
Bulletin épigraphique

Laurent Dubois, Michel Sève, Philippe Gauthier, Simone Follet, Sophie Minon, Denis Knoepfler, Denis Rousset, Eric Lhôte, Jean-Claude Decourt, Bruno Helly, Miltiade Hatzopoulos, Alexandre Avram, Claude Brixhe, Emmanuel Weiss, Denis Feissel, Pierre-Louis Gatier, François Kayser, Catherine Dobias-Lalou

Citer ce document / Cite this document :

Dubois Laurent, Sève Michel, Gauthier Philippe, Follet Simone, Minon Sophie, Knoepfler Denis, Rousset Denis, Lhôte Eric, Decourt Jean-Claude, Helly Bruno, Hatzopoulos Miltiade, Avram Alexandre, Brixhe Claude, Weiss Emmanuel, Feissel Denis, Gatier Pierre-Louis, Kayser François, Dobias-Lalou Catherine. Bulletin épigraphique. In: Revue des Études Grecques, tome 121, fascicule 2, Juillet-décembre 2008. pp. 571-770;

doi : 10.3406/reg.2008.7988

http://www.persee.fr/doc/reg_0035-2039_2008_num_121_2_7988

Document généré le 27/05/2016

BULLETIN ÉPIGRAPHIQUE

CORPUS, RECUEILS, VARIA
(Laurent Dubois)

1. **Corpus.** Kl. Hallof, *Inscriptiones Graecae, vol. IV editio altera, fasc. II, Inscriptiones Aeginae*, De Gruyter, Berlin-New York, 2007 (*IG* IV², 2). Certes beaucoup des textes qui figurent dans ce volume figuraient déjà dans les *IG* I³, II² et le *SEG*, mais c'est une plaisir insigne de philologue de voir réuni, classé et brièvement commenté le matériel épigraphique de l'île de la déesse Aphaia. Celui-ci est précédé de précieux « *Fasti* » particulièrement abondants pour les périodes archaïque et classique. Parmi les inédits citons l'épithaphe archaïque sinistreuse du début du VI^e s. Αἰσχίνα ἐμὶ τῷ Αἰσαμένεος dont le patronyme est nouveau (n° 899), ainsi que l'inscription de la stèle d'un homme de Mendé, Ἀλφειοδόρῳ ; Μενδαῖῳ (n° 910). En ce qui concerne l'onomastique des épithaphe, mentionnons la présence d'un certain nombre d'anthroponymes thraces aux n°s 929, 930, 934, 935, 1060 et 1073, la deuxième occurrence étant particulièrement significative : il s'agit de la stèle d'un père et d'un fils Βῆθυ Δοληποριος, Μοκαπορι Βῆθυος χαίρετε. Figurent en fin de volume les *Tituli alieni*, les inscriptions arrivées à Égine, originaires d'Athènes, p. 120-129, de Mégare, p. 129-136, et surtout de Délos et Rhénée, p. 137-155. Riches index et excellentes photographies.

2. Corpus électronique des inscriptions de Thespies n° 213 et 240. Corpus des inscriptions de Bouthrôtos en Épire n° 282. Corpus des inscriptions de Rhégion n° 627. Corpus des inscriptions de Philadelphie de Lydie, *TAM* V 3, n° 474. Compléments au corpus pamphylien n° 526.

3. **Mélanges.** – *Studi in Ricordo di Fulviomario Broilo*, Atti del Convegno, Venezia, 14-15 ottobre 2005, Giovannella Cresci Marrone et Antonio Pistellato éd., S.A.R.G.O.N., Padoue 2007. *Infra* n°s 280, 451 et 637.

4. *Épire, Illyrie, Macédoine... Mélanges offerts au professeur Pierre Cabanes*, D. Berranger-Auserve, éd., Clermont-Ferrand, 2007 (*Collection Erga*, 10). *Infra* n°s 43 et 172.

5. **Actes de congrès.** *Acta XII Congressus internationalis epigraphiae graecae et latinae*, Barcelone (2007). Deux gros volumes dans lesquels l'épigraphie grecque ne se taille qu'une petite part.

6. *Vocabulaire et expression de l'économie dans le monde antique*, éd. J. Andreau, V. Chankowski (Paris-Bordeaux, 2007).

7. M.B. Hatzopoulos éd., *ΦΩΝΗΣ ΧΑΡΑΚΤΗΡ ΕΘΝΙΚΟΣ*, Actes du V^e Congrès international de Dialectologie grecque, Athènes 28-30 septembre 2006, *Mélétēmata* 52, Athènes 2007. Publiés avec la diligence coutumière de l'éditeur, ces actes contiennent des contributions touchant à l'épigraphie dialectale de maintes régions grecques qui seront analysées ci-dessous dans le corps du *Bulletin*.

8. I. Hajnal éd., *Die Altgriechischen Dialekte, Wesen und Werden*, Akten des Kolloquiums Freie Universität Berlin 19-22 September 2001, IBS 126, Innsbrück 2007. Paraissant tardivement, ces actes n'en contiennent pas moins d'importantes contributions générales et particulières analysées ci-dessous.

9. **Voyageurs et érudits.** Oikonomos en Thessalie n° 293. Philippson en Thessalie n° 294 ; Lolling, en Béotie n° 221. Lolling en Eubée n° 260. Le poète Drosinis au cap Artémision d'Eubée n° 275. Lolling en Thessalie n° 295. Carnets de fouilles de L. Pernier en Cyrénaïque n° 604. Egor Köhler à Olbia n° 398.

10. **Épigrammes.** Épigramme sur une base de statue d'Oropos n° 257. Atrax n° 313. Larissa n° 318. Épitaphes versifiées d'Afrique du Nord n° 619. Panticapée n° 425. Épigramme pour un olympionique de Colophon n° 464. Épigrammes agonistiques de Synnada en Phrygie n° 514. Épigramme de Commagène n° 537. Épigramme d'Arabie n° 571.

11. **Lois sacrées.** Règlement des Molpes de Milet n° 54. Cyrène et Sélinonte n° 609. Athènes n° 194.

12. **Lettres.** Inventaires des lettres privées n° 387.

13. **Defixiones.** Kenkréai n° 96. Olbia n° 405. Phanagoria n° 431. Rhégion n° 627. Égypte n° 98.

14. **Prosopographies.** Prosopographie de la Thrace égéenne n° 126. Prosopographie externe des Keiens n° 212. Prosopographie d'Anthédon n° 249. Prosopographie des Pontiques à Rhodes et Délos n° 357. Pontiques en Égypte n° 356.

15. **Philosophes.** Tombes de philosophes à Athènes n° 211. Diogène d'Oinoanda n° 494.

16. **Vocabulaire.** Du commerce, n° 32. Des bibliothèques n° 33. Vocabulaire des magistratures argiennes n° 39. Vocabulaire de l'architecture du théâtre n° 45. Le nom du « verre » n° 122.

17. **Rapports avec la littérature.** Teresa Alfieri Tonini (n° 5), 31-35 : « Iscrizioni greche negli epigrammi di Posidippo di Pella ». Après avoir énuméré les cinq inscriptions du III^e siècle (Delphes, Thermon, Délos) qui mentionnent l'épigrammatiste, qui a de toute évidence joué un rôle international, A.T. a repéré dans la publication du « nouveau Posidippe » (*P. Mil. Vogl.* VIII 309) un certain nombre de *topoi* littéraires particulièrement fréquents dans les épigrammes lapidaires, les inscriptions agonistiques et les guérisons miraculeuses (*iamata* d'Epidaure). A.T. estime que cette coïncidence thématique ne peut s'expliquer que par une lecture personnelle des textes poétiques épigraphiques.

18. Hésiode en Béotie n° 241. Date de la poétesse Corinne de Béotie n° 249.

19. **Alphabet.** – Cl. Brixhe, *Kadmos* 46 (2007) 15-38 : « Les alphabets du Fayoum », revient sur l'alphabet des mystérieuses tablettes de bronze *Bull.* 2005, 563. La présence d'un alphabet de 22 lettres sinistroverses (avec *iota* brisé et *san* mais sans υ, φ, χ, ψ) et le ductus hellénistique Z du *zêta*, indiquent qu'il s'agit d'un alphabet du IX^e siècle *a.C.*, antérieur à la création des signes complémentaires, recopié aux IV/III^e siècle *a.C.* Comme la tablette comportant l'alphabet « modèle » de Marsiliana d'Albegna, *IGDGG* I, 15-17, qui a été, comme d'autres en Étrurie, découverte en contexte funéraire, ces documents qui ne présentent

que la répétition d'un alphabet primitif devaient dès cette haute époque, avoir une fonction magique.

20. J.M. Gonzales del Pozo (n° 5), 613-620, présente à l'aide de nombreux tableaux un panorama de l'évolution de l'écriture crétoise lapidaire du VIII^e *a.C.* au X^e *p.C.* Il propose également d'utiles remarques sur les signes ou symboles épigraphiques particuliers comme les *hederae distinguentes*, les doubles-haches, les abréviations, les ligatures et le système numérique.

21. **Dialectes.** – Catherine Dobias (n° 7), 211-225 : « De Cyrène à Théra : nouvelles considérations sur le traitement des groupes -NS- intérieurs », part des attestations théréennes jusqu'ici méconnues de formes participiales en -οισα et -σαισα ainsi que de l'anthroponyme Παισι(φάνεια) pour montrer que les formes en -οισα qui sont bien attestées à Cyrène sont beaucoup moins isolées qu'on l'a cru. C.D. estime que le traitement qui fait apparaître un -i- après les voyelles *a* ou *o* a dû être un concurrent sérieux de l'allongement compensatoire, ce qui explique son apparition sporadique dans plusieurs régions grecques et pas seulement en Éolide.

21 bis. Catherine Dobias, in *La Méditerranée d'une rive à l'autre : culture classique et cultures périphériques*, A. Laronde, J. Leclant éd., Paris 2007, 79-94 : « Les dialectes grecs au sud de la Méditerranée », brosse un tableau contrasté de la concurrence entre dialectes et *koinè* en Cyrénaïque et en Égypte. Alors que le cyrénéen, de matrice théréenne et crétoise, apparaît comme un dialecte dorien assez homogène sur toute la durée de son existence, du VII^e s. *a.C.* au II^e *p.C.*, où il a été supplanté par la *koinè*, la situation linguistique de l'Égypte est très différente : avant que les Lagides imposent politiquement l'usage exclusif de la *koinè*, les documents antérieurs qui sont brefs, rares et épars sont rédigés par des marchands ou des commerçants installés sur place qui écrivent dans leur dialecte d'origine, majoritairement en ionien d'Asie, mais aussi en rhodien et en lesbien.

22. « Thessalisation » de att. ἔνεκα, n° 300. Traits thessaliens notoires n° 301 ; genèse du thessalien n° 302.

23. Survivances ioniennes dans les inscriptions du Pont Ouest n° 384.

24. Graphies attiques archaïques n° 192.

25. Position dialectale du macédonien n°s 327, 328, 331.

26. La communication interdialectale entre cités doriennes n° 216.

27. Genèse du dialecte pamphylien n° 523.

28. Dialecte originel des fondations grecques sur la côte lycienne n° 507.

RAPPORTS AVEC L'ARCHEOLOGIE

(Michel Sève)

29. **Architecture. Généralités.** H. Schörner, *Sepulturae graecae intra urbem. Untersuchungen zum Phänomen der intraurbanen Bestattungen bei den Griechen*, Möhnese, 2007, XIV-322 p., 201 Abb. (*Boreas*, Beiheft 9). Étude qui faisait défaut sur le phénomène de l'enterrement en pleine ville, le plus souvent à l'intérieur des remparts, en tout cas dans la zone habitée, au contraire de la règle normale, mais non écrite, qui imposait une séparation nette entre habitats et sépultures. Elle s'appuie sur un catalogue de 29 exemples connus par l'archéologie et de 29 autres connus par des textes ou, surtout, par des inscriptions (il

faudrait ajouter à ces derniers le cas de Leonteus à Aigialè d'Amorgos, *Bull.* 1997, 447). Ils sont présentés par ordre chronologique, de l'époque archaïque au II^e p.C., et ce choix n'est pas très heureux. L'ordre topographique aurait fait apparaître certaines concentrations remarquables, et pas seulement à Sparte : ainsi à Messène, à Éphèse, peut-être à Milet. Une sépulture de ce genre est normalement liée à un culte, en récompense de services éminents. Mais la présentation très analytique que donne S. masque quelque peu l'affadissement qui se produit à partir de la basse époque hellénistique. Il faudrait en outre étudier le phénomène de l'utilisation secondaire des tombeaux ainsi construits, attesté aussi bien archéologiquement (ainsi à Philippes, pour le jeune Εὐηφένης Ἐξηκέστου, âgé d'environ 14 ans) qu'épigraphiquement (Apollonis fille de Proclès, de Cyzique, devait être enterrée ἐν τοῖς προγονικοῖς τοῦ ἀνδρὸς αὐτῆς μνήμασι τοῖς οὖσιν ἐπὶ τοῦ μεγάλου λιμέν[ο]ς, *SEG* 28 (1979), 953) : cet usage a dû contribuer à la dévalorisation de cet honneur. La conclusion de la p. 207 — l'honneur de l'ἐνταφίη κατὰ πόλιν ne serait pas le plus important et spectaculaire, mais seulement un parmi d'autres — paraît excessive. Le catalogue est utile, l'interprétation trop banalisante.

30. M. Melfi, *I santuari di Asclepio in Grecia*. I. Rome, 2007, 578 p. (*Studia archeologica*, 157). Étude monographique, sous tous leurs aspects, des sanctuaires d'Asclépios à Épidaure, Gortyne, Alipheira, Messène, Corinthe, Athènes, Paros, Délos, Orchomène et Hyettos. Les inscriptions sont toujours utilisées. Signalons d'utiles tableaux de la documentation épigraphique pour Épidaure (634 numéros, p. 148-209), Messène (95 numéros, p. 281-289), Athènes (257 numéros, p. 410-433), Paros (47 numéros, p. 453-456), Délos (75 numéros, p. 470-479). Un des résultats remarquables de cette étude est que tous ces sanctuaires connaissent une éclipse profonde au I^{er} s. a.C. et une renaissance plus ou moins marquée au II^e s. p.C. ; la dernière attestation de leur activité se situe au III^e s. p.C., sauf à Épidaure, où elle se prolonge pendant tout le IV^e s. p.C.

31. *Administration*. Cr. Carusi, *Annuario* 84, s. III, 6, 1 (2006) [2008], 11-36 : « Alcune considerazioni sulle *syngraphai* ateniesi del V e del IV secolo a.C. ». Étude d'ensemble de cette documentation, où le mot συγγραφαί est employé en général pour des textes techniques plus détaillés que ce qui pouvait être débattu au Conseil ou à l'assemblée. Dans l'épigraphie, il s'agit des prescriptions techniques relatives à des constructions. Catalogue des exemples connus pour les V^e (un seul texte) et IV^e s. (quinze exemples dont deux sont incertains) ; d'autres textes plus douteux sont mentionnés dans les notes. La rédaction des prescriptions techniques, au futur de l'indicatif ou à l'infinitif, était confiée à l'architecte, avec parfois l'assistance d'autres citoyens. Elle était validée par le conseil, mais rien n'indique que l'assemblée soit intervenue à ce stade. Elle l'avait fait plus tôt, lorsque la décision de principe avait été prise. Les commissions d'épistates veillaient ensuite aux aspects administratifs et financiers de l'opération dont l'aspect technique était supervisé par l'architecte. Les *syngraphai* ne représentaient que les grandes lignes d'un projet préliminaire que l'architecte devait ensuite préciser sur le chantier ; c'était aussi un cahier des charges, indispensable pour négocier les contrats d'adjudication, qui sont autre chose. La publication sur la pierre n'était donc pas destinée aux titulaires des marchés, comme on l'a parfois dit, mais à la communauté, pour qu'elle puisse connaître les projets entrepris par la cité. Il est donc illusoire de chercher à préciser dans le détail la relation de ces textes avec les réalités de terrain. — Ajoutons que notre perception de cette

relation est entravée par les lacunes de notre documentation, aussi bien pour les textes que pour les réalités matérielles, ce qu'on a souvent la tentation de sous-estimer.

32. *Vocabulaire*. P. Karvonis, (n° 6), 35-49 : « Le vocabulaire des installations commerciales en Grèce aux époques classique et hellénistique ». Examen détaillé des diverses désignations utilisées pour les installations de commerce, dans les textes et les inscriptions. Elles présentent deux caractéristiques contraires. D'une part, une certaine pauvreté du vocabulaire d'acception générale : ἀγορά, ἐργαστήριον, καπηλεῖον, οἶκημα, πωλητήριον, πρατήριον (les deux derniers d'usage relativement limité). Cette pauvreté correspond à une grande imprécision des termes : ainsi ἐργαστήριον peut être un atelier, une boutique, et bien souvent les deux. D'autre part, un foisonnement de dérivés destinés à préciser dans un détail parfois minutieux la nature exacte de l'activité, dérivés en -εῖον, formés sur des noms de métier, ou en -ποιεῖον, -πωλεῖον, -πώλιον, -πώλης, formés sur des noms de marchandises fabriquées ou vendues. Les deux premières formations correspondent en principe à des ateliers, les trois dernières à des boutiques, mais l'usage n'est pas rigoureux, et les Grecs ont le plus souvent recouru à des termes neutres et peu marqués : « L'imprécision et la plasticité du vocabulaire correspondaient bien à la réalité grecque. »

33. G. Coqueugniot, *Rev. Arch.* 2007, 293-304 : « Coffre, casier et armoire : la *kibôtos* et le mobilier des archives et des bibliothèques grecques ». Étude du vocabulaire désignant les dispositifs de rangement dans les bibliothèques et dépôts d'archives en rapport avec les réalités matérielles auxquelles il correspond. Le terme le plus fréquent, κιβωτός, est ordinairement traduit par « coffre », terme qui évoque des meubles de dimensions petites ou moyennes facilement déplaçables et ne correspond ni aux nécessités du rangement d'un nombre important de documents, ni aux observations archéologiques. Il vaut mieux traduire « armoire », ou, mieux, « bibliothèque (au sens de : meuble où ranger des livres) ».

34. *Monuments et topographie*. A. Scholl, *Jahrbuch DAI* 121 (2006), 1-173 : « Ἀναθήματα τῶν ἀρχαίων. Die Akropolisvotive aus dem 8. bis frühen 6. Jahrhundert v. Chr. und die Staatswerdung Athens ». Étude d'ensemble, dans une perspective historique, de la pratique de l'offrande à l'acropole d'Athènes, qui s'appuie sur la totalité du matériel publié et utilise les données de l'épigraphie, en particulier à propos de l'architecture. P. 29-36, S. se rallie à l'idée que l'hékatompédon mentionné dans l'inscription *IG I³ 4*, l. 17, est un espace à chercher dans le secteur du futur Érechtheion, non un bâtiment, et les οἰκήματα des trésors pour abriter des offrandes de valeur dont le nombre augmentait dès le début du VI^e s. ; les fragments qui en subsistent attestent qu'il y en avait plusieurs, ce qui s'explique, au moins en partie, par l'émulation des grandes familles aristocratiques. P. 36-41, S. adopte les vues de I.S. Mark (*Bull.* 1995, 64) selon qui le premier état du sanctuaire d'Athéna Nikè date de la première moitié du VI^e s., ce dont témoigne la dédicace d'autel *IG I³ 596*.

35. T. Linders, *Am. J. Arch.* 111 (2007), 777-782 : « The Location of the Opisthodomos : Evidence from the Temple of Athena Parthenos Inventories », cherche à préciser la topographie de l'Acropole d'Athènes dans la deuxième moitié du V^e et le début du IV^e s. en utilisant le témoignage des inventaires, selon elle négligé. De 434/3 jusqu'aux environs de 408/7, les trésoriers d'Athéna dressent sur des stèles séparées trois listes relatives au bâtiment que nous appelons

Parthénon : pour le « Proneos », des objets d'argenterie protégés par une grille d'entrecolonnement en bois ; dans l'« Hécatompédon », des objets d'or, conservés dans la cella ; « dans le Parthénon », un peu de tout. À la même époque, l'Opisthodomé abrite les trésors d'Athéna, à droite en entrant, et ceux des autres Dieux, à gauche ; ils sont placés dans des caisses, *θήκαι*, contenant des boîtes en bronze, *κοῖται* (mention du numéro de la caisse dans *IG* I³ 387). Il ne peut s'agir dans ce cas de l'opisthodomé du bâtiment que nous appelons Parthénon, à la fois trop petit et trop mal protégé : c'est dans le vieux temple d'Athéna Polias que ces trésors étaient conservés. Ce dernier temple, ou ce qu'il en restait, fut la proie des flammes en 406/5 (*Xen. Hell.* 1, 6, 1) et fut alors vidé. Les inventaires permettent de comprendre que son contenu, de même que celui de la pièce alors appelée Parthénon, fut transféré dans la cella du bâtiment que nous appelons Parthénon. Les trésors d'Athéna et des Autres Dieux furent de leur côté transférés dans la pièce aux quatre colonnes du bâtiment que nous appelons Parthénon, pièce qui prit alors le nom d'opisthodomé. Le mot Parthénon disparaît de la documentation dans les années 360. Les offrandes tirées du butin fait sur les Perses et les Pompeia, abritées dans la cella du vieux temple, furent de leur côté transférées à l'Érechtheion. Par conséquent, lorsque Démosthène parle de l'Opisthodomé, ainsi *Contre Timocrate*, 136, c'est de la pièce aux quatre colonnes du Parthénon qu'il s'agit, et de même Plutarque, *Vie de Démétrios* 23, 5 (c'est aussi l'interprétation de J. Tréheux, *REG* 1985, 234-235).

36. H. Mattingly, *ZPE* 162 (2007), 109-110 : « Two Fifth-Century Attic Epigraphic Texts Revisited. 2. The First Decree for Athena Nike (*IG* I³ 35) ». La date actuellement admise pour le décret *IG* I³ 35 ordonnant les travaux du temple d'Athéna Nikè, vers 448 *a.C.*, contraste avec celle de leur début effectif, dans les années 420. M. veut en abaisser la date par des raisonnements prosopographiques sur le nom du proposant, qu'il restitue [Πατ]αικός : ce serait le père des bouleutes de la tribu Léontis Πολυχάρμιχος Παταικοῦ, en charge vers 371-370, et Ἐπιχάρης Παταικοῦ, en charge vers 333. Cela implique que Pataikos, âgé d'au moins trente ans en 425 (c'est la date que M. propose pour le décret), soit né au plus tard en 455 ; que Polycharmichos soit né au plus tard vers 400, et que Épicharès ait eu au moins cinquante ans lors de son année de charge : s'il est né vers 385, son père aurait eu au moins soixante-dix ans au moment de sa naissance. Dans ces conditions, le décret *IG* I³ 35 aurait immédiatement précédé *IG* I³ 36, de 424-423, qu'il faudrait comprendre comme la réparation d'une omission. — Ce raisonnement n'est pas contraignant. Les considérations de parenté ne sont pas physiologiquement impossibles ; elles sont néanmoins peu probables, et les deux bouleutes doivent appartenir à deux générations différentes. Dans l'hypothèse où Polycharmichos et Épicharès sont apparentés et descendants de ce Pataikos, ils pourraient être oncle et neveu, plutôt que frères, ce qui donnerait de la souplesse aux considérations chronologiques.

37. U. Knigge, *Ath. Mitt.* 121 (2006), 127-163 et pl. 17-20 : « Ein Grabmonument der Alkmeoniden im Kerameikos », revient sur l'interprétation d'une stèle funéraire bien connue du vi^e *a.C.* représentant un homme tenant une épée sous le bras gauche, un bâton dans la main droite, d'une iconographie qui n'est ni celle d'un guerrier, ni celle d'un athlète (vers 570-560 ; voir par exemple Cl. Rolley, *La sculpture grecque*, I, fig. 227) ; le fouilleur, K. Kübler, avait proposé en 1935 d'y reconnaître Solon, sans convaincre personne. K. y voit une représentation d'Alcméon, fils du Mégaclos banni avec sa famille à la suite du meurtre de

Cylon, la met en rapport avec le bloc portant l'inscription *IG I³ 1213* pour deux défunts et présente un enchaînement d'hypothèses tendant à établir que le monument comportant une stèle entre deux colonnes surmontées d'un chaudron de pierre appartiendrait au tumulus G, sur lequel ont empiété un tombeau attribué à Alcibiade et l'enclos des Tritopatores. Il faudrait voir dans ce dernier celui des ancêtres des Alcéméonides (l'absence du nom de la famille serait la dernière manifestation de la malédiction qui les frappait). La rénovation de cet enclos vers la fin du *v^e a.C.* aurait eu lieu à l'occasion de l'enterrement d'Alcibiade. — Quoique l'histoire archaïque soit très incertaine, cette interprétation laisse sceptique.

38. D.W.J. Gill, *Historia* 55 (2006), 1-15 : « Hippodamus and the Piraeus », reprend l'examen de la documentation épigraphique relative à l'urbanisme du Pirée, en particulier des bornes, à la lumière des informations sur la chronologie du *sigma* à trois branches apportées par la datation en 418/7 du décret pour Égeste où cette forme est utilisée. Rien n'oblige à une datation haute : c'est plutôt dans les années 440 *a.C.* que Périclès définit une politique de développement du Pirée, avec la construction de nouveaux hangars pour les trières, celle du Long Mur du milieu, et la délimitation par des bornes des zones urbaines, travail auquel est lié le nom d'Hippodamos de Milet. La carrière de cet urbaniste (plutôt qu'architecte) peut sans inconvénient se placer dans la deuxième moitié du *v^e s.*, entre la fondation de Thourioi, qui aurait marqué ses débuts, et son travail à l'urbanisme de la ville nouvellement fondée de Rhodes : une période d'activité d'une quarantaine d'années n'est pas invraisemblable.

39. Ch. Kritzas, *CRAI* 2006, 397-434 : « Nouvelles inscriptions d'Argos : les archives des comptes du trésor sacré (*iv^e s. av. J.-C.*) ». Parmi les nombreux renseignements de tous ordres qu'apportent ces quelques 134 tablettes de bronze à contenu financier, encore en cours de déchiffrement, plusieurs intéressent l'achèvement du temple d'Héra (p. 418-421). Un collègue de magistrats chargés de la porte du temple, ἀρτύνα τῶν θυρομάτων, perçoit 14100 drachmes, certainement pour l'acquisition de matériaux précieux, comme à Épidaure ou à Delphes. Les δοματοποιοὶ ἐνς Ἡέραν reçoivent entre autres des feuilles d'or, χρυσὸ πετάλια, pour des travaux de dorure. Une ἀρτύνα τῷ εὐξοιδεῖο était responsable « des travaux fins », probablement de l'ébénisterie. Enfin, un collègue appelé hoι ηεδοποιοὶ ἐνς Ἡέραν s'occupait de la statue chryséléphantine et reçoit ποὶ τὸ ἔδος plus de 19 kg d'or, et 10000 drachmes en monnaies d'argent pour des achats d'or ou d'ivoire. Toutes ces indications confirment la datation du temple dans le début du *iv^e s.* que d'autres savants avaient proposée à partir de l'analyse de l'architecture. Voir aussi n° 215.

40. P. Marchetti, dans G. Moucharte *et al.*, ed., *Liber amicorum Tony Hackens*, Louvain la Neuve, 2007, XIV-461 p. (*Numismatica Lovaniensia*, 20), 67-86 : « L'épikatallagè à Delphes, à Épidaure et chez Théophraste ». L'analyse du terme ἐπικαταλλαγή — réévaluation de la parité entre les étalons attique et éginétique — dans les comptes de Delphes, et sa datation en 336/5 entraîne une nouvelle datation en 335 du compte d'Épidaure *IG IV 1², 103*. On peut invoquer à l'appui de cette proposition des rapprochements prosopographiques pour des artisans qui ont travaillé à Épidaure et à Delphes (sur ce dernier chantier, dans la décennie 340-330). Il convient donc d'abaisser d'une quinzaine d'années la chronologie communément admise pour la réalisation de la tholos d'Épidaure, à laquelle on travaillait encore en 335 *a.C.*

41. D. Mercanti, *Ostraka* 15 (2006), 331-340 : « La stoà degli Ateniesi a Delfi », veut dater le portique des Athéniens à Delphes de la fin des années 470, à partir d'arguments épigraphiques et topographiques, et de la situation historique générale. Le *théta* à croix, employé dans la dédicace, sort d'usage en Attique après le premier tiers du v^e s. ; le terme ἀκρωτήρια désigne les ornements de navire en général (de proue ou de poupe) ; le terme ὄπλα, contrairement à l'hypothèse de P. Amandry, doit désigner des armes plutôt que les câbles du pont de bateaux de Xerxès (l'accord de l'inscription avec le récit d'Hérodote est moins étroit qu'il ne le dit) ; et le terme πολέμιοι est volontairement vague, ce qui donnait la possibilité de déposer dans le portique des armes prises à d'autres ennemis que les Perses. La dédicace vise donc à montrer l'ampleur des victoires athéniennes, et la circonstance précise de l'offrande pourrait être l'asservissement de Naxos, qui a précédé de quelques années la victoire athénienne de l'Eurymédon. Si c'est bien le cas, la proximité topographique entre le Sphinx des Naxiens et le portique des Athéniens, complétés par le palmier de Cimon dédié sur le parvis du temple, visibles d'un coup d'œil par le visiteur montant vers le temple, aurait été une mise en scène particulièrement expressive de la puissance d'Athènes.

42. Y. Faklari, dans K.L. Zachos, ed., *Nikopolis B. Proceedings of the Second International Nicopolis Symposium (11-15 September 2002)*, Preveza, 2007, I, 563-569 et II, 387-390 : « Αναθηματική επιγραφή του Γυμνασίου της Νικόπολης ». Fragment d'épistyle trouvé fortuitement près de l'odéon de Nicopolis avec une dédicace faite par un couple qui a offert le gymnase au nom de son fils : Μνασιλαΐδας Ἀρχωνίδα, Πολυκρίτα Εὐξιθέου ἱ ὑπὲρ τὸν υἱὸν Ἀρχωνίδαν ἱ τὸ γυμνάσιον τοῖς θεοῖς καὶ τῇ πόλει. Si le jeune Archonidas était mort, on pourrait lui rapporter le tombeau monumental trouvé au gymnase, qui date des premières décennies de la ville. Mais il est plus probable qu'il était en vie et qu'il s'agissait de lui assurer de bons débuts dans une carrière de notable (époque augustéenne d'après l'écriture, le dialecte et l'onomastique).

43. S. et Fr. Quantin, (n° 4), 175-196 : « Le déplacement du temple d'Athéna Polias en Chaonie. Remarques sur les *cosiddetti* « temples voyageurs » ». Commentaire archéologique de la tablette de Dodone, Lhôte n° 11, relative au déplacement du temple d'Athéna Polias par la cité des Chaoniens (probablement fin iv^e-début iii^e s. a.C.). Le monument a probablement été identifié à l'acropole de Phoinikè, et il pourrait s'agir de la reconstruction en pierre, à un autre emplacement, d'un bâtiment initialement réalisé en terre crue. À cette occasion, examen d'autres témoignages attestant le déplacement d'un temple : par l'épigraphie, à Tanagra, Péparéthos et Ikaros, et par l'archéologie, en particulier à l'agora d'Athènes. Ces derniers relèvent plutôt d'un classique emploi de matériaux, et le déplacement d'un culte n'implique pas de soi démantèlement du bâtiment qui l'abritait : les déplacements de cultes sont mieux attestés que les déplacements de temples.

44. Pour la reconstruction d'un portique à Phanagoria, voir n° 432.

45. Ph. Fraisse et J.-Ch. Moretti, *Le Théâtre*. Athènes-Paris, 2007, 2 vol., XXI-282 p. et II p.-112 pl.-15 p.-1 dépl. sous pochette (*Exploration archéologique de Délos*, 42). Étude monographique de ce monument délien qui a déjà fait l'objet de beaucoup d'analyses partielles, mais pas d'un examen d'ensemble. Si la ruine est assez mal conservée, la documentation épigraphique qui s'y rapporte est l'une des plus riches qu'on puisse associer à un monument de cette catégorie. Par choix méthodologique, F. et M. ont préféré étudier pour elle-même

chacune des deux séries avant de les combiner dans un chapitre de synthèse : la première mention d'un théâtre date des années 308-306 *a.C.*, les grands travaux commencent en 280 pour se terminer en 269, avant un agrandissement entrepris en 250 et terminé avant 240. C'est surtout aux chapitres VI, consacré à la documentation relative aux travaux (p. 154-214) et VII, portant sur l'utilisation du monument (p. 215-228) que les inscriptions sont systématiquement étudiées. Mentionnons néanmoins, p. 46-48, l'étude de la dédicace (gravée en 250, elle a coûté 5 drachmes et présente la double originalité d'être faite par la cité et de porter sur l'ensemble du monument) ; p. 78-86, celle des monuments exposés dans l'orchestra ou trouvés à proximité ; p. 104-109, l'analyse des marques de montage liées aux modifications du mur périphérique et, p. 126-128, les chapereons inscrits formant la tête de ce mur au nord et au sud. Au chapitre VI, les témoignages — extraits de comptes ou d'inventaires, cahier des charges — sont ordonnés selon la chronologie ; tous ont fait l'objet d'une réédition soignée avec une traduction et un commentaire détaillé toujours intéressant. Signalons, p. 203-208, les tableaux récapitulatifs de toutes les données — on regrettera leur impression en caractères trop petits, surtout pour le premier —, pl. 2 fig. 2 le plan où figurent les dénominations des parties du monument utilisées dans les inscriptions et, p. 209-214, le riche index des termes des adjudications (p. 269-270, index des inscriptions citées et bref index des mots grecs). On retiendra parmi beaucoup d'autres, quelques discussions : sur le sens de κερκίς, qui ne désigne certainement pas une section des gradins, mais les gradins de la partie supérieure qui se terminent en sifflet ; sur celui de κρουνός, où M. voit des aménagements pour diriger vers la citerne les eaux de pluie collectées par le théâtre et maintient, contre les objections de M.-Chr. Hellmann, la traduction par « canal » ; sur le terme λογεῖον, compris comme l'ensemble formé par le plancher d'étage de la skènè et celui qui couvrait le proskénion organisés en un espace unique, et traduit par « plancher de scène » ; sur la double acception de σκηνή, qui désigne parfois la partie centrale du bâtiment de scène, parfois un panneau de bois peint (p. 177-181, reprise, dans une perspective plus architecturale, de la discussion établissant l'existence à Délos d'un système de décor en panneaux de bois indépendant du bâtiment du théâtre, voir déjà *Bull.* 2007, 21) ; sur le mot τορνίσκος, qui ne se rapporte probablement pas à une machine de scène, mais plutôt à un dispositif permettant l'implantation des gradins. — Cette publication approfondie et prudente est un bel exemple de ce que l'on gagne à étudier ensemble, d'une façon également compétente, documents écrits et objets matériels.

46. F.X. Ryan, *Epigraphica* 69 (2007), 9-64 : « The Decree Authorizing the Stala of Athana Lindia », revient sur les premières lignes de la *Chronique de Lindos* (Chr. Blinkenberg, *Lindos* II, 2) pour lesquelles il propose quelques restitutions nouvelles : l. 4, τῶν ἀνα[θεμάτων τὰ εὐκλεέστατα μετὰ τὰν ἐπιγραφῶν (sans avoir pu connaître celle de A. Bresson, *Bull.* 2007, 24, qui paraît trop courte de deux lettres) ; l. 6, καθ' ἃ καὶ ὁ ἀρχιτέκτων δείξει, meilleur que γράψῃ adopté par Chr. Blinkenberg sur la suggestion de M. Holleaux ; l. 6-7, ἀναγραφάντω δὲ ἕκ τε τὰν ἐπιστολῶν καὶ τῶν χρηματισμῶν καὶ τὰν ἱστορίῶν τῶν Λινδίῳ ἃ καὶ ἡ ἀρμόζοντα περὶ τῶν ἀναθεμάτων κτλ., où les χρηματισμοί doivent être des documents qui recensent au jour le jour les dédicaces faites à Athéna Lindia ; l. 8, ποιούμενοι τὰν ἀναγραφὰν τῆς στάλας ἐπὶ τοῦ γρ]αμματέως τῶν μαστρῶν τοῦ νῦν ἐν ἀρχαί ἐόντος (noter que,

p. 50-51 et 60, le tour ποιεῖσθαι τὴν ἀναγραφὴν est un simple équivalent de ἀναγράφειν). Il en résulte que les rédacteurs avaient à dresser la liste des offrandes les plus illustres ; que le terme fixé à leur travail était plus éloigné que ce que l'on croyait, et qu'il n'est pas nécessaire de supposer un travail déjà prêt ; qu'ils étaient assez libres pour le faire ; qu'ils devaient mobiliser pour cela les documents officiels et les histoires locales ; et le fait que les épistates eux-mêmes désignent l'emplacement de la stèle montre l'importance que les Lindiens attachaient à la chose.

47. Vassa Kontorini (n° 5), II, 774-784 : « Loi inédite de Lindos concernant l'eau », présente un document du III^e a.C. mutilé au début — il n'en manque peut-être pas beaucoup — donnant des lumières sur le système hydraulique de Lindos. Après la mention de dispositions relatives à l'ensemble du système, ποτὶ τὰ[ν] τοῦ ὕδατος ἐπίσκεψιν ἢ κατασκ[ευὰν] ἢ ἐπισκευὰν τῶν κρανῶν ἢ τῶν ὑπονόμων, l'essentiel du texte porte sur la protection des fontaines en interdisant de camper à proximité ou d'y déposer quoi que ce soit, μὴ ἐξέστω μη[δε]-νὶ μη[δ]ὲ σκανοῦν ἐπ[ὶ] τῶν κρανῶν μηδὲ τιθέ[μ]ειν ἐπ' αὐτάς μηθὲν παρρυρέ[σ]ει μηδε[μ]ῶν, sous peine du fouet pour les esclaves, et pour les hommes libres d'une amende de cinq cents drachmes à verser au trésor des Nymphes : ὁ δὲ ἐλεύθερος ἀποτείσστω δραχμὰς πεντακοσίας ἱερὰς Νυμφ[ῶν]. Il y avait donc à Lindos un culte organisé des Nymphes, ce dont on n'avait pas d'attestation directe. L'importance de l'amende tient aux conditions du ravitaillement de Lindos en eau. K. voit dans ce texte l'adjonction à un corpus réglementaire préexistant de dispositions nouvelles sur la protection des fontaines ; elles s'insèrent dans une série qui devient fournie. Voir aussi n° 461.

48. Á. Martínez, V. Niniou-Kindeli (n° 5), II, 925-930 : « Une nueva inscripción de Aptera (Creta) ». Publication d'un linteau de porte inscrit découvert lors de la fouille d'un ensemble thermal romain : Οὐάρε[ι]ος Λούκιος Λαμπάδις Ἀθ[η]ν[α]ῖος τὸ βαλ[α]νεῖον [ἐπο]ίε[ι] (deuxième moitié du I^{er} ou première moitié du II^e p.C.). Il doit s'agir du linteau de la porte principale, et l'hypothèse que ce serait la signature de l'architecte est justement écartée : le nom est celui de l'évergète qui a offert le bâtiment. Si la restitution du dernier nom est exacte, on pourrait y voir un second *cognomen*, plutôt qu'un ethnique difficile à expliquer.

49. M. Melfi, *Il santuario di Asclepio a Lebena*, Athènes, 2007, 246 p., 3 plans hors texte (*Monografie della Scuola Archeologica di Atene et delle missioni italiane in Oriente*, 19). La publication archéologique du sanctuaire tient le plus grand compte de la documentation épigraphique, en particulier pour l'établissement de la chronologie (p. 75, utile tableau chronologique des données épigraphiques relatives aux constructions et réparations effectuées dans le sanctuaire entre le IV^e a.C. et l'époque sévérienne). Étude de l'administration et de la vie du sanctuaire, ainsi que du culte d'Asclépios, installé à Lebena vers le milieu du IV^e a.C., dont la dernière attestation connue date de la fin du III^e ou du début du IV^e p.C. P. 155-199, republication avec un riche index des 52 inscriptions relatives à Lebena et à son sanctuaire, presque toutes déjà publiées dans *Inscriptiones Creticae*, I, mais toutes révisées et traduites.

50. H. Schwarzer, *Hephaistos* 24 (2006), 153-167 : « Die Bukoloi in Pergamon. Ein dionysischer Kultverein im Spiegel der archäologischen und epigraphischen Zeugnisse ». Le bâtiment de cette association, documenté par neuf inscriptions des I^{er} et II^e s. p.C., a pu être identifié à proximité de l'hérôon de

Dionysios Paspas par deux autels inscrits. La première construction (le τρεῖς-καὶδεκάκλινος οἶκος — c'est ainsi qu'il faut écrire) pourrait dater de l'époque royale. Elle a subi plusieurs transformations avant son abandon dans le milieu du IV^e s. p.C., peut-être à la suite de la dissolution de l'association. À l'époque d'Hadrien, l'établissement d'une grande salle de banquet est peut-être à mettre en relation avec le στιβάδειον mentionné *IvP* 222 : l'association comptait à l'époque 24 personnes. Parmi le mobilier, un fragment de gobelet de verre inscrit Εὐφραίνου ἐφ' ᾧ παρεῖ (I^{er} s. p.C.), d'une série dont on connaît moins d'une vingtaine d'exemplaires.

51. H. Lohmann, *Ist. Mitt.* 57 (2007), 59-178 « Forschungen und Ausgrabungen in der Mykale 2001-2006 ». Noter, p. 70-83, une étude, fondée sur les inscriptions et les diverses bornes ou inscriptions rupestres, de la topographie historique de la région, en particulier des limites entre Priène, la Pérée samienne et Thèbes, et de la délimitation entre Priène et Samos faite par les Rhodiens *I.Priene* 37 (début II^e a.C.).

52. A. Kalinowski, *Jahreshefte* 75 (2006), 117-132 : « Toponyms in *IvE* 672 and *IvE* 3080 : interpreting collective action in honorific inscriptions from Ephesos ». Ces deux inscriptions, de 166/7 p.C., honorant dans les mêmes termes le bienfaiteur T. Flavius Damianus, ont été érigées respectivement par οἱ ἐν τῇ ἀγορᾷ et ἡ πλατεῖα. K. y reconnaît des groupes de commerçants actifs à l'agora tétragone et dans la Marmorstraße, rue à colonnades bordée de boutiques allant de la porte d'Hadrien au théâtre et au-delà (malgré la difficulté à identifier une *plateia*, sans autre précision, dans la topographie d'Éphèse). Les générosités de Damianus auraient bénéficié à l'ensemble du commerce local. Cette situation trouverait un parallèle à Sidè, où Bryonianus Lollianus, sa femme et son fils sont honorés par les habitants de plusieurs quartiers (*I.Sidè* 105-110). Dans le cas des quartiers, on peut songer au modèle romain des *vici* ; dans celui des commerçants, il pourrait s'agir d'associations temporaires. Mais les quartiers de Sidè se comparent plutôt aux Ἐμβολεῖται et Κορησσεῖται d'Éphèse (*IvE* 130 et 3069), qui sont des habitants de tout un quartier, plutôt que des associations de commerçants.

53. A. Kalinowski, *Tyche* 21 (2006), 53-72 et pl. 5-6 : « Of Stone and Stonecutters. Reflections on the Genesis of Two Parallel Texts from Ephesos (*IvE* 672 and 3080) ». Les deux monuments pour T. Flavius Damianus (voir ci-dessus n° 52), d'apparence différente, ont un texte qui est substantiellement le même, en particulier pour la liste des bienfaits de Damianus : les seules différences portent sur la graphie des nombres, en toutes lettres dans le texte *IvE* 672, en chiffres dans l'autre. Quoique les honneurs aient été accordés par deux groupes différents, l'un et l'autre texte doivent transcrire un décret de la cité d'Éphèse, parce que les bienfaits dont il s'agit profitaient à tout le monde. Les pierres ont été gravées par deux artisans différents, mais les ressemblances dans la disposition des unités de sens font penser que c'était dans le même atelier. Si les deux monuments sont très dissemblables, ce peut être à cause de questions de budget, ou du stock des blocs à graver ; l'espace disponible pour *IvE* 3080, plus réduit que pour *IvE* 672, suffit à expliquer les choix du lapicide.

54. A. Herda, *Der Apollon-Delphinios-Kult in Milet und die Neujahrsprozession nach Didyma. Ein neuer Kommentar der sog. Molpoi-Satzung*, Mayence, 2006, XIV-543 p. (*Milesische Forschungen*, 4). Nouvelle édition avec une traduction, un commentaire approfondi et de riches index, du règlement des Molpoi

de Milet *Milet* I 3, 133, *Syll*³ 57, qui est la gravure, probablement vers 205/200, d'un texte composé pour l'essentiel dans la deuxième moitié du VI^e s. *a.C.*, et qui est resté exposé au sanctuaire d'Apollon Delphinios jusque vers 400 *p.C.* La contribution essentielle de ce commentaire porte sur l'histoire religieuse. Mais une part importante de l'inscription (l. 18-31) comme du commentaire (p. 167-385) a pour objet la procession conduite de Milet à Didymes le 10 Tauréon, à l'occasion de la nouvelle année, par l'aisymnète-stéphanéphore sortant de charge et son successeur. Le commentaire en étudie tous les aspects, institutionnels, religieux, topographiques et archéologiques. Avant la célébration de cette procession, deux γυλλοί, pierres quadrangulaires, devaient avoir été installés l'un devant les portes (πυλαί) de Milet au début de la voie sacrée, l'autre devant les portes (θυραί) de Didymes, probablement celles du temple d'Apollon. La procession parcourait un itinéraire long d'environ 18 km et marquait sept arrêts pour chanter le péan. Relevons la discussion de l'arrêt n° 4, παρ' Ἑρμῇ ἐν Κελάδο : il doit s'agir d'un Hermès installé dans un sanctuaire du fleuve Keladon, non identifié mais qui pourrait être celui qui se jette dans la mer à Panormos, le port qui desservait Didymes à 3 km du sanctuaire. L'étape suivante, παρὰ Φυλίῳι, doit être un sanctuaire d'Apollon Phylaios pour lequel on n'a aucune autre attestation ; sa localisation montrerait l'appartenance à Milet de ce territoire dès la fin de l'archaïsme. C'est dans le même sens que va la discussion de la dernière étape, παρὰ Χαρέῳ ἀνδριᾶσιν. La statue de Charès *Didyma* II 6 (deuxième quart du VI^e s. *a.C.*), découverte au bord de la voie sacrée, avait été consacrée à Apollon : elle n'a pu l'être dans le sanctuaire principal de Didymes, et H. montre qu'elle l'a été dans un petit sanctuaire de type gentilice dont il y a d'autres exemples à Milet. Ce personnage était ἀρχός de Teichioussa, au sud-est de Didymes. Il était le chef d'une bourgade subordonnée à Milet, et la localisation de ce sanctuaire comme sa mention dans le texte dès la fin du VI^e s. indique l'appartenance à Milet de toute la région. Examen de la topographie de Milet et de Didymes, pour étudier l'itinéraire possible de la procession. En guise de conclusion, quelques suggestions de recherches à venir.

55. J.-P. Rey-Coquais, *Inscriptions grecques et latines de Tyr*, Beyrouth, 2006 (*Bull.* 2007, 512). P. 60-61, n° 66, un piédestal mouluré moins haut que long porte une ligne gravée σπειροκεφάλῳ καὶ βῶμῳ (pour le premier de ces termes, voir *Bull.* 1998, 44 et *Chr. étym. gr.* 5, *Rev. Phil.* 2000, s.v. σπεῖρα ; pour le deuxième, *Bull.* 2007, 13). On pensera avec R. que l'inscription ne se suffit pas à elle-même : elle devait faire partie d'une dédicace plus longue répartie sur plusieurs bases de colonne, et la première de celle qui suit (n° 67), avec un nom au nominatif, [---]κων ὁ καὶ [---], pourrait terminer la série. Il n'y a pas à s'interroger sur la nature des offrandes : il s'agit des colonnes elles-mêmes, et le bienfaiteur devait en avoir offert plus d'une. Autres dédicaces : n° 72, une horloge à eau, ὕδρολόγιον ; n° 74, une construction, [τὸ]ν τοῖχον [ἀνέγειρ]ε καθ' ἐδάφω[v]. Signalons aussi, n° 153, le tombeau d'un entrepreneur du Bas-Empire, σορὸς Γοργονίου οἰκοδόμου, et, n° 73, un règlement d'ordre public au sujet de campements, κατασκηνώσεις, et de constructions en bois qu'il s'agit certainement de protéger.

56. *Architecte*. M. Sève, *Métis*, n.s. 5 (2007), 221-238 : « Une stèle à banquet de Cyzique ». La stèle de Cyzique pour Attalos fils d'Asclépiodoros conservée au Louvre (Ma 2854 ; *IKyzikos* I, 100), du début du II^e s. *a.C.*, passe depuis longtemps pour être en rapport avec la tholos de Samothrace et son architecte.

La présente étude montre que les rapprochements qui ont conduit à cette conclusion sont rapides et mal fondés : il s'agit bien plutôt d'un des grands notables de Cyzique et, peut-être, d'un acte d'évergétisme de sa femme.

57. *Technique*. M. Bachmann, dans A. Hoffmann, M.H. Sayar, *Ist. Mitt.* 57 (2007), 365-468 : « Vorbericht zu den in den Jahren 2003 bis 2005 an dem Berg Karasis (bei Kozana/Adana) und in seiner Umgebung durchgeführten Untersuchungen ». À propos de cette forteresse hellénistique (noter un relief représentant un éléphant, p. 405 fig. 5), vraisemblablement du début du II^e s. a.C., voir, p. 434-442, les réflexions très intéressantes, sinon toujours entièrement convaincantes, sur les nombreuses marques (tableau p. 437 fig. 46), repérables dans presque toutes les parties de l'ensemble, « Überlegungen zu Bautechnik und Bauorganisation ». Elles sont spécialement grandes — hauteur de 15 à 25 cm — et disposées sur les bords, parfois partiellement emportées par le travail de mise en place définitif : il s'agit donc d'un système apposé très tôt, probablement à la carrière. Ce sont des lettres de l'alphabet, très comparables à ce que l'on trouve à Pergame, et des signes dont certains paraissent propres à Karasis et pourraient être dus à des ouvriers indigènes. Leur répartition fait apparaître des sections entières construites unitairement, aussi bien dans le sens horizontal (par sections de 6 à 10 m) que dans le sens vertical : il pourrait s'agir d'autant d'équipes, et le fait qu'on connaît beaucoup de variantes de la lettre A, quand il n'y en a pas pour les autres, conduit B. à penser que les lettres seraient en rapport avec le nom des chefs d'équipe (hypothèse peu vraisemblable). Les murs bien appareillés de la forteresse supérieure portent presque exclusivement des marques alphabétiques, les murs plus irréguliers de la forteresse inférieure des marques non alphabétiques. Conclusions sur le sens de ces marques et l'organisation des chantiers, le nombre des ouvriers employés, leur productivité et la durée possible des travaux. — Marques de construction au théâtre de Délos, voir n° 45.

58. *Tuiles*. À Byllis, N. Beaudry, *BCH* 128-129 (2003-2004), 1210 et fig. 16a p. 1211 : fragment de tuile plate d'époque hellénistique portant un timbre rectangulaire inscrit Φιδίας.

59. À Monte Iato, H.P. Isler, *Ant. Kunst* 50 (2007), 110-111 : dans une couche de destruction, tuile laconienne avec un timbre nouveau sinistrophe : Ἐπὶ Φιλοκλέος. Tuile timbrée Τρίτου, dont on connaît moins de vingt exemplaires, tous sauf deux trouvés dans le même secteur, donc à mettre en relation avec un seul et même bâtiment.

60. P.S. Lulof, *Architectural Terracottas in the Allard Pierson Museum, Amsterdam*, Amsterdam, 2007, VIII-117 p., VI pl. en couleurs, 32 pl. en noir et blanc, 35 fig. P. 87-88, n° 83 et fig. 32, pl. 28 : antéfixe à palmette d'époque romaine et de provenance incertaine (Lombardie, selon le musée) portant en façade, le long du bord inférieur, une inscription en relief gravée dans le sens rétrograde en lettres anguleuses (donc dans le sens direct pour la matrice) : Φιλέρω(τος). Un parallèle exact à l'acropole d'Athènes permettrait peut-être de corriger l'indication de provenance. L'idée de L. — il pourrait s'agir d'une offrande ou d'un cadeau d'un Grec immigré en Italie — ne s'impose pas. La discordance entre les deux provenances inquiète : peut-on exclure un faux ?

61. *Tuyau*. À Polymylos (nome de Kozani), G. Karamitrou-Mendesidi, *Arch. Erg. Mak. Thrak.* 20 (2006), 852-853 et fig. 4 p. 871 : plusieurs fragments de tuyau de terre cuite timbrés Νικάνωρος (époque hellénistique).

62. **Sculpture.** *Sculpteurs et signatures.* M. Donderer, *Ant. Kunst* 51 (2007), 24-35 : « Die Signatur des Pheidias am Zeus von Olympia ». On sait par Pausanias (5, 10, 2) que Phidias avait apposé sa signature sur la statue de Zeus à Olympie. Contrairement à ce que croient les savants modernes, qui pensent à divers endroits de la base, ce devait être sous le talon droit, sur le support que réclamait la position du pied. Il existe un parallèle, la statue de Claude en Zeus trouvée à Olympie, où il y a deux signatures : l'une, assez visible, sur le tronc d'arbre contre lequel s'appuie l'empereur, des sculpteurs athéniens Philathénaios et Hégias, qui devaient être les chefs de l'atelier responsable ; l'autre cachée, au revers de la base sous le talon gauche de l'empereur, de Primus, probablement esclave, qui devait être l'exécutant effectif de l'œuvre. En annexe, reproduction de 6 signatures sur des statues d'empereurs ou de membres de la famille impériale, et de 11 signatures sur des statues de culte.

63. A. Pasquier, J.-L. Martinez, éd., *Praxitèle*, Paris, 2007, 456 p., 316 fig., 109 pl. h.t. Signalons seulement ce remarquable catalogue de la première exposition monographique consacrée au sculpteur (voir déjà *Bull.* 2007, 314). L'épigraphie y est utilisée aussi largement que possible, surtout dans les deux chapitres initiaux : l'exposé prudemment critique des données biographiques par A. Pasquier (p. 18-24) et le catalogue des œuvres dressé par J.L. Martinez (p. 28-47), qui met l'accent sur les difficultés méthodologiques à faire aller ensemble sources écrites et œuvres de sculpture. Quelques bonnes photos d'inscriptions, en particulier p. 49 (*SEG* 17, 1960, 83), p. 50 (*SEG* 18, 85), p. 89 (*IG* XIV, 1259).

64. M. Nocita (n° 5) II, 1029-1037 : « Gli scultori a Rodi nelle testimonianze epigrafiche greche ». Étude d'ensemble des sculpteurs actifs à Rhodes du IV^e a.C. au II^e p.C., surtout d'après les signatures. Pour ceux qui se déclarent Rhodiens (il y en a 39), N. estime qu'il s'agit d'une véritable qualité de citoyen dont les intéressés faisaient état pour affirmer leur statut social par rapport à leurs confrères. On relève en outre 74 sculpteurs de 38 cités différentes, pour la plupart proches de Rhodes, en particulier 11 Athéniens, 6 Antiochiens, 5 citoyens de Soloi, 5 de Tyr, 3 d'Éphèse, 3 de Samos, 3 de Chios. Il y en a plus d'une vingtaine dont l'origine n'est pas mentionnée mais qui ont obtenu l'*epidamia* (époque hellénistique), et une quinzaine ne mentionnent que leurs nom et patronyme, ce que N. interprète comme un indice de leur notoriété. En appendice, examen des sculpteurs rhodiens qui ont fait carrière en Italie, en particulier Hagesandros, Athanadoros et Polydoros, actifs à Sperlonga et connus par quinze dédicaces, neuf à Rhodes et dans sa Pérée, et six en Italie.

65. Y. Akkan, H. Malay, *Ep. Anat.* 40 (2007), 16-22 : « The Cult of Zeus Tar(i)gyenos in the Cayster Valley ». Deux reliefs de cette série sont signés par leurs auteurs. P. 17, n° 1 : stèle trouvée au sud d'Akpınar et conservée au musée d'Ödemiş, datée de l'an 88 (40-41 p.C. selon l'ère de Pharsale), ornée d'un relief représentant une couronne, dédiée au nom de C. Iulius Héracléidès, de sa femme Ptolémaïs et de leurs enfants par leur fils C. Iulius Héraclidès, et signée Λουκίου χείρ, d'une manière très rarement attestée dans l'épigraphie. P. 19-21, n° 4, stèle datée de l'an 307 (259/260 p.C.), ornée d'une couronne en relief et signée Σύνφωνος καὶ Ἀπολλώνιο<ς> Ἀλγίζηνοι ἐποίησαν. La localité de Ἀλγείζα, connue par Hiéroclès et les *Notitiae*, se trouvait dans la vallée du Caystre (voir P. Herrmann, H. Malay, *New Documents from Lycia*, 97 et note 251). Voir aussi n° 471.

66. D.H. French, *Ep. Anat.* 40 (2007), 67-108 : « Inscriptions from Cappadocia, II ». P. 99-100, n° 44 : au musée de Sivas, un relief (du Haut-Empire ou d'époque sévérienne) dont il ne subsiste que la partie inférieure avec un serpent et deux pieds masculins (le pied gauche reposant sur un animal couché, lion ou taureau). Sous le relief, la signature Σεκουνδίων Ἀσιανὸς τεχνεῖτης ἰεποίει (voir déjà Arslan, *Gephyra* 2 [2005], 176, n° 4). Selon F., il s'agirait d'un esclave vivant en Asie mais né ailleurs ; pour Arslan, le nom Asianos est un nom propre (c'est plus probable).

67. Le sculpteur Zénion à Cyrène n° 612.

68. *Statues*. Statue de la Tychè de Lébadée, voir n° 227.

69. M. Haake, L. Kolonas, S. Scharf, *Chiron* 37 (2007), 113-121 : « Fragment einer metrischen Strategenweiheung an Aphrodite Stratagis aus dem hellenistischen Thyrraeon ». Une épigramme fragmentaire découverte à Hagios Vasiliou (Thyrraeon) et datée du III^e s. a.C. d'après l'écriture fait connaître l'érection d'une statue en pied d'une divinité féminine à l'acropole de la ville : [---]α σώιζε καὶ ἀστο[ύ]ς | [ἀ]εὶ ἀγῆρά[ν]ται, δαίμον, ἐλευθερίαι. [TAE] ἱταγοῖς τε ὀρθώτεραι βίλου πέλε τοῖς τόδε ἄγαλμα θεῖσι κατ' εὐτειλῇ θυρρείου ἀκρόπολιν. Les *tagoi* ne sont pas connus à Thyrraeon : ce sont probablement des stratèges, et la divinité dont il s'agit doit donc être Aphrodite Stratagis.

70. F. Graf, *ZPE* 160 (2007), 113-119 : « The Oracle and the Image Returning to some Oracles from Clarus ». À la différence de la plupart des sanctuaires oraculaires, on connaît huit oracles de Claros demandant l'érection d'une statue : quatre contre la maladie, où il s'agit dans trois cas d'Apollon archer, dans l'autre d'Artémis avec deux torches, comme à Éphèse ; deux contre des pirates ou des bandits, prescrivant un groupe d'Arès aux liens entre Hermès et la Justice ; les deux derniers ne sont connus qu'indirectement. Toutes ces statues sont supposées douées d'un pouvoir protecteur. Les détails fournis par les oracles de Claros combinent des données traditionnelles venant du Proche Orient ou de l'épopée avec des innovations rituelles. On peut donc penser que le clergé de Claros, s'appuyant sur un fond de croyances de son temps, reconstruisait ce qu'il pensait avoir été le rituel ancien.

71. M. Özsait, G. Labarre, N. Özsait, *Adalya* 10 (2007), 205-222 : « Nouvelles inscriptions de Senitli Yayla (Pisidie) ». Dans ce village situé à l'ouest du lac de Beyşehir ont été trouvées quatre épitaphes dont deux, du III^e s. p.C., mentionnent des statues érigées *post mortem* : n° 2, Αὐρ. [---]δρον Αὐρ. Ἀττάλου | δις Ἀτ[τάλου Νέ]λαρχον, [νεανίσ?]ικον ἀγα[θὸν καὶ] | ἐπεικ[ήν, τὸν δὲ] | ἀνδριά[ντα ἀνέσ]τησεν [Αὐρ. Ἀτ]λατος δ[ις Ἀττά]λου Νεά[ρχου ὁ πα]τήρ αὐτ[οῦ μνή]μης χάριν ; n° 3, Ο[--- Μου]λα Ἑρμοῦ [ἄνδρα ἀγα]θὸν καὶ ἐπε[ικήν, τὸν] | δὲ ἀνδριάντ[α ἀνέσ]τησεν Αὐρ. Αν[νας] | Μουσα Ἑρμοῦ Πτολεμαίου μνήμης χάριν.

72. La statue chryséléphantine d'Héra à Argos : voir ci-dessus, n° 39.

73. *Reliefs*. Fr. Graf, *ZPE* 162 (2007), 139-150 : « Untimely Death, Witchcraft and Divine Vengeance. A Reasoned Epigraphical Catalog ». Catalogue des attestations d'appels à la vengeance divine à la suite d'une mort inopinée attribuée à l'effet de la *φαρμακεία*, empoisonnement ou pratiques magiques. Seuls 15 exemples sont assurés par l'emploi de termes explicites (7 en grec, 8 en latin) ; d'autres sont plus enrobés ; certains invoquent Hélios ou Sol pour venger une mort prématurée, où la sorcellerie n'est que présumée. Discussion sur le sens des épitaphes avec les mains supines : les 27 exemples que rassemble G. (Thessalonique,

Beroia, Aizanoi, Phrygie) ne donnent aucun argument contre l'interprétation qui voit en elles un appel à la vengeance divine contre une mort malintentionnée. Il n'y a aucun rapport avec la protection du tombeau contre un possible violateur.

74. Fr. Hildebrandt, *Die attischen Namenstelen. Untersuchungen zu Stelen des 5. und 4. Jahrhunderts v. Chr.*, Berlin, 2006, XI-444 p., 142 pl. Étude d'ensemble, qui faisait défaut, des stèles attiques de structure simple (à palmette, à fronton, à couronnement droit parfois surmonté d'un ornement), souvent de grande taille et parfois décorées de rosettes. Leur fonction principale était de mettre en évidence le nom des défunts et leur généalogie. Elles sont contemporaines des stèles à relief : leur production commence vers 430 et prend fin à la suite de la loi de Démétrios de Phalère. Autant que les stèles à relief, mais par d'autres moyens, c'était l'instrument de l'ostentation d'une classe socialement dominante. Elles semblent avoir été réservées aux citoyens : les rares exemples pour des métèques sont d'un format et d'une qualité moindres. La présente étude en catalogue 385, avec un classement typologique et une illustration aussi complète que possible ; en annexe, classements par dèmes, par périodes et concordance épigraphique. Regrettons que les inscriptions ne soient données qu'en majuscules : il n'aurait pas été plus difficile pour l'auteur, et beaucoup plus commode pour le lecteur, de les transcrire en minuscules.

75. A. Blanshard dans Z. Newby, R. Leader-Newby, éd., *Art and Inscriptions in the Ancient World*, Cambridge, 2007, 19-37 : « The Problems with honouring Samos : an Athenian document relief and its interpretation ». Analyse approfondie et intéressante du monument qui porte le décret honorant les Samiens *IG* I³ 127, avec un relief représentant deux déesses se donnant la main droite, Athéna et Héra. B. insiste sur les difficultés d'une lecture trop rapide de l'un et de l'autre, et de l'un sans l'autre : l'iconographie n'est pas univoque et la figure qui représente ici Samos peut représenter ailleurs Argos ou le collège des trésoriers des Autres Dieux (ainsi *IG* II² 1394) ; et la situation politique de l'époque est terriblement mouvante, à Samos comme à Athènes. — Une remarque faite en passant aurait pu être approfondie : c'est que le relief est destiné à un public athénien, dans un contexte d'exposition qui nous échappe largement. Là où la pierre était placée, c'est le relief, bien plus que le texte, qui frappait l'esprit d'un spectateur pas toujours enclin à lire l'inscription. Un autre point, qui n'est pas abordé, est de savoir qui était responsable de la décision de mettre un relief et du choix de son iconographie (voir les remarques de M. Meyer, *Bull.* 1990, 136, et de C. Lawton, *Bull.* 1997, 89). Un monument ainsi conçu est certes officiel ; mais que reflète-t-il : les débats de l'assemblée, ceux du conseil, ou les conceptions du magistrat responsable, le secrétaire du conseil et du peuple ?

76. R.S. Wagman, (n° 5), II, 1491-1492 : « An Inscribed Votive Relief to Pan from Epidauros (*IG* IV² 1, 30) ». Selon l'interprétation admise, le relief représente le dieu de profil à droite portant un arbre sur l'épaule gauche, selon un schéma sans autre exemple. On n'a pas remarqué qu'il se dirige vers une structure représentée par une surépaisseur verticale le long du bord droit du relief, caverne ou temple rustique ; et l'objet qu'il porte pourrait aussi bien être une masse. Dans ces conditions, il serait représenté dans la fonction de gardien, qui est aussi celle des dédicants, des $\phi\rho\rho\upsilon\pi\omicron\iota$; une telle dédicace de $\phi\rho\rho\upsilon\pi\omicron\iota$ à Pan trouve des parallèles à Thasos et à l'Antre Corycien.

77. A. Schwarzmaier, *Jahrbuch DAI*, 121 (2006), 175-225 : « « Ich werde immer Kore heissen » — Zur Grabstele der Polyxena in der Berliner Antikensammlung ».

La stèle du musée de Berlin pour Polyxena (Sk 1504), réputée béotienne (probablement de Thespies) et datée des environs de 360 *a.C.*, est considérée d'habitude comme celle d'une prêtresse. L'étude détaillée de son iconographie permet d'y reconnaître celle d'une jeune fille morte avant le mariage.

78. P.A. Butz, (n° 5) I, 211-216 : « Inscribed Wreaths : the Interaction between Text and Monument in Two Euergetistic Stelae from Delos », réfléchit sur l'usage de représenter des couronnes sur les stèles pour les évergètes à partir de deux exemples déliens, *IG XI 4, 712* (pour Scipion l'Africain) et *ID 1498* (pour Euboulos de Marathon). Dans le premier cas, la couronne, en léger relief dans un champ creusé, fait système avec un bâton en diagonale (allusion au nom de Scipion) et l'usage du style *stoichédon*, alors démodé depuis une génération. Dans le deuxième cas, la série des neuf couronnes en trois rangées reflète la carrière du personnage sans en respecter l'ordre chronologique ; la duplication des couronnes au nom des Grands Dieux, qui a embarrassé, ne signifie pas l'itération de la prêtrise : elle est à mettre en rapport avec le caractère syncrétique de ce culte. La place de la couronne de la prêtrise de Dionysos, au centre de l'ensemble, y fait voir le meilleur de la carrière d'Euboulos. Ces éléments visuels ne font pas que répéter ce que dit le texte : ils en augmentent l'effet, et assurent la transmission de l'essentiel du message, quand la lecture peut se heurter à des difficultés matérielles.

79. T. Ritti, K.I. Grewe, P. Kessener, *Journal of Roman Archaeology* 20 (2007), 138-163 : « A Relief of a water-powered stone saw mill on a sarcophagus at Hierapolis and its implication ». À Hiérapolis de Phrygie, un document extraordinaire et sans autre exemple, le sarcophage de l'inventeur d'une scie à pierre double mue par la force de l'eau : M. Αὐρ. Ἰ Ἀμ[μ]ια[ν]ὸς Ἱεραπολιεῖτης τροχοδελ[δ]αλος ἐποίησεν Δεδαλ(έη) ἰ τέχνη ἰ καὶ νῦν ὧδε μένω, « M. Aur(elios) Ammianus, citoyen de Hiérapolis, un Dédale des roues, a fait faire (l'appareil représenté) avec un art digne de Dédale ; et à présent, je reste ici (ou : je resterai ici, si l'on accentue μενῶ avec les éd.) ». L'épitaque est gravée sur le petit côté d'un couvercle de sarcophage, au-dessus d'un relief montrant la machine, les deux dernières lignes mises en évidence au-dessous du relief. Ce dernier donne une représentation simplifiée du dispositif, avec de droite à gauche le canal d'arrivée de l'eau, la roue à aubes, un axe conduisant à une roue à engrenage qui en surmonte une autre actionnant deux scies, placées de part et d'autre, en train de débiter des blocs de pierre. On sait l'importance du sciage des marbres au Bas-Empire. Ce monument peut être mis en rapport avec l'inscription du tombeau de Μάρ. Αὐρ. Ἀπολλόδοτος Καλλικλῖα(νός) qui prévoit une amende de 500 deniers à verser à la συντεχνία τῶν ὑδραλετῶν, association professionnelle des utilisateurs de moulins à eau, qu'il s'agisse de meuniers, de propriétaires ou plutôt d'artisans qui s'en occupaient. La technique du moulin à eau était donc déjà bien répandue à l'époque : les ὑδρομηχαναί mentionnées à Beroia un siècle plus tôt sont donc des moulins à eau. La reconstruction proposée de la machine s'appuie sur la découverte archéologique d'installations de ce genre à Gerasa et à Éphèse (époque de Justinien, dans les deux cas). Il est difficile de préciser le rôle d'Ammianus dans le développement de la technique, mais il est assuré qu'elle était bien installée dans la deuxième moitié du III^e *p.C.* – Soulignons que depuis quelques années, les découvertes épigraphiques et archéologiques ont beaucoup enrichi l'histoire de ces techniques attestées depuis le I^{er} *a.C.* par Strabon et Vitruve, et qu'il faut probablement réviser notre conception des rapports des sociétés antiques envers la technologie.

80. D. Boschung, H. von Hesberg, *Die antiken Skulpturen in Newby Hall sowie in anderen Sammlungen in Yorkshire*, Wiesbaden, 2007, 173 p., 140 pl. (*Monumenta artis romanae*, 35). À Rokeby Hall, p. 142-143 et pl. 113, 2, n° Ro 10 : la stèle de Rome pour Venuleia Vitalia *IGUR* 849, dont l'édition est jusqu'ici imparfaite, est lue ainsi par H. et G. Petzl : *Venuleiae Viltaliae conilugi bene melrenti fecit Italus Silvanlnus*. Ἰ Οὐενουλείαι Οὐλιταλίας <Ἰ>ταλ<λ>ος Σιλουανὸς ἰ τῇ ἑαυτοῦ ἰ συμβίῳ ἰ χαίρετε. ἰ *D(is) M(anibus)*. P 144-145, n° Ro 12-14, trois épitaphes de Smyrne sont republiées avec de bonnes photos, les deux premières avec des corrections mineures, la troisième sans changement, respectivement *ISmyrna* 192, 225 et 898.

81. I. Bald Romano, *Classical Sculpture. Catalogue of the Cypriot, Greek and Roman Stone Sculpture in the University of Pennsylvania Museum of Archaeology and Anthropology*, Philadelphie, 2006, XII-332 p., 1 CD. Ce catalogue republie avec photographies six reliefs inscrits dont quatre sont attiques ; *IG* II² 11012, 11118, 11874, 11911 ; un attribué faussement à Athènes, mais plus probablement de Byzance ou du Nord-Ouest de l'Asie Mineure, *IG* II² 12091 ; et un réputé provenir de Smyrne, Pfuhl-Möbius, 473.

82. *Bases*. J. Ma (n° 75), 203-220 : « Hellenistic honorific statues and their inscriptions », s'intéresse au cas utilisé pour nommer le personnage que représente la statue : le datif et le génitif, rares, relèvent de la sphère religieuse et sont employés sur des autels ; le nominatif, rare aussi, est purement déictique et employé pour des personnages très connus ou pour des athlètes ; c'est l'accusatif qui est normalement utilisé, dans deux types de formules qui se rapprochent l'une de la dédicace (avec le verbe ἀνέθηκε, exprimé ou non), ou de la proclamation honorifique (avec le verbe ἐτίμησε). Cette utilisation de l'accusatif fait l'objet d'un examen fouillé, subtil, parfois un peu poussé. Pour M., la statue est moins la représentation de la personne que la commémoration du fait qu'on l'a honorée, et l'ensemble du monument, matérialisation et expression de l'idéal civique, renvoie à la communauté entière.

83. J.L. Shear (n° 75), 221-246 : « Reusing statues, rewriting inscriptions and bestowing honours in Roman Athens ». Examen d'un groupe de seize bases de statues d'époque classique ou hellénistique, exposées à l'acropole d'Athènes et remployées pour des personnalités romaines d'époque julio-claudienne, dont sept ont été martelées à l'occasion du remploi. En cas de martelage, le nom du sculpteur a subsisté, et tout laisse penser qu'on a conservé aussi les statues. Dans les autres cas, le nom des nouveaux titulaires a simplement été ajouté aux précédents, en tenant compte de la disposition des statues, avec parfois des résultats surprenants : dans le cas de la base *IG* I³ 850 + *IG* II² 4168, le romain L. Cassius Longinus se trouve associé à une statue du style sévère œuvre de Critios et Nésiotès. Cela pose le problème du rapport entre l'œuvre et la personne, donc de la conception de la statue et du réalisme à cette époque. Les tentatives d'explication de S. n'emportent pas entièrement la conviction : faut-il écarter complètement les problèmes de financement ? Il ne faut pas négliger le fait que la gravure n'est que le réceptacle de la peinture : il suffit de n'avoir repeint, dans la vieille inscription initiale, que le nom du sculpteur, pour obtenir un effet proche d'un martelage (dans le même sens, voir la photo p. 234, où l'impression médiocre ne laisse subsister que le texte de date impériale). Enfin, il s'agit de l'acropole, où il était impossible de faire disparaître ce qui s'y trouvait exposé, et peut-être matériellement difficile d'ajouter de nouvelles statues.

84. Les inscriptions d'Apollonia d'Illyrie, n° 283 *infra*, constituent la première attestation à Apollonia d'un culte pour Achille et sa mère, exercé respectivement par un prêtre et une prêtresse, nommés à vie et apparentés entre eux. Ils devaient être frère et sœur : l'hypothèse de P. Cabanes, selon qui Λυσώ serait femme de Παμμήν et mère du prêtre anonyme, se heurte à la structure du nom, où le génitif ne peut indiquer que la filiation, même pour une femme. À cette occasion, C. reprend l'examen de la dédicace des Apolloniates à Olympie CEG I, 390, qui selon Pausanias V, 22, 2-4, représentait entre autres Thétis et Achille. Le paradoxe est qu'Apollon, dont se réclamait Apollonia, était systématiquement hostile à Achille. La tentative d'explication de C. ne convainc guère : le fait qu'un sanctuaire est hors les murs (si les bases étaient bien *in situ*) ne suffit pas pour lui conférer pas un caractère secondaire (voir par exemple le cas de l'Héraion d'Argos), et rien ne prouve que le culte d'Achille ait été en situation subordonnée par rapport à celui de sa mère : le préverbe συν- sur la base de Lysô ferait plutôt penser le contraire.

85. A. Hermay dans E. Simantoni-Bournia, A.A. Laimou, L.G. Mendoni, N. Kourou, éd., *Ἀμύμονα ἔργα. Τιμητικός τόμος για τὸν καθηγητὴ Βασίλη Κ. Λαμπρινουδάκη*, Athènes, 2007 (*Archaiognosia*, suppl. 5), 485-493 : « L'offrande de la Parienne Krinô à l'Artémis Délienne ». La base ID 53, du IV^e s. a.C., ici illustrée pour la première fois, a été peu commentée. Elle est pourtant exceptionnelle par ses caractères archaisants : forme circulaire du monument, attitude probable d'une statue aux jambes serrées, inscription « parlante », et surtout disposition des trois lignes de l'inscription, à la verticale comme dans les inscriptions archaïques sur colonne cannelée, si bien qu'on ne peut les lire qu'en se penchant. L'expression αὐτῆς ἰσόμετρον, remarquable et discutée, ne peut s'entendre que d'une égalité de taille entre la statue et la dédicante. Cette dédicace est l'accomplissement d'une promesse du père de Krinô, mais on ne peut déterminer quelle en était la cause.

86. A. Kalinowski, (n° 5) I, 757-762 : « A Series of Honorific Statue Bases for the Vedii in the Market Agora at Ephesos (*IvE* 725, 731, 3076-3078) ». Étude d'ensemble de cinq bases conçues pour former un groupe familial à l'agora marchande, qui représentait, outre l'intéressé, son grand-père, sa grand-mère, sa mère, sa belle-mère (on peut supposer qu'une base destinée à la statue de son père n'a pas été retrouvée). Elles commémorent les bienfaits de Publius Vedius Papianus Antoninus. Ce dernier, probablement sans enfant, avait désigné pour héritière la déesse Artémis. Ces bases se distinguent par la formule ἡ πατρίς ἀνευέσματο. Or un ensemble de statues pour les Vedii de branche cadette, qui avait des liens étroits avec le culte d'Artémis, a été érigé vers le milieu du III^e s. par leur affranchi et agent Τρόφιμος. Son bienfait avait mis Papianus sur le même pied que le fondateur de la cité, Androklos. Cette situation a dû faire honte à la cité. C'est ce qui peut expliquer son intervention pour la rénovation des statues : l'emploi du verbe ἀνανέομαι est très rare pour une statue, toujours pour une statue de fondateur (pour Alexandre à Bargylia, pour Androklos à Éphèse) ; les statues initiales peuvent avoir été érigées à la fin du II^e ou au tout début du III^e s. p.C.

87. A. Filges, *Skulpturen und Statuenbasen von der klassischen Epoche bis in die Kaiserzeit, mit einer Neubearbeitung der Inschriften auf den Basen durch Wolfgang Günther*, Mayence, 2007, X-187 p., 42 pl. (*Didyma* V, 3). Dans le cadre d'une étude d'ensemble de la sculpture exécutée à Didymes postérieurement à

l'époque archaïque, présentation des 43 bases substantives (n° 117-159) et de sept inscriptions qui peuvent avoir appartenu à des bases. F. y distingue trois catégories : des offrandes pour les divinités, surtout Apollon Didymeus, des statues pour des vainqueurs, et des statues honorifiques. La plupart des statues qu'elles supportaient étaient en bronze, et une grande attention est consacrée à l'étude et la représentation du lit supérieur quand il est conservé. Les inscriptions, toutes publiées, ont été relues par W. Günther : il s'agit donc d'une nouvelle édition (concordance en fin de volume).

88. St. Brackmann, *ZPE* 161 (2007), 275-276 : « Eine Basis für eine Statuette Kaiser Valerians I. », publie brièvement une base de bronze de très petites dimensions vue dans le commerce pour une statuette de l'empereur Valérien I, où la dédicace est inscrite d'une écriture très irrégulière et maladroite : Αὐτοκράτορα Καίσαρα Π. Λικ. Ι Οὐαλεριανὸν Εὐσεβ. Ι Εὐτυχῇ Σεβ., Πανγολρα-νιωτῶν ἡ κόμη. Le nom de la communauté mentionnée est inconnu (on songe à une localité de l'Asie Mineure). B. écarte l'hypothèse d'un faux, mais le nom pourrait n'avoir pas été bien lu. L'absence de traces de fixation au lit supérieur pourrait s'expliquer par la perte d'un couronnement exécuté séparément.

89. **Mosaïque et peinture.** – A. Karamperidi, (n° 42), I, 667-680 et II, 453-465 : « Τα ψηφιδωτά δάπεδα της Βασιλικῆς τῶν Δολιανῶν καὶ ἡ σχέσις τοὺς μετὰ τα ψηφιδωτά σύνολα τῶν παλαιοχριστιανικῶν βασιλικῶν της Νικοπόλης ». À Doliana (35 km au nord de Ioannina), basilique paléochrétienne avec deux mosaïques inscrites très endommagées dans la nef centrale (v^e s. ?) et la nef sud (vi^e s. ?). Dans cette dernière, dans un décor d'animaux aquatiques, deux personnages à demi-vêtus identifiés par une inscription : une femme avec le mot θάλα[σσ]α de part et d'autre de sa tête, et un homme, probablement un fleuve dont le nom se terminait en -ης (ne peut-il s'agir du Jourdain ?).

90. Chr. Gnillka : « Zum Chresis-Mosaik in Antakya », *ZPE* 162 (2007), 95-98 : la mosaïque d'Antioche souvent reproduite (par exemple *LIMC* III, 1, 275 et 2, pl. 221, s.v. Chresis ; iv^e p.C.) représente Chresis à côté d'une figure dont le nom est perdu : une trace restée inaperçue permet de restituer [Τρ]υ[φῆ] de préférence à [Ἀπόλ]α[υ]ς, nom pour lequel la place ne paraît pas suffisante.

91. J.-P. Darmon, *Musiva & sectilia*, 1 (2004) [2006], 75-88 : « Ζώσιμος de Samosate, peintre-mosaïste actif à Zeugma autour de 200 après J.-C. ». Le fait que la signature Ζώσιμος Σαμοσατεὺς ἐποίει sur une mosaïque d'Aphrodite à la coquille est répétée par la signature Ζώσιμος ἐποίει sur la mosaïque des *Synaristósai* permet d'écarter l'idée que ce serait le nom d'un peintre ou d'un commanditaire. Il s'agit bien d'un mosaïste d'époque sévérienne, ce que confirme l'examen du style et de la facture des deux compositions, et cet art est suffisamment caractérisé pour permettre l'attribution de deux mosaïques non signées, celles d'Antiope et du triomphe de Dionysos, sans parler d'autres, à Zeugma ou ailleurs.

92. D. Michaelides, *Musiva & Sectilia* 1 (2004) [2006], 185-198 : « « Ayioi Pente » at Yeroskipou, a new early Christian Site in Cyprus ». Une mosaïque d'une église très détruite et mal datée (v^e-vii^e s.) comporte trois couronnes déterminant des médaillons inscrits, respectivement : [1] + Φωνῇ ἀφαλιάσει[ω]ς κὲ σοτ[ι]η[ρ]ίας ἐ(ν) σ[ι]κ[ι]ηνῆς δικέων + (Psaume 117, 15) ; [2] + Αὐτῇ ἡ πύλη τοῦ Κυρίου, δικίεοι εἰσελεύσοντε ἐν ἡ αὐτῇ +. [3] + Προσκυλήσατε ἡ τῷ Κυρίῳ ἐν αὐλῇ ἁγία αὐτοῦ +.

93. Maria Paz de Hos, *ZPE* 163 (2007), 131-146 : « A New Set of *Simulacra gentium* identified by Greek Inscriptions in the so-called « House of Terpsichore » in Valentia (Spain) ». Découverte, sous le siège de l'assemblée régionale du Pays valencien, d'un bâtiment de luxe dont une pièce, datée du II^e p.C., était décorée d'une mosaïque de sol représentant Terpsichore avec une légende mutilée, peut-être [Τερψιχ]ορῆον, et de murs dont les peintures représentaient des figures féminines debout figurant des provinces ou peuples de l'empire. Trois sont identifiées par une inscription grecque : Αἴγυπτος, femme accompagnée d'un crocodile ; Βέσσω[v], femme à côté de laquelle se trouve peut-être un chapeau ; Ἰνδων, femme derrière laquelle apparaissent la trompe et les défenses d'un éléphant. On peut faire le rapprochement avec les reliefs du Sebasteion d'Aphrodisias, plus ancien d'un siècle, et d'autres monuments : il devait y avoir un modèle officiel, et les tentatives d'interpréter certaines représentations par des circonstances propres à l'Espagne ne convainquent guère. Le bâtiment ainsi décoré pourrait être un bâtiment officiel plutôt que la maison d'un riche aristocrate.

94. Légendes sur des mosaïques d'Afrique du Nord n^{os} 618 et 620.

95. **Objets inscrits.** *Magie et amulettes*. E. Eidinow, *Oracles, Curses and Risk among the Ancient Greeks*, Oxford, 2007, XVI-516 p. Le recours aux oracles et aux opérations magiques est envisagé comme une réaction aux situations d'incertitude ou de risque dans la vie quotidienne. Chemin faisant, E. utilise beaucoup de textes. Le chapitre 5, p. 72-124, reproduit selon un classement thématique, avec une traduction en anglais et un bref commentaire, les questions posées à l'oracle de Dodone, sans que E. ait pu bénéficier de la réédition après révision procurée par É. Lhôte. P. 352-454, reproduction avec une traduction des quelque 175 défixions utilisées dans l'ouvrage.

96. Chr. A. Faraone, J.L. Rife, *ZPE* 160 (2007), 141-157 : « A Greek Curse against a Thief from the Koutsougila Cemetery at Roman Kenchreai ». Plaque de plomb trouvée à plat dans une tombe souterraine, en un emplacement où elle pouvait être visible par les visiteurs de la tombe, mais dans un contexte perturbé (fin I^{er}-milieu III^e s. p.C.). Elle vise un personnage dont le nom est mal conservé, fils (ou esclave) de Καίκελος (*Caecilius*), qui a volé un objet appelé φακάριν{εα}, probablement une pièce d'étoffe servant de couvre-chef : le mot doit être une variante de φακιάλιον, du latin *faciale*. L'essentiel du texte consiste en une énumération détaillée de toutes les parties du corps du voleur, de la tête aux pieds (noter le terme difficile θ[ορ]οῦς, peut-être « testicules »). Sont invoqués au début Βία, Μοῖρα, Ἀνάγκη ; à la fin, ἄναξ Χαν Σηρετρα Ἀβρασαχ. Le texte tient à la fois de la malédiction et de l'appel à la justice divine.

97. N. Markov, Zh. Velichkov, *Archaeologia bulgarica* 11 (2007), 2, 45-49 : « Late antique bone amulet from *Serdica* ». Dans des couches de remploi à l'amphithéâtre de *Serdica*, amulette taillée dans un fragment d'os ayant primitivement servi à un objet de toilette, et datée de Justinien I (518-527) par une monnaie trouvée en même temps qu'elle : Αραφ Σολομῶν Σησίσι[ος] ; au revers, ornement consistant en deux ensembles de cercles concentriques pouvant rappeler des yeux.

98. R.S.O. Tomlin, *ZPE* 160 (2004), 161-166 : « “Remain Like Stones, Unmoving, Un-running”. Another Greek Spell Against Competitors in a Foot Race ». Tablette réputée provenir d'Égypte, gravée d'une malédiction de 33 lignes très répétitive contre trois athlètes, Ἀντίοχος ὃν ἔτεκεν Ταβήχ, Ἰέραξ

ὄν ἔτεκεν Ταμίῃν, Κάστωρ δὲ καὶ Διόσκορος ὄν ἔτεκεν Τεκδοῖς. Il s'agit certainement de coureurs à pied, dans un contexte de compétition, à en juger par le détail du mal qu'on leur veut : εἶνα μήτε εἶς αὐτῶν τῶν προιρημένων στεφανωθῇ δέομε (l. 6-7) ; δῆσον, περιδήσον, κατάδησον, κατάσχ[ε]ς Ἀντίοχον καὶ Ἰέρακον καὶ Κάστωρα τὸν καὶ Διόσκορον, δῆσον α[ὐτῶν] τοὺς πόδος, τὰ νεῦρα, τὰ σκέλη, τὸν θυμό[ν], τὴν ἀρετὴν, τὰ τριακόσια πεντήκοντα (l. 9 : ἐξήκοντα) πέντε μέλη τῶν σωμάτων αὐτῶν καὶ τῶν ψυχῶν, ἕνα μὴ δύνοντε προβένιν ἐν τῷ σταδίῳ, ἀλλὰ μένωσιν ὡς λίθοι ἀκίνητοι, ἄδρομοι (l. 25-31). Date d'après l'écriture : IV^e s. p.C.

99. *Gemmes et sceaux*. G. Németh : « Intailles et camées avec inscriptions grecques à Catalogne », (n° 5) II, 1007-1011, republie quatre documents inscrits déjà connus : un camée avec le nom Σαββατίου, certainement d'origine juive, et trois gemmes inscrites Σκύλακος, Ἀναγκή, Οριωρουθ Ιαωαι (dans ce dernier cas, il s'agit du démon de l'utérus, et la représentation doit être celle d'un utérus). La discussion sur la signature de Skylax reprend dans ses grandes lignes celle que N. avait déjà publiée, voir *Bull.* 2007, 49.

100. C.E. Römer, D.M. Bailey, *ZPE* 160 (2007), 139-140 : « An Egyptian Seal of Severus Alexander ». Empreinte de sceau sur disque d'argile au British Museum avec les bustes d'Isis et de Sarapis se faisant face de part et d'autre d'une statue de Tychè ; sous celui de Sarapis, une Nikè avec la couronne et la palme, et sous celui d'Isis, un Nil couché avec un épi de blé et une corne d'abondance ; titulature abrégée de Sévère Alexandre disposée en cercle au bord de l'objet : [Μάρκου Αὐρ]ηλίου Σεουήρου Ἀλεξάνδρου Εὐσεβοῦς Εὐτυχοῦς Σεβασ[τοῦ]. Les dimensions de la pièce (elles ne sont pas données) et sa qualité font d'elle un objet sans autre exemple : il pourrait s'agir du sceau de l'empereur lui-même.

101. Chr. A Faraone, *ZPE* 160 (2007), 158-159 : « Notes on Four Inscribed Magical Gemstones ». 1. Dans M. Henig, A. MacGregor, *Catalogue of the Engraved Gems and Fingerrings in the Ashmolean Museum* (Oxford, 1984), 124, n° 13.10, comprendre : δός μοι χάριν Διονυσιάτι, Κύριε Θεέ, ἦδη, πρὸς πάντες. Il s'agit donc de la prière d'une femme appelée Dionysias. 2. *Ibid*, p. 126 n° 13.21, l'inscription du revers peut être lue en entier : Δὸς χάριν τῷ σε φοροῦντα πρὸς πάντας καὶ πρὸς πάσας τὴν χάριν. 3. S. Michel, *Bunte Steine – Dunkle Bilder : « Magische Gemmen »*, Munich, 2001, 35 n° 23, au revers, lire : Παθαῶρ [κύ]ριε, παῦσο[ν τ]ὴν δύσ[π]νοίαν τ[ῆς] φορούσ[η]ς ἢ τοῦ φο[ρ]οῦντος — ajoutons, pour le dernier mot, que la confusion entre les voyelles de timbre ε et ο est assez fréquente dans les textes populaires. 4. *Ibid*, n° 146 : à l'avant un serpent qui se mord la queue entre deux inscriptions chacune dans une boîte, à gauche δῖξον ἢ τὴν κλέπτραν, à droite ἢ τὸν κλέπτην. La présence du mot rare κλέπτρ<ι>αν permettrait de lever les doutes de l'*ed. pr.* sur l'authenticité de l'objet.

102. *Orfèvrerie*. M. Manov, *Archaeologia Bulgarica* 10 (2006), 3, 27-34 : « Die Inschriften auf den Silbergefäßen und dem Bronzehelm von Seuthes aus dem Grabhügel Goljama Kosmatka ». Publication plus complète de ces inscriptions trouvées dans la tombe du roi Seuthès III (vers 340-300/295 a.C.) déjà signalées *Bull.* 2006, 70. 1. Un gobelet d'argent pesant 212,75 g porte à l'intérieur, sur la lèvre, l'inscription en pointillé Σεύθου ὀλκή τετράδραχμα Ἀλεξάνδρεια ΔΙΙΙ. L'interprétation normale, 4 tétradrachmes 4 oboles, ne correspond pas au poids réel de l'objet. Il vaut mieux comprendre 14 tétradrachmes, ou, en supposant

une légère faute de gravure, 12 tétradrachmes 2 drachmes, ce qui correspondrait à un poids théorique de 212,60 g. 2. Oenochoè d'argent inscrite sur l'anse Σεύθου ὀλκή τετράδραχμα ΙΔΠ (les deux derniers signes sont le signe de la drachme, une verticale avec une petite barre horizontale au milieu), soit 14 tétradrachmes et 2 drachmes dont le poids théorique, 249,4 g correspond à celui de l'objet, 243,25 g. 3. Casque chalcidien de bronze portant sur le frontal l'inscription en pointillé de petites dimensions Σεύθου. Aurait-elle été apposée dans l'atelier grec où la pièce a été fabriquée pour la distinguer des autres comme propriété du roi ?

103. *Objets de métal*. X. Arapoyianni, *Arch. Eph.* 143 (2004) [2007], 49 : au temple de Perivolia près de Phigalie, bande de bronze inscrite Δαμαρετο[---].

104. R. Parker, M. Stamatopoulou, *Arch. Eph.* 143 (2004) [2007], 1-32 : « A New Funerary Gold Leaf from Pherai ». Lamelle d'or trouvée dans une tombe en 1904 à Magoula Mati, mais restée depuis lors inédite : Πέμπε με πρὸς μυστῶν θιάσους · ἔχω ὄργια [---] | Δήμητρος Χθονίας τέλη καὶ Μητρὸς Ὀρείας [---]. Selon qu'on restitue l. 1 un nom ou un verbe, le terme ὄργια aura le sens d'« objets sacrés » ou de « rites » ; τέλη doit avoir le même sens que τελέτη, « initiation ». Étude de la situation cultuelle de la nouvelle tablette et de la distribution des exemplaires connus ; en appendice, catalogue des lamelles comparables, dont plusieurs restent inédites.

105. F. Ferrari, L. Prauscello : « Demeter Chthonia and the Mountain Mother in a New Gold Tablet from Magoula Mati », *ZPE* 162 (2007), 193-202, reviennent sur le texte précédent (n° 104). Le texte ne peut être conservé : l. 1, il faudrait restituer un qualificatif à ὄργια tel que σεμνά, καλά, ἐσθλά *vel sim.*, et corriger l. 2 l'impossible τελη καὶ en τελέσαι καὶ. Réflexions sur le sens de la mention conjointe de Déméter Chthonia et Métēr Oreia, et argumentation tendant à y voir un contexte orphique, conception qui semble avoir été à cette date complètement enracinée dans la religion privée comme dans les cultes civiques.

106. P. Juhel, D. Temelkoski, *ZPE* 162 (2007), 165-180 : « Fragments de « boucliers macédoniens » au nom du roi Démétrios trouvés à Staro Bonče (République de Macédoine). Rapport préliminaire et présentation épigraphique ». À Staro Bonče, environ à 16 km de Prilep à vol d'oiseau (le double par la route), découverte d'environ 150 fragments de bronze appartenant à trois boucliers de type macédonien, dont 18 sont inscrits Βασιλέως Δημητρίου. La localité semble avoir été abandonnée à la suite des invasions galates de 280-279, et le roi mentionné serait donc Démétrios Poliorcète.

107. A. Ayđın, *Adalya* 10 (2007), 271-283 : « Adana Müzesi'ndeki Kurşun Lahitler » [Sarcophages de plomb au musée d'Adana], publie deux sarcophages de plomb de provenance inconnue conservés au musée d'Adana, l'un décoré à l'intérieur de menorahs, l'autre portant à l'extérieur une inscription sinistroverse en relief, donc gravée sur une matrice où a été moulée ou coulée la paroi du sarcophage : εὐμοίρι (pour εὐμοίρει) Πρόκλα. Des productions de ce type sont connues en particulier à Sidon, mais A. écarte l'hypothèse d'une telle provenance, et attribue les deux objets à la communauté juive locale. Ils dateraient du IV^e, ou peut-être du V^e p.C.

108. *Balles de fronde*. C. Brélaz, *Anatolia Antiqua* 15 (2007), 71-82 : « Des balles de fronde à Daskyleion : armes de guerre ou armes de chasse ? ». Publication de trente-six balles de fronde en plomb inscrites trouvées en fouille à Daskyleion depuis 1988, dont neuf sont inscrites, trois portant Σκαλ(), quatre

Θεοδόλου, les deux autres n'étant plus lisibles. Elles pourraient être mises en rapport avec les batailles de 395 (Agésilas) ou 334 *a.C.* (Parménion, pour le compte d'Alexandre). Mais il se pourrait que ces armes aient été utilisées pour des chasses dans les parcs animaliers du satrape de Phrygie Hellespontique. — Dans le cas d'armes de chasse, les inscriptions seraient difficiles à expliquer, ce que B. n'envisage pas, à moins d'imaginer le délassement des troupes militaires mentionnées.

109. F. P. Moog, *ZPE* 161 (2007), 280-282 : « Schöne Grüsse vom Gegner. Zu einer außergewöhnlichen Molybdis aus Lydien » : balle de fronde acquise aux enchères et réputée provenir de Lydie, portant d'un côté un insecte, guêpe ou frelon, de l'autre *Καλά* au sens ironique de « Bonne réception ». Sur un autre exemplaire, un scorpion au lieu de l'insecte, même texte. Selon le vendeur, ce serait à mettre en rapport avec les guerres d'Eumène III ou Mithridate VI.

110. H.P. Isler, *Ant. Kunst* 50 (2007), 117 et pl. 16, 4 : à Monte Iato, trouvaille fortuite au bastion sud-est d'une balle de fronde en terre cuite inscrite ΓΙ | [Δα]-ματρίο | [Ἡρα]κλεί[δο?]. La l. 1 est à comprendre comme le nombre 13, ce qui indique l'existence à Iaitas d'une tribu 13 que l'on ne connaissait pas encore.

111. *Poids*. R. Haensch, P. Weiß, *Chiron* 37 (2007), 183-218 : « "Statthaltergewichte" aus Pontus und Bithynia. Neue Exemplare und neue Erkenntnisse ». En complément de la série précédemment publiée (*Bull.* 2006, 78), publication de trois nouveaux poids (numérotés à la suite), provenant de la partie bithynienne de la province, certainement de Nicomédie, comme le montre le titre de métropole mentionné sur le premier. N° 14 : Marc Aurèle, 15^e année (174-175 *p.C.*), ὑπ(ατεύοντος) τῆ[ς] ἐ(ρ)παρχ(είας) Π. Ἐρεννίου Νίγρο[ς] Ἀττικιαν[οῦ, π]ρεσβ(ευτοῦ) καὶ [ἀν]τιστρατήγου Σεβαστοῦ καὶ λογιστεύοντος τῆς μητροπόλεως, agoranome Ποπλίου Μάρκου, λείτρα ἀγοραῖα. N° 15, trouvé à Camarine, *SEG* 50 (2000), 1008 ; Caracalla, 19^e année (213-214 *p.C.*) : nom du gouverneur perdu, curateur Αὐρ[η]λίου Ἀντ[ι]όχου Κομμοδιανοῦ, agoranome Αὐρ[η]λίου [Β]εγετιανοῦ, probablement hémilitron italique. N° : 16, en forme de feuille. Sévère Alexandre, 4^e année (224-225 *p.C.*), gouverneur Γ. Ποντίου Ποντιανοῦ Πουφικίου Μαξίμου, agoranome Μ. Αὐρηλίου Ἀλεξάνδρου, hémilitron. Étude du système pondéral, avec la distinction entre la *litra agoraiia*, pesant environ 500 g qui doit prolonger un étalon plus ancien, et la livre romaine, dite italique. La coexistence des deux systèmes était rendue possible par leur rapport simple, de 1 (livre romaine) à 1,5 (livre locale). Étude de la datation par années de règne des empereurs, avec un début au 23 septembre. En annexe, liste des gouverneurs de la province impériale de Pont-Bithynie : on en connaît 24, entre 159 et 269 *p.C.*

112. P. Weiß, *ZPE* 160 (2007), 271-274 : « Nichts Karisches, sondern ein spätes Litrengewicht aus Stein », reconnaît un poids de pierre dans l'inscription de Kaunos I. *Kaunos*, K6, 51*, considérée comme carienne par l'éditeur. Elle est composée de deux signes : à droite un A, à gauche un signe consistant en un *iota* inséré dans un *lambda*, que l'éditeur croyait carien, mais qui est le monogramme usuel pour λί(τρα) ; même monogramme sur un des poids de pierre de Milet, *Bull.* 2007, 54. D'après les dimensions de l'objet, qui n'a pas été pesé, le poids serait de l'ordre de grandeur recherché. Comme à Milet, il s'agirait à Kaunos d'une balance publique (époque impériale avancée).

113. P. Weiß, K. Ehling, *Chiron* 37 (2007), 495-500 : « Marktgewichte im Namen seleukidischer Könige, II ». Complétant une première série (voir *Bull.*

2007, 52), publication de trois poids probablement d'Antioche d'après des indications que M. Rostovtzeff tenait de H. Seyrig. 1. Poids d'une demi-mine au nom de Démétrios Sôtér avec une représentation de Poséidon debout, le pied droit sur un rocher et le trident en main, ancre dans le champ. C'est la seule demi-mine connue dans la série des poids royaux. Il s'agit de Démétrios I, et le choix de Poséidon peut s'expliquer par les circonstances de son avènement, la victoire qui lui a permis d'atteindre la mer à Tripolis en octobre 162 *a.C.* 2. Deux exemplaires d'une mine au nom d'Antiochos Philométor, avec une ancre. Ce doit être Antiochos VIII, qui a régné de 125 à 98/7 *a.C.*, plutôt que le fils d'Antiochos X et Cléopâtre V Sélénè, qui n'a régné qu'en 92 *a.C.* Ces poids royaux ne sont connus qu'en Syrie et en fait à Antioche, et doivent avoir été émis à l'occasion de festivités locales.

114. M. Kazanaki-Lappa, *Arch. Delt.* 54 (1999) *Chron.* ([2007], 1042-1043 (photo). Dans la collection G. Pélichos, poids de plomb rectangulaire sans provenance connue, inscrit à l'avvers, dans un cadre en relief, ἡμίλειτρον, et au revers Ἰουλίλου Ἀμυλτιανλοῦ, avec un tenon de préhension circulaire portant à l'avvers le même nom gravé dans le sens rétrograde (époque impériale avancée).

115. Poids du Levant n° 532. Poids d'Héraclée-sur-Mer n° 545.

116. *Inscriptions vasculaires*. S. Rotroff, *Hellenistic Pottery. The Plain Wares*. Princeton, New Jersey, 2006 (*The Athenian Agora*, 33), xxxvii-443 p., 98 fig., 90 pl. Un très petit nombre des vases d'époque hellénistique porte des inscriptions, et plusieurs sont déjà connus. Parmi les autres, on retiendra le timbre Μοσχίωνος sur une anse de lagynos (p. 255 n° 107, fig. 17, pl. 16 : 250-170 *a.C.*) ; le timbre Βιόττο[u] sur un fragment de ruche (p. 284 n° 366, fig. 59, pl. 48 ; contexte romain tardif) ; le graffite Χρήστου sur un petit pot à pharmacie, et plusieurs inscriptions sur brasero (pour ce genre d'inscriptions, voir par exemple *Bull.* 1999, 126).

117. M. Lilimbaki-Akamati, *Arch. Delt.* 54 (1999), *Chron.* [2007], 645 : au sanctuaire de Zeus à Psalida en Macédoine occidentale (à l'ouest de Castoria, l'antique Keletron), sur un tessou d'un vase offert par un fidèle, le nom Μενέλαος.

118. A. Hermay, *Cahiers du centre d'études chypriotes* 36 (2006), 63-72 : « Un nouveau vase inscrit de Kafizin ». Un col d'amphore dans une collection privée parisienne présente une inscription de 4 lignes au-dessus d'une frise de têtes barbues de face séparées par des arbrisseaux, le tout gravé avant cuisson : Νύμφη τῇ ἐπεὶ τοῦ στόρφειγος | Ὀνησαγώρας Φιλουνίου ὁ δεκατεφόρος | ἀπὸ τοῦ δκ' L, ἐπ' Ἀγαθῇ Τύχῃ καὶ Δαίμονι, | ἐμὲ καὶ ἄλλα πο[λλά], daté de l'année 224/3 *a.C.* (ἀπὸ τοῦ δκ' L : de l'année 24 [de Ptolémée III] ; le sigle L est usuel pour indiquer l'année dans les textes ptolémaïques). Ce personnage est bien connu dans cette documentation : c'est lui qui a dédié l'essentiel des vases consacrés à la Nymphe, qui pourrait être la reine Arsinoë II. Les têtes font peut-être allusion aux réunions de la confrérie d'Onésagoras, connues par d'autres documents de Kafizin, voir T.B. Mitford, *The Inscriptions of Kafizin. The Inscribed Pottery*, 1980 (avec les remarques d'O. Masson, *BCH* 105, 1981, 623-649).

119. L. Vecchio, *Par. Passato* 61 (2006), 373-387 : « Un vaso per collirio con iscrizione greca da Velia ». Un petit vase de terre cuite trouvé à Velia (Élée) dans un contexte qui pourrait être un Asclépieion, porte sur la panse l'estampille Νικία | λίκτιον (époque hellénistique). Ce nom apparaît sur huit autres exemplaires répartis dans tout le monde méditerranéen et jusque dans le Pont Gauche, ce qui fait de Nicias le médecin le mieux représenté ; la distribution (deux exemplaires

en Sicile, deux en Italie du Sud) fait penser à un lieu de production situé en Occident, peut-être en Sicile. Pour ce genre de vases, voir l'étude d'ensemble de L. Taborelli et S.M. Marengo, *Bull.* 2000, 162.

120. T. Zimmer, *Bonner Jahrbücher* 205 (2005), 83-135 : « Hellenistische Reliefkeramik im Akademischen Kunstmuseum Bonn ». Trois vases de cette collection sont inscrits (n° A1, A 50 et G 1), dont un seul inédit : p. 95, n° A1, bol mégarien de provenance inconnue (peut-être Athènes), inscrit dans la matrice dans le sens direct, d'où une impression à l'envers sur le vase : Ἀρίστων[ος] (première moitié II a.C.).

121. *Lampes*. V. Mitsopoulos-Leon, dans V. Mitsopoulos-Leon, Cl. Lang-Auinger, ed., *Die Basilika am Staatsmarkt in Ephesos*. 2. Teil : *Funde klassischer bis römischer Zeit*, Wien, 2007, XXVI-212 p., 71 pl. (*Forschungen in Ephesos*, IX/2/3). Quelques lampes signées d'époque hellénistique tardive : p. 95 et pl. 22, n° L 69, Ἀσκληπιάδου ; p. 96 et pl. 22, n° L 76, monogramme.

122. *Verre*. E. M. Stern, *Mnemosyne* 60 (2007), 341-406 : « Ancient Glass in a Philological Context ». Examen des différentes façons de désigner le verre dans les textes antiques. Le mot ὕαλος est le terme générique le plus ancien. Dans les inventaires du Parthénon, l'expression ὕαλιναι ποικίλαι (398/7) est la preuve qu'il s'agit de verre, non de cristal de roche ; il n'y a du reste pas d'indication claire que ce terme ait désigné le cristal de roche, à l'époque classique ou par la suite. La mention fréquente du poids des objets de verre (pour en apprécier la valeur ?) laisse penser qu'ils étaient vendus au poids. Certains objets étaient d'une technologie avancée, ainsi une ὕδρία ὕαλινῇ (370/9). Dans l'édit du Maximum, de Dioclétien, 16, l. 1-6, dont la version grecque est presque entièrement perdue, les désignations verre de Judée et verre d'Alexandrie doivent avoir un sens typologique (la question est discutée), et le produit était vendu au poids : c'est donc le matériau que l'on payait, non son élaboration. Les prix indiqués laissent penser que le salaire journalier d'un ouvrier non qualifié lui aurait permis d'acheter un vase de verre d'Alexandrie ou deux de verre de Judée, ou deux panneaux de verre à vitre : avec des prix aussi bas, un souffleur de verre gagnait difficilement sa vie.

123. P. Triantafyllidis, *Journal of Glass Studies*, 49 (2007), 262-264 : « Glassmakers of Late Antiquity in Greece : Philological References and New Archaeological Evidences », recense les rares inscriptions, toutes tardives, relatives à des artisans du verre : l'épithaphe du verrier Andreas SEG 41, 212 (Sironen, *Late Roman and Early Byzantine inscriptions of Athens and Attica*, 113) ; celle du verrier Euphrasios IG III 2, 3436 (Sironen, *op. cit.*, 72), et T. signale un flacon octogonal trouvé à Rhodes et signé sous le fond Εὐφρα(σίου), peut-être du nom de l'artisan connu à Athènes. Le cas de Ἀγαθόνυμος de Messène considéré comme verrier par T., est très douteux : le nom de la profession est restitué et d'autres solutions sont plus vraisemblables, voir *Bull.* 2005, 28.

124. Gobelet de verre inscrit à Pergame : n° 50 . Plat de verre à Tyr n° 553.

ONOMASTIQUE (Laurent Dubois)

125. Dans l'ouvrage de numismatique, de Katerina Chryssanthaki-Nagle, *L'histoire monétaire d'Abdère en Thrace*, Mélètēmata 51, 2007, on trouve, outre

une convaincante remise en ordre chronologique des émissions, un utile complément aux listes de monétaires auxquels s'était intéressé Olivier Masson, *OGS* II, 427-439, après la publication de J.F. May, *The Coinage of Abdera* 1966. Les bronzes de la cité montrent entre autres que le monétaire Πάρμις de la période IX (336-331) avait comme génitif Πάρμιδος et non Πάρμι(ος).

126. Maria-Gabriella Parissaki, *Prosopography and Onomasticon of Aegean Thrace*, Μελétēmata 49, Athènes 2007. Ce livre est considéré par son auteur comme un complément onomastique à l'ouvrage de Louisa D. Loukopoulou, *Επιγραφεὺς τῆς Θράκης τοῦ Αἰγαίου* (Bull. 2005, 2), corpus des inscriptions grecques provenant du territoire situé entre le Nestos, à l'ouest, l'Hèbros à l'est et le flan sud des monts Rhodopes, dont les principales cités sont Maronée et Abdère, cette dernière ayant fourni de nombreux noms de monétaires, depuis la fin du VI^e s. (voir n° 125). Dans la première partie « Prosopographie », les anthroponymes sont énumérés dans l'ordre alphabétique, avec leur contexte, leur origine, leur date et leur référence. Dans la partie « Onomasticon », les noms sont regroupés par radicaux et expliqués du point de vue de la morphologie et de la sémantique. Dans une troisième partie les noms sont utilisés pour une approche historique, sociologique et religieuse de la société de la Thrace égéenne. L'ouvrage se termine par d'abondants catalogues des noms grecs (78%), latins (7,3%), thraces (7,3%) et par un inventaire des fréquences par période et par cité. L'ensemble est très soigné et sera fort utile. Quelques remarques. Signalons des noms épichoriques comme Ἀβδηρίων, tiré du toponyme, ou Νέστις et Ἡρόνεστος, tirés de l'hydronyme local le Nestos qui a fourni d'autres noms en Νέστο- à l'onomastique apparentée de Thasos. P. 126-127, on pourrait se demander si le nom Ἀλιάρχος ne comporte pas plutôt au premier membre le nom de l'assemblée, ἀλία, plutôt que le datif du nom de la « mer ». On notera la présence de noms typiquement ioniens imputables aux fondateurs venus aussi bien de Clazomènes (VII^e s.) que de Téos (VI^e s.) comme Μολπαγόρης (IV^e s.) et Μολπᾶς (V^e s.), Μαιάνδριος (V^e s.). P. 223, le nom Νυμῆς (V^e s.) de la presque île de Malynoti est judicieusement considéré comme une forme abrégée et érodée d'un Νεομήνιος. Encore un bel exemple du dynamisme éditorial du KERA athénien !

127. É. Lhôte (n° 7), p. 271-294 : « Typologie des anthroponymes en -ΥΣ », propose un classement des différents types des noms en -υς ou -ῦς à partir de son étude sur une plaque de plomb de Dodone (Bull. 2005, 254) où les noms de ce type sont particulièrement nombreux. Il propose de voir dans les noms en -υς, -υος à accent récessif des sobriquets tirés d'appellatifs du type Βότρυς ou Στάχυς ; des anthroponymes tirés d'adjectifs en -υς du type Θράσυς ; des anthroponymes tirés de noms de héros du type Κάπυς ; des diminutifs du type Ἀνδρὺς ou Ξένυς. En revanche les noms en -ῦς du type Διονῦς ou Κοννῦς « Barbichette » qui peuvent présenter quatre types de génitifs, en -ῦ, -ῦδος, -ῦος, -ῦτος, sont à l'origine des sobriquets de nature dépréciative parallèle à la série en -ᾶς (Κοννᾶς), mais ils ont pu servir aussi à former des diminutifs de noms comportant un υ dans leur radical du type de Βλεπῦς tiré de Βλέπωρος. À l'époque impériale ce suffixe perdra toute valeur dépréciative pour former des noms du type Ἀσκλῦς ou Ἐπαφρῦς. Il faut saluer cette courageuse et fructueuse tentative de mise en ordre morpho-sémantique de catégories onomastiques résiduelles. Elle pourra être complétée par d'autres dépouillements, notamment en Asie Mineure et en Égypte, par une amélioration de la périodisation et peut-être

en réservant une place à part à des noms manifestement thraces comme Βῆθος ou Κότυς.

128. D. Knoepfler, in Elaine Matthews, *Old and New Worlds in Greek Onomastics*, 2007, 87-119, s'interroge dans un article très prudent sur l'existence d'une anthroponymie typiquement eubéenne dans les colonies d'Occident et dans celles de Chalcidique y compris la cité de Dikaia, n° 263 et 339. K. constate à juste titre la présence de noms identiques dans les deux grandes cités eubéennes et dans les colonies : le meilleur exemple est sûrement un Δημωφέλης de Dikaia qui porte un nom attesté pour quatre Eubéens et ne semble attesté ni en Attique, ni ailleurs en Egée : on tient là une confirmation absolue de l'origine eubéenne des gens de Dikaia. On pourrait aussi citer un Λεάδης, attesté une seule fois comme monétaire en Chalcidique et une seule fois à Styra. Ce sont bien évidemment les cas les plus favorables qui s'expliquent par le caractère récent de la création de Dikaia (ca 479 a.C.). Mais il y a aussi beaucoup de noms qui sont non seulement attestés dans la colonie et la métropole mais qui le sont aussi dans d'autres cités : ainsi le nom du célèbre Μίκυθος de Rhégion est bâti sur le même radical que les Μικυθίων eubéens, mais c'est aussi un nom banal attesté dans toutes les îles de l'Egée : son témoignage est donc beaucoup moins pertinent. Dans les vieilles colonies occidentales, pour lesquelles notre documentation est indigente et tardive, les anthroponymes de souche eubéenne ont été, avec les siècles, supplantés par une onomastique pangrecque banale de matrice plutôt dorienne. Bref l'onomastique peut donner des indications favorables sur une origine commune, elle peut confirmer des témoignages littéraires ou dialectologiques : elle semble en tout cas moins probante que la présence d'un calendrier commun à la métropole et à la colonie.

129. Onomastique béotienne n° 250, 253. Onomastique thessalienne n° 303. Onomastique crétoise n° 441. Onomastique macédonienne n° 328, 329, 333. Onomastique thrace n° 347, 371. Noms grecs de Scythie et Scythie Mineure n° 359. Noms en -ις < -ιος dans le Pont nord n° 361 *bis*. Onomastique de Chersonnèse taurique n° 409. Onomastique dace n° 351, 352. Noms micrasiatiques en Scythie n° 359. Noms micrasiatiques dans le Bosphore cimmérien n° 361. Noms ioniens à Apollonia du Pont n° 366. Noms d'origine iranienne à Olbia n° 402. Phanagoria n° 431. Noms de gladiateurs à Stratonicee de Carie n° 481. Noms pamphyliens n° 524, 525. Noms théophores au Proche Orient n° 534. Noms en -apollon en Égypte n° 586.

MOTS NOUVEAUX ET MOTS RARES

(Laurent Dubois)

129 *bis*. χαγεμαστικόν ⁿ à Argos, n° 214 : il pourrait s'agir d'une caisse des opérations militaires (?).

130. χαφεθλοθέται = ἄθλοθέτης à Argos n° 214 ; χαφέθλιμον ⁿ « (argent) pour les concours » n° 215, dérivé de ἡφέθλον = att. ἄθλον ; l'aspirée initiale n'est attestée qu'en argien, voir Amandry, *BCH* 1971, p. 615 et *BCH Suppl.* VI, 1980, *Études argiennes*, p. 212.

131. χαιρεῖα ⁿ = αἰρεσία en argien, n° 215 : ce terme qui n'était jusqu'ici attesté que dans des composés comme ἀρχαιρεσία, désigne vraisemblablement un « prélèvement (d'argent) » sur le trésor du temple.

132. ἀνελατῆρες ⁿ : collège de magistrats argiens n° 215, IV^e a.C., dont l'identification comme un nom d'agent de ἀνελαύνω est vraisemblable.

133. ἀποβώμιος à Cyrène n° 602 : sens discuté.

134. ἀρχερμηνεύς ⁿ « traducteur en chef » à Kolossai de Phrygie n° 515.

135. διαπέττω au sens de « distribuer des plats chauds » à Philadelphie de Troade n° 474.

136. διεξόα « lieu par où s'effectue la sortie », à Scotoussa en Thessalie : le rapport étymologique avec διέξειμι que j'avais supposé *Bull.* 1995, 515, est à juste titre contesté par Garcia Ramon, (n° 8), 102-103, qui voit au second membre un abstrait du verbe σεύομαι, le même que dans la glose rhodienne μηλοσόη· ὁδὸς δι' ἧς πρόβατα ἐλαύνεται ; διεξόα serait donc issu de δι-εκ-σόα.

137. δωματοποιφοί ⁿ : magistrats argiens en charge de la construction du temple, n° 215, des ναοποιῖαι en quelque sorte.

138. ἡδοποιφοί ⁿ : magistrats argiens en charge de l'ἔδος, la statue chryséléphantine de la déesse, n° 215 ; on comparera les ἀγαλματοποιοί de *IG* I³ 448.

139. ἐπβόκιον ⁿ < ἐπ(ι)-πόκιον : variante thessalienne de ἐπίποκος « couvert de laine » avec un suffixe de diminutif, dans une loi sacrée non publiée de Larissa, III^e a.C. (n° 8), 103-106 ; pour la sonorisation de la seconde des géminées, on comparera en thessalien l'adjectif patronymique de Larissa, Κοπβιδαῖος < *Κοπβιδαῖος, *IG* IX 2, 517, 59.

140. ἐπεχφορά ⁿ « revenu (des dîmes) » à Argos n° 215.

141. ἐπιγνώμᾱ ⁿ : collège de magistrats nouveau à Argos composée de huit συνεπιγνώμονες ⁿ, n° 214, IV^e a.C.

142. ἔπασις en béotien < ἐπίπασις = att. ἔγκτησις n° 288.

143. ἐδοξοιδεῖον ⁿ « travail d'ébénisterie fine » à Argos, n° 215 ; voir la glose d'Hésychius ἐδοξοεῖ· ἀγαλματοποιεῖ.

144. ζαμιαῖον (ἀργύριον) ⁿ « argent provenant des amendes » à Argos, n° 215.

145. καθελέω ⁿ : futur ionien de καθαιρέω à Dikaia, IV^e a.C. n° 339, l. 74.

146. κατοῖα = καθώς en thessalien, *SEG* 53, 851, III^e a.C.

147. κριθοχύταιⁿ : nom nouveau de magistrats argiens, n° 215, qui rappelle les *si-to-ko-wo* mycéniens = σιτοχόφοι ; ils pourraient avoir été chargés de la distribution de céréales aux régiments.

148. λῆνος « initié » à Cumes n° 631, plutôt avec cet accent.

149. Μακέτται en Lydie, n° 474.

150. νησάρχης ⁿ = ὁ ἐπὶ τῆς νήσου dans le Pont, à Phanagoria, 220 p.C., n° 432.

151. ξεστοδοτέω ⁿ « verser des sextarii (de vin) » en Lydie n° 471 : dérivé de ξέστης, emprunté au latin *sextarius*.

152. ἡδοτῆρες ⁿ : magistrats argiens, n° 215, dont le nom est sans doute en relation avec ὁδός « route » et son dérivé ὁδόω « mener par le bon chemin » ; il pourrait s'agir d'officiers du génie.

153. οἴφημα ⁿ « copulation » en Eubée, V^e a.C. n° 262.

153 bis. Ὀμόχυτροι ⁿ nom d'une confrérie de Lemnos, IV^e a.C. n° 447 : « ceux qui ont la même marmite ».

154. ὄρσεν ⁿ « mâle » dans une loi sacrée non publiée de Larissa, III^e a.C. (opposé à θεῖλυ), (n° 8), 103-106. Cette variante thessalienne (avec traitement -or- de la liquide voyelle étymologique) de ion. ὄρσην, ἄρσην, lesb. créét. ἔρσην, invite à s'interroger sur la séquence κἀ τορρέντερον γένος de Mantinée, *IG* V

2, 262, l. 21, 27, qui, plutôt que par $\kappa\alpha\ \tau\omicron\ \acute{\alpha}\rho\rho\acute{\epsilon}\nu\tau\epsilon\rho\omicron\nu$ avec crase, pourrait plus simplement s'expliquer par $\kappa\alpha\ \tau\omicron\ \delta\omicron\rho\rho\acute{\epsilon}\nu\tau\epsilon\rho\omicron\nu$.

155. $\delta\omicron\rho\phi\alpha\acute{\nu}\omega\tau\alpha\varsigma$ ⁿ « tuteur d'orphelins » à Bouthrote, n° 282, n° 50 et 77, ^{II}^e *a.C.* : variante du terme $\delta\omicron\rho\phi\omicron\beta\acute{\omega}\tau\alpha\varsigma$ de Camarine, n° 634, p. 55, ou du plus courant $\delta\omicron\rho\phi\alpha\nu\iota\sigma\tau\acute{\eta}\varsigma$.

156. $\delta\psi\omicron\pi\omega\lambda\iota\varsigma$, à l'origine « marché aux poissons » : confirmation par une inscription de Chersonèses Taurique du ^{II}^e *s. p.C.* du genre féminin de ce terme, n° 412.

157. $\pi\alpha\theta\omicron\nu\ \kappa\alpha\iota\ \delta\rho\acute{\alpha}\sigma\alpha\varsigma$ dans des décrets de proxénie de Mopsion en Thessalie n° 320.

158. $\pi\epsilon\rho\iota\omicron\iota\kappa\omicron\delta\omicron\mu\acute{\eta}$ ⁿ « mur d'enceinte » à Philadelphie de Troade n° 474 : substantif nouveau mais que laissait attendre le banal $\pi\epsilon\rho\iota\omicron\iota\kappa\omicron\delta\omicron\mu\acute{\epsilon}\omega$.

159. $\pi\epsilon\rho\iota\pi\lambda\eta\varsigma$ ⁿ, - $\eta\tau\omicron\varsigma$ (?) : au dat. pl. $\pi\epsilon\rho\iota\pi\lambda\eta\varsigma\iota = \pi\epsilon\rho\iota\pi\lambda\eta\varsigma\iota\omicron\iota\varsigma$ ⁿ « voisins des alentours » en Lydie n° 471.

160. $\pi\rho\omicron\sigma\tau\eta\theta\iota\delta\iota\omicron\nu$ « espace à respecter devant le temple d'une déesse » à Magnésie, *SEG* 37, 491, *ca* 400 (cf. *Bull.* 1991, 351) : pour cette interprétation et celle de l'ensemble de la phrase, voir J.-L. Garcia Ramon », (n° 8), 106-109.

161. $\sigma\pi\omicron\nu\delta\omicron\delta\iota\kappa\alpha\iota$ ⁿ : nouveau collègue de magistrats argiens vraisemblablement chargés des négociations de paix, n° 215 ; terme bâti comme $\acute{\epsilon}\lambda\lambda\alpha\nu\omicron\delta\iota\kappa\alpha\iota$; pour la fonction, cf. les $\delta\iota\alpha\lambda\lambda\alpha\kappa\tau\alpha\iota$ à Sparte.

162. $\sigma\upsilon\nu\alpha\lambda\lambda\alpha\kappa\tau\alpha\iota$ « membre d'une commission de réconciliation civique » à Dikaia en Chalcidique n° 339, ^{IV}^e *a.C.* : le terme n'était jusqu'ici connu que d'Hésychius et d'un papyrus du ^{III}^e *p.C.*

163. $\sigma\upsilon\nu\alpha\mu\phi\iota\pi\omicron\lambda\epsilon\upsilon\omega$ ⁿ : verbe préfixé nouveau en Épire n° 283.

164. $\sigma\upsilon\nu\delta\iota\alpha\iota\tau\alpha[\tau\acute{\eta}\rho]$ ⁿ : le substantif préfixé est nouveau à Olympie, n° 219 ; pour le simple voir S. Minon, *Inscr. él. dial.* 5, 1. 2.

165. $\sigma\upsilon\nu\epsilon\pi\iota\gamma\nu\acute{\omega}\mu\omicron\nu\epsilon\varsigma$ ⁿ : voir $\acute{\epsilon}\pi\iota\gamma\nu\acute{\omega}\mu\alpha$.

166. $\tau\rho\omicron\chi\omicron\delta\acute{\epsilon}\delta\alpha\lambda\omicron\varsigma$ ⁿ = $\tau\rho\omicron\chi\omicron\delta\alpha\iota\delta\alpha\lambda\omicron\varsigma$ « Dédale des roues », en Phrygie n° 79.

INSTITUTIONS

(Philippe Gauthier, Laurent Dubois)

167. **Lois.** – M. Gagarin, *Writing Greek Law*, Cambridge University Press, 2008, XI-282 p. in 8°, traite notamment des plus anciennes inscriptions, en général brèves (courtes dédicaces aux divinités, marques de propriété, listes de noms, telle celle de mercenaires grecs en Egypte à Abu-Simbel, graffiti de bergers gravés sur des rochers en Attique). La nature même de ces textes montre qu'ils n'étaient pas l'œuvre de scribes professionnels tels qu'on en connaît en Egypte ou au Proche-Orient ; justes remarques sur la rapide diffusion de l'écriture alphabétique au cours du siècle qui a suivi son invention. Cependant, on pourra juger trop optimiste l'hypothèse de G. (p. 70) sur « les nombreux lecteurs », dans l'Antiquité, de textes qui avaient été gravés sans qu'il y eût toujours de coupe entre les mots ni de ponctuation, sans parler des conditions d'éclairage. (Ph. G)

168. Chr. Feyel, *Rev. Phil.* 70 (2006), 33-55 : « La *dokimasia* des animaux sacrifiés », réunit et commente utilement les témoignages essentiellement épigraphiques relatifs à cet examen préliminaire des victimes, chaque divinité ayant ses

exigences concernant l'espèce, le sexe ou aussi la couleur du pelage. P. 36-37, intéressant commentaire de Pollux I 29, relatif aux critères à respecter au sujet des victimes destinées aux sacrifices. (Ph.G.)

169. Loi d'Érétrie sur la tyrannie n° 265.

170. **Corps civique.** Trittyes attiques n° 195. *Kômai* argiennes n° 214. *Kômai* de Thespies n° 242. Dème de l'Hestiaiotide d'Eubée n° 276. Clérouques en Eubée n° 261. Tribus d'Atrax n° 311. Affranchissements à Atrax n° 312. Corps civique de Cyrène n° 606. Ostraca de Chersonèse du Pont n° 409.

171. **Décrets.** Décret de proxénie attique en faveur d'un Rhodien n° 193. Décret de proxénie de Coronée pour un Éphésien n° 228. Décrets de Chalcis n° 271. Décret de Lamia pour des juges d'Oponthe n° 306. Décrets de Mopsion n° 320. Décrets d'Istros n° 379. Décrets de Chersonèse Taurique 393, 411. Décret de proxénie d'Olbia du Pont n° 399. Chronologie relative des décrets d'Entella n° 637. Décret de proxénie de Lappa n° 443. Décret honorifique de Siphnos n° 446.

172. M. Hatzopoulos, (n° 4), 271-274 : « Décrets d'asylie, de Macédoine et d'Épire », à la différence d'A. Giovannini, estime que les cités macédoniennes et épirotes jouissent sous la royauté du même statut que les cités membres d'un état fédéral. La publication d'un décret de Leucade reconnaissant l'asylie de l'Asklépieion de Cos en 243 (*Chiron* 2001, 333-346), qui est daté du règne d'Alexandre II, fils de Pyrrhus, montre que l'île vis à vis du pouvoir éacide était dans la même situation que les cités macédoniennes, comme Cassandree, Philippes ou Amphipolis vis à vis d'Antigone Gonatas.

173. **Magistrats.** Secrétaire de prytanie à Athènes n° 199. Magistrats et collègues argiens n° 214, 215. Archonte stéphanéphore de Lébadée n° 227. Magistrats d'Akraiphia n° 247. Agoranomes de Chersonèse taurique n° 412. Agoranomes d'Olbia n° 402. Μαστροί de Rhodes n° 448. Procureur en Égypte n° 593.

174. **Relations entre cités et états.** A. Giovannini, *Les relations entre états dans la Grèce antique du temps d'Homère à l'intervention romaine (ca 700-200 avant J.-C.)*, *Historia Einzelschriften* 193 (2007), 445 p., offre une méritoire et claire synthèse sur ce vaste sujet. Signalons seulement, dans le cadre de ce Bulletin, l'étude du vocabulaire utilisé en grec pour désigner les traités entre états (224-231), le contenu et l'échange des serments (232-235) et surtout le choix de traités et de conventions dont est présentée ici la traduction accompagnée d'un commentaire plus ou moins développé (249-289 puis 290-343). Voir aussi un compte rendu à paraître dans *L'Antiquité classique*. (Ph.G.)

175. Ambassades athénienne au II^e s. a.C. n° 196.

176. Communautés d'Élide à l'époque archaïque n° 219.

177. Routes crétoises au début de notre ère n° 440.

178. Isopolitie entre Kéos et Erétrie n° 269.

179. **Koina.** *Koinon* eubéen au II^e s. a.C. n° 271. *Koina* épirotes n° 282, 284. Le *koinon* du Pont Ouest n°s 365, 370. *Koinon* de Colophon n° 454. *Koinon* lycien n° 487, 488, 500, 504, 509.

180. **Cultes.** Cultes égyptiens en Béotie n°s 224, 226, 229, 232, 238, 242. Culte de Tyché à Lébadée n° 227. Amphiaraios à Oropos n° 256. Athéna en Eubée n° 266. Artémis en Eubée n° 263. Artémis Throsia en Thessalie n° 297. Cultes isiaques en Thessalie n° 298. Thémis en Thessalie n° 299. Aphrodite à Callatis n° 368. Sanctuaires d'Asclépios n° 30. Asclépios à Lebenna n° 49. Dionysos à Pergame n° 50. Apollon à Milet n° 54. Zeus dans la vallée du Caÿstre

n° 65. Achille et Thétis à Apollonia d'Illyrie n° 84 et 283. La Déméter Chthonia et la mètèr Oreia à Phères n° 104, 105. Cultes de Cyrène n° 601. Apollon Μυρτώος à Cyrène n° 605. Artémis et Apollon à Cyrène n° 607. Paian à Cyrène n° 613. Culte d'Asclépios en Afrique n° 618. Culte d'Isis en Mésie inférieure et en Thrace n° 346, 371. Culte d'Isis à Tyras n° 388. Hécate à Tomis n° 369. Apollon Prostatès à Olbia n° 398. Culte de Mâ à Olbia n° 400. Hermès *Agoraios* à Olbia n° 402. Achille à Olbia n° 403, 406, 407. Cultes d'Olbia n° 403. Déméter *Thesmophoros* à Myrmèkion n° 422. Culte de Déméter à Nymphaion n° 423. Artémis d'Éphèse à Panticapée n° 427. La déesse Triphis en Égypte n° 592. Cultes athéniens du v^e siècle n° 194. Clergé rhodien n° 448. Cultes déliens n° 451. Oracles par tirage au sort en Asie Mineure n° 454. Anges en Carie et Lydie n° 472. Anaeitis à Philadelphie de Troade n° 474. Zeus Epikarpios en Cilicie Trachée n° 527. Jupiter Dolichènus en Commagène n° 535. Aphrodite à Caulonia n° 628.

181. **Associations.** *Amphiastai* d'Érétrie n° 270. *Boukoloi* de Pergame n° 50. Les Ὁμόχυτροι de Lemnos n° 447. Lettres d'Hadrien aux technites d'Alexandrie de Troade n° 459. Les *Érôtes* de Philadelphie de Lydie n° 474. Κοινὸν τῶν χαλκέων en Lycie n° 484. « Frères » dans des associations de l'Est grec n° 363.

182. **Élites.** Dans les cités du Pont gauche n° 364. Érites de Pergame n° 460. Élites militaires de Béotie n° 223. Notables de Synnada en Phrygie n° 514.

183. **Ephèbes.** À Athènes n° 200. Gymnasiarques de Pergame n° 460.

184. **Rois.** Lettres royales n° 322. Perdiccas III et la cité de Dikaia n° 339. Donation de Cassandre à Perdiccas n° 340. Le roi Kottys en Chersonèse Taurique n° 410. Pharnace à Hermonassa n° 420. Hypsikratès femme de Mithridate à Phanagoria n° 432. Culte d'Antiochos de Commagène n° 542, 543. Persée et les Béotiens n° 254.

185. **Grèce et Rome.** Culte impérial à Athènes n° 201, 202. Visites d'empereurs et de rois à Athènes n° 405. Tibère honoré par des statues à Athènes n° 206. Philhellénisme de Claude n° 207. *Damnatio* de Néron à Athènes n° 208. Lettres impériales de Coronée n° 230. Culte d'Agrippa en Thessalie n° 317. Statue d'Agrippa en Crète n° 443. Hadrien et les technites d'Alexandrie de Troade n° 203. Rome reconnaît l'asylie de Téos n° 463. Sénatus-consultes adressés à Priène n° 469. Mucius Scaevola à Nysa n° 480. Pouvoirs de Pompée en Orient n° 503. Rome et le *koinon* lycien n° 504. Caracalla honoré en Commagène n° 538.

186. **Calendrier et ères.** Calendrier sacré athénien n° 194. Calendrier des concours sacrés sous Hadrien n° 203. Calendrier argien n° 214. Calendrier eubéen de Dikaia n° 263. Calendrier sacré de Cyrène n° 608. Ère chrétienne mondiale n° 569. Ère d'Antioche n° 570. Ère de Gérasa n° 571. Ère d'Arabie n° 580.

187. **Affranchissements.** Affranchissements de Chéronée n° 226. Affranchissements de Bouthrôtos n° 282. Au sein de la communauté juive du Royaume du Bosphore n° 87.

188. **Concours.** *Kaisareia Sebasta* à Athènes n° 202. Concours béotiens n° 222, 233, 238, 246, 259. Jeux olympiques d'Alexandrie n° 585, 590, 591. Concours de Tégée n° 218. Concours de Philadelphie de Lydie n° 474. Concours de Synnada en Phrygie n° 514.

189. **Documents privés.** Contrats de Camarine n° 634. Bornes hypothécaires à Athènes n° 198. Bornes hypothécaires à Lemnos n° 447. Lettres privées du Pont n° 387.

190. **Finances.** Régime fiscal de Tralles n° 478.

191. **Economie.** Ναύκληροι et marchands dans le Pont n°s 345 et 357. Trafics d'esclaves dans le Pont n° 358. Marchands orientaux n° 531. Commerce à Doura-Europos n° 552. Étalon de mesure en Palestine n° 555.

ATHÈNES

avant 100 *a.C.*

(Laurent Dubois, Sophie Minon)

192. B. Löschhorn, (n° 8), 265-353 : « Weniger Bekanntes aus Attik ». Dans cette grosse contribution aux actes du congrès de dialectologie de Berlin de 2001, L. consacre une série de remarques très fouillées à des caractéristiques scripturaires et linguistiques de l'attique archaïque non traitées par Threatte, *GAI* I, 1980. P. 269-277, concernant le maintien des géminées, L. estime que l'attique a hérité d'une habitude graphique sémitique qui veut que deux consonnes comme -ς σ- ou -ν ν- sont notées quand elles n'appartiennent pas au même mot (type Μελίσεσ σεῖμα), mais qu'elles sont simplifiées à l'intérieur du mot ou du groupe constitué par l'article et le nom qui ne forment qu'un bloc linguistique (type τεῖστοᾶς) ; à l'intérieur de ces groupes se produisent des simplifications notoire comme l'amuïssement d'un ν devant un σ après voyelle longue (type τῶσεμᾶτων ou ἐᾷΣαλαμῖνι). P. 282-287, pour le choix entre χσυν et συν, L. constate que la première forme, épichorique, figure dans des textes qui concernent Athènes elle-même, tandis que l'autre forme apparaît dans des textes ayant trait à la politique extérieure. P. 284-287, pour la répartition des désinences -οισι(ν) et -οις, L. remarque que dans les textes en prose du vieil attique la désinence -οισι(ν) était toujours employée avec une valeur de datif-locatif et -οις avec une valeur d'instrumental, conformément à un syncrétisme des cas hérité. P. 304-306, L. explique ingénieusement l'absence de l'aspirée dans l'article par une dissimilation due à une aspirée dans le mot qui suit ou qui précède dans les documents du v^e siècle alors qu'elle est très bien notée dans ceux du vi^e. De nombreux (et fastidieux !) « Beilagen » reprennent la liste des références étudiées. Voir aussi n°s 239 et 630.

193. K.F. Daly, *Hesperia* 76 (2007) 540-545, publie un décret de proxénie au formulaire banal et amputé dans sa partie supérieure, en faveur d'un Rhodien encore inconnu, Εὐκλείδης Κλεομβρότου. Selon St. Tracy qui a étudié les estampages, le décret est à situer entre 203 et 163 *a.C.* et serait à attribuer à la même main qui a gravé le décret en l'honneur de l'Athénien ambassadeur à Rome, Céphissodotos de Xypète, *Iscr. Stor. Ell.* 33. Bien que l'auteur trouve qu'il y ait de bons arguments pour dater le texte dans le contexte diplomatique d'avant la seconde guerre de Macédoine, vers 200 (Polybe XVI, 26), il n'exclut pas non plus une date entre Apamée (188 *a.C.*) et Pydna (168 *a.C.*).

194. Laura Gawlinski, *Hesperia* 76 (2007) 37-55, publie un nouveau fragment du calendrier sacrificiel de la fin du v^e siècle dont S.D. Lambert, *ABSA* 97 (2002) 353-399, a naguère donné une minutieuse description (*Bull.* 2004, 133). Alors que les deux faces étaient à l'origine (en 410-404) écrites en alphabet attique, la face A a été martelée et regravée en alphabet réformé (entre 403 et 399). En dépit du caractère très lacuneux du fragment, apparaissent des divinités locales remarquables : 1. 2 [Ἀπόλλωνι Προστ]ατηρίῳ ; 1. 4 [Ἀπόλλωνι ὑπὸ]

Μακρᾶϊς (*scil.* πέτραις) : épiclèse intéressante qui n'était jusqu'ici attestée que par des inscriptions d'époque romaine, mais qui est abondamment mentionnée dans l'*Ion* d'Euripide comme le lieu où Créüse avait accouché des œuvres d'Apollon. L. 9, mention curieuse d'un sacrifice qui a lieu ἐπὶ Πυθίοι « près du sanctuaire d'Apollon Pythios », vraisemblablement près de l'Ilissos. L. 12, [Ἀθηναῖαι Ἴωνῖαι οἶς] : cette épiclèse thessalienne d'Athéna était déjà connue par *IG* I³ 383, l. 151-152 et *ZPE* 154 (2005) 137-144. L. 14-16, mention du culte des divinités éleusiniennes, honorées à Eleusis même, [Δήμητρι Ἐ]λευσῖνι οἶς et [Φερεφάττ]ηι κρίος, ou honorée à Athènes, l. 7, [Δήμητρι ἐν] ἄστει οἶς]. La face B en alphabet ionien contient, outre la mention unique d'un jour de sacrifice (l. 11 ἐ]νάτει), un liste de cultes héroïques en l'honneur d'Héraclès (l. 7 et 11), de héros anonymes (l. 10 h[έ]ροσι), des Arrière-Grands-Pères (l. 12 Τριτοπ[ατρεῦσι]). Figure aux lignes 13 et 15 la mention de l'indemnité des prêtres, les ἱερεῶσυνα (*sic*). La nouveauté la plus intéressante consiste dans la mention, au v^e siècle, des Hyacinthides, l. 16 : ὑακιν[θ]ίσι, qui reçoivent un sacrifice purificateur, l. 17 καθαρ[ό]ν ; leur sanctuaire, le ὑακίνθιον, n'était en effet connu que dans une inscription d'époque augustéenne où il est question de la restauration de leur culte, *IG* II² 1035, l. 52.

195. N. Papazardakas, *The Class. Quarterly* 57/1 (2007) 22-32 : « *IG* II² 2490, The Epakreis and the pre-Cleisthenic Trittyes », interprète les derniers mots de cette inscription, Ἐπακρέων Τριτύο[ς], comme la désignation d'une association religieuse ayant un assise territoriale, le bourg d'Ἐπακρία au Nord-Est de l'Attique, créé par Cécrops selon Philochore *apud* Strabon IX 1, 20, dont les habitants sont mentionnés dans un décret du dème de Plotheia, *IG* I³ 258, l. 30. Si l'inscription a été retrouvée sur l'Acropole, c'est que l'association y pratiquait à certaines dates de l'année des actes religieux. Cherchant d'autres trittyes ayant une assise territoriale, P. estime que la trittye de l'ancienne tribu des Gleontes (*sic*) appelée les Λευκοταῖνιοι (*SEG* 52, 48) est celle de « ceux qui habitent une langue de terre blanche » : en bonne méthode un composé qui est un hapax doit être traduit en respectant le sens premier de ses deux membres et non en supposant un sens figuré. Il ne peut donc s'agir que de l'association de « ceux qui portent des bandelettes blanches ».

196. E. Perrin-Saminadayar, in « *Εν κοινωνία πᾶσα φιλία* » *Mélanges offerts à Bernard Jacquinod*, textes réunis par J.-L. Breuil et alii (Mémoires du Centre Jean Palerne, numéro hors-série), 2006, 222-224 : « Du bon usage de la diplomatie. Ambassades athéniennes auprès de Ptolémée VI et d'Antiochos IV », propose d'identifier l'un des trois ambassadeurs de la délégation athénienne mentionnée par Polybe, XXVIII 19, 3-5, avec Καλλίας Σωσικράτους Φλυεύς qui est mentionné comme vainqueur au pancrace lors des Panathénées de 182/1 et de 178/7, *IG* II² 2314, I, 33 et II, 65, *PA* 7830, *LGPN* 175, et apparaît aussi comme cosmète des éphèbes en 160/159, *IG* II² 1027, 11-13. (S. M.)

197. *Salamine*. M.I. Pologiori, *Arch.Ephem.* 143 (2004) [2007], 33-34, publie une stèle de Salamine : Θοκλέδας Μηγαρκύκος. Le nom du défunt ne surprend pas puisqu'il est plusieurs fois attesté, avec cette orthographe (Θο- < Θεο-) à Mégare, *Lexicon* III B. La substitution du ctétique à l'ethnique est un phénomène connu.

198. *Marathon*. Maria Oikonomachou, *Arch.Ephem.* 143 (2004) [2007], 170-173, publie deux *horoi* découverts lors des travaux pour les jeux olympiques. Le premier (IV/III^e) semble concerner un prêt hypothécaire de 2000 drachmes :

[δ]ρος χωρίου τιμῆς ἐποφειλομένης XX Εὐκλείδει Ἀφιδναί(ωι) « borne du terrain (garantissant) la somme de 2000 drachmes dues à Eukleidès d'Aphidna ». Le second (début IV^e) une hypothèque sur des biens de mineurs : ὅρος χωρίῳ ἀποτίμημα παιοῖν Αἰσχύτου Εἰτεαίῳ « Borne du terrain (qui a fait l'objet d'une) estimation hypothécaire (ou « d'une hypothèque ») en faveur des enfants d'Aischytès du dème d'Eitea » ; ce dème est situé à 3 ou 4 km du lieu de la trouvaille.

ATHÈNES

à partir de 100 a.C.

(Simone Follet)

199. K. F. Daly, *Hesperia* 76 (2007), p. 545-554 : « Two Inscriptions from the Athenian Agora, I 7571 and I 7579 », publie, avec une bonne photographie, une traduction anglaise et un commentaire prosopographique détaillé, une liste de prytanes de la tribu Antiochide, inscrite sur un monument circulaire, trouvé en remploi dans un mur romain tardif en 1993. Seule la partie droite est conservée, avec la fin de quelques lignes de l'intitulé, la liste des prytanes de plusieurs dèmes et la liste presque complète des *aisitai* (la place du nom du dadouque est laissée vide). L'éponyme, Ailios Leukios de Pallène, était déjà connu, notamment par *Agora* XV, 423, repris dans K. Clinton, *Eleusis* (2007), n° 514, p. 412-415 et pl. 244, où il faut rétablir son nom complet aux lignes 8 et 10. Le nom du secrétaire de prytanie, Thrasyklès, est préservé, mais non son démotique ; l'éditeur toutefois propose avec raison de reconnaître en lui un démotique de Sphettos, ce qui lui permet de proposer la date de 191/2 pour l'inscription. Plusieurs *aisitai* étaient déjà connus. Un élément intéressant, dans cette liste, est la présence d'Aûp. Πυρφόρος ἐξ Ἐλ[ευ(σίνος)], bien identifié par S. G. Byrne à Aur. Pyrrhoros de Lampres (*Agora* XV, 460, l. 88, de 209/10), et au πυρφόρος τοῖν θεοῖν Ἀλκαμένης honoré à Éleusis (*IG* II² 4816). L'expression nouvelle ἐξ Ἐλευσίνος n'est pas un équivalent du démotique Ἐλευσίνιος ; c'est une variante du titre, établissant un parallélisme avec celui du πυρφόρος ἐξ Ἀκροπόλεως. Aussi ne peut-on pas songer à restituer ici ἐξ Ἐλευσινίων, démotique employé presque exclusivement pour les femmes (c'est le cas dans le parallèle invoqué par K. F. Daly, *Agora* XVII, 120, épitaphe d'un couple dont Νίκη Σωτοῦ ἐξ Ἐλευσινίων, comme dans *Agora* XVII, 119, où se trouve une femme nommée Μοῦσα Σω[- -] ἐξ Ἐλ[ευσινίων]). Une remarque de détail sur la p. 551 : Mystikos, fils de Mystikos, des Éroïades, est secrétaire de prytanie (περὶ τὸ βῆμα) dans *Agora* XV, 406 en 171/2, non prêtre de l'autel.

200. E. Kapetanopoulos, *American Society of Greek and Latin Epigraphy, Newsletter*, 20 April 2008, 12. 1, p. 4-9 : « Ephebic Inscriptions *SEG* 12, 120 and *IG* II² 2142 », propose de déplacer le fragment *c* d'*IG* II² 2107, rattaché aux deux autres par W. Dittenberger dans *IG* III 1142, parce qu'il devrait, selon lui, se trouver juste sous l'intitulé, dont il conserverait les deux dernières lignes ; à la ligne 2, admettant ma lecture, il propose de restituer ἡμισφ[όριον *uacat*], « demi-amphore » ; dans ce cas, on pourrait suggérer, pour le mot précédent, la restitution ἐλα[ίου]. La différence de taille de lettres qui lui fait attribuer cette ligne à l'intitulé n'est pas flagrante sur les photographies. Dans la reconstruction que j'avais proposée, *Athènes* (1976), n° 6, c'était la liste des agonothètes qui

précédait, au début de la seconde colonne, la liste des éphèbes des tribus Hadriane et suivantes. Il se peut qu'une générosité d'un des éphèbes agonothètes ait été rappelée ici. Les quelques rapprochements prosopographiques proposés, assez discutables, n'imposent pas de remonter jusqu'à 148/9 la date de ce fragment, comme il l'avait proposé en 1978 et le propose à nouveau ici. P. Wilson, qui a constitué le corpus de toutes les inscriptions éphébiques d'époque impériale dans une thèse soutenue à Menasha, en Australie, en 1992, après avoir revu soigneusement les pierres conservées à Athènes, n'a pas contesté les rapprochements de fragments que j'avais proposés pour cette inscription. Je remercie vivement S. G. Byrne de m'avoir permis l'accès à ce travail, très précieux pour qui-conque s'intéresse à l'institution éphébique, mais aussi à la prosopographie attique d'époque impériale en général. — La seconde étude porte sur *IG II² 2142* (EM 3596 + EM 3597), fragment dont il propose de restituer l'intitulé, non sans quelque arbitraire, mais où il a reconnu avec raison une parenté avec *SEG* 12, 120 (bien que les éphèbes soient cités ici sans patronyme ni démotique, le fait que tous les noms de cette liste se retrouvent dans le catalogue officiel de l'année est assez probant) et, en s'appuyant sur l'analogie d'*IG II² 2055* (145/6), où sont nommés aussi, citoyens et ἐπέγραφοι confondus, un groupe d'éphèbes et un sophroniste, propose de voir ici la liste des éphèbes d'un σύστημα. Ces équipes ont été étudiées par J. H. Oliver, « Athenian Lists of Ephobic Teams », *Arch. Éphém.* 1971, p. 66-74 et pl. 8, et j'ai dressé la liste des attestations dans ma thèse, *Athènes* (1976), p. 343. Le fait que le sophroniste Aphthonètos n'est pas nommé dans la liste officielle n'infirme pas le rapprochement avec mon n° 6, car celui-ci contient seulement, dans sa première colonne, les noms de cinq sophronistes ; les noms du sixième sophroniste, qui pourrait être Aphthonètos, et de six hyposophronistes sont donc actuellement inconnus. Si les rapprochements d'E. Kapetanopoulos sont valides, le cas du sophroniste est intéressant : lui-même citoyen inscrit dans le dème de Leuconoion (tribu Léontide), il aurait deux fils inscrits parmi les ἐπέγραφοι.

201. F. Lozano, *Class. Quart.* 57 (2007), 139-152 : « *Divi Augusti and Theoi Sebastoi* : Roman Initiatives and Greek Answers », après son ouvrage sur le culte impérial à Athènes sous les Julio-Claudiens (*Bull.* 2007, 228), souligne que, sauf pour l'armée et les colonies romaines, le culte impérial ne fut pas organisé dans les provinces de façon centralisée. Dans la partie hellénophone de l'Empire, des empereurs et membres de la famille impériale ont pu recevoir un culte de leur vivant (prêtres, temples, autels, sacrifices, fêtes et concours), mais ce culte est indépendant de la divinisation décrétée à Rome par le Sénat après la mort de certains empereurs ; du reste le terme grec θεός, on l'a souvent souligné, ne recouvre pas exactement le latin *divus*. Le tableau de la p. 142, comparant la liste des *divi* de Rome et précisant la date de leur consécration, avec la liste des empereurs et membres de la maison impériale qui furent l'objet d'un culte à Athènes, est très éloquent. On peut citer le cas de Tibère : objet d'un culte de son vivant dans tout l'Orient grec, et notamment à Athènes, il ne fut pas divinisé à Rome après sa mort. L'auteur redéfinit donc les θεοὶ Σεβαστοί : membres de la famille impériale ayant reçu un culte d'un cité ou d'un κοινόν, qu'ils aient été ou non consacrés après leur mort. Il remarque aussi les flottements dans la désignation de leurs prêtres : Tib. Cl. Atticus est tantôt appelé grand-prêtre de Trajan, tantôt grand-prêtre des Augustes. Les empereurs sont aussi assimilés à des dieux différents selon les cités. Il peut cependant y avoir

une initiative de Rome, par exemple pour la célébration de l'association de Géta au pouvoir en 209 (*IG* II² 1077) ou pour l'institution d'un culte de Julia Domna, assimilée à Athéna Polias, qui comporte beaucoup d'éléments romains (*IG* II² 1076). Bien établi à Athènes depuis le milieu du I^{er} siècle *p.C.*, le culte des dieux Augustes affirme la continuité et la force de l'État romain (l'auteur pouvait rappeler aussi la diffusion, à partir du milieu du I^{er} siècle, des vœux pour l'αἰώνιος διαμονή des empereurs, étudiés par H. U. Instinsky, *Hermes* 77 [1942], 313-355 : « Kaiser und Ewigkeit »).

202. Maria Kantiréa, *Les dieux et les dieux Augustes. Le culte impérial en Grèce sous les Julio-Claudiens et les Flaviens. Études épigraphiques et archéologiques* (Meletēmata, 50), Athènes-Paris 2007, à partir d'une thèse soutenue à Paris en 2003, présente une étude synthétique du culte impérial dans la province d'Achaïe d'Auguste à Domitien ; la documentation épigraphique d'Athènes occupe évidemment une place importante dans l'ouvrage. Elle montre d'abord comment ce culte se situe dans la tradition hellénistique des honneurs accordés aux évergètes, en particulier aux souverains, puis aux généraux romains. La divinisation de César, permettant à Octavien de se présenter comme « fils du dieu », ouvre la voie à l'ensemble des pratiques dont la réunion va constituer le culte impérial — elle distingue avec raison les statues honorifiques élevées aux empereurs ou aux membres de leur famille des actes proprement cultuels. Elle commente le décret *IG* II² 1071, désormais *Agora* XVI, 433, édition non citée, qui institue la célébration de l'anniversaire d'Auguste le 12 Boédromion (et peut-être le 12 des autres mois : la question est disputée) et crée peut-être un concours isopythique ; elle traite de la dédicace du temple dédié à la déesse Rome et à Auguste sauveur sur l'Acropole (*IG* II² 3173), rapproché d'un autel ayant le même formulaire (*IG* II² 3179), puis du sacerdoce de Drusus l'Ancien, créé en 9 *a.C.* et associé chaque année à l'archontat éponyme. Elle évoque aussi les hommages rendus aux successeurs d'Auguste, identifiés souvent à Apollon, et montre comment l'introduction de la formule « les dieux Augustes » met progressivement l'accent sur la continuité dynastique. Dans le chapitre III, elle fait le point sur la topographie du culte impérial et l'intégration des dieux Augustes dans l'espace civique et religieux, à Athènes et en Attique (elle pouvait s'appuyer ici sur les travaux de M. C. Hoff et Paola Baldassarri). Elle étudie aussi les concours, avec en particulier les *Kaisareia Sebasta* rénovés par Tib. Cl. Novius d'Oion. Enfin le chapitre IV est consacré à l'évergétisme des élites et à leur rôle dans la mise en place du nouveau culte. Elle propose, le cas échéant, quelques restitutions et interprétations nouvelles, de valeur inégale. Elle met en rapport la nouvelle appellation de la Pythaïde, devenue « dodécaïde », avec la date du 12 Boédromion où sera célébré l'anniversaire d'Auguste ; mais la dodécaïde apparaît aussitôt après Actium, donc plus tôt, et on peut aussi bien, en restant proche de l'interprétation de G. Colin, penser qu'il y avait douze victimes parce que chaque tribu en offrait une. Elle restitue de façon satisfaisante la l. 4 d'*IG* II² 3274 : Dionysodōros doit être, sous Claude, ὁ ἱερεὺς αὐτοῦ [καὶ τοῦ γένους] ἰ διὰ βίου. Pour *IG* II² 1035, elle adopte (p. 115) la date basse suggérée par T. L. Shear, qui pourra encore être contestée. Elle maintient, en revanche, la date traditionnelle d'*IG* II² 3242, discutée par F. Lozano (*Bull.* 2007, 228). Elle propose de substituer, dans *IG* II² 3524, le nom de Polycharmos à celui de Pamménès comme exégète des Eumolpides sous Tibère et retrouve le nom de la prêtresse Mégistè, fille d'Asklépides, d'Halai, dans une inscription honorant Livie (*IG* II² 3241). Plus hardie

sans doute est l'introduction de l'empereur Auguste dans une inscription honorifique où ne subsistent que les débuts de lignes Ὁ δῆμος et ...ου υἱὸν (*Hesperia* 6, 1937, 61-63 et fig. 37-38). L'ouvrage est pourvu d'une abondante bibliographie (p. 249-274), d'un « index général » (mais on aurait aimé disposer d'un index des inscriptions commentées) et de tableaux généalogiques, parfois abusivement simplifiés (il est difficile de comprendre les liens entre les différents personnages rattachés à la famille d'Auguste si l'on ne visualise pas les adoptions). On relève aussi quelques lapsus et erreurs, notamment sur les problèmes de calendrier, romain et athénien, l'utilisation d'une version périmée d'*IG II²* 1723, sans le recollage important fait par M. Th. Mitsos. Mais cette synthèse a l'avantage de replacer le culte athénien dans le cadre plus large de la province d'Achaïe et de mettre la documentation épigraphique en relation avec les sources archéologiques et littéraires.

203. G. Petzl-E. Schwertheim, *Hadrian und die dionysischen Künstler : Drei in Alexandria Troas neugefundene Briefe des Kaisers an die Künstler-Vereinigung* (Asia minor Studien, 58), Bonn 2006 ; (cf. C. P. Jones *ZPE* 161 (2007), 145-156 : « Three New Letters of the Emperor Hadrian », commentaire et traduction anglaise), ont publié trois lettres d'Hadrien réglant l'organisation des concours sacrés et établissant leur calendrier, d'une olympiade à l'autre. On voit que pour les *Hadrianeia* sont réservés quarante jours à partir du 1^{er} Maimactèrion ; que la date traditionnelle des Panathénées est maintenue et que les *Panhellenia*, dans la quatrième année de l'olympiade, prennent place entre les *Balbilleia* d'Éphèse et les *Olympia* d'Élis. La mention des *Panhellenia* dans une lettre datée de l'automne 134 est intéressante, puisque la première célébration n'eut lieu qu'en 137 ; la préparation avait certainement commencé quatre ans auparavant, avec la désignation d'un agonothète.

204. Lee Ann Riccardi, *Hesperia* 76 (2007), 365-390 : « The Bust-Crown, the Panhellenion, and Eleusis : A New Portrait from the Athenian Agora », propose de reconnaître dans un buste trouvé à l'Agora, portant une large couronne décorée de huit petits bustes d'empereurs des dynasties antonine et sévérienne, un archonte des Panhellènes ou un agonothète des Panhellénies (en fait les deux fonctions étaient souvent assumées par le même personnage). Elle compare notamment ce buste à plusieurs portraits de cosmètes. P. 388, notes 49 et 50, elle établit une liste de statues connues d'archontes du Panhellénion. — Un des textes intéressants sur les couronnes à médaillons portées par les prêtres du culte impérial et les agonothètes est le passage où Suétone évoque la présidence des *Capitolia* à Rome par l'empereur Domitien (*Dom.* 4).

205. É. Perrin-Saminadayar, *Neronia VII. Rome, l'Italie et la Grèce. Hellénisme et philhellénisme au premier siècle après J.-C.*, éd. Y. Perrin (« Latomus », 305), Bruxelles 2007, 126-144 : « Visites impériales et visites royales à Athènes au 1^{er} siècle de notre ère : histoire et raisons d'un rendez-vous manqué », souligne le contraste entre l'époque hellénistique, où les visites royales n'ont pas manqué à Athènes (voir son article *BCH* 2004-2005, 351-376) et l'absence totale de voyages impériaux d'Auguste à Trajan. Les statues honorifiques, nombreuses surtout au début de chaque règne, n'impliquent pas la présence du souverain. Les petits autels peuvent avoir été préparés en vue d'une visite qui n'eut pas lieu (c'est le cas sous Néron). Il y eut une visite princière, celle de Germanicus, mais ni les bases de statues retrouvées ni la fondation des *Germanikeia* ne peuvent être mises en rapport avec ce séjour. Athènes n'a accueilli que des princes sans

royaume, comme le Thrace Rhométalkès ou le descendant des rois de Commagène, Philopappos. C'est de ce dernier qu'Hadrien pourra s'inspirer pour reprendre une attitude de grand évergète envers Athènes.

206. Sophia Zombaki (n° 205), 158-169 : « Tiberius und die Städte des griechischen Ostens : Ostpolitik und hellenistisches Kulturleben eines künftigen Kaisers », montre que le futur empereur Tibère s'est constitué systématiquement une clientèle dans l'Orient hellénophone, avant et pendant son séjour à Rhodes (6 a.C.-2 p.C.). Il n'est pas venu à Athènes, mais il a été honoré de sept statues (*IG* II² 3243-3248), notamment comme εὐεργέτην δ[ιὰ] προγόνων τοῦ δήμου, et ses liens avec Athènes ont pu être renforcés par son mariage avec Vipsania, fille d'Agrippa et petite-fille de T. Pomponius Atticus. Après la mort de Drusus l'Ancien, auquel un monument avait été érigé à Athènes de son vivant (*IG* II² 3249), une prêtrise annuelle de Drusus consul fut créée, assumée chaque année par l'archonte éponyme (liste d'attestations p. 165, n. 33), qui dura jusqu'au règne de Trajan.

207. Marta Sordi (n° 205), 41-49 : « Claudio e il mondo greco », replace la réparation de l'escalier menant aux Propylées, les honneurs rendus par les Athéniens à Claude (*IG* II² 3269, 3271, 3272, 3274) et son désir de transférer à Rome les Mystères d'Éleusis dans le cadre plus vaste du philhellénisme de Claude, à la fois linguistique, politique, culturel et religieux, car il était, selon Flavien Josèphe, *Ant. J.* XIX, 213, παιδεία τε συνὼν καὶ μάλιστα τῇ Ἑλληνίδι.

208. Christine Hoët-van Cauwenberghe (n° 205), 225-249 : « Condamnation de la mémoire de Néron en Grèce : réalité ou mythe ? », veut mesurer la réaction des Grecs face à la condamnation de la mémoire de Néron à l'aide principalement des inscriptions. La *damnatio*, décrétée par le Sénat de Rome, devait être observée dans tout l'Empire, mais il y a des exceptions. Ses autels furent presque systématiquement érasés ou réattribués. Mais les inscriptions subsistent quand Néron était assimilé à un dieu, par exemple à Athènes « nouvel Apollon ». On put enlever toutes les lettres de la grande inscription du Parthénon (bronze recouvert d'or), mais on ne supprima que son nom dans la dédicace du théâtre de Dionysos (*IG* II² 3182), où il était associé à Dionysios Eleutherios. Dans les catalogues éphébiques on effaça le nom de Néron, mais non les mentions de *Neroneia*. Dans *IG* II² 1990 on effaça son nom dans l'intitulé seulement, comme dans la grande inscription d'Acraiphia contenant son discours sur la liberté des Grecs. Ses statues furent généralement réattribuées. Dans l'ensemble les Grecs lui restèrent reconnaissants d'avoir tenté de leur rendre la liberté.

209. J. Bergemann (n° 205), 453-462 : « Klassizismus West und Ost : Romanisierung und Tradition im Spiegel der klassischen Form », étudie les échanges artistiques entre Rome et la Grèce, à l'époque d'Auguste en particulier, et pense qu'on a parfois trop insisté sur la « romanisation ». L'Athènes augustéenne s'est d'abord tournée vers ses propres œuvres classiques, comme l'Erechtheion pour le temple de Rome et d'Auguste ; le lien établi parfois avec la récupération des enseignes prises par les Parthes lui paraît très fragile. Les dédicaces du temple de Rome et d'Auguste sur l'Acropole et de l'Agora romaine (*IG* II² 3173 et 3175) soulignent surtout l'initiative du peuple athénien, César puis Auguste n'ayant été, pour l'Agora romaine, que des pourvoyeurs de fonds. De même les stèles funéraires, réétudiées récemment par D. W. von Moock, s'inspirent surtout des stèles attiques du IV^e siècle a.C. (forme de *naiskos*, iconographie), et

certains monuments funéraires classiques sont réemployés (ainsi un lécythe du Musée Rodin, où la femme a une coiffure à la romaine et où l'inscription a été remplacée, mais qui date à l'origine du IV^e siècle a.C.). Il commente dans le même sens *IG II² 13037* et 6810. Inversement les traits spécifiquement romains (indications de professions, épitaphes de soldats) n'apparaissent pas. Ces stèles expriment le grand mouvement classicisant du début de l'Empire. L'empereur lui-même adhérerait à ce courant et contribuait à la diffusion de ces formes classiques.

210. M. de Souza (n° 205), 74-81 : « Néron, une brèche dans la muraille de Rome », commente le passage de Dion Cassius, LXIII, 20, sur le retour de Néron à Rome en mars 68 : Ἐπεὶ δ' οὖν τὴν Ῥώμην ἐσήλασε, τοῦ τε τείχους τι καθηρέθη καὶ τῶν πυλῶν περιερράγη, νενομίσθαι τινῶν λεγόντων ἐκάτερον τοῖς ἐκ τῶν ἀγώνων στεφανηφόροις γίνεσθαι. Une entrée semblable aurait eu lieu précédemment à Naples selon Suétone, *Néron*, 25. La justification donnée lui paraît un usage grec mal assuré. Même si les attestations de murailles ou de portes réellement détruites sont peu nombreuses, la banalité de l'adjectif εἰσελαστικός pour caractériser les grands concours grecs prouve que la notion était bien présente en milieu hellénophone.

211. Daniela Marchiandi, *Annuario* 84, S. III, 6, 1 (2006) [2008], 101-130 : « Tombe di filosofi e sacrali della filosofia nell'Atene tardo-antica : Proclo e Socrate nella testimonianza di Marino di Neapoli », en cherchant à localiser la tombe de Proclo, qui est aussi celle de son prédécesseur Syrianos, proche du Lycabette, et le *Sokrateion*, situé près de la route du Pirée à Athènes, deux monuments cités dans la *Vie de Proclo* de Marinos, commente plusieurs inscriptions tardives déjà connues, comme l'épitaphe de l'évêque Klēmatis (E. Sironen, n° 83), comparée à celle de l'évêque Eustathios à Corinthe, l'épitaphe métrique de Lacharès (*IG II² 11952* ; E. Sironen, n° 163) et celle de Syrianos, publiée récemment dans *Horos* 14-16 (2000-2003), 157-163 par G. N. Kalliontzis (*Bull.* 2007, 278). L'article est accompagné d'une abondante bibliographie (p. 120-128) et d'un plan de l'Athènes tardive, indiquant l'emplacement des différentes nécropoles (p. 129).

212. Lina G. Mendoni, *Ἀμύμονα ἔργα. Τιμητικὸς τόμος για τον καθηγητὴ Βασιλὴ Κ. Λαμπρινουδάκη* (Ἀρχαιογνώσια, Suppl. 5), 529-558 : « Συμβολὴ στην Προσωπογραφία της Κέας : Κεῖοι ἐκτὸς συνορῶν », établit la prosopographie externe de Kéos, c'est-à-dire l'étude des habitants de Kéos ou d'une de ses quatre cités – Ioulis, Karthaia, Korésia, Poiëssa – attestés à l'étranger, à Delphes et Athènes surtout. Elle étudie la façon dont ils se présentent, comme habitants de l'île, de l'île et de telle cité en particulier ou seulement d'une cité, et dresse un catalogue prosopographique de 126 noms (p. 538-554) – le récent *Συμπλήρωμα* aux épitaphes attiques de V. N. Bardani et G. K. Papadopoulos (*Bull.* 2007, 198) permet d'ajouter celui de Παῦλος Πάνκαλλος Κῖος, non daté, nommé sur un monument funéraire trouvé apparemment à Markopoulo (n° 1162). Les Keiens d'époque romaine sont très peu nombreux dans ce catalogue : un éphèbe en 107/6 (*IG II² 1011*, VI, 97) et un autre en 102/1 (*IG II² 1028*, II, 147). Cette quasi disparition des Keiens ayant une activité internationale est certainement à mettre en relation avec le fait que l'île est passée sous le contrôle d'Athènes selon la volonté d'Antoine ; ses habitants ne devaient ensuite porter que des noms athéniens : voir l'étude pionnière d'A. Wilhelm « Attische Demotika auf Keos », *Akademieschriften* III 116-127.

213. P. Roesch, *Les inscriptions de Thespies*, édition électronique due à G. Argoud, A. Schachter et G. Vottéro, Lyon 2007, a notamment classé chronologiquement et commenté les catalogues de vainqueurs aux *Mouseia* et aux *Ērôtideia* (fasc. IV, n^{os} 152-185 et 186-193). On y retrouve l'acceptation par les technites d'Athènes de la transformation des *Mouseia* en concours isopythique (n^o 157) et, parmi les vainqueurs des différentes époques, plusieurs Athéniens. Trois d'entre eux ne figurent pas dans le répertoire de I. Stéphanis, *Διονυσιακοὶ τεχνῖται*, Heraclion 1988 : un encomiographe de Taurus, Mousaios (n^o 174, entre 14 et 29 p.C.), un poète de tragédie nouvelle, Artémon, fils d'Artémon (n^o 178, ca 150-160 p.C.), peut-être descendant de l'homonyme qui était désigné comme poète épique environ deux siècles plus tôt (Stéphanis, n^o 420), et le poète de tragédie nouvelle et de comédie nouvelle P. Aelius Amphicharès (n^o 179, sous Marc-Aurèle = S. G. Byrne, *Roman Citizens of Athens*, 2003, n^o 197). On trouve aussi dans ce corpus les documents sur des familles thespiennes ayant des liens avec Athènes, par exemple celle de Philinos et Mondon, qui a fourni un archonte à Athènes en 220/1 (n^{os} 367-393 et 427).

PÉLOPONNÈSE

(Sophie Minon, Laurent Dubois)

214. **Argolide.** *Argos*. Ch. Kritzas, *CRAI*, 2006, 397-434 : « Nouvelles inscriptions d'Argos : les archives des comptes du trésor sacré (iv^e s. av. J.-C.) », cf. déjà *Bull.* 2006, 187. La paléographie de ces tablettes (χαλκέονς τελαμῶνας, cf. déjà *IG IV* 517) les ferait plutôt dater de la fin du v^e siècle, mais la référence à la guerre de Corinthe (στρατέαι τῷ ἐν Κορίνθῳ) renvoie aux premières décennies du iv^e siècle. Y sont mentionnés, entre autres collègues : les Ὀγδοῦκοντα (vingt par tribu), les quatre Ἱερομνάμονες ἐνς Ἡέραν, déjà connus, accompagnés de deux secrétaires comme aussi les quatre Ἡαφεθλοθέται responsables des Ἡεκατόνβουα. Une magistrature nouvelle, ἡ ἐπιγνώμα, composée de huit συνεπιγνώμονες (ἐπιγνώμων à Tirynthe, *SEG* 30, 380) et d'un secrétaire, devait être « une espèce d'intendance des domaines sacrés ». Nombreuses commissions *ad hoc*, dont ἡ ἀρτύνα ἡ τᾶς ἡιππαφείας, sans doute constituée pour la construction d'un mécanisme de départ échelonné des chevaux. Termes institutionnels nouveaux étudiés dans l'article recensé ci-après. Apparaissent également : Πεντακάτιοι, Φεξακάτιοι, κριθοχῦται associés aux ἀρτύναι τῷ ἡαγεμαστικῷ... Nouveaux noms de phratries : Δαρμεῖς, (Ἡ)ελαιεῖς, Ἑρφ(β)αῖδαι, Εὐρυσθίδαι, Φαριάδαι, Μαλονίδαι, Νοστιμίδαι, Παλίνστροφοι, Σευτέραι, Σοφυλίδαι. K. annonce presque quarante nouveaux noms de *kômai*, dont certains étaient déjà connus comme noms de lieux-dits (Κεγχρεαί, Ὑρναθία) ou de rivière (Ἀραῖνος/Ἐραῖνος). Statut de Cléonée et de la Thyréatide. Nomenclature des citoyens : phratronyme et/ou nom de *kôme* en apposition, rarement le patronyme ; pour les magistrats, parfois le seul phylétique. Les mois sont désormais connus au complet (confirmation de Ἀγριάνιος, nouveaux Ἀρταμίτιος et Ἐριθαῖος). L'A. livre pour finir l'exemple d'un texte (photo) qui enregistre un prélèvement de 2000 drachmes destinées à la commission dite « des portails » (θυρῶμάτων) et consigne le mois et les noms des différents magistrats qui authentifient la transaction : président (A. pour ἀφρέτευε comme Buck, *GD* n^o 85, l. 45) des Ἱερομνάμονες du nom d'Ἡαγέν

(avec une aspiration analogique des noms en Ἥγε- et une suffixation d'origine corinthienne), membres de la commission appartenant à chacune des quatre tribus (pour Μικάνας, voir *DELG*, s. v. μικρός, et cf. Μίκιννα, O. Masson, *OGS* III, 70 et pour le suffixe rare -ά(v)νας, *OGS* II, 561), président des Quatre-vingts du nom de Χαίρῆς plutôt que Χαίρεῖς et présidents des polémarques (de la *kôma* Κυνιάς, cf. *SEG* 11, 298, arg. ῥυνία « [casque] en peau de chien ») et des damiurges. (S. M.)

215. Ch. Kritzas, (n° 7), 135-160 : « Ἑτυμολογικὲς παρατηρήσεις σε νέα ἐπιγραφικὰ κείμενα τοῦ Ἄργους », étudie dans les mêmes inscriptions formation et sens des substantifs et adjectifs nouveaux : δόματοποιφοί et Ἡδοποιοί (constructeurs du nouveau temple et de la statue d'Héra), εὐξοιδεῖον (ébénisterie), ἀνελατῆρες (chargés des poursuites), ἡδοτῆρες (responsables de la construction ou de l'entretien des routes ?), σπονδοδίκαι (négociateurs de la paix), κριθοχῦται (chargés de la distribution des céréales aux régiments ou pour les banquets publics ?), ἐπεχφορὰ τῶν δεκατῶν (revenu des dîmes), χαίρηα (retrait d'argent), ζαμιαῖον (dérivé de ζαμία) et ἡφέθλιμον (dérivé de ἡφέθλον, dont l'aspiration initiale n'est attestée qu'en argien, voir n° 130). Des anthroponymes et noms de *kômai* nouveaux : d'une part, Ἄνικις (hypocor. de Ἀνίκας), Ἐφόρτιχος (psilotique avec *digamma* intervocalique, radical de ἑορτή), Εὐρύγυος (cf. arg. γύας, γύα « lot de terre »), Φιταλεύς (« bouvier », cf. ἰταλός, lat. *vitulus*), Λάσυτος (cf. λαοσσός, Λᾱ(σ)σος), Μοιτύλος (de Hsch. μοῖτος « service rendu, faveur », cf. lat. *mutare*), Σαῦρος (Hsch. σαυκόν· ξηρόν. Συρακούσιοι) ; d'autre part, Λαπάρσα (ex *Λαγαρία, à rapprocher de l'épiclèse laconienne des Dioscures, Λαπέρσα[ι]), à localiser sans doute en Thyrréatide, Λέσφα (pour Paus. Λῆσσα, cf. Ἐλισφάσιοι vs Ἐλισσών ?), Φλειφόν (cf. Φλειφόνταθεν, L. Robert, *Froehner*, n° 30). K. confirme l'existence de la phratrie des Σευτέραι. (S. M.)

216. Sophie Minon, (n° 7), 169-210 : « La communication interdialectale au milieu du V^e s. av. J.-C. Argien et crétois dans les deux règlements argiens des relations entre Cnossos et Tylissos » réédite l'inscription argienne (Guarducci, *IC* I VIII 4) et l'inscription tyliissienne (*IC* I xxx 1) qui rendent compte de l'intervention d'Argos dans les affaires de Cnossos et de Tylissos. M. inventorie dans les deux textes traits phonétiques, morphologiques et syntaxiques, en distinguant ce qui est argien de ce qui est argo-crétois, pandialectal ou imputable à la situation de communication (censure d'argismes, hybridation ou importation de traits crétois). La part très faible de cette dernière catégorie de traits dans l'un et l'autre texte lui fait conclure qu'il s'agit bien d'arbitrages des Argiens et non de traités bilatéraux passés entre Argos et chacune des deux autres cités. Dans ce cadre, les Argiens ont eu d'autant moins à édulcorer leur dialecte qu'il était plus proche du crétois. (L. D.)

217. **Laconie.** – *Thérpnè*. Nicole Lanérès, (n° 7), 237-269 : « L'harpax de Thérpnè ou le *digamma* d'Hélène », part de l'étude de l'inscription sur une fourchette à viande (κρεάγρα) dédiée à Hélène, trouvée sur le lieu de son plus ancien sanctuaire laconien : τῇ Ἥλῆναι. Il s'agit du seul exemple épigraphique certain du *digamma* à l'initiale de ce théonyme. Ceci est d'autant plus intéressant que se trouvent ainsi confirmés les témoignages de grammairiens ou d'historiens anciens comme Denys d'Halicarnasse, Priscien ou Marius Victorinus jusqu'ici méprisés. Ce témoignage épigraphique permet en outre de trancher entre plusieurs leçons du texte homérique, en particulier en *Iliade* 3, 154, et de

résoudre l'hiatus dans l'épigramme du coffre de Cypsélos transmise par Pausanias, V 17-19 et dans le fragment 7 Page d'Alcman. N.L. étudie enfin les attestations de la forme « vasculaire » du théonyme sur des vases corinthiens et chalcidiens trouvés en Occident : la forme $\text{He}\lambda\acute{\epsilon}\nu\alpha$ ou $\text{He}\lambda\acute{\epsilon}\nu\epsilon$ est imputable à un modèle attique. Les deux variantes graphiques $\text{He}\lambda$ - et $\text{Fe}\lambda$ - permettent de reconstituer en toute certitude une forme proto-grecque **Swelenā*. Il est assez rare de voir l'épigraphie archaïque venir avec une telle efficacité au secours de la philologie !

218. **Arcadie.** – *Tégée*. Brigitte Le Guen, *ZPE* 160 (2007) 97-107, revient sur les problèmes que pose, tant pour la nature des concours énumérés sous des couronnes de feuillages différents, que pour la datation, le palmarès d'un acteur-boxeur anonyme de l'inscription de Tégée *Syll.*³ 1080 (= *IG* V 2, 118). En désaccord avec J.-Y. Strasser, *Historia* 55/3 (2006) 298-327, l'auteur estime que les Héraia d'Argos étaient des concours « thématiques » au même titre que les Panathénées d'Athènes et qu'aussi bien dans les concours thématiques que dans les concours sacrés les acteurs classés premiers recevaient une couronne. À la différence de J.-Y. Strasser, Br.L.G. considère que l'acteur qui a affiché ce palmarès n'a pas accompli deux prestations en jouant seul deux extraits du répertoire, mais une seule en tant que protagoniste : comme à Athènes au v^e s. celui-ci était en charge de plusieurs rôles. Elle est en revanche d'accord avec Strasser pour attribuer l'inscription aux années 190-170.

219. **Élide.** *Olympie*. J. Taita, *Olimpia e il suo vicinato in epoca arcaica*, Milan, LED 2007, 182 p. (CCXLIV). Issu d'une thèse remaniée qui portait sur la question de l'existence d'une amphictionie à Olympie (cf. *Bull.* 2003, 321), ce volume traite plus largement des liens qu'entretenait avec le sanctuaire durant la période archaïque le réseau de communautés d'Élide qui gravitaient autour de lui. Le nerf vital que constituait Olympie par sa situation au croisement des deux principales routes de la région, au confluent de l'Alphée et du Cladée (d'où le nom de « Πίσα », cf. πίσεια « prairies humides », donné à l'emplacement comme à l'ancienne cité dont le sanctuaire occupait une portion du territoire), et par l'enjeu économique que représentaient les panégyries qui s'y tinrent dès que l'oracle fut relayé par les concours qui acquirent tôt une dimension panhellénique, en fit la source de rivalités entre les différentes communautés en présence, que des alliances (fine étude p. 76-78 du traité entre Eléens et Ewaens, *Inscriptions éléennes dialectales* 10, « l'atto ufficiale che sancisce e legittima la subordinazione, in tempo di pace e di guerra, di Ewa a Elide ») permirent de résoudre sous la tutelle opportune du dieu. Étude des inscriptions *Inscr. él. dial.* 14, 19 et 12, d'une part, 6 et 9, d'autre part, à propos du statut et des fonctions des *proxénoi* et des *théokoloi* ; concernant les arbitres, nouveau συνδιαίτα[τέρ], inéd. B 6901 (p. 127). (S. M.)

BÉOTIE – EUBÉE (Denis Knoepfler)

Béotie.

220. *Généralités*. Les inscriptions béotiennes reproduites en majuscules, sans transcription ni commentaire, dans la chronique du *BCH* 128-129, 2004-2005 (2008), 1405 sqq. — où la « Béotie » commence à Arachova de Phocide, conséquence d'un découpage administratif qui n'a pas à être respecté, nous semble-t-il,

dans une chronique archéologique — ont presque toutes été intégrées dans le *Bull.* 2006 (n° 198 pour Hyettos ; 202 pour Tanagra ; 203 pour Thèbes ; 206 et 208 pour Thespies) ou 2007 (n° 308 pour Leuctres), à l'exception d'une épitaphe quelque peu énigmatique trouvée près de Platées (*infra* n° 245) et de deux autres à Orchomène (*infra* n° 234).

221. *Voyageurs et copistes d'inscriptions*. Kl. Fittschen (éd.), *Historische Landeskunde und Epigraphik in Griechenland. Akten des Symposiums veranstaltet aus Anlass des 100. Todestages von H.G. Lolling (1848-1894)*, Münster 2007, publie les actes de ce colloque tenu à Athènes voici treize ans (1994 !) en mémoire de ce voyageur, topographe et épigraphiste bien connu, l'une des figures des plus importantes de la recherche archéologique en Grèce propre dans la 2^e moitié du XIX^e s. Dans la carrière de Lolling, l'exploration de la Béotie a occupé une très grande place : non content de parcourir cette région au cours de plusieurs longues excursions en 1876 et 1877 en vue de la confection de l'« Ur-Baedeker », entreprise stoppée en cours d'impression (mais les placards du texte ont été finalement publiés à Berlin en 1989 sous le titre *Reisenotizen aus Griechenland*, par les soins de B. Heinrich et H. Kalcyk), il y fit même des fouilles aux côtés de P. Stamatakis (Tanagra : voir n° 251) ; surtout, à partir de 1885, ayant reçu de l'Académie de Berlin la mission de contrôler sur place la lecture des inscriptions béotiennes qu'avait réunies W. Dittenberger pour le volume *IG VII*, paru finalement en 1892, l'infatigable voyageur reprit la route de la Béotie (comme aussi de la Mégaride et de l'Oropie). Sur ce volet de l'activité de L., voir Kl. Hallof, *ibid.* 25 sq., en particulier 36-42, avec un tableau qui montre de façon éloquent que la part du corpus de chaque cité béotienne L. avait pu « autopsier », soit pour contrôler la lecture (« contulit »), soit pour établir une nouvelle copie (« excrispsit »), soit encore pour assurer une première édition (« edidit »), tableau qui indique aussi le nombre d'estampages, de copies, de notices que L. envoya à Dittenberger : ainsi voit-on, dans le cas d'une cité comme Thespies, que sur les 504 inscriptions du Corpus, il put en examiner environ 400 et en copier ou recopier entièrement 343 ! Bref, plus des deux tiers des inscriptions contenues dans *IG VII* (non compris les *addenda* pour lesquels L. ne fut plus à même de collaborer) ont été, d'une manière ou d'une autre, examinés par lui. À titre d'exemple de la *felix industria* de L. dans sa collaboration avec Dittenberger — dont on voit par ailleurs que le volume béotien fut jugé sévèrement par Wilamowitz et par Mommsen en raison de l'absence d'une table des archontes béotiens et d'autres appendices d'ordre institutionnel (p. 38 n. 53) — H. reproduit deux pages relatives à des inscriptions de Thisbé (n° 243). Les articles du recueil qui portent sur la Béotie et l'Eubée sont analysés ci-après n° 222 sq. et 269 sq.

222. *Concours*. J.M. Fossey, (n° 221), 141-150 : « Participation of Foreigners at Boiotian Festivals in Hellenistic-Roman Times » (étude dont le rapport avec l'activité et l'œuvre de Lolling ne saute pas aux yeux), voudrait exploiter les catalogues agonistiques pour mettre en évidence les relations de la Béotie avec l'étranger à une époque où la disparition des décrets de proxénie ne permet plus de mener l'enquête sur les mêmes bases documentaires qu'à la haute époque hellénistique. Soit ! Mais on peut se demander comment les catalogues agonistiques pourront faire apparaître d'éventuelles particularités de cette région par rapport aux pays voisins, si précisément la documentation est d'emblée restreinte aux inscriptions béotiennes : *a priori*, l'étude n'a de sens qu'envisagée sur un

plan plus largement régional, avec au moins la Phocide, la Mégaride et l'Eubée. D'autre part et surtout, il aurait fallu, nous semble-t-il, procéder de manière à la fois plus rigoureuse et plus prudente. En effet, F. commence par dresser une liste de 13 « festivals » susceptibles de fournir des éléments d'information pour son enquête, mais cette liste — qui n'est ni chronologique, ni géographique — ne répond à aucun critère explicite, puisqu'elle mêle dangereusement les *agônes mousikoi* et les *agônes gymnikoi* ou *hippikoi*, les concours de statut panhellénique et les concours de caractère local. On s'aperçoit, chemin faisant, que le seul critère retenu par F. pour son classement a été l'importance relative des données à glaner dans la documentation épigraphique disponible pour chacun d'eux. D'où, après en avoir énuméré 11 (le dernier étant le concours des *Érôtideia*, pour lequel il admet avec raison, pensons-nous, que tous les catalogues sont postérieurs à la guerre mithridatique, mais sans avoir connaissance du débat sur la date de fondation du concours : cf. *Bull.* 1998, 188 ; en dernier lieu *SEG* 54, 523), cette curieuse déclaration : « The picture so far is not very rich, so we must turn finally to the two big competitions, the Mouseia and the Amphiaraia » (p. 145). Mais c'est très largement le hasard qui a présidé à la conservation des documents ; pour les *Amphiaraia* notamment, le fait que l'on ait une dizaine de catalogues ne suffit assurément pas à prouver qu'il s'agissait d'un concours objectivement important, plus fréquenté par exemple que les *Agriônia* et les *Hérakleia* de Thèbes, pour lesquels on n'a — dans les deux cas — que de bien misérables fragments (sur le premier, qui est le n° 2 de la liste de F., voir maintenant *Bull.* 2006, 204, à propos du nouveau catalogue thébain des *Rhōmaia* *SEG* 54, 516 ; pour le second, qui est le n° 6, la mention de l'intéressante étude de P. Roesch en 1975 aurait dû impérativement être assortie d'un renvoi à *Bull.* 1976, 301 ou mieux à *Arch. Eph.* 1977, 209-210 (*Op. Min. Sel.* VII 779-780), puisque L. Robert a montré là que cet auteur s'était mépris sur le statut des *Hérakleia* avant la basse époque hellénistique). D'ailleurs, en ce qui concerne les *Amphiaraia* eux-mêmes, F. commet une erreur assez lourde de conséquence en continuant à dater de 366-338 le plus ancien des catalogues, *IG* VII 414 + *SEG* 1, 126, alors même qu'il renvoie à la nouvelle édition de V. Pétrakos, *I. Oropos*, 520 (non pas 52, comme il est écrit p. 145), volume paru certes après le colloque de 1994 mais néanmoins utilisé pour la rédaction de l'article : voir la note liminaire), où est adoptée la nouvelle datation que nous avons proposée en 1991 de ce document capital, à placer dans la fourchette 335-323 ; et plus précisément en 329/8 (cf. aussi maintenant P. Sineux, *Amphiaraos* [*infra* n° 255], 102 et n. 43) : autrement dit, on a affaire à un document attique (comme l'avait déjà reconnu E. Preuner) qui n'avait pas être allégué dans cette étude sur les relations de la Béotie avec l'étranger (sans parler d'être cartographié en fig. 1). Pour ce qui est des autres concours, on marquera d'abord un certain étonnement à voir F. mentionner en tête de liste les *Pamboiôtia* de Coronée, puisqu'il est bien connu que ce concours était non seulement « presumably restricted to participants from local cities » (p. 142), mais qu'il donnait exclusivement lieu à des épreuves par équipe (voir A. Schachter, *Cults of Boiotia*, I, 1981, 123-125, et son article analysé *infra* n° 223), du moins avant la basse époque hellénistique (dans la mesure où il est permis d'attribuer aux *Pamboiôtia* le catalogue *IG* VII 2871 ; F. simplifie le problème en ne fournissant aucune référence épigraphique pour ce concours !). On s'étonne également que, pour les *Éleuthéria* de Platées — dont F. n'indique pas même qu'il s'agit d'un concours organisé par le *Koinon* des

Hellènes (chose pourtant capitale dans la perspective de son étude, puisque la participation à un tel concours était forcément différente de celle qui caractérisait un concours béotien de type fédéral ou local) — il n'y ait pas de renvoi à l'article classique de L. Robert, "Ἀριστος Ἑλλήνων (avec les compléments de 1969 commodément repris désormais dans *Choix d'écrits*, 2007, 179-180), qui eût fourni pourtant toute une liste — très internationale — de vainqueurs à l'épreuve reine de ce concours, la course armée à partir du Trophée. Pour les *Trophônia* (n° 5) de Lébadée, F. relève que « we have no lists and only occasional references » : certes, mais il aurait évidemment fallu rapprocher ce concours de celui des *Basileia* (n° 10), qui, dans cette même ville de Lébadée, était organisé par le *Koinon* béotien (chose que F. omet à nouveau de relever), car il y avait évidemment un lien très étroit, quoique non élucidé pleinement jusque'ici, entre ces deux manifestations qui ne figurent jamais côte à côte dans nos documents (pour une étude à venir là-dessus, voir *Bull.* 2007, 311 *in fine*). Bref, avant de s'interroger sur l'origine géographique des participants aux concours béotiens, il conviendrait de se faire d'abord une idée claire de l'histoire de chacun d'eux : aussi l'utilité d'une carte comme celle de la fig. 2 — qui prétend regrouper les résultats obtenus pour le « Early 3rd – early 2nd centuries B.C.E. (Amphiareia), Basileia, Mouseia, Serapieia » — nous semble très faible, les *Amphiaraia* ne fournissant pratiquement rien pour cette époque et les *Serapieia* encore moins, puisque le seul catalogue actuellement connu de ce concours local de Tanagra ne saurait être antérieur au 1^{er} s. (comme l'admet du reste F. en renvoyant à M. Calvet – P. Roesch, *RA* 1966, 227-332, qui avaient dit tout l'essentiel sur l'aire de participation des concurrents, avec une carte et un tableau en p. 323-324). Ajoutons du reste que le thème abordé par F. était loin d'être un sujet vierge : il avait été traité noamment par M. Bergmans dans une monographie assurément peu répandue sur les *mousikoi agônes* en Béotie (cf. *Chiron* 22, 1992, 435 n° 46). Pour l'origine des participants à ces concours, on se reportera maintenant, de préférence, aux listes de S. Aneziri, *Die Vereine der dionysischen Technitai*, 2003, 450-452 sqq. Pour les *Charitèsia* et les *Homolôia* d'Orchomène, voir n° 233.

223. A. Schachter, (n° 221), 123-129 : « Boiotian Military Elites » ; l'article n'a, lui non plus, pas de rapport direct avec l'activité de Lolling (ni avec la recherche topographique illustrée par ce savant), mais il fait appel à quelques inscriptions, même si le *ἱερός λόχος*, le fameux « bataillon sacré » thébain pour lequel l'A. recherche des parallèles en Béotie même, n'est pas encore attesté épigraphiquement. Il en trouve un dans le corps de 300 soldats d'élite mentionné à Délion (424) par Diodore XII 70, 1-2, les *ἡνίοχοι καὶ παραβάται* : c'est à ce corps que devaient appartenir les défunts connus par les fameuses stèles gravées béotiennes, qui proviennent de Thèbes et de Tanagra (catalogue détaillé en appendice, p. 135-139 ; pour le n° 1, *Ἀθανίας*, donné là comme étant au Musée Paul Getty de Malibu, voir *Bull.* 2006, 201, pour son retour au Musée National d'Athènes ; il met en doute que la stèle n° 2, avec l'hypocoristique *Βοῖλλει*, puisse provenir réellement des faubourgs de Thèbes où elle fut trouvée vers 1960). Sur la base de la paléographie, étudiée minutieusement, il répartit ce petit lot en trois groupes, tout en considérant l'ensemble comme contemporain, datant en fait de *ca.* 424 ; car les quatre noms des stèles provenant sûrement de Tanagra se retrouvent dans le *polyandreion IG VII 585* (pour les doutes parfaitement infondés de D.W. Roller quant à l'origine tanagraïenne de ce monument,

voir n° 252) : ces guerriers ne sont autres, selon lui, que des représentants du corps des *héniochoi* et *parabatai*, dont il souligne le lien avec l'épreuve militaire de l'*apobasis*, attestée en particulier à Oropos. Dans une 3^e section (p. 130-131), Sch. propose de retrouver la trace de tels corps d'élite en divers documents archaïques, ainsi l'énigmatique phiale Jeffery, *LSAG* 97, 7, et l'épigramme de Thisbé *IG VII* 2247 (= Hansen, *CEG* I, 112). Enfin, dans une 4^e section, il examine quelques « hellenistic Survivals/Revivals » (p. 133-134), à travers les dédicaces publiques célébrant des victoires d'équipe aux *Pamboiôtia*, comme *IG VII* 3087 (Lébadée), *SEG* 3, 334 (Thisbé) et 355 (Thespies). Ce faisant, il adopte nos vues sur les subdivisions de la Confédération béotienne après 287 : « The Boiotian τέλη of the Hellenistic Period have been the subject of several illuminating studies of D.K. » (p. 126 n. 10, avec renvoi à *Chiron* 32, 2002, 146-149 ; cf. *Bull.* 2003, 332). Il estime qu'à cette époque encore l'*agèma* mentionné dans un certain nombre de catalogues militaires représente un corps d'élite héritier du *hiéros lokhos* thébain, en dépit de la couleur macédonienne, déjà notée par Polybe V 25, 1, de ce terme (sur lequel on peut renvoyer maintenant à M.B. Hatzopoulos, *L'organisation de l'armée macédonienne sous les Antigonides, problèmes anciens et documents nouveaux*, 2001, 66 sqq. ; cf. d'ailleurs 131-132 pour l'organisation militaire béotienne, mais sans mention de l'*agèma* attesté dans cet État).

224. *Cultes égyptiens*. A. Schachter, in L. Bricault et autres (éd.), *Nile into Tiber. Egypt in the Roman World*, Leiden-Boston 2007, 364-391 : « Egyptian Cults and Local Elites in Boiotia », reprend l'examen de ce sujet abordé naguère par P. Roesch dans un autre volume collectif consacré à l'Égypte hellénistique et publié en 1989 (analyse critique chez D. Knoepfler, *Chiron* 22, 1992, 436-437 n° 47 *ter*) ; si la documentation épigraphique ne s'est pratiquement pas enrichie depuis lors sur ce point, on dispose désormais du recueil de L. Bricault, *RICIS* (cf. *Bull.* 2006, 437), que Sch. a pu utiliser sur épreuves, en fournissant *in fine* une utile table de concordance (mais cf. n° 232). Sch. nous donne raison (p. 366 et n. 4) contre Roesch, qui, pour expliquer l'éclosion des cultes égyptiens en Béotie vers la fin du III^e siècle, était tenté d'attribuer un rôle prépondérant aux relations privilégiées des Béotiens avec Alexandrie sous le règne de Ptolémée IV Philopator : il s'agit en réalité d'un phénomène à la fois plus général et plus ancien, dont les débuts sont particulièrement obscurs en Béotie, du fait que, jusqu'ici, aucun des nombreux sanctuaires égyptiens de ce pays n'a pu être localisé et fouillé (pas même le Sarapieion de Kopai, le seul de cette divinité que Pausanias ait mentionné dans le livre IX : nous montrerons ailleurs que les doutes sur l'autopsie du Périégète ne sont en l'occurrence pas justifiés, même si Sch. renvoie pour cela à notre *Hyettos*). L'auteur cherche bien plutôt à voir, cité par cité, comment les cultes d'origine égyptienne se sont adaptés et fondus dans la vie religieuse locale et civique, chose qui a pu être facilitée, pour Sarapis en particulier, par l'existence en ce pays d'une divinité nationale comme Zeus *Karaios*, ayant elle aussi des affinités avec Hadès (p. 367 : même chose, selon lui, pour l'Isis de Taposiris par rapport à Déméter *Achaia*). Dans ce processus, le rôle des notables a dû être décisif. Mais est-ce une surprise, puisque dédicaces, consécration, sacerdoces, etc. émanent presque toujours d'une certaine élite sociale, quel que soit le culte, ancien ou nouveau ? Ce qui est sûr, c'est que les divinités égyptiennes ont été plus ou moins rapidement « hellénisées » et intégrées dans le panthéon de chaque cité, jusqu'à devenir parfois des dieux ou

déeses de première importance, dont le culte peut s'accompagner de concours attirant des artistes de tout le monde grec, comme les *Sarapieia* de Tanagra (dont Sch. tient au demeurant à souligner le caractère privé plutôt que public, ce qui nous paraît sujet à caution). Témoigne aussi de cette place en vue occupée par les divinités égyptiennes en Béotie le fait qu'elles sont souvent choisies pour l'affranchissement des esclaves par consécration, ainsi surtout à Chéronée et à Orchomène. On ne peut cependant en juger que pour la partie occidentale du pays, puisque les cités du centre, du nord-est et de la côte orientale n'ont pas livré le moindre acte d'affranchissement (cf. P. Roesch, *BCH* 94, 1970, 160 ; c'est le cas aussi dans l'Eubée voisine : pour une exception récemment apparue, voir *Bull.* 2007, 333). Notons à ce propos que le terme de « manumission decree » utilisé par Sch. tout au long de son article n'est sans doute pas très heureux, puisque l'affranchissement, même s'il est soumis à une loi (comme on le sait explicitement pour Chéronée), ne fait pas l'objet d'une décision émanant des organes publics : cela reste un acte purement privé ; voir L. Darmezine, *Les affranchissements par consécration en Béotie et dans le monde grec hellénistique*, Nancy 1999 (ouvrage que l'on s'étonne du reste un peu de ne voir jamais citer dans cette étude). Pour ce qui est de l'onomastique, Sch. en traite très brièvement *in fine* (p. 389) : « A quick survey of *LGN3.B* shows, first, that among the poleis for which there is evidence of cult, theophoric names are found only at Oropos, Tanagra, Thebes, Thespias and Orchomeneos. There is nothing, surprisingly, from Chaironeia. On the other hand, a number of places where no cult evidence exists do provide names ». Il n'entre pas dans notre intention de discuter, encore moins de contester, cette conclusion, mais nous affichons un scepticisme de principe face aux résultats d'un « quick survey » de cette espèce, sans que l'on sache même quels noms théophores ont été pris en considération (une distinction entre Sarapis/Sérapis, Isis et les divinités secondaires s'imposerait à tout le moins) : en ces matières, chaque témoignage doit être pesé et d'abord daté soigneusement. Voir aussi les n° 226 (Chéronée), 229 (Coronée), 232 (Orchomène), 238 (Thèbes-Tanagra) et 242 (Thespias).

225. *Dialecte*. L'intéressante étude de J. Mendez-Dosuna (n° 7), 295-316, sur l'étymologie et la signification du terme $\xi\pi\alpha\sigma\iota\varsigma = \xi\gamma\kappa\tau\eta\sigma\iota\varsigma$ en *koinè*, est analysée ci-dessous par E. Lhôte pour l'aspect proprement dialectologique (n° 288). Faisons ici quelques observations complémentaires d'ordre épigraphique et historique. Le tableau double de la p. 296, qui montre que « $\xi\pi\alpha\sigma\iota\varsigma$ » emporte de beaucoup sur $\xi\mu\alpha\sigma\iota\varsigma$, n'est certes pas dépourvu d'intérêt, mais il risque aussi de donner une fausse idée de la réalité géographico-politique. En effet, il ne faut pas ranger « Coronée » et « Onchestos » à côté d'Haliarte et d'Orchomène — où une nouvelle occurrence de $\xi\pi\alpha\sigma\iota\varsigma$ est fournie par un document inédit ; même chose pour Chéronée, ville qui manquait encore dans les relevés de M.-D. — sans dire qu'il s'agit là de décrets émanant non de ces villes, mais de la Confédération béotienne (Onchestos, du reste, n'existe pas en tant que cité : l'expression « décret d'Onchestos » est donc à éviter absolument). Dès lors, la présence de telle ou telle forme dans un décret exposé dans l'un de ces sanctuaires fédéraux ne trahit pas nécessairement une tendance régionale. On ne saurait guère, au surplus, opposer « le bassin du Copaïs » à une Béotie méridionale et orientale qui s'étendrait de Chorsia (ou mieux Chorsiai) jusqu'à Tanagra. Ce découpage manque en effet de pertinence au point de vue dialectal, même dans les rares cas où l'on peut observer des différences régionales : ainsi la conservation du *e* en

hiatus est un phénomène qui concerne la Béotie du Sud à l'exclusion de Thèbes et de Tanagra mais avec Haliarte et sans doute Coronée, de part et d'autre de l'Hélicon (cf. *Chiron* 22, 1992, 446-447 n° 67 et 484 n° 143 *in fine*). D'autre part, si — comme le fait l'A. — le cas d'Oropos doit être effectivement considéré comme *sui generis*, que signifient les mots *ex Boeotia* qui lui sont appliqués ? Faut-il comprendre *extra Boeotiam* ? Ce qu'il aurait convenu de marquer très clairement, c'est que les décrets avec octroi d'*eppasis/empasis* sont évidemment tous, à l'Amphiareion d'Oropos, des documents fédéraux, jamais des « décrets d'Oropos », lesquels sont soit, au début, en dialecte ionien, soit en *koiné* (et toujours, bien sûr, avec la forme commune *enktesis*). La forme ἔμπασις (ou même ἔνπασις dans le décret fédéral SEG 25, 553, graphie non relevée par M.-D.) ne se rencontre, en fin de compte, qu'à Platées, la moins béotienne des cités de Béotie, et dans quelques proxénies fédérales exposées à Oropos ou à Onchestos (catégorie de documents où l'on observe dès le iv^e s. une nette tendance à éliminer les formes dialectales au profit de celles de la langue commune) : cela renforce donc la thèse de l'A., qui écarte cette forme comme une réfection secondaire et même fautive par rapport à celle, non attestée il est vrai, qu'il tient pour étymologique, à savoir *ἐπί-πασις. M.-D. reprend pour finir l'examen d'un passage de la célèbre convention financière d'Orchomène avec sa créancière Nikaréta de Thespies, qui contient quatre occurrences du mot τὰ ππάματα (Migeotte, *Emprunt public*, 13, 61-75, reprenant P. Teyssier, *RPhil.* 1940, 139-140) ; il montre que ce terme technique ne signifie sans doute pas, en dépit de l'apparence, « les sommes en recouvrement », mais les « propriétés cédées ou l'argent prêté (par Nikaréta) » (*ἀποπάματα, équivalent de *ἀποκτήματα). Ce serait ainsi une contribution notable de la dialectologie à l'histoire du vocabulaire juridique.

226. *Chéronée*. A. Schachter (n° 224), 368 sqq. et aussi 381 (car la documentation est ici répartie, sans que l'on voie bien pourquoi, entre époque hellénistique et époque impériale), tente d'établir la chronologie relative et absolue des très nombreux « manumission decrees » (pour cette expression voir *supra* n° 224) attestant le culte des divinités égyptiennes dans cette petite cité des confins phocido-béotiens, en s'appuyant notamment sur le critère linguistique (usage du dialecte et de la *koinè*). La série s'étend sur au moins quarante ans (39 archontats), mais le classement doit prendre également en compte d'autres critères fournis par le reste de la documentation épigraphique (prosopographie, remplacement de la *boulè* par le *synédriion* dans les proxénies, etc.), comme le montrera Mlle Claire Grenet dans une thèse désormais fort avancée sur l'histoire et les institutions de Chéronée. Un autre problème est celui de la localisation du sanctuaire ayant fourni ces documents : l'auteur ne peut faire sur ce point qu'une conjecture, en relation avec les fouilles anciennes de K. Soteriadis près de la chapelle de H. Paraskevi : « in this neighbourhood he founds numerous inscriptions of the third and second centuries B.C., including proxyeny decrees, list of conscripts, and manumission decrees [*sic*], the last in both dialect and koine, mentioning either archon and priest, and sworn before Sarapis and Asklepios. To my knowledge none has been published » (370 n. 17). Il eût été utile de rappeler à tout le moins qu'au témoignage de M. Feyel, *Contribution à l'épigraphie béotienne*, 1942, 79-80, la publication de tout ce lot lui avait été confiée par l'inventeur. D'autre part, pour ce qui est des actes d'affranchissement, il paraît clair que ce sont au moins en partie ceux qui ont été donnés sans aucune indication de provenance

par L. Darmezine, *Affranchissements*, n° 103-107, en renvoyant, pour une publication plus étoffée, à Fossey et Darmezine, *Boeotia Antica* VII-VIII, 2000 (volume toujours à l'impression ou du moins non distribué, à notre connaissance), car ces documents, gravés au II^e s. sur le socle d'un autel d'Asklépios conservé au Musée de Chéronée, font bel et bien état d'esclaves consacrés à cette divinité (en tout état de cause, il paraît exclu que la consécration ait été faite conjointement à Asklépios et à Sarapis, jamais associés en Béotie). Enfin, nous avons nous-même, voici vingt ans, attiré l'attention sur ce lot d'inédits : cf. D. Knoepfler (éd.), *Comptes et inventaires dans la cité grecque* (1988), p. 270 et n. 19. Depuis, les archives de M. Feyel ont été déposées à l'École française d'Athènes par les soins de son petit-fils Christophe Feyel ; sur la base de ces archives (papiers et photos) et dans le cadre d'un mémoire soutenu à l'Université de Paris IV – Sorbonne, la publication des proxénies et des catalogues a été préparée par le jeune épigraphiste grec Yannis Kalliontzis (article à l'impression dans le *BCH*) ; il reste au Musée de Chéronée au moins un acte d'affranchissement inédit, qui ne provient pas du même lot. Le témoignage le plus important du culte isiaque en Béotie à l'époque impériale avancée est sans conteste la belle inscription honorifique de Chéronée pour Flavia Lanika, qui exerça divers sacerdoces fédéraux et fut à la fois *hiéraphoros* et grande-prêtresse à vie de l'Isis de Taposiris (*IG* VII 3426 (= *RICLIS* 10508/95, avec trad. fr.) ; Schachter, *ibid.* 381 sqq. et n. 53, étudie à son tour cette inscription, qu'il date avec la plupart des auteurs récents de la I^{ère} moitié du III^e s. Compte tenu des relations de cette grande dame avec la Phocide voisine, il est tenté de considérer que l'Isis de Taposiris dont elle exerçait la prêtrise était précisément la déesse égyptienne à laquelle se rapporte la grande fête de Tithorée longuement décrite par Pausanias (X 32, 13-17) et dont le rituel, pense-t-il, avait dû être remis au goût du jour en ce temps de « revival » religieux. Mais il nous semble un peu douteux que l'inscription ait pu taire le lieu où s'exerçait ce sacerdoce, s'il ne s'était pas agi d'un culte célébré dans la ville où demeurait Fl. Lanika. D'autre part, il faut, croyons-nous, oser se demander si l'appartenance de ce document à l'épigraphie chéronéenne est aussi assurée que l'a fait penser jusqu'ici le lieu de découverte de la pierre à proximité du site antique. En effet, il est un peu surprenant — et en tout cas contraire à l'usage le plus courant jusqu'à la fin du III^e s. — que le fils de Lanika, Cn. Courtios Dexippos, puisse avoir été désigné comme *logistès* (= *curator*) de la cité de Chéronée (comme il s'en fait gloire dans cette inscription) tout en étant lui-même citoyen chéronéen : ne comprendrait-on pas mieux ce rôle si la famille avait été domiciliée à Lébadée et si l'inscription exhumée à Chéronée était en réalité une « pierre errante » d'origine lébadéenne ou, plutôt, un bloc apporté délibérément à Chéronée du fait que, dans le titre porté par Dexippos, cette cité était qualifiée de *λαμπροτάτη πόλις* ? Cela expliquerait du même coup, nous semble-t-il, que Fl. Lanika ait été prêtresse de l'*Homonoia* des Hellènes auprès de Trophonios, la grande divinité de Lébadée. On attendra la publication de la thèse de É. Guerber, *Les cités libres de l'Empire romain* (Paris-X, 1997), avec un ch. sur les *curatores/logistai*, et celle Cl. Grenet sur Chéronée pour voir de quel côté penche en définitive la balance.

227. *Lébadée*. C. Brélaz, *Tyche* 21 (2006), 11-28 et pl. 2 : « L'archonte stéphanéphore et la Tychè de Lébadée », publie de manière très minutieuse une base inscrite mise au jour en 1989 dans une fouille de l'éphorie des antiquités sous la direction de A. Andrioménou. Le bloc conservé est un piedestal assez

élevé, qui supportait la plinthe de la statue en bronze ou en marbre (un dessin de la pierre n'eût peut-être pas été superflu en pareil cas : cela aurait mis plus clairement en évidence que ce bloc devait avoir été primitivement placé contre un mur ou un pilastre), sans doute — comme l'éditeur l'infère du lieu de trouvaille et de la nature de l'inscription — sur l'agora de cette ville que Pausanias (IX 39, 2), on peut le rappeler ici, mettait au nombre des cités grecques les plus agréablement aménagées qu'il ait visitées. Il s'agit de la consécration, par un archonte stéphanéphore et de son épouse, d'une représentation de la Tychè de la Ville de Lébadée, Τύχην τῆς πόλεως Λεβαδέων. L'érection du monument fut réalisée aux frais exclusifs de ce couple de notables (ἐκ τῶν εἰδίων) : on a donc affaire à un véritable — quoique relativement modeste — évergète local. Sur la base de la paléographie, assez typique de la haute époque impériale, B. propose de dater l'inscription du 1^{er} s. de notre ère, ce qui permettrait d'identifier éventuellement le dédicant, Σωσικλῆς Σωσικλέους, à un personnage qui apparaît, de manière incomplète, dans la liste de souscription IG VII 3077 (l. 6-7), comme fils de Sosiklès et qui est qualifié lui-même de νεώτερος, ce qui laisse à penser qu'il portait déjà ce nom. Il n'est guère possible, en revanche, d'identifier, l'épouse, Παραμόνα Παραμόνου, tant le nom qu'elle porte est banal en Béotie depuis l'époque hellénistique. Du moins voit-on, à travers l'onomastique, que l'on a affaire à un milieu conservateur, qui, en dépit de sa position sociale, n'a pas cherché à acquérir la citoyenneté romaine. L'a. examine ensuite « l'objet de la dédicace » — à supposer que l'on puisse parler de dédicace quand il n'y a pas de nom de divinité au datif, pas même un τοῖς θεοῖς qui eût été bien en situation pour une statue dressée sur l'Agora (comme dans le cas de la statue pour Flavia Domitilla à Tanagra, IG VII 540, sujet en 1957 d'un gros article de P. Veyne que B. met par ailleurs à profit, puisque la femme de Vespasien y est identifiée précisément à Tychè) —, cette effigie de la Tychè de la cité, en réunissant de nombreux parallèles dans l'épigraphie et la numismatique pour retracer l'histoire d'une personnification évidemment très commune dans le monde hellénistico-romain, même si les attestations explicites n'en sont pas si nombreuses (voir maintenant l'ouvrage de M. Meyer, *Die Personifikation der Stadt Antiocheia*, 2006, analysé par M. Sève, *Bull.* 2007, 42 ; pour un nouveau spécimen, à Calydon, d'un buste de déesse couronnée de tours, cf. *BCH* 128-129, 2003-2004[2008], 1401 fig. 96). Il est clair que cette Tychè de Lébadée n'a rien à voir, comme B. l'a bien senti, avec l'Agathè Tychè adorée aux côtés de l'Agathos Daimôn à l'intérieur même du *téménos* de Trophonios selon le témoignage de Paus. IX 39, 5. L'éditeur s'arrête enfin sur ce qui constitue peut-être l'apport le plus intéressant de ce petit document, l'adjectif στεφανηφόρος accolé par Sôsiklès à son titre d'archonte : devenu à lui seul un titre officiel en maintes cités, d'Ionie notamment, ce qualificatif désigne à coup sûr l'archonte en question comme le magistrat éponyme, le plus souvent appelé simplement archonte en Béotie. Cette interprétation obvie serait, si besoin était, confirmée par la liste des « archontes stéphanéphores » d'Anthédon IG VII 4173, étudiée naguère par P. Roesch, *ZPE* 24, 1977, 179-185 (*SEG* 27, 53 ; cf. *Bull.* 1977, 216, et ci-après n° 249), qui a proposé d'en dater l'intitulé des environs de 160-165. La nouvelle inscription de Lébadée montrerait ainsi qu'au 1^{er} siècle déjà cette façon de désigner l'archonte était entrée dans l'usage de certaines cités béotiennes au moins. L'expression implique que l'éponyme, depuis longtemps, portait effectivement une couronne comme insigne de sa fonction : « à Lébadée, il est très probable

que cette couronne ait été consacrée au dieu suprême de la cité, à savoir Zeus Basileus, ou au dieu qui a fait la réputation de la ville (...), Trophonios » (p. 25). Sans doute n'est-il pas nécessaire d'évoquer cette alternative : car il ne s'agit en fait que d'une seule divinité, Zeus Trophonios, comme l'attestent plusieurs inscriptions d'époque impériale (*IG* VII 3077 et 3098 ; *Arch. Delt.* 3, 1917, 422, n° 2 : cf. aussi Strabon IX 2, 38 et Ampélius, *Lib. Mem.* 8, 3 : *Jovis templum Trophonii*) ; et c'est pourquoi jamais le concours des *Basileia* n'a coexisté à la même époque avec celui des *Trophonia* : sous des noms différents et avec une organisation différente, c'est la même fête pour la même grande et unique divinité tutélaire de Lébadée : cf. *Bull.* 2007, 311 *in fine* et *supra* n° 222.

228. *Coronée*. A. Schachter – W.J. Slater, *ZPE* 163, 2007, 81-95 (avec une photo en p. 82 et un appendice fournissant les parallèles à la phraséologie de ce décret, très caractéristique de l'époque hellénistique, II^e s. surtout) « A proxeny Decree from Koronea in Boiotia, in honour of Zotion, of Ephesos ». Il s'agit du document auquel nous faisons allusion *Bull.* 2007, 306 *in fine*, à propos des hiérarques en Béotie, en rappelant l'existence de ce décret publié très confidentiellement par l'excellent N. Pappadakis en 1929 dans l'Annuaire de la Faculté de philosophie de l'Université de Thessalonique — et en notant que la restitution en l. 13 d'un *tamias* des fonds sacrés (ἐπὶ [τῶν ἱερῶν τὸν ἔναρ]χον) était sujette à caution ; elle est de fait repoussée par les nouveaux éditeurs, le premier d'entre eux proposant d'écrire désormais soit ἐπὶ [τᾶς πετραμείνω ἰόντα πρόαρ]χον soit plutôt (ainsi dans le texte) ἐπὶ [ἄρχοντος τοῦ δῖνος ἰόντα ἔναρ]χον. Mais il faut bien dire que ces deux suppléments inspirent de sérieux doutes, puisque ni dans l'un ni dans l'autre cas Sch. ne peut alléguer de parallèle exact : n'y a-t-il pas, d'ailleurs, incompatibilité entre la mention d'un archonte déterminé et le participe futur ἰόν ? Nous nous en tenons donc à la suggestion faite l'an dernier (que Sch. n'a pas pu connaître à temps pour la discuter). L'intérêt de cette réédition, c'est de mettre désormais à la disposition des chercheurs un document qui certes n'avait pas échappé à tout le monde (depuis P. Roussel et L. Robert : cf. n. 2 ; à la liste des érudits qui en ont fait usage, ajouter P. Fröhlich, *Les cités grecques et le contrôle des magistrats*, 2004, 272 et n. 91, qui veut bien rappeler que nous lui avons communiqué une copie de l'article de Pappadakis, pratiquement impossible à trouver dans les bibliothèques) mais dont l'apport, sur le plan de l'histoire institutionnelle et surtout culturelle, avait été passablement négligé même par certains bons connaisseurs de la Béotie antique, car elle fournit un texte amélioré sur plus d'un point (particulièrement au début) et assorti d'un commentaire étoffé. La date du décret, encore rédigé en dialecte, est clairement le milieu du II^e s. a.C. : le *terminus post quem* n'est certes pas donné par l'absence de toute allusion aux Béotiens là où il est question de la divinité poliaide de Coronée, cette Athéna (*Itônia*) qui fut l'objet des *akroaseis* du personnage honoré (car un tel argument *ex silentio* est d'une bien faible portée) mais par la présence du terme *synédroi* en lieu place de celui de *boula*, qui montre que l'on est après 167 (et pas nécessairement beaucoup après, en dépit de ce qui est dit en n. 9 : pour les doutes sur la date précise, cf. *infra* n° 247 à propos d'Akraiphia). Pas plus aujourd'hui qu'au moment de son apparition, le poète tragique et satyrique Zôtiôn fils de Zôtiôn d'Éphèse ne paraît connu dans les inscriptions de sa cité ou dans les catalogues de concours musicaux (pour les attestations du nom Zôtiôn, assez nombreuses en Asie Mineure d'après le *LGPV* en préparation, voir la riche note 12). Rien n'empêche néanmoins de le tenir pour un lettré aux talents

mutiples, qui parcourait le monde grec en donnant des conférences à caractère mythologique et remportant des prix dans les épreuves scéniques. Les Coronéens en tout cas ne se contentèrent pas de l'honorer des privilèges habituels de la proxénie, ils lui remirent une somme d'au moins 70 drachmes, peut-être davantage s'il faut restituer un nom de centaine dans la lacune de la l. 12, où les auteurs, malgré une divergence, impriment τιμᾶ[ση δὲ αὐτὸν ἀργουρίῳ δραχμ]ῆς ἑβδομήκοντα (on jugera peu probable qu'ait été indiqué ici, comme Sch. semble l'envisager avec faveur, que cet étranger ait été payé en drachmes béotiennes, dont il n'aurait su que faire à une époque où la drachme attique dominait le marché international). On ne peut fixer l'occasion exacte qui, après un premier séjour dans cette ville, amena ce poète à s'arrêter à Coronée pour y célébrer la déesse Athéna. Les auteurs n'excluent pas que ce second passage soit lié à la célébration des *Pamboiôtia*, bien que cette fête essentiellement ou même exclusivement militaire ait dû subir un changement notable après la dissolution du *Koinon* en 171, si même elle ne disparut pas complètement — comme nous serions personnellement enclin à l'admettre — avant de renaître de ses cendres à partir du 1^{er} s. av. J.-C. quand justement le *Koinon* fut, selon nous, rétabli. Il nous semble donc préférable de penser plutôt à une fête locale pour Athéna et son parèdre masculin à l'Itônion. Enfin, dans un développement que nous ne pouvons résumer ici, le second des deux auteurs, W. J. Slater, reprend la question des prix en espèce offerts aux poètes vainqueurs dans les documents de l'époque hellénistique.

229. A. Schachter (n° 224), p. 372 rappelle l'existence, d'après A.J.B. Wace, *JHS* 41, 1922, 272 (cf. aussi, maintenant, L. Bricault, *RICIS*, 105/0601) d'une inscription « dealing with the sale of a large estate to a sanctuary of the Egyptian Gods », document apparemment resté inédit depuis sa mise au jour sur le site de cette ville par N.G. Pappadakis (dont on sait, ajouterons-nous, que les papiers scientifiques ont été perdus pendant l'occupation allemande lors d'un voyage en train entre Athènes et Salonique). Disons alors ici que cette inscription a été identifiée, de manière qui nous paraît certaine, par Y. Kalliontzis avec une inscription d'époque impériale de la collection épigraphique de Thèbes, dont il a dressé l'inventaire systématique pour l'Ephorie des Antiquités.

230. D. Knoepfler, dans *La Lettre du Collège de France* 21, 2007, 10-11 (version anglaise dans *The Letter of Collège de France*, 3, 2008, 17-18) : « Un exemple d'aménagement du territoire dans l'Antiquité gréco-romaine : le dossier des lettres impériales de Coronée » ; présentation rapide du contenu, de l'intérêt et aussi du destin de cet ensemble épigraphique exceptionnel mais toujours largement méconnu (*Chiron* 22, 1992, 482 n° 140-141) ; à l'aide d'un dessin schématique original, établi en collaboration avec Th. Châtelain, auteur d'une thèse récemment soutenue sur l'exploitation des espaces palustres en Grèce ancienne, il est montré que le bloc II, avec une lettre d'Hadrien assez amputée et non exactement datée (Oliver, *Greek Constitutions*, n° 110) mais relative, sans aucun doute, à des travaux alors pratiquement achevés sur la rivière Phalaros, doit en réalité être placée au-dessous du bloc III, qui contient une lettre du même empereur remontant à l'année 135 (Oliver, n° 112) ; car ce document-ci fait mention du consulaire Aemilius Jucundus, que l'empereur déclare avoir chargé de superviser aux côtés des Coronéens la conduite des travaux à mener sur les rives de cette même rivière Phalaros.

231. *Alalkoméni*. J. Knauss, (n° 221), 207-216 : « Anmerkungen zu H.G. Lolling Lokalisierung von Alalkomenai am Kopais-See », avec de nombreuses cartes.

Bien que cette étude ne fasse pas appel directement à l'épigraphie, il nous semble important de la présenter brièvement ici, car le sanctuaire d'Athéna *Alalkoména* était l'un des trois principaux lieux d'exposition des actes fédéraux, comme l'atteste le fameux traité étolo-béotien *Staatsverträge* III, 469 A 4 sqq. (pour une nouvelle restitution de cette clause, voir CRAI 2007 à l'impression). Excellent connaisseur des travaux de drainage menés à toute époque dans le Copaïs, K. montre que Lolling avait repéré en 1876 sur la rive sud, à l'ouest de l'éperon rocheux de Pétra (l'antique Tilphoussaion), des vestiges significatifs, dont il a retrouvé lui-même quelques traces en 1986, avec un tambour de colonne ; or leur emplacement correspond tout à fait à la localisation de ce sanctuaire telle qu'elle ressort des témoignages convergents de Strabon et de Pausanias (données cartographiées en fig. 3). Le bourg même d'Alalkoménaï devait se trouver un peu à l'arrière par rapport à la rive, sur une faible éminence située au sud-est du village de Solinari (aux abords duquel est remployée la dédicace IG VII 2873 au héros « Korônios » sur laquelle nous comptons revenir prochainement). Rappelons ici, puisque K. ne le fait pas, que l'Alalkoménaion est mentionné sous la forme *Alkoménaion* dans un milliaire dressé par cette *kômè* à l'époque d'Hadrien et découvert un peu à l'est de Pétra (BCH 29, 1905, 98 sq. : cf. S. Lauffer, *Kopais* I, 1986, 56), qui avait déjà acquis la conviction que Alalkoménaï devait nécessairement se trouver à l'ouest de Pétra). Reste à se demander à qui appartenait ce sanctuaire, qui était à l'évidence le plus vénérable de tout l'*ethnos* béotien : ne dépendant manifestement ni d'Haliarte comme celui d'Onchestos, ni de Coronée comme l'Itônion situé un peu plus à l'ouest, il bénéficiait sans doute, selon nous, « d'un statut politique tout à fait particulier, constituant une espèce d'enclave fédérale à la frontière de deux des sept districts hellénistiques, le n° VI et le n° VII » (*Annuaire du Collège de France* 107, 2006-2007 [2008] 651). D'autres sanctuaires fédéraux hors de la Béotie, celui de Thermos notamment, ont pu être ainsi « exterritorialisés » par rapport aux cités voisines.

232. *Orchomène*. A. Schachter (n° 224), 370, indique que les inscriptions attestant le culte des divinités égyptiennes dans cette cité sont au nombre de 12, « nine manumission decrees [pour cette expression à éviter, voir n° 224] and three statue bases ». Mais, en p. 390, la table de concordance avec Bricault, *RICIS*, n'en indique curieusement que 10. C'est qu'il manque là les deux actes IG VII 3198-3199, avec mention de Sarapis et d'Isis comme divinités de tutelle (= *RICIS* 105/0701-702), pourtant cités par Sch. p. 370 n. 18. On relèvera ici l'intérêt particulier, malgré son état fragmentaire, de l'inscription honorifique IG VII 3120 (*RICIS* 105/0712), car elle paraît bien émaner de la *polis Orchoméniôn* (à rapprocher donc de l'inscription thespienne pour la prêtresse d'Isis Mnasippa, IG VII 1869 = *RICIS* 150/0404, commentée par Sch. en p. 373) ; à la 4^e et dernière ligne de cette base amputée à gauche, plutôt que [ἄρχ]οντος Νουμηνίου (supplément traditionnel qui semble trop court par rapport à l'étendue de la lacune), on peut se demander s'il ne vaudrait pas mieux restituer [ἱεραρχέ]οντος, un hiérarque ayant sa place ici comme sur la base IG VII 3215 = *RICIS* 105/0710, où certes la restitution se fonde sur le fait qu'en l'occurrence le participe est au pluriel ; mais on pourrait très bien admettre, compte tenu de l'écart chronologique, qu'au 1^{er} s. av. J.-C. il n'y avait plus à Orchomène qu'un seul hiérarque, comme c'est le cas à Chéronée et même à Thèbes à cette époque (pour les fluctuations du nombre des magistrats formant ces collèges en Béotie, voir *Bull.* 2007, 306).

233. Dans son article sur la participation des étrangers aux concours béotiens, J.M. Fossey (n° 221), 143 n° 8, note que « The Kharitesia (often combined with the Homoloia) have produced three well preserved lists (*IG* VII 3195-7, the last no longer extant ?) ». *Periïse videtur*, écrivait effectivement Dittenberger. En cherchant un peu, F. aurait pu découvrir que ce catalogue perdu était réapparu en Écosse vers 1930 avec quelques autres inscriptions (dont un très beau décret jusque-là inédit des Poseidoniastes de Bérytos : cf. L. Robert, *BCH Suppl.* I, 1973, 486 sqq.) et qu'il fut, sinon réédité, du moins étudié alors par M.N. Tod, « Greek Inscriptions at Cairness House », *JHS* 54, 1934, 140 sqq. en particulier 159-162 « II. An Agonisitic Inscription from Orchomenos (*IG*.VII. 3197) », avec une bonne photographie en fig. 1. Il est probable que ce transport de Grèce en Grande-Bretagne date du début du XIX^e s., à l'époque même de la première édition due à l'Anglais E.D. Clarke, *Travels in various Countries of Europe, Asia and Africa*, London 1818, 203 sqq., n° VII et l'on peut désormais se demander où W.M. Leake vit ce document dont il donna une copie en minuscule dans *Travels in Northern Greece*, II, London 1835, 632. Signalons par la même occasion que le catalogue *IG* VII 3196 est désormais à nouveau visible à Orchomène, suite aux récents travaux de restauration du monastère de Skripou, où cette pierre est réutilisée dans la maçonnerie de l'église comme pied-droit de l'entrée latérale nord, qui avait été murée. Pour le rapport entre les deux concours musicaux d'Orchomène, *Charitèsia* et *Homolôia*, il eût fallu renvoyer au moins à P. Amandry, *BCH* 98, 1974, 224 sqq. et à A. Schachter, *Cults of Boiotia*, I, 1981, 142-143 (des travaux plus récents sur les *Charitèsia*, évidemment négligés par F., sont mentionnés dans *Chiron* 22, 1992, 489-391, n° 161, notice à la fin de laquelle on corrigera en 561 le numéro du *Bull.* 1987 cité là) ; mais la clef pour comprendre cette subtile relation, c'est le terme de *nemètos agôn* appliqué aux seuls *Homolôia* : cf. provisoirement D.K., *Annuaire du Collège de France*, 107, 2006/2007 (2008), 655, avec renvoi à des réflexions souvent méconnues d'Ad. Wilhelm ; aussi J.-Y. Strasser, *Historia* 55, 2006, 298 et 307, n. 60 (à propos de l'épreuve διὰ πάντων, ouverte aux seuls vainqueurs, que ce soit lors des *Charitèsia* ou des *Homolôia*, selon l'hypothèse émise par Schachter, *loc. cit.*). Par ailleurs F. tient à rappeler l'existence d'un problème : « in all three lists the competitions are purely artistic but elsewhere we do have references to athletic victors here », et d'alléguer la mention d'un pugiliste dans *IG* VII 48 (Mégare) « in the 2nd century B.C.E » et d'un coureur athénien dans *IG* II² 3160, « in the early Empire ». Mais ces références empruntées à de vieux travaux (comme ceux de I.C. Ringwood) sont insuffisantes et en partie trompeuses. En effet, dans le palmarès agonistique de Mégare pour un athlète anonyme (non repris chez Moretti, *Iscr. Agon. Gr.*), il n'est pas question des *Charitèsia*, mais des *Homolôia* ; or, rien n'assure que ce concours athlétique — qui n'apparaît nulle part ailleurs, sauf omission, dans la documentation agonistique grecque — ait été célébré à Orchomène ; de fait, aussi bien Bursian en 1857 que Foucart, dans *Le Bas-Foucart*, II 42b, le considéraient comme thébain, et ils ont été suivis par Dittenberger, *ad loc.* : « Homoloia Thebanorum ». Certes, une attribution à Thèbes ne résoud rien, puisqu'aucun concours *Homolôia*, ni musical ni athlétique, n'est attesté pour cette cité, mais cela montre que l'attribution à Orchomène n'est jamais allée de soi : on revient sur ce problème, avec une proposition originale, à la fin de la présente notice. Pour ce qui est du petit fragment *IG* II² 3160, il serait peut-être temps d'enregistrer qu'il a été complété, voici maintenant

soixante ans, par un autre morceau, publié — mais non reconnu — par B.D. Meritt, *Hesperia* 1946, 222-229 n° 51d : voir J. et L. Robert, *Bull.* 1946/47, 80 (cf. *Arch. Eph.* 1969, 47 = *Op. Min. Sel.* VII 753) et 1974, 283 (discussion de l'article orchoménien de P. Amandry, à qui la chose avait échappé). Si ce raccord a définitivement établi que le concours des *Charitèsia* mentionné là dans une couronne était célébré ἐν Ὀρχομένῳ, l'étude de cette inscription par L. Robert a également entraîné deux conséquences (dûment mises en avant) qui ne sont pas minces pour l'histoire des *Charitèsia* : la première est que cet *agôn* était nécessairement stéphanite, « sacré », à l'époque de l'inscription athénienne, puisque toutes les autres victoires remportées par l'athlète anonyme l'ont été dans des concours de ce niveau ; d'autre part, ce document à couronnes — placé autrefois au début de l'époque impériale comme le répète F. et daté plus précisément du I^{er} s. av. J.-C. par Meritt — doit en réalité remonter plus haut encore : « ce genre de monument agonistique est en effet, dans notre expérience, surtout du II^e siècle avancé et du début du I^{er} » (Robert 1974, *loc. cit.*). Dès lors, on peut, croyons-nous, reconstituer les choses ainsi : au II^e s., le concours des *Charitèsia*, de caractère mixte (ce qui n'était pas rare dès l'époque classique : cf. CRAI 2004, 1274) est devenu « sacré » comme tant d'autres concours béotiens. Mais avec la guerre mithridatique, qui fut si dommageable pour Orchomène placée dans l'œil du cyclone, ce concours de grande envergure dut définitivement sombrer. Ce dont témoignent les trois célèbres catalogues orchoméniens (assurément postérieurs à 86, comme l'a reconnu Gossage dans son article chronologique de 1975), c'est que quelques évergètes locaux tentèrent — mais sans succès durable — de rétablir la partie musicale du concours, en même temps qu'était restauré par leurs soins, tant bien que mal, le théâtre de cette ville (des inscriptions le prouvent, dont il sera question dans un autre cadre), car « à l'époque impériale, écrivaient encore les Robert, nous ne connaissons pas, d'après les inscriptions des vainqueurs agonistiques dans tout le monde grec, des concours "sacrés" à Orchomène ». Voilà donc comment pourrait être résolue la difficulté qu'a suscitée depuis si longtemps le premier fragment athénien apparu dès le XVIII^e s. (on rappellera pour mémoire que, face à ce problème, E. Preuss, *Quaestiones Boeoticae*, 1879, 36, estimait qu'il n'y avait pas de rapport entre la mention du coureur et la couronne inscrite au-dessous : jugée peu vraisemblable par Amandry, *loc. cit.* 224 n. 37, cette hypothèse a été définitivement condamnée suite au raccord de 1946). Reste évidemment la mention des *Homoloia* dans l'inscription de Mégare copiée par Pittakis, revue ensuite par (Le Bas)-Foucart, puis perdue : cette attestation unique n'est-elle pas, à y réfléchir, bien suspecte, compte tenu de la documentation actuelle sur les concours gymniques ? Il paraît clair en tout cas que ces *Homolôia* ne sauraient guère être un concours béotien, puisque dans tous les cas où le palmarès mentionne une victoire hors du Péloponnèse, le lieu du concours est précisé (Ἡράκλεια ἐν Θήβαις, Ἀμφιάραια ἐν Ὠρωπίῳ, Ἐλευθέρια ἐν Λαρίσσει, Ῥωμαῖα ἐν Χαλκίδι etc. (seule exception, le concours thespien des Ἐρωτίδεια, pour lequel il n'y avait aucun risque de confusion). Mais l'idée qu'il puisse s'agir, sous ce nom, d'un concours péloponnésien est évidemment peu attractive. Nous osons dès lors suggérer que ΟΜΟΛΩΙΑ est là tout simplement une mauvaise lecture de Pittakis pour ΟΛΥΜΠΙΑ (on notera qu'un *pi* dont les deux hastes sont égales peut assez aisément être confondu avec un *oméga* anguleux : à qui douterait qu'une telle erreur ait pu être commise, il suffira de signaler qu'un éminent archéologue, tout

récemment encore, a lu ΘΕΙΑΠΑΝ dans une inscription agonistique de Messène, là où sont gravées en réalité les lettres ΟΠΑΙΤΑΝ! Cf. Ph. Gauthier, *REG* 113, 2000, 632 sq.). Ce pugiliste mégarien inconnu aurait donc été vainqueur non seulement en divers concours essentiellement péloponnésiens et béotiens (dont deux méconnus jusqu'ici : *mox plura*), mais au concours olympique. Si l'on accueille favorablement cette correction somme toute assez légère, il faudra essayer de trouver un olympionique mégarien susceptible d'être identifié à l'athlète anonyme de *IG* VII 48 (et 47 ?), en tenant compte du fait que l'inscription, datée traditionnellement entre 196 et 87 (y compris par L. Robert), devrait être en réalité postérieure, selon nous, à la guerre contre Mithridate (résumé de notre position dans *SEG* 47, 468).

234. Réparons une petite omission en signalant d'après *AD* 54, 1999 (2005) B1, 331, reproduit dans *BCH* 128-129, 2004-2005 (2008), 1408, la trouvaille à Orchomène d'une épitaphe hellénistique avec les trois noms Ἀθηνόδωρος, Μελανθίς, Εὐκλεί[ς] — ou éventuellement Εὐκλεί[α], car la forme commune a pu coexister avec la forme dialectale Εὐκλία —, tous trois bien attestés en Béotie (M. était déjà connu par une épitaphe orchoméniennne). La même publication fait connaître une autre inscription funéraire appartenant, elle, à la période classique (fin v^e s.) ; si la copie est correcte (pas de photo), on aurait un exemple intéressant d'inscription épichorique avec déjà un emprunt à l'alphabet ionien-attique, puisqu'on lirait ΞΕΝΟΝ (pour Ξένων, avec Ξ remplaçant déjà Χ mais Ο notant toujours *o* long ; pour ces graphies « mixtes », voir la liste thébaine *IG* VII 2427 (avec justement un ΞΕΝΟΝ, à côté de graphies anciennes comme ΨΑΡΤΑΔΑΣ où Ψ note encore *kh* ; pas d'exemple là de Χ, ni pour *ks* ni pour *kh*), catalogue de morts à la guerre (?) que Dittenberger datait avec raison de l'époque d'Épaminondas et de Pélpidas, dans la décennie qui suivit l'adoption officielle du nouvel alphabet (date entérinée par Vottéro, *Dialecte béotien* II, 145).

235. Réinterprétation d'un terme dialectal dans le dossier de Nikaréta à Orchomène : n° 225 *in fine*.

236. *Thèbes*. V. Aravantinos, *ABSA* 101, 2006, 369-277 : « A new inscribed *kioniskos* from Thebes », publie avec soin (carte, photo, fac-similé) l'inscription archaïque — déjà signalée *Bull.* 2006, 203, d'après une présentation provisoire — qui est gravée sur quatre cannelures d'une colonette dorique intacte en bas et supportant, quand elle était complète, un trépied ou une statue. Compte tenu du lieu de la trouvaille (dans une ciste à la périphérie nord de la ville, sans doute encore à l'intérieur du grand périmètre de l'époque classique), on peut imaginer que ce monument se dressait à proximité d'une porte de la ville, au voisinage peut-être d'un gymnase ou futur gymnase comme le Iolaeion. L'inscription étant amputée de toute sa partie supérieure, bien des interrogations subsistent sur la restitution de la partie gauche du texte — l'A. évoque diverses solutions possibles, mais ne veut en imposer aucune — et donc sur l'intelligence du texte dans son ensemble. Même la question de savoir si l'on a affaire ou non à une épigramme ne peut passer, à ses yeux, pour résolue (disons tout de même que les mots de la ligne 3 paraissent bien constituer la fin d'un pentamètre (- - -)αι Χαλκίδα λυσσμενοι, participe aoriste qu'il faut laisser provisoirement inaccusé, bien que le nominatif pl. soit bien plus probable que le datif sing.), tandis que la ligne 4, avec le verbe de la consécration *in fine* (ἀνέθειαν) pourrait être en prose, sans que d'ailleurs l'identité des dédicants (les Béotiens ou plutôt, nous semble-t-il, les seuls Thébains ?) soit assurée, ni, encore moins, celle de la

divinité à laquelle l'objet était dédié (puisque de ce dieu ou héros ne subsiste, au mieux, que la syllabe finale -μος : peut-être Dionysos Kadmos, *Bull.*, *loc. cit.*). La seule chose qui, en définitive, paraisse certaine — et cela fait tout le prix du nouveau document —, c'est le contenu historique global, puisque le rapport, mis d'emblée en évidence, avec les événements militaires de 506 tels que les rapporte Hérodote (V 74 ssq.) est difficilement contestable, en raison de la mention de plusieurs toponymes (celui d'Hysiai, attendu dans ce contexte, pourrait fort bien avoir figuré dans la lacune des deux premières lignes, comme le note l'éditeur ; à la l. 1, il faut évidemment corriger la coquille αἱ Φυλᾶς dans la transcription pour καὶ Φ.). Mais l'intérêt de cette version locale vient de ce qu'elle devait se différencier sur plus d'un point de celle qu'ont imposée à la postérité les vainqueurs des Béotiens et des Chalcidiens. Il sera temps de revenir sur cette brève mais passionnante inscription quand, d'une part, elle aura suscité les réactions qu'on peut attendre de divers côtés et que, d'autre part, on aura sous les yeux les tablettes de bronze inscrites découvertes au même endroit. Soulignons toutefois dès à présent son importance sur le plan de la paléographie aussi, puisque bien rares sont les textes archaïques parfaitement datés. Pour l'usage de graver ainsi une dédicace sur un fût de colonne, l'A. a évidemment allégué plusieurs monuments parallèles du Ptoion surtout comme aussi de l'Acropole (p. 572 et n. 8). Sans sortir beaucoup de la Béotie et de l'Attique, on peut en rapprocher également la colonnette inscrite trouvée naguère dans le sanctuaire d'Apollon *Daphnèphoros* à Éréttrie, datée nettement trop haut par les éditeurs (*SEG* 31,806 ; cf. maintenant Hansen, *CEG* I 321a, dont la datation aux alentours de 500 seulement se trouve ainsi renforcée).

237. D. Knoepfler (n° 7), 117-124 et pl. XV : « ΠΟΛΥΜΝΙΣ est-il l'authentique patronyme d'Épaminondas ? Réexamen critique de la tradition à la lumière d'un décret de Cnide récemment publié ». La proxénie des Cnidiens pour Épaminondas vers 364 (*SEG* 44, 901 ; cf. *Bull.* 1996, 407) rend nécessaire de rechercher sur quoi est fondée la tradition selon laquelle le père du grand capitaine thébain se serait appelé *Polymnis* ; car, et quoi qu'on en ait dit, le patronyme restitué dans cet important document par l'éditeur (W. Blümel, *EA* 23, 1994, 53 ssq.), soit Πο[λύ]μνη (gén.) peut difficilement être tenu pour un hypocoristique ou une simple variante du nom attesté dans les sources littéraires. Celles-ci, au surplus, se révèlent passablement sujettes à caution, même dans les cas où Pausanias peut donner l'impression d'avoir eu sous les yeux un monument honorant Épaminondas : il est certain en tout cas que le Périégète n'a pas pu voir la base de statue, avec socle inscrit, qui se dressait sur l'agora de Thèbes (IX 12, 6 ; cf. C. Zizza, *Le iscrizioni nella Periegesi di Pausania*, 2005, n° 45) ; et si, en revanche, il a manifestement « autopsié » celle qui se dressait dans l'Asklépieion de Messène (IV 31, 11), son texte contient là une forme aberrante, Κλεόμμιδος, qui ne saurait correspondre au patronyme réel d'Épaminondas. La solution la plus probable à nos yeux, c'est d'admettre que le nom de ce Thébain né vers 450 av. J.-C. était effectivement différent : au vu des restes conservés à Cnide est proposé Πολέμμει(ς), hypocoristique attesté en Thessalie et à Thèbes même sous sa forme féminine Πολεμμώ. À cet anthroponyme épichorique, de très martiale consonnance, la tradition biographique hellénistico-romaine a substitué le nom *Polymnis*, qui cadrerait beaucoup mieux avec l'image idéalisée de l'éducateur qu'Épaminondas, parangon de toutes les vertus, était censé avoir eu pour père (voir Plutarque, *Démon de Socrate*). S'il n'y a pas grand chose à espérer de

l'épigraphie béotienne pour éclairer cette question — puisqu'au IV^e s. encore les Béotiens font du patronyme un emploi des plus limités —, le Péloponnèse (Mésène, Mégalépolis notamment) pourrait fournir un jour une information décisive, sans parler de ce que l'on est désormais en droit d'attendre des cités alliées de Thèbes contre Athènes sur la côte de l'Asie Mineure et dans les îles : car les Cnidiens ne sauraient avoir été les seuls à honorer le vainqueur de Leuctres.

238. A. Schachter (n° 224), 375 et 379-380, juge suspecte l'origine thébaine des trois inscriptions attestant le culte des divinités égyptiennes dans cette ville où tant de pierres errantes ont abouti depuis tous les cantons de la Béotie. Il se montre même « fairly certain » que l'une d'elles, depuis longtemps perdue, à savoir l'épithaphe développée pour la ἱεραφόρος Νεικαρώ (*IG* VII 2681 = *RICIS* 105/0303, où elle est cependant maintenue à Thèbes), vient en réalité de Tanagra, puisque cette adepte du culte isiaque serait, selon lui (cf. déjà *Cults of Boitia*, II, 205), à identifier à la Νεικαρώ d'une stèle de Tanagra (provenance assurée par la fouille) où figure une femme en costume isiaque datant également de l'époque impériale (*IG* VII 1636 = *RICIS* 105/0205). Mais on s'expliquerait mal que le tombeau de cette femme eût été signalé par deux épithaphes (difficulté que Sch. essaie, il est vrai, de tourner en supposant que l'épithaphe « thébaine » — où se trouve l'interdiction faite à quiconque, *klèronomoi* compris, d'utiliser le tombeau sous peine d'amende à Isis — aurait été, elle, enfouie avec la défunte et les objets sacrés, ce qui ne laisse pas d'être paradoxal). D'autre part, le nom paraît avoir été assez fréquent, sinon banal, en Béotie à cette époque, puisqu'une Νεικαρώ est apparue, depuis, à Thespies (cf. *LGPN* III.B). Un trait remarquable de l'inscription « thébaine » aurait pu constituer éventuellement un indice sur la provenance, c'est la désignation de la cuve funéraire par l'expression τὴν Ἀνθηδονίαν ληνόν (pour ce dernier terme, spécialement fréquent à Thessalonique, Sch. renvoie justement à l'étude de L. Robert, *RPhil.* 1974, 235 sqq. = *Op. Min. Sel.* V, 322, avec cet exemple ; nouvelle attestation en Grèce centrale, dans un contexte non funéraire, à Oponte, cf. *Bull.* 1978, 238), mais une telle indication n'est inattendue ni à Thèbes ni à Tanagra, toutes deux voisines immédiates d'Anthédon : en fait, seule cette cité-ci est pratiquement exclue. Pour l'identification de « l'auge anthédonienne » — c'est-à-dire du matériau ayant servi à la confection —, question qui n'a pas retenu l'attention de Sch. (et n'avait pas été abordée non plus par L. Robert, *loc. cit.* ou d'autres à notre connaissance), cf. D. Knoepfler, « Inscriptions de la Béotie orientale. II. Anthédon », *Festschrift S. Lauffer*, Rome 1986, p. 604 n. 39 (un calcaire local très fin, avec des tâches rougeâtres, sans doute particulièrement résistant à l'eau, puisqu'utilisé là pour l'aménagement du port).

239. *Thèbes*. B. Löschhorn, (n° 8), 326-335, consacre des pages très denses à l'expression τὸν Θέβαις αἰθλὸν qui figure sur l'hydrie de bronze trouvée à Rhodes, *BCH* 1971, 615. La forme de datif y présente ici une évidente valeur ablative désignant l'endroit d'où le vainqueur a rapporté ce trophée si l'on en croit le parallèle des séquences du type τὸν Ἀθένῃθεν ἄθλῳ. (L.D.)

240. *Thespies*. P. Roesch, *Corpus des inscriptions de Thespies (I.Thesp.)*, édition électronique mise en forme par Gilbert Argoud, Albert Schachter et Guy Vottéro, Lyon, Maison de l'Orient et de la Méditerranée, 2007, huit fascicules avec 483 textes sur les quelque 1430 numéros que devrait comporter le recueil une fois complet. Il n'est pas (encore) dans les usages de ce *Bulletin* de rendre compte des « publications en ligne », mais il nous paraît plus que légitime de

signaler ici, ne serait-ce que brièvement, ce corpus considérable, qui, d'une part, comble provisoirement une importante lacune et, d'autre part, ne sera pas remplacé avant plusieurs années par le corpus sur papier, complet et illustré, que mérite assurément la riche épigraphie de Thespies, quel que soit le cadre dans lequel ce projet doit finalement se réaliser. Il faut donc être extrêmement reconnaissant aux trois « légataires scientifiques » de Paul Roesch (décédé en 1990) d'avoir consacré beaucoup de temps et d'efforts, avec une amicale pitié, à cette mise en forme de l'héritage si précieux du défunt épigraphiste. On sait que celui-ci avait commencé très tôt, dès le début années 1960, à étudier les inscriptions de Thespies, à l'instigation de son maître Jean Pouilloux, selon le programme des travaux de la Maison de l'Orient à Lyon, où l'actuel HISOMA (Histoire et Sources des Mondes Antiques) a du reste collaboré activement, par le biais de ses deux directeurs successifs Bruno Helly et Jean-Claude Decourt, à la réalisation de cette œuvre, souhaitée et appuyée au surplus par la famille du défunt. Comme le font bien ressortir les éditeurs dans un substantiel avant-propos — que l'on consultera avec profit sur l'histoire de l'exploration du site de la ville et de son principal sanctuaire extra-urbain, où Lolling, avant les fouilles extraordinairement fructueuses de l'École d'Athènes (sur le plan épigraphique tout au moins), a joué un rôle majeur (voir maintenant là-dessus le volume analysé sous le n° 221, qui contient quelques informations importantes sur son activité à Thespies) —, P. Roesch laissait à sa mort un manuscrit déjà très élaboré où les inscriptions étaient non seulement transcrites et, dans le cas des textes les plus importants, souvent traduites, mais assorties aussi d'un lemme génétique soigneux, d'un appareil critique (dans plus de la moitié des cas) et parfois d'une esquisse de commentaire sous forme de notes plus ou moins élaborées. C'est donc à l'organisation et au classement du matériel tels que l'avait arrêtés l'auteur vers la fin des années quatre-vingts que les éditeurs s'en sont tenus, en se bornant à compléter l'information par des notes ou des références trouvées d'abord dans ses travaux publiés (notamment les deux volumes de 1965 et de 1982, *Thespies et Études béotiennes*) — avec aussi des renvois précis aux archives déposées à Lyon (carnets, manuscrits, photos, estampages) et ensuite plus largement dans la bibliographie récente, mais sans prétention à l'exhaustivité ; il y a eu là néanmoins un souci méritoire de mettre le corpus à peu près à jour. Les éditeurs, en revanche, n'ont pas cherché à intégrer les nouvelles trouvailles. Une seule exception, et encore est-elle très partielle, a été faite pour le grand catalogue de conscrits publié en 1987 par N. Papadopoulou (*Bull.* 1989 191 et 245, *SEG* 37, 385 et 42, 429, dont nous avions montré d'emblée toute l'importance sur le plan de l'onomastique, de la prosopographie et, partant, de la chronologie thespiennes (voir *Chiron* 22, 1992, 428 n° 35, 445 n° 61 et 484 ° 245 ; cf. aussi O. Masson *Bull.* 1996, 150), qui est signalé en *addenda* après le n° 483 sous le n° 99*bis*), mais sans le texte lui-même, en raison du fait que cette inscription ne figurait pas dans les papiers de P. Roesch ; ce qui peut paraître excessif, puisqu'il s'agissait de toute façon d'une addition, comme le texte du décret béotien, peut-être thespien, trouvé sur l'agora d'Athènes en 1952, publié en 1977 et sous le n° 143*bis*. D'autres additions se trouvent intégrées à leur place logique, parce qu'elles figuraient dans le manuscrit de P. R. Notons à ce propos que le n° 317*bis* (dédicace aux dieux égyptiens faite par un Thesprien) ne devrait pas figurer dans le corpus de Thespies, puisqu'il s'agit d'une inscription d'Aigosthènes, ville et plus souvent simple bourgade qui n'a jamais appartenu aux Thespiens, comme le prouve

au surplus la présence même de l'ethnique Θεσπιεύς dans la nomenclature du dédicant. Il sera sans doute plus malaisé de faire toujours clairement la distinction entre le matériel proprement thespien et celui de Thèbes ou de Thisbé dans le cas des très nombreuses inscriptions funéraires qui constituent comme partout (dans une plus faible proportion toutefois qu'ailleurs) l'infanterie de l'épigraphie : c'est plus d'un millier de documents que contiendra en effet le second volet du corpus, dont la « publication » devrait suivre bientôt à en croire un tout récent communiqué. Bien entendu, on pourrait, ici ou là, faire des observations, en particulier sur les inédits (qui, dans cette 1^{ère} partie au moins, ne sont cependant pas en nombre bien considérable), mais nous ne le ferons que progressivement, au gré des occasions. Aujourd'hui, c'est la gratitude — teintée évidemment de mélancolie — qui doit primer sur toute autre préoccupation face à ce « recueil électronique » déjà fort substantiel, en attendant que, sur les bases jetées par Paul Roesch, dont le travail n'aura certainement pas à être repris *ab ovo* — un ou une jeune épigraphiste, comme Isabelle Pernin, qui a déjà fait la preuve de son intime connaissance de la série des baux (voir *Bull.* 2006, 207 ; cf encore *Pallas* 74, 2007, 43 sqq. notamment p. 63-67 n° 2) — puisse reprendre le flambeau tombé des mains du valeureux agonothète des *Mouseia* et des *Ἐρôtειδα* de Thespies.

241. Poètes à Thespies : pour la mention d'Hésiode dans *IG VII 1795 (I.Thesp. 287)* et l'absence d'un véritable culte de ce poète dans sa patrie béotienne, voir l'article de M.-Cl. Beaulieu (2004) analysé par S. Follet, *Bull.* 2007, 70 ; pour l'activité au hiéron des Muses du poète Honestus de Corinthe, voir l'article de Chr. Jones (2004) analysé par la même, *ibid.* 94 (cf. *I.Thesp.* 288-297). Inventaire thespien trouvé à Chorsiai : n° 245.

242. *Territoire de Thespies*. A. Schachter (n° 224), 374 et n. 32, reproduit la très intéressante dédicace à Isis et à Sérapis comme aussi à la *polis Thespieôn* et à la *kômè Hylaeôn* de plusieurs éléments d'un temple des divinités égyptiennes par un couple d'affranchis — et qualifiés comme tels — de Λ. Οὐεῖβουλ-λιος (*Vibullius*, gentile attesté dans la colonie de Corinthe : pour d'autres colons corinthiens actifs à Thespies, cf. essentiellement L. Robert, *Hell.* II, 8 ; plus récemment Chr. Muller, « Les *nomina Romana* à Thespies », chez A.D. Rizakis (éd.), *Roman Onomastics in the Greek East*, 1996, 157-166, et Chr. Jones, *ZPE* 146, 2004, 93-95), qu'avait publiée St. Koumanoudis, *AAA* 3, 1970, 102-105, avec la fig. 1, texte de 11 lignes élucidé au point de vue de sa syntaxe — dans le sens d'une suggestion de J. et L. Robert, *Bull.* 1971, 340 — par H. Solin, *Arctos* 8, 1974, 152 n° 9 (= *Analaecta Epigraphica*, Roma 1998, 51), supprimant au profit d'une nouvelle lecture du *cognomen* de la dédicante la mention d'une prétendue affranchie dont la statue aurait été dédiée par ce couple (texte à lire maintenant chez L. Bricault, *RICS*, n° 105/0402 et aussi dans le corpus électronique de Thespies, n° 319, mais sans le moindre commentaire). Sch. est d'avis — et avec raison selon nous — que ce bourg d'Hylé/Hylai est à chercher au sud-ouest de Thespies, près du village moderne de Xironomi où cette base (de statue ?) a été trouvée (certes réutilisée dans un édifice paléochrétien), et non pas du tout entre les lacs Copais et Hyliké (Képhis) comme le voudrait notamment A. Spawforth, dans un article de 1995 signalé *Bull.* 1999, 221 (cf. aussi « Roman Corinth », in *Roman Onomastics...*, 71 et n. 18), qui verrait dans des pêcheries situées au bord du lac Hyliké l'origine même de la fortune dont témoigne la capacité des dédicants à payer tout l'aménagement intérieur d'un temple, hypothèse reprise par Bricault, *loc. cit.* En fait, si Koumanoudis identifiait tout

naturellement la *kômè* des *Hylaieis* à la seule Hylé connue par les sources littéraires en Béotie — pour la localisation probable à Oungra/Ungaros (carte chez J. Blintiff, n^o, 221 fig. 2-3) de l'Hylé homérique, cf. R. Baladié, *Strabon, Géographie. Livre IX*, 1996, 261 ; M.H. Hansen in Hansen – Nielsen, *An Inventory of Archaic and Classical Greek Poleis*, 2004, 434 (l'inscription qui serait le seul témoignage épigraphique sur cette localité n'est alléguée ni chez l'un ni chez l'autre) —, il n'en tirait pas nécessairement la conclusion que celle-ci, au I^{er} siècle de notre ère, eût appartenu à la lointaine Thespies, puisque la bourgade en question « semble avoir toujours été rattachée à Thèbes » (Robert, *loc cit.*) : il laissait ouverte la possibilité que cette association de la *kômè* des Hyléens à la *polis* des Thespiens, telle qu'elle ressort de l'inscription, n'ait existé en fait que par la volonté des dédicants, qui auraient eu un lien personnel avec chacune de ces communautés politiquement distinctes. Mais ce n'est tout de même pas la solution la plus vraisemblable, compte tenu aussi de la mention *in fine* d'un décret du Conseil (de Thespies) entérinant cette consécration privée en un lieu public. En réalité, il est parfaitement admissible que deux bourgs béotiens aient porté un nom identique ou semblable (les cas ne sont pas rares, on le sait, parmi les *dèmes attiques*). Une Hylé thespienne a pu se trouver, sinon à Xironomi même, du moins, pensons-nous, autour du vieux village de Tateza un peu plus au nord — abandonné précisément pour le site de Xironomi — aux abords duquel une nécropole encore utilisée à l'époque romaine a été repérée : cf. J. M. Fossey, *Topography and Population of Ancient Boiotia*, 1988, 148, avec la carte fig. 18, qui inventorie notre inscription parmi beaucoup d'autres provenant de ce site, essentiellement des épitaphes d'époque diverse, mais reste fidèle à l'identification tout à fait douteuse de Tateza au lieu-dit Donakôn de Pausanias (IX 31, 7), sans même envisager la possibilité qu'il puisse s'agir tout simplement d'Hylé, comme nous le pensons avec Sch. (même si ce dernier laisse un peu dans l'ombre l'aspect proprement topographique et archéologique de la question). Ajoutons qu'il n'y aurait pas à s'étonner que Pausanias, pourtant contemporain de ces Vibullii installés à Thespies, n'ait pas mentionné cette bourgade de la *Thespikè* méridionale : en effet, il n'y a nul indice chez lui que, depuis Kreusis, Siphai ou Thisbé — manifestement visitées lors d'une excursion par voie maritime —, il ait fait le voyage jusqu'à Thespies, ville qu'il a atteinte depuis la Thébaïde : même le site de Leuctres n'a pas eu l'honneur d'une visite du Périégète ! — Sur l'inscription honorifique thespienne pour Poplius Cornelius (*Bull.* 2006, 206), intéressante remarque de O. Salomies, *AE* 2004 (2007), 1367 (reprise *SEG* 54, 521) : *Ouetranos* serait simplement l'appellatif *veteranus*.

243. *Thisbé*. K. Hallof (n^o 221), 39-41 fig. 2a-b, reproduit en photographie deux pièces tirées des archives des *IG* à Berlin relatives à des inscriptions de cette ville. La 1^{ère} contient un dessin de la main de W. Dittenberger (d'après une édition de von Velsen en 1856) de la dédicace d'un gymnasiarque *IG* VII 2235, avec l'ajout d'un nouveau dessin de la main de Lolling (qui avait donc fait la collation sur place), sans que, en l'occurrence, la copie soit modifiée, si ce n'est que L. relevait la présence d'une urne et d'une palme gravées au-dessous du texte, deux symboles agonistiques évidents. L'autre feuille est entièrement occupée par l'écriture de L., qui, lors du même voyage, avait copié à Kakosi, dans une chapelle en ruine, un socle de statue pour le César L. Vérus, fils adoptif d'Hadrien en 137 (*IG* VII 2238), dont il donnait un dessin précis, quoique fait à main levée (le fac-similé reproduit dans les *IG* est bien moins suggestif).

Remployée dans cette même chapelle se trouvait également — outre une inscription funéraire mutilée de type héroïque, avec représentation de cavalier (*IG VII 2365*) — « ein Postament aus grauem Stein, dessen 12 zeilige Inschrift bis auf das (Folium) am Ende ganz unkenntlich geworden ist » : on peut présumer qu'il s'agissait là aussi d'une base impériale, provenant, comme d'autres encore, d'un *Sébasteion* peut-être tout voisin.

244. *Chorsiai*. Pour le fameux décret en l'honneur de Kapon (de Thisbé ?), Moretti, *ISE I 66* (Migeotte, *Emprunt public*, 10), une mise à jour bibliographique est fournie par F. Canali De Rossi dans le vol III de ce recueil (cf. n° 271) : mais pour la date et l'identification du personnage honoré voir surtout, maintenant, la récente contribution de Chr. Muller avec nos observations *Bull.* 2006, 194. D'autre part, la convention avec Thisbé (Migeotte, *ibid.*, 11), provenant du site de cette ville-ci, est commentée par Ad. Giovannini, *Les relations entre États dans la Grèce antique*, Stuttgart 2007 (*Historia Einzelschr.* 193) 301 et n. 24 ; la traduction (p. 337, C 15) est reprise sans changement de L. Migeotte. Inventaire thespien dit de Chorsiai : n° 246.

245. *Platéés*. Dans *AD 53*, 1998 (2004), B1, 356 est signalée la trouvaille, près du rempart de la ville, d'une stèle funéraire hellénistique à fronton (transportée au Musée de Thèbes), qui se lirait KA(vac.)ΔΙΕΤΑ, « nom qui n'est pas attesté en Béotie ni en Attique » (*BCH* 128-129, 2004-2005 [2008], 1409, où le lecteur ne comprend guère que toutes les lettres soient placées entre double crochet, puisqu'on a omis de préciser que l'inscription était en fait gravée sur un martelage. Face à cette lecture éminemment suspecte, nous suggérerons, jusqu'à plus ample informé, le nom Κλ[ιη]νέτα, forme dialectale de Κλεαινέτα, dont on peut aisément supposer l'existence en Béotie à partir du masculin Κλιήνετος (à Tanagra) ou Κλήνετος (à Hyettos et Thisbé) : on notera aussi que la forme commune Κλεαίνετος, normale à partir de la basse époque hellénistique, est fréquemment attestée à Thespies, voisine de Platées : voir *LGN III.B s.vv.*

246. P.A. Iversen, *Historia* 56, 2007, 381-418 : « The Small and Great Daidala in Boiotian History ». Il n'est pas question de discuter ou même de résumer ici cet article foisonnant où plus d'un demi-millénaire d'histoire religieuse et politique est allègrement reconstitué à partir d'hypothèses invérifiables, les sources étant, comme on sait, très réduites sur cette grande fête platéenne et pan-béotienne, dont certes personne ne songe à sous-estimer l'importance à l'époque où elle nous est un peu connue (à la riche bibliographie ajouter l'article important de J.-Y. Strasser, *Hermes* 132, 2004, 338 sqq., sur le rapport possible entre la périodicité hexacontaétérique des *Mégala Daidala* et la « grande année » du mathématicien Oinopidès de Chios ; cf. *Bull.* 2007, 305). Il nous suffira de mentionner les deux documents que l'A. pense pouvoir alléguer dans sa tentative de reconstitution des fastes platéens, à défaut d'avoir à disposition des inscriptions tant soit peu connectées à cette fête qui — étant clairement *sui generis* — n'en a jusqu'ici produit aucune (à notre connaissance). Il s'agit d'abord (p. 397-398) du fameux inventaire dit de Chorsiai en raison de son lieu de trouvaille et datant du 1^{er} quart du IV^e s. (*SEG* 24, 361) ; certes, il est très improbable que l'Héraion mentionné en tête de cet inventaire soit à chercher à Chorsiai, comme le pensait Roesch, cette stèle ayant toutes chances d'être une pierre errante (ainsi que l'a montré de son côté G. Vottéro, chez P. Carlier, *Le IV^e siècle av. J.-C.*, 1996, 157 sqq.) ; mais de là à vouloir mettre ce document manifestement thespien (et repris maintenant à juste titre dans le « corpus électronique » de Thespies sous le

n° 48) en relation avec l'Héraion de Platées — comme l'A. est visiblement tenté de le faire en s'appuyant sur une suggestion, d'ailleurs fort prudemment exprimée, de l'inventeur, N. Platon, en 1936 —, il y a un pas que l'on ne saurait franchir : c'est quelque part dans la *Thespikè* que devait se trouver cet Héraion local, sans doute (pensons-nous) sur le flanc sud-ouest du Cithéron, peut-être dans la baie de H. Vassilios, en tout cas près de Kreusis et de Siphai, également nommées dans l'inventaire. La seconde inscription mise en jeu par l'A. (p. 408-409) est assurément platéenne : c'est le catalogue d'offrandes trouvé dans les fouilles américaines et publié par R.B. Richardson, *AJA* 7, 1891, 406 sqq. ; le problème vient de ce que son rapport avec l'Héraion est tout sauf certain, puisque rien ne permet de fixer l'identité de la déesse à laquelle ces offrandes étaient destinées par les femmes de Platées : Héra ou Déméter, voire Artémis (cf. A. Schachter dans l'article cité *Bull.* 2006, 201) ? Toutes les hypothèses ont été faites. La datation précise de ce fragment à l'intérieur du II^e s. av. J.-C. est par ailleurs malaisée à établir. Qu'à cela ne tienne : l'inscription est embrigadée dans le système chronologique de l'A., puisque rien n'empêche, effectivement, de croire que les objets en question ont été utilisés pour vêtir les quatorze idoles des *Mégala Daidala* ! Et voici la pirouette finale, à laquelle on ne peut manquer d'applaudir : « These objects, then, may have been used for the putative Great Daidala of 155 B.C. This is significant, for it suggests that the Great Daidala celebrations continued under Roman rule, at least in the period of the Republic soon after the conquest of Greece ». Comment ne pas se sentir désarmé face à des esprits capables de construire presque tout sur presque rien ?

247. *Akraiphia*. A. Schachter, *ZPE* 163, 2007, 96-100, « Three Generations of Magistrates from Akraiphia », reprend l'examen de quelques documents de cette cité pour préciser la généalogie d'une famille de notables au II^e s. av. J.-C., celle de Πραξιλλει(ς) Ἡσυχρ(ι)ώνδαο, qui est secrétaire dans le décret *IG* VII 4127 (dont un des polémarques apparaît également dans cette fonction à l'époque d'un catalogue militaire de l'archonte fédéral Agathoklès, datable des alentours de 180) et qui se retrouverait comme polémarque dans l'intitulé d'un catalogue de l'archonte fédéral Athanias (*Arch.Eph.* 1936, Chron. 43, 220), appartenant à peu près aux mêmes années, selon la chronologie de R. Étienne-D. Knoepfler, *Hyet-tos*, 318 ; par ailleurs, dans un 3^e catalogue, moins précisément daté (*BCH* 23, 1899, 91-94 III) apparaît, en tant que polémarque, le père ou le fils du précédent, Ἡσυχρόνδας Πραξιλλιος. Ce dernier document fait partie d'un ensemble de textes contemporains, dont la datation a été abaissée vers 140 par Chr. Habicht en 1993, mais remontée ensuite quelque peu — à cause de la présence d'un Corinthien parmi les proxènes — par J. Ma (voir *Bull.* 2006, 195, où, comme le note l'A., nous avons proposé la date de 160-150) ; mais Sch. est d'avis qu'il vaut mieux s'en tenir à la date de Habicht, puisque le Corinthien en question pourrait fort bien avoir été honoré après la destruction de sa cité en 146 ; certes, mais en l'occurrence rien n'oblige à franchir cette limite historiquement la plus vraisemblable, puisque Sch. lui-même montre de façon très convaincante qu'il convient de dissocier les deux Praxilleis fils d'Aischr(i)ôndas : l'un a été en charge vers 185-180, en tout cas avant la dissolution du *Koinon* béotien en 171 ; l'autre, en revanche, doit être son petit-fils, car le décret *IG* VII 4127 où il apparaît n'est sans doute pas antérieur au 3^e quart du II^e s. (date attribuable selon Sch. à tous les documents akraiphiens où la *boula* est remplacée par un conseil de *synédroi*) : Aischr(i)ôndas fils de Praxilleis est ainsi, vers 150, le fils du premier

Pr. et le père du second Pr., et tout indique que cette de famille de notables se maintint au pouvoir jusqu'au début de l'époque impériale au moins, car l'on retrouve un Aischriôndas fils de Praxilleis comme agonothète des *Ptoia* à cette époque (cf. p. 99 n. 26). Avec la retouche apportée ci-dessus à la chronologie absolue, cette reconstitution nous paraît parfaitement acceptable, mais on ne voit pas pourquoi Sch. croit devoir douter (p. 99 n. 20 : « It is therefore perhaps premature to pronounce on this ») que l'instauration des *synédria* en Béotie puisse remonter aussi haut que 167 comme l'a proposé Chr. Muller en reprenant notre suggestion (cf. *Bull.* 2006, 194 : *AE* 2005, 1416), puisqu'il n'y a aucun document, à Akraiphia ou ailleurs, qui témoignerait du maintien du Conseil sous le nom de *boulè* ou *boula* entre 167 et 146. Donc, jusqu'à preuve du contraire, c'est la date de 167 qui doit être admise pour ce changement institutionnel en Béotie comme en Eubée (cf. déjà *supra* n° 228 à propos de Coronée et *infra* n° 271 pour Chalcis et Érétrie).

248. Dans sa mise à jour des vol. I-II des *Iscrizioni Storiche Ellenistiche* de Moretti (cf. n° 271), F. Canali De Rossi donne des compléments bibliographiques pour les deux inscriptions d'Akraiphia (n° 69-70) de ce recueil. Mais pour l'épigramme d'Eugnotos, voir maintenant l'étude développée de J. Ma, que nous avons analysée en détail *Bull.* 2006, 195. — Discours de Néron trouvé à Akraiphia : pour le style de l'empereur dans ce morceau d'apparat et ailleurs, voir l'article de Chr. Jones signalé par S. Follet, *Bull.* 2007, 96.

249. *Anthédon*. J. M. Fossey, *The Prosopography and Onomastics of Anthedon in Antiquity*, Chicago 2005 (*Prosopographiae Graecae Minores*, II). Ayant initié cette série de « petits recueils prosopographiques » par la minuscule cité d'Ithaque, F. s'attaque à une cité qui fait presque figure de géante parmi les naines en étudiant les quelque 390 personnes attestées, directement ou indirectement, pour Anthédon durant toute l'Antiquité. Il s'agit d'abord d'une liste où les éléments d'information sont disposés en quatre colonnes (nom, date, activité, référence), puis d'un long commentaire onomastique sur les 225 anthroponymes actuellement connus (ce qui entraîne l'inconvénient d'une double numérotation), suivi encore d'un « general onomastic commentary » et d'une vingtaine de cartes — en fait toujours la même (le monde grec égéen) — pour illustrer la répartition d'autant de noms jugés, à un titre ou à un autre, remarquables. Dira-t-on que la mariée est, ou plutôt a été rendue, trop belle ? Ce serait sans doute faire preuve d'une certaine injustice à l'égard d'un travail effectué avec conscience et qui pourra rendre quelques services. On ne peut toutefois s'empêcher de penser que ce répertoire un peu laborieux souffre à la fois d'excès et de manque. En effet, tous les noms commentés par F. ne méritaient pas un tel honneur, et l'on ne voit guère à quoi riment des pages consacrées à recenser — essentiellement d'après les quatre premiers volumes alors parus du *LGPn* — toutes les occurrences de noms tels que *Aristokratès*, *Aristotélès*, *Aristoménès*, etc., ou encore (pris au hasard) *Hérakleidès*, *Ménandros*, *Philippos*, qui n'ont aucune couleur locale. Même chose pour certaines des cartes, dont l'utilité n'est rien moins qu'évidente : avait-on besoin de cette prosopographie anthédonienne pour savoir que *Andronikos* (carte n° 3) ou *Dionysodôros* (n° 9) se rencontrent, ou peuvent se rencontrer, à peu près partout ? Il n'est pas sûr, d'ailleurs, que les recensements de F. ou ses cartes (qui font au surplus bon marché de la dimension temporelle) donnent toujours une idée bien exacte de la diffusion de tel ou tel nom, car le fait que l'A. n'ait pas pu disposer du vol. IV pour la Macédoine et la Thrace

(sans parler des volumes à venir sur l'Asie Mineure égéenne au moins) a pour effet que ces régions restent le plus souvent totalement blanches sur ces cartes, alors qu'à l'évidence elles devraient être plus ou moins densément occupées (ainsi dans le cas des fig. 5, *Apollodotos*, et 19, *Ménékratès*). Seules nous paraissent être réellement instructives les cartes concernant des noms régionaux comme *Hermaios*, *Hèrakôn* ou *Kalligeitôn* (sur les noms typiquement béotiens en -g(e)i-tôn, F. n'a pas connu l'étude suggestive de A. Morpurgo-Davies, *CRAI* 2001, 157-173, si utile aussi pour la diffusion depuis l'Eubée — à quelques encablures d'Anthédon, où il y en a 8 exemples — du très commun *Paramonos*, phénomène que F. a renoncé à cartographier, sans qu'on en voie bien la raison). Mais il y a d'autres motifs d'insatisfaction face à cette prosopographie anthédonienne. On se serait attendu à ce que l'A. expose la façon dont il a réuni la documentation : certes, il a signalé (p. 1-2) que pratiquement les deux tiers des numéros provenaient de deux grandes inscriptions seulement, la liste des archontes stéphanéphores (voir ci-dessus n° 227 pour ce titre) et celle des *synthytai* de Zeus *Karaios* et du héros Anthas, pierre errante découverte à Athènes et d'abord considérée comme attique, puis attribuée à Anthédon par Ad. Wilhelm et M. Feyel (dont les noms n'apparaissent pas dans la bibliographie, de sorte que le lecteur croit que cette attribution — confirmée par une trouvaille faite à Anthédon même dans les années 1960 — est due à P. Roesch) ; mais F. n'a pas eu un mot, dans son introduction, sur les deux travaux qui lui ont permis de constituer la « prosopographie externe » (notion du reste absente de son vocabulaire) : on lit seulement que parmi les numéros fournis par diverses autres sources, « 27 are actually mentioned, usually by name together with patronym on inscriptions whose origin lies outside Anthedonia, while a further three, these time single only, do occur in literary texts » (sans qu'on nous précise d'ailleurs qui étaient ces célébrités d'Anthédon : il faut parcourir toute la liste pour découvrir, à travers les références, que c'étaient le peintre Léônidas, la poétesse Myrtis, l'olympionique Nikôn (voir ci-après). La recherche sur les Anthédoniens à l'étranger, et d'abord en Béotie même, avait été entamée en fait par D.J. Blackman dans le cadre des recherches menées sur le site d'Anthédon par une équipe allemande que dirigeait H. Schläger (*AA* 1969, 21 sqq.) ; il est vrai que cette collecte de textes et d'inscriptions se rapportant à la petite ville côtière était fort lacunaire, même pour des inscriptions trouvées sur place après la publication du corpus en 1892, comme nous l'avons fait voir dans une contribution à la *Festschrift S. Lauffer* en 1986, dont toute la seconde partie (p. 595-630 ; cf. *Bull.* 1988, 394) était consacrée à Anthédon, chose que le lecteur ne peut guère soupçonner, même si, visiblement, F. en a fait un usage systématique pour les Anthédoniens attestés à l'étranger. Nous n'en donnerons ici qu'un seul exemple, à propos d'une épitaphe de Rhénée qui a fourni à cette prosopographie pas moins de cinq numéros (n° 22, 24, 25, 98, 155) : or, dans tous les cas, F. se contente de renvoyer à M.-Th. Couilloud, *EAD* XXX, 1974, 120 n° 160, qui, pourtant, faisait de ces cinq frères des citoyens de la ville d'Anthédon en Syrie, et cela dans le sillage de P. Roussel, *I. Délos* 2598, à propos d'un certain Ἀργεῖος Ἀνθηδόνιος dans une liste d'éphèbes de l'année 119/8, considéré lui aussi comme un habitant de la ville syrienne de ce nom. Cette attribution erronée, c'est nous qui l'avons réfutée en montrant que l'installation à Délos d'une famille d'Anthédoniens de Béotie est parfaitement admissible quand on prend en compte la présence à Anthédon d'un *negotiator* italien attesté à Délos (opinion adoptée par F. en p. 239, qui a admis également,

en toute discrétion, notre interprétation d'une épitaphe qu'il avait lui-même publiée où ΣΑΛΑΠΙΟΣ n'est pas un « marchand des quatre saisons », comme le pensait P. Roesch, mais un membre de la *gens Salaria* installée à Chalcis) et la trouvaille dans cette ville d'un trésor monétaire (dit « Trésor d'Anthédon ») composé précisément des espèces circulant alors à Délos colonie athénienne, sans même parler du fait que l'ethnique de la ville de Syrie devait être Ἀνθηδονίτης, à en croire Stéphane de Byzance ; d'autre part et surtout, des noms comme *Zènon* et *Zènodotos*, certes très courant dans l'Orient grec, trouvent des parallèles en Grèce propre dès la basse époque hellénistique (*loc. cit.* 509-511 ; cf. Fossey, 121 n° 100-101 du commentaire). Ce qui gêne enfin dans ce travail, c'est une certaine absence de perspective historique. Nulle part, sauf omission, n'est relevé par exemple le fait qu'Anthédon a été pendant très longtemps une simple bourgade du territoire thébain, n'accédant à l'indépendance politique au sein du nouveau *Koinon* béotien qu'après Chéronée ou la destruction de Thèbes (338-335). Or, cela n'est pas sans importance, ne serait-ce que pour fixer la chronologie d'une figure littéraire comme Μυρτίς ἡ Ἀνθηδονία ποιήτρια (Plutarque) dont F. fait « the teacher of Korinna of Tanagra » en la datant par ailleurs vaguement de l'époque hellénistique (n° 247) : mais cette filiation intellectuelle aurait dû être discutée, puisqu'elle implique l'adoption pour Corinne d'une chronologie basse qui est loin de faire l'unanimité des spécialistes ; en fait, si Myrtis a été l'émule de Pindare comme le suggère le fr. 664a de Corinne chez Page, *PGM* (non cité par F.), cela fait de Myrtis non pas une Anthédonienne *stricto sensu*, mais une Thébaine domiciliée dans le port d'Anthédon ; en tout cas, il est clair que si l'on admet que Myrtis a réellement porté l'ethnique *Anthèdonia*, elle ne pourrait être datée que de la fin du IV^e s. ou du début du III^e s. (pour cette solution, cf. D.K. *loc. cit.* 601 n. 3, avec renvoi à O. Masson ; le *LGN III B s.v.* laisse toujours le choix entre le V^e et le III^e s.). De fait, c'est alors qu'apparaissent précisément les premières célébrités anthédoniennes, d'abord le peintre Léonidas, élève du fameux Euphranor, ce qui met cet artiste à l'époque d'Alexandre et des Diadoques, juste après la « libération » d'Anthédon ; puis l'illustre pancratisaste Nikôn, qui fut vainqueur dans les quatre concours de la « période » aux alentours de 300-296, comme nous l'apprend une notice de Phlégon de Tralles dans le *Pap. Oxy.* 2082 (pas de renvoi direct à ce papyrus ni même mention de cet auteur chez F. sous le n° 257, qui se borne à renvoyer à Moretti, *Olympionikai*, n° 504, en omettant soigneusement d'alléguer notre mémoire de 1986, 601-602, alors que, justement, nous faisons observer que cette glorieuse figure n'avait été connue de Blackman, *op. cit.*, qu'à travers la notice de Stéphane de Byzance sur Anthédon). L'héritage onomastique thébain pourrait donc avoir laissé des traces profondes dans le stock anthédonien originel. F. a certes justement relevé la présence d'anthroponymes rares tels que Θηβάδης et Θήβων (p. 132 n° 118-119 ; cf. aussi 226 sqq. pour ces « geographic names »), qui témoignent de liens avec la grande cité voisine. Mais c'est également le cas de Ποτιδάϊχος Καλύνθου Ἀνθαδόνιος dans une décret fédéral exposé à l'Amphiaraiion d'Oropos (que F. allègue d'après *Arch Eph* 1919, ou *SEG I* 115, alors que l'inscription se trouve depuis 1997 dans le corpus de Pétrakos, n° 74) qui nous semble illustrer cette proximité de la manière la plus frappante, puisque Kalynthos est manifestement un anthroponyme thébain des plus anciens, que nous mettions dès 1986 en rapport avec une Καλυνθίς Θηβαία à Érétrie (*IG XII* 9, 908), une autre à Thèbes même (*IG VII* 2568, épitaphe en

alphabet épichorique) et surtout un sculpteur Kalynthos, vraisemblablement thébain lui aussi, dont le nom avait été, le plus souvent, méconnu par les éditeurs de Pausanias (X 10, 10) ; d'où l'idée que Kalynthos devait être à l'origine un toponyme du pays thébain, hypothèse jugée « rather farfetched » sans être pour autant rejetée par F. (p. 141 n° 131). Or, il nous paraît clair aujourd'hui que ΚΑΛΥΝΘΟΣ est la forme qu'il faut rétablir chez Paus. IX 9, 5-6, en lieu et place du « ghost-name » ΚΑΑΝΘΟΣ des manuscrits et éditions, pour le nom du frère d'Isménos et de Mélia dans un mythe fondateur (héros éponyme probable d'un des deux fleuves de Thèbes, comme nous le montrons dans un article depuis longtemps à l'impression : cf. provisoirement *Mélanges C. Dobias*, Nancy 2007, 135) ; quant à Ποτιδάριος nom également épichorique (commenté p. 178 n° 181, avec renvoi à notre mémoire ; cf. aussi 235 pour ce bel exemple, qui n'est pas isolé à Anthédon, de théophore en rapport avec le dieu de la mer), il peut assez aisément être rattaché au Poséidon d'Onchestos, si proche de Thèbes en direction du Copaïs. Relativement peu sensible à cet aspect des choses, l'auteur de la prosopographie a manifesté, en fait, davantage d'intérêt pour la phase finale de l'histoire de la cité, pensant pouvoir, sur la base même de son enquête, apporter la preuve qu'après la destruction de la ville en 85 av. J.-C. — « in terms of population the most important date and event of the history of Anthedon » (p. 215) — le site dut être pratiquement vidé de ses anciens habitants, remplacés plus tard par des gens n'ayant pas de rapport direct avec les Anthédoniens de souche ancienne. Cette conclusion, qui serait de grande portée, est fondée sur le constat que seuls 8 noms sont attestés avant comme après l'événement, soit 4% des quelque 200 « pre-Roman Names » (F. montre un faible, tout au long de son livre, pour les données chiffrées de cette espèce, effectivement à la mode en bien des travaux). Mais il est à craindre qu'il n'y ait là qu'une dangereuse extrapolation à partir de données totalement insuffisantes, puisque l'essentiel du matériel fourni par la « post destruction Anthedon » (p. 239) est, on l'a vu, une liste de magistrats portant sur les années 170-230 de notre ère ! Il y a donc un intervalle de plus de deux siècles entre l'événement et le témoignage épigraphique sur le lequel on prétend appuyer cette induction. Au surplus, bien des attestations d'Anthédoniens dans les concours, que F. date de manière erronée — ou trop commodément de « 90-80 BCE » (ainsi pour le catalogue des *Sarapieia* de Tanagra, avec mention du poète Athénias fils de Nikarchos, n° 4) — de la fin du II^e s. avant J.-C. alors qu'il sont à placer indiscutablement après la guerre mithridatique : c'est le cas du lutteur Mélanthios aux *Tamyneia* d'Érétie (n° 237) et du fils de Paramonos vainqueur dans une épreuve hippique des *Basileia* de Lébadée (n° 287 ; cf. aussi le n° 286, connu par la face latérale du même catalogue, ce qui n'apparaît pas chez F.). Bref, si Anthédon a été malmenée par Sylla, elle n'a, à coup sûr, pas été entièrement dépeuplée, et c'est du reste bien le sens de l'anecdote des pêcheurs anthédoniens venus vendre leur poisson à Sylla en villégiature aux eaux d'Aidepsos d'Eubée vers 84-83 (Plut. *Sylla*, 25). Comment expliquerait-on au surplus qu'Anthédon figure vers 80 parmi les cités béotiennes représentées à Lagina de Carie (cf. *Chiron* 22, 1992, 479 n° 125) ?

249 *bis*. Ἀνθηδονία ληνός dans une inscription de Thèbes (ou éventuellement de Tanagra) et la pierre d'Anthédon, voir *supra* n° 238.

250. *Tanagra*. A. K. Andrioménou, *Τάναγρα. Η ἀνασκαφή του νεκροταφείου (1976-1977, 1989)*, Athènes 2007 (Bibliothèque de la Société archéologique, 252), publie les résultats de deux séries de fouilles d'urgence dans la très vaste

nécropole de Tanagra, dont les trouvailles s'étendent du début du VI^e s. av. J.-C. à l'époque hellénistico-romaine. L'épigraphie ne joue qu'un rôle mineur dans cet ouvrage consacré pour sa plus grande partie à l'architecture funéraire et surtout à la céramique. Mais il y a deux ensembles d'inscriptions non dépourvus d'intérêt. L'un, parfaitement homogène, est formé de tessons inscrits (p. 31 sqq., 73 numéros) essentiellement des *graffiti* (quelques *dipinti* sur des pieds de vases, dont deux, n° 71-72, avec les lettres NI — ou peut-être mieux, d'après la photographie de l'un d'eux p. 45, NI ou plutôt IN —, donc manifestement une abréviation, comme dans le cas d'un autre vase, n° 73, où les lettres ΔΑ pour δαμόσιον sont peintes sur la lèvre d'une coupelle du IV^e s.), le tout provenant d'un dépôt antique situé dans la partie orientale de la zone fouillée (Centre industriel de l'Aéronautique grecque), à peu près à mi-distance du village de Skhimatari et du site antique de Tanagra, dans la tranchée O, où a été mise au jour une grande fondation (stoa ?) : voir pl. 58 sq.) ; cette trouvaille, qui remonte à 1976, a permis de localiser là un sanctuaire d'Héraklès jusqu'ici totalement inconnu (le culte de ce dieu n'étant pas même attesté autrement à T.) ; elle avait déjà fait l'objet d'une publication provisoire par l'inventrice, sous le titre « La nécropole classique de Tanagra », dans les actes du colloque lyonnais de 1983 sur *La Béotie antique*, Paris 1985, 109-130 (avec les mêmes plans fig. 1-2), où était publiée en particulier la dédicace complète gravée sur un pied de canthare Καπνεύς *interpunctio* τὸρακλῖ (SEG 35, 411bis ; pas dans *Bull.* : cf. D. Knoepfler, *Chiron* 22, 1992, 466 n° 92). Désormais on a l'ensemble de ces dédicaces en alphabet épichorique, la plupart gravées sur des canthares du V^e s., forme de vase qui paraît avoir été l'offrande la plus prisée pour cet Héraklès honoré en bordure de la nécropole. Le commentaire, relativement développé, a bénéficié du concours de Angelos P. Matthaiou. Les anthroponymes bien conservés dans ces graffiti sont peu nombreux : signalons Τίρυς (à rapprocher de Τίρων, bien attesté à Thespies), Πατροκλέες, Πρίκ[ov], Ἑροτίων (les noms formés sur la radical *Erot-* ne sont pas fréquents avant l'époque hellénistique, mais une inscription encore inédite du IV^e s. fait connaître un Ἑροτίων à Thèbes), Ἀμυνίας, Σαθύλος (*hapax* en Béotie, où l'on connaît des noms formés sur ce radical), Σκελάδας (peut-être au génitif, car le *sigma* est omis) ; remarquable est l'inscription n° 63, ἐνπόριον, sur un pied de canthare, adj. neutre caractérisant l'objet comme « réservé au commerce » plutôt qu'anthroponyme ainsi que paraît l'entendre l'A. en y mettant une majuscule initiale. Plusieurs tessons conservent des éléments de la formule de consécration, que ce soit le verbe ἀνέθεκεν ou l'adjectif *haporos* avec de très nombreux exemples du gén. τὸρακλέος (*vel* -κλῖος). Cette crase systématique de l'article montre — soit dit en passant — qu'il n'est pas arbitraire de supposer dans la voisine Oropos un phénomène semblable à la même époque pour expliquer l'émergence du toponyme Ὠρωπός à partir de l'hydronyme Ἀσωπός rhotacisé en Ἄρωπός* dans une expression telle que οἱ παρὰ τὸρωπῶϊ désignant ces « Parasopiens » qu'étaient les Érétriens installés à l'embouchure de l'Asopos, même si ce « postulat » est estimé, à juste titre, « indémontrable » pour le moment par notre ami L. Dubois (*Bull.* 2000, 375ter), qui en reconnaît néanmoins le caractère « très séduisant » « pour l'histoire politique et culturelle locale » (*Bull.* 2001, 140). — Le second ensemble publié par A. Andriomenou est formé d'une vingtaine de monuments funéraires inscrits (p. 25 sqq.), la plupart trouvés en 1990 (on s'étonne dès lors de voir le titre de l'ouvrage mentionner la date de 1989 et non celle-ci) dans un secteur de la nécropole où a été construit,

depuis, une usine Coca-Cola (voir le plan général fig. 2, qui eût été plus clair si l'on y avait reporté les noms des villages de la région de Tanagra), les n° 21-23 ayant diverses autres provenances (l'inventrice signale par ailleurs 5 autres stèles funéraires trouvées dès 1976 pour lesquelles elle dit « ne pas disposer de données épigraphiques » (bien que ces pierres aient été elles aussi inscrites), en raison, apparemment, de leur mauvais état de conservation : il est regrettable que, du fait du transfert récent de toutes ces pierres au Musée de Skhimatari, elles n'aient pu être révisées et photographiées. L'absence générale de photos est d'ailleurs dommageable pour l'ensemble de la série : certes, il y a souvent un bon fac-similé, mais qui ne saurait remplacer une photo lorsqu'il peut y avoir doute sur la lecture, comme dans le n° 15 avec un ethnique des plus embarrassants ou dans le n° 21 pour un nom suspect (voir ci-après). Un beau dérivé en -ῖνος, Διοχαρῖνος (n° 4), n'était pas encore attesté en Béotie, comme le note l'A. d'après *LGN* III.B ; mais il faut relever qu'on y avait déjà plusieurs Ἀντιχαρῖνος, Ἐπιχαρῖνος, Πασιχαρῖνος, sans parler du simple Χαρῖνος. Le féminin Εὐτουχίνα (n° 5) se trouvait déjà, en revanche, à Tanagra même sous sa forme dialectale ou commune (*IG* VII 1020 et 1026) ; le diminutif féminin Κόριλλα (n° 6), ou peut-être mieux κόριλλα — déjà attesté non seulement à Thespies (comme l'indique le *LGN*) mais aussi très souvent à Tanagra même en tant qu'appellatif pour des enfants morts en bas âge (l'A. renvoie pour ce nom de bébé à N. Pappadakis, *Prakt.* 1911, 135) — est à rapprocher du masculin πᾶϊλλος, lui aussi typiquement béotien et connu à Tanagra comme appellatif, sinon encore sûrement comme véritable anthroponyme (cf. O. Masson, *Onom. Gr. Sel.* I-II 471-473 ; voir maintenant D. Summa, « Stela sepulcralis infantium », *Tyche* 21, 2006, 177-179, avec la bibliographie en n. 3). Si des noms comme Μνασέας (n° 7), Νικοδάμα, Ὁμολωῖς, Πούθων, Σουμμαχίς (n° 9-12), n'appellent pas de commentaire particulier, en dépit de leur forme dialectale et/ou de leur caractère plus ou moins épichorique, notable est en revanche, sur une stèle du III^e s., le nom Τιμοκκώ, hypocoristique apparemment nouveau d'après *LGN* III.B (à ajouter en tout cas à la liste des féminins béotiens en -οκκώ dressée par P. Roesch, *ZPE* 17, 1975, 3-4, en relation avec un nom mutilé dans un catalogue de Thèbes ; rien qu'à Tanagra on avait déjà Ἀνδροκκώ, Διοκκώ, Ξενοκκώ, Φιλοκκώ, tous formés sur un second élément en -κκία) ; à noter que l'on avait aussi, avec le même premier élément, une Τιμολλώ à Thèbes (cf. Masson, *loc. cit.* 710 ; plus généralement sur cette série bien fournie d'anthroponymes en -ώ avec gémation expressive, voir G. Vottéro, dans *La Béotie antique*, 406). Font également leur entrée dans l'onomastique béotienne Κανθαρίς (n° 22 ; mais le nom apparaissait déjà à Athènes et sous la forme Κανθάρα à Érétrie, avec aussi l'hypocoristique Κανθίς à Anthédon, cités toutes trois voisines de Tanagra : cf. Bechtel, *HPN*, 589) et Παρθενίων (n° 20 : le seul Π. attesté en Attique est vraisemblablement d'origine étrangère, selon Osborne – Byrne, *LGN* II, s.v.). Les fragments n° 16-19 et 23 ne pourront être utilement commentés et, le cas échéant, réinterprétés que sur la base d'une révision ou sur estampage ; mais une photo de Y. Kalliontzis permet de lire à coup sûr Ἐπίχαρμος dans la stèle n° 19, réutilisée plus tard pour Πιθάκη(?). Nous croyons en revanche que l'on peut dès maintenant corriger la lecture du cippe complet (pour ce qui est de la surface inscrite au moins) n° 21, Γειλέας, *hapax* fort suspect, car il ne suffit pas d'alléguer les noms les plus « proches » en Béotie (Γελάνωρ) ou en Attique (Γέλλιος) pour le rendre plus crédible ! Il faut évidemment lire soit

Τειλέας — attesté deux fois à Thespies et, sous la forme commune Τηλέας en Phocide et en Thessalie d'après *LGPN* III.B — soit plutôt Πειλέας (une petite haste verticale ayant pu aisément être méconnue à l'extrémité de la barre du prétendu *gamma*), ce qui reviendrait du reste pratiquement au même du point de vue de l'anthroponymie dialectale, puisque le premier élément Πειλε-/Πηλε- est à considérer comme « böotischer Vertreter von Τηλε- » (Bechtel, *HPN*, 367) ; et de tels noms sont présents dans l'épigraphie de Tanagra. Enfin, il faut dire un mot de la stèle n° 15 avec l'ethnique Ἀριβανδεύς, qui mérite d'autant plus d'être signalé que les épitaphes d'étrangers ne sont pas du tout fréquentes à Tanagra : le commentaire de l'éditrice se borne du reste à relever ce fait, sans rien dire de l'ethnique en question, « si, naturellement, il a été transcrit correctement » (trad. du grec). À première vue, il était effectivement permis d'en douter, puisque le dessin paraissait témoigner d'une certaine difficulté à déchiffrer le début de cet ethnique apparemment nouveau dans l'épigraphie grecque, aucune ville nommée Aribanda n'étant, à ce jour, connue dans l'Asie Mineure du Sud-Ouest, vers laquelle oriente fortement, sinon exclusivement, ce type d'ethnique (tandis que l'onomastique purement grecque du défunt, Ὠφελίων Πύρρου, n'a aucune couleur locale). On pouvait donc supposer une mélecture et, en ce qui nous concerne, nous nous demandions si ne se cachait pas là, peut-être, l'ethnique Ἀρυκανδεύς (la haste de l'*upsilon* ayant été lue comme un simple *iota* et le *bêta* ayant été confondu avec un *kappa*), puisque Arykanda est une cité de Lycie (au nord de Limyra) relativement bien connue aujourd'hui (cf. *Bull.* 2004, 338). Mais une excellente photo communiquée par Y. Kalliontzis montre que la lecture de cette inscription, datable des alentours de 200 av. J.-C. (*alpha* à barre droite, *oméga* à arche dépassante, *sigma* encore assez ouvert, etc.) est absolument certaine. Compte tenu des enrichissements récents de la toponymie asianique, en particulier lycienne, on peut espérer découvrir un jour prochain quelle était cette ville d'Aribanda, dont un ressortissant — peut-être un mercenaire stationné dans la garnison macédonienne de Chalcis ou d'Érétrie (où l'on a, par exemple, un citoyen d'Étenna de Pisidie) — était venu mourir à Tanagra.

251. J. Stroszek (n° 221), 157-206 : « H.G. Lolling's Bericht über die Ausgrabungen des Jahres 1876 in der Kokkali-Nekropole von Tanagra », publie de manière très soignée le carnet, déposé à l'Institut Allemand d'Athènes, où Lolling consigna les trouvailles faites lors de la fouille que mena P. Stamatakis en 1876 pour le compte de la Société Archéologique et à laquelle il participa. S. a exhumé un plan de l'enceinte de Tanagra par Lolling (fig. 5 *in fine*) qui était inconnu jusqu'ici et qui est le meilleur des plans de cette ville (aujourd'hui cartographiée selon des procédés tout différents : cf. *BCH* 128-129, 2004-2005, [2008], 541 sqq.). Nous relevons ici seulement, bien entendu, les trouvailles épigraphiques, réunies par l'éditrice aux pages 197 sqq. ; l'une au moins resta ignorée paradoxalement de W. Dittenberger, alors qu'en 1885 Lolling commença son grand travail de révision en vue du corpus (cf. *supra* n° 221), comme l'attesterait au besoin un autre document de sa main, intitulé « Tanagra. Revidiert 1885 », déposé aux archives des *IG* à Berlin. Dans le carnet de 1876, L. a copié un certain nombre de tuiles inscrites, dont l'une avec le nom ΣΤΕΦΑ(ΝΟΥ) sur deux lignes (si l'on a affaire à une production locale, comme il est *a priori* probable, le personnage est à ajouter aux deux autres porteurs de ce nom à Tanagra). La plus intéressante des cinq épitaphes recueillies alors par L. est un document d'un type assez courant à Tanagra à la basse époque hellénistique, avec ἐπι

Ἀρχεδάμυ (datif dialectal : cette formule prépositionnelle d'origine archaïque fait sa réapparition à T. dès le II^e s. av. J.-C.), puis au-dessous, sur deux lignes encore, une formule plus développée, ἐπὶ τοῦτον avec un verbe qui serait ἐτέθη|κον selon le fac-similé de Lolling (et le catalogue manuscrit du Musée de Skhimatari), mais ἐποίη[σαν] selon la transcription de B. Haussoullier, *Quomodo sepulchra Tanagraei decoraverint*, thèse Paris 1884, 30 n. 1 (cette dissertation qui avait échappé à Dittenberger n'est pas connue non plus de D.W. Roller, *The Prosopography of Tanagra in Boeotia*, 1989 ; pour d'autres lacunes en grand nombre dans ce répertoire, cf. *Chiron* 22, 1992, 458-463 n° 87-88), verbe suivi d'un complément à l'accusatif dont il ne restait que quelques lettres, ΙΣΑ ou ΙΣΤ. Dans *Études béotiennes*, 1982, 122 sqq. P. Roesch avait pris en compte ces monuments tanagraiens élevés par les membres de diverses associations religieuses et professionnelles, mais celui-ci lui demeura inconnu. Entre ces « verschiedenen Lesungen », S. ne veut pas trancher, la pierre elle-même ayant apparemment disparu, tandis que F. Marchand, dans sa thèse inédite sur les nécropoles de Tanagra (soutenue à Neuchâtel en 2008), pense devoir donner la préférence à Haussoullier (n° 1278) : au vu du dessin publié ici, il nous semble clair que celle de Lolling et du Musée doit être la bonne, car on comprend désormais très bien comment les lettres ΕΤΕΘΗ ont pu être lues ΕΠΟΙΗ. On suggérera de lire ἐπέθηκον (cette forme n'étant pas rare à côté de ἔθεσαν : cf. *e.g. Syll.*³ 24 n. 2) [τὰ]ν στ[ά]λαν (cf. à Chalcis *IG* XII 9, 1151 : τὴν στήλην ἑστησαν Νουμηνιασ-ταί), tandis que le sujet au pluriel se trouvait dans la partie mutilée. Trois autres épitaphes portent seulement les noms Δίων (inédite, à moins qu'il ne s'agisse de *IG* 539 : cf. Marchand, n° 421 et XXXVII), Γλαύκα (peut-être identique à *IG* VII 870 ; mais il existe au Musée de Skhimatari une autre épitaphe avec le même nom : cf. Marchand, n° 330-331), Θούδιππος (à coup sûr *IG* VII 1093 = Marchand n° 627). La 5^e inscription funéraire se réduit au mot παῖς, que l'A. interprète justement comme un appellatif, avec renvoi à l'article d'O. Masson cité *supra* n° 250, à propos de κόριλλα. S. signale enfin deux signatures dextro-verses (fac-similés) gravées de la même main sur deux fragments de canthare archaïque et qui se restituent l'une par l'autre : Τεισίας ἐπόεσεν Ἀθηναῖος. Il s'agit clairement du peintre et potier attique Teisias, connu en Béotie orientale par plusieurs signatures (cf. K. Kilinski, *Hesperia* 61, 1992, 253-263).

252. D.W. Roller (n° 221), 151-156 : « The Inscriptions of Tanagra : A Preliminary Analysis ». On comprend mal, il faut bien le dire d'entrée de jeu, que les éditeurs du volume Lolling aient consenti à publier un article aussi médiocre (qui n'avait du reste pas fait l'objet d'une communication lors du colloque), rempli de contre-sens et sans rapport avec le thème du livre, puisque R. réussit le tour de force d'évoquer l'exploration du site de Tanagra sans même prononcer le nom du savant dont on honorait la mémoire ! Le titre donné à ces pages est d'ailleurs pour nous un mystère, s'agissant de textes connus depuis très longtemps et sur lesquels R. s'est déjà lui-même exprimé plus d'une fois, en particulier dans son volume *Tanagran Studies I : Sources and Documents on Tanagra in Boeotia*, 1989 (dont nous avons rendu compte dans *Chiron* 22, 1992, 456-458, n° 86, en même temps que de ses autres travaux, recensions dont R. n'a tenu aucun compte et qu'il ne daigne pas même mentionner, pas plus d'ailleurs que tout élément de bibliographie postérieur à l'indépassable année 1989). Pour justifier un verdict aussi sévère, trois exemples pourront peut-être suffire. P. 152-153, R. reprend son argumentation de 1989 (p. 81-82 n° 72, où l'inscription était

néanmoins rééditée comme témoignage sur cette cité pendant la guerre du Péloponnèse) pour mettre en doute l'appartenance à Tanagra de la célèbre liste en caractère épichorique *IG* VII 585 au Musée de Skhimatari (J. Venencie, *BCH* 84, 1960, 611-615 et fig. ; *SEG* 19, 337 ; cf. G. Vottéro, *Le dialecte béotien*, II. *Répertoire raisonné*..., 2001, 186 n° 2.4.2 A), que l'on rapporte avec de bonnes raisons à la bataille de Délion en 424. R. n'en conteste apparemment pas la date ni même la provenance régionale : « although there is little doubt that the inscription is eastern Boiotian, it does not seem to be Tanagran, and thus it must be reiterated that there are no historical inscriptions from Classical Tanagra » (p. 153) ; sur quoi l'auteur fonde-t-il donc une opinion aussi paradoxale (le support de cette liste étant manifestement la pierre sombre commune à tant d'inscriptions tanagraiennes) ? Il constate d'une part que la cinquantaine de noms gravés sur ce monument ne correspond que pour un petit tiers (30%) à l'anthroponymie tanagraienne connue par ailleurs : « this does not seem sufficient ». Mais cet écart est parfaitement normal, compte tenu du fait que l'énorme majorité du matériel anthroponymique tanagraien (et plus généralement béotien) date de l'époque hellénistico-romaine et qu'avec une prosopographie de quelque 2000 numéros, on est très loin d'avoir une connaissance exhaustive de l'onomastique de cette cité : il suffirait d'avoir un nouveau catalogue, même hellénistique, pour que la chose se manifestât de manière évidente (on notera que dans la cité thessalienne d'Atrax, dont l'onomastique a fait l'objet de plusieurs études récentes, il n'y a guère que 70 noms sur 600 qui apparaissent plus d'une fois : cf. J.-Cl. Decourt, n° 128, 10 ; cf. 3). D'autre part, R. croit pouvoir tirer argument du fait que, dans cette liste datable avec grande vraisemblance de 424, il y a, au bas de la colonne de gauche, deux défunts portant chacun l'ethnique Ἐρετριεύς : cela serait incompatible avec une origine tanagraienne de la pierre, attendu que les Érétriens étaient les ennemis héréditaires des gens de Tanagra. Mais n'est-il pas absurde de penser que la guerre entre ces deux cités — que relate notamment Paus. IX 22, 2 et dont l'historicité n'est pas même établie puisqu'il s'agit d'un récit à fort contenu étiologique — ait pu fixer définitivement les relations de part et d'autre de l'Eurie ? À défaut de connaître l'existence d'un décret d'Érétrie pour des Tanagraiens *IG* XII 9, 203, ; cf. D. K. *Décrets érétriens*, 250 sqq n° XVIII), R. aurait pu à tout le moins rappeler ici la proxénie de Tanagra pour un Érétrien *IG* VII 504, puisqu'il fait état plus loin de cette catégorie de documents « admirably published by John. M. Fossey », qui n'a en réalité fait que reprendre le lot de *IG* VII) ; enfin et surtout, il est très probable qu'en 424, comme ce fut déjà le cas lors des événements de 447 (cf. Thuc. I 113), des exilés eubéens combattirent aux côtés des Béotiens contre Athènes : l'argument avancé par R. peut donc aisément être retourné contre lui. Bref, il n'y a pas la moindre raison pour retirer à Tanagra ce beau document historique (dont l'origine tanagraienne est du reste renforcée par les observations prosopographiques de Schachter dans le même volume, 138 : cf. n° 223). Second exemple, la grande stèle de Tanagra au Louvre, dont R. résume d'abord les deux décrets, puis écrit : « There follows a list of 141 names and patronymics, 101 of which donated five drachmas, six donated a lesser sum, and 34 clothing ». Une telle présentation est inadmissible, puisqu'elle induit à confondre deux parties totalement distinctes, à savoir la liste des femmes qui ont participé à la souscription ouverte par le second décret (Migeotte, *Souscriptions publiques*, 1992, 28, lignes 41 sqq.) en versant une somme d'argent, et les inventaires de la face dite B — en réalité

plus ancienne que A, comme nous croyons l'avoir montré dès 1977 (cf. en dernier lieu *Bull.* 2006, 201) — qui enregistrent sous trois archontes différents des consécration de vêtement faites par des femmes un demi-siècle plus tôt. Comment un spécialiste des choses tanagraïennes peut-il être à ce point désinvolte dans le traitement des sources, même en une présentation réputée « préliminaire » ? Dernier exemple enfin — mais on pourrait en aligner bien d'autres, ainsi sur la date du décret *SEG* 2, 184, pas antérieur au 3^e quart du II^e s ; sur la signification de la consécration faite dans le sanctuaire tanagraïen d'Aulis par le consul Mummius, « perhaps because of the historic (?) pro-Roman sentiments in the city » (c'est exactement le contraire : cf. *MH* 48, 1991, 271 sqq.) ; sur la prétendue famille de Kaphisias à travers les siècles (nom banal à T.), etc. — R. évoque pour finir ce triste chant du cygne de l'épigraphie de Tanagra que serait, à la fin du IV^e s., la longue épitaphe métrique « of forty turgid verses », attestant « the fading of classical culture in early Byzantine times », sous prétexte qu'on y trouve une citation homérique un peu inexacte et une méprise sur le sens du mot ἀποθυμία (W.H. Calder, *Cl. Rev* 62 1948, 8-11, seul commentaire connu de R., qui avait réédité le texte dans son recueil de 1989 d'après cette édition) : en réalité, les épigrammes *IG* VII 582-584, gravées à la suite l'une de l'autre sur une seule stèle, ont chances d'être plus tardives encore, correspondant à un nouvel et dernier essor de Tanagra à l'époque paléochrétienne, comme le met bien en lumière la prospection internationale en cours ; d'autre part et surtout, malgré ces quelques bévues d'ordre littéraire, d'ailleurs bien instructives en elles-mêmes, il s'agit d'un témoignage tout à fait passionnant sur la christianisation, tant du point de vue de la doctrine que pour le rituel (cf. J. et L. Robert, *Bull.* 1949, 75 ; 1953, 83, à propos de deux autres études ; plus récemment M. Guarducci, *Epigrafia Greca* IV, 1978, 339-344). De fait, ce texte est la perle du mémoire « athénien » présenté naguère par la jeune byzantiniste Laurence Foschia, *Les inscriptions paléochrétiennes de Béotie* (n° 13, avec trad. fr., fac-similé et commentaire développé), recueil dont on souhaite la publication prochaine.

253. J. Mendez-Dosuna (n° 7), dans un appendice de son étude dialectologique, 313-314, montre que le nom du *rogator* de la proxénie tanagraïenne *IG* VII 505, Γυνόπαστος Ἀμίνωνος est fort sujet à caution, bien qu'il ait toujours été admis, à commencer par Bechtel, *HPN* 113 « Γυνο— unerklärtes Element » (cette référence manque curieusement chez M.-D. ; à la bibliographie plus récente on peut ajouter D.W. Roller, *The Prosopography of Tanagra*, 1989, n° 349, en face duquel nous avons mis un gros signe de doute dans notre exemplaire personnel). De façon tout à fait convaincante à nos yeux, l'A. reconnaît une mélecture du *gamma* initial, qui était en réalité un *digamma* : on a ainsi l'anthroponyme Γυνόπαστος (= Οἶνο—), certes nouveau mais parfaitement intégrable à la série des noms formés sur οἶνος. Ajoutons que la présence de ce « Possesseur de vin » ne surprend pas à Tanagra, qui était « la capitale viticole de la Béotie », selon Hérakleidès le Critique I 18 (οἶνῳ δὲ τῷ γινομένῳ κατὰ τὴν Βιωτίαν προτεύουσα), et c'est en Tanagraïque que se trouve le bourg « planté de vignes », Οἰνόφυτα.

254. Délion A. Andrioménou, *Tanagra* (n° 251), 3 avec la note (en p. 4), fait état assez longuement d'une importante stèle inscrite trouvée par elle en 1992 à Dilési, l'antique Délion, sur le territoire de Tanagra, dont elle reproduit le préambule (lignes 1-3) et dont elle indique le contenu par le biais d'une notice en

français due à Pierre Ducrey ; elle en donne par ailleurs des photographies d'ensemble et de détail à cause du décor floral ornant le fronton (pl. 145, 1-2) : il s'agit de l'*apologia* ou compte rendu d'un agonothète des *Délia*, Damôn fils d'Artiston d'Orchomène, document mentionné à diverses occasions depuis dix ans, dont la publication par les soins de C. Brélaz et P. Ducrey est désormais à l'impression pour le *BCH* 131, 2007. — Sur Délion et les *Délia*, cf. déjà *Bull.* 2007, 319 à propos d'une inscription de Messène ; signalons ici — car ce ne fut pas fait à l'époque sous la rubrique « Béotie » — que la trouvaille en 1997 à Dion de Macédoine par D. Pandermalis de l'intitulé du traité d'alliance entre le Roi Persée et les Béotiens (cf. M. Hatzopoulos, *Bull.* 2000, 453, en p. 522) permet d'éliminer définitivement dans un passage corrompu de Tite-Live XLII 12, 6, la correction *altero ad Delium* (pour le lieu d'exposition d'un des exemplaires du traité) au profit de *altero ad Dium*.

255. *Oropos*. P. Sineux, *Amphiaraos. Guerrier, devin et guérisseur*, Paris 2007, donne une synthèse bien documentée sur cette importante figure de la mythologie et sur son principal lieu de culte, l'Amphiaraion d'Oropos, qui a fourni tant d'inscriptions, réunies pour la plupart dans le récent corpus de V. Pétrakos, *Epigraphes tou Oropou* (1997). L'A. admet que l'installation d'Amphiaraos en Oropie ne date que de la seconde moitié du v^e s., les témoignages antérieurs, chez Hérodote notamment se rapportant au sanctuaire thébain installé à Knopia. Il s'agit donc d'une initiative athénienne — et non pas thébaine comme on a pu le croire encore récemment en mettant la chose en relation avec une transgression de la Paix de Nicias en 421 — à situer avant 411/2 et même 414 (date de l'Amphiaraos d'Aristophane). Pour ce qui est du *terminus post quem*, S. repousse avec raison les arguments de A. Petropoulou en faveur d'une datation après 422, mais il demeure néanmoins favorable à l'idée d'une fondation vers 430-420 (p. 75 sqq.). Pourtant, rien ne nous paraît interdire une date un peu plus ancienne pour les débuts du sanctuaire, puisque c'est au plus tard à partir des opérations militaires de 457 en Tanagraïque — selon l'hypothèse proposée par nous et adoptée par S. (à la bibliographie ajouter notre mémoire « Oropodoros. Anthroponymy, Geography, History » in S. Hornblower – E. Matthews, *Greek Personal Names*, London 2001, 81 sqq. en particulier 90 et n. 60 — qu'Athènes mit la main sur ce territoire. Dès lors, l'hermès *IG* VII 3500, avec la signature du sculpteur athénien Strombichos en alphabet attique (qu'on cherche en vain dans le recueil de M. Muller-Dufeu, *Sculpture grecque*), pourrait être le plus ancien monument de l'Amphiaraion oropien, sans qu'il soit nécessaire d'en faire une pierre errante venue là depuis le site de la ville (éventualité évoquée par nous en 1992, comme le rappelle S. en p. 76 n. 70) : car ce document longtemps placé au vi^e s. ne doit dater en réalité que de la période 470-450 (*IG* I³ 1476 ; cf. Pétrakos, 334, dont la fourchette est un peu plus large vers le haut, visiblement à cause d'une identification faite par A.P. Matthaiou, *Horos* 8-9, 1990-91, 13-14 n° 2 et pl. 3 = *SEG* 46, 65, avec le dédicant d'une base à Hermès sur l'Acropole, qui daterait, elle, des années 480-70 ; mais cette identification, dont S. du reste ne dit rien, nous semble sujette à caution, puisque le nom Strombichos n'y est que partiellement conservé et que rien ne désigne ce personnage comme étant un sculpteur ; pour une autre interprétation, cf. Hansen, *CEG* I 312). Les Athéniens auraient ainsi commencé à aménager le sanctuaire au lendemain même de leur conquête, dès avant le milieu du v^e s. C'est exactement de la même façon qu'ils procédèrent, il faut le souligner, en 371 au témoignage du décret attique

de Pandios sur l'Amphiarion — pour la datation duquel S. adopte nos conclusions (369/8 au lieu de *ca.* 330) d'ailleurs partout acceptées (cf. Ph. Gauthier, *Bull.* 1988, 391, et Pétrakos, *I. Oropos*, 380) ; notons cependant que, dans sa discussion, p. 98-99 (cf. aussi 134-135), S. risque d'abuser quelque peu le lecteur en déclarant « ajouter » en n. 20 — après avoir fait état de notre identification de ce Pandios au personnage homonyme qui proposa les deux décrets athéniens en faveur de Denys de Syracuse — une série d'indices qui plaident en faveur de l'identification : car tous ces éléments sont également empruntés à notre article de 1986. Lors de la mainmise de 335 encore on constate le même empressement, puisque la nouvelle datation du don d'Oropos à Athènes par le roi de Macédoine a pour conséquence, comme le montre l'A. sur la base de nos travaux, que les Athéniens non seulement déployèrent une grande activité à l'Amphiarion dans les années immédiatement consécutives à la donation, mais que cette annexion inespérée fut la cause directe de la réforme de l'éphébie, si l'on admet pour celle-ci la date basse de 335/4 proposée par nous : cf. p. 99 sqq. et 106 pour la « concomitance entre les deux événements ». S. verrait volontiers dans l'énigmatique inscription fragmentaire publiée par Pétrakos en 1997 sous le n° 301 du corpus un éloge du dieu, en rapport avec le passage des éphèbes, ou une espèce d'arétalogie à la gloire d'Amphiaros (interprétation de A. Chaniotis, *Kernos* 13, 2000 au n° 296). Bien entendu, l'ouvrage de S. sera à consulter également pour le commentaire de la célèbre « loi sacrée » en dialecte érétrien (p. 82 et 138 sqq.), dont il admet avec nous qu'elle est antérieure — et non pas postérieure comme le voulait A. Pétropoulou en 1981 — au règlement mutilé Pétrakos n° 276 : cf. p. 49 avec la n. 114 sur le texte tel qu'il a été restitué par Pétropoulou). Quelques observations ponctuelles à propos de la documentation épigraphique, discutée en p. 181 sqq. : pour la dédicace Pétrakos n° 380, il ne faut pas dire que le « côté droit manque », puisque c'est la moitié gauche qui a disparu en raison d'un martelage (on peut se demander si les quatre fins de ligne de cette dédicace du iv^e s. dont le texte est tout sauf banal ne serait pas une épigramme en deux distiques élégiaques : pas dans Hansen *CEG* II). Le célèbre décret qui, vers 200, réglemente la fonte des anciennes offrandes (Pétrakos, n° 324) n'émane pas « de la Confédération béotienne » : c'est à l'évidence un acte de la cité d'Oropos, même s'il est daté d'abord, comme souvent à Oropos, par l'archonte fédéral (sur les hiérarques mentionnés là, la bibliographie serait à compléter par l'ouvrage de P. Fröhlich : cf. *Bull.* 2007, 306) ; dans la traduction de l'inventaire qui suit, attention à ne pas se laisser tromper par les anthroponymes féminins au génitif : ces dédicantes oropiennes ne s'appellent pas « Kallimachès » ou « Euphrosynès » ! Dans l'illustration qui clôt l'ouvrage, on déplorera que la carte choisie pour l'Oropie (fig. 8), soit celle de J.M. Fossey dans sa synthèse béotienne de 1988, car elle place, sans le moindre signe de doute, la cité homérique de Graia au village de Dramesi, localisation invraisemblable et déjà réfutée par H. Beister en 1985, cette cité abandonnée dès l'époque classique se trouvant en réalité au site archaïque fouillé depuis une dizaine d'années par A. Mazarakis Ainian, immédiatement à l'ouest de la Skala Oropou (cf. du reste p. 74 n. 62 où la localisation de Fossey n'est, à juste titre, pas même mentionnée !).

256. Dans sa mise à jour des vol. I-II des *Iscrizioni Storiche Ellenistiche* de Moretti (n° 271), F. Canali De Rossi donne des compléments bibliographiques pour les quatre inscriptions d'O. insérées dans ce recueil (n° 61-64), en fournissant notamment les correspondances avec le corpus oropien de Pétrakos (1997) ;

sur le n° 62 (épigramme pour Diomédès de Trézène), voir ci-dessous n° 257. En faveur de la date défendue par Moretti pour le plus ancien des deux décrets relatifs à la (re)construction de la muraille, on pourra se reporter à notre étude dans *Chiron* 32, 2002 (cf. Ph. Gauthier, *Bull.* 2003, 332), où nous avons montré que l'écart de près d'un siècle admis par les éditeurs ou traducteurs les plus récents (Migeotte, *Emprunt public*, 8-9 ; Pétrakos, *I. Oropos* 302-303) entre le décret en question et celui que proposa Lysandros doit être réduit à une dizaine d'années tout au plus. D'autre part, la date traditionnellement adoptée, et par Pétrakos encore, pour le n° 63 (décret fédéral en l'honneur d'Ophelas d'Amphipolis, avec un Opontien parmi les huit béotarques) doit être rabaisée de vingt ans en fonction de l'histoire d'Oponthe : cf. provisoirement D. Knoepfler, « Huit otages béotiens proxènes de l'Achaïe », dans *Les élites et leurs facettes*, 2003, 103 et n. 96. On signalera encore que le décret n° 64, pour deux marchands phéniciens (Tyr et Sidon), a été reproduit *in extenso* en trad. fr. par M. Sartre, *D'Alexandre à Zénobie. Histoire du Levant antique*, Paris 2001, 258 (en même temps qu'un décret de Samos pour un autre marchand de Sidon, *SEG* 31, 751, à lire maintenant dans *IG* XII 6, 81), d'après *IG* VII 4262 (d'où une datation un peu trop haute) ; on corrigera la bévue « Théocydès, fils d'Amphiaraios, étant prêtre », car le second éponyme, après l'archonte fédéral Agathoklès (à placer vers 190-180 : c'est l'archonte qui date la convention entre Chorsiai et Thisbé, pour laquelle cf. n° 244), est bien sûr, comme toujours à Oropos, le prêtre d'Amphiaraios.

257. John Ma, *ZPE* 160, 2007, 89-96 (article signalé mais non analysé *Bull.* 2007, 321) : « Observations on Honorific Statues at Oropos (and elsewhere) », dans le sillage de l'étude de C. Löhr sur les bases de l'Amphiaraios (*Bull.* 1996, 222) et à partir du corpus d'Oropos, reprend l'étude de quelques monuments du sanctuaire d'Amphiaraios. 1. *Honorific statues at the Amphiareion*. L'A. infère d'un indice achéologique que la célèbre base érigée par le roi Lysimaque pour sa belle-sœur Hadeia (Pétrakos, n° 383) doit être postérieure (et non antérieure, comme le pensait L.) à la base équestre anonyme qui fut utilisée bien plus tard pour une statue d'Agrippa (n° 456), inscription dont il fournit une photographie. Cela a donc des implications (que M. ne relève pas) pour la date du sculpteur (athénien ?) Métiokhos, qui a également signé la statue équestre anonyme du n° 452 (cf. n° 373-374 pour les signatures) : cet artiste, inconnu par ailleurs, paraît bien avoir travaillé vers 300 av. J.-C. (cf. V. Pétrakos, *Oropos* [1968], 119 n. 3, contre une hypothèse de C. Vermeule) ; il pourrait donc fort bien avoir été l'auteur d'une statue équestre de Lysimaque. Parmi ces bases anciennes se trouve aussi, mais dans un autre secteur, le monument pour Diomédès de Trézène (Pétrakos, n° 389 ; également chez Moretti, *ISE* I, 62 ; cf. Canali De Rossi, n° 256 *ad loc.* pour des compléments bibliographiques), avec son épigramme de quatre distiques élégiaques ; M. en donne une traduction anglaise bienvenue, dont le seul inconvénient est peut-être d'introduire une coupure après le 2^e distique, alors qu'il y a, en fait, enjambement du 2^e sur le 3^e, où se trouve le verbe de la consécration (Τροϊζήνιοι ἐστήσαντο) ; surtout, dans le 4^e distique, plus problématique, M. propose une exégèse originale de l'interpellation à la 2^e personne, τῷ σὲ κατ'ἀμφοτέρων σέβεται πατρίς qui désignerait en fait toute la famille du personnage honoré, ce lignage censé descendre du héros Anthas (d'où les mots ἄνδρα καὶ ἥρωα à la fin de l'hexamètre). Anthas et Diomédès étaient sans doute représentés de part et d'autre de la ville de Trézène. Resterait à savoir pourquoi ce monument trézénien avait été érigé dans l'Amphiaraios

d'Oropos Le héros Anthas avait certes des liens avec cette côte orientale de la Béotie, étant, comme l'a rappelé Moretti, *ad loc.*, le héros éponyme d'Anthédon. Mais cela n'est sans doute pas une explication suffisante : il faut à tout le moins admettre, nous semble-t-il, que Diomédès de Trèzène était proxène et évergète d'Oropos. À propos de proxénie, dans un décret gravé sur une autre base (Pétrakos n° 448, décret n° 198), M. suggère de lire ἐπειδὴ Νικόδρομος ὁ ἄθ[λητῆς ?] plutôt que ὁ Ἀθ[ηναῖος] avec Léonardos suivi par Pétrakos, la présence de l'ethnique sous cette forme étant effectivement un peu insolite, sinon impossible. Il convient d'ajouter que ce personnage — athlète ou non — n'a pas été enregistré dans *LGN II*, parce que Lolling – Dittenberger, *IG VII* 306 lisaient seulement Πρόδρομος, sans patronyme ni ethnique dans le dispositif et que la lecture (partiellement restituée) Νικόδρομος Ἐπικράτου Ἀθηναῖος due à Léonardos était demeurée inédite (on peut donc se demander désormais si ce Nikodromos, nom rare en Attique, ne serait pas l'homonyme signalé dans *LGN II*, s.v. n° 3, d'après *IG II*² 3466, inscription du III^e s. av. J.-C. ; relevons d'autre part que, dans la suite des considérants, la restitution [καὶ τοῖς κοινῶν βοιωτῶν] comme bénéficiaire, après la cité d'Oropos, des services rendus par l'*honorandus* n'est guère vraisemblable : on songera plutôt au sanctuaire d'Amphiaraos (comme dans les décrets n° 17 et 209, même si la tournure est un peu différente). 2. *Honorific statues at home or abroad ?* : voir ci-après n° 268. 3. *Erasing/recording original honorific dedications ?* Remarques sur diverses inscriptions de l'Amphiaraion : dans le n° 426 de Pétrakos, le personnage qui était statufié au III^e s. av. J.-C., Hiéroklos fils Pythôn, était certainement un notable oropien, mais l'on ignore par qui il fut honoré (disons que la Confédération béotienne est une hypothèse infiniment moins probable que la cité d'Oropos, puisqu'il n'y pas d'exemple dans ce sanctuaire de monument élevé par le *Koinon*, seuls sont connus, et en assez grand nombre, des décrets fédéraux) ; observations sur la gravure de l'inscription honorifique pour Philétairos (Pétrakos n° 388). 4. *Statues for the Areiopagos ?* L'A. rapproche la base n° 461, avec une dédicace mutilée au Conseil de l'Aréopage (lequel pouvait à la rigueur être représenté sur ce socle) de la base attique *IG II*² 3185, également dédiée à ce Conseil entre plusieurs autres divinités ou personnifications politiques ; ces deux monuments sont approximativement contemporains (début de l'époque impériale).

258. Cadran solaire inscrit d'Oropos, Pétrakos, *I. Oropos*, n° 359 : une nouvelle restitution est proposée par K. Schaldach, *Die antiken Sonnenuhren Griechenlands*, 2006, n° 23, et reproduite par M. Sève, *Bull.* 2007, 57.

259. Date du plus ancien catalogue des *Amphiaraia* : voir *supra* n° 222 ; décrets fédéraux en dialecte béotien exposés à Oropos, *supra* n° 225.

Eubée.

260. *Généralités.* Le volume sur H.G. Lolling (n° 221) contient plusieurs articles relatifs aux travaux de ce savant en Eubée : ils sont analysés ci-après. Relevons ici que si Lolling a décrit les sites archéologiques et les particularités naturelles de l'Eubée avec autant de soin qu'il l'a fait pour la Béotie à la suite de son grand voyage de l'automne 1877, il n'a pas déployé dans la grande île la même activité épigraphique que sur le continent voisin ; en effet, mis à part sa publication de la belle stèle de l'Artémision et la fouille qu'il mena au nord de l'Eubée en 1881 pour essayer de retrouver le site du sanctuaire (n° 274 et 275),

il n'a pas eu à collaborer, dans ce secteur, à la confection du corpus épigraphique, qui ne devait être entrepris que bien après sa mort. Les inscriptions vues au cours de son voyage ont été, au total, peu nombreuses, encore que certaines soient demeurées inédites jusqu'à ce jour (n° 272 et 276). De fait, en 1877, la plupart des inscriptions de Chalcis et d'Érétrie étaient encore enfouies sous terre. Nous avons souligné ce fait lors du colloque athénien de 1994, dans une communication intitulée « Un siècle de recherche sur les dèmes d'Érétrie, bilan et perspectives » (cf. p. 7 ; non publiée dans les actes, cette communication a été reprise sous une forme plus développée chez M. H. Hansen, *The Polis as an Urban Centre and as a Political Community*, Copenhagen 1997, 352-449), qui montrait que cette enquête n'avait débuté qu'en 1869 avec la publication par P. Eustratiadis de la célèbre inscription pour l'assèchement du lac de Ptéchai (*IG* XII, 191), pierre errante qui devait aboutir finalement dans ce Musée épigraphique dont Lolling devint le premier directeur en 1888 : l'épigraphiste allemand — qui fait état de ce document au moins deux fois dans son « Ur-Baedeker » (*Reisenotizen* [1989], 400 et 410), put donc l'examiner tout à loisir, mais il n'eut pas la possibilité, avant sa mort prématurée en 1894, de publier les nouvelles lectures ou observations tirées de l'examen attentif qu'il en avait très certainement fait. Rappelons toutefois ici que c'est en partie grâce à sa description de la région de Vélousia, au nord d'Aliveri — où il vit, dans l'hiver 1877-1878, de l'eau stagnante formant un véritable lac (*Reisenotizen*, 407 : « möglicherweise bildete dieses Thal einmal einen See... »), que nous avons été progressivement amené à proposer une tout autre localisation du lac de Ptéchai que celles qui avaient été admises, y compris par nous-même, jusque-là, avec des conséquences considérables pour la reconstitution d'ensemble des subdivisions politiques de la chôra érétrienne (cf. *Irrigation et drainage dans l'Antiquité*, actes du séminaire du Collège de France publiés par P. Briant, Paris 2001, 73).

261. *Carystos*. H.R. Goette (n° 221), 283-291 : « H.G. Lolling in Helleniko bei Platanistos (Karystia) », a repris l'examen de ce site archéologique situé à la pointe méridionale de l'Eubée (carte et plan fig. 1-2). Les anciens voyageurs y avaient copié une inscription archaïque (*IG* XII 9, 42), dont G. donne un dessin dû à l'architecte Ed. Schaubert (sur lequel il faut voir maintenant F. Pajor dans l'ouvrage signalé *Bull.* 2007, 323), conservé dans les archives de l'Antikenmuseum de Berlin (fig. 3), de même qu'une photographie nouvelle (fig. 10), mais sans pouvoir améliorer la lecture très incertaine de cette « Weih- oder Mauerbauinschrift ». D'autre part et surtout, sur une assise de l'*analemma* oriental de ce sanctuaire en terrasse, la disparition récente d'un arbre — dont une ancienne photo du D.A.I. montre qu'il masquait tout ce secteur de la muraille — a permis à G. de copier en 1993 un texte inédit, gravé sur dix lignes dans une espèce de rectangle creux. Il en fournit un fac-similé soigneux (fig. 4) mais malheureusement pas encore de photo réellement utilisable (fig. 11). Pour le moment, G. a renoncé à une transcription de l'ensemble, qui se heurte apparemment à de singulières difficultés. Les seuls mots totalement sûrs sont, à la ligne 9, Πάλλας Ἀθηνῶ (noter la contraction, qui serait remarquable dans une inscription du début du IV^e s. en domaine ionien), tandis qu'à la ligne précédente il nous semble y avoir un doute — que dissipera peut-être l'édition annoncée — sur la lecture ἱερὰ εἰκόν, expression qui ne laisse pas d'être surprenante à cette date encore haute (et comment expliquer alors la présence de la forme commune de l'adjectif féminin ? Aussi verrions-nous plutôt dans ἱερὰ un neutre pluriel suivi d'un autre mot

que εἰκών, qui, de fait, ne se lit pas sans problème au vu du fac-similé). Cela dit, il y a effectivement de bonnes chances pour que l'on ait affaire à un règlement religieux, attestant que le sanctuaire d'Helléniko était dédié à cette Pallas Athéna, ce qui « widerspräche der in der älteren Forschung geäusserten Vorstellung, dass die Verehrung der Athena erst durch die attischen Kleruchen in klassischer Zeit in der Karystia eingeführt worden sei » (p. 288), avec renvoi en n. 12 à Von Geisau, *RE* XIX (1919, 2256 sqq. s.v. « Karystos », et à Ziebarth, *IG* XII, p. 159 (lire sans doute plutôt 149, où Z. fait état de textes relatifs à l'installation de clérouques en Eubée, en rappelant que Fr. Geyer, dans sa *Topographie und Geschichte der Insel Euboea*, 1903, 105, en inférait l'existence d'une clérouquie à Carystos après 447) : mais d'hypothèse sur l'origine du culte d'Athéna en Carystie il n'est point là question, et le nom de cette divinité n'est prononcé par aucun de ces auteurs ! Il y aurait eu, en revanche, quelque intérêt à signaler qu'un sanctuaire d'Athéna est désormais attesté à Carystos même par une pierre errante parvenue entre les deux guerres sur le marché des antiquités à Athènes (inscription dont la provenance carystienne, en raison notamment de son support très remarquable, ne paraît pas pouvoir être mise en doute), qu'avait signalée autrefois P. Roussel (*REG* 1932, 217 ; non mentionnée dans *IG* XII Suppl.) en même temps qu'il en faisait l'acquisition pour l'École française : voir D. Knoepfler, « Carystos et les Artémisia d'Amarynthos », *BCH* 96, 1972, 283 sqq. et notamment 292 sur Athéna. Ce qui est sûr, comme le relève G., c'est que, contrairement à ce qui fut suggéré autrefois, le sanctuaire d'Helléniko ne saurait en aucun cas être identifié au célèbre *hiéron* de Poséidon à Géraistos, définitivement localisé dans la baie de Kastri par la fouille des années 1960 et la découverte d'un nouveau fragment de *IG* XII 9, 44 (cité d'après T.W. Jacobson – P.M. Smith, *Hesperia* 37, 1968, 184 sqq. ; il faudrait renvoyer aussi à Ph. Gauthier, *J.Savants* 1999, 169-178, dont les corrections nécessaires sont enregistrées dans *SEG* 44, 710), document qualifié à tort de « Ehreninschrift » (p. 290), alors qu'il s'agit de deux décrets honorifiques émanant de Kimolos, l'un pour la cité de Carystos, l'autre pour un juge carystien.

262. *Styra*. A. Matthaiou, (n° 7), 161-168 et pl. XVI : « Ἀρχαϊκὴ ἐπιγραφή Εὐβοίας », revient sur la curieuse inscription *SEG* 52, 819, dont il a retrouvé par hasard un estampage dans les papiers de N. Kondoléon, estampage qui lui avait été envoyé très certainement par N.K. Moutsopoulou, inventeur de ce bloc de schiste gravé sur deux lignes qui sont amputées à gauche et provenant de la région des carrières de marbre au-dessus de Styra (auj. au Musée de Carystos). Dans une étude historico-archéologique sur cette région, K. Reber l'avait rééditée en 2002, après nous avoir consulté *per litteras* sur la lecture et l'interprétation, sans que nous puissions alors juger de l'inscription autrement que par une photographie assez médiocre (non reproduite, et pour cause, dans l'article de R.). Grâce à une révision attentive de la pierre, M. peut améliorer le texte sur deux points. 1° Il faut lire ΟΙΦΕΜΑ, non pas ΟΙΚΕΜΑ, οἶφημα étant certes un *hapax*, mais bien formé sur οἴφειν, verbe à connotation incontestablement sexuelle (étudié récemment en divers travaux : cf. *Bull.* 1993, 373 ; 1997, 725 ; et surtout maintenant A. V. Chankowski dans un article de 2002 cité par M.) ; 2° Le nom au datif de la seconde ligne doit se lire probablement [Ζ]ἐλαρχίδει, non pas [Φι]λαρχίδει, anthroponyme encore inattesté mais aisé à admettre à partir du composé Ζήλαρχος (attesté en Eubée même, dans le dème érétrien de Téleidai, situé selon nous sur la côte nord de l'île) ; dès lors le sujet du verbe

ὄφέλε (= ὀφείλει) est une femme dont le nom se termine en -ότα. L'inscription appartient donc à la catégorie des interpellations érotiques, où les textes de nature hétérosexuel sont, comme le relève M., nettement plus rares que les invites (ou injures) de caractère homosexuel. On traduira donc — fort honnêtement, comme il convient en ce *Bulletin* — par « (Diod ?)ota doit à Zélarchidès une partie de plaisir », l'invitation, ou la menace, émanant bien sûr de ce galant homme, qui grava l'inscription avec toute l'énergie du *latomos* qu'il devait être, en ces lieux sans doute peu fréquentés par la gent féminine (quel qu'ait été l'emplacement exact de la pierre, problème que M. évoque *in fine*). En félicitant notre collègue d'Athènes pour cette exégèse qui emporte notre conviction, marquons un léger désaccord avec lui sur un point secondaire : si cette inscription date bien de l'époque archaïque ou même seulement du v^e s. *a.C.* (comme paraît effectivement l'indiquer l'alphabet épichorique), on ne peut pas, croyons-nous, en faire un document érétrien, ainsi que le voudrait expressément M. (p. 167) sur la base de l'onomastique et en considération de l'extension territoriale d'Érétrie en direction du sud : car, précisément, il est certain que Styra et sa région ne furent pas annexées par les Érétriens avant 411 au plus tôt, comme l'a rappelé K. Reber au seuil de son article de 2002 en renvoyant à notre mémoire de 1971 (non cité par M.).

263. *Érétrie*. L'inscription de Dikaia de Thrace dont K. Sismanidis et E. Voutiras viennent de donner une première édition (analysée ci-après par M. Hatzopoulos, n° 339), qui apporte tant d'éléments nouveaux sur cet établissement eubéen, n'est pas moins intéressante pour l'histoire d'Érétrie et de ses institutions. Bornons-nous ici à relever brièvement les quelques points suivants. 1° La date tardive (après la seconde guerre médique) à laquelle tout conduit désormais à dater la fondation de cette « colonie » — dans la mesure où Dikaia doit être localisée au site de Néa-Kallikrateia, où cette pierre devenue errante fut primitivement mise au jour — implique qu'il y eut dans la métropole, au lendemain de la victoire grecque, de très fortes tensions, qui amenèrent un certain nombre d'Érétriens à aller installer une ville nouvelle (dont le nom, Dikaia, paraît être en même temps tout un programme politique et social) ; nous serions tenté de dater ce mouvement le plus tôt possible après 479, avant même la mainmise de Kimon sur l'Égée septentrionale, à une époque où ces « colons », qui se recrutaient peut-être parmi les Érétriens ayant « médisé » pendant la guerre (voir le cas des Gongylides d'origine érétrienne installés en Mysie), pouvaient se réclamer encore de l'autorité des Perses ou du moins profiter d'un certain *vacuum* politique aux confins du royaume de Macédoine ; une collaboration d'Athènes dans cette entreprise n'est en tout cas pas prouvée. Ce qui est sûr, c'est que Dikaia n'a rien à voir avec la « colonisation » archaïque de la Pallène et de Méthone par les mêmes Érétriens (sur la base de divers indices, nous avons suggéré cette différence dès avant la trouvaille du document : voir notamment notre article dans le volume *Euboica* 1998 [*Bull.* 1999, 429] 108). 2° Le fait que l'inscription fasse explicitement état d'Apollon *Daphnèphoros*, divinité tutélaire de la ville d'Érétrie, rend a priori très probable que tous les autres cultes de la « colonie » étaient empruntés directement à la métropole. On peut donc considérer que l'Athéna de Dikaia, qui avait (sur l'acropole vraisemblablement) un temple assez important pour être désigné comme lieu d'exposition de la stèle, était celle-là même dont on a retrouvé il y a peu le sanctuaire au sommet de l'acropole d'Érétrie (voir n° 266). Il paraît également clair que les gens de Dikaia devaient honorer, en

ville ou dans le territoire, Artémis *Amarysia*. 3° L'apparition du nom de mois *Daphnèphoriôn* (à côté de deux autres qui étaient déjà connus en Eubée et chez les Chalcidiens de Thrace) est évidemment d'un intérêt considérable pour la reconstitution du calendrier chalcido-érétien, tâche à laquelle nous avions consacré un mémoire dans *J. Savants* 1989 (*Bull.* 1990, 480), dont les résultats ont été largement entérinés par C. Trümper dans son livre sur les calendriers grecs (*Bull.* 1998, 101 ; cf. 2007, 304) : personne ne peut douter en effet que ce nouveau nom doive être introduit désormais dans la liste des mois à Érétrie même, sinon à Chalcis et dans les établissements chalcidiens. Le problème est (et sera : car ce n'est point ici que nous prétendons régler cette épineuse question) de savoir quelle place lui assigner et de déterminer, en fonction de cela, lequel des douze mois admis jusqu'ici est à bannir de ce calendrier. Sur la base d'une reconstitution de la procédure judiciaire prévue par l'inscription, les éditeurs estiment que *Daphnèphoriôn* a toutes chances d'être le premier mois de l'année à Dikaia (et donc dans sa métropole également). Mais les arguments avancés en faveur de cette hypothèse (dont le caractère encore provisoire a été bien marqué par E. Voutiras dans deux conférences prononcées à Paris en juin 2008, au lendemain de la publication) n'emportent pas entièrement la conviction. Ce n'est pas sans quelques raisons, en effet, que nous avons assigné cette place au mois *Apatouriôn*. Dans la mesure où l'existence d'un mois *Posidéôn* à Chalcis et à Érétrie n'était qu'une hypothèse (fondée sur sa présence dans pratiquement tous les calendriers ioniens), on pourrait songer à substituer à ce mois d'hiver le nouveau mois *Daphnèphoriôn*, qui occuperait ainsi la deuxième place. Mais d'autres solutions encore devront, croyons-nous, être envisagées. Car il nous semble que si les Dikaiopolitains ont choisi la date butoir du 26 *Daphnèphoriôn* pour mettre un terme aux affaires qui empoisonnaient la vie politique, ce n'est pas tant pour liquider tout cela au plus vite qu'en raison du fait qu'il s'agissait là d'un jour de fête et que cette fête devait apparaître comme la mieux adaptée pour marquer la fin des poursuites, puisqu'elle devait commémorer, dans le cadre des *Daphnèphoria*, une *katharsis* en relation avec l'épisode mythique bien connu de la purification de Tempé et du retour d'Apollon en tant que « porteur de lauriers ». Nous pensons ainsi qu'il ne faudrait pas exclure d'entrée de jeu que *Daphnèphoriôn* puisse venir en réalité après — et non pas nécessairement avant comme le supposent les éditeurs — les deux mois *Lênaiôn* et *Anthesthèrion*, dont la place n'est pas douteuse vers la fin de l'hiver. De fait, on comprendrait mieux la présence de ce mois au nom si particulier vers le début de l'été qu'en plein hiver, car il a été relevé de longue date que, dans les calendriers ioniens notamment, c'étaient les noms des mois d'été et d'automne qui différaient le plus d'un calendrier à l'autre, comme si, écrivions-nous, « la belle saison avait favorisé l'éclosion de fêtes nouvelles ». Dès lors, le très remarquable *Daphnèphoriôn* érétien pourrait — au moins à titre d'hypothèse — avoir été l'équivalent du mois *Olympiôn* à Chalcis, lui aussi unique à ce jour, seul point où les calendriers par ailleurs identiques (selon toute apparence) de ces deux cités unies dans un même destin historique, offraient une différence, laquelle tiendrait au fait qu'elles avaient voulu l'une et l'autre honorer par un nom spécifique, au cœur de l'année civile et religieuse, la divinité poliaide, Apollon *Daphnèphoros* à Érétrie et Zeus *Olympios* à Chalcis. 4° Sur le plan de l'onomastique les liens entre Dikaia et sa métropole ne sont pas moins étroits : c'est ce que nous avons pu mettre en évidence, grâce à la générosité des futurs éditeurs de l'inscription, dès le colloque organisé à

Oxford en 2003 par les rédacteurs du *LGPN* (on notera au surplus que le vol IV, paru en 2005, a pu enregistrer toutes les données de la nouvelle inscription) : voir le mémoire sur l'anthroponymie eubéenne « coloniale » analysé ci-dessus par L. Dubois (n° 128), en particulier 117-118, où l'on souligne le fait qu'aucun autre établissement eubéen n'a fourni une proportion aussi forte d'anthroponymes dont l'origine métropolitaine, en l'occurrence érétrienne, soit aussi aisée à établir. Cela s'explique en bonne partie, bien sûr, par la date relativement tardive de la fondation de Dikaia (vers 470) et par la date encore haute du document lui-même (vers 360) : dans ce court laps de temps, le stock onomastique de base, si l'on peut dire, n'a guère eu le temps d'évoluer (tout au plus les éditeurs ont-ils pu relever quelques intrusions macédoniennes), alors que la situation est bien différente pour les autres fondations chalcido-érétriennes, que ce soit en Occident ou dans cette région même.

264. D. Knoepfler (n° 128), 105, n. 88, en traitant du caractère mixte, gréco-samnite, de l'onomastique de Néapolis de Campanie, particularité que Strabon a su admirablement mettre en évidence en notant que, dans la liste des démarques de cette cité d'origine eubéenne les noms, d'abord exclusivement grecs, faisaient une place de plus en plus grande aux noms campaniens (V 4, 7, 246B) —, signale la présence au Musée d'Éréttrie d'une épitaphe hellénistique inédite pour un certain Τρέβιος ποιητής μελῶν Νεαπολίτης, de souche manifestement campanienne au vu de son nom bien attesté dans le pays napolitain (cf. E. Miranda, *Iscrizioni greche d'Italia. I. Napoli 1990-1995*, index *s.v.*), poète mélique qui, sans doute, était venu concourir aux *Tamyneia* en l'honneur d'Apollon, concours à la fois musical et gymnique organisé par les Érétriens au cœur de leur territoire.

265. Astrid Dössel, *ZPE* 161, 2007, 115-124 : « Einige Bemerkungen “zum Gesetz gegen Tyrannis und Oligarchie” aus Eretria, 4. Jahrhundert v. Chr. », revient sur cette inscription publiée par nous en 2001-2002 (cf. Ph. Gauthier, *Bull.* 2004, 251 ; *SEG* 51, 1105), en commençant par en rééditer le texte *in extenso*, mais pratiquement sans changement, mis à part l'heureuse restitution nouvelle des l. 16-17 par R. Parker (adoptée *Bull.* 2006, 211) et l'assortissant d'une traduction allemande qui rendra sans doute service ; concernant le texte grec, dont D. juge qu'il a été « von Knoepfler sprachlich in überzeugender Weise hergestellt », nous ne nous battons certes pas pour défendre absolument, en B 110-11, la restitution καὶ ἄν τις [αὐτὸν ἢ τινα αὐτοῦ ἀπο]κτείνει (dont nous mettions en évidence le caractère hypothétique par un signe de doute dans la traduction), mais nous ne pouvons pas souscrire, pour autant, à celle que D. propose maintenant avec assurance : en effet, [τὸν ἐπιχειροῦντα] — censé reprendre ce verbe restitué de manière à peu près certaine quelques lignes plus haut devant l'infinitif conservé καταλύειν — ne peut pas signifier à lui tout seul « der (den Umsturz) versucht », comme le voudrait la traductrice, même s'il est clair que c'est bien celui qui cherche à modifier la constitution que vise cette clause de la loi ; car il n'y pas d'exemple, nous semble-t-il, d'un emploi substantivé et absolu du participe présent de ἐπιχειρεῖν pour désigner la personne qui tente de faire ceci ou cela, en l'occurrence de renverser la constitution : en tout cas, dans la loi attique de Démophantos — à laquelle D. doit penser en priorité (encore qu'elle ne fournisse aucun parallèle), puisqu'il paraît être souvent question de ce texte fameux dans sa dissertation, peu répandue jusqu'ici, intitulée *Die Beilegung innerstaatlicher Konflikte in den griechischen Poleis vom 5.-3. Jhdt. v. Chr.*, Frankfurt/M 2003 [*non vidimus*]) — le participe ἐπιχειρῶν, sans article,

assume la fonction d'une circonstancielle, et le verbe à sous-entendre est là, au surplus, tout proche (Andoc. I 98 : ἔάν δέ τις κτείνων τινὰ τούτων ἀποθάνῃ ἢ ἐπιχειρῶν). Notre restitution implique qu'au-delà du coupable de ces menées révolutionnaires, les membres de sa famille, en vertu du principe de « solidarité » qui se manifeste en bien d'autres passages de l'inscription (voir notamment l'imprécation), pourraient avoir à subir le même sort (pour des variantes dans la formulation, cf. *BCH* 125, 2001, 228 n. 169) ; si l'on pensait devoir renoncer à cette option, il resterait possible d'écrire tout simplement [τὸν τοῦτα ποιῶντα — cf. ποιῶνται à la fin du IV^e s. encore dans le décret *IG* XII 9, 210, 10 = *Décrets érétriens*, 232 sqq. n° XIV, avec une observation sur cette forme — *vel* ποῶντα] (amuïssement dialectal du *yod* intervocalique), ou encore [τὸν τυραννίζοντα] (pour ce verbe non encore attesté épigraphiquement, sauf omission, cf. *ibid.* 209 et n. 65). Mais, encore une fois, l'essentiel n'est pas là. La thèse défendue par D. est que l'on aurait affaire non pas à une seule loi contre la tyrannie (d'où les guillemets ajoutés dans le titre de l'article), mais à deux, voire à trois lois différentes. Cette opinion n'est pas aussi originale que le laisse à penser l'auteur, puisque nous avons déjà mis en évidence que les emprunts à la législation attique « se concentrent dans le fragment A et la première section du fragment B, autrement dit dans un chapitre à part (correspondant peut-être à une version plus ancienne ?) de la loi » (*BCH* 126, 2002, 199). D. veut aller beaucoup plus loin dans cette voie, jusqu'à aboutir à une conclusion qui ne serait pas sans conséquence pour l'interprétation historique globale du document. La première distinction à opérer serait, selon elle, entre les deux inscriptions que nous avons proposé de réunir, le fragment perdu *IG* XII 9, 190 (A) et le nouveau morceau découvert en 1958 (B). Les arguments avancés en faveur de ce rapprochement étaient de quatre ordres (lieu de trouvaille, style de la gravure et état du dialecte, donc datation, et enfin non recoupement de contenu, mais au contraire complémentarité remarquable à cet égard). Tout en rappelant cela comme il convenait, D. a cependant curieusement omis de faire état d'une autre raison encore, extrêmement sérieuse, sinon décisive, à nos yeux, c'est le fait que A peut, sans artifice aucun (en adoptant même tel quel le seul supplément complet de Wilhlem), être restitué dans un *stoichêdon* identique à celui que permet d'établir en toute certitude le fragment B, soit 51 files. Il ne nous semble donc pas raisonnable — sauf preuve du contraire — de mettre en doute cette solution économique. En tout cas, la référence qui, en B 12-13, à propos des récompenses (*dôréai*) à accorder au meurtrier du coupable, est faite aux dispositions consignées sur la stèle (καθὰ-περ γέγραπται ἐν ταῖ στήλει) là où est évoquée l'éventualité que quelqu'un tue le tyran (ἔάν τις τὸν τύραννον ἀποκτείνει) — ce qui correspond précisément au contenu de A — n'oblige nullement, comme nous pensons l'avoir montré, à admettre l'existence d'une autre stèle à côté de celle à laquelle appartient le nouveau fragment. Certes, D. n'affirme pas expressément le contraire, mais elle estime que cela vient s'ajouter à d'autres raisons fort sérieuses pour considérer *IG* XII 9, 190 « als selbständiges Gesetz (...) der Polis Eretria auf einer eigenen Stele veröffentlicht » (p. 118), tout en paraissant admettre dans le même temps que cette première loi fut « nun wieder aufgezeichnet », autrement dit gravée sur la même stèle que celle qui porte le nouveau texte ! Mais quels sont donc ces « gewichtige Gründe » ? Il s'agit essentiellement de la manière dont est formulée l'*atimia* dans l'une et l'autre partie, chose qui « nicht nur auf zwei verschiedene Gesetze zum Schutz gegen politischen Umsturz, sondern auch auf ein

unterschiedliches Alter dieser Gesetze schliessen lässt » (p. 120). En effet, dans le fragment A, est déclaré *atimos* soit celui qui viserait à la tyrannie (Wilhelm), soit le tyran lui-même (D.K.), sans que soit précisé en quoi consistait cette sanction, alors qu'en B, l. 8, l'*atimia* qui doit sanctionner le citoyen coupable de manœuvres subversives en tant que *archôn* ou *idiôtès* est assortie de la confiscation des biens. Selon D. cette formulation plus développée témoignerait d'une évolution, dont la législation attique contre la tyrannie porte clairement témoignage. Mais la question de savoir ce qu'il faut entendre par *atimos* dans les divers passages de la loi érétrienne où il est question de cette peine avait retenu toute notre attention, et nous alléguions évidemment les parallèles athéniens, en nous appuyant en particulier sur un article récent de J.M. Raimet et sa critique fort pertinente par Ph. Gauthier (*Bull.* 1988,180) : pas plus aujourd'hui qu'hier nous ne songeons donc à contester une évolution quant à la signification des termes *atimos* et *atimia* en droit attique ou érétrien. En revanche, il nous paraît illusoire de prétendre qu'il y a là un indice pour distinguer deux lois non contemporaines, puisque, d'une part, la mutilation extrême de la clause en A l. 3 nous empêche absolument de savoir comment les choses étaient libellées dans ce passage presque entièrement restitué et que, d'autre part, il est déjà question de l'*atimia* au début du nouveau fragment (B l. 6 sq.) à propos du bouleute (ou du magistrat) qui partirait à l'étranger sans autorisation ; or, dans ce cas, le coupable se voit frapper — en raison de l'assimilation explicite de ce délit au crime d'atteinte à la démocratie — d'une *atimia* s'étendant à tout son *génos*, ce qui, loin de constituer un trait de « modernisme », apparaît au contraire comme un archaïsme caractérisé. Pas plus convaincantes nous semblent être les autres raisons alléguées dans le même sens — ainsi le prétendu élargissement, en B, de la notion de protection du régime démocratique, alors que seule serait visée en A la tyrannie proprement dite —, même si nous pouvons fort bien admettre, dans ce texte des alentours de 340, une certaine stratification législative, puisque, très certainement, les Érétriens n'ont pas attendu la libération « définitive » de 341 pour lutter contre leurs tyrans successifs. Il en va d'ailleurs de même dans la fameuse loi attique d'Eukratès de 336, où coexistent à l'évidence des clauses traditionnelles, le *tralaticium* en quelque sorte, et des dispositions dictées, peut-être, par la conjoncture : serait-ce une raison suffisante pour parler là de « deux lois » ? Dans l'inscription érétrienne, assurément, cette juxtaposition de deux états est tout à fait manifeste, ne serait-ce que d'un point de vue grammatical, à partir de B l. 17 (après l'imprécation qui met un terme à la première partie de ce fragment) comme nous l'avons marqué nous-même à diverses reprises (au point de diviser la publication du texte en deux articles distincts). D. insiste à juste titre sur cette rupture (marquée par une asyndète) et elle y voit, non sans raison, une espèce d'amendement par rapport aux dispositions précédentes sur les atteintes à la constitution en vigueur, le *καθάπερ γέγραπται* (ici sans autre précision) de la l. 20 évoquant la phraséologie des décrets athéniens en pareils cas (*tà μὲν ἄλλα καθάπερ τῇ βουλῇ* : cf. Rhodes, *Decrees*, 22-23), sans même qu'il soit nécessaire de sous-entendre une apodose où la sanction encourue pour ces délits aurait été définie une fois de plus : le législateur entend désormais se soucier du rétablissement du régime démocratique, dans l'hypothèse où celui-ci aurait été renversé. Mais notre accord avec D. s'arrête là. Croyant avoir déjà établi sûrement l'existence de deux lois dans les textes A et B l.1-17, elle voudrait en effet tenir cet « amendement » pour une troisième loi, ce qui nous paraît singulièrement

abusif, vu que, précisément, un amendement n'a de sens que par rapport au décret ou à la loi qu'il vient compléter ou rectifier. D'autre part, cette ultime section de la loi témoignerait d'une conception différente, plus radicale, de la démocratie, puisque la *politeia* qu'il s'agit de protéger et, le cas échéant, de rétablir, y est définie — de manière à coup sûr remarquable — comme étant celle de la *boulè* – *prytaneîè klèrôtè*, tirée au sort parmi tous les Érétriens (relevons au passage que D. voudrait faire de la *prytaneîè* une magistrature, « wohl nicht, wie K. meint, ein Ratspräsidium wie in Athen » [p. 122], ce qui nous paraît décidément exclu pour plusieurs raisons impossibles à développer ici). Les dispositions de caractère politique et militaire consignées dans la suite du texte seraient donc à considérer « als Produkt und Folge einer — gerade überwundenen oder gar noch andauernden — Konfliktsituation » (p. 123). D. est ainsi tentée de voir dans cette section du document une machine de guerre fabriquée par une faction seulement du corps civique érétrien dans sa lutte contre l'oligarchie promacédonienne et elle va jusqu'à supposer — *salto mortale* ! — que c'est au parti démocratique en exil, formant une espèce de « Sonderpolis » installée dans l'enceinte de Porthmos (port fortifié à une vingtaine de km à l'est d'É.) que ce texte devrait ou pourrait être attribué. Dès lors, l'inscription ne serait plus postérieure à la libération d'Érétrie par Phocion en 341 mais encore antérieure à la prise et à la destruction de Porthmos, l'année précédente, sur l'ordre de Philippe de Macédoine, ce qui, du même coup, rendrait compte selon D. de la trouvaille du nouveau morceau au port d'Aliveri, à proximité des vestiges (repérés en profondeur) de cette importante forteresse, qui fut apparemment rasée en 342. — Nous ne pouvons pas accepter ce scénario dramatisé à l'extrême, qui séduira peut-être quelques historiens mais n'a que l'apparence du vrai. Comment croire en effet que, dans une telle conjoncture, on ait eu le loisir de refondre toute la législation antityrannique antérieure et qu'on ait tenu à faire graver à grands frais ce texte composite pour l'exposer derrière les murs d'un *phourion* ? Tout indique au contraire que ce monument législatif, avec sa mention d'Artémis *Amarysia* comme divinité principale de l'État et le rôle joué par la fête des *Artémisia*, se dressait bien en vue dans le sanctuaire d'Amarynthos, à mi-chemin entre Érétrie et Porthmos ; car son transfert vers le port d'Aliveri à l'époque paléochrétienne ou byzantine s'explique aisément, n'étant qu'un exemple parmi bien d'autres de l'attraction exercée alors par le bourg de Porthmos/Protimo, siège d'un évêché dès le Bas-Empire. Cela dit, le caractère extrêmement singulier et sans doute unique des dispositions ultimes de la loi — en particulier l'appel lancé à tous les Érétriens et même aux autres Grecs dans la lutte armée contre les ennemis de la démocratie — montre bien que la rédaction finale de celle-ci ne saurait se comprendre que dans le climat encore survolté de la libération militaire de 341, comme nous l'avons suggéré à la suite de Wilhlem. Car D. se méprend tout à fait (p. 124 et n. 43) en s'imaginant que nous avons pu défendre une autre opinion à cet égard ; si nous avons jugé nécessaire d'écrire que « la loi d'Érétrie diffère profondément d'un règlement lié à des circonstances particulières » (*loc.cit.* 2002, 193), c'est pour souligner le contraste entre ce document (qui ne fait mention d'aucun personnage en particulier ni d'aucun événement déterminé) et des inscriptions comme celles qui constituent le dossier d'Érésos, véritable compte rendu des démêlés de la cité avec ses anciens tyrans. L'intérêt de cette loi tient néanmoins, pour une large, au fait — bien marqué par D. également — qu'elle est, de toute évidence, le fruit d'une expérience politique aussi récente que douloureuse.

266. S. Huber, *Ant. Kunst* 50, 2007, p. 21-128 : « Un mystère résolu : le sanctuaire d'Athéna sur l'Acropole d'Érétrie ». Dans la fouille du plateau sommital de l'Acropole, qui avait été entreprise dès 1993, a été trouvé en 2006, en même temps que de nombreuses offrandes en terre cuite (hydries et figurines), une statuette de lion en calcaire de type « chyprio-ionien » avec une inscription dextroverse gravée sur le flanc droit de l'animal : ΑΘΕΝΑΙΕΣ (fac-similé p. 127 fig. 4 et photo pl. 18, 5é ; cf. *Arch. Report* 2006-2007, fig. 53). L'écriture date de la fin de l'époque archaïque, avec *thêta* pointé, *epsilon* à trois branches incisées avers le bas, *sigma* à trois branches. Il y avait donc au sommet de l'Acropole un sanctuaire archaïque (dont on n'a pas de vestiges sûrs pour le moment) et ce *hiéron* était assez normalement consacré à la divinité acropolitaine par excellence, déesse dont le culte n'était jusqu'ici attesté à Érétrie que par deux inscriptions trouvées dans la ville basse (*IG* XII 9, 264-265) et par deux fragments de sculpture, dont l'un inédit. Disons ici — pour ne pas avoir à y revenir l'année prochaine — que la continuation de la fouille en 2007, si elle a permis d'établir un meilleur « diagnostic archéologique et architectural » des vestiges très ruinés, n'a pas apporté de nouvelles données épigraphiques sur ce sanctuaire (*ibid.* 51, 2008, p. 149), auquel il faudra se garder d'attribuer automatiquement toutes les mentions d'Athéna dans l'épigraphie érétrienne, voire eubéenne, ou toutes les inscriptions à caractère religieux découvertes sur l'Acropole : nous pensons en particulier à l'épigramme votive d'un néocore que nous avons publiée voici dix ans, même si le début mutilé de l'inscription a pu contenir « le nom ou la mention (datif) de la divinité destinataire du tronc » (Ph. Gauthier, *Bull.* 1999, 430) : car il reste probable à nos yeux que les *prothyroi* où ce tronc à offrandes devait être installé étaient ceux du sanctuaire d'Apollon dans la ville basse. — Sanctuaire et culte d'Athéna à Dikaia, colonie d'Érétrie : n° 263.

267. M. Spoerri, *Ant. Kunst* 50, 2007, p. 141-150 : « Érétrie sous l'Empire romain : le monnayage de la cité ». Cette intéressante étude de numismatique touche à l'épigraphie par l'interprétation qui y est défendue d'un type resté très problématique jusqu'ici parmi les bronzes émis par cette cité sous l'empereur Commode (seul règne attesté dans le monnayage érétrien d'époque impériale). Au revers de la plus grande dénomination (*dupondius*) figure en effet un buste féminin tourelé, vu de face, et deux bustes masculins, barbus, vus de profil. L'idée ancienne d'y voir une représentation de la déesse Lune dans ses trois phases ou celle de la triple Hécate ne reposait sur rien, comme l'A. n'a pas de peine à le montrer ; elle repousse également, avec de bons arguments, l'identification à une Déméter flanquée de deux Kabires ; plus récemment St. Schmid, dans une étude sur le Sébasteion nouvellement découvert à Érétrie — bâtiment qui n'a pas livré d'inscriptions en dehors d'un bloc de remploi (base de statue avec dédicace privée à la triade artémisiaque : cf. *Bull.* 2005, 80) — a proposé d'y voir une personnification de la Tyché de la cité, que viendraient encadrer un portrait janiforme de Commode, sur la base d'un médaillon où l'empereur serait ainsi représenté. Mais cette trop subtile interprétation aussi doit être rejetée, sauf en ce qui concerne la figure centrale : dès lors, estime l'A., il est temps d'en revenir à l'exégèse à peu près entièrement méconnue — parce que proposée trop discrètement dans *BCH* 100, 1976, 701 et *Ant. Kunst* 19, 1976, 57 ; cf. *SEG* 26, 1037, référence non citée — que nous avons esquissée avec prudence voici trente ans, après révision de la prétendue épitaphe *IG* XII 9, 406, Κόθου : les personnages flanquant la Tychè seraient les Athéniens Aiklos et Kothos, deux frères à

qui la tradition attribuait la fondation simultanée d'Érétrie et de Chalcis (pour ce lien de fraternité des fondateurs mythiques, qui implique toujours la proximité géographique des fondations elles-mêmes, cf. J. et L. Robert, *La Carie*, II, 74 et n. 2, avec mention de nombreux cas). Faisant sienne cette interprétation, qui lui « semble bénéficier de plusieurs avantages », en raison notamment du fait que le culte des fondateurs « rejoint une thématique très prisée de l'iconographie des monnaies provinciales romaines » (p. 143), l'A, reproduit un cliché fourni par nous du cippe en question au Musée d'Érétrie (pl. 20, 14). — Ce qui est certain en tout cas, ajouterons-nous, c'est que ce nom au génitif ne saurait désigner un simple défunt, comme le croyait E. Ziebarth en publiant la pierre parmi les « tituli sepulcrales » de *IG XII 9*, car cette formule serait absolument sans parallèle dans la très abondante épigraphie funéraire érétrienne et plus généralement eubéenne. Il doit donc s'agir de la borne d'un *téménos* consacré au héros Kothos, ce que personne n'avait soupçonné jusque-là (opinion adoptée maintenant par S. Huber, chez P. Ducrey et autres, *Érétrie, Guide de la cité antique*, 2004, 111). Relevons que le nom *Kothos* ne paraît toujours pas attesté à ce jour comme anthroponyme historique, car la stèle attique *Arch. Eph.* 1907, 25 n° 1 (Κόθος Ναυσίθου) que croyait pouvoir alléguer Bechtel, *HPN*, 253 — qui ajoutait : « Den Namen Κόθος führt der mythische οἰκιστής von Eretria » [disons plus exactement celui de Chalcis], d'après Strabon X 1, 10 — a disparu depuis longtemps au profit de Κῶμος Ναυσίου (*IG II² 7640 ?* ; cf. *SEG* 21, 925) ; quant au *Kothos* de l'inscription érétrienne, il était certes signalé par nous dans *LGPN I*, s.v. mais comme nom héroïque avec renvoi à *SEG* 26, 1037, qui fait écho à notre observation de 1976. Pas d'attestation non plus dans la Béotie voisine ou ailleurs, à notre connaissance tout au moins. — Le dérivé Κόθων est en revanche bien connu, notamment à Byzance, comme l'a marqué encore tout récemment le regretté P. M. Fraser en commentant deux occurrences passées jusqu'ici inaperçues dans une liste de garnisaires à Hermoupolis Magna (n° 128, p. 114).

268. J. Ma, dans son article sur diverses inscriptions d'Oropos (n° 257), section 2, 91-93, revient sur un intéressant problème que posent les décrets Pétrakos 330-331, deux exemplaires partiellement conservés d'un document où Ph. Gauthier (*Bull.* 1994, 352) avait su reconnaître un décret d'Érétrie pour des juges d'Oropos agissant dans le cadre d'une convention judiciaire (*symbolon*) entre Érétrie et Thèbes, alors que les premiers éditeurs y avaient vu un décret de Thèbes (le nom des Thébains, à la différence de celui des Érétriens, apparaissant encore plusieurs fois). Ce qui retient ici l'attention de M., c'est la statue qu'au témoignage des deux exemplaires les Érétriens avaient élevée au Peuple d'Oropos, car un tel honneur est loin d'être habituel dans les décrets pour des juges étrangers : il s'agit au contraire d'une particularité qui, combinés avec d'autres traits de la phraséologie, ont permis l'identification des auteurs du décret. Les éditeurs (depuis P. Roesch – G. Argoud) ont admis que la statue avait été érigée à Oropos puisque, dans le n° 330 (trouvé à l'Amphiaraiion), l. 16-17, ils ont tous écrits [ἦν στῆσαι ἐν τῷ] καλλίστῳ τόπῳ τῆς πόλεως τῆς Ὠρωπίων κτλ., tandis que dans l'autre exemplaire (provenant du village de Kalamos) il ne semble pas y avoir la place suffisante, après le mot *polis*, pour un ethnique désignant plus précisément la cité concernée. M. estime que cette conclusion doit être révisée. Il lui paraît peu admissible que les Érétriens aient pu imposer aux Oropiens, sans demande préalable (*aitêsis*), un lieu pour l'érection de cette statue, même s'il existe, comme il le reconnaît, bien des exemples montrant que les cités ne

s'embarrassaient pas de tels scrupules quand il s'agissait de fixer à l'étranger l'emplacement de la stèle ou des stèles honorant les juges (pour un bel exemple en Eubée même, voir ci-après) : car, selon l'A., « setting up of a stele is far simpler than setting up an honorific statue or painted portrait, a much more visible and cumbersome artefact ». Dès lors, M. juge devoir écrire τῆς πόλεως τῆ[ς ἡμετέρας] : c'est dans leur propre cité que les Érétriens auraient prévu d'ériger la statue du Peuple d'Oropos ; et s'ils n'ont pas jugé utile de préciser la chose dans le morceau provenant de Kalamos, c'est tout simplement parce que cette pierre errante n'est autre, selon lui, que l'exemplaire exposé jadis auprès de la statue à Érétrie même. Cela ne serait pas sans conséquence pour l'histoire de l'aménagement, de la *kosmēsis*, de la cité eubéenne : en effet, dans les autres décrets érétriens ressortissant à cette catégorie, il est certain (pour Milet et pour Sparte), très probable (pour Messène, avec un décret dont on attend encore la publication définitive, enrichie de nouveaux fragments vers la fin du texte précisément) ou, enfin, possible (pour Kos au moins, avec un décret dont seul le début est conservé) qu'était prévue également la confection d'une statue de la cité ayant envoyé les juges. Il faudrait donc admettre, en bonne logique, que toutes ces effigies sculptées — sans parler de celles dont on ignore encore l'existence — se dressaient aussi en ville d'Érétrie, ce qui ne manque pas de susciter chez M. lui-même une cascade de questions : « How usual was this ? Where these statues grouped ? Where they set up in the agora (rather than the shrine of Artemis Amarysia) ? », etc. Ces interrogations fort concrètes ont, croyons-nous, le mérite de faire apparaître le caractère foncièrement invraisemblable de la solution retenue. D'abord parce que l'on n'a point d'autres exemples, effectivement, d'une telle galerie de « portraits » ; ensuite et surtout parce l'on n'a pas trouvé jusqu'ici à Érétrie — dont le site est pourtant relativement bien connu — le moindre fragment d'un monument de ce genre, ni non plus, chose plus grave, d'une simple stèle de décret pour des juges, de sorte qu'il n'est pas même prouvé que les Érétriens se soient souciés, en pareils cas, de faire graver une copie pour exposition en quelque lieu public de leur ville (même si, bien entendu, la chose n'est pas sans exemple en d'autres cités) ; on notera enfin que l'idée — qui n'est pas nouvelle — de faire de l'exemplaire trouvé à Kalamos une stèle provenant d'Érétrie implique pour cette pierre (de toute façon errante) un double voyage ; car le transport par caïque d'une rive à l'autre est une chose (dont il y a aujourd'hui, au surplus, quelques exemples incontestables), la montée de la Skala Oropou vers Kalamos à dos d'âne ou en charrette une chose toute différente. Est-ce à dire qu'il faille en revenir à la solution qualifiée par M. de « needlessly complicated » et de « specially unwarranted by the evidence » (p. 92) que nous avons suggérée dès 1993 à travers la publication de Ph. Gauthier (comme le rappelle aussi V. Pétrakos, *ad loc.*) puis de nouveau, avec plus de circonspection, en 2001 (cf. *Décrets érétriens*, 420, avec la bibliographie) ? Non, car même si l'étroitesse des liens unissant Érétrie à Oropos pouvait nous sembler, alors encore, justifier une procédure exceptionnelle, à savoir l'érection de deux statues, l'une à Érétrie, l'autre à l'Amphiaraiion, il nous paraît absolument clair aujourd'hui que, dans tous les cas, les Érétriens n'ont fait confectionner qu'une seule statue du peuple à honorer. Et cette statue, nous pensons qu'elle a toujours été, sans exception, dressée dans la patrie des juges. Ce qui fait la spécificité (relative) du cas oropien dans la série des décrets érétriens pour des juges telle qu'elle est constituée actuellement, c'est qu'il y eut, en l'occurrence, deux copies

du décret. Or, en 1999, la bien tardive publication du décret de Chalcis pour des juges de Kos a fourni un très bel exemple, exactement contemporain, d'une double exposition à l'étranger, sans que les Chalcidiens aient ressenti le besoin de demander aux destinataires la permission de dresser ces deux stèles : (ὁπως) ἀναγραφῇ δὲ καὶ εἰς στήλας τόδε τὸ ψήφισμα καὶ ἀνατεθῇ παρ' αὐτοῖς ἡ μὲν ἐν τῷ ἐπιφανεστάτῳ τόπῳ τῆς ἀγορᾶς, ἡ δὲ ἐν τῷ ἱερῷ τοῦ Ἀσκληπίου (Ch. Crowther, *Chiron* 29, 1999, 284 sqq. n° 8 = SEG 49, 1115, C 15-18). C'est une clause toute semblable qui, à notre avis, figurait dans le décret d'Érétrie pour les juges d'Oropos, clause dont nous prive l'amputation vers le bas de l'un et de l'autre exemplaire : là aussi il devait être prescrit de faire graver le décret sur deux stèles, l'une étant à dresser en un endroit bien en vue de l'agora (c'est la pierre qui, de la Skala Oropou, a été emmenée à Kalamos), l'autre à l'Amphiraion (où elle a été retrouvée dans les fouilles de Léonardos). L'existence de deux stèles n'implique pas qu'il y ait eu deux statues. Les Érétriens laissaient en effet aux Oropiens le choix de l'endroit où placer cette effigie du *Dēmos Orōpiōn*, pouvu que le lieu comptât au nombre des *ἐπιφανεστατοὶ τοποὶ* de leur cité, ville ou territoire ; d'où l'indication tout à fait générale et imprécise sur laquelle a porté le commentaire de M. (contrairement à l'opinion de ce dernier, il n'y avait rien de « cavalier », de la part des Érétriens, à agir ainsi). Nous restons donc convaincu que le supplément repoussé par lui doit être maintenu dans l'exemplaire de l'Amphiraion (Pétrakos n° 330) et que l'absence de cette précision dans celui que nous attribuons à l'Agora d'Oropos (n° 331) n'est qu'une omission du lapicide, sans portée aucune. Seule l'éventuelle trouvaille du socle inscrit nous dira peut-être un jour quelle fut la préférence des Oropiens (on notera seulement qu'un tel socle, pour une statue de bronze du Δῆμος Ἀθηναίων à la basse époque hellénistique, se trouve parmi les inscriptions de l'Amphiraion, Pétrakos n° 469).

269. Traité d'isopolitie entre Érétrie et Kéos (*Staatsverträge* II 232). Une belle photo en couleur de ce fragment trouvé et conservé à Kéa (musée de Chôra) est donné par L. Mendoni dans le catalogue d'une exposition temporaire des inscriptions de Kéos au Musée Épigraphique d'Athènes, 2007, 52-53, avec le texte transcrit et restitué (à la l. 3, dans la partie perdue de la clause relative aux unités politiques dans lesquelles les *stratēgoi* érétriens avaient à introduire les éventuels nouveaux citoyens d'origine kéienne, il faut sans doute renoncer au supplément traditionnel *χωρον*, au profit de *δῆμον* : cf D. Knoepfler, in : M.H. Hansen, *The Polis as an Urban Centre and as a Political Community*, Copenhagen 1997, 376. — Également trouvé à Kéa, le traité entre Kéos et Histiée (*ibid.* n° 287), où figure justement le mot *dēmos* dans la clause exactement parallèle, ne se trouve pas dans ce catalogue, car la pierre, on le sait, est depuis longtemps perdue.

270. Consécration des *Amphiastai* pour Amphias (SEG 31, 807) : cf. P. Sineux (255), 113 n. 95 (à la bibliographie ajouter au moins P. Ducrey, *Eretria* VII, 1993, 146-147 n° II ; SEG 43, 592, où le nom de D.K. doit être remplacé par celui de P.D.), rapproche — comme déjà A. Chardonnet (*Bull.* 1983, 563) — cette inscription, trouvée en 1978 dans la Maison aux Mosaïques, du décret de l'association des *Amphieraistai* à Rhamnonte (*IG* II² 1322 ; Pétrakos, *Rhamnous*, II, 167), la dédicace d'Érétrie attestant par ailleurs le lien du héros — si c'est bien lui qui se cache derrière le nom des *Amphiastai*, et non pas tout simplement leur patron Amphias — avec Asklépios et Hygie, ce qui est le cas pour Amphiraos à Oropos même.

271. *Chalcis*. Décrets de la basse époque hellénistique. Dans son recueil de « *Decreti per ambasciatori greci al senato* » publié en tant que tome III des *Iscrizioni Storiche Ellenistiche* de L. Moretti, Roma 2001, F. Canali De Rossi a réédité sous les n° 143-144 (p. 34 sqq.) les décrets *IG* XII 9, 900B et 899. Ce recueil venant d'être publié en seconde édition (2006, diffusé en 2007), il nous paraît opportun de faire quelques observations sur ces deux textes, qui n'ont pas été discutés (sauf sur un point) dans la présentation critique développée de la 1^{ère} édition par Ph. Gauthier, *Bull.* 2002, 7 — lequel, tout en émettant un jugement globalement positif (que, bien sûr, nous faisons nôtre) y relevait « nombre d'approximations, voire d'erreurs » — ou dans d'autres recensions (notamment celle de W. Günther, *Gnomon* 77, 2005, 179-181). Le décret n° 143 pour Aristôn de Soloi (très certainement — il faut bien le marquer puisque le nouvel éditeur a passé la question sous silence — la ville de Cilicie, et non pas celle de Chypre : pour l'ethnique Σολεύς par opposition à Σόλιος cf. P. Charneux, *Bull.* 1987, 604, sur la base de L. Robert, *Hellenica* II 72) a été pris « sotto il commandante Epandrida », traduction qui n'est guère heureuse ; certes, il s'impose de traduire ἡγεμών par « commandant » lorsqu'on a affaire à un chef militaire (comme dans le cas de la célèbre inscription honorifique achéenne *ISE* 60, reprise et longuement discutée par C. De R. en appendice, 244 sqq.), mais en l'occurrence il faut se contenter d'un calque comme *hégémôn* ou « egemone », puisqu'il s'agit d'un titre spécifique porté par le magistrat éponyme (nul ne songerait à traduire ἄρχωντος dans la formule éponymique autrement que par « archonte », « arconte », comme il le fait du reste lui-même : « magistrat » serait, en pareil cas, à la limite du contre-sens). Cet éponyme est-il celui de la Confédération eubéenne, se demande C. De R. en renvoyant à S. Accame, *Il dominio Romano*, 191, ou tout simplement celui de la cité de Chalcis (avec renvoi à R.K. Sherk, *ZPE* 84, 1990, 238) ? Il est dommage que, voulant s'occuper d'inscriptions chalcidiennes, il n'ait pas connu (ou du moins pas cité ici : mais cf. p. xxi à propos de *ISE* I 64) la discussion que contient le 3^e volet de nos *Contributions à l'épigraphie de Chalcis*, intitulé « Décrets fédéraux et décrets municipaux au II^e siècle av. J.-C. », *BCH* 114, 1990, 473-498 (*Bull.* 1991, 439-440), en particulier 481 sq., car elle lui eût montré — et à ses lecteurs à travers lui — que c'est là en partie un faux problème, dans la mesure où l'on accepte notre suggestion de voir dans l'*hégémôn* chalcidien une création datant seulement de la mainmise romaine en 194 ou 191, le titre étant porté d'abord par le principal magistrat du *Koinon* eubéen alors reconstitué et réformé en profondeur (comme celui des Magnètes de Démétrias au même moment : cf. *Bull.* 2007, 332) par la volonté, précisément, de l'*hégémôn* T. Quinctius Flamininus, puis conservé à leur usage propre par les Chalcidiens dans les périodes où ce *koinon* était en veilleuse ; en tout cas, dans la plupart de nos documents jusqu'au Bas-Empire, il s'agit clairement de l'éponyme chalcidien, comme l'avait vu de son côté O. Picard, *Chalcis et la confédération eubéenne*, Paris 1979, 298 et n. 1 (pour une mention méconnue de l'*hégémôn*, cf. encore *Bull.* 2007, 217). On s'étonne d'ailleurs que C. De R. n'ait pas cru devoir alléguer non plus cet ouvrage de base en discutant de la date du document, qu'il voudrait — comme déjà dans son livre de 1997 (*Le ambasceriea Roma*, 557) — placer seulement vers 160, alors que Ad. Wilhelm en 1904 (*Kl. Schr.* II 2, 126-127) et, indépendamment de lui, P. Foucart, *Monuments Piot.* 27, 1906, 40-42 (dûment cité dans les *IG* mais non chez le nouvel éditeur), sans parler de très nombreux épigraphistes et historiens parmi lesquels,

justement, Picard, *op. cit.* 291 et n. 13 ; bibliographie complémentaire chez D.K. *loc. cit.* 488 n. 66) le dataient de 169 ou 168 (en tout cas avant Pydna). Il est vrai que l'identification assurée à Ptolémée VI *Philométor* du βασιλεὺς Πτολεμαῖος ὁ πρεσβύτερος (cf. W. Huss, *Ägypten in hellenistischer Zeit*, 332-31 v. Chr., 2001, 545 n. 57) grâce à cet adjectif accompagnant le nom du souverain dont Ariston était l'émissaire, n'implique pas de manière contraignante que le décret date entre 170/69 et 164/3, comme le pensait Wilhelm dans le sillage de U. Köhler, puisque l'on sait aujourd'hui que ce roi a pu être distingué par ce déterminatif jusqu'à sa mort en 145 (pour une nouvelle victoire panathénaique de ce « Ptolémée l'Aîné », cf. St. V. Tracy – Chr. Habicht, *Hesperia* 60, 1991, 73 sqq. = Habicht, *Athen in hellenistischer Zeit*, 1995, 109 et 135, où le décret de Chalcis est mentionné) ; mais la datation précise en 169-168 reposait en réalité sur autre chose, à savoir le fait que ce dignitaire avait été préposé à la surveillance d'un « convoi de blé fourni aux Romains » (ἐπὶ τῆς σιτικῆς τῆς ἀποσταλείσης Ῥωμαίοις), ce qui s'adapte parfaitement à la conjoncture de ces années-là, quand, au témoignage de Polybe à travers Tite-Live, une importante flotte romaine et alliée mouillait à Chalcis pour être à pied d'œuvre contre la Macédoine. Mais l'auteur du recueil voit là des difficultés plus ou moins imaginaires : « a cio si oppone il fatto che il tale periodo la monarchia egiziana era travagliatissima per l'offensiva del re Anticho IV », etc. Il est bien connu, pourtant, que dès 168 les Romains avaient mis un terme brutal aux ambitions égyptiennes du Séleucide, et il est donc *a priori* vraisemblable qu'au nom de « Ptolémée l'Aîné » encore mineur le gouvernement d'Alexandrie ait voulu alors marquer sa reconnaissance aux Romains engagés dans la guerre contre Persée. D'autre part et surtout, il ne nous paraît pas admissible d'interpréter la mention du blé destiné aux Romains comme signifiant que le convoi frumentaire en question fit seulement étape à Chalcis sur la route d'Alexandrie à Rome, sous prétexte que ce port eubéen devait jouer un rôle dans l'acheminement des céréales d'Orient vers l'Italie (chose qui, au surplus, demanderait à être prouvée, car le décret allégué IG XII 9, 900Aa pour un marchand sidonien n'y suffit assurément pas). Il faut donc exclure, même si C. De R. pense le contraire, « que l'inviato del re Aristone, sulla via dell'Italia, si fermasse a Calcide, pur se in tempo di pace, per acquistare o vendere grano per conto del re », hypothèse entièrement arbitraire qui nous ramènerait, en fait, à l'interprétation fautive du premier éditeur en 1903, justement réfutée par Wilhelm. Enfin, le nouvel éditeur n'a pas pris en compte un critère chronologique qui, certes, passe facilement inaperçu : dans la formule de résolution, en effet, le Conseil de la cité est encore désigné par le terme traditionnel de *boulè* et non par celui de *synédriou*. Or, dans notre mémoire chalcidien de 1990 (*loc. cit.* 488 sqq. et surtout 497 ; cf. aussi nos *Décrets érétriens de proxénie et de citoyenneté*, 2001, 415-416), nous croyons avoir montré que cette substitution, bien attestée à Chalcis et à Érétrie comme aussi dans les cités béotiennes, était une conséquence directe de la victoire romaine sur Persée, opinion d'emblée bien reçue (cf. Ph. Gauthier, *Bull.* 1991, 440) et consolidée depuis par le décret de Chalcis pour des juges de Kos (cf. Ch. Crowther, *Chiron* 29, 1999, 290-291 et 300, sur la question du *synédriou*), sans parler de la confirmation qu'apportait dès alors le parallèle exact fourni par l'épigraphie béotienne (voir maintenant Chr. Muller dans l'étude analysée *Bull.* 2006, 194). C'est dire qu'il faudra des arguments autrement plus convaincants que ceux qu'a cru pouvoir avancer C. De R. dans cette exégèse quelque peu improvisée pour nous

faire renoncer, ici et ailleurs, au *terminus ante quem* que constitue, jusqu'à preuve du contraire, le tournant de 167. — L'époque de l'autre décret chalcidien repris dans *ISE* III (n° 145), qui honore cette fois un évergète local, est certes plus malaisée à établir de manière précise, et le nouvel éditeur n'a pas tout à fait tort de dire que « la datazione del documento resta aleatoria ». Il n'empêche que la fourchette indiquée par lui, II^e-I^{er} s. av. J.-C. est bien trop large si elle signifie, comme il semble, que l'on serait là entre le début de la domination romaine en Grèce et la fin de l'époque républicaine. En note, à propos de la mention des *synédroi* en lieu et place de la *boulè*, C. De R. a relevé que « l'istituto del sinedrio compare anche ad Epidauro e a Messene » dans ses n° 135-136, décrets datant respectivement de 111 et de l'époque d'Auguste (cf. aussi pour Milet le n° 181) ; n'eût-il pas été singulièrement plus topique de renvoyer là-dessus à des inscriptions d'Érétie et de Chalcis même, où, comme on vient de le voir, le remplacement s'est produit dès 167, ce qui fournit donc un *terminus post quem* des plus précieux pour le décret en l'honneur d'Archénous ? Par ailleurs, la paléographie (dont visiblement le nouvel éditeur n'a pas pu juger, Kourouniotis, en 1899, n'ayant fourni qu'un fac-similé ; on notera du reste que K. plaçait l'inscription dans la 1^{ère} moitié du II^e s., estimant qu'elle était nécessairement antérieure à la dissolution du *Koinon* eubéen en 146 : voir ci-après pour cette date) est fort semblable à celle du décret 900B (= n° 144) de 169-168 (photo partielle dans *IG* XII 9, pl. III) ; contre une datation au I^{er} siècle parlent encore non seulement l'irréprochable correction de l'orthographe (notamment pour ce qui est du *iota* adscrit) mais aussi la phraséologie générale, très proche des décrets d'Érétie pour des gymnasiarques et autres bienfaiteurs des alentours de 130-100 av. J.-C. (c'est d'ailleurs à *IG* XII 9, 236 et 239 qu'est empruntée la tournure qu'il faut restituer à la l. 6, comme l'a fait C. De R. dans cette réédition à la suite de l'observation de Gauthier, *Bull.* 2001,7, p. 624 ; pour cette tournure courante de l'époque hellénistique avancée, cf. déjà J. et L. Robert, *Bull.* 1949, 92, à propos d'une inscription de Thessalonique ; nous avons montré en 1990 qu'il fallait également l'introduire dans le décret de Chalcis pour un citoyen d'Anthédon, document datant des alentours de 170-160, repris depuis, avec nos suppléments et notre chronologie, chez A. Bielman, *Retour à la liberté*, 1994, n° 46). Le décret pour Archénous a ainsi toutes chances de remonter au milieu ou au 3^e quart du II^e siècle, ce que confirme du reste la prosopographie (notons à ce propos que le nom Archénous est très typiquement chalcidien : notre élève Y. Kalliontzis nous en a signalé un nouvel exemple dans une stèle inédite de l'Eubée centrale). Pour le rapport établi entre Nikôn fils de Nikomachos, vainqueur aux *Hermaia* du Gymnase [*SEG* 29, 806] et le commissaire homonyme dans l'inscription discutée ici, cf. *BCH* 103, 1979, 185 ; mais nous estimons aujourd'hui que les deux personnages sont à distinguer, le commissaire étant bien plutôt le grand-père de l'éphèbe, car le catalogue agonistique en question est certainement postérieur de peu à la guerre de Mithridate : cf. *Chiron* 22, 1992, 477 n° 121 et *Bull.* 2007, 305), tandis que le décret pour Archénous, on vient de le voir, doit être sensiblement antérieur à cette guerre désastreuse pour les cités de l'Eubée centrale : après 86, l'érection d'un monument aussi important serait, au surplus, tout à fait surprenante (à propos du socle constitué de plusieurs blocs, la plupart anépigraphes, relevons que C. De R. commet une curieuse bévue en écrivant que la base est « rotta a sinistra, dove era congiunta un'altra base, che conteneva la prima parte dell'iscrizione » ; c'est à droite en réalité, comme le laisse bien voir

le lemme des *IG* (sans parler de l'examen direct de la pierre), qu'il y avait un autre élément dont la présence est garantie par un trou de crampon au lit d'attente, tandis qu'à g. la 1^{ère} colonne — qui devait comporter elle aussi 13 lignes comme les deux autres, avec le préambule et la presque totalité des considérants — doit avoir été gravée sur le même bloc que le reste de l'inscription). C'est d'ailleurs vers 130 que les *Rhōmaia* de Chalcis, concours fédéral lors de la célébration duquel les honneurs conférés à Archénous auront à être proclamés (en plus des *Dionysia* municipaux), sont pour la première fois attestés en dehors de l'Eubée par le célèbre palmarès athénien de Ménodôros (comme cela ressort de l'étude de L. Robert, *Arch. Eph.* 1969, 44 sqq. = *Op. Min. Sel.* VII 750 sqq., que cite le nouvel éditeur). En fin de compte, il nous semble très probable — même s'il ne s'agit encore que d'une hypothèse — qu'Archénous fils de Chariklès, pour mériter pareille suite d'honneurs, dut jouer un rôle décisif (comparable à celui qu'eut plus tard un Théophane de Mytilène pour sa patrie) dans les efforts que les Chalcidiens durent nécessairement entreprendre après 146 pour se réconcilier avec les « Romains communs bienfaiteurs » (le supplément κοινῶν dans cette expression est dû — ce que l'éditeur omet de signaler — à L. Robert, *CRAI* 1969, 58 n. 1 = *Op. Min. Sel.* V, 577, repris maintenant dans *Choix d'écrits*, 616 n. 85). Car on s'étonne de lire sous la plume de C. De R., à propos de la fameuse assertion de Pausanias sur la dissolution, puis la reconstitution des *koina* de Grèce propre après la guerre achaique (VII 16, 9) que « ciò però non dovrebbe aver riguardato gli Eubei, che le si erano mantenuti fedeli » (p. 38) : il est singulier qu'un spécialiste de l'histoire des rapports entre Rome et les cités grecque puisse ignorer que les Chalcidiens firent, en 146, cause commune avec les Achéens et les Thébains et qu'ils en furent cruellement punis au témoignage même de Polybe (à la différence de leurs voisins d'Érétrie, récompensés par le vainqueur comme cela ressort d'une inscription commentée par nous dans *MH* 48, 1991, 263 sqq.) ? Ce châtement dut affecter la cité plusieurs années durant. On doutera donc fortement que le *Koinon* eubéen, avec le concours des *Rhōmaia* célébré à Chalcis même, ait pu se maintenir sans solution de continuité : dès lors, c'est au moment même de son rétablissement vers 140-130 que doit se situer l'action d'Archénous en faveur de Chalcis. Il reste que les premières lignes du décret, qui correspondent à la fin d'une longue suite de considérants (voir ci-dessus), ne sont pas très aisés à comprendre exactement, et il est à craindre que la traduction de C. De R. ne contribue pas beaucoup à éclairer le lecteur, si même elle ne le fourvoie pas complètement : « [...] fu partecipe della [accoglienza] — de tels crochets dans la traduction nous paraissent arbitraires et dangereux, car ils pourraient donner l'illusion que le mot [ἀποδο]χῆς (restitué dans le grec par le nouvel éditeur au lieu de [ἀρ]χῆς, certes peu satisfaisant) est bien mieux conservé qu'il ne l'est en réalité (pour la notion d'*apodochè*, voir récemment D. K. *Dacia* 51, 2007, 166, avec renvoi à Wilhelm) — venendo onorato nelle circostanze sopra ricor[date dai] communi be[ne]fattori Romani, ma (il Senato) giudicò degna [di ogni on]ore anche [la città] che lo aveva inviato ». Mais comment admettre ce changement de sujet entre les deux verbes coordonnés ἐκοινώνησεν et ἡξίωσεν qui se suivent à une ligne d'intervalle ? Et la conjonction ἀλλὰ καὶ n'appelle-t-elle pas un οὐ μόνον avant le premier verbe ? Il semble dès lors assez clair que c'est Archénous lui-même *qui non seulement* participa — ou, mieux peut-être, fit participer autrui (ses collègues d'ambassade ? κοινῶνεῖν a souvent, on le sait, une valeur factitive) — à la réception (?)

organisée pour lui par les Romains, *mais qui aussi* demanda à ses hôtes (et obtint) que la cité dont il était l'envoyé pût (en dépit des erreurs commises par les Chalcidiens dans un récent passé) être associée à cet honneur, faisant preuve ainsi d'un surcroît de patriotisme. Il faudrait introduire alors un infinitif dans la lacune d'une vingtaine de lettres à la l. 3, en écrivant — après ἀλλὰ καὶ τὴν ἀποστείλα[σαν πόλιν — quelque chose comme μετασχεῖν τῆς τιμῆς ἡξίωσεν.

272. *Territoire de Chalcis*. D. Knoepfler (n° 221), 281-282, publie d'après le carnet de voyage de Lolling en Eubée en 1877 deux épitaphes restées inédites jusqu'à ce jour (pour une 3^e, d'un intérêt géographique exceptionnel, dans le territoire d'Histiée, voir ci-après n° 276) : dans la région de Kastella, un peu au nord de Chalcis, τόπος ἢ Καλλικράτους, datant sans doute du Bas-Empire, à en juger par l'écriture (*sigma* lunaire) et la formule *topos* + gén., sans exemple jusqu'ici en Eubée, mais attesté sur le continent voisin (quelques références sont réunies dans Étienne – Knoepfler, *Hyettos*, 1976, 16-17 n. 56) ; plus au nord, et lors d'un autre voyage, fait en 1884 en compagnie du prince hériter Frédéric von Sachsen Meiningen, L. copia près du site de la petite ville de Kérinthos — dont l'appartenance au territoire de Chalcis après l'époque archaïque n'est qu'une hypothèse vraisemblable, fondée notamment sur l'absence du démotique Κηρίνθιος dans les documents d'Histiée (sur cette question, voir récemment K. Reber, *Ant Kunst* 45, 2002, 40 sqq. — une stèle avec le simple nom Λάμπνιχος qui, quoique gravée déjà en caractères ioniens-attiques (Ψ = *psi* et non *chi*, X = *chi* et non *xi*) pourrait néanmoins remonter jusqu'au début du IV^e s. Le nom paraît être un *hapax* non seulement en Eubée mais dans toute la Grèce propre (LGPN) ; il s'insère bien, toutefois, dans une petite famille anthroponymique (Bechtel, *HPN*, 275).

273. *Histiée-Oréos*. Dans un article fort suggestif sur une inscription de Sinope dont le sens a été méconnu par son dernier éditeur, M. Firicel-Dana, *REG* 120, 2007, 518-519, est amenée à alléguer le décret d'Histiée pour Sinope *IG XII 9*, 1186, qui atteste un lien de parenté, au moins mythique, entre ces deux cités (l. 22). Dans le sillage de D. Asheri en 1973 (*SEG* 30, 1106), elle considère que cette parenté repose sur l'origine thessalienne du héros Autolykos, fondateur de Sinope, mais elle refuse à juste titre de faire de Sinope, avec ce savant, une *apoikia* d'Histiée, puisque le terme *adelphoi* appliqué par les Histiéens aux Sinopéens dans cette inscription implique une simple origine commune, non pas une relation de métropole à colonie. Elle fait donc sienne la critique de O. Curty, *Parenté des peuples*, 218-219, reprise de son côté par A. Ivantchik, *REA* 99, 1997, 40, avec d'autres arguments. Il faut donc trouver aux deux villes une origine commune. Et de conclure : « La métropole d'Histiée eubéenne étant, selon Strabon, Histiée de Thessalie, il pourrait s'agir donc d'une référence à une parenté mythologique entre la cité eubéenne et Sinope, une tradition selon laquelle les fondateurs respectifs avaient une origine thessalienne ». Certes, c'est bien dans ce sens qu'il faut aller, mais on fera observer qu'il n'y a pas de cité du nom d'Hestiaia en Thessalie, seulement une région appelée Hestiaiotide (comme le territoire de la cité eubéenne) et que Strabon ne parle pas d'une origine thessalienne des gens d'Histiée en Eubée mais au contraire (à tort ou à raison, peu importe ici) de l'occupation par les Histiéens, suite à une invasion perrhène en Eubée même, de la région thessalienne plus tard dénommée Hestiaiotide (*IX* 5, 17 et *X* 1, 4) ; la parenté « fraternelle » entre Histiée et Sinope viendrait de ce que les habitants de la cité pontique étaient considérés comme colons de Trika

en Hestiaiotide précisément (voir Curty, *loc cit.* et 242 n. 2). Ce qui ne fait aucun doute, c'est l'étroitesse des relations d'Histiée avec la Thessalie méridionale (voir aussi le n° suivant), comme le marquait L. Robert, *Études de numismatique grecque*, 1951, 182 sqq., qui avait du reste annoncé, *ibid.* 183 n. 6, une étude, restée malheureusement inédite, sur cette « fraternité » entre Histiée et Sinope. Pour l'Hestiaiotide thessalienne et la colonisation eubéenne, cf. Br. Helly – J. Cl. Decourt, *Bull.* 2004, 214.

274. Kordula Eibl, (n° 221), 227-267 : « H.G. Lollings Forschungen am Artemision in Nordeuböa 1877 bis 1883 — Eine Auswertung der nachgelassenen Aufzeichnungen im Archiv des DAI Athen ». Avec beaucoup de soin, l'auteur exploite les notes et dessins du fouilleur pour rééditer sur nouveaux frais les trouvailles qu'il avait faites à l'Artémision et publiées immédiatement après dans *Ath. Mitt.* 8, 1883, 7-23. Lolling avait repéré ce site tout proche de la côte septentrionale, au lieu dit Ai Georgi, dès l'époque de son grand voyage de 1877, mais il hésitait alors, pour l'emplacement du sanctuaire évoqué par Plut. *Thém.* 8, entre cet endroit et un promontoire situé nettement plus à l'est (cf. « Ur-Baedecker », 381 sqq. dans l'édition procurée à Berlin en 1989). C'est la trouvaille fortuite en 1882 (voir n° 275) de la stèle de souscription pour le temple et la statue d'Artémis *Proséōa* (*IG* XII 9, 1189 ; Migeotte, *Souscriptions publiques*, n° 63) qui l'engagea à entreprendre en ce lieu la fouille dont il est question ici. Celle-ci lui permit de découvrir deux fragments supplémentaires d'inscription, les n° 1190-1191 du corpus eubéen. E. n'a pas réédité la souscription, mais elle en donne une excellente photo prise au Musée Épigraphique d'Athènes (fig. 8) et en reproduit une intéressante copie en majuscules de la main de Lolling (fig. 9a-b) ; pour les deux fragments trouvés en 1883 — qui semblent aujourd'hui perdus — elle ne peut donner qu'un dessin tiré du même carnet (fig. 14). Les trois inscriptions sont inventoriées dans le catalogue des trouvailles (262 A 1-3). Le rapport du 2^e document (*IG* XII 9, 1190) avec le sanctuaire d'Artémis paraît probable puisqu'il est là question (mais dans un contexte malaisé à restituer) d'un concours de pyrrhique et d'une divinité désignée comme *Parthénos Agrotéra* (outre la bibliographie indiquée p. 257 n. 153, voir là-dessus l'étude de P. Ceccarrelli, *La pirrica nell'antichità greco-romana*, Pisa 1998, qui cite ce document p. 94 et n. 17, avec une hypothèse intéressante sur le lieu de la fête, en reproduisant aussi la restitution « littéraire » qui en avait été donnée par « Wil. » dans le lemme des *IG* : non pas Wilhelm comme l'écrit C., mais évidemment Wilamowitz !) ; le dessin assure qu'il s'agit bien d'un bloc dont le lit d'attente était conservé, mais ne garantit pas que la pierre était complète vers le bas (le nombre des lignes reste donc indéterminé ; E. note au surplus que la hauteur conservée est bien de 0,05 m, comme écrit dans le lemme des *IG*) ; d'autre part, à en juger par le style de la gravure, l'inscription doit remonter à la haute époque hellénistique (cf. Fr. Cairns, *Phoenix* 37, 1983, 33, citée par C. mais non par E.). Le 3^e document (*IG* XII 9, 1191) est un fragment brisé partout sauf à g. qui pourrait remonter au IV^e s. (*sigma* ouvert, *xi* avec haste) et a été transcrit *πασιζε[ν]* par E., tandis que Ziebarth, considérant qu'il y avait une lacune au début de la ligne, écrivait – *Πασιζε[ν]* – (en ajoutant un signe de doute dans l'index). Quelle qu'ait été la nature de ce débris (peut-être une simple épitaphe), il nous paraît clair qu'on a là un exemple de l'anthroponyme *Πασιζένοϛ* : certes, ce nom n'était jusqu'ici pas attesté en Eubée (ni d'ailleurs en Béotie ou en Attique), et le fait qu'on en ait des exemples dans le Péloponnèse ne suffirait pas à assurer

la restitution ; mais il est frappant qu'on le trouve sur le continent juste en face d'Histiée-Oréos, à Halos de Phthiotide et chez les Maliens (cf. *LGPN* III.B. s.v.) : c'est donc un nouvel indice des liens très forts, mis naguère en évidence par L. Robert (voir le n° 273), de cette région de l'Eubée avec la Thessalie du Sud. Parmi les autres trouvailles faites par Lolling, dont E. donne le catalogue complet, quelques blocs d'architecture pourraient provenir du petit temple d'Artémis (dont tout indique que la construction doit être placée au lendemain des guerres médiques). Le problème, c'est qu'aucun vestige antique n'a réellement été découvert *in situ* : comme l'A. le reconnaît très honnêtement, il s'agit de remplois dans une construction paléochrétienne ou byzantine. Mais si elle concède que « die genaue Lokalisierung des Tempels (...) Lolling nicht gelungen war », E. n'en demeure pas moins convaincue que ce site correspond bien à l'emplacement du sanctuaire d'Artémis et elle repousse avec vigueur, dans une note finale (259, n. 263), l'opinion de ceux qui, lors du colloque de 1994, ont pu mettre en doute cette identification acceptée à peu près partout et renforcée à ses yeux par la trouvaille de deux murs antiques au voisinage de l'église (quant à la présence de stèles et de reliefs funéraires dans ce secteur, dont deux épitaphes encore inédites au dépôt d'Oréos, elle veut la mettre en relation avec un village qui, sous le nom d'Artémision, aurait été installé près du sanctuaire : cf. p. 246). Les réserves de principe que nous avions cru devoir faire alors — sans être nécessairement partisan d'une autre localisation possible — nous paraissent conserver aujourd'hui toute leur raison d'être, puisque, d'une part, la fouille d'envergure projetée par l'Ephorie de Chalcis en cet endroit n'a pas encore eu lieu, que nous sachions (pour quelques sondages, cf. E. Sapouna-Sakellarakis, *AD*, 39, 1983 [1989], Chron. 153), et que, d'autre part, on avait pu faire valoir autrefois d'excellents arguments en faveur d'une localisation près du village de Kastri, à proximité du cap Artémision, comme nous l'avons rappelé dans l'article analysé ci-après.

275. D. Knoepfler, (n° 221), 270-277 : « Un rival de Lolling au cap Artémision : le poète Georgios Drosinis », évoque la personnalité et l'activité de cet homme de lettres bien connu en Grèce (1859-1951) dont le grand-père avait un important *tchiflik* dans le village de Gouvès, limitrophe de celui de Kourbatsi (Artémision) où fut trouvée au printemps 1882, dans la vaste propriété des frères Wild — deux Suisses fréquentés de longue date par les membres de la famille Drosinis et rencontrés par Lolling dès 1877 — l'inscription qui mit Lolling sur la piste du sanctuaire d'Artémis. Car c'est Drosinis qui, dans un article du quotidien *Hestia* du 21 juin 1882 (reproduit aussitôt après, mais sans nom d'auteur, dans la revue *Parnassos*), est le premier à avoir signalé cette découverte, dont il avait compris tout l'intérêt pour la géographie historique de l'Eubée septentrionale. Bien que Lolling n'ait pas voulu mentionner cet « inventeur anonyme », on ne saurait douter qu'il l'ait connu, d'autant plus que Drosinis fit paraître à Athènes dès l'année 1882 également — donc encore avant la fouille de Lolling à l'Artémision — des souvenirs de jeunesse sous forme épistolaire, ouvrage publié bientôt en Allemagne sous le titre *Land und Leute in Nord-Euböa, Ländliche Briefe* (1884). Or, le futur poète — à défaut d'avoir obtenu, en fin de compte, l'autorisation de publier la pierre (dont il ne put copier et reproduire que l'intitulé) — y relate avec précision les circonstances de la découverte et y décrit avec enthousiasme le lieu où devait, à l'évidence selon lui, s'élever le célèbre petit temple d'Artémis, lié à une page si glorieuse de l'histoire hellénique. Le nom de Drosinis méritait ainsi d'être rappelé, d'autant plus que l'édition

canonique de l'inscription dans le corpus de Berlin, prolongeant en quelque sorte le silence de Lolling, n'en fait nulle mention. Son témoignage laisse cependant entier le problème de savoir si la stèle de souscription est ou non une « pierre errante » par rapport au lieu où elle a été fortuitement exhumée (voir le n° précédent). — À cet égard, il est extrêmement regrettable, comme nous l'avons montré *in fine*, que le second exemplaire, plus complet, de cette liste, publié très exactement un siècle plus tard (*SEG* 34, 904 ; *Bull.* 1987, 47), n'ait pas non plus été copié *in situ* ; car, contrairement à l'avis exprimé par le premier éditeur (Fr. Cairns, *ZPE* 54, 1983, 133 sqq.), les chances sont très faibles pour que cette stèle ait été exposée à Histiée-Oréos, et l'hypothèse d'une exposition dans un sanctuaire urbain de Dionysos ne repose sur rien : en réalité, on peut fort bien admettre que le sanctuaire d'Artémis, où Plutarque vit encore de nombreuses stèles dressées (*Thém.* 8, 3), ait abrité deux exemplaires, l'un à l'extérieur et l'autre à l'intérieur du temple, puisque, aussi bien, la souscription fut organisée à la fois pour l'épanorthôsis du *hiéron* dans son ensemble et pour la *kataskeuê* de l'*agalma* en particulier.

276. D. Knoepfler, (n° 221), 278-282 : « Iristos, un dème de l'Histiaiotide identifié grâce à une trouvaille de Lolling », dans un appendice à l'article précédent, publie une épitaphe restée inédite dans le carnet du voyage eubéen de L. à l'Institut archéologique allemand. Le dessin (fig. 2) permet de transcrire sans problème cette petite inscription manifestement hellénistique gravée sur deux lignes : Φιλίων Ἀντιγένου. Or, un personnage homonyme figure au nombre des souscripteurs pour Artémis *Proséōa* (voir n° précédent). Mais dans le premier exemplaire, publié par L. lui-même en 1883 — où l'avant-dernière ligne conservée était amputée à gauche (l. 40) — on lisait et restituait, un peu imprudemment, [Μικ]ίων Ἀντιγένου [Εἰρίστιος], en raison du fait qu'il existait dans la même liste (l. 9) un *Phytôn* fils d'*Antigénès* qualifié de *Eiristios* et que, d'autre part, on y trouvait deux fois le nom *Mikiôn* (avec toutefois le démotique *Mekistios* dans les deux cas). Mais le second exemplaire, publié en 1983 (voir le n° 275) et reproduit en partie dans les *Souscriptions publiques* de Migeotte (n° 63), montre que si le personnage portait bien le démotique *Eiristios*, il s'appelait en réalité *Philiôn*. Or, l'épitaphe vue par Lolling (et apparemment disparue depuis lors) avait été copiée le 7 octobre 1877 près du village de Vasilika, en bordure d'une plaine côtière près de la pointe nord-est de l'île. C'est donc là, selon toute vraisemblance, qu'il faut placer désormais la localité Iristos — cette forme, plutôt qu'*Eiristos*, étant celle que donne l'intitulé de la fameuse liste des proxènes d'Histiée vers 260 av. J.-C., *IG* XII 9, 1187, 4, où l'un des six archontes (pour ce nombre, voir *Bull.* 2007, 333) est dit ἐξ Ἰρίστου —, car le personnage avait dû être inhumé dans son dème, comme on le constate souvent dans le cas des dèmes attiques. On ne saurait objecter à cette localisation le fait que la baie de Vasilika ait été assez souvent identifiée à un autre dème histiéen, Posideion, puisque cette localité maritime relativement importante (à en juger par sa présence dans la liste attique du tribut en 425/4 av. J.-C.) pourrait fort bien être placée un peu plus au nord, vers la baie de Hagios Nikolaos, saint patron des marins (cf. Hansen – Nielsen, *An Inventory of Archaic and Classical Greek Poleis*, 2004, 660 n. 376, avec notre remarque là-dessus p. 279 n. 55 de l'article analysé ici). La stèle copiée à Vasilika nous paraît ainsi constituer un exemple frappant de ce que la plus humble des épitaphes peut, en certains cas privilégiés, apporter à la géographie historique.

GRÈCE CENTRALE
(Denis Rousset)

277. **Delphes.** S. Larson, *ZPE* 162 (2007), p. 99-106 : « Reassessing an Archaic Boitian Dedication (Delphi Museum Inv. No. 3078) », réexamine la dédicace fragmentaire publiée par J. Marcadé, *Recueil des signatures de sculpteurs grecs I* (1953), p. 153, en développant l'une des hypothèses dès lors évoquées : Τριτο[- -] serait Τριτο[γενεΐαι] ; L. y voit l'épiclèse d'Athéna, et restitue les trois lignes de façon plus large, sans cependant leur donner une disposition et une longueur identiques sur la base.

278. A. Dimopoulou-Piliouni, *Rev. hist. dr. fr. étr.* 2007, p. 437-453 : « Les garanties des dettes envers une fondation : le cas de *Syll.*³ 672 », commente les clauses sur les garanties qui entourent les emprunts consentis à des particuliers par la cité de Delphes sur le capital de la fondation instituée en 159/8 par Attale II. Le commentaire n'apporte guère de nouveautés. La traduction du texte montre des hésitations dans le domaine institutionnel : οἱ πολλοί désigne à la l. 22 comme à la l. 35 « le peuple » en tant que corps législatif, et non un vote « à la majorité » (p. 441 et 449). Sur καθὼς καὶ τὰλ[λ]α δαμόσια καὶ ποθιερα πράσσονται l. 71-72 (inexactement traduit « de la même manière qu'il y a exécution pour les dettes envers la cité et les temples »), voir *Le territoire de Delphes et la terre d'Apollon* (2002), n° 36 p. 220-222 et p. 273, où j'avais donné des extraits traduits du texte, brièvement commentés sur la question de l'hypothèque.

279. S. Psoma, *ZPE* 160 (2007), p. 79-88 : « À propos de drachmes d'argent du décret amphictionique *CID* IV 127 », commente la clause l. 2-3 fixant comme équivalent à un tétradrachme attique quatre drachmes d'argent. Cette clause décrète l'équivalence entre l'étalon attique et l'étalon éginétique réduit, qui était alors largement répandu, en particulier dans les pays de l'Amphictionie pylaio-delphique.

280. **Acaranie.** *Thyrreion*. Kl. Freitag, (n° 3), p. 341-352 : « Die Symmachievertrag zwischen Rom und Thyrreion aus dem Jahre 94 v. Chr. Ein neues Fragment zu *IG* IX 1², 242 », publie un fragment donnant le milieu des 10 lignes de la clause bilatérale de neutralité : suivant le formulaire habituel dans les traités entre Rome et les cités grecques, chacune des parties s'interdit de laisser passer sur son territoire un ennemi de l'autre et de l'aider. Ce traité doit selon F. être mis en relation avec un sénatusconsulte encore inédit trouvé non loin de Thyrreion.

281. **Locride occidentale.** *Naupacte*. M. L. Zunino, *ZPE* 161 (2007), p. 157-169 : « Decidere in guerra – Pensare alla pace. Il caso del 'bronzo Pappadakis' (*IG* IX 1², 3, 609) », poursuit son examen des textes locriens (cf. *Bull.* 2006, 226) en étudiant dans le bronze Pappadakis la clause relative à la protection juridique des plantations, liée par Z. à la venue de nouveaux colons (l. 6-9), en rapprochant le texte de la loi sur la colonie de Naupacte (*IG* IX 1², 718), et en replaçant l'ensemble dans l'histoire des Locriens à la fin de l'archaïsme.

ÉPIRE
(Éric Lhôte)

282. *Corpus des inscriptions grecques d'Illyrie méridionale et d'Épire (CIGIME)* 2, sous la direction de P. Cabanes : *Inscriptions de Bouthrôtos* par P. Cabanes et Faik Drini, avec la collaboration de M. Hatzopoulos, École française

d'Athènes 2007, 333 p. in-4° et 100 planches. Après le tome 1 de ce corpus, *Inscriptions d'Épidamne-Dyrrachion et d'Apollonia*, en plusieurs fascicules, EFA 1995-1997, voici celui des inscriptions de Buthrote, essentiellement des listes d'affranchissements, datables de ca 200-80 av. Rappelons que l'ambition de P. Cabanes est de publier systématiquement toutes les inscriptions grecques des actuelles Albanie et Épire grecque, à l'exception toutefois des lamelles oraculaires de Dodone, qui posent des problèmes spécifiques, tant du point de vue scientifique qu'éditorial. Ce corpus des inscriptions de Buthrote rend caducs P. Cabanes, « Les inscriptions du théâtre de Bouthrôtos », *Actes du Colloque 1972 sur l'esclavage, Annales littéraires de l'Université de Besançon* 1974, p. 105-209, ainsi que L. Morricone, publié par G. Pugliese Carratelli, « Le iscrizioni del teatro di Butrinto », *PP* 41 (1986) fasc. 228-231, p. 161-425. Le corpus compte 219 n^{os}, dont beaucoup d'inédits provenant du démontage d'une tour à l'est du théâtre (plan très sommaire du site pl. 2). 100 planches de photographies, surtout des photographies d'estampages, permettent parfois de vérifier les lectures. Les n^{os} 1-7 datent du *koinon* des Épirotes, donc d'avant 167 av. : il s'agit d'actes d'affranchissements, et de la dédicace du théâtre (n^o 7). Tous les autres affranchissements datent du *koinon* des Prasaiboi, donc d'après 163 av., quelques inscriptions, qui ne sont pas des affranchissements, datant de l'époque impériale. Parmi les affranchissements datables de 163- ca 80 (rappelons qu'en 44 av., Buthrote devient une colonie romaine), on distingue ceux du théâtre (n^{os} 14-65) de ceux de la tour (n^{os} 66-165), ces derniers étant des inédits. Il y a sans doute moyen, en particulier par la prosopographie, de donner des datations plus précises pour chaque inscription : ce travail reste à faire. – Le volume commence par une très utile recension des sources littéraires concernant Buthrote, depuis les légendes sur les origines jusqu'à *La Chanson de Roland* : les textes sont reproduits et traduits. Les *indices* sont précieux, en particulier celui des ethniques, si nombreux et si originaux à Buthrote, ainsi que l'index onomastique. Dans une dernière partie, on trouve des études intéressantes sur les institutions et sur la société. On remarque en particulier une recherche sur le calendrier corinthien en Épire, désormais complet, et une annexe sur la chronologie relative des inscriptions, avec 40 tableaux généalogiques. La bibliographie, judicieusement chronologique, semble exhaustive. Enfin, p. 323-330, des *addenda* à *CIGIME* 1, 1 (Épidamne) et 1, 2 (Apollonie d'Illyrie). Voilà un volume qu'on attendait, et qui fournit un matériel propre à susciter des recherches aussi variées que passionnantes.

283. P. Cabanes, *REA* 109, 2007, 529-540 : « Thétis et Achille à Apollonia d'Illyrie ». Dans *CIGIME* 2, p. 327-328 n^o 407 et 408, c'est-à-dire dans les *addenda* à *CIGIME* 1, 2, C. publiait les textes de deux dédicaces trouvées au même endroit à Apollonia *extra muros*, et annonçait une étude plus détaillée dans la *REA* : c'est chose faite, avec deux excellentes photographies qui permettent de vérifier tous les détails de la lecture. C. date ces documents de ca 350-290, mais une étude paléographique plus poussée montrerait peut-être qu'il faut opter pour une datation plus basse. Les textes se présentent ainsi : (A) Θέτιδι καὶ Ἀχιλλεῖ Λυσὸ Παρμῆνος συναμφιπολεύσας (*sic* pour συναμφιπολεύσασα); (B) [Θέτιδι καὶ Ἀχιλλεῖ [ὁ δεῖνα Π]αρμῆνος ἀμ[φ]ιπολεύσας. Suit une discussion serrée sur les implications religieuses et mythologiques de cette trouvaille, en particulier sur une double origine, achéenne et troyenne, souvent revendiquée dans la région. Voir aussi n^o 84.

284. P. Cabanes, « Les Chaones et l'Épire, de l'indépendance à l'association (v^e-ii^e s. av.) », *Phoinike IV. Rapporto preliminare sulle campagne di scavi e ricerca 2004-2006, a cura di Sandro De Maria e Shpresa Gjongecaj*, 227-238. C. revient sur l'histoire institutionnelle de l'Épire, de la Guerre du Péloponnèse, à l'occasion de laquelle on glane les premiers renseignements dans Thucydide, jusqu'à la fin, c'est-à-dire 167 av., date à laquelle Paul-Émile écrase les Molosses, et aux années qui suivent, qui voient en particulier l'émergence d'une nouvelle entité politique, à savoir le *koinon* des Prasaiboi autour de Buthrote. Les problèmes sont abordés du point de vue chaone. Comme il est naturel, l'épigraphie occupe une large place dans l'exposé. Les inscriptions invoquées étaient déjà connues, mais C. en approfondit opportunément l'interprétation, et apporte des solutions intéressantes à maints problèmes chronologiques.

285. A. Hadjari, J. Reboton, S. Saïmir, P. Cabanes, *REG* 120 (2007), 353-394 : « Les inscriptions de Grammata (Albanie) ». Le site de Grammata, qui doit son nom aux nombreuses inscriptions gravées dans ses falaises, est une petite baie sur la mer ionienne, au pied des Monts Acrocérauniens, à une quinzaine de kilomètres, à vol d'oiseau, au sud d'Orikos (carte p. 354 ; photographies du site p. 355). Certaines de ces inscriptions, dont le nombre s'élève à plus de mille, sont connues depuis Cyriaque d'Ancône. Les auteurs en présentent ici 25, dont plusieurs inédites, avec des photographies d'estampages. Les plus anciennes remontent au iii^e s. a.C. Elles sont suivies, à l'époque impériale, d'inscriptions latines, puis, à l'époque byzantine, d'inscriptions chrétiennes, de nouveau en grec. « Les inscriptions grecques antiques, gravées par des marins en perdition, invoquent les Dioscures en faveur de tel ou tel de leurs proches. Au Moyen Âge, les inscriptions demandent au Seigneur de « venir en aide à son serviteur » ; l'une d'elle mentionne, en 1369, le passage de l'Empereur byzantin Jean V Paléologue. » Les textes sont très brefs, souvent lacunaires, d'une lecture et d'une interprétation difficiles, en raison de leur caractère populaire. Citons à titre d'exemple le texte A2 p. 380, Ἐπάγαθος ἐμνήσθη παρὰ τοῖς Διοσκόροις τῆς ἐμῆς ἀδελφῆς (*sic*) Ἀνατόλης « Épagathos s'est souvenu auprès des Dioscures de sa sœur Anatolè ». L'inscription B2 p. 387 présente un intérêt historique particulier : Γν. Πομπείος ΑΠΙ[- - -] : il s'agit du Grand Pompée, ou de son fils aîné, dont on sait qu'ils ont tous deux été présents dans la région. Une étude plus critique des textes, qui s'étalent largement dans le temps, devrait permettre des datations plus précises, tenant compte des évolutions phonétiques et graphiques. Certaines particularités grammaticales méritent aussi d'être étudiées, ainsi que certains anthroponymes notables.

286. J. Méndez Dosuna, *ZPE* 161, 2007, p. 137-144 : « Notes de lecture sur les lamelles oraculaires de Dodone ». Comme on l'avait annoncé *Bull.* 2007, 340, M.D. critique avec sagacité plusieurs de mes interprétations. L'adverbe ΑΥΤΙ = αὐτίκα est en effet un fantôme, dont la paternité revient à O. Hoffmann. Dans *Lam. or. Dodone* = *LOD* n° 9, il faut lire le réfléchi dorien αὐτιαυτοῖς, ou plus probablement αὐτ(ο)ιαντοῖς. D'autre part, dans cette même inscription, mon explication de ἀσφαλῆ ἦι « il est conforme à la sécurité », avec un neutre pluriel au lieu du singulier attendu, est caduque : M.D. donne d'excellents parallèles à cette tournure, qui s'explique par la valeur collective originelle du neutre pluriel. Dans *LOD* n° 61B, il vaut mieux lire ἐπὶ ταῦτι = ταῦτα -ι déictique ou ἐπὶ ταῦτί[κα] ; la formule ἦ τοῦ εἰσιόντος reste problématique. Dans *LOD* n° 118, il faut restituer ἦ à la fin de la deuxième ligne de la face A, et lire sur la

face B καὶ αὐτίκα κίς τὸν ἔπειτα χρόνον ἦ..., οὐ κίς = καὶ ἰς = καὶ εἰς. L'ensemble reste plus ou moins obscur, mais l'interprétation a progressé. À propos de *LOD* n° 82, M.D. se demande avec humour ce qu'on peut faire de ces canards, pour lesquels j'avais même trouvé une mare (*LOD* n° 109) : je reconnais que la séquence ΝΑΣΑΣ est trop ambiguë pour qu'on puisse affirmer qu'il s'agit de canards, et que la correction et restitution ἐπικοινωνάσας est ingénieuse. Pour *LOD* n° 27A, M.D. n'exclut pas, à juste titre, une origine béotienne, et la considère même comme probable. Inversement, M.D. considère *LOD* n° 133A comme un texte dorien, et non béotien, en proposant les corrections suivantes : Αἱ κα μέλλτ ἐς Σύβαριν ἰόντι λῶδιον ἔμεν καὶ πράζοντι ταῦτα. Dans *LOD* n° 89Aa, M.D. conteste les formes rhodiennes ΕΜΕΙΝ = att. εἶναι et ΘΗΙ comme adverbe relatif de lieu, et propose des corrections. Pour conclure sur cet article de M.D., on ne peut qu'admirer la finesse de ses critiques, qui permettent d'améliorer de façon décisive la lecture de plusieurs textes difficiles.

287. J. Méndez Dosuna, *ZPE* 162, 2007, p. 181-187 : « Le *skyphos* de Satyros et le *kelēs* de Dorilaos : une consultation oraculaire de Dodone (Lhôte n° 113) ». Comme on l'avait annoncé, *Bull.* 2007, 340, M.D. est revenu sur la lecture et sur l'interprétation de *LOD* n° 113. Il propose de lire Ἀγαθαὶ τύχαι. Ἐπικοινωνῆται Σάτυρος τῷ Διὶ τῷ Νάωι καὶ τῷ Διώναι – οὐκ ἀνεθέθη ὁ (sic) Σατύρου σκύφος – ἐν Ἑλέα<ν> ἄν τὸν κέλητα τὸν Δωριλάου ὄκ' (sic) ἀπ' Ἀκτίου ἀπέπλεε. Cette lecture améliore considérablement le texte, et la graphie ἀπέπλεε permet de le dater assez précisément de ca 375-350. Il n'en reste pas moins que des difficultés d'interprétation demeurent. M.D. considère que ἀνατίθημι a ici le sens de « charger qqch sur un bateau », alors que la *junctura* de ce verbe et d'un nom de vase me semble renvoyer nécessairement à une consécration. M.D. pense que la correction ἐν Ἑλέα<ν> s'impose, alors qu'il me semble qu'on peut conserver la lecture ἐν Ἑλέαι. M.D. envisage même la possibilité que σκύφος désigne un type particulier de petite embarcation. Quant à la psilose supposée dans les mots outils proclitiques ὁ et ὄκα = ὄτε, nous n'en avons pas trouvé trace dans les lamelles doriennes de Dodone. En conclusion, même si M.D. a fait progresser la lecture de cette inscription, son interprétation n'emporte pas immédiatement l'adhésion.

288. J. Méndez Dosuna, (n° 7), 295-316 : « Les problèmes phonétiques de la propriété en pays béotien : ἔππασις et formes apparentées à la lumière des lamelles oraculaires de Dodone ». M.D. a eu accès au manuscrit du corpus des quelque 4200 lamelles inédites de Dodone. Le volume « doit mettre encore un certain temps (sic p. 302) à paraître ». Les connaissances que M.D. a acquises à la lecture de ces textes dialectaux lui permettent, entre autres, de résoudre un épineux problème phonétique béotien : « à la lumière des nouvelles données, il paraît évident que béot. ἔππασις n'est pas une variante phonétique de ἔμπασις comme le voulait l'explication traditionnelle, mais une variante apocopée de ἐπίπασις » = att. ἐπίκτησις « acquisition additionnelle, profit », ἐπίπασις étant désormais bien attesté dans les lamelles inédites. Signalons, pour éviter toute confusion, qu'il vaut mieux, désormais, réserver l'abréviation *LOD* à É. Lhôte, *Les lamelles oraculaires de Dodone*, Genève 2006, et utiliser *CLOD* = *Corpus des lamelles oraculaires de Dodone*, pour désigner la future édition des 4200 inédits. On remarquera que les lectures πανπασίου et παμπασίω *CLOD* 2514 et 1985A confirment la lecture πανπασίῳ *LOD* n° 117. Voir aussi n° 253.

289. A. C. Cassio (n° 7), p. 29-34 : « Enquiries and Responses : Two Lead Tablets from Dodona ». C. sans avoir pu prendre connaissance de mes *LOD*, est revenu sur l'interprétation de *LOD* n° 97 et n° 32. Son interprétation de *LOD* n° 97 rend caduques toutes les interprétations antérieures, y compris la mienne : C. propose [ἡ ἐς] Ἀπολλωνίαν πλεύσας ἢ ἰάλας τῶν τη[νεῖ ἀπ]εόντων πυθθάνοιτο « (Mr. So-and-so asks the oracle) whether he should collect information on those who are away in Apollonia, either by sailing (himself there) or sending (other people) ». La difficulté était de reconnaître le verbe ἰάλλω, aoriste ἤλα, dor. ἰάλα « envoyer un message ». La restitution τηνεῖ ἀπεόντων est donnée comme hypothétique. L'interprétation de *LOD* n° 32 recoupe exactement la nôtre, qui nous avait été suggérée par C. Dobias : τὰν ἔσσαν στέργῃν « love/be content with the wife you already have ». Il s'agit d'une réponse de l'oracle : « Chérir celle que tu as » selon notre traduction. La difficulté était de reconnaître dor. ἔσσαν = att. οὔσαν. Voilà qui prouve qu'il est toujours intéressant de travailler séparément sur les mêmes sujets.

290. Noms en -υς à Dodone, voir n° 127.

291. Martina Dieterle, *Dodona. Religionsgeschichtliche und historische Untersuchungen zur Entstehung und Entwicklung des Zeus-Heiligtums*, Hildesheim 2007, 450 pages. Nous avons déjà rendu compte de ce livre intéressant dans *Sehepunkte, Rezensionjournal für die Geschichtswissenschaften* 8, 2008, Nr. 4, article disponible en ligne. Il s'agit ici de rendre compte des passages de ce livre d'histoire et d'archéologie qui sont plus particulièrement consacrés à l'épigraphie. Les pages 70-85 concernent les lamelles oraculaires : D. a eu connaissance tardivement de ma thèse, et se contente de mentionner mes datations, en appendice. Ce chapitre fourmille d'erreurs inévitables, compte tenu de la difficulté du sujet et du caractère très sommaire des éditions auxquelles D. était contrainte de se référer. On se contentera d'un exemple : D. considère que la plupart des lamelles remontent aux v^e-iv^e siècles, se référant sans doute aux datations hasardeuses d'Évangélidis, alors qu'il est maintenant évident, si l'on tient simplement compte de leurs particularités orthographiques, qu'elles sont assignables, dans leur grande majorité, aux iv^e-iii^e siècles. En revanche, le chapitre consacré aux dédicaces, p. 85-102, est fort bien venu : pour la première fois depuis Carapanos, *Dodone et ses ruines*, 1878, livre d'accès difficile, sont réexaminées de manière systématique les textes votifs, avec de bonnes reproductions des planches de Carapanos et des photographies intéressantes. La présentation et l'interprétation des inscriptions laisse à désirer, mais il faut savoir gré à D. d'avoir exhumé ce dossier.

THESSALIE

(Jean-Claude Decourt, Bruno Helly)

292. *Généralités*. Le volume édité par A. Mazarakis Ainian, *Τὸ Ἔργο τῶν Εφορειῶν Αρχαιοτήτων καὶ Νεωτέρων Μνημείων τοῦ ΥΠ.ΠΟ στὴ Θεσσαλία καὶ τὴν εὐρύτερη περιοχὴ της (1900-1998)*, Volos, 2000, recensé *Bull.* 2004, 197 etc., a donné matière à nombreuses entrées dans *SEG* 53 (2003). Nous apportons ci-dessous en leur lieu et place les renvois ou les informations qui peuvent compléter ces entrées.

293. *Histoire de la discipline*. Bien que cette réédition par K. Spanos date de 2005, on signalera cependant d'I. Oikonomos *Topographie historique de la*

Thessalie d'aujourd'hui (1817, en grec avec fac-similé du manuscrit) parce que ce petit ouvrage est une mine d'informations sur la toponymie locale et ses variations dans le temps et dans l'espace (voir tous les noms du Pénée selon les époques et la partie de son cours envisagée). Surtout, l'a. donne copie d'une série d'inscriptions de Larissa (n° 319).

294. E. Wirbelauer, in C.-C. Wiegandt éd., *Beiträge zum Festkolloquium aus Anlass der Benennung des Hörsaals des geographischen Instituts in « Alfred-Philippson-Hörsaal »*, *Colloquium geographicum* 29, Bonn 2007, 75-119 : « Alfred Philippson und die Altertumswissenschaften », rappelle le rôle capital que le géographe allemand joua dans les progrès de la géographie historique de la Grèce (catalogue des entrées qu'il rédigea pour la *RE*), mais aussi son intérêt pour l'épigraphie, plus celle d'Asie Mineure que de Grèce propre. Quelques photos de copies d'inscriptions provenant du Fonds Philippson de l'Institut de Géographie de l'Université de Bonn, dont deux de Thessalie (A.-M. Woodward, *Liverpool Annals* 3 (1910), p. 146, n° 2, pour le jeune athlète [N]έων Ἡ[γήμο ?]-voς ; *IG IX 2*, 271, dédicace à Aphrodite, publiée par Philippson, *Thessalien und Epirus* (1897), p. 97). L'ensemble de ce petit volume, avec une biographie du savant allemand, est à lire.

295. Chr. Habicht, (n° 221), p. 293-298 : « Lolling in Thessalien », retrace la carrière et les travaux de ce savant en Thessalie et ses contributions à la géographie historique et à l'épigraphie de la région en évoquant les textes majeurs qu'il a fait connaître.

296. Chr. Habicht (n° 221), p. 299-306 : « Aus Lollings thessalischen Tagebüchern », publie plusieurs inscriptions que ce dernier avait copiées au cours de ses deux voyages en Thessalie et qui n'ont été reprises ni dans les *IG IX 2*, ni dans aucune autre publication. Nous les signalons à leur place dans chaque cité concernée (nos 307, 308, 309, 312).

297. *Cultes*. D. Graninger, *ZPE* 162 (2007), p. 151-164 : « Studies on the Cult of Artemis Throsia », reprend l'examen de la série des dédicaces à Artémis avec le terme νεβέυσασα et l'épithète Throsia. Il considère qu'en l'absence de toute indication claire de l'âge des dédicantes, on ne peut y trouver aucune confirmation de l'explication philologique du terme avancée par A.S. Arvanitopoulos et reprise par M. Hatzopoulos comme une forme d'un verbe dérivé de *νεός, et non d'un hypothétique *νεβος pour *νεβρος (hypothèse de P. Clément reprise récemment par G. S. Cole, cf. *Bull.* 2004, 203, qu'il faut abandonner, quoi qu'on en ait), ni de l'interprétation soutenue par le même M. Hatzopoulos, *Cultes et rites de passage en Macédoine*, *Mélétēmata* 19 (1994), p. 26-28, qui a rapporté ces consécration à des rites de passage d'une classe d'âge à une autre. G. veut en particulier appuyer ses doutes critiques sur deux inscriptions de Larisa, d'une part une dédicace à Artémis Throsia faite par un Hippolochos fils d'Hippolochos au bénéfice d'une certaine Eubioteia fille d'Alexippos (N. Giannopoulos, *Arch. Eph.* 1931, p. 178, n° 18), d'autre part une base de statue consacrée par la cité à une Eubioteia fille par adoption d'Eubiotos, prêtresse, épouse d'un Hippolochos fils de Képhalos, φύσι δὲ Ἀλεξίππου τοῦ Ἀλεξίππου (N. Giannopoulos, *AD* 1927-28, p. 55, n° 1 ; textes dans *SEG* 53, 554 et 551). G. rejette l'idée qu'il s'agit dans l'une et l'autre de la même Eubioteia, hypothèse qui a été à la base de toutes les propositions de reconstruction des relations de parenté exprimées dans ces deux inscriptions. Cette position hypercritique vise les tentatives successives de P. Clément, J. Pouilloux, H. Kramolisch et M. Zachou-Kondoyianni (cf. *Bull.*

2005, 283). Mais G. ne connaît pas l'étude de B. Helly, qui a repris ce dossier dans « Chapiteaux et consoles inscrits : deux exemples thessaliens » (n° 292), p. 151-160 = *SEG* 53 (2003), 551, et a tenté de mieux cerner la position sociale de la dédicante dans la société larisséenne de la seconde moitié du I^{er} a.C., d'abord comme jeune orpheline, ensuite comme matrone mariée dans une grande famille de la cité, connue par plusieurs déclarations d'affranchissement de cette période, et prêtresse d'un culte important dans la cité, très probablement celui d'Artémis elle-même. G. critique d'autre part l'interprétation de l'épithète *Throsia* qu'a donnée indépendamment (et non pas, comme le laisse entendre G., en utilisant l'interprétation de M. Hatzopoulos pour arriver à la « correcte étymologie ») J. L. García Ramón, dans « *Des dialectes grecs aux lois de Gortyne* » (Colloque Dijon, novembre 1997), Nancy 1999, p. 11-13 : il s'agit d'un adjectif dérivé d'un nom abstrait *θροσις, qui n'a pas survécu dans le grec d'époque historique. Cette critique tombe à faux, car cette interprétation est évidemment sans problème du point de vue phonétique et morphologique, comme cela n'échappera pas à quiconque est familiarisé avec le grec. Ce n'est évidemment pas le cas de D. Graninger, qui se borne, sur ce point comme sur les précédents, à recenser comme équivalentes toutes les interprétations proposées jusqu'à présent et à montrer son scepticisme autant vis-à-vis du rapport avec θρέσκω qui avait été avancé dans des interprétations plus anciennes (rapport qui est phonétiquement aberrant) qu'à l'égard de celui qui a été proposé avec véd. *dhar/dhr-*, sans donner une seule raison d'ordre linguistique et sans autre fondement que le recours à un lieu commun (« Appeals to etymology can sometimes lead to a dangerous circularity » p. 154, n. 26). Quant au côté sémantique de l'explication à partir d'un dérivé de **d^hr-ti-* « soutenance », même s'il demeure difficile à démontrer, il n'est pas, en tout cas, incompatible avec l'interprétation de M. Hatzopoulos sur le passage d'une classe d'âge à une autre sous la protection de la divinité.

298. J.-C. Decourt & A. Tziafalias, in L. Bricault, M. J. Verluys & P.G.P. Meyboom ed., *Nile into Tiber. Egypt in the Roman World. Proceedings of the IIIrd International Conference of Isis Studies*, Leiden, May 11-14 2005, Leiden, 2007, p. 329-363 : « Cultes et divinités isiaques en Thessalie : identité et urbanisation », font le point sur ce que l'archéologie, l'épigraphie et l'onomastique nous apprennent sur l'histoire de ces cultes en Thessalie et sur la répartition géographique des sanctuaires d'Isis et des divinités qui lui sont associées.

299. *Thémis en Thessalie*. I. Berti, *Annuario N. S.* III 1, 79 (2001), p. 289-298 : « Il culto di Themis in Grecia ed in Asia Minore » (*Bull.* 2007, 267), fait un point très rapide sur le sujet. Après avoir rappelé le culte de Thémis Ichnaia, connu par Strabon (J.-C. Decourt, *BCH Suppl.* XXI (1990), p. 154-155) — mais elle ignore le sanctuaire de Mondaia connu par une inscription, B. Helly, *Gonnoi* II (1973), n° 69 — et d'un mois thessalien θεμίστιος, elle signale deux dédicaces à Thémis Agoraia, l'une de l'antique Spalauthra (A. S. Arvanitopoulos, *RPhil* 35 (1911), p. 300-301) et l'autre d'Atrax (K. Gallis, *AAA* 7 (1974), p. 273-286. L'a. y voit, pour la Thessalie, la remplaçante d'Héra auprès de Zeus, sans insister suffisamment, croyons-nous, sur le rôle civique de Thémis dans cette région. Voir aussi l'interprétation de προστειθίδια dans une dédicace à Thémis (qu'il faut attribuer à Euryménai et non à Homolion) donnée par J. L. Garcia Ramón (n° 8 et 301).

300. *Dialecte, onomastique dans les inscriptions*. J. L. Garcia Ramón, in *Procédés synchroniques de la langue poétique en grec et en latin*, Actes du colloque

de l'Université de Rouen, Langues et cultures anciennes, n° 9, Bruxelles, 2007, p. 77-94 : « Langue poétique, hyperdialectalismes et langue de chancellerie. Le cas des textes thessaliens et l'origine de *ενεκα* », exploite l'attestation de *ενεκα* dans un nouveau décret de Larisa (ci-dessous n° 314) et dans une tablette de Dodone étudiée par J. Mendez Dosuna pour le Corpus en préparation (n° 150A) pour étudier la forme et l'origine de cette forme à gémisée qui, comme le nom de Γόννοι, est à coup sûr une « thessalisation artificielle » des formes ioniennes-attiques correspondantes, en *εἶν-* et *οὔν-*.

301. J. L. Garcia Ramón (n° 8), 91-111 : « Neues zur Problematik des thessalischen Dialekts » fait le point sur des aspects essentiels que l'enrichissement récent du matériel épigraphique a permis de faire progresser : l'extension à la Pélasgiotide (Atrax) des formes avec A pour **ai*, Y pour **ou*, E pour **o*, les notations *ξενδοκος*, *πεντε*, *πεντος* (Scotoussa) et *πεντεροντα* (Korope), les aoristes en *-ξα*, les aoristes sigmatiques de type *ἰμοσσα-*. G. R. traite aussi de questions de vocabulaire : les formes *διεξόα*, *βύστας*, *ἐπβόκια*, *ορσεν*, *προσ-τειθιδια* ou *προστειθιδιον*.

302. B. Helly, (n° 8), 177-222 : « Le dialecte thessalien ; un autre modèle de développement », reconstruit les différentes phases et composantes, toutes post-mycéniennes, de la genèse du dialecte thessalien (cf. C. Brixhe, « Situation, spécificités et contraintes de la dialectologie grecque. À propos de quelques questions soulevées par la Grèce centrale », in *Linguistica storica e dialettologia, Atti del Congresso della Società Italiana di Glottologia, Catane, 3-5 ottobre 2002*, Rome 2004, p. 115-145). H. utilise notamment l'inscription sur tuile ΑΙΑΤΙΟΝ (fin du VI^e a.C. ou première moitié du V^e a.C.) et les données archéologiques produites par la fouille de la tombe mycénienne de Xynonéri qu'a publiées C. Indziesiloglou, « Ο μυθος του Αιατου και της Πολυκλειας· ο τελευταιος προθεσσαλικος μυθος » in *Καρδιτσιωτικά Χρόνικα* (1995), p. 11-18, et « Aiatos et Polycléia. Du mythe à l'histoire », *Kernos* 15 (2002), p. 289-295 (*Bull.* 2004, 214). Le texte reste difficile à interpréter, mais on n'hésitera pas à reconnaître avec I. un adjectif dérivé du nom d'Aiatos, que le mythe désigne comme celui qui a conduit les Thessaloi des rives de l'Achéloös dans la plaine thessalienne ; la tombe en question a été transformée au début de l'époque archaïque en sanctuaire du héros fondateur responsable de l'installation des Thessaloi dans la région à laquelle ils vont donner leur nom.

303. J. L. Garcia Ramón, *Rev. de Filologia Clasica* 22 (2007), 5-18 : « Lexicographica Graeca : algunos nuevos lemmata a la luz de las glosas y la onomastica », analyse un certain nombre de noms thessaliens à la lumière des textes d'Hésychius : *Σιττύριος*, *Βερβίνας*, *Βίβρος*, *Ἰοκορναλῖς*, *Ρύβας*, *Χανύλαος*.

304. *Relations avec Cos*. Chr. Habicht, *Chiron* 37 (2007), 123-152 : « Neues zur hellenistischen Geschichte von Kos », évoque rapidement les relations entre la Thessalie et Cos ; il rappelle en particulier l'inscription qu'a fait connaître M. Segré, « Grano di Tessaglia a Co », *Riv. Fil.* 62 (1934), p. 169-193, et, à la suite de la découverte de nouveaux fragments de ce texte, qui seront prochainement publiés, il détermine que ce document doit se placer entre 294 et 288 a.C.

305. *Inscriptions juives de Thessalie*. D. Noy, A. Panayotov, H. Bloedhorn, *Inscriptiones Judaicae Orientis (IJO)*, vol. I, *Eastern Europe*, Tübingen, 2004, 107-126 : recensement et publication soignée et fondée sur la révision de tous les documents encore accessibles, avec traduction anglaise et commentaire, des inscriptions juives trouvées à Thèbes de Phthiotide, Phères et Larisa (les plus

nombreuses et les mieux connues). On s'étonnera toutefois du classement de la Thessalie dans la province d'Achaïe, à laquelle cette région n'a jamais appartenu. Le numéro 24 trouvé à Halmyros est sûrement à attribuer à Thèbes Phthiotide.

306. **Malide.** *Lamia*. Le décret de Lamia pour des juges d'Oponthe (milieu du III^e a.C.) publié par P. Bouyia, *Numismatica e antichita classica* 32 (2003), p. 143-155 (*Bull.* 2004, 208), a été repris dans *SEG* 53, 540.

307. *Thaumakoi*. Chr. Habicht (n° 221), 306 : la copie faite par Lolling du décret *IG IX 2*, 218 permet de corriger ΚΑΜΩΝΟΣ en καὶ Ἰώνιος.

308. **Hestiaiotide.** *Gomphoi*. Chr. Habicht (n° 221), 305-306 : copie, inconnue de Kern, de la liste de déclarations d'affranchissement *IG IX 2*, 287, avec mention d'un Λύκος Κέββου, qu'on retrouve dans plusieurs inscriptions de Larisa.

309. *Trikka*. Chr. Habicht (n° 221), 301-305 : tirée des carnets de Lolling, copie d'une inscription réutilisée dans la chapelle d'Ayios Dimitrios avec sans doute le texte d'un conflit territorial entre Triikka et Métropolis, et copie de l'inscription *IG IX 2*, 301, aujourd'hui au Musée de Volos, portant sur un arbitrage dans un conflit de propriété entre la cité et un particulier.

310. **Pélasgiotide.** *Phères*. Lamelle d'or n° 104, 105.

311. L. Darmezin et A. Tziafalias (n° 128), p. 21-28, étudient les noms des douze tribus d'Atrax attestées par un document juridique dans lequel chacune des tribus fournit un témoin. L'un de ces noms, Βουλευάριδιαι, doit probablement être expliqué comme un composé sur -λιπαρος, avec notation de /i/ par /e/ dont on a de nombreux exemples dans les inscriptions thessaliennes après une liquide ainsi à Atrax même Καλλενίκα (*SEG* 45, 583) ; Μυλλέννας Θεσσαλός à Érétrie d'Eubée *IG XII 9*, 817 (cf. D. Knoepfler, « Décrets érétriens de proxénie et de citoyenneté », *Eretria XI*, 2001, p. 170-174, avec pour le nom p. 172 et n. 407), en face de Μυλλίνας *I. Thessalie I* l. 15-16 à Pharsale, etc.

312. Chr. Habicht (n° 221), 300, fait connaître une liste inédite de déclarations d'affranchissement conservée dans les carnets de Lolling, avec texte sur deux colonnes (deux fois 5 l. et une addition de deux lignes. Ce texte entre donc désormais dans le *Corpus des inscriptions d'Atrax*. Selon R. Bouchon, qui a mis au point les documents de cette catégorie dans le recueil, le trésorier nommé dans la col. I, Περιγένης, est connu par ailleurs et l'on peut peut-être reconnaître au début de la col. II, le nom du stratège Φιλόξενος (époque de Claude). On peut dater l'inscription du début du I^{er} p.C. Une incertitude subsiste sur le nom de la femme qui a affranchi l'esclave Ἐπικαρπία : la copie de Lolling donne ΒΙΟΥΖΗ τοῦ Κλείππου : H. a proposé prudemment de rapprocher cette forme du nom Βιουτη(ς) connu à Thespies (*IG VII 1753*, hellénistique), mais on pourra douter d'un génitif en -η à cette époque. On devrait plutôt penser à un nom féminin en ΒΙΟΤ- (confusion de *tau* et *upsilon* ?) avec finale -ΑΣ (*zêta* et *êta* confondus avec *alpha* et *sigma*).

313. E. Magnelli, *ZPE* 160 (2007), 37, n° 1 : « Notes on four Greek verse inscriptions », propose des suppléments pour le fragment d'épigramme d'Atrax publié par A. Tziafalias, *AD 52B* (1997 [2003]), p. 525 (*SEG* 51, 673), propose de comprendre, au dernier vers : οὐδὲ ἴας ἐλπίδα [δῶκε] *vel* οὐδὲ ἴας ἐλπίδ' ἄ[νηκε], *vel* οὐδὲ ἴας ἐλπίδ' ἄ[νεῖσα χαρᾶς], mais on ne peut exclure une faute de gravure pour οὐδε(μ)ίας. « Needless to say, this is very speculative ». Cette interprétation ne tient pas, car on lit clairement un *sigma* après les lettres ἐλπίδα, qui est donc probablement un accusatif pluriel. Sur ce même

texte, M. Gronwald, *ZPE* 161 (2007), p. 34 : « Zum dem Grabepigramm aus Atrax SEG 51 673 », propose pour sa part de couper οὐδ' εἶας' ἐλπίδας, avec double élision.

314. *Larisa*. Les décrets pour le philosophe athénien Satyros et le Mamertin Novius Latinus, signalés par A. Tziafalias (n° 292), 87, n° 6 (*SEG* 53, 546) sont publiés par A. Tziafalias, J. L. Garcia Ramón et B. Helly dans « Décrets inédits de Larisa (2) », *BCH* 130 (2006) [2008], p. 1-49, avec un commentaire philologique détaillé. La prosopographie des magistrats larisséens et le contenu de ces trois décrets assurent qu'ils se rapportent à la Troisième guerre de Macédoine, en particulier à l'année 171 *a.C.*, et les décrets en question datent de 170/169 ou 169/8 *a.C.*

315. B. Helly, *Topoi*, 15/1 (2007), 127-249 : « La capitale de la Thessalie face aux dangers de la Troisième guerre de Macédoine : l'année 171 av. J.-C. à Larisa », donne une relecture du texte de Tite-Live, 42, 53, 6 à 42, 67,12 (suivant pour l'essentiel un récit de Polybe aujourd'hui presque entièrement perdu sauf deux fragments, 27, 27, 8 et 27, 9, 1) consacré aux opérations militaires de cette première année de la guerre et aboutit à une reconstruction entièrement nouvelle des mouvements des troupes macédoniennes et romaines et de la localisation des camps successivement établis dans la plaine thessalienne par les deux adversaires au cours de l'été de 171 *a.C.* En s'appuyant sur les inscriptions de Larisa que l'on peut dater soit des quelques années qui ont précédé le conflit, soit des années 171-168, ainsi que sur les documents qui se rapportent à la bataille des Sténa (désignée comme bataille de Kallikynos dans le texte de l'historien latin), notamment les catalogues de vainqueurs aux concours qui ont été organisés en l'honneur des cavaliers thessaliens tombés au cours de cette bataille, il cherche à restituer l'état d'esprit des Larisséens dans ces moments difficiles.

316. Rectificatif sur le décret pour deux Chalcidiens publié par A. Tziafalias et B. Helly, *BCH* 128-129 (2004-2005), 407, n° 2, l. 17 : lire [φιλ]ανθρωπῶς. Les observations sur les relations entre Larisa et Oropos faites à ce propos par D. Knoepfler *Bull.* 2007, 322, restent valides.

317. V. Kalfoglou-Kaloteraki, *Hellenika* 53 (2003), 299-303, publie deux dédicaces à Agrippa de provenance inconnue, conservées au Musée de Larisa (*SEG* 53, 567 *ter* et *quater*). En réalité, la provenance de ces deux pierres a toute chance d'être Larisa elle-même, d'où proviennent de nombreuses dédicaces à Auguste et à ses proches, Germanicus, Tibère, etc., et qui était le siège du culte impérial pour la confédération des Thessaliens.

318. E. Cairon, *Rev.Phil.* 80 (2006), p. 27-31 : « L'hapax KYMOTOKOS (O. Kern, *IG* IX 2, 638) », redonne (le lemme bibliographique est bizarrement placé en note) l'épigramme funéraire de Πουτάλα, jeune femme morte en couches, datée de la fin du III^e/début du II^e *a.C.* avec un long commentaire littéraire. L'hapax κυμότηκος est finalement traduit par « qui a enfanté son fœtus » ou simplement « qui a enfanté ».

319. I. Oikonomos, (n° 293), 65-73, donne la copie en majuscules de quinze inscriptions de Larissa, que l'on retrouvera ensuite dans les *IG* IX 2 de Kern, qui ne connaissait pas cette source : la localisation de ces documents (souvent seulement *in museo*, chez Kern) est plus précise. On y trouve aussi la copie de deux épitaphes qui ne figuraient pas dans les *IG* et qui ont été présentées, avec des propositions de corrections par rapport à la transcription originale, par B. Helly, *Thess. Him.* 24 (1993), p. 3-17, à partir de l'édition du même ouvrage faite par

I. Papaioannou en 1989 : a. Φίλα Κασσάνδρου, (γυνή) δὲ Ξενογένου χαῖρε, et b. Ἡρώς Σωτήρ, χαῖρε.

320. *Mopsion*. A. Tziafalias, J.L. Garcia-Ramón, B. Helly, (n° 7), 63-103 : « Inscriptions inédites de Mopsion : décrets et dédicaces en dialecte thessalien », publication des textes signalés par A. Tziafalias (n° 293, *SEG* 53, 558), avec traduction, commentaires sur les formes dialectales et les données institutionnelles (magistratures, tribus, forme des décrets, honneurs et privilèges). Un certain nombre de bénéficiaires du droit de cité et de l'inscription dans une tribu ne portent aucun ethnique : il doit s'agir en fait de non citoyens qui ont demandé à entrer dans le corps civique. Cette procédure et la date probable de ces décisions, la fin du III^e a.C., conduisent à faire l'hypothèse qu'il s'agit de l'intégration de pénestes installés sur le territoire de Mopsion, comparable à celle dont a bénéficié un groupe de non citoyens à Pharsale (*IG* IX 2, 234 = I. *Thessalie* I, n° 50), mais sur demandes individuelles et non selon une décision collective.

321. **Perrhébie**. *Azôros*. A. Tziafalias (n° 292), 90, signale la découverte d'une lettre du roi Antigone pour la succession d'un de ses proches, Nikarchos fils d'Alkippos d'Azôros : cf. *SEG* 53, 518.

322. *Pythion*. Les lettres royales mentionnées par A. Tziafalias (n° 292), 91 (*SEG* 53, 566), et, du même, *AD* 52B (1997 [2003]), p. 501, ont fait l'objet d'un signalement aussi dans le recensement des lettres royales établi par M. Hatzopoulos dans l'excellent volume de synthèse qu'il a publié sur *La Macédoine. Géographie historique — Langue — Cultes et croyances — Institutions*, Paris, 2006, p. 86, n° 10-13. Pour les n° 12 et 13, cf. aussi M. Hatzopoulos, *Bull.* 1998, 247, avec une première mention reprise dans « La lettre d'Antigone Doson à Béroia et le recrutement de l'armée macédonienne sous les derniers Antigonides », *Mélanges P. Ducrey* (2001), p. 45-50 ; *L'organisation de l'armée macédonienne sous les Antigonides. Problèmes anciens et documents nouveaux*, Μελετήματα 30, 2001, 8 et 34 et *La Macédoine* avec le commentaire des p. 89-92. Un cinquième texte, probablement le plus ancien de la série, est une lettre d'un certain Philoxénos, citoyen de Pythion, au roi Démétrios II de Macédoine, une année au moins après la sixième année de règne (une année au moins après 234/3 a.C.), pour demander que des terrains attenants à ses biens propres lui soient donnés en pleine possession patrimoniale, ἐμ πατρικοῖς.

323. **Magnésie**. *Démétrias*. N. V. Sekunda, *Archeologia* (Varsovie) 52 (2001), 19-22 : « Antigonid shield-device on a stele of a Cretan from Demetrias » (*SEG* 53 523), revient sur la stèle funéraire publiée par A. S. Arvanitopoulos, *Thessalika Mnemeia*, 1908, n° 8 : le texte d'Arvanitopoulos, avec un impossible Χαλκοκηδης doit être restitué en Χαίρωνίδης | Εἰκαδίου | Κρής | Λύττιος (suggestion de B. Helly à l'auteur ; on rapprochera l'épithète *IG* IX 2, 365 pour Ἀνδροκάδης | Χαίρωνίδου | Κρής | Λύττιος). Celui-ci est représenté sur la stèle peinte où figure aussi un esclave portant le bouclier du défunt orné d'une figure de Poséidon identique à celle que l'on trouve sur les monnaies de Démétrios Poliorcète après 294 a.C. S. fait l'hypothèse tout à fait plausible que cette image a été portée sur les boucliers des troupes de Démétrios (on pense en fait à la victoire navale de Salamine en 306, cf. les monnaies étudiées par B. Helly, « Les monnaies des tombes 76, 79 et 80 », in V. Karagheorghis, *Excavations in the Necropolis of Salamis*, III, 1974, p. 204-213) mais n'a plus été reprise par la suite parmi les symboles utilisés par les rois de Macédoine. La stèle de Chaironidès doit donc dater du premier quart du III^e a.C., ce qui correspond tout à fait

à la typologie du monument classé par Chr. Wolters, « Recherches sur les stèles funéraires hellénistiques de Thessalie », in *La Thessalie*, Lyon (1979), p. 86, dans les produits de la première génération des artisans relevant de la tradition athénienne importée à Démétrias.

324. N.V. Sekunda, *Eulimene* 4 (2003), 77-80 : « The stele of Thersagoras of Polyrrhénia from Demetrias » (*SEG* 53, 522), reprend le texte de l'épitaque publiée par A.S. Arvanitopoulos, *Thessalika Mnemeia* 1908, p. 272-273, n° 61, qu'il datait des environs de 200 a.C., et étudie la représentation de cet archer crétois. Il suppose que Thersagoras a fait partie des troupes envoyées par les Polyrrhéniens à Philippe V en 220 a.C. (Polybe 4, 55, 5). Le caractère très grossier de la stèle suggère que Thersagoras est mort et a été enterré à Démétrias avant que l'unité à laquelle il appartenait ait été transférée en Eubée et à Corinthe. En fait cette stèle du type « Atrax », importé à Démétrias dès le début du III^e a.C. (cf. Chr. Wolters, *o.c.* p. 89, n. 26 et pl. 6.2), portant sur son couronnement une palmette seulement peinte encore bien conservée, garde des traces de reprises de travail et des formes de lettres lisibles sous l'inscription faite pour Thersagoras, qui font penser qu'on a sans aucun doute affaire à un remploi : le constat qu'il s'agit d'une « stèle d'occasion » est tout à fait compatible avec l'hypothèse proposée par S.

MACÉDOINE (Miltiade Hatzopoulos)

325. Nombreuses contributions épigraphiques dans *Tò ἀρχαιολογικὸ ἔργο στὴ Μακεδονία καὶ Θράκη* 20, 2006 (Thessalonique 2008).

326. Nombreuses contributions épigraphiques dans les actes du VII^e colloque international *Ἀρχαία Μακεδονία* (Thessalonique 2007).

327. Slavitsa Babamova, *Epigraphic Monuments of the Republic of Macedonia Dated According to the Macedonian Provincial Era* (Skopje 2005), 215 pages, dont 23 pl. (malheureusement, les photographies sont en général inutilisables), publie une utile collection des inscriptions d'époque romaine, datées d'après l'ère dite provinciale et trouvées dans la république ex-yougoslave de Macédoine. Outre les textes épigraphiques, on y trouve une introduction en slavo-macédonien et, sous une forme abrégée, en anglais, comprenant des chapitres consacrés à la prosopographie, aux unités militaires, à la formule onomastique, à la phonétique, à la religion et aux cultes, aux ateliers des lapicides, à la forme des lettres et aux ligatures. La plupart des textes ont déjà été publiés. Nous signalons les rares inédits à la place appropriée.

328. *Langue*. M. B. Hatzopoulos (n° 8), 157-176 : « La position dialectale du macédonien à la lumière des découvertes épigraphiques récentes », après une mise au point sur les dernières discussions concernant le parler des anciens Macédoniens (cf. *Bull.* 2000, 429), propose d'intégrer dans le débat les données apportées par deux récentes attestations de l'adjectif patronymique en macédonien, la publication définitive de la *defixio* dialectale de Pella (*Bull.* 1994, 413 ; 1995, 419 ; 1996, 259 ; 1997, 378 ; 1999, 346) et la parution des volumes III et IV du *Lexicon of Greek Personal Names*. Il en conclut que la spirantisation suivie du voisement des anciennes occlusives « aspirées » que l'on constate sporadiquement en Macédoine n'est pas un phénomène propre à ce pays, mais

concerne une aire plus vaste allant du sud de la Bottie et de la Piérie à la Perrhébie et la partie septentrionale de la Pélasgiotide. Il insiste en particulier sur le fait que des formes telles Κεβαλῖνος face à Κεφαλῖνος et Βέτταλος face à Φέτταλος, qui ne sont explicables qu'à l'intérieur du grec, nous interdisent de voir dans les formes à sonore des vestiges d'une langue phrygienne locale qui serait responsable de leur présence en macédonien là où les autres dialectes grecs ont des « aspirées » (Βερενίκα face à Φερενίκα/η). Il en conclut que le dialecte grec de Macédoine est le résultat de la conquête par des locuteurs d'un dialecte occidental venus de l'ouest du Pinde d'une population parlant un dialecte « éolien » et présentant une tendance au voisement des sourdes.

329. M.B. Hatzopoulos, (n° 7), 227-235 : « ΜΑΚΕΔΟΝΙΚΑ ΠΑΡΑΛΕΙΠΟΜΕΝΑ : Le cheval, le loup et la source », examine les anthroponymes Ἰκκότας, Ἰκκότιμος, Ὀκκος, Ἐπόκιλλος, Λυκκήϊα, ainsi que le toponyme Βάπτυνα, les ethniques Κραννέστης et Βετταλός (connu en tant qu'anthroponyme) et l'épiclèse divine Μεσζωρίσκος attestés épigraphiquement en Macédoine. Les cinq premiers anthroponymes attestent une évolution divergente mais minoritaire du traitement aussi bien de la labiovélaire *-kʷ-* que de la séquence *-kw-*, qui aboutissent tous les deux à *-k-* (devant *e* et *i*) ou à *-kk-* (devant *o* ; ΛΥΚΚΗΙΑ étant une forme secondaire à partir de **lukʷos*). Le toponyme Βάπτυνα (cf. βᾶσσα/βῆσσα) et l'anthroponyme formé sur l'ethnique Βετταλός (cf. Φετταλός en béotien) montrent que l'aboutissement de *-dhy-* ou *-thy-* en macédonien est *-tt-*, comme en béotien. La graphie Με(σ)ζωρίσκος représenterait un stade fossilisé de cette évolution. Enfin, l'ethnique Κραννέστης, dérivé de l'appellatif *κράννα, témoigne de l'affinité du macédonien avec l'« éolien » de Thessalie.

330. P. Ilievski, *Contributions. Macedonian Academy of Sciences and Arts. Section of Linguistic and Literary Sciences* 31, 1 (Skopje 2006) 5-44, publiée en slavo-macédonien et (en version abrégée) en anglais un article intitulé « Two Opposite Approaches towards Interpreting Ancient Texts with Anthroponymic Contents (with special regard to the ancient Macedonian Anthroponymy) » mettant en parallèle, pour les renvoyer dos à dos, une publication du *Centre for Strategic Studies* de la *Macedonian Academy of Sciences and Arts* signée de l'académicien T. Bosevski et du professeur A. Tentov, qui interprètent le texte démotique de la stèle de Rosette comme étant écrit en ancien macédonien, une langue présentant maintes caractéristiques des dialectes slavo-macédoniens actuels, et la contribution de l'auteur de ces lignes à la publication de l'Académie Britannique *Greek Personal Names : Their Value as Evidence*, dans laquelle M.B.H. compare trois listes de Macédoniens datant respectivement du v^e, iv^e et iii^e s. a.C., afin d'établir le profil onomastique du groupe humain responsable de la création de royaume macédonien, de suivre son expansion à travers les territoires conquis à l'est de l'Haliacmon et de rechercher son berceau primitif (*Bull.* 2001, 257). Le lecteur jugera si cette mise en parallèle est pertinente.

331. M. Negri et Giovanna Rocca, *Fonologia e tipologia lessicale nella storia della lingua greca. Atti del VI Incontro Internazionale di Linguistica Greca (Bergamo, settembre 2005)* (Milan 2006) 201-215 : « Considerazioni sulla posizione linguistica del macedone rispetto al greco : Il trattamento delle Medie Aspirate », soutiennent que le proto-grec aurait conservé les sonores aspirées de l'indo-européen jusqu'au xv^e s., mais que les groupes hellénophones, qui dans le sud de la Grèce péninsulaire et en Crète ont rencontré les Minoens, auraient

connu une mutation consonantique qui aurait transformé les sonores aspirées en sourdes aspirées. Plus au nord, les futurs Macédoniens n'auraient pas connu cette évolution, mais, plus tard, au contact des parlers illyriens, auraient connu la mutation divergente des sonores aspirées en sonores simples. Cette théorie ne peut pas être retenue, parce qu'elle néglige le fait que la présence du signe de la sonore au lieu de la sourde dans le vocabulaire macédonien ne constitue pas la règle mais un phénomène sporadique et laisse sans explication des formes, telles Κεβαλίνος ou Βέταλος, qui présupposent que le macédonien aussi a connu la mutation des sonores aspirées en sourdes aspirées (cf. n° 328).

332. L'édition anglaise sous la direction de A. F. Christidis, prématurément disparu, du volume collectif intitulé *A History of Ancient Greek* (Cambridge 2007) 433-443 et 507-508, contient un utile aperçu de la question du parler des anciens Macédoniens par Anna Panayotou-Triantaphyllopoulou.

333. *Onomastique*. P. Fraser, (n° 128), 69-85 : « The Ptolemaic Garrison of Hermoupolis Magna », discute aux p. 77-78 le cas de Βίλος Βίλου figurant sur une liste de garnisaires de cette localité. P.F. ne croit pas que cet anthroponyme soit une forme macédonienne de Φίλος et de façon plus générale que des militaires d'origine macédonienne figurent sur cette liste. L'apparition de la forme Φίλος à côté de Βίλος en Macédoine, que P.F. ne pouvait pas connaître (cf. *Bull.* 2005, 252), et la présence dans l'onomastique de ce pays des anthroponymes Βίλα, Βίλιστος, Βιλίστα, Βιλοίτας, Βιλιστίχη à côté de Φίλα, Φίλιστος, Φιλίστα ne laissent aucun doute sur l'étymologie et l'origine macédonienne du nom du garnisaire, rendant sans objet une hypothèse en rapport avec le nom grec du membre viril (βίλλος, βιλλίς). D'ailleurs Βίλος Βίλου n'est pas le seul porteur d'un nom macédonien sur la liste. Il est suivi d'un Ἀνδρήμων Βαλάκρου au patronyme typiquement macédonien et dont le nom est attesté aussi en Thessalie septentrionale (Crannon, Larissa) sous la forme Ἀνδρείμων. Il s'agit d'un témoignage supplémentaire des affinités thessalo-macédoniennes (cf. n° 328). Enfin, le patronyme d'un troisième garnisaire (Σακολάου) est maintenant attesté en Macédoine (cf. *Bull.* 2006, 252), portant à trois le nombre des militaires ayant un rapport onomastique avec ce pays.

334. *Haute Macédoine*. *Tymphaia. Aiginion* (?). Stella Drougou, (n° 326), 895-900 : « Ἀνασκαφή στὸ Καστρί Πολυνερίου Ἀλατόπετρας νομοῦ Γρεβενῶν », signale la découverte d'une lamelle de bronze portant une dédicace gravée en pointillé. La transcription en majuscules et la photographie ne permettent pas d'en juger.

335. *Basse Macédoine*. *Bottie. Béroia*. Anna Panayotou-Triantaphyllopoulou, (n° 5), 1087-1092 : « Mobilité sociale et 'epigraphical habit' à l'époque romaine : Le cas de Béroia en Macédoine », conclut que les données épigraphiques de Béroia indiquent que la « barbarisation » progressive du grec écrit à partir de la fin du III^e s. p.C. est due au changement de l'« epigraphical habit » et au recul du rôle central jouée jusqu'alors par l'école.

336. *Leukopetra*. K. J. Rigsby, *ZPE* 161 (2007) 134-135, corrige la lecture de la dernière ligne d'une inscription de Leukopetra (Ph. Petsas, M. B. Hatzopoulos *et al.*, *MEATHMATA* 28, n° 21 : εἶρε[τε]ύοντος Καλλισ[τίωνος], Εἰερωνόμου γ[ραμ]ματευτοῦ. Si je comprends bien, il fait trois suggestions de restitution : a) *Callis*— *fils de Hiéronymus* (nom d'un *peregrinus*), b) *Callis*— *Hieronymus* (*nomen* et *cognomen* d'un citoyen romain) ou alors c) en corrigeant le dernier mot en π[ραγ]ματευτής, *Callis*—, *agent de Hiéronymus*. K.J.R. a

raison, contre les éditeurs de l'inscription, de préférer à γραμματευτής (à peine attesté) πραγματευτής, qui peut effectivement avoir le sens de « fondé de pouvoir ». En revanche, ses autres suggestions se trouvent périmées à la suite de la découverte récente (cf. *Bull.* 2005, 326) d'une inscription révélant que le prêtre de l'année 187/8 *p.C.* s'appelait Βετούριος (Veturius) Κάλλιστος et l'ἐπιμελητής Κομείνιος Εἰερόνυμος. Ce dernier, en tant que curateur, pourrait faire fonction de fondé de pouvoir du sanctuaire.

337. *Pella*. Maria Lilimbaki-Akamati, (n° 326), 585-604 : « Στοιχεῖα γὰρ τὴν Πέλλα τοῦ πρώτου μισοῦ τοῦ 4^{ου} αἰ. π.Χ. », publiée aux p. 589-60 deux inscriptions provenant de la région de la citadelle de Phakos : Δέρδα | Μαχάτα et [—]ΤΟΙ[.] | [—]ΒΑΙΩ[.] | [—]ΙΛΕΥΣ. M.L.A. est tentée de reconnaître dans la première inscription des membres de la famille royale d'Elimée et dans la seconde de Lyncos.

338. *Mygdonie. Kalindioia*. K. Sismanidis, (n° 326), 249-262 : « Ὁ χῶρος καὶ τὸ συγκρότημα τοῦ σεβαστείου τῶν Καλινδοίων », poursuivant la fouille du *sebasteion* de Kalindioia, publie une nouvelle série de découvertes épigraphiques. On les trouvera réunies par le même archéologue dans le volume collectif bilingue et richement illustré, que vient d'être publié à l'occasion d'une exposition au Musée de Thessalonique : *Τὰ Καλινδοῖα μία ἀρχαία πόλη στῆ Μακεδονία* (Thessalonique 2008), 200 p. in 8°. Nous reproduisons celles qui restaient inédites. 1) P. 162, n° 31 : Fragment de décret (de 18 lignes) des *neoi* en l'honneur de Sopatros fils de Kotys (1^{er} s. *p.C.*). À la première ligne il faudra restituer Συναχ[θείσης —] (cf. *EKM* n° 1, L. 3 : συναχθείσης ἐκκλησίας) ou Συναχ[θέντων τῶν νέων(?) καὶ ἔπε-] ; à la seconde ligne λθόντος Φιλώτο[υ—] ; à la ligne 5 ΘΕΙΤΑΙ καὶ τοῦ Φιλώ[του—]. Non moins de six porteurs du nom de Philotas étaient connus à Kalindioia (Hatzopoulos-Loukopoulou, *MEΛΕΤΗΜΑΤΑ* 11, p. 320-321). Quant à Sopatros fils de Kotys, il était déjà connu comme père de Kotys fils de Sopatros (*ibid.* p. 311). 2) Kotys réapparaît sur la plaque dédicatoire du *bouleuterion* (qui a été identifié et fouillé), d'une exèdre et d'un portique datée de l'an 88/89 *p.C.* (p. 164-65) n° 32 : Ἔτους Κ καὶ Ρ | Ἀρριδαῖος καὶ Κότυς οἱ Σωπάτρου καὶ | Σώπατρος Κότυος τὴν ἐξέδραν | καὶ τὸ βουλευτήριον καὶ τὴν στοάν | τῇ πόλει, ἐπὶ ἱερέως Διὸς καὶ | Ῥώμης καὶ αὐτοκράτορος | Θεοῦ υἱοῦ Σεβαστοῦ Ἀρριδαίου | τοῦ Σωπάτρου. Arridaïos est peut-être le père de l'éphèbe Ariston (*ibid.* p. 89, n° Κ 9, L. 65 | Ἀρίστων Ἀρριδαίου) et de Strattô, qui dédia une stèle ornée d'un paire d'oreilles en relief à Déméter (*Bull.* 1996, 267) ; 3) le nom de Sopatros apparaît une dernière fois (dans un contexte obscur à cause du mauvais état du monument) sur une stèle funéraire remployée (p. 166, no 33) ; dédicace à Nanaia d'une plaque figurant une oreille : Λάνασα | Μενάνδρου Νανέα κατ' ἐπιταγήν. C'est la première fois que l'anthroponyme féminin Lanassa se rencontre en Macédoine.

339. *Chalkidike. Dikaia*. E. Voutiras et K. Sismanidis (n° 326), 253-74 : « Δικαιοπολιτῶν συναλλαγáι. Μία νέα ἐπιγραφή ἀπὸ τῆ Δίκαια, ἀποικία τῆς Ἑρέτριας », publient un très important nouveau document épigraphique et cherchent à déterminer sa provenance, qui permettrait de localiser la colonie érétrienne de Dikaia. Cette inscription de 105 lignes, gravées sur la face antérieure et latérale d'une grande stèle (0,74 × 0,25 × 0,135) de marbre blanc contient cinq décrets de l'Assemblée de Dikaia qui décrivent en détail un accord de conciliation entre deux factions politiques rivales, dont une avait été contrainte

à l'exil, une clause supplémentaire prévoyant l'exclusion de deux personnes de l'accord et le serment que devront prêter tous les citoyens dans les trois principaux sanctuaires et dans l'agora de la cité. Il est stipulé que le texte sera inscrit sur deux stèles qui seront érigées dans l'agora et dans le sanctuaire d'Athéna. Le commentaire de ce très riche document nécessiterait une monographie, dont les auteurs annoncent la publication prochaine. Ici on ne peut que mentionner quelques traits saillants de l'inscription. Le texte est rédigé dans le même dialecte que les autres documents de la Chalcidique du milieu du IV^e s. a.C. : un fond d'ionien d'Eubée fortement mâtiné de *koine* attique. La mention du roi des Macédoniens Perdikkas III comme garant (μάρτυς καὶ συνίστωρ) de l'accord ne laisse aucun doute sur la date de sa rédaction, qui doit se situer entre 365 et 360 et plus précisément après la participation de Perdikkas à la campagne de Timothée contre les Chalcidiens de 364, en 363 a.C. La nouvelle inscription de Dikaia contient des informations importantes sur le calendrier, les cultes – en particulier d'Apollon Δαφνηφόρος – et les institutions politiques de Dikaia. Elle nous révèle que l'imbrication réciproque des affaires macédoniennes et chalcidiennes était bien plus profonde qu'on ne le pensait. En plus du rôle joué par Perdikkas, on peut s'interroger sur la présence d'un Argaios, manifestement macédonien, parmi les chefs des factions de Dikaia. Enfin, l'enquête menée par les auteurs de la communication et qui a révélé que la stèle provenait du village moderne de Néa Kallikrateia a confirmé l'emplacement de la cité antique de Dikaia (voir *Bull.* 2003, 371 et 2005, 352). Voir aussi n° 263.

340. *Cassandraia*. A. Bresson, dans le premier tome de sa précieuse étude *L'économie de la Grèce des cités. I. Les structures de la production* (Paris 2007), 117-122, consacre un long développement à une nouvelle interprétation de la donation de Cassandre à Perdikkas (M. B. Hatzopoulos, *MEΛΕΤΗΜΑΤΑ* 22, II^e partie, n° 20), qu'il qualifie de « document clé ». Il s'attache plus particulièrement aux lignes 1-15 (Ἐφ' ἱερῶς Κυδία, βασιλεὺς Μακεδόνων Κάσσανδρος δίδωσι Περδίκκῃ καὶ Κοίνου τὸν ἀγρὸν τὸν ἐν τῇ Σιναίᾳ καὶ τὸν ἐπὶ Τραπεζοῦντι, οὗς ἐκκληροῦχησεν Πολεμοκράτης ὁ πάππος αὐτοῦ καὶ ὃν ὁ πατὴρ ἐπὶ Φιλίππου, καθάπερ καὶ Φίλιππος ἔδ[ω]κεν ἐμ πατρικοῖς καὶ αὐτοῖς καὶ ἐγγόνοις κυρίοις οὗσι κεκτῆσθαι καὶ ἀλλάσσεσθαι καὶ ἀλποδόσθαι...), qu'il traduit (je reproduit entre parenthèses les explications données par l'auteur dans des notes de bas de page) : « Sous le prêtre Kydias, Cassandre roi des Macédoniens, donne à Perdikkas, fils de Koinos, le domaine situé à Sinos et celui sur le Plateau, que le grand-père de ce dernier, Polémokratès reçut comme lot (*eklèrouchèse*), et que son père (Antipater, père de Cassandre) sous Philippe (le roi Philippe III), comme l'avait fait Philippe (le roi Philippe II), leur a donné (*sic*, pluriel puis singulier) en héritage, à eux et à leurs descendants, en étant maîtres de les posséder, les aliéner et les vendre... ». Dans son commentaire, l'auteur explique que « le père », qui est mentionné juste après « le grand-père » de Perdikkas, n'est pas le père de ce dernier, mais de Cassandre, qui figure six lignes plus haut, autrement dit Antipater, qui n'aurait pas reçu, mais aurait fait une donation. En outre, le « Philippe » de la ligne 9 ne serait pas le même que celui de la ligne 10 : le premier serait Philippe III et le second Philippe II. Ainsi aboutit-il au scénario suivant : Philippe II aurait donné deux domaines à Polémokratès entre 348 et 336 ; cette donation aurait été renouvelée par Antipater agissant au nom de Philippe Arrhidée au profit de Koinos, fils de Polémokratès, entre 321 et 319 ; la même donation aurait été renouvelée

par Cassandre au profit de Perdikkas, petit-fils de Polémokratès, entre 306 et 298. Cette nouvelle interprétation autoriserait des conclusions d'une grande portée pour l'économie, le droit, les institutions et, de façon plus générale l'histoire hellénistique, que l'auteur développe, mais dont je ne rappelle que les grandes lignes : chaque changement de titulaire exigerait une nouvelle donation de la part du souverain, par conséquent — et ce malgré le formulaire qui parle de biens patrimoniaux et de liberté de disposition — on ne peut plus soutenir que les terres royales apparemment données en toute propriété devenaient vraiment la propriété privée du bénéficiaire, automatiquement transmissible à ses descendants et susceptible d'être rattachée au territoire d'une cité. Le droit du souverain d'annuler à tout moment la donation et la nécessité du renouvellement de la faveur royale à chaque génération auraient comme but d'assurer la loyauté des bénéficiaires. La distinction entre « terre royale » et « terre civique » n'existerait pas. Quant à l'affichage des donations par les autorités de Cassandreia, il serait dû non pas à une juridiction quelconque de la cité sur ces terres, mais au fait qu'elle serait devenue la capitale du royaume de Cassandre. Seulement ce scénario est démenti par les faits et aussi par le grec de l'inscription. L'hypothèse de la triple donation des deux mêmes terrains repose sur le prétendu renouvellement de la donation au profit de Koinos par Antipater sous Philippe-Arrhidée « entre 321 et 319 ». Or, il n'y a aucun doute que Koinos mourut en Inde en 326 (Arr., *An.* 6.2.1), longtemps avant que Philippe-Arrhidée ne soit devenu roi et Antipater régent. On pourrait ajouter que le prétendu transfert de la résidence des rois macédoniens de Pella à Cassandreia sous Cassandre ne repose sur aucun témoignage. En tout cas, Cassandre tomba malade et s'éteignit à Pella (*FGrHist* F 257a, 3). D'autre part, avec toute la bonne volonté du monde, on ne peut pas croire que 1) dans la même phrase « le grand-père » soit celui de Polémokratès mais que « le père » soit celui de Cassandre, mentionné dans une autre phrase six lignes plus haut ; 2) que le même verbe ἐκκληρούχησεν puisse signifier dans la même phrase « obtint en partage par lot », lorsque le sujet est « le grand-père », et « attribua par lot », lorsqu'il est « le père » ; 3) que deux relatives consécutives se référant à deux terrains puissent être, introduites, la première par le pluriel οὓς attendu et la seconde par le singulier ὃν, qui ne s'accorde pas ; 4) enfin, que le même nom « Philippe » puisse dans deux lignes consécutives désigner deux rois différents, sans que le rédacteur du texte ressente le besoin de les différencier.

341. *Sartè*. I. Papangélos, (n° 326), 715-726 : « Ἡ Σάρτη τῆς Σιθωνίας », dans le cadre d'une pénétrante étude sur Sartè et la pérennité des toponymes antiques en Chalcidique, publie, entre autres, une inscription archaïque (fin du VI^e s. a.C.) monumentale en alphabet eubéen, gravée sur une pièce de granite en forme de plaque (2,54 × 3,31 × 0,45). Transcrite en alphabet milésien elle se lirait Δάσων καὶ Μ[—] μ' ἀνέθεσαν ἄρχοντες : Εὐθετος δ' ἐπ[οίησεν].

342. *Macédoine ex-yougoslave. Idomene*. Slavitsa Babamova, (n° 327), 136 et 137, n° 82, et 83 publie les deux textes qui sont reproduits avec toute réserve ci-dessous, car leur lecture ne peut être vérifiée sur les photographies de la planche XXIII. N° 82 : Νεικία Ἀμύντου | ΠΛΟΥ ἴδιος Οὐειταλὸς | [...]ΝΑΙ εὐτυχὸς | τοῖς ΩΠΕ ΑΣΙΝ | ἔτους δ ν σ'. (106/7 p.C.). La quatrième ligne doit sans doute être lue τοῖς θρέψασιν. N° 83 : Sur un relief représentant le « cavalier thrace » : Ἡρωὶ Ἐπικόῳ (?) Ροῦφ[ος] | Ροῦφου κατ' ἐπιταγήν | ἔτους εἰτ' Ἀρτεμισίου. (avril 168 p.C.).

INTÉRIEUR DE LA THRACE ET DE LA MÉSIE INFÉRIEURE
(Alexandre Avram)

343. **Généralités.** Plusieurs contributions épigraphiques dans le *IV^e Symposium international « La vie des établissements en Thrace »*, 9-11 novembre 2005, Jambol, 2006 (presque entièrement en bulgare, parfois sans aucun résumé en langues internationales) : L. Getov, « Καβυληνῶν et les raisons d'une hypothèse », 105-108 (met en relation l'inscription KABYΛHNΩN gravée dans un cartouche sur un plat trouvé à Kabylè, *Arkheologija* [Sofia] 1975, 3, 28, fig. 8-9, avec la pratique du timbrage dans certains centres producteurs d'amphores qui affichent l'ethnique, tels Thasos ou Cnide) ; Zlatozara Gočeva, « L'organisation de la vie religieuse à Serdica à l'époque pré-romaine », 263-274 (toutes les inscriptions commentées figurent dans *IGBulg IV*) ; Lidija Domaradska, « Le caractère ethno-culturel et linguistique de la population de la province de Thrace (IV^e-VI^e siècles p.C.) – d'après les données épigraphiques », 319-334 ; voir aussi n° 348.

344. **Économie et société.** O. Bounegru, *Trafiquants et navigateurs sur le bas Danube et dans le Pont Gauche à l'époque romaine*, Philippika, Marburger altertumskundliche Abhandlungen, 9, Wiesbaden, 2006. Ce mémoire a en vue quatre provinces : la Dacie, les deux Mésies et la Thrace. Il se nourrit, bien entendu, essentiellement de documents épigraphiques. Après avoir brièvement présenté le cadre historique général, B. étudie notamment les armateurs et les navigateurs, les marchands, la navigation et les moyens maritimes et fluviaux de transport (bon usage des documents iconographiques) et l'organisation douanière. Les 68 inscriptions principalement utilisées dans le texte (grecques et latines) sont commodément rassemblées dans un appendice à la fin du livre. – Voir aussi, du même auteur, dans L. Mihailescu-Bîrliba et O. Bounegru (éd.), *Studia historiae et religionis Daco-Romanae. In honorem Silvii Sanie*, Bucarest, 2006, 317-326 : « Notes sur les petits commerçants de Mésie et de Thrace à l'époque romaine ».

345. O. Bounegru, *Peuce N. S. 2* [15] (2004), 61-72 : « Notes sur la koinè commerciale du Pont Gauche à l'époque romaine », utilise les inscriptions attestant des ναύκληροι et conclut à une unité économique regroupant la côte occidentale de la mer Noire, avec la Thrace et la Mésie, et la Bithynie.

346. **Religion.** L. Bricault, dans L. Bricault, M. J. Versluys et P. G. P. Meyboom (éd.), *Nile into Tiber. Egypt in the Roman World, Proceedings of the IIIrd International Conference of Isis Studies, Faculty of Archaeology, Leiden University, May 11-14, 2005*, Leyde – Boston, 2007, 245-266 : « La diffusion isiaque en Mésie inférieure et en Thrace : politique, commerce et religion ». L'auteur fait le point sur les documents épigraphiques et iconographiques sur le culte d'Isis (et, inévitablement, de son divin compagnon Sarapis). On retiendra, comme conclusions plus importantes, les faits suivants : même si la pénétration des cultes égyptiens avait commencé au III^e siècle a.C., « avant l'époque flavienne, toute la documentation isiaque de ces régions est littorale », la diffusion vers l'intérieur étant « le fruit de la présence romaine » ; malgré la relative abondance de la documentation épigraphique, sculpturale et numismatique à ce sujet, « aucun sanctuaire isiaque de Mésie inférieure et de Thrace n'a jusqu'à présent été découvert » ; « les dernières traces culturelles se perdent dans les soubresauts de la fin du III^e siècle après J.-C. ». – À ajouter maintenant à ce dossier les inscriptions récemment trouvées à Tomis (n° 371, 5) et à Tyras (n° 389).

347. **Localités.** — *Adrènè*. D. Dana, *REG* 120 (2007), 770-775 : « La ville thraco-macédonienne Adrènè : relecture d'une inscription récemment éditée (*SEG* 50, 828 XXXI b) », revient sur l'un des actes d'affranchissement en provenance d'Héphaïstia de Lemnos. Les interventions les plus importantes concernent les deux premières lignes (dont le texte est repris à la l. 13) : Διοβούλα Ταρουσινου θυγάτηρ Ἀδρηνίτις (Διοβούλα Ταυροσίνου θυγάτηρ Ἀδρηνίτης, éd. et *SEG*). Outre que la nouvelle lecture réhabilite le féminin que l'on aurait attendu pour l'ethnique, elle nous offre une nouvelle attestation de l'anthroponyme Ταρουσινας que D. qualifie de « thrace occidental ». Ses occurrences nous dirigeraient donc vers la Macédoine orientale. D'autre part, le nom de la maîtresse des deux esclaves affranchies (Διοβούλα, « volonté de Zeus ») est nouveau : D. y reconnaît « un nom appartenant au vieux fonds macédonien ». Par conséquent, la cité d'Adrènè, très discrètement évoquée par les sources, serait à chercher en Macédoine orientale, c'est-à-dire dans les territoires peuplés par des Thraces, mais qui avaient été annexés par les rois de Macédoine, plutôt qu'en Thrace propre.

348. *Deultum*. P. Balabanov, dans *La vie des établissements en Thrace* (n° 343), 221-234 (en bulgare, résumé en anglais) : « Arguments archéologiques pour la ville thrace de Dobelt ». À la lumière des fouilles archéologiques ayant révélé au lieu-dit « Kostandin Čečma » (la source de Constantin) un sanctuaire daté du VI^e jusqu'au IV^e siècle *a.C.*, un centre commercial et un port, B. estime que la colonie romaine fondée par Vespasien avait été précédée par un site thrace, lequel échappait au contrôle d'Apollonia du Pont. Ce site aurait porté le nom ΔΟΒΕΛΤ, révélé par un graffite (dessin) sur le pied d'une amphore datée du IV^e siècle *a.C.* (écriture sinistrophe).

349. *Pistiros*. Lidia Domaradzka, dans J. Bouzek, Lidia Domaradzka et Zofia Halina Archibald, *Pistiros III. Excavations and Studies*, Prague, 2007, 221-235 et 283-285 : « Catalogue of graffiti discovered at Pistiros-Vetren (1988-2004). Part two : Graffiti on pottery used in the household » et « Newly discovered graffiti on black-figured and black-glazed pottery ». En complément à ce qu'elle avait déjà présenté à d'autres occasions (*Bull.* 2005, 370 ; 2006, 263 ; 2007, 389 ; *SEG* 46, 874 ; 52, 711), D. ajoute quelques dizaines de graffites malheureusement peu significatifs dont certains sont déjà connus. Le graffite p. 283-284, n° 3, Ἡποξείνῳ ἰμὶ (*sic*) sur le pied d'une cœnochoë à vernis noir de la fin du V^e ou du début du IV^e siècle *a.C.*, semble inédit.

350. J. Bouzek et Lidia Domaradzka, (n° 248), 239-242 : « Panathenaic amphorae at Pistiros : what do they mean ? », reviennent sur les deux graffites gravés sur des fragments d'amphores panthénaïques : Ἀθηναγόρης, ἡμέρης μισθόν et Ἐκαταῖος Δί (*Bulletin archéologique* 2004, 89 ; *Bull.* 2005, 370 ; *SEG* 52, 711, I et LXV). Le deuxième texte est beaucoup plus probablement une dédicace à Zeus, malgré les autres possibilités qu'envisagent les auteurs (« that the man worked 11 days »). Quant au tessou porteur de l'autre texte, ils supposent un « token to delay the payment ». L. Dubois, *Bull.* 2005, 370, s'était demandé s'il ne s'agissait pas « d'une "étiquette" destinée à être apposée sur un tas de piécettes représentant le salaire journalier d'Athénagorès ». J'y verrais volontiers une forme de « pointage » : Athénagorès était sans doute engagé sur un chantier où l'on pratiquait soit des versements périodiques (tous les mois, par exemple), soit un paiement à la fin des travaux ; à la fin de chaque journée de travail, les ouvriers recevaient des « jetons de présence », à l'aide desquels ils

pouvaient réclamer la somme due lors du paiement. B. et D. discutent ensuite la possibilité que des participants aux jeux panathénaïques aient figuré parmi les fondateurs de l'*emporion*.

DACIE

(Alexandre Avram)

351. **Onomastique.** D. Dana, dans *Dacia Felix, Studia Michaeli Bărbulescu oblata*, Cluj, 2007, 42-47 : « Le nom du roi Décébale : aperçu historiographique et nouvelles données ». En tirant profit de plusieurs nouvelles occurrences du nom *Decebalus*, l'auteur en discute les différentes graphies, en grec (Δεκέβαλ(λ)ος, Δεκίβαλ(λ)ος) et en latin, et arrive à deux conclusions : il s'agit, d'une part, d'un « nom dace commun » (à preuve, entre autres, un diplôme du 7 mars 70 p.C., *Archaeologia Bulgarica* 10 [2007], 2, 37-46, où figure un militaire dont le père portait déjà ce nom) ; il est question, d'autre part, d'un nom historique, devenu extrêmement populaire chez les Daces après 106 p.C., notamment dans les milieux militaires.

352. **Localités.** – *Ilișua*. R. Ardevan et V. Wollmann, dans *Studia Sanie* (n° 344 *in fine*), 259-265 : « Eine griechische Inschrift aus Ilișua (Dakien) ». Inscription trouvée fortuitement en 2001 (photos, dessins) près du camp de l'*ala I Tungrorum Frontoniana*, datée par les éditeurs du II^e siècle p.C. (epsilon et sigma lunaires) : Ζαμαννίσθης (hapax) εὐχὶν (sic) θεοῖς χ[θονί]οις - -. A. et W. suggèrent un nom oriental qui pourrait être rapproché des composés de Μav-, Μavv- (et avec Δτα- / Ζα-) ; son porteur aurait pu être un colon de la partie orientale de l'empire, sans doute d'Asie Mineure. – Pour l'orthographe εὐχὶν (iotacisme à une date bien haute), voir *SEG* 33, 1138 (Hiéropolis de Phrygie). On ajoutera ce monument au corpus des inscriptions grecques de Dacie (*Bull.* 2006, 273).

PONT

(Alexandre Avram)

(Abréviations moins usuelles : *ACSS* = *Ancient Civilizations from Scythia to Siberia* [Leyde] ; *SCIVA* = *Studii și cercetări de istorie veche și arheologie* ; *VDI* = *Vestnik drevnej istorii* [Moscou]).

353. **Généralités.** D. V. Grammenos et E. K. Petropoulos (éds.), *Ancient Greek Colonies in the Black Sea* 2, vol. I-II, BAR International Series, 1675 (I-II), Oxford, 2007. Après les deux premiers volumes publiés en 2003 (*Bull.* 2006, 275), les mêmes éditeurs réunissent dans cet ouvrage de plus de 1250 pages et comprenant une illustration abondante plusieurs études (majoritairement en anglais) signées, à quelques exceptions près, par des chercheurs des pays riverains de la mer Noire. Les études portent surtout sur des cités (ou des sites de moindre importance) qui n'avaient pas trouvé leur place dans les deux premiers volumes. Comme en 2003, l'approche archéologique est privilégiée ; il y a, cependant, quelques études qui se proposent de retracer à grands traits l'histoire du site en question et qui utilisent, par conséquent, les sources littéraires et les inscriptions. Malheureusement, dans beaucoup de cas, il manque les renvois bibliographiques essentiels : le lecteur peine à faire la distinction entre ce qui est

déjà connu et ce qui est inédit. — Je signale les inscriptions qui me semblent inédites ou moins connues. P. 530, fig. 7 (sans commentaire) : stèle funéraire d'époque hellénistique d'un certain Λεόφαντος (je n'arrive pas à lire le patronyme) en provenance de la nécropole de Košary (baie d'Odessa). Le nom est banal, mais nouveau en mer Noire. — P. 672, fig. 10/13 (bref commentaire, sans bibliographie, p. 639) = coupe porteuse du graffite *IGDOP* 65. — P. 810 : reproduction (fautive) du texte de l'épigramme *SEG* 53, 775 de Néapolis des Scythes, avec traduction anglaise. Les restitutions et la traduction sont à revoir. — P. 893, fig. 8 (brefs commentaires, p. 864 et 875) : illustration des graffites *SEG* 40, 628 et 643 (cf. *Bull.* 1990, 593-594) = Saprykin et Maslennikov (*infra*, n° 353), n°s 662 et 694, ainsi que de quelques fragments d'inscriptions lapidaires d'époque romaine (renvoi à A.A. Maslennikov et S.Ju. Saprykin, *Drevnosti Bospora*, 2 [1999]) en provenance du cap Zjuk (identifié à Zènonos Chersonèsos). — Pour une étude onomastique, *infra*, n° 359.

354. Un beau volume, réunissant les actes d'un colloque international qui avait eu lieu à Bordeaux en novembre 2002, vient d'être édité par A. Bresson, A. Ivantchik et J.-L. Ferrary, *Une koinè pontique. Cités grecques, sociétés indigènes et empires mondiaux sur le littoral nord de la mer Noire (VII^e s. a.C. – III^e s. p.C.)*, Ausonius, Mémoires, 18, Bordeaux, 2007. Parmi les articles qui utilisent ou commentent des sources épigraphiques grecques, on notera : A. Bresson, « La construction d'un espace d'approvisionnement : les cités égéennes et le grain de mer Noire », 49-68 (voir aussi, au n° suivant, les contributions de D. Braund et A. Moreno) ; D. Braund, « Parthenos and the Nymphs at Crimean Chersonesos : Colonial Appropriation and Native Integration », 191-200 ; I.V. Tunkina, « New Data on the Panhellenic Achilles' Sanctuary on the Tendra Spit (Excavations of 1824) », 225-240 (précisions, entre autres, sur les conditions de trouvaille de quelques inscriptions figurant depuis longtemps dans les *IOSPE* ; voir aussi *Bull.* 2007, 402) ; S. Saprykin, « The Kingdom of Bosphorus at the Turn of the Common Era : Barbarian and Roman Impact », 309-317 (aux considérations sur l'éloge de Panticapée, il convient maintenant d'ajouter l'étude fondamentale de G. W. Bowersock et C. P. Jones, *ZPE* 156 [2006], 117-128, commentée dans *Bull.* 2007, 413) ; J.-L. Ferrary, « L'essor de la puissance romaine dans la zone pontique », 319-325 (pour le traité entre la Chersonèse Taurique et Pharnace, roi du Pont [*IOSPE* I² 402], voir maintenant aussi *Bull.* 2006, 298). Le même volume recueille aussi des contributions purement épigraphiques importantes, quelques publications d'inscriptions inédites : n°s 388, 399, 402, 403, 408, 411, 429.

355. V. Gabrielsen et J. Lund (éds.), *The Black Sea in Antiquity. Regional and Interregional Economic Changes*, Black Sea Studies, 6, Aarhus, 2007, réunissent dans un recueil très intéressant à plus d'un titre des contributions variées (histoire économique, archéologie, numismatique, timbres amphoriques, etc.), dont quelques-unes interrogent entre autres les documents épigraphiques : D. Braund, « Black Sea Grain for Athens ? From Herodotus to Demosthenes », 39-68 ; A. Moreno, « Athenian Wheat-Tsars : Black Sea Grain and Elite Culture », 69-84 (ajouter maintenant à ces deux études, la contribution d'A. Bresson signalée sous le n° précédent) ; Zofia Halina Archibald, « Contacts between the Ptolemaic Kingdom and the Black Sea in the Early Hellenistic Age », 253-271 (à ce même sujet, n°s 356 et 537) ; V. Gabrielsen, « Trade and Tribute : Byzantion and the Black Sea Straits », 287-324. Pour d'autres contributions, voir *infra*, n°s 357, 358 et 412.

356. **Prosopographie.** A. Avram, dans A. Laronde et J. Leclant (éd.), *Colloque « La Méditerranée d'une rive à l'autre : culture classique et cultures périphériques »*, Actes, Cahiers de la Villa « Kérylos », 18, Paris, 2007, 127-153 : « L'Égypte lagide et la mer Noire : approche prosopographique ». A. dresse une prosopographie (89 entrées) des ressortissants des régions du Pont-Euxin (côte sud comprise) attestés dans l'Égypte hellénistique et discute les causes et les circonstances de cette présence qu'il estime « modeste, au moins par rapport à certaines régions du monde méditerranéen ». Dans leur grande majorité, les Pontiques attestés en Égypte « datent du III^e siècle, soit d'une époque où les Ptolémées étaient non seulement au sommet de leur gloire, mais aussi plus concernés, bien que d'une manière plutôt passagère, par les affaires en mer Noire ». A. constate, d'autre part, qu'il n'y a que peu de données concrètes sur la présence des Alexandrins dans les cités de la mer Noire, autant dire qu'en ce qui concerne les relations commerciales entre les deux mondes, il faut plutôt compter sur des intermédiaires, parmi lesquels les Rhodiens auraient été les mieux placés. Pour les conséquences de ces échanges de personnes, voir aussi nos 346, 355 et 357.

357. G. Reger, (n° 355), 273-285 : « Traders and Travelers in the Black and Aegean Seas », insiste sur les relations entre le monde pontique, et en particulier le royaume du Bosphore, et l'Égypte des Ptolémées et sur la circulation des personnes que celles-ci supposent. Il fournit entre autres une bonne prosopographie commentée des Pontiques attestés à Délos et à Rhodes. Il en conclut : « our evidence for human movement need not always call forth a commercial explanation. Motivations of ideology, self-representation, politics, religion, "career" (for men serving as mercenaries), may all have played their part in determining where people went, when, why, and what kind of traces they left of their passage ». – Pour une évaluation à peu près similaire des mêmes faits, voir mon étude précédemment signalée.

358. A. Avram, (n° 355), 239-251 : « Some Thoughts about the Black Sea and the Slave Trade before the Roman Domination (6th-1st Centuries BC) ». Après avoir brièvement fait état des quelques lettres sur plomb (voir aussi n° 387) qui attestent le trafic d'esclaves dans certaines cités pontiques dès la fin de l'époque archaïque, A. étudie la prosopographie servile et recense dans le monde égéen plusieurs personnes dont les origines serviles sont assurées ou pour le moins hautement probables. Il estime, exemples à l'appui, que derrière « l'ethnique » Μαῖῶται, fréquemment adjoint aux esclaves d'Athènes, Delphes, Rhodes, etc., peuvent se cacher des Scythes, des Sarmates ou des Colques qui avaient en commun le fait qu'ils auraient été vendus dans un premier temps sur les marchés de la Méotide et qu'il en allait sans doute de même pour les « Sinopéens », « Amisénien », « Héracléotes » ou autres, lesquels auraient pu être des esclaves d'origine paphlagonienne ou bithynienne qui auraient transité respectivement par Sinope, Amisos et Héraclée du Pont. « The general conclusion is that the ancient (Polybios [IV 38, 4]) and modern cliché of the Black Sea region as an important source of slaves for the Aegean market can be supported by the evidence ».

359. **Onomastique.** – V. Cojocaru, (n° 353), I, 383-434 : « "L'histoire par les noms" dans les villes grecques de Scythie et Scythie Mineure aux VI^e – I^{er} siècles av. J.-C. ». L'auteur reprend en grande partie, mais avec des remaniements et des compléments, la substance de son livre publié en 2004 en roumain (cf. *Bull.* 2004, 16). Grâce à la plus large diffusion des *British Archaeological Reports*, ainsi qu'au français de l'article, son travail devient désormais aisément

accessible et un instrument indispensable pour tous ceux qui s'intéressent à l'onomastique des régions pontiques. Il reste pour autant un inconvénient majeur : vu l'espace typographique disponible, manifestement plus réduit dans un recueil d'articles que dans un livre d'auteur, C. a été contraint d'éliminer les références épigraphiques. Par conséquent, si l'on veut s'attarder sur un nom, il faut quand même revenir à l'ouvrage de 2004 (à moins que l'on n'utilise le *LGN IV*, paru entre-temps). C. fait le point sur les noms iraniens, thraces, non grecs (mais autres qu'iraniens ou thraces), grecs, ainsi que sur les « noms propres attestés en Asie Mineure » (C. prend la précaution de ne pas écrire « micrasiatiques » tout court), les *Lallnamen*, les « toponymes et ethnonymes en fonction d'anthroponymes » et les noms dont l'origine demeure inconnue. Il ajoute des considérations sur les étrangers attestés dans les cités du Pont Nord et Nord-Ouest, une prosopographie externe des ressortissants de ces mêmes cités et une liste des anthroponymes mentionnés par les auteurs grecs et latins, avec, cette fois, des renvois précis (y compris à des noms portés par des personnages mythiques et par des membres des familles royales ou princières du monde scythe et thrace). À la fin, un tableau présente d'une manière plutôt commode les noms théophores (sauf que là aussi il manque les références). — Pour les noms micrasiatiques, je constate quand même de grandes différences entre les catalogues de C. et le répertoire dressé par S.R. Tokhtas'ev (n° 361). Le dernier recense, par exemple, comme noms micrasiatiques : Γορδῖς (nom cappadocien, absent chez C.), Κυλιανῖς (nom paphlagonien ; C. le retient parmi les noms grecs et en donne la forme du génitif, Κυλιάνιος), Μανῖς (absent chez C., peut-être parce que la publication révélant ce nom dans la première moitié du IV^e siècle *a.C.* est postérieure à la date à laquelle il aurait achevé ses enquêtes : S.Ju. Saprykin et V.N. Zin'ko, *Drevnosti Bospora* 6 [2003], 266-269 ; toutes les autres occurrences, rassemblées maintenant dans le *LGN IV*, sont d'époque impériale), Μιδᾶς (*sic* T. ; nom grec pour C., qui écrit Μίδαῤς, d'ailleurs comme le *LGN IV*), Μανῖς (sans doute une forme de Μανῖς ; nom absent chez C.), Νάβα (*Lallname* pour C., et sur ce point je lui donne parfaitement raison), Ὀλγασυς (nom paphlagonien ; iranien pour C.), Τιβῆς et Τιβεῖος (noms paphlagoniens ou phrygiens ; Τιβῆς est iranien pour C., ce qui est sûrement faux, alors que Τιβεῖος ne figure pas dans son répertoire), Τυαιῖς (nom paphlagonien, à rapprocher de Θυαῖας, comme Θῦς/Τῦς ; nom tantôt grec, p. 395, tantôt d'origine incertaine, p. 401, pour C.), etc. Ce dossier est à reprendre.

360. S.R. Tokhtas'ev, *ACSS* 11 (2005), 1-2, 3-40 : « Epigraphical notes ». Reprise en anglais d'une étude initialement publiée en russe, dans M.I. Zolotarev (éd.), *ANAXAPΣΙΣ. Pamjati Jurija Germanoviča Vinogradova, Khersonesskij sbornik*, 11, Sébastopol, 2001, 155-168 (à propos de laquelle il déplore que « the text and in particular the Greek words in it were distored »). Il s'agit de 10 contributions majoritairement onomastiques portant sur des inscriptions en provenance de plusieurs sites du Pont Nord. Voir *infra*, n° 427, et, pour les autres notes, *SEG* 53, 761, 786, 800, 808 *bis*, où la publication russe avait été soigneusement dépourillée.

361. S.R. Tokhtas'ev, *VDI* 2007, 1, 170-208 : « Sur l'onomastique de la côte nord de la mer Noire. XIX. Noms micrasiatiques dans le Bosphore (V^e-IV^e siècles *a.C.* » (en russe, résumé en anglais). L'auteur poursuit avec la même ténacité sa série de contributions onomastiques, malheureusement assez peu connues. Une livraison numérotée X-XVII se trouve dans *Hyperboreus* 6 (2000), 1, 124-156,

mais pour l'instant je n'en trouve pas l'avant-dernière (XVIII). Il vaudrait mieux que T. signale désormais dans une note où sont publiées les séries antérieures. D'autre part, sauf erreur de ma part, je vois que T. n'a pas encore pris connaissance des travaux de V. Cojocar (voir n° 359). Ce qui n'enlève rien aux mérites de ses enquêtes. Il nous présente un répertoire commenté de 48 noms portés par au moins 62 personnes dans les deux premiers siècles d'existence du royaume du Bosphore (index à la fin de l'article, mais tous les noms que l'on y trouve ne sont pas micrasiatiques, même s'ils figurent dans les inscriptions commentées ; cela étant, n'eût-il pas été plus raisonnable de dresser tout juste un catalogue alphabétique ?). T. met surtout à profit le matériel onomastique fourni par Sinope (timbres amphoriques et inscriptions lapidaires, les deux catégories bénéficiant maintenant chacune d'un corpus, cf. *Bull.* 2005, 163 et 469) pour distinguer un lot de noms paphlagoniens (« noms d'origine perse », p. 197, me semble un *lapsus calami*) : Ατους, Ἀτώτης/Ἀτότης, Θῦς, Κυλιανίς (cf. *Bull.* 2007, 414), Μας, Μάνης (il faudrait peut-être renoncer à l'accent), Νάνα (j'écrirais toujours sans accent et j'y verrais plutôt un *Lallname*), Ὀλγασυς, Σάγαρις, Τυαίης. D'autre part, Γύνης, Μιδᾶς (gén. Μιδᾶτος ; à mon avis, Μίδας et gén. Μίδατος tout aussi possibles, sinon plus probables) et Μίδαος sont phrygiens (mais l'inscription citée, *CIRB* 228, donne Τυαίης Τεττενο τοῦ Μίδαος ; ne s'agirait-il pas d'un génitif, et dans ce cas d'un couple Μίδατος/Μίδαος, autrement dit, du même nom Μίδας ?). Enfin, pour Ἀττης et Τιβης/Τίβειος, T. estime qu'ils peuvent être paphlagoniens ou phrygiens. Γορδὶς est cappadocien, tout comme, à titre d'hypothèse, [Ιαζ]ημῖς, si la restitution proposée naguère par L. Robert est bonne. Dans la dernière partie de sa contribution, T. développe l'hypothèse déjà lancée dans un article précédent (*Bull.* 2007, 414 et *infra*, n° 423), selon laquelle beaucoup de colons en provenance du nord de l'Asie Mineure seraient venus s'installer dans le royaume du Bosphore à partir du début du V^e siècle *a.C.* Cela se serait passé dans le cadre d'une immigration organisée, comportant plusieurs vagues d'*éποικοι*, sans que le contexte de ces mouvements puisse pour autant trouver une explication satisfaisante.

361 bis. S.R. Tokhtas'ev, dans *EYXAPIΣΤΗΠΙΟΝ* (n° 398), 82-118 : « Sur l'onomastique de la côte nord de la mer Noire. XX. Notes de morphologie » (en russe). Ce mémoire, très érudit, a comme point de départ une théorie plus ancienne — et qui est à abandonner —, selon laquelle les nominatifs en -ις < -ιος des anthroponymes latins révélés par les inscriptions étaient formés à partir du vocatif latin en -i (voc. *Aureli* → nom. Αὐρηλῖς, selon le schéma Ἀλκιβιάδης – Ἀλκιβιάδης ou Εὐπολῖ – Εὐπολῖς). Or, dans la région du nord de la mer Noire, l'apparition des porteurs de noms latins est manifestement plus tardive (I^{er} siècle *a.C.* au plus tôt) que les premières attestations d'anthroponymes en -ις < -ιος. Car T. cite entre autres des noms figurant sur la fresque de Nymphaion (*Bull.* 1990, 590 = *SEG* 39, 701), du milieu du III^e siècle *a.C.* : voc. Εὐφρόνι ← nom. Εὐφρόνις, Διονύσις et sans doute Ἀπολλώνις. Dans les inscriptions lapidaires, ce phénomène est plus tardif (fin du II^e-I^{er} siècles *a.C.*). À partir de ces constats, T. soumet à un examen détaillé les anthroponymes en : -ις < -ιος, ainsi que les suffixes anthroponymiques -εις, -αις, -ως et -ους (y compris les noms thraces et micrasiatiques), leur répartition géographique et leur évolution chronologique.

362. Noms ioniens à Apollonia du Pont, n° 366.

363. **Religion.** Ph. A. Harland, *Journal of Biblical Literature* 124 (2005), 491-513 : « Familial Dimensions of Group Identity : 'Brothers' (ΑΔΕΛΦΟΙ) in

Associations of the Greek East », commente brièvement (p. 502-505) entre autres les inscriptions *CIRB* 104, 967, 1281, 1283-1286, dans lesquelles il est question de « frères » dans les associations cultuelles consacrées à Θεὸς Ὑψίστος à Panticapée et à Tanais (à mon avis, *CIRB* 967 est à exclure, car il s'agit plutôt d'une banale inscription funéraire érigée au défunt par son frère naturel, non pas par un confrère spirituel). H. accepte les interprétations de Yulia Ustinova et estime que « these groups at Tanais, in particular, are best understood as associations devoted to a hellenized, Iranian deity, with no Jewish connection involved ». Il renvoie également aux « pères » de certaines associations cultuelles de la région de la mer Noire, ce qui sera ensuite développé dans la deuxième partie de son mémoire, *Journal for the Study of Judaism in the Persian, Hellenistic, and Roman Period* 38 (2007), 57-79 : « 'Mothers' and 'Fathers' in Associations and Synagogues of the Greek World ». Dans ce contexte, H. discute (p. 69-72) quelques inscriptions de Callatis (*I.Kallatis* 44), d'Istros (*I.Histriae* 99-100), de Tomis (*I.Tomis* 83 et 98), de Pautalia (*IGBulg* IV 2192), de Serdica (*IGBulg* IV 1925 b) et de Panticapée (*CIRB* 77, 96, 98-100, 103-105). — Pour enrichir ce répertoire, il faut maintenant ajouter le πατήρ νόμιμος révélé par une inscription de Tomis (n° 369). L'inscription citée de Callatis est à retirer : car dans ce décret du thiasse bachique, l'expression πατρός ἐὼν εὐεργέτα καὶ κτίστα τῆς πόλιος καὶ φιλοτείμου τοῦ θιάσου ne signifie pas que le titulaire, Aristôn, « is called 'father', as well as 'benefactor' of the cult-society and founder of the city », mais tout simplement que son père, d'ailleurs homonyme, était bienfaiteur (de la cité !) et zélé envers le thiasse (à comprendre, membre d'honneur de cette association). Le πατήρ est donc ici le père du titulaire du décret et n'a rien à voir avec un titre qui lui aurait été accordé au sein du thiasse. En commentant la même inscription, et bien qu'il cite mes travaux, H. se trompe également sur le sens des ξενικὰ Διονύσια, qui sont tout à fait autre chose que 'the foreign Dionysia'.

364. **Pont Gauche.** — *Généralités*. Ligia Rusc, *Antiquitas* (Wrocław) 28 (2005), 141-162 : « Die Struktur der Eliten der westpontischen Griechenstädte während des Prinzipats im Rahmen ihres rechtlichen Status ». R. étudie trois aspects : l'octroi de la citoyenneté romaine, la présence des étrangers (Grecs ou Romains) et l'intégration des éléments indigènes. Pour ce qui est du premier critère, elle remarque « eine deutliche Kluft » entre, d'une part, Apollonia, Anchialos, Mésambria, Odessos, Dionysopolis, manifestement touchées par les effets de la *constitutio Antoniniana*, et, d'autre part, les trois autres cités, où la citoyenneté romaine semble avoir été octroyée essentiellement sous les Julio-Claudiens (Tomis), les Flaviens (Callatis) ou à l'époque de Trajan et d'Hadrien (Histria). Quant à l'ouverture à l'égard des étrangers, R. en dresse la typologie suivante : Callatis, cité dont l'élite est quasiment fermée (« das Bild einer in sich abgeschlossenen führenden Schicht »), Tomis et Histria, où les élites acceptent les étrangers, mais pas les indigènes (« diese Eliten sind also nach außen, nicht auch nach unten geöffnet »), et les cinq autres cités — les mêmes où la citoyenneté romaine ne montre ses effets qu'après Caracalla et qui, de surcroît, n'ont livré que peu de pontarques —, qui n'attirent pas trop, semble-t-il, des étrangers grecs ou romains, mais dont les élites sont, par contre, ouvertes aux Thraces (« nach außen kaum, dafür aber nach unten offen »). R. admet néanmoins que le dossier épigraphique ne nous permet pas d'utiliser ces données pour progresser dans la connaissance du statut juridique qu'auront eu certaines de ces cités à l'époque de la domination romaine.

365. Margarita Tačeva, *Eirene* 43 (2007), 82-87 : « Das westpontische Koinon ». Il était communément admis que les six cités membres de l'Hexapole étaient Mésambria, Odessos, Dionysopolis, Callatis, Tomis et Histria (Istros) et que Mésambria une fois assignée à la province de Thrace — lors d'une réorganisation administrative traditionnellement datée de 202 p.C., mais que T. préfère placer en 193 —, le *koinon* fut réduit à une Pentapole. T. estime qu'il n'y a aucun fondement pour faire de Mésambria un membre de l'Hexapole et la remplace, à titre d'hypothèse, par Ulpia Anchialos, en insistant sur le développement de cette ville à partir du règne de Trajan. Elle ajoute une liste à jour de 30 inscriptions ayant trait au *koinon*. Pour un nouveau document à ce propos et une discussion encore plus élaborée de ces questions, voir *infra* n° 370.

366. *Apollonia du Pont*. Dans un ouvrage de vulgarisation plutôt conçu comme un album richement illustré, B. Dimitrov, *Apollonia pontique. Une polis grecque sur le littoral de la mer Noire, 611-72 a.C.*, Sofia, 2004 (en bulgare), reproduit sans commentaire les photos de plusieurs inscriptions déjà connues, soit des *IGBulg*, soit de la littérature plus récente (*SEG* 51, 914 et 52, 690 B — confirmation de la lecture donnée par les éditeurs du *LGPN* IV et du *SEG* sur la foi d'une piètre mention d'origine). Deux inscriptions funéraires me semblent pourtant inédites, et non pas des moins intéressantes, dont je lis les textes d'après les photos. — P. 95, stèle du v^e siècle a.C. : Λύκος Ἰστιαῖδ. — P. 97, autel du iv^e siècle a.C. (à mon avis, même V^e siècle) : Ἡρα[-]σης τῆς Ἀριστομάνδρῳ. Ce dernier nom est nouveau. Il est à ajouter à l'inventaire récemment dressé et brillamment commenté des noms en Μανδρο- et -μανδρος de P. Thonemann (*Bull.* 2007, 125). À Apollonia on avait déjà Διονυσόμαν[δρος] (*IGBulg* I² 428), Δτόμανδρος (*IGBulg* I² 417) et Μανδρόστ[ρατος] (*SEG* 52, 678), alors que le philosophe Anaximandre de Milet aurait été, à en croire la tradition recueillie par Élien (*Var. hist.* 3, 17), le fondateur d'Apollonia (pour des raisons chronologiques, on le verrait plutôt comme ayant dirigé une vague de colons additionnels ; cf. A. Avram, dans M. H. Hansen, *Introduction to an Inventory of Poleis*, Acts of the Copenhagen Polis Centre, 3, Copenhagen, 1996, 299). La famille de ces noms est donc fort bien représentée à Apollonia.

367. O. Bounegru, *Pontica* 40 (2007), 85-92 : « L'expédition navale de l'amiral histrien Hégésagoras et la guerre sacrée d'Apollonie pontique ». Commentaire insistant sur les aspects militaires du décret *IGBulg* I² 388 bis = *I.Histriae* 64 évoquant l'intervention de la flotte d'Istros au secours des Apolloniates attaqués par Mésambria. Une version roumaine du même article se trouve dans *Tyragetia* (Chişinău, République de Moldavie) N. S. 1 [16] (2007), 1, 311-316 (résumés en anglais et en russe). — J'ajoute que j'ai constaté récemment que l'inscription *I.Histriae* 34 constitue en fait la partie finale de ce même décret (*infra* n° 375, 34).

368. *Callatis*. Ligia Ruscu, (n° 351), 193-197 : « Sur le culte d'Aphrodite à Callatis », s'arrête sur l'inscription *I.Kallatis* 48 A (voir aussi A. Avram et F. Lefèvre, *REG* 108 [1995], 7-23), une liste de divinités du iv^e siècle a.C. d'origine sans doute oraculaire qui n'est pas sans rappeler la configuration du panthéon mégarien et mentionnant entre autres Ἀφροδίτα Πά[νδαμος]. Constatant, d'une part, que cette épiclèse n'est pas attestée à Mégare et voyant, d'autre part, dans *Pandemos* l'épiclèse « d'une Aphrodite politique, d'une déesse de la concorde civique », elle estime que la présence de cette divinité dans le document discuté « constitue l'indice substantiel d'une grave crise du corps civique callatien, dont

la solution a été l'introduction du culte de cette divinité de la concorde civique ». – Tout cela est bien possible, mais la liste en question est tout sauf un « indice substantiel » de quoi que ce soit. La prudence à son égard est de rigueur.

369. *Tomis*. Maria Bărbulescu et Adriana Câteia, *Pontica* 40 (2007), 245-253 : « *Patēr nomimos* dans le culte d'Hécate à Tomis », publie avec soin une stèle funéraire particulièrement intéressante de la première moitié du II^e siècle *p.C.* La pièce figurait déjà, avec un bon commentaire iconographique, mais sans le texte de l'inscription et sans photo, dans le répertoire de S. Conrad (*Bull.* 2006, 262) sous le n° 132 (« späthadrianisch »). Le tombeau est consacré à Μ(άρκῳ) Ἀντωνίῳ Μαρκιανῷ πατρὶ νομίμῳ καὶ ἱερεὶ σωτείρης Ἑκάτης. Le titre de πατήρ νόμιμος est fort rare : les seules autres occurrences sont un groupe de trois dédicaces du *mithraeum* de Sidon datées de 390/391 *p.C.* (*CIMRM* I, n° 76, 78/79 et 84/85 ; cf. *Bull.* 2003, 576 et *SEG* 51, 1591-1593) et une inscription latine d'Aquilée (*pater nomimus* : *CIL* V 764 = *ILS* 4251 = *CIMRM* I, n° 739). Qui plus est, l'une des statues de Sidon porteuses de dédicaces représente justement une triple Hécate. En mettant à profit toutes ces analogies, de même que les occurrences du mot πατήρ dans les inscriptions des associations cultuelles locales, les auteurs développent des considérations sur le rôle du « père », dont « l'attribut νόμιμος confirme la légitimité », ainsi que sur le culte d'Hécate dans la région du Pont Gauche. – Pour le πατήρ dans les associations cultuelles, voir n° 363 (mais sans discuter le πατήρ νόμιμος de Sidon).

370. Maria Bărbulescu, *Dacia* N. S. 51 (2007), 139-145 : « De nouveau sur le *koinon* du Pont Gauche à partir d'une inscription inédite de Tomis ». La découverte (photo) d'une inscription fragmentaire (- - βουλευτῆς τῆς Πενταπόλεως), datée de la première moitié du III^e siècle *p.C.* (vers la fin du II^e ou au tout début du III^e siècle *ap. J.-C.*, lors de la révision de la frontière entre la Mésie inférieure et la Thrace, l'ancien *koinon* du Pont Gauche, communément appelé Hexapole, se vit réduit à une Pentapole), confirme que cette communauté disposait, au moins à cette époque, sinon dès le début, d'un conseil dont les membres s'appelaient βουλευταί (cf. *IGBulg* I² 15 bis, de Dionysopolis). C'est également une occasion pour B. de soumettre à une analyse minutieuse l'ensemble du dossier : origine, évolution et organisation de cette communauté. Pour ces mêmes questions, voir aussi *supra* n° 365.

371. Maria Bărbulescu et Adriana Câteia, *Pontica* 39 (2006), 205-218 : « Inscriptions inédites de Dobroudja » (en roumain, résumé en anglais), publie cinq nouvelles inscriptions (photos). Le n° 1 provient du territoire d'Istros (*infra*, n° 380), les n°s 2 et 3 du territoire de Tomis (Valu lui Traian) — mais puisque les stèles avaient été réutilisées pour la construction du *vallum* en pierre qui traverse cette localité, elles peuvent être attribuées soit à une localité du territoire, soit à Tomis même —, alors que les n°s 4 et 5 proviennent de Tomis. – 2) Stèle funéraire, I^{er} siècle *a.C.* – I^{er} siècle *p.C.* : Ἀρτεμίδωρε καὶ Ἀ[- -] οἱ Φαρνάκου υἱοί[ι, χαίρετε· χαῖρε] καὶ σύ γε (sinon σύγε, les deux coupes étant admises) ὃ πα[ροδεῖτα]. Le nom Φαρνάκης était connu sur la côte ouest de la mer Noire, mais pas à Tomis. On remarquera le γε intercalé dans le salut au passant, une mode surtout attestée à Cyzique et dans son territoire (*I.Kyzikos* 90, 278, 397, 459, 508, 548, 588 ; *SEG* 33, 1058 et 1069, etc.), à Rhodes (*e.g. Nuova silloge* 428) ou à Cos (*e.g. Paton & Hicks* 343 = *GVI* 936). – 3) Stèle funéraire fragmentaire (*tabula ansata*), II^e s. *p.C.* Le nom du défunt finit en -βαλος, ce qui convient tout aussi bien à un nom grec qu'à un nom thrace. Les

éditrices notent qu'à Tomis et dans son territoire on a respectivement Ἀρείβαλος (*I.Tomis* 125, l. B 22) et Δεκέβαλος (*SEG* 40, 605), le nom bien connu du roi dace (cf. n° 351). — 4) Débris de stèle funéraire, II^e-III^e siècles *p.C.* — 5) Dédicace d'un particulier κυρίῳ θεῷ μεγάλῳ Σεράπιδι κα[ι] μ[υριονίμῳ] Εἷσιδι καὶ Ἀνούβιδι καὶ [τοῖς] συννάοις ἐπηκόοις [θεοῖς], deuxième moitié du II^e siècle *p.C.* Les éditrices commentent la diffusion des cultes égyptiens à Tomis et dans la région environnante. — À ajouter ce document au *RICIS* et au répertoire commenté de L. Bricault (n° 346). Pour une dédicace similaire à Tyras, n° 389.

372. A. Avram, dans *Studia... Sanie* (n° 344 *in fine*), 277-283 : « Une inscription de Tomis redécouverte à Caen », signale qu'il a repéré dans les locaux du « Centre de recherches archéologiques et historiques médiévales » (CRAHM) de l'Université de Caen l'inscription portant la dédicace *IGR* I 605 = *I.Tomis* 153 = *RICIS* 618/1005 (photos, pierre entre-temps légèrement endommagée), transportée en France avec plusieurs autres monuments recueillis dans la Dobroudja à l'époque de la guerre de Crimée et consultée la dernière fois par M. Brillant, *Rev.Phil.* 36 (1912), 284-296, dans un « hôtel de la rue de Hambourg » à Paris.

373. Maria Bărbulescu et Adriana Câteia, dans *Studia...Sanie* (n° 344 *in fine*), 439-448 : « Une inscription funéraire chrétienne récemment découverte à Constantza ». Stèle à acrotères (*chrismon* développé en ancre stylisée vers le bas et lettres Α et Ω entre les branches ; cinq croix disposées respectivement sur les acrotères et sous le *chrismon*) trouvée fortuitement à proximité de la grande basilique *extra muros* (photo). Les éditrices en donnent la lecture suivante : Τίτολο(ν) Ἰούλ(ιος) Ἀτζεις βιξιλάρις ὅπου κίτε ἡ γυνή μου μακαρία Βονόσα καὶ Τίτῳ πρόσ(ει)σιν ἵνα ἡγή(ω)ρ(ι)θῇ τῷ (= τὸ) μνημῖον ὑπὲρ τῆς μνημοσύνης αὐτῆς· ὅτι ἐξαμένο(ν) μου ἔτη κα', ὅτι - -. Ce qui serait à comprendre comme : « Iulius Atzeis *vexillarius*, dans le lieu où repose ma femme, la bienheureuse Bonosa, et Titus s'associent pour élever le tombeau en son souvenir ; puisque j'ai vécu 21 ans, puisque ... ». B. et C. passent ensuite à un commentaire fouillé — particularités phonétiques, de grammaire et d'orthographe, vocabulaire et symboles chrétiens, onomastique (Ἀτζεις = *Attius* ou *Atteius*, mais alors il aurait fallu écrire Ἀτζεις, étude des *uexilarii* connus dans la région, etc. — et datent l'inscription des V^e-VI^e siècles *p.C.*, sans exclure « même une datation plus récente » (mais leur raisonnement — « la mention de ce *vexillarius* ainsi que le fait de porter *nomen* et *cognomen* » — me fait soupçonner qu'elles auraient voulu dire « plus haute »). En effet, l'inscription semble être du IV^e siècle. — Le texte est d'interprétation difficile, car il s'agit d'y repérer des erreurs qui ont toutes les chances d'être plus graves que ne le pensaient les éditrices. Je ne suis pas convaincu que le même rédacteur, auquel l'on impute ΗΓΗΩΡΙΘΗ pour ἡγέρθη ou ΠΡΟΣΣΙΝ pour πρόσεισιν, ait pu recourir d'une manière aussi élégante à une construction avec ἵνα. Je crois plutôt qu'il est entièrement passé à côté de son œuvre. À en juger d'après la photo, à la l. 5, après ΣΙΝ, le signe qui suit me semble être un sigle d'abréviation plutôt que la lettre Ι. Dans ces conditions, sans pour autant pouvoir en invoquer des parallèles directs, je me demande s'il ne faut pas chercher προσ(ή)νιν(κα) = προσήνεγκα (avec iotacisme ; cf. *I.Cos*, EV 353, προσηνίνκαμεν, d'où l'on pourrait aussi restituer le même mot dans une inscription byzantine de Casas, *IG* XII 1, 1043 : ΠΡΟ.ΗΝΙΓΚΑ -) ou προσ(έν)νιν(κα) = προσένεγκα (cf. C.B. Welles, dans *Gerasa*, New Haven, 1938, n° 333 : [προ]σένιγκα ; *IGLS* IV 1684 : προσένικα ; XXI 2, 56 : προ[οσ]ενινκόντων ; XXI 2, 97 : προσένικεν). Autrement dit, un

Titus aurait été enseveli dans un deuxième temps au même endroit. Ce Titus est, selon toute vraisemblance, (Titus) Iulius Atzeis lui-même, et alors, à la l. 1, où il manque au commencement une lettre, il conviendrait de restituer [T.] Ἰούλ(ιος) Ἀτζεις. Le *vexillarius* aura donc érigé le monument pour sa femme déjà morte et pour lui-même de son vivant. La séquence qui suit ΝΑΗΓΗΩΡΙΘΗ (lecture assurée) n'a aucun sens, à moins que, d'une part, l'on ne change l'ordre des deux premières lettres, et que, d'autre part, l'on n'en envisage une haplographie : <ΑΝ>ΗΓΗ< - - >ΩΡΙΘΗ. Si une telle manière de voir les choses est recevable, on n'aurait qu'à compléter <ἀν>ηγ<έρθη και ἐδ<ωρίθη (= ἐδωρήθη) τὸ (= τὸ) μνημῖον, « le monument fut érigé et offert ». Le passif ἀνηγέρθη est assez fréquent dans l'épigraphie funéraire byzantine, alors que pour la forme à iotacisme du deuxième verbe je trouve un exemple à Korykos, en Cilicie, *MAMA* III 780 : ἐδορίθη (*sic*) τὸ μνῆμα (= μνήμα) τοῦτο.

374. Nouvelle restitution de l'inscription funéraire *I.Tomis* 237 au n° suivant (313).

375. Istros. A. Avram, *Dacia* N. S. 51 (2007) (A. Avram [éd.], *Écrits de philologie, d'épigraphie et d'histoire ancienne à la mémoire de D. M. Pippidi*), 79-132 : « Le corpus des inscriptions d'Istros revisité ». *Addenda et corrigenda* (lectures revues, nouvelles restitutions, compléments de lemme, etc.) apportés aux *I.Histriae* (éditées en 1983 par D. M. Pippidi) provenant soit de la littérature accumulée depuis la parution du corpus, soit des notes prises par l'auteur au musée du site d'Istros (Histria). La présentation suit les numéros du corpus. Je ne signale que les contributions inédites et que je tiens pour les plus significatives, tout en laissant, bien entendu, de côté ce qui ressortit à l'épigraphie latine. — 10, 11, 37, 47 et 48) Nouvelles restitutions proposées pour ces décrets. — 34) (Photo). Il s'agit de la partie finale du célèbre décret d'Apollonia en l'honneur d'Hégésagoras, fils de Monimos, dont la copie fut trouvée à Istros (*IGBulg* I² 388 *bis* = *I.Histriae* 64). Le texte serait à comprendre de la manière suivante : [- - οἱ ἐπιστάται· ἐνγράψαι δὲ τὸ ψήφισμα εἰς τελαμόνας λευκοῦ] λίθου καὶ ἀναθεῖναι τὸν μὲν ἐν τῷ ἱερῷ τοῦ Ἀπόλλωνος τοῦ Ἰατροῦ, [τὸν δὲ ἐν Ἰστρῷ παρὰ τὸν βωμὸν] τοῦ Ἀπόλλωνος· ἐλθέσθαι δὲ τὴν ἐκκλησίαν ἄνδρας δὴ οἱ οἱ τ[ι]νες ἐπιμεληθήσονται τῆς τε ἀναγραφῆς καὶ ἀναθέσεως τῶν τελαμόνων· τὸ δὲ σύμπαν εἰς τὴν ἀνάθεσιν ἀνάλωμα ὑποτελῆσαι τοὺς - - - καὶ τὸν οἰκονόμον· ἡρέθησαν Α[- - - καὶ - - -]. — 185 = 209) Il s'agit de la même inscription, rééditée à cette occasion. — Il en va de même pour les n°s 214 = 226. — 313) Cette inscription (nouvelles restitutions : μὴ ἐντεθῆναι· εἰ δὲ τις τολμήσῃ κατὰθεῖναι ἕτερόν τινα] δώσει προστεῖμους εἰς τὸ ταμεῖον *somme* καὶ τῇ πόλει *somme*) est la même que *I.Tomis* 237 et donc à retirer du corpus istrien. — 388) Restitution des formules d'un décret : [δεδόσθαι δὲ αὐτῶι καὶ ἐκγόνοις π[ροξενίαν εἴσπλουν καὶ ἐκκ]π[λουν καὶ πολέμο]ν καὶ εἰρήνης - - ἀσ]υλεῖ καὶ ἀσπονδεῖ]. — 422) (Photo). Restitution des formules d'un décret : [τὸ δὲ ψήφισμα τοῦτο ἀναγράψαι τοὺς ἡγεμόνας εἰς στήλην λιθίνην καὶ ἀναθεῖναι ἐν τῷ] ἱερῷ τοῦ Ἀπόλλωνος· τὸ δὲ ἀνάλωμα δ[οῦναι τὸν οἰκονόμον]. — En annexe, on trouve un bref catalogue des inscriptions publiées depuis la parution du corpus : il s'agit majoritairement des graffites publiés récemment par I. Bîrzescu, dans P. Alexandrescu *et alii*, *Histria* VII, Bucarest-Paris, 2005 (cf. *Bull.* 2006, 286), puis notamment du décret en l'honneur d'un stratège envoyé à Istros par Mithridate VI Eupator (*SEG* 47, 1125 ; cf. *Bull.* 1999, 388 et 2007, 396), d'un décret octroyant la

proxénie (SEG 50, 681 ; cf. *Bull.* 2004, 228), des inscriptions SEG 50, 683, 51, 939 (cf. 52, 714) et 940, des inscriptions fragmentaires (photos) récemment publiées par l'auteur de l'article dans Lucia Wald et Th. Georgescu (éd.), *In memoriam I. Fischer*, Bucarest, 2004, p. 28-33 (dont un décret en l'honneur d'un citoyen de Chios), etc. Trois inscriptions inédites (dont la dernière vient d'être publiée entre-temps, *infra* n° 379 [3]) sont enfin brièvement signalées. — Pour de nouvelles inscriptions, *infra*, n°s 379-381, 383.

376. I. Bîrzescu, *Dacia* N. S. 51 (2007), 133-137 : « Zu den ältesten Steininschriften aus Istros », revient sur les inscriptions *I.Histriae* 102 et 103 (photos). Pour la première (*a* : Τέλονός ἐμι ; *b* : Τέλων), il étudie l'écriture et le formulaire, en établissant plusieurs analogies, notamment avec la dédicace de Sostratos à Apollon Éginète de Gravisca (SEG 26, 1137). Il attribue l'inscription d'Istros à un Éginète et la date du troisième quart du VI^e siècle *a.C.* À l'appui de l'hypothèse de B., qui admet d'ailleurs que pour l'instant il n'y aurait pas trop d'éléments sur les Éginètes en mer Noire, viendrait maintenant la dédicace à Apollon Éginète d'Olbia (SEG 53, 788, 11). Dans la deuxième inscription (qu'il date de la fin du VI^e siècle *a.C.*), B. reconnaît, avec de bons arguments, une dédicace à Apollon : [- -]ωναρος ἀνέθηκ[ε(v) τῶπιόλ[λωνι] Πολυμ[- -] (à mon avis, ἀνέθηκ[εν Ἀπ]όλ[λωνι], sans crase, également possible, sinon plus probable).

377. Mădălina Dana, *Dacia* N. S. 51 (2007), 185-209 : « Éducation et culture à Istros. Nouvelles considérations », fait le point sur l'ensemble des données que l'on peut emprunter aux inscriptions à ce sujet. Ses considérations portent successivement sur l'alphabétisation et les écoles, le rôle du gymnase, les études poursuivies par des Istriens à l'étranger, les théâtres, les spectacles et les concours, le *mouseion*, les relations avec d'autres cités, enfin, sur les spécialistes dans la cité : enseignants, médecins, architectes, sculpteurs et juges étrangers. Les documents à l'appui sont presque tous connus, mais ce que D. en tire est toujours intéressant. Il suffira sans doute de signaler la réédition améliorée sur quelques points — après une nouvelle autopsie des pierres — des décrets *I.Histriae* 26 (pour un médecin de Cyzique) et 32 (pour un médecin qui demeure inconnu, même si D. distingue maintenant une partie de son nom : acc. Ξε[v - -]ον) et la présentation de trois graffites interprétés comme exercices scolaires, dont un inédit.

378. P. Alexandrescu, *Dacia* N. S. 51 (2007), 211-219 : « La fin de la Zone Sacrée d'époque grecque d'Istros », reprend dans une variante « légèrement modifiée » un chapitre de son volume *Histria* VII (*Bull.* 2006, 286), dans lequel il soumet à une comparaison fort suggestive les données que l'on peut tirer du célèbre décret en l'honneur d'Aristagoras, fils d'Apatourios (SIG³ 708 = *I.Histriae* 54), sur la destruction d'Istros sous Byrēbistas (chronologie relative des faits évoqués) et les *realia* révélés par les fouilles qu'il a lui-même entreprises et soigneusement publiées.

379. A. Suceveanu, dans A. Suceveanu et alii, *Histria* XIII. *La basilique épiscopale*, Bucarest, 2007, 145-153 : « Inscriptions ». Ce catalogue n'est qu'une partie d'une ample publication des recherches menées par S. à la tête d'une équipe de plusieurs collaborateurs dans une grande basilique érigée à l'époque de Justinien et qu'il considère, pour de bonnes raisons, comme une basilique épiscopale. Le catalogue comprend les inscriptions trouvées à l'occasion de ces fouilles (photos), dont quelques-unes inédites. — 1) Réédition du décret SEG 50,

681 que j'avais publié et repris dans les *addenda* de mon étude signalée plus haut, n° 375. Dans son commentaire, S. estime que le décret « date plutôt du v^e que du iv^e siècle av. J.-C., comme le soutient l'auteur ». Remarque superflue, car j'avais écrit littéralement que je préférerais « une date vers le début du iv^e s., sans pour autant exclure l'extrême fin du v^e s. av. J.-C. ». — 2) Inscription funéraire, iv^e siècle a.C., inédite : [Ἀ]λέξ[ανδρος] Νική[του]. La dernière lettre visible à la première ligne est un Σ, ce qui s'oppose à la solution envisagée par l'éditeur. — 3) Décret octroyant la proxénie à plusieurs personnes dont les noms demeurent inconnus, iii^e ou ii^e siècle a.C. (voir aussi les *addenda* de mon article signalé plus haut, n° 375). — 4) Frise fragmentaire en marbre, ii^e-i^{er} siècles a.C., inédite : [- -] τοῖς [- -] θεοῖς ἱερησάμενος. — 5) Inscription latine (*Ann. ép.* 1998, 1148). — 6) Catalogue fragmentaire de vainqueurs à un concours musical, ii^e siècle p.C., inédit. Tout d'abord, il faut prévenir le lecteur sur un point. S. assure que « l'inscription sera incluse (*sic*) par Anne-Françoise Jaccottet, de Suisse, dans une thèse intitulée *Dionysion. Les sanctuaires bachiques ; corpus des sources et analyse thématique* ». En fait, cette thèse, avec un autre intitulé, fut non seulement soutenue depuis longtemps (le 5 décembre 1997, soit dix ans avant l'ouvrage de S.), mais aussi magistralement publiée (*Choisir Dionysos. Les associations dionysiaques ou la face cachée du dionysisme*, Zurich, 2 vol., 2003), sans que l'on y trouve, sauf omission de ma part, la moindre référence à l'inscription en question. Quant à l'édition de S., je me propose de m'y attarder à une autre occasion. Je signale pour l'instant qu'il y a quelques suppléments gratuits (du type Ὑ[γιαίνων]), voire impossibles : [- -] των ἀχορῶστατούντος (*sic*) - -] (l. 5). La traduction ne fait que rajouter à la perplexité : « ... ayant pour la première fois comme chef d'orchestre ... » (!). S. se sera contenté du [χο]ροστάτης mentionné par *I.Histriae* 100 pour imaginer un mot qui n'existe pas (s'il avait consulté pour le moins *IGBulg* II 666, il y aurait trouvé la forme correcte, χοροστατούντος). D'autre part, la première lettre (il est vrai, fragmentaire) de cette ligne n'est pas un T, mais un Γ : il faut donc lire et restituer [- τὸν ἀ]γῶνα χορῶ[ν - -], « le concours opposant les chœurs ». Voir, comme parallèles, *IG* XI 4, 1150, à Délos, et *GIBM* 902 (cf. *SEG* 28, 839), épigramme d'Halicarnasse, ainsi que Plutarque, *Agésilas* 19, 3 (τὸν ἀγῶνα τῶν χορῶν) ; *Alexandre* 67, 8 (ἀγῶνας χορῶν), etc. — 7) Inscription latine fragmentaire, inédite. — 8) Inscription latine (*Ann. ép.* 1998, 1149). — 9) Inscriptions grecques chrétiennes sur un plateau en marbre (voir *SEG* 53, 718). À retenir notamment le τρισάγιον disposé de manière circulaire autour du plateau : ἅγιος ὁ Θεός, ἅγιος εἰσχυρός, ἅγιος ἀθάνατος, ἐλέησον ἡμῶς. S. en donne de nombreuses analogies. Il aurait pourtant pu ajouter le parallèle le plus proche du point de vue géographique : ἅγιος ὁ Θεός, ἁγιεῖος εἰσχυρός, ἁγιεῖος ἀθάνατος, ἐλέησον τὸν δοῦλόν σου Σανάγαν καὶ Φαισιπάρταν, inscription peinte de Panticapée datée de 491 p.C. (*SEG* 48, 996, rééditée maintenant sous le n° 5, 4 par A. Vinogradov dans son article signalé *infra*, n° 388).

380. Maria Bărbulescu et Adriana Câteia, *Pontica* 39 (2006), 205-207, n° 1 (cf. *supra*, n° 371), font connaître une inscription funéraire (photo) de la première moitié du iv^e siècle a.C. trouvée à Vadu, près d'Istros, mais provenant probablement de la ville même : Λεπτίνας Σατύρῳ. Le nom Λεπτίνας, attesté à Olbia (*IGDOP* 109, l. 6), est nouveau sur la côte ouest du Pont-Euxin.

381. Irina Achim et F. Matei-Popescu, *SCIVA* 54-56 (2003-2005), 195-200 : « Histria. Une nouvelle inscription funéraire hellénistique » (en roumain, résumé

en français), publient (photo) une inscription du III^e siècle *a.C.* (Εὐκλῆς Ἀπολλωνίου) trouvée en 2004 lors des fouilles consacrées à une basilique située aux alentours de la grande place et annoncent la redécouverte, en 2003, de l'inscription *I.Histriae* 250 (photo), encadrée dans un édifice de la même zone. Cette dernière inscription, publiée naguère d'après des photos d'archives par D. M. Pippidi, aurait été découverte avant la deuxième guerre dans des circonstances sur lesquelles nous sommes mal renseignés (cf. A. Avram, *Dacia* N. S. 46-47 [2002-2003], 185-188, et *CRAI* 2004, 705-709).

382. F. Matei-Popescu, *SCIVA* 54-56 (2003-2005), 303-312 : « Notes épigraphiques I » (en roumain, résumé en anglais). Deux notes sur trois concernent des inscriptions grecques. — 1) Sur un menu fragment (photo) d'une plaque en marbre (A. Suceveanu, *Histria* VI. *Les thermes romains*, Bucarest-Paris, 1982, p. 132 et pl. 27, I C, 5, non repris dans *I.Histriae*), M.-P. distingue [- - Κλ]αύδ[ι]ος - - - εἰ]λης Δαρδα[νῶν - -] (Δαρδ[άνιος] suggéré timidement par Suceveanu), ce qui nous fait gagner une attestation de l'*ala I Vespasiana Dardanorum*. — 2) Dans la bilingue *I.Histriae* 75, il identifie, dans le texte latin, sur la foi d'un dessin d'archives (cf. le n° précédent), une partie du nom du gouverneur [*T. Flavius*] *Longinus* [*Q. Marcius Turbo*], ainsi que quelques données essentielles de la titulature impériale, ce qui lui permet de dater l'inscription de 155 *p.C.* et d'en rétablir complètement les textes latin et grec.

383. I. Bîrzescu, *SCIVA* 54-56 (2003-2005), 201-210 : « Histria. Graffites de la "Zone sacrée". Dédicaces aux divinités » (en roumain, résumé en allemand), reprend essentiellement sa contribution au volume *Histria* VII (*Bull.* 2006, 286) et y ajoute quelques nouvelles trouvailles. Retient l'attention un graffite sur un fragment de coupe attique à figures noires du type A trouvée lors des fouilles de 2003 (sans photo), dont B. donne le texte et annonce une prochaine publication plus détaillée, en collaboration avec K. Zimmermann : Ἀ[πο]λλωνίδης μ' ἀνέθηκεν τῷ πόλλωνι δύο ε[- -]. — D'autre part, K. Zimmermann en avait déjà publié une belle photo dans un article de vulgarisation dans *Traditio et innovatio, Forschungsmagazin der Universität Rostock* 2004, 1, 32.

384. Roxana-Gabriela Curcă, dans (n° 344), 61-68 : « Traits dialectaux ioniens (*sic*) dans les inscriptions d'Histria ». Après avoir passé en revue plusieurs exemples, l'auteur constate qu'il y a des « rémanences dialectales » jusqu'à l'époque romaine. Mais des occurrences comme ἱέρω (formule de datation éminemment conservatrice), Ἰστρινῶν, etc., ou bien des formes empruntées au vocabulaire poétique, ne peuvent guère convaincre.

385. *Orgamè* (*Argamum*). Vasilica Lungu, *Peuce* N. S. 2 [15] (2004), 49-60 : « Iconographie et société antique : à propos d'une stèle funéraire d'Orgamè ». Stèle fragmentaire à fronton (photos) trouvée dans le tumulus T_{B95} de la nécropole (on y reconnaît une femme voilée assise regardant vers une servante à droite ; la base de la stèle présente une phiale traversée d'une rainure) : Ἀπολλωνίς [Ἀπολ]λοδώρου γυνή. L. expose un commentaire iconographique fouillé (voir aussi M. Oppermann, *Die westpontischen Poleis und ihr indigenes Umfeld in vorrömischer Zeit*, Langenweißbach, 2004 [cf. *Bull.* 2006, 278], 188 et pl. 47, 4) et date la trouvaille du III^e siècle *a.C.*, plutôt de sa première moitié au vu des dates assurées de deux timbres sinopéens provenant d'amphores déposées comme offrandes. Elle ajoute que parmi les offrandes il y avait un col d'amphore de Sinope portant le graffite HPA et en envisage trois possibilités : la déesse Héra, une association d'Ἡρακλεισταί (dont un des membres aurait été l'époux de la

défunte et lui aurait déposé l'offrande ...) ou le nom au génitif (Ἡρᾶ) du propriétaire de l'amphore. Aucune de ces hypothèses ne peut emporter la conviction. Il n'en reste pas moins qu'il s'agit, quant à la stèle, d'une première inscription sur pierre trouvée sur ce site, et de surcroît, dans un beau contexte archéologique (l'on pourrait faire abstraction d'une inscription « funéraire » entièrement détruite, semble-t-il, et qui n'a jamais été publiée : cf. E. Popescu, *Inscripțiile grecești și latine din secolele IV-XIII descoperite în România*, Bucarest, 1976, n° 167 A).

386. **Pont Nord.** – *Généralités.* V.P. Alekseev, *Recherches sur l'archéologie antique de la côte nord de la mer Noire*, Odessa, 2007 (en russe), publie sa propre collection d'antiquités recueillies dans la région de Tyras, Nikonion et Olbia. On y trouve, à côté de vases grecs, de terres-cuites, de quelques fragments de sculptures en pierre, de monnaies et de poids, de timbres amphoriques et de plusieurs objets divers, quelques douzaines de graffites et même quelques inscriptions fragmentaires sur pierre. L'ouvrage est divisé par chapitres, dont on ne comprend pas trop la cohérence ; car chaque section ramasse pêle-mêle des objets appartenant à des catégories des plus diverses (monnaies, terres-cuites et timbres amphoriques, par exemple) et de surcroît, en provenance de plusieurs sites. Dans la plupart des cas, il s'agit, pour chaque section, de quelques mots introductifs suivis d'un catalogue d'objets. Les illustrations, presque complètes (placées à la fin de chaque section, avec une numérotation manquant d'unité), sont assez bonnes, mais le commentaire et les interprétations laissent beaucoup à désirer. On n'apprend peu sur le contexte des trouvailles ni sur la typologie et la chronologie des différents objets. Toute la bibliographie utilisée et citée est russe et ukrainienne. Les documents dignes d'intérêt épigraphique sont signalés plus bas selon leur lieu de trouvaille.

387. *Lettres privées.* Mădălina Dana, *REA* 109 (2007), 1, 67-97 : « Lettres grecques dialectales nord-pontiques (sauf *IGDOP* 23-26) ». D. commence par dresser une liste des lettres sur plomb dans le monde grec : l'on en compte 4 en Attique, 2 en Chalcidique, 3 dans le Languedoc (aire de diffusion de Marseille), 2 en Catalogne et 11 dans le Pont Nord. Si l'on ajoute les six lettres sur tessons, le nombre de 17 lettres nord-pontiques est, en effet, « surprenant ». (Et encore pourrait-il être augmenté, à condition que les publications locales soient plus bavardes à ce propos et mieux diffusées et que les illustrations en soient plus édifiantes. Je trouve, par exemple, une brève mention, accompagnée d'un dessin peu clair, d'une tablette en plomb qui pourrait être soit une *defixio*, soit une lettre, chez V.I. Nazarčuk, dans *Le Pont Nord antique, III^e conférence à la mémoire de P.O. Karyškovskij*, Odessa, 1996, 74-76 [en russe]. Un cas à peu près similaire signalé plus bas, n° 393. Car il faut dire que la même région nord-pontique est aussi remarquablement riche en *defixiones* et que, pour certains documents mal conservés, il n'est pas toujours aisé à les attribuer à l'une ou l'autre de ces classes). D. expose soigneusement tous ces documents (sauf ceux déjà bien connus et commodément consultables dans les *IGDOP*) : édition critique (quelques petites interventions par rapport aux éditions précédentes), traduction (là où le texte le permet) et commentaire linguistique et historique. Pour les documents inédits, elle recueille toutes les notices à leur propos dispersées dans des publications diverses. Il s'agit des lettres suivantes : 1) Lettre sur plomb de Bérézan, *SEG* 48, 988. — 2) Lettre sur plomb de l'agora d'Olbia, *SEG* 48, 1011. — 3) Lettre sur plomb de l'agora d'Olbia : M. Dana, *ZPE* 148 (2004), 1-14 (*Bull.* 2005, 366 ;

2007, 404). — 4) Lettre sur plomb du Mont Živakhov, près d'Odessa, *SEG* 48, 1029. — 5) Lettre sur tesson du site Kozyrka II du territoire d'Olbia, *SEG* 42, 711 (une affaire plutôt banale impliquant un certain Ζωπυρίων et n'ayant rien à voir avec le stratège d'Alexandre le Grand, comme le voulait naguère Ju.G. Vinogradov). — 6) Lettre sur plomb de Batikôn à Diphilos (trouvée en 1962 dans la nécropole d'Olbia, brièvement signalée à plusieurs reprises, mais restée pourtant inédite). — 7) Lettre sur tesson du site Panskoe I du territoire de Chersonèse, donnée comme inédite. Le document fut entre-temps publié, V.F. Stolba, *VDI* 2005, 4, 76-87 (*Bull.* 2006, 295). Pour le nom Κοτυτίων figurant dans cette lettre, ajouter aux occurrences recueillies par D. d'après *LGNV* IV, et toujours à Chersonèse, l'*ostrakon* publié par le même V.F. Stolba, *ZPE* 131 (2005), 91-94 (*Bull.* 2005, 367). — 8) Lettre sur tesson de Kerkinitis, *SEG* 37, 665 ; 40, 625 (et, pour une interprétation que D. n'a pas tort de traiter de « fantaisiste », *SEG* 48, 1004). On en remarquera le dialecte ionien, utilisé à Kerkinitis avant que le site ne soit englobé dans la *chôra* de Chersonèse. — 9) Lettre sur plomb de Nymphaion dont, outre qu'elle existe à l'Hermitage, on ne sait encore rien (mention de Vinogradov). — 10) Lettre sur plomb de Panticapée, *SEG* 50, 704. — 11) Lettre sur plomb d'Hermonassa, inédite, même si brièvement mentionnée par S.I. Finogenova, dans D. V. Grammenos et E. K. Petropoulos, *Ancient Greek Colonies in the Black Sea II*, Thessalonique, 2003 (cf. *Bull.* 2006, 275), II, 1019 et photo fig. 9. Essai d'en tirer quelque chose d'après la photo. — 12) Lettre sur plomb de Phanagoria, *SEG* 48, 1024. — 13) Lettre sur tesson de Gorgippia, *SEG* 47, 1175. — De son corpuscule, D. tire la conclusion : « Tous ces documents sont de caractère privé et traitent d'affaires diverses, surtout commerciales. Ils témoignent de l'ampleur et de l'organisation des transactions commerciales » (pour le trafic d'esclaves, dont ces lettres sont, pour l'époque archaïque, notre seule source, voir aussi n° 358). Et plus loin : « en dépit d'un formulaire très simple, ces lettres témoignent d'un degré assez grand de *literacy* dans les cités grecques du nord de la mer Noire ». À la fin de son article, D. donne des suppléments bibliographiques concernant les lettres qu'elle n'a pas incluses (*IGDOP* 23-26), ainsi qu'un index très pratique des mots propres et communs figurant dans les documents de son catalogue.

388. *Inscriptions chrétiennes*. A. Vinogradov, (n° 354), 255-267 : « Von der antiken zur christlichen Koine : typische und untypische Inschriften des nördlichen Schwarzmeerraumes ». Corpus brièvement commenté de 20 inscriptions chrétiennes s'échelonnant du iv^e siècle à 589-590 *p.C.* La présentation est soignée : lemmes, textes, *app. cr.*, traductions et, dans la plupart des cas, photos. Une seule inscription inédite, n° 12 (lieu de trouvaille inconnu, v^e-vi^e siècles *p.C.*, sans photo) : + Κ(ύριε) ἀν{ν}άπαυσον τὰς ψυχὰς τὰς ἐνθά[δε] ἀνακίμενας μετὰ δικέων (suit une liste de noms au génitif), κύριε μετὰ δικαίων (?). À la fin, je verrais plutôt la reprise de la formule initiale, κύριε ἀνάπαυσον.

389. *Tyras*. A.I. Ivantchik et T.L. Samojlova, (n° 414), 2007, II, 150-156 : « Cultes syncrétiques des dieux gréco-égyptiens à Tyras » (en russe, résumé en anglais), publient (photo) une dédicace fragmentaire trouvée en 2006 et datée du ii^e ou du i^{er} siècle *a.C.* [Σ]αράπ[ιδι, Ἰσιδι, Ἀνουβιδι] θεοῖς σ[υννάοις]. À l'ajouter à d'autres documents de ce genre, en latin ou en grec, de Tyras (voir surtout *IOSPE* I² 5 = *RICIS* 115/0101) et au répertoire commenté de L. Bricault (n° 346). Pour une dédicace similaire à Tomis, n° 371, 5.

390. Inscription trouvée à Nikonion, mais provenant peut-être de Tyras, n° 395.

391. V.P. Alekseev (n° 386), 10, n° 2 (dessin), fait connaître un graffiti sur un « vase céramique » : cinq lignes conservant entre 1 et 5 lettres (sans doute III^e siècle *p.C.*, dirais-je, d'après les caractères paléographiques). À la l. 2 (YBA-ΣΙΑ), A. croit pouvoir reconnaître le nom « Basilis » ou « Basilika » (transcription en cyrilliques). Impossible ! Je penserais plutôt à [- o]υ βασιλ[έως], c'est-à-dire à la mention d'un roi du Bosphore.

392. V.P. Alekseev (n° 386), 52, n° 13 (photo) : poids de plomb (ΔH en lettres plus grandes, suivi des lettres MH, plus petites et enfin d'un Δ de dimensions moyennes). Pour la première séquence, il comprend δη(μύσιον). — Autres poids en plomb ou en bronze (une ou deux lettres), 52, n°s 14-16 (photos).

393. *Nikonion*. V.P. Alekseev (n° 386), 22, n° 9 (dessin), republie une tablette opisthographe de plomb (cf. idem, *VDI* 2002, 2, 64, n° 9) qu'il date du v^e ou du iv^e siècle *a.C.* et qu'il interprète soit comme une *defixio*, soit comme une lettre privée. La transcription serait sans doute à revoir. Il s'agit vraisemblablement d'une *defixio*, car la l. 3 (ΔΕΟΜ[- -]) suggère un participe de δέομαι (observation d'A. Chaniotis, *SEG* 53, 777).

394. V.P. Alekseev (n° 386), 86, n° IX (photos) : trois fragments d'une stèle de marbre que l'auteur date du v^e siècle *a.C.* (plutôt première moitié du iv^e s., à mon avis). Sur les deux premiers, A. lit respectivement ΠΑΡΟ *vel* -Θ ΓΙΣΠ et ΕΝΩΗ ΥΝΚ (du troisième il n'y a rien à tirer). Je constate que les deux premiers fragments sont presque jointifs et je comprends : Παρθένω(ι)· Η - - - εἴσπ[λο]υν κ[αὶ] ἔκπλουν]. Dans ces circonstances, je suppose une pierre errante en provenance de Chersonèse (à cause de la mention de la Vierge), et plus exactement, un décret pour un ou plusieurs étrangers, dont on conserve un débris du dispositif. Je l'interpréterais de la manière suivante : liste d'honneurs (sans doute proxénie), [δόμεν αὐτῶι κτλ.], et de tâches imposées aux magistrats locaux finissant par la mention d'une action ayant comme cadre le sanctuaire de la Vierge ou comme acteur un ἱερεὺς Παρθένωι (cf. *e.g.* *IOSPE* I² 410) ; après quoi, ἡ[μεν δὲ αὐτῶι καὶ] εἴσπ[λο]υν κ[αὶ] ἔκπλουν κτλ.] (la formule n'est pas attestée à Chersonèse, mais au vu de la date bien haute, il pourrait s'agir dans notre cas du premier décret connu de cette cité).

395. V.P. Alekseev (n° 386), 23, n° 10 (cf. idem, *VDI* 2002, 2, 64-65, n° 10) : fragment de stèle de marbre d'époque impériale, sans doute de l'époque des Sévères (dessin). Voir maintenant *SEG* 53, 776, avec les compléments des éditeurs. L'inscription pourrait provenir de Tyras.

396. V.P. Alekseev (n° 386), 21, n°s 4-5 (cf. idem, *VDI* 2002, 2, 61-63, n°s 4-5) : deux curieux objets en plomb portant des inscriptions (photos). Sur le premier (v^e-iv^e s. *a.C.*, selon A.) on lit (lettres en relief) : (face A) ΑΤΩΝ en bas et ΩΝ en haut (rétrograde et renversé) ; (face B) ΝΩΣ en bas et ΜΕΩ en haut (rétrograde et renversé). A. l'interprète comme poids et fait état d'une discussion en privé avec Ju.G. Vinogradov, lequel lui aurait proposé de chercher le mot ἀγορανομούντων. À mon avis, à en juger d'après la forme, il s'agit d'une balle de fronde, mais je ne peux rien dire sur les inscriptions (terminaisons de génitifs au singulier ou au pluriel, sans qu'elles soient pour autant fragmentaires). Le deuxième objet est en forme de hache et porte sur une face les lettres ΒΕΙ en relief (*epsilon* lunaire), sur l'autre un S rétrograde de l'alphabet latin et un E à branches. Selon A., il s'agirait d'un pendentif, alors que Vinogradov lui aurait suggéré toujours un poids.

397. V.P. Alekseev (n° 386), 31-33 (photo) : graffite sur un fragment de lèvre d'une coupe attique de la fin du VI^e ou du premier quart du V^e siècle *a.C.* : représentation d'un navire de guerre et, sous le dessin, renversée par rapport à l'image, l'inscription mal conservée Ἀφροδίτῃ ἀνέθηκε[v]. Cette lecture ne pose pas problème, mais avant ces mots, A. lit aussi quelques lettres du nom du dédicant, ce qui est moins évident. — P. 62-63, n° 9 (photo) : graffite Μητρός sur le pied d'un vase à figures rouges (à mon avis, un skyphos) de la fin du VI^e ou de la première moitié du V^e siècle *a.C.*, mis en relation avec le culte de Cybèle (voir maintenant, à Olbia, *infra*, n° 404). — P. 87-88, n° XII : plusieurs graffites (photos), dont je ne retiens que les plus significatifs. — Sur un pied de vase (à mon avis, un skyphos, IV^e siècle *a.C.*) : Ἀφροδίτης. — Sur un fragment de vase « fortement usé », sans doute IV^e s. *a.C.* : Εὐτύχης (ΕΡΤΥΧΗΣ, A.). — Sous la lèvre d'un plat, à l'intérieur : ΠΠΙΑ[-]. A. cherche à tort des noms commençant par Ἰππο- ; s'il s'agit d'un anthroponyme, plutôt Ἰππα[ρχος] ; sans doute V^e ou IV^e siècle *a.C.* — sur un fragment de vase à vernis noir, deuxième moitié du V^e ou début du IV^e siècle *a.C.*, selon A. : ΗΡΑΚΛΕΙΔΑΣ ; Τ[-] ΠΕΡΙΧΟΡΟΠΟΤ[-] ΑΙΠΕΡΠΝΙΚΑΛ[-] (ou Δ à la fin). La lecture, la coupe des mots et le commentaire ne sont pas satisfaisants. Je lis pour ma part : Ἡρακλείδας ; Τ[-] περὶ χόρῳ ποτ[-] αἶπερ τινὶ κἄλλῳ[-]. Je trouve cette dernière expression (εἶπερ τινὶ κἄλλῳ, « si pour quelque autre ») chez Aristophane, *Nuées* 356 (voir aussi Démosthène, *Contre Timocrate* 4 : εἶπερ τινὶ τοῦτο καὶ ἄλλῳ προσηκόντως εἴρηται). À noter les dorismes (Ἡρακλείδας et αἶπερ) dans une région de colonisation milésienne. Quoi qu'il en soit, le sens des dires d'Héracléidas nous échappe : est-il question d'une lettre privée (affaire tournant autour d'un lopin de terre, χῶρος) ou bien, comme me le suggère avec précaution L. Dubois, d'une question posée à un oracle ? Dans ce dernier cas, l'on pourrait songer à πότ[ερον] à la deuxième ligne et à τινὶ κἄλλῳ θεῷ[ι] à la fin. D'autre part, il est vrai que l'on a du mal à expliquer αἶπερ. S'il s'agit d'une question posée à un oracle, le premier, sinon le seul, qui vient à l'esprit est le sanctuaire d'Achille sur l'île de Leukè, dont la vocation oraculaire est mentionnée par Arrien, *Périple du Pont-Euxin* §21-23. Voir, pour une réponse de cet oracle, inscrite toujours sur un tesson, *IGDOP* 48, avec le commentaire de L. Dubois (cf. aussi *Bull.* 1997, 424). Dans un tel contexte, χῶρος pourrait désigner une terre sacrée. — Sur un vase à vernis noir (coupe ?) : ΕΙΡΗΝΑΦΡ, ce que A. traduit par « paix à Aphrodite » (donc εἰρήνῃ Ἀφρ[οδίτῃ], bon exemple d'élision ; sans doute V^e siècle *a.C.*). — Plusieurs autres graffites insignifiants (une ou deux lettres), 51, n° 12 (photos).

397 bis. S.Ju. Saprykin, (n° 398), 63-71 : « Sur l'octroi des proxénies et l'activité commerciale de Nikonion » (en russe). Les trois fragments dont il a été question au n° 394 sont disposés d'une tout autre manière par S., dont les considérations reposent sur les photos publiées par V.P. Alekseev dans *VDI* 2004, 3, 68-70, n° X et fig. 6/1. Il en fait toujours un décret octroyant la proxénie, mais qu'il attribue à Nikonion, et en propose de larges restitutions inspirées des plus anciens décrets olbiens connus :

 Παρθ[ενίῳ ? ----- καὶ ἐγγόν]–
 οἱς π[ροξενίῃ καὶ ἀτελέῃ πάντων χρη]–
 [μάτων ὧν ἂν αὐτὸς εἰσάγῃ(ι) καὶ ἐξά]–
 [γῇ(ι) -----]

ΕΝΩΗ[————— εἴσπλο]—
 υν κ[αὶ ἔκπλουν καὶ πολέ]μο[υ καὶ εἰρή]—
 [νης καὶ αὐτὸν καὶ παί]δας [αὐτὸ καὶ]
 [χρήματα ἄσυλὶ καὶ ἄσπο]γδί.

Παρθ[—] serait dans ces circonstances le commencement du nom du père des παῖδες que S. insère à l'avant-dernière ligne de sa reconstruction. Tout cela est bizarre, d'autant plus que je ne comprends guère la partie finale d'un tel dispositif : la place accordée aux χρήματα est suspecte à plus d'un titre. S. s'attaque ensuite à un graffiti publié par Alekseev, avec une interprétation fantaisiste, dans le même article de 2004 (cf. déjà la note de la rédaction, *VDI* 2004, 3, 70, note 57, où S. annonçait ses propres idées). Il y voit : Ἡρακλείδας ; Τύρας — καὶ | περιχόρῳ ποτ[ι — — κ]αὶ προτὶ Νικόν[ιον — —]. La περίχωρος serait la *chôra* de Tyras, limitrophe de celle de Nikonion. Vu les traits doriens du texte, Hérakleidas serait un citoyen d'Héraclée du Pont, de Byzance, de Mésambria ou de Callatis qui aurait reçu proxénie et droit de cité à Nikonion ou à Tyras. — Il faut dire, malheureusement, que l'insertion des deux toponymes est tout à fait arbitraire : la restitution du nom de Tyras ne repose que sur un simple *tau* (!) et la lecture de la dernière ligne s'éloigne visiblement de ce que révèle la photo d'Alekseev, reproduite d'ailleurs par S. Une photo plus claire publiée par Alekseev dans son livre de 2007 m'a permis de suggérer une tout autre interprétation de ce texte : *supra*, n° 394.

398. *Olbia*. A.I. Ivantchik, dans *EYXAPIΣTHPION. Recueil d'historiographie des sciences de l'antiquité à la mémoire de Jaroslav Vital'evič Domanskij*, Saint-Petersbourg, 2007, 182-213 : « Les premiers pas de l'épigraphie olbienne : manuscrits inconnus d'Egor Köhler » (en russe). L'auteur traite en détail d'un manuscrit qu'il date de 1817 et qu'il attribue à l'érudit Köhler retrouvé dans le *Nachlaß* d'August Böckh déposé aux archives des *IG* de Berlin. Il s'agit d'un premier essai sur les inscriptions d'Olbia conçu en deux tomes, *Olbia. Denkmäler und Inschriften von ihr* (sic), *erstes Buch* (103 p.) et *zweites Buch* (119 p.), ayant comme but annoncé « alle bis jetzt entdeckte alte Inschriften von Olbia zu sammeln und dadurch auch zum bessern Verstehen der künftig daselbst zu entdeckenden beizutragen ». Ce manuscrit avait été signalé par Klaus Hallof à Ju.G. Vinogradov, lequel l'avait étudié en 1993 et en avait même tiré une inscription inédite (n° 1) : *SEG* 46, 948 *bis*. Cependant, ce n'est que maintenant que nous disposons d'une présentation complète. I. compare les données du manuscrit aux éditions ultérieures d'inscriptions figurant dans le premier tome des *IOSPE* et révèle quelques petites différences de lecture. La grande surprise est provoquée par le fait que cet ancien manuscrit contient entre autres deux dédicaces inédites ou presque (pour autant que la première ait été brièvement signalée en 1996 par Vinogradov), consacrées par le collège des stratèges à Apollon *Prostatès*. — 1) « Erstes Buch », p. 26 (fac-similé), inscription « die wir zu Ortschaft Otschakof [Οἰάκωφ] vom Marmor abgeschrieben (haben) » (restitutions d'I., qui s'éloigne parfois non seulement des lectures et des solutions figurant dans le manuscrit de Köhler, mais aussi de l'édition citée de Vinogradov) : [Ἀγα]θῆ τύχη· Ἀπόλλωνι Π[ροστ]άτῃ οἱ περὶ Ἀ[χιλ]λέα Καλαν[δί]ωνος στρατηγ[οί] Ἀργουαναγος [Χου]ναρου, φύσει [δὲ] Σαου, Ἐβενο[ς] Πτουδαγου, [Αἰ]λιος Μαρκέλ[λος], Ἰεσδαγος Ἰεσδ[αγο]υ, Ἀρμηος Μουρ[δαγο]υ ἀνέθηκαν Ν[εϊκη]ν ἄργυρέαν ὑπ[ὲρ] τῆς πόλεως εὐ[στα]θείας καὶ τῆς [έ]αυτῶν ὑγείας. I. discute en détail tous les noms et, en tirant profit de la

prosopographie révélée par les autres documents olbiens de ce genre (cf., pour la méthode, l'article du même auteur, en collaboration avec V.V. Krapivina, *infra*, n° 402), en arrive à une chronologie convaincante. Dans le cadre de cette série, l'inscription transcrite par Köhler daterait des environs de 220 p.C. — 2) « Erstes Buch », p. 33-34 (fac-similé), « ein Bruchstück einer ähnlichen Marmortafel von Olbia, dessen jetziger Eigenthümer unbekannt ist, und dessen genaue Abschrift dem Herausgeber sein Freund Herr Karl von Kügelgen nicht lange nach der Entdeckung dieses Denkmals mittheilte » : Ἀγαθῇ τύχη[ι] Ἀπόλλωνι Προ[σ]τάτῃ οἱ περὶ Καρζουάζον Θεαγέ[νο]υ στρατηγ[ο]ί - - Ἰζος Σωκρά[τους] - - κτλ.] — I. mentionne encore un passage (« erstes Buch », p. 59-60) où il est question d'une inscription trouvée toujours à Očakov et dont une seule ligne était conservée (ΑΓΑΘΑ ΤΥΧΑ) et estime à juste titre que, vu le dorisme, cette inscription aurait dû provenir de Chersonèse, Mésambria ou Callatis.

399. A. Ivantchik, (n° 354), 99-110 : « Une nouvelle proxénie d'Olbia et les relations des cités grecques avec le royaume scythe de Skilouros ». Deux fragments jointifs d'une stèle en marbre trouvés en 1994 se raccordent au fragment *I.Olbiae* 27. Il en résulte un décret fort intéressant à plus d'un titre (photo), dont on peut restituer en grande partie le dispositif très riche, alors que des considérants il ne reste presque rien de concret. Ce décret avait attiré l'attention de Ju.G. Vinogradov peu avant sa mort. I., lequel avait eu accès aux archives léguées par ce savant, en propose pourtant non seulement quelques nouvelles restitutions, mais surtout une interprétation historique entièrement différente par rapport à son prédécesseur dont il salue la mémoire. Le décret, exposé ἐν τῷ ἐπιφανεστάτῳ τόπῳ τοῦ ἱεροῦ Ἀπόλλωνος, est pris en l'honneur de Στέφανος Ἀλεξάνδρου Ζμυρναῖος, lequel peut maintenant être identifié également comme auteur de la dédicace fragmentaire *I.Olbiae* 74 (voir n° 400). Il reçoit proxénie et autres privilèges, dont quelques-uns rarement attestés à Olbia (ἐνκτησιν γῆς καὶ οἰκίας) ; cf. *SEG* 31, 701, du v^e siècle a.C.) ou exprimés à l'aide d'autres formules ([ὧν ἂν εἰσά]γωσιν ἢ ἐξάγωσι[v] ἐπὶ χρήσει καὶ κτήσει πάντων χρημάτων ; ne rétablirait-on pas plutôt [ἢ κτήσει], cf. p. 105, commentaire ?). L'isotélie, elle (ἰσοτέλιαν χρημάτων πάντων), fait son apparition pour la première fois parmi les privilèges accordés par cette cité (jusqu'ici, il n'était question que d'atélie). D'une extrême rareté est la formule [δεδόσ]θαι δὲ αὐτοῖς θύειν ἐπὶ τῶν α[ν]τῶν βωμῶν ὧν μέτεσ[σι]τι καὶ τοῖς ἄλλοις πολεῖταις, « de leur accorder le droit de faire les sacrifices sur les [mêmes autels que ceux qui sont] communs aux autres citoyens », mais le parallèle (le seul, semble-t-il) vient justement du traité d'isopolitie entre Milet et Olbia (*StV* III 408 : τὸμ Μιλήσιον ἐν Ὀλβίῃ πόλει ὡς Ὀλβιοπολίτην θύειν ἐπὶ τῶν αὐτῶν βωμῶν). Les restitutions adoptées par I. sont convaincantes, à l'exception de ce qu'il nous propose à la l. 18. Car là, après le banal ὑπάρχειν δὲ αὐτοῖς ἔφοδον ἐπὶ τὴν βουλὴν καὶ τὸν δῆμον πρώτοις μετὰ τὰ [ἱερὰ —], et avant un [— δεδόσ]θαι qui introduit une nouvelle clause, il reste un espace réclamant un supplément. I., après avoir écarté à juste titre un *vacat* — car outre que cette pratique n'est pas habituelle à Olbia, « on attendrait dans ce cas que le mot δεδόσθαι soit reporté à la nouvelle ligne » —, restitue, comme Vinogradov d'ailleurs, [καὶ τὰ βασιλικά]. Il en offre des parallèles largement commentés (Samos, Éphèse et Bargylia), mais se voit contraint d'admettre (p. 107) que « l'utilisation de cette formule est limitée non seulement du point de vue géographique, mais également chronologique : tous les décrets datés appartiennent à une époque allant du

début de l'époque hellénistique aux années 70-60 du III^e s. *a.C.* Ils sont donc séparés de l'inscription d'Olbia par un long laps de temps ». La solution adoptée à cet endroit s'avère finalement cruciale, car I. date le décret — en combinant arguments paléographiques et archéologiques (considérations sur la destruction du sanctuaire d'Apollon Delphinios) — d'une « époque entre la fin du “protectorat” scythe et l'entrée d'Olbia dans le royaume de Mithridate » et, contrairement à Vinogradov, lequel voyait dans le titulaire du décret « un gouverneur ou un représentant officiel » de Mithridate VI Eupator, estime que c'est à l'époque de la domination du roi scythe Skilouros (*ca.* 150-115 *a.C.*) que « les autorités d'Olbia ont jugé bon de changer le formulaire des décrets honorifiques de la cité dans les conditions du “protectorat” scythe et se sont engagées à traiter en priorité les problèmes liés aux “affaires royales”, tout comme d'autres cités grecques avaient reconnu ce droit un siècle et demi auparavant aux premiers rois hellénistiques, et, plus tard, aux Romains » (p. 109). — Bien que la reconstruction proposée par I. soit séduisante à plus d'un titre, je trouve que la restitution sur laquelle elle repose, μετὰ τὰ [ἱερὰ καὶ τὰ βασιλικά], n'est pas aussi assurée que voudrait nous en convaincre l'éditeur. En fait, I. avait lui-même trouvé μετὰ [τὰ ἱερὰ] καὶ τὰ δημόσια (p. 105) dans un décret de Maronée, avant de reculer devant une telle solution : « compte tenu du caractère unique et isolé de cette formule, sa restitution dans le décret d'Olbia semble très improbable ». La parution ultérieure (après la date du colloque de 2002) du beau corpus d'*Inscriptions de la Thrace égéenne* (cf. *Bull.* 2005, 2 ; 2006, 256-258) — où l'inscription en question (II^e siècle *a.C.*) est reprise sous le n° E 177 (voir l. 12-13) — m'a permis de constater qu'en Thrace la même formule figure dans une autre inscription de Maronée (E 170, deuxième moitié du III^e siècle *a.C.*, publiée pour la première fois dans ce corpus même et commodément restituée d'après E 177) et aussi à Abdère : E 9, l. 41 (toujours II^e siècle *a.C.*). La formule μετὰ τὰ ἱερὰ καὶ τὰ δημόσια devient ainsi courante plutôt que « unique et isolée » en Thrace, et au vu des proximités géographiques et chronologiques, je me demande timidement s'il ne faut pas en tenir compte, ne fût-ce que comme solution alternative, pour la restitution de l'inscription d'Olbia. Car, il faut le rappeler, si les βασιλικά tombent, toute la reconstruction historique s'effondre.

400. A.I. Ivantchik, *ACSS* 10 (2004), 1-2, 1-14 : « Dedication to the Goddess Ma from Olbia (*IOlb* 74) ». Fort de la découverte signalée au n° précédent, I. reconnaît le même personnage dans une dédicace fragmentaire qu'il date par conséquent de *ca.* 100 *a.C.* et qu'il restitue de la manière suivante : [Στ]έφανος Ἀλε[ξάνδρου Ζμυρναῖος εἰς]πλεύσας τὸ ε[- - - θεᾶ] Μᾶ ἐπηκόω καὶ τοῖς θεοῖς πᾶσιν (?). I. refuse le supplément proposé par Vinogradov (dans une étude citée à la note 8), [εἰς]πλεύσας τὸ ἐ[μπόριον] et donne de bons arguments pour reconnaître à la dernière ligne le nom de la divinité anatolienne Ma, dont il discute le culte et les conditions de pénétration dans la région septentrionale de la mer Noire. Si le nom de femme Μᾶ était déjà sept fois attesté dans le royaume du Bosphore, le culte de Ma n'était mentionné que par *CIRB* 74. — Voir aussi *EBGR* (in *Kernos*) 2004, 121. À ajouter maintenant une trouvaille encore plus récente, n° 420.

401. Valentina Krapivina et P. Diatroptov, *ACSS* 11 (2005), 3-4, 167-180 : « An inscription of Mithridates VI Eupator's governor from Olbia ». Version anglaise, accompagnée de très bonnes photos, de l'article commenté *Bull.* 2006, 293.

402. A. Ivantchik et V.V. Krapivina, (n° 354), 111-123 : « Nouvelles données sur le collège des agoranomes d'Olbia », publient (bonnes photos) deux nouvelles inscriptions qui s'ajoutent à une série déjà riche de dédicaces de magistrats. Tout d'abord, une nouvelle dédicace des agoranomes à Hermès *Agoraios* (trouvée en 1992) : ἀνέθηκαν Νείκην ἀργυρᾶν Ἐ[ρ]μεῖ Ἀγοραίῳ. L'archonte qui date la dédicace est un certain Μαιακος, qui a toutes les chances d'être le père soit du premier archonte Ἰκέσιος Μαιακου (*IOSPE* I² 132 et bronzes datés par cet archonte), soit du premier stratège Ἐπικράτης Μαιακου (*SEG* 43, 506), soit des deux à la fois. Les agoranomes Γερμ[ανός] Δαδου (*IOSPE* I² 105), Σαμβίων Γα[γ]γαίου (*IOSPE* I² 99) et Κασακος Κα[ρ]ζει (*IOSPE* I² 99) étaient déjà connus. Les deux autres constituent non seulement des nouveautés prosopographiques, mais, à l'exception de Σαναγος (cf. *IOSPE* I² 128, l. 8), aussi onomastiques : Μουγισο[ς] Πουδανακου et Σαναγος Πουρθε[ι]τος. Les auteurs estiment que tous ces noms sont, selon le cas, soit « sans aucun doute », soit « sans doute » iraniens et en discutent savamment les étymologies. — La deuxième dédicace (abritée par une collection privée) est plus fragmentaire : la divinité, l'objet de la dédicace et le collège demeurent inconnus (on ne lit que οἱ περὶ τὸν δεῖνα τοῦ δεῖνος), en revanche, l'archonte (ἐπὶ ἀρχόντων τῶν) περὶ Καζιν[αν Φαρν]αγού) était attesté à la fois comme stratège (*IOSPE* I² 96) et comme prêtre pour la quatrième fois (*SEG* 49, 1028 B : voir maintenant aussi J. Hupe, dans *Der Achilleus-Kult im nördlichen Schwarzmeerraum*, Rahden/Westf., 2006, 218-219, n° 8). — Dans la dernière partie de leur article, les auteurs étudient les recoupements prosopographiques révélés par les catalogues olbiens connus jusqu'à l'heure qu'il est, afin d'essayer d'en reconstituer une chronologie relative et, autant que possible, absolue. La méthode est ingénieuse et les résultats qui en découlent (commodément résumés sur deux tableaux, p. 120-121) dignes du plus grand intérêt.

403. J. Hupe, (n° 354), 213-223 : « Aspekte des Achilleus-Kultes in Olbia ». Il s'agit du produit préliminaire d'une recherche qui allait donner finalement une étude exhaustive du culte d'Achille à Olbia à l'époque impériale (dans J. Hupe [éd.], *Der Achilleus-Kult im nördlichen Schwarzmeerraum*, Rahden/Westf., 2006 ; cf. *Bull.* 2007, 402). H. traite d'abord d'Achille comme dieu guérisseur et en voit une « première preuve importante » dans une inscription signalée dans *SEG* 49, 1028 A (lecture d'après une photo ; en voir maintenant l'édition dans le nouveau mémoire cité de H., n° 9). Après le texte de la dédicace à Achille Pontarque, on lit, en position centrale ΑΚΕΙΣ ([- -]ΑΚΕΙΣ, *SEG*). H. suppose une forme active du verbe ἀκέομαι (analogie trouvée dans l'*Index Hippocraticus*, s.v. ἀκέω : Hippocrate, *Loc. Hom.* 10, ἀκέουσιν), donc ἀκεῖς, « tu fais guérir ». Ensuite, il passe à Achille comme « Übervater » (πατὴρ αἰώνιος) et commente minutieusement l'inscription *IOSPE* I² 53 (photo).

404. Les fouilles dans le *téménos* occidental, dirigées depuis longtemps par A.S. Rusjaeva — qui en avait d'ailleurs présenté jusqu'ici de nombreux acquis préliminaires dans des publications locales ou internationales — sont maintenant soigneusement publiées de manière exhaustive : *Le plus ancien téménos d'Olbia pontique*, Simféropol, 2006 (en russe, résumé en anglais). Le volume, très dense et richement illustré, n'annonce pas ses auteurs, mais, à consulter la table des matières, on s'aperçoit que R. en a assuré l'essentiel, entre autres la publication des inscriptions sur pierre et des graffites. Les données archéologiques et épigraphiques permettent de distinguer plusieurs sanctuaires archaïques (Apollon *Iētros*

— avec un temple, dont S.D. Kryjickij nous offre une restitution graphique —, Cybèle, Dioscures, Hermès et Aphrodite, Aphrodite, sans préjudice de quatre autres sanctuaires consacrés à des dieux restés « anonymes ». Le sanctuaire archaïque d'Athéna n'a pas encore été localisé. Il conviendrait, à mon avis, de s'interroger sur les raisons de faire la distinction entre un sanctuaire d'Aphrodite et un autre, pour la même déesse, associée cette fois à Hermès. Puisque Hermès est partout le compagnon normal d'Aphrodite et eu égard à la proximité topographique des deux « sanctuaires » (fig. 4, 4-5), il vaudrait peut-être mieux en faire un seul. — Après les chapitres consacrés aux fouilles et à la description des monuments s'enchaînent plusieurs catalogues (pièces d'architecture — avec les terres-cuites architecturales —, inscriptions, timbres amphoriques, sculpture en pierre et terres-cuites, monnaies et poids, autres objets), le tout étant clos par deux chapitres de synthèse (le *téménos* Ouest dans son contexte historique et aspects comparatifs des *téménos* d'Olbia ; il faut rappeler qu'il y a également le *téménos* Est (ou central), connu grâce aux fouilles plus anciennes). — Le chapitre VII (p. 117-136), consacré aux « monuments épigraphiques », est divisé en deux parties : inscriptions sur pierre et graffites (à peu d'exceptions, les documents sont illustrés, soit par des photos de bonne qualité, soit par des dessins). Il n'y a que deux inscriptions sur pierre, déjà connues grâce aux publications précédentes : la dédicace *IGDOP* 58 = *SEG* 50, 701 et un décret pour un Chalcédonien (*SEG* 53, 785). — En revanche, les graffites (déjà connus ou inédits) constituent une belle moisson. Ils avaient d'ailleurs été exploités en grande partie, notamment par R. elle-même et par feu Ju.G. Vinogradov, dans leurs considérations sur les cultes d'Olbia. Puisque les références aux *IGDOP* et au *SEG* ne sont pas toujours complètes, j'essayerai d'en donner les concordances, sans autres commentaires, bien que sur les dates assignées à certains de ces graffites il y ait maintenant de nouvelles propositions. Je ne m'arrêterai que sur les inédits, les moins connus ou les plus intéressants (toutes les dates sont désormais *a.C.*). — P. 118-135 : graffites concernant Apollon. — 1) *IGDOP* 57 et *SEG* 53, 788, n° 1. — 2-3) *SEG* 53, 788, n°s 2-3. — 4) *IGDOP* 59 et *SEG* 53, 788, n° 4. — 5) *IGDOP* 56 et *SEG* 53, 788, n° 5. — 6-8) *SEG* 53, 788, n°s 6-8. — 9) *IGDOP* 83 et *SEG* 53, 788, n° 9. — 10-11) *SEG* 53, 788, n°s 10-11. — 12) *IGDOP* 99 et *SEG* 53, 788, n° 12 (avec remarques). — 13-14) *SEG* 53, 788, n°s 13-14 (avec remarques). — 15) *SEG* 51, 974 et *SEG* 53, 788, n° 15 (avec remarques). — 16-17) *SEG* 53, 788, n°s 16-17 (voir, pour τὸ πόλλονι, un autre exemple olbien, n° 407, et encore un graffite d'Istros, n° 383). — 18-23) *SEG* 53, 788, n°s 18-23. — 24) *IGDOP* 95 (quelques différences de lecture, notamment Καλλίνικος [Φ]ιλ[οξέν]ου ; Φιλ[ονί]κου, Dubois). — P. 124-126 : graffites concernant la « Mère des Dieux ». — 1) Ἄρτεμις Ὑπάσιος Μητρὶ ἀνέθηκεν ; cf. *SEG* 44, 668 et *Bull.* 1996, 301, avec la lecture proposée par Ju.G. Vinogradov (Ἄρτεμι σὺ Πάσιος Μητρ[ο - - ἀνέθηκεας]), que R. cite, mais ne retient pas finalement (voir aussi *LGPN* IV, s.v. Ὑπασις ?). À mon avis, l'interprétation de Vinogradov est préférable, car elle élimine un anthroponyme suspect à plus d'un titre. — 2-8) Graffites inédits présentant la forme Μητρὶ entièrement ou partiellement conservée, parfois précédée ou suivie de débris d'autres mots. Les vases porteurs s'échelonnent de la fin du VI^e à la deuxième moitié du IV^e siècle. — 9) *IGDOP* 81. — 10) Μητρὸς ; cf. A.S. Rusyaeva, *ACSS* 1 (1994), 1, fig. 5-6. — 11-21) Graffites inédits présentant la forme Μητρὸς entièrement ou partiellement conservée, dans les deux derniers cas suivie de εἰμί. Les vases porteurs datent tous de la

première moitié du v^e siècle. Peuvent être ajoutés les graffites comportant les lettres MH ou MA (fig. 132, 15, 16, 18, 21). — P. 126-127, n^{os} 1-15 : graffites concernant les Dioscures. Ils semblent tous inédits et donnent le texte Διοσκόρων, conservé de manière plus ou moins fragmentaire. Les vases porteurs datent du dernier quart du vi^e et de la première moitié du v^e siècle. S'ajoutent plusieurs graffites plus fragmentaires, dont R. donne les dessins, fig. 135, 3-21. Quant aux graffites ΔIO (photo, fig. 134, 14) et ΔI (photo, fig. 134, 15), elle estime à juste titre qu'ils ne sauraient être forcément rapportés aux Dioscures, car Zeus ou Dionysos sont des candidats tout aussi sérieux. — P. 127-128, n^{os} 1-8 : graffites concernant Hermès, dont seuls les deux derniers inédits (pour les autres, voir Ju.G. Vinogradov et A.S. Rusjaeva, dans *Recherches sur l'archéologie antique de la côte nord de la mer Noire*, Kiev, 1980 [en russe], 22-23, fig. 1-6, et A.S. Rusjaeva, *La religion et les cultes d'Olbia antique*, Kiev, 1992 [en russe], fig. 24, 1-3). Le texte est Ἑρμέω, une fois [Ἑρμ]έω εἰμί (n^o 2), une autre fois [εἰμ]ὶ Ἑρμέω (n^o 5). Les vases porteurs s'échelonnent de la première moitié du vi^e au iv^e siècle. Le n^o 8 (iv^e ou iii^e s.) ne donne que EP, et R. le prend avec prudence. Là, je vois sur la photo, après un *vacat*, la lettre Δ, ce qui pourrait indiquer autre chose qu'une dédicace à Hermès. — P. 128 : graffites concernant des divinités associées. — 1) Hermès et Aphrodite, *IGDOP* 78. — 2) Dionysos et Aphrodite, *SEG* 48, 1020. — P. 128-130 : graffites concernant d'autres divinités. — 1) Ἀφροδί(της) ἄβατ[α], *IGDOP* 71 b. — 2) [— ἀνέθηκ] ἐν Ἀθηναίῃ —] (coupe attique à figures noires de la classe de Siana) ; cf. A.S. Rusjaeva, *La religion* ..., 90, fig. 26, 3. — 3) Sur le pied d'un vase à vernis noir (à mon avis, peut-être un skyphos) du dernier quart du vi^e siècle, inédit : Ἱερὴ Ἀθη(ναίῃ) προ(-). Dans le commentaire, R. envisage curieusement πρὸ τῆς μάχης, πρὸ τοξευμάτων οὐ πρὸ φόβοιο. Je comprendrais plutôt [Ἱ]ερὴ (la première lettre n'est pas visible) Ἀθη(ναίῃ) προ(μάχῳ). L'anthroponyme théophrase Πρόμαχος est attesté à Olbia (*IGDOP* 13). — 4) Sur le pied d'un vase attique à vernis noir (skyphos ?) du v^e siècle, inédit : ΑΙΑ (sinistroverse et renversé) Ἱερή. R. pense prudemment à Ἀιδης. — 5) Sur un tesson en argile grise du v^e siècle, inédit : Θεῶ ἐμί. — 6) Sur un fragment de vase attique à figures noires de la deuxième moitié du v^e siècle, inédit. Sur le pied : Κρηπάλῳ ; sur la paroi extérieure, juste en dessus du pied : [Κρ]ηπάλῳ εἰμέν. R. insère ici ce graffite parce qu'elle envisage à titre d'hypothèse qu'il s'agirait d'une épithète non encore connue adjointe à Apollon ou à Hermès. J'y verrais plutôt un nouvel anthroponyme. — P. 130-131 : graffites divers (tous inédits, à l'exception du dernier, édité naguère dans une publication confidentielle). — 1) Sur un fragment de vase à parois épaisses de la Grèce de l'est, deuxième moitié du vi^e siècle : Τιμασίθ(ου). À mon avis, plutôt Τιμασίθ(έου) ; cf. Τιμησίθεος à Olbia, *IOSPE* I² 201 I, l. 29 — 2) Sur un tesson à vernis noir, v^e siècle : Ἀψινθίδ. Je trouve un Ἀψινθος à Apollonia du Pont à peu près vers la même époque (*IGBulg* I² 426). — 3) Sur un tesson à vernis noir, deuxième moitié du iv^e siècle : ΧΕΩ (χέω, R.). — 4) Sur un tesson à vernis noir, fin du vi^e – premier quart du v^e siècle : ΕΥΦ. R. pense prudemment à εὐφροσύνη, mais il s'agit plus vraisemblablement d'un anthroponyme. — 5) Sur un tesson à vernis noir, v^e siècle : ΠΙΣΤΟ. Sans doute le nom Πίστο(ς) (R.), mais les autres occurrences de ce nom sont manifestement plus tardives. — 6) Sur un fragment de *loutérion* en argile claire, deuxième moitié du vi^e siècle : Φρυγίχῳ. Ce nom est attesté pour la première fois sur la côte septentrionale du Pont-Euxin. — 7) Sur un tesson à vernis noir, fin

du ^{vi}e – début du ^ve siècle : EKA (Ἑκά[λεος], R., mais il y a plusieurs autres possibilités). — 8) Sur un fragment de canthare à vernis noir, ^{iv}e siècle : ΑΓΟΓ, suivi d'une lettre moins claire (O ou A, R.). — 9) Sur un fragment de skyphos attique à figures noires, dernier quart du ^{vi}e siècle : ΔΡΟΣ précédé d'une lettre fragmentaire qui pourrait être un N (- - δροσ[ός], R., mais il pourrait également s'agir d'un nom en -vδρος, comme au n° suivant). — 10) Sur un fragment de salière à vernis noir, ^ve siècle : [Ἀλεξά]νδρō (peu probable à cette époque ; plusieurs autres possibilités peuvent être envisagées) — 11) Sur un tesson à vernis noir, ^ve siècle : ANTI. — 12) Sur un fragment de coupe à vernis noir, première moitié du ^ve siècle : a) [δ]ίκαio[ς], R. *dubitanter* ; b) Ἥγη[- -] Πρω[- -] Μοι=[- -] ΙΣΠ[- -], sans doute un catalogue de noms. — 13) Sur un tesson attique à vernis noir, première moitié du ^ve siècle : ΗΔΙΣ (ἡδισ[τος], R., plutôt l'anthroponyme Ἡδιστος ou Ἡδίστη). — 14) Sur un fragment d'amphore thasienne, sans doute ^ve siècle : ΜΗΝ (Μήν, R.). — 15) Sur un os tubulaire d'oiseau, ⁱⁱⁱe siècle (sans illustration) : Μουσῶν ἦρα, « il était épris des Muses », traduction de R. — P. 131 : monogrammes divers (cf. fig. 141, 4-6) et graffites à une ou deux lettres brièvement mentionnés. — P. 131-135 : *ostraka*. — 1) Tesson d'amphore ionienne du ^{vi}e siècle, graffite daté du ^ve siècle, inédit : indéchiffrible Μητρός ΜΜ ΔΔΔΔ ΩΩΩ. — 2) Tesson en argile claire, ^ve siècle, inédit : Μητρό(ς). — 3) Tesson d'amphore, ^ve siècle (A.S. Rusjaeva, *VDI* 1986, 2, 45, fig. 4, 8) : lettres A et I, disposées respectivement en haut et en bas d'un double cercle traversé de rayons, sans doute Ἀ(πόλλων) Ἰ(ητρος). — 4) Tesson en argile claire, deuxième moitié du ^{vi}e – premier quart du ^ve siècle (Rusjaeva, *loc. cit.*, 45, fig. 4, 9 = *eadem*, *La religion* ..., 35) : ΑΠΟΛ et un dessin schématique. — 5) Tesson en argile claire, ^ve siècle : Ἀριστοτέλης et un dessin schématique. — 6) Tesson de vase à figures noires, dernier quart du ^{vi}e siècle, graffite daté du ^ve siècle, inédit (sans illustration) : δίκας ou δίκαι. — 7) Tesson de vase à vernis noir, première moitié du ^ve siècle, inédit, non lu. Je reconnais d'après la photo (fig. 143, 5) ΤΟ.ΙΜ ΙΑΛΕΙ ΩΜΟΛ Π et je me demande s'il ne faut pas oser, à la l. 2, [Ἀχ]ιλλεῖ, et à la l. 3, [τ]ῶμ Ὀλ[βι- -]. — 8) Tesson de vase atypique, ^ve-^{iv}e siècles, inédit : Ἡρογ(ένης) (sinistrophe) et un dessin schématique. — 9) Tesson d'amphore, ^ve siècle (Rusjaeva, *La religion* ..., fig. 54, 7) : ΑΦΡ, à mettre en relation avec Aphrodite. — 10-11) Graffites anépigraphes. — P. 135-136 : Tuiles votives. Hormis les tuiles révélant des dessins schématiques (on trouve entre autres la représentation d'un temple), il y en a quelques-unes qui comportent des lettres : HT et IH, que l'on pourrait mettre en relation avec l'épiclèse Ἰητρος (fig. 132, 22, 25, 27), ou bien IE ou IEP (fig. 132, 23, 24, 26), qui conviendraient à des mots comme ἱερή ou ἱερόν.

405. S.R. Tokhtas'ev, *VDI* 2007, 4, 48-49 : « Nouvelle tablette de malédiction de la côte nord de la mer Noire » (en russe, résumé en anglais). Liste de noms (photo hors texte) : Διογένης, Ἐπικράτης, Φιλήμων, Ἀγάθαρχος. Comme la *defixio* (deuxième moitié du ^{iv}e siècle *a.C.*, selon l'éditeur) a été repérée dans une collection privée, son lieu de trouvaille n'est pas assuré. Sur la foi de l'onomaistique, T. plaide prudemment pour Olbia ; cependant, les noms sont trop communs pour en tirer quelque profit.

406. V.P. Alekseev (n° 386), 44, n° 8 (photo), republie un fragment de vase à vernis noir de la fin du ^{vi}e siècle *a.C.*, sur lequel sont incisés un navire de guerre et l'inscription AXIA, sans doute une dédicace à Achille. Voir *SEG* 53,

789. – Autre dédicace à Achille (ΑΧΙΑ), 51, n° 12 (photo). – Pour le culte d'Achille dans cette région, voir *Bull.* 2007, 402 et *infra*, n° 408.

407. V.P. Alekseev (n° 386), 91-92, n° XVIII : plusieurs graffites (photos), dont je ne retiens que les plus significatifs. — Sur des coupes à vernis noir ou à figures (noires ou rouges ?), sous les lèvres, à l'extérieur : Διοσ[κόρων], Διοσ-κόρων, [Διο]σκόρ[ων]. Aucun de ces graffites ne semble se retrouver chez A.S. Rusjaeva (n° 404), mais il est sûr qu'ils proviennent du secteur des fouilles du *téménos* Ouest d'Olbia (il reste à s'interroger sur les circonstances...). — Sur des vases à vernis noir : Ἀπόλλ[ονι —], [Ἀπόλλ]ονι Δελ[φινίωι], [Ἀπόλλ]ο νι Δελφιν[ίωι]. — Sur un vase à vernis noir : Μητρός. Pour le sanctuaire de Cybèle à Olbia et ses graffites, voir n° 404. — Sur un vase à figures noires : τὸπόλλονι (cf., pour la crase, n° 383 et 404 p. 118-135, 16-17). — Sur un vase à figures noires : Ἑρμῆ[ι]. Cf. *IGDOP* 77 et, pour de nouvelles dédicaces à Hermès, *supra*, n° 404, p. 127-128, 1-8.

408. *Bejkuš* (territoire d'Olbia). S. Bujskikh, dans *Une koinè pontique* (n° 354), 201-212 : « Der Achilleus-Kult und die griechische Kolonisation des unteren Bug-Gebietes ». Après avoir fait le point sur ses propres fouilles dans le sanctuaire de Bejkuš (situé sur la rive gauche de l'estuaire de la rivière Berezan') et invoqué plusieurs graffites (dessins) portant des dédicaces à Achille (voir aussi, du même auteur, les articles signalés dans *SEG* 53, 784 et *Bull.* 2007, 408), B. insiste sur le rôle tenu par Achille dans cette région « als Gott aber als auch Heros ». Il estime qu'Achille était perçu, à côté d'Apollon *Iētros*, comme « Beschützer und sakraler Patron der Polis, ihrer Grenzen, ihres Landes und all ihrer Bürger » et qu'il était surtout populaire au sein des couches rurales. Attire l'attention un graffite (dessin) sur un fragment de paroi d'amphore ionienne : Achille représenté en hoplite et inscription Ἀχιλλεῖ ΠΑΡΚ[-] ΠΙΑΚ[-] (si la dernière lettre est un *sigma* lunaire), brièvement commentée à la note 14 ; dédicace ou prière adressée à Achille, à la dernière ligne sans doute πασ[ών] ou πασ[άων]. Le même tesson est illustré par B. dans sa contribution recensée dans *Bull.* 2007, 408, fig. 35/1 (dessin) et 36/1 (photo). La lecture de la deuxième ligne ne pose aucun problème, mais il est difficile d'en trouver une solution. S'agirait-il d'une forme de παρ(α)καλέω ?

409. *Chersonèse*. S.R. Tokhtas'ev, *VDI* 2007, 2, 110-125 : « Sur l'onomastique et la datation des *ostraka* de Chersonèse » (en russe, résumé en anglais). Dans plusieurs articles des années 90, notamment dans *Le Pont-Euxin vu par les Grecs*, Ann. litt. Univ. Besançon, 427, 1990, 85-119 (*Bull.* 1991, 420), et *Minima epigraphica et papyrologica* 2 (1999), 111-131 (*Bull.* 2000, 487), Ju.G. Vinogradov et M.I. Zolotarev avaient publié quelques dizaines d'*ostraka* comportant des noms et étaient arrivés aux conclusions suivantes : les tessons démontraient la pratique de l'ostracisme, héritée de Mégare (*ostrakon* : Ch. Kritzas, *Horos* 5 [1987] 59 ; cf. Schol. Aristophane, *Eq.* 855, pour la pratique de l'ostracisme), ce qui aurait témoigné d'un régime démocratique plutôt radical à Chersonèse au v^e siècle a.C. ; les noms étaient doriens (à comprendre mégaro-héracléotes), ioniens ou ambivalents, preuve d'une composition mixte de la population de la cité ; les noms ioniens prouvaient qu'il y avait eu dans le contingent originaire des colons héracléotes d'origine milésienne (Strabon XII 3, 4 parle d'une fondation milésienne d'Héraclée du Pont). À partir de ces acquis, les deux savants reprenaient le dossier bien épineux de la fondation de Chersonèse. Compte tenu du Ps.-Scymnos (v. 826-831), lequel attribue la fondation de Chersonèse aux

Héracléotes ἤμα Δηλίοισι, le scénario aurait été le suivant : installation milésienne originaire sur le territoire habité par les Mariandyniens suivie de la fondation mégaro-béotienne d'Héraclée et de la mise en place d'un régime démocratique vers 550 *a.C.* (mais verrait-on une « démocratie » à une époque aussi reculée ?) ; chute de la démocratie ; refuge des démocrates qui, désireux de s'installer ailleurs, auraient consulté l'oracle de Delphes, lequel leur aurait répondu qu'il fallait joindre les Déliens à leur entreprise ; fondation de Chersonèse par ces mêmes démocrates et les Déliens, ce qui n'aurait pu se passer qu'après la purification de l'île sous Pisistrate, en 528/7 *a.C.* (Thucydide I 8 et III 104). Il faut ajouter que Vinogradov était entre-temps allé encore plus loin dans ses essais de réhabiliter les Milésiens, en leur attribuant une prééminence même dans la colonisation de Callatis : « Milet und Megara erschließen den Pontos Euxinos », dans J. Cobet *et alii* (éds.), *Frühes Ionien. Eine Bestandsaufnahme*, Milesische Forschungen, 5, Mayence, 2007, 465-473 (communication datant de 1999). – À toutes ces hypothèses, il y a eu quelques répliques. En ce qui concerne le classement et l'attribution des noms figurant sur les *ostraka*, L. Dubois, *Bull.* 1991, 420 avait déjà tempéré l'enthousiasme des éditeurs, en démontrant qu'il n'y avait que peu d'anthroponymes typiquement doriens, ou strictement ioniens, la grande majorité restant ambivalents, ce qui, pour des raisons méthodologiques, s'opposerait à des conclusions trop hardies. Quant au scénario imaginé pour la fondation de Chersonèse, S.Ju. Saprykin ou J. Hind ont fourni leurs versions des faits, dont il n'est point question de discuter ici la portée. Voir, pour le dernier point de vue sur la date et les circonstances de la fondation de Chersonèse, R.V. Stojanov, dans un article qui fait suite à la contribution de T., 125-144. Néanmoins, l'ensemble du dossier — c'est-à-dire les *ostraka* qui ont fait couler tant d'encre et qui se trouvent à l'origine de ces reconstructions historiques — n'a plus été repris depuis lors. À T. donc de s'interroger sur l'écriture, l'onomastique et les dates de ces tessons (il en reprend quelques dessins). Il commence par remarquer qu'à l'exception de [M]ολπᾶς, il n'y a aucun nom qui puisse être fermement attribué au patrimoine ionien, et qu'il en va de même pour les noms prétendument doriens. Cependant, ce qui compte, à son avis, pour essayer de reconstituer la structure de la population, ce ne sont pas les noms, mais le dialecte et l'écriture des inscriptions. T. estime que l'on utilisait en parallèle les alphabets mégarien (analogies avec l'épigramme de Πόλλις de Mégare [SEG 40, 404 et 45, 421], *ca.* 480-470, ainsi qu'avec LSAG² P 442 A, dédicace d'Olympie, *ca.* 475-450 *a.C.*, mais dont l'origine mégarienne n'est pas assurée), est-ionien (milésien) et sans doute aussi délien. Pour ce qui est de ce dernier, il le voit notamment utilisé par le graveur d'un des tessons portant le nom Κρετίνη[ς] Μυός (Κρετίνε[ς], Vinogradov et Zolotarev), car, contrairement aux autres exemplaires (Κρητίνης), cette orthographe présenterait les caractéristiques de l'alphabet utilisé à Délos. T. essaye par ailleurs de recueillir des témoignages onomastiques en faveur d'une communauté de Déliens à Chersonèse. D'autre part, il plaide, sur la foi de plusieurs arguments paléographiques, pour une date autour de 480-450 pour les *ostraka* les plus anciens, alors que V. et Z. avaient préféré l'intervalle de 500 à 480. Tout en saluant la prudence de T. sur plus d'un point, qu'il me soit permis de ne pas être persuadé par ses arguments concernant la présence d'une communauté délienne à Chersonèse. En fin de compte, on y a Δήλιος Ἀπολλᾶ (IOSPE I² 411, *ii*^e siècle *a.C.* ; qu'Ἀπολλᾶς soit un nom ionien et, de surcroît, attesté à Délos [note 30], ne fournit aucun

même moins s'il n'y a pas objection des deux parties : [τ]ῶν δὲ ἡ[τ]όνων ἐνκλη[μ]μάτων (*scil.* ἐνκλημάτων, M.) ἄνδρας ζ' ἐκτὸς αἱ κ[α] μὴ ἐκοῦσιν ἦν τοῖς ἀντιδίοις ὀλιγωτέροις (*scil.* ὀλιγωτέροις, M.) χρῆσθαι κ[ρι]ταῖς ἢ καταδοσιάζει (*scil.* καταδοσιάζει, M.). Pour ce qui est de ce dernier mot, dont « la lecture des trois premières lettres est incertaine », M. explique : « il s'agit probablement d'un *hapax legomenon* καταδοσιάζειν, "ordonner par un décret ou par une loi" (cf. ὁ ἄδος "décret", "décision") dont la 3^e pers. sg. devrait avoir le sens impersonnel ("il est prescrit") ». Je n'en suis pas convaincu : ne s'agirait-il pas plutôt de καταδοξάζειν au sens de « soupçonner », c'est-à-dire « ou s'il n'y a pas de soupçon » ? Il ressort également que la composition des tribunaux tient des prérogatives des ἄρχοντες (sans doute première mention à Chersonèse, car la restitution du nom de cette magistrature dans *IOSPE* I² 346, de l'époque hellénistique, « est fautive » selon M.) et que les juges étaient tirés au sort (cf. ἀποκλαροῦν). Fait suite une clause, la *reiectio* du droit romain, qui ne trouve apparemment aucun parallèle dans le droit grec (l. 17-19) : [ἔ]στ[ω] δὲ ἔξουσία τοῖς ἀντιδίοις ἐκ τοῦ πλάθεος τ[οῦ] ἐννόμου (restitution assurée, car aux l. 3-4 on avait déjà [- τ]οῦ ἐννό[μ]ου πλάθ[ε]ος τῶν πολιτῶν) - - - τῶν δικ[α]στ[ῶ]ν ἀπολέγειν πέντε ὑπεξαίρο[υ]μένους]. Je ne comprend pas trop le dernier datif ; pourquoi pas ὑπεξαίρο[υ]μένους, complément de ἀπολέγειν, c'est-à-dire « qu'il soit dans le pouvoir des défenseurs de récuser du corps des magistrats - - des juges - - cinq à être supprimés » ? Aux dernières lignes on ne distingue plus qu'une allusion à des serments ([- - καὶ ὁ] μνύοντας φέρειν τὰν ψᾶφ[ο]ν - -]) et quelques mots isolés. Hormis l'intérêt que suscitent tous ces détails de procédure, l'inscription est également notre premier témoignage du denier comme « base du système comptable » à Chersonèse. — Dans la deuxième partie de son article, M. reprend l'étude de la bilingue *CIL* III 13750 = *IOSPE* I² 404 = *IGR* I 860, pour laquelle on se rapportera au *Bull.* 2006, 302, et en donne dans l'annexe 2 une édition critique avec de nouvelles restitutions qui me paraissent convaincantes et un appareil critique développé. Il finit en formulant des considérations sur le régime fiscal de Chersonèse en tant que cité libre.

412. T. Bekker-Nielsen, dans *The Black Sea in Antiquity* (n° 355), 123-130 : « The One That Got Away : A Reassessment of the Agoranomos Inscription from Chersonesos (*VDI* 1947.2, 245 ; *NEPKh* II, 129) », soumet à une analyse détaillée cette brève inscription (photo), d'où l'on apprend que l'agoranome [Θεαγέ]νης Διογένους (le même qui sera archonte en 129/30 *p.C.* : *IOSPE* I² 359, qui révèle d'ailleurs son nom complet) avait fait ériger à ses frais [τ]ὴν ὀψόπολιν (*sic*). Après plusieurs remarques sur l'institution de l'agoranomie, B.-N. s'interroge sur le sens du terme ὀψόπολις (= ὀψόπωλις, car au vu de l'article féminin qui précède ce mot, « the neuter ὀψοπόλιον is ruled out »). « The word is rare », constate-t-il et renvoie à Plutarque, *Timoléon* 14, avant de conclure : « this appears to be the only example of the word in the extant literary records ». Je crois toutefois qu'une discussion plus détaillée y aurait trouvé sa place : les manuscrits donnent, en effet, περὶ τὴν ὀψόπωλιν, corrigé, semble-t-il, à tort en τὴν ὀψοπωλίαν (Corraï, d'où entre autres R. Flacelière et E. Chambray, dans les « Belles lettres », 1966) ou en τὸ ὀψοπόλιον (Ziegler, d'où entre autres le *TLG*, version électronique) — des mots pour lesquels on dispose de plusieurs occurrences —, alors que B. Perrin (Loeb, 1918) et le *LSJ* (*s.v.* ὀψόπωλις) restent fidèles aux *codices*. Pourtant, quoi qu'il en soit, il ne s'agit pas d'un

« only example », car il y a aussi le fr. 57 de Cléarque de Soloï (lui aussi retenu par le *LSJ*) : εὐρών (à Éphèse) τὴν ὀψόπωλιν κενὴν (presque littéralement repris par la *Souda* Φ 395). B.-N. conteste l'opinion de ses prédécesseurs, selon laquelle il était question d'un marché aux poissons et de délicatesses saumurées et voit dans ὀψόπωλις l'équivalent du latin *macellum* (communément rendu en grec par μάκελλον, ce qui prouve qu'à défaut de disposer d'un mot de souche, il fallait recourir à un néologisme). Il s'agirait donc d'un marché où l'on pouvait commercialiser « numerous other foodstuffs beside fish, for instance meat and poultry ». En suivant les archéologues locaux, B.-N. admet que ce *macellum* peut être identifié avec le complexe de bâtiments situé au sud de la basilique de Chersonèse. Il estime, d'autre part, qu'en choisissant ce mot rare et purement grec, Théagénès aurait démontré « his cultural and ethnic orientation » et « his erudition and social standing ».

413. Pour un possible décret en provenance de Chersonèse, voir plus haut, n° 394.

414. *Bosphore cimmérien*. Une série est publiée périodiquement depuis quelque temps à Saint-Petersbourg sous l'intitulé *Bosporskij fenomen* (*Le phénomène bosporan*). Les volumes — malheureusement, sans tomaison — réunissent les communications (ou les résumés) présentées lors des colloques tenus presque annuellement et consacrés chacun à une thématique. Un volume paru en 2005, *Problèmes de corrélation des sources écrites et archéologiques*, nous fait connaître entre autres une nouvelle inscription d'Hermonassa (*infra*, n° 419). Font suite deux volumes datant de 2007, *La signification sacrée de la région, des monuments et des objets*, qui ajoutent fort heureusement aux articles en russe des résumés en anglais. Voir *supra*, n° 389, et *infra*, n°s 419-421, 424 et 430.

415. S.Ju. Saprykin et A.A. Maslennikov, *Graffites et dipinti de la chôra du Bosphore antique*, Bosporskije issledovanija, 1, Simféropol – Kertch, 2007 (en russe résumé en anglais). Il convient, avant tout, de saluer le cadeau que font au monde savant les deux auteurs : un corpus commenté de 1265 menus fragments (un matériel autrement impossible à maîtriser, tant les publications en sont dispersées) soigneusement classés par lieux de trouvaille (distinction entre le Bosphore européen et le Bosphore asiatique) et accompagnés, dans la plupart des cas, de dessins (et plus rarement, de photos) et d'un index analytique. Certes, ces graffites et *dipinti* sont pour la plupart insignifiants, tout comme à Chersonèse ou à Pistiros. Cependant, on y trouve également quelques pièces de choix, comme le n° 694 (cf. *SEG* 40, 643 ; *Bull.* 1990, 593). Je dirai d'emblée qu'il me semble que les éditeurs ont tendance à aller trop loin dans leurs essais de donner du sens à des notations s'adressant à des connaisseurs et demeurant, par conséquent, indéchiffrables pour nous. Car, comme pour certains timbres amphoriques, les graffites et les *dipinti* étaient apposés non pour être lus, mais pour être reconnus. C'est ainsi que l'index onomastique se voit finalement augmenté de plusieurs noms qui n'ont aucune chance d'exister. Je trouve, d'autre part, qu'il aurait fallu donner des datations plus exactes, car, à en juger d'après certains dessins, il paraît que le support le permettrait dans plusieurs cas. — Quelques notules. — 397) Δῆνος Ἡρα[κλεῖ] εὐχήν. Ce nom n'existe pas. Plutôt [-] δηνός, fin d'un nom ou d'un ethnique comme [Αβυ]δηνός. — 411) lire Εὐτόχης. — 613) inscription circulaire sur un canthare d'époque hellénistique (d'après le dessin), Σωσιόικου Ζώταρος. Pour le premier nom, je trouve une analogie à Cnide (*I.Knidos* I 524), mais la lecture du deuxième doit être revue. Le dessin

indique comme première lettre un Σ, alors qu'il y a un espace entre les deux mots : ne s'agirait-il pas de [Διός] Σωτᾶρος (hyperdorisme) Σωσιτοίκου ? Voir *I. Kallatis* 254, toujours sur un canthare : Διός Σωτῆρος Βαδίσκου. — 614) Ἀμικλ(ῆς). Le dessin montrerait plutôt ANIK(-) (sinistroversé). Sur le deuxième fragment, la disposition des lettres demeure incompréhensible : de toute façon, pas de φθ[ε]ρῶ πάντα. — 661) sur un fragment de scyphos (IV^e siècle a.C.), [Τ]ίμαι[ος]. Le dessin montre plutôt un Υ au commencement et je propose prudemment [ἐπικαλο]ῦμαι (cf. I.I. Tolstoj, *Grečeskie graffiti drevnikh gorodov Severnogo Pričenor'ja*, Moscou-Leningrad, 1953, n^{os} 62 et 242). — 737) sur un vase de la deuxième moitié du III^e siècle p.C., Εἷσις. Il s'agit sûrement de la déesse (il faudrait, par ailleurs, vérifier si le vase n'est pas cultuel), par conséquent, le nom doit être retiré de l'index anthroponymique et inséré sous la rubrique réservée aux noms de divinités. — 901, 901 a) Les solutions envisagées ([Σ]υλβαν[οῦ] ou υ(ι)οὶ Λαβῶν(ος)) sont intenables. — J'ajoute finalement que les auteurs citent un ouvrage qui ne m'a pas encore été accessible : I.A. Emec, *Graffiti et dipinti des cités antiques et des sites ruraux du Bosphore cimmérien*, Moscou, 2005 (en russe).

416. Noms micrasiatiques dans le royaume du Bosphore, n^o 361.

417. S.R. Tokhtas'ev, *ACSS* 12 (2006), 1-2, 1-62 : « The Bosphorus and Sin-dike in the era of Leukon I. New epigraphic publications ». Version anglaise de l'article signalé *Bull.* 2006, 303, avec, d'après ce que je vois, peu de remaniements et seuls quelques compléments bibliographiques. — P. 7 : à la fin de la l. 2 de la déjà célèbre épigramme de Semibratnee (Labrys ?), avant la cassure — là où l'enjeu de la restitution est extrêmement important (cf. dernièrement *SEG* 48, 1027 et 53, 774, avec le résumé des discussions) — T. estime que « the lower part of the sloping left hasta belonging to the damaged letter ... could only belong to an Λ (or — in an extreme case — to an Μ) » ; même si, quant à moi, je trouve le supplément ἐν Λ[άβρῳ] fort séduisant, car parfaitement intégré et étayé par les parallèles que donne T., il me semble toutefois que l'excellente photo qui accompagne cet article invite à plus de prudence sur ce point (un Α, préféré par certains exégètes, demeure également possible).

418. *Hermonassa (Taman)*. L.V. Azarnert, *ACSS* 12 (2006), 3-4, 193-195 : « Epitaph of Onesimos the son of Kallisthenes », commente l'inscription versifiée *CIRB* 1087 (116 p.C.) du point de vue métrique (il y distingue deux vers en trimètres iambiques) et la compare à d'autres poésies funéraires de la région.

419. N.A. Pavličenko, (n^o 414), 2005, 405-406 : « Une nouvelle inscription d'Hermonassa » (en russe). Débris de stèle trouvé en 2004 (photo, dessin), où l'on peut restituer le formulaire attendu : [ὁ δεῖνα τοῦ δεῖνος εὐ]ξάμε[νος ἀνέθη-κεν - - ἄρχοντος Παιρισάδεος] Βοσπ[όρου καὶ Θεοδοσίης κτλ.].

420. N.A. Pavličenko, (n^o 414), 2007, II, 304-306 : « Une nouvelle inscription de l'époque de Pharnace, fils de Mithridate VI Eupator, d'Hermonassa » (en russe, résumé en anglais), fait connaître une dédicace trouvée en 2003 (photo) : [Υ]πὲρ βασιλέως Φαρνάκου [φιλ]ορωμαίου *vac* Mā *vac* ἱέρεια [τῆς] θεᾶς Ἀπόλλωνι εὐχὴν. P. remarque que l'épithète φιλορώμαιος indique une date à chercher vers le début du règne de Pharnace. — À noter que la prêtresse porte le même nom que la déesse qu'elle sert. Pour une dédicace olbienne à Mā, voir n^o 400.

421. *Kēpoi*. A.V. Koval'čuk, (n^o 414), 2007, II, 314-316 : « Une tuile avec le nom d'Aphrodite de Kēpoi » (en russe, résumé en anglais), estime que sur les

quelques tuiles timbrées (Ἀφροδι[-] et Ἀφρ[-], rétrograde ; dessins) il faut identifier le nom d'Aphrodite, et non pas un anthroponyme. Car, à une seule exception (Phanagoria), toutes ces tuiles ont été découvertes à Kèpoi, où le culte d'Aphrodite est attesté. — Plausible, mais incontrôlable.

422. *Myrmekion*. A.M. Butyagin et A.P. Bekhter, (n° 398), 72-81 : « Nouvelles inscriptions de Myrmekion » (en russe), publient cinq inscriptions (photos). — 1) Seules deux lettres partiellement conservées. — 2) Dédicace à Déméter *Thesmophoros*, fin du IV^e – début du III^e siècle a.C. : [ἡ δεῖνα - -] οὔ θυγάτηρ τοῦ δεῖνος δὲ γυνή, [- -] οὓς εὖξα[μένη Δήμητρι Θεσ]μοφόρῳ [- -] ὙΣΗΙ. L. 2 : ΓΥΠΗ (erreur de lapicide). À la dernière ligne, les auteurs envisagent [μεδεοῦ]ση, ce qui me semble convaincant. Pour le culte de Déméter *Thesmophoros*, ils renvoient à *CIRB* 18. J'ajoute qu'une photo de cette inscription figurait déjà dans le catalogue d'une exposition abritée par l'Ermitage, *Myrmekion à la lumière des nouvelles recherches archéologiques*, Saint-Petersbourg, 2006 (en russe), 57, n° 36 (photo p. 75). Pour les données archéologiques sur un sanctuaire de Déméter à Myrmekion, qui cesse ses activités vers le milieu du IV^e siècle a.C., voir A.M. Butyagin et D.E. Chistov, *ACSS* 12 [2006], 1-2, 77-131 (aucune mention de cette inscription). — 3) Βασιλεύοντος [βασιλέως] Ἰ Ἀσπούργου φιλ[ορωμαίου] Ἰ ξτους [- -] Ἰ ἀνέθ[ηκεν/-αν - -]. — 4) Inscription funéraire fragmentaire d'époque impériale. Attire l'attention l'orthographe du vocatif Διμήτριε. — 5) Ἀπολλωνία Ἰ γυνή Γλυκαρίωνος καὶ υἱὸς Ἰ Καλοῦς Ἰ χαίρετε (I^{er} siècle p.C.). Les deux noms étaient déjà connus dans le Bosphore cimmérien.

423. S.R. Tokhtas'ev, *ACSS* 12 (2006), 3-4, 181-192 : « Tomb stone of the sons of Attes from Myrmekion ». Version anglaise de l'article commenté dans *Bull.* 2007, 414.

424. *Nymphaion*. A.S. Namojlik, (n° 414), 2007, II, 317-325 : « Graffites sur des céramiques à vernis noir du sanctuaire de Déméter de Nymphaion » (en russe, résumé en anglais). Il s'agit, pour la plupart, de textes de 1 à 4 lettres (dessins), dans lesquels N. voit des références à plusieurs divinités. — La restitution [Κύ]ννα Δήμητρι est suspecte (Κύνα n'apparaît qu'une seule fois dans la région et sans double consonne, cf. *LGPN* IV) ; si l'on veut compléter le nom à tout prix, plutôt [Ῥ]ννα (cf. *LGPN* IV, s.v. Ῥννα et Ῥννη).

425. *Panticapée*. A.I. Ivantchik, V.P. Tolstikov et A.V. Koval'čuk, *VDI* 2007, 1, 107-117 : « Nouvelle épigramme funéraire de Panticapée » (en russe, résumé en anglais). Stèle en calcaire jaune trouvée pendant les fouilles archéologiques de 2005 sur l'acropole de la cité (photo hors texte, fig. 4), deuxième moitié du I^{er} siècle a.C. ou début du I^{er} siècle p.C. Le début de l'épigramme manque. Ensuite : δι[ς] δεκάδας δ' ἐτ[έων] Ἰ πλήσας δύστανος[ς] ἐπεὶ [τ]ὸν/[χ]ῶρον εὐσεβέων Ἀίδει [ῆ]λθα // Ἰ [τ]ὰν δ' ἐπιτυμβί[δ]ιον στάλαν ἔστασεν ὁ θρέψ[ας] // Ἰ χαῖρε καὶ ἂν ἀνύε[ι]ς ἀτραπὸν ἐκτελέσαις. Les auteurs discutent la forme du datif Ἀίδει (forme attendue Ἀίδη) et plusieurs éléments du vocabulaire poétique et fournissent des parallèles. Ils suggèrent que cette épigramme appartient à une série assez riche de productions versifiées similaires de la même époque et que leurs stèles étaient probablement issues du même atelier.

426. A.K. Gavrilov, *Hyperboreus* 11 (2005), 1, 60-85 (première partie), et 2, 215-241 (deuxième partie) : « Le guerrier bosporan Apollonios et son poète » (en russe, résumé en allemand), revient sur l'épigramme funéraire *CIRB* 119 = *GVI* 1471 (milieu du I^{er} siècle a.C.), à laquelle, contrairement à ceux qui lui

avaient reproché certaines négligences, il attribue force vertus poétiques et rhétoriques. Il défend notamment l'hapax ἐρόμβισεν, v. 10 (également retenu par le *LSJ*, tiré d'un *ῥομβίζω), comme dans les éditions, et réfute à ce propos une explication proposée naguère par V.V. Latyšev. Seule difficulté : MOYNOY au commencement du vers 12 (<ν>ὄν οὐ dans les éditions). À cet endroit, G. propose μοῦν οὐ (μ(ῆ) οὐν, mais y en a-t-il d'autres exemples ?), ce qui donnerait une double négation contenant en soi un sens affirmatif modéré, comme chez Aristote, *Pol.* 1263 a 41 sqq. : μὴ γὰρ οὐ μάτην κτλ. Il traduit donc μ(ῆ) οὐν οὐ κελαινὸς οἶκος, ἡρώων δέ σε ἔξουσιν σηκοί par « ce ne sera sans doute pas la demeure obscure qui t'aura, mais les enclos des *hérôa* ».

427. S.R. Tokhtas'ev, *ACSS* 11 (2005), 1-2 (n° 360), 7-12, n° 2, reprend l'étude de la dédicace *CIRB* 6 a (photo) [Ἀρ]τέμι Ἐφεσεῖνι de l'époque de Leucon I^{er} et s'attarde sur tous les autres monuments nord-pontiques consacrés Ἀρτέμι Ἐφεσεῖνι ou Ἐφεσηῖνι (une forme qui semble attestée uniquement par une dédicace sur une lampe de bronze trouvée sur le territoire de la République de Moldavie, mais qui aurait dû provenir d'une des cités nord-pontiques). Il estime que « unlike Ἐφεσεῖνι, which has the most general meaning — “Ephesian, of Ephesus”, Ἐφεσηῖνι could mean “originating from Ephesus” ». Par conséquent, sur les traces de N. Ehrhardt et de M. Treister, il admet que la déesse d'Éphèse « had been brought to Panticapaeum directly by settlers from Ephesus (whether during the early stage of colonization or by much later immigrants) ». Il va même plus loin, en supposant que la déesse « had been included in the response of an oracle to a question from inhabitants of the metropolis, who had only just set out to engage in colonizing activities ». En faveur d'une telle hypothèse plaiderait également le fait que « Ἐφεσηῖνι, unlike Ἐφεσεῖνι, can successfully be included in the hexameter, the usual verse form used by oracles ». À la fin de ses considérations, T. ajoute que la restitution [καὶ Σινδῶν] à la l. 5, dans la titulature de Leucon I^{er}, est en principe confirmée par une nouvelle dédicace de Nymphaion (*SEG* 52, 741), mais que, compte tenu de la teneur de la lacune, il vaudrait peut-être mieux rétablir [τε καὶ Σινδῶν]. — Voir aussi *SEG* 53, 795 bis.

428. A. Tischow, *Hyperboreus* 11 (2005) 2, 275-279 : « Ad laudationem funebrem in Panticapaeo repertam observationes quaedam », propose, à partir de l'édition brouillon donnée par Ju.G. Vinogradov et S.A. Šestakov et commentée par S.Ju. Saprykin de l'éloge fragmentaire de Panticapée (cf. *Bull.* 2007, 413), plusieurs changements. Ils concernent tous des restitutions tout à fait incontrôlables et, de ce fait, non retenues dans l'édition publiée entre-temps par G. W. Bowersock et C. P. Jones, *ZPE* 156 (2006), 117-128.

429. G. W. Bowersock, (n° 354), 251-254 : « *CIRB*, n° 71 and Recent Debates ». Ce texte d'interprétation difficile fait partie de la série des actes d'affranchissement au sein de la communauté juive du royaume du Bosphore et depuis sa publication en 1935, il avait retenu l'attention de plusieurs savants. En suivant une interprétation de B.I. Nadel, les éditeurs du *CIRB* avaient écrit : χωρὶς τοῦ προσκαρτερεῖν τῇ προσευχῇ ἐπιτροπευούσης τῆς συναγωγῆς τῶν Ἰουδαίων καὶ θεὸν σέβον. H. Bellen et B. Lifshitz avaient proposé, il y a quatre décennies, de comprendre à la fin θεο{ν}σεβῶν, ce qui fut repris et développé en 1999 par St. Mitchell dans son mémoire sur Théos Hypsistos (*SEG* 49, 2495) : ces θεοσεβεῖς seraient à identifier avec les fidèles de ce dieu. B. revient, avec de nouveaux arguments, aux théories de Nadel, enrichies plus récemment par

I.A. Levinskaja, et remarque que dans les autres documents de ce genre (*CIRB* 70, 73, 985 et *SEG* 43, 510 = *Bull.* 1996, 304) l'affranchi est tenu à prouver εἰς τὴν προσευχὴν θωπεία et προσκαρτέρησις, alors qu'ici la θωπεία manque. Cela étant, le document qui retient son attention « effectively defined θωπεία as θεὸν σέβων ». B. estime donc qu'il faut s'en tenir, malgré l'anacoluthie qu'elle suppose (θεὸν σέβων lié à ὅπως ἐστὶν κτλ., qui avait précédemment introduit une clause), à la solution privilégiée par les éditeurs du *CIRB*.

430. *Parthénion*. I.A. Emec, (n° 414), 2007, II, 307-308 : « Une énigme épigraphique de Parthénion » (en russe, résumé en anglais), essaie d'interpréter un graffiti incisé sur la lèvre d'un vase à vernis rouge qu'il date du II^e siècle *p.C.* (dessin). À la première ligne, on lit le nom Μῖκος, les l. 2-3 donnent le monogramme XP suivi de AMM[-], l. 4 - MMI - et l. 7 - MM - (l. 5-6 : seules quelques lettres conservées). E. se demande prudemment s'il ne faut pas lire partout ἄμμι, soit le datif pluriel de ἐγώ, et, au vu de la combinaison révélée par les l. 2-3, s'il ne s'agit pas de la formule « Christ à nous ». Ce serait, dans ces circonstances, le premier témoignage épigraphique chrétien dans le Royaume du Bosphore. Néanmoins, E. reconnaît lui-même qu'il n'y a pas d'analogies directes et demeure réservé devant sa propre hypothèse. — En effet, la date trop haute du document et le dorisme supposé de la forme pronomiale (sans parallèles dans cette région à cette époque, autant que je sache) font obstacle à une telle interprétation. Ne serait-il pas plus simple d'envisager, au moins pour les l. 2-3, un nom comme Ἀμμ[ία] ou Ἀμμ[ιον] (tous les deux attestés dans le Bosphore cimmérien, cf. *LGPN* IV, s.v.) ?

431. *Phanagoria*. S.Ju. Saprykin et A.A. Maslennikov, *VDI* 2007, 4, 50-61 : « Une plaque en plomb avec inscription grecque de Phanagoria » (en russe, résumé en anglais). Tablette trouvée près de Phanagoria et entrée dans une collection privée (photo hors texte et dessin). Il s'agit d'une liste de noms datée par les auteurs des III^e-II^e siècles *a.C.* (*sigma* lunaire) : Διονύσιος, Ἀριουσαλης, Ἀμασις, Σόλων, Σῶσις, Ἀδοῦξης, Προμηθῶ[v]. Sans pour autant exclure une *defixio*, les auteurs estiment qu'il est tout aussi possible, sinon plus probable, que l'on ait affaire à une liste des membres d'un collège de magistrats (de juges, par exemple) soumis au vote du Conseil ou de l'assemblée. Pour ma part, je préfère m'en tenir à une *defixio*. S. et M. commentent les noms, en se fondant notamment sur les occurrences réunies dans le *LGPN*. Le nom Ἀμασις (cf. Ἀμασία, *CIRB* 336) fait son apparition pour la première fois dans la région septentrionale du Pont. Σόλων était attesté par une tuile de Panticapée (*LGPN* IV, s.v.), alors que pour Προμηθῶ[v] il convient de noter l'orthographe : les auteurs renvoient à juste titre à *IGDOP* 110, l. 4 (Προμηθίων). Quant à Ἀριουσαλης (les auteurs écrivent Ἀριουσαλής ; impossible : soit Ἀριουσαλῆς, soit, beaucoup plus probablement, Ἀριουσάλης) et à Ἀδοῦξης, ces noms sont tout à fait nouveaux. Pour le premier, S. et M. pensent pouvoir distinguer Ἀριος/Ἀρειος (analogies entre autres dans l'onomastique perse, Ἀριόβαζος, Ἀριοβαρζάνης ; j'ajouterais le nom du roi scythe Ἀριαπειθης, Hérodote IV 76 et 78) et quelque chose comme Σαλας/Σάλης et chercher, pour le deuxième élément, dans le patrimoine thraco-bithynien. Ils auraient dû ajouter l'analogie la plus proche, dans le territoire d'Olbia : Φανισαλης (cf. Ju.G. Vinogradov, *Pontische Studien*, Mayence, 1997, p. 159, n° 14 [gén. Φανισαλους], lequel estime, tout comme S. et M. (et à tort), que « der zweite Stamm ist am ehesten thrakischer Herkunft »). Je renoncerais à toute composante thrace et j'y

verrais un nom iranien. Pour Ἀδούξης, les auteurs font le rapprochement avec ἄδοξος et invoquent Ἀδούσιος (attesté à Athènes), lequel aurait pu être tiré justement d'Ἀδούξης (xsi > σι et -ης > -ος). Cela est extrêmement douteux. Pour la composition, je chercherais plutôt du côté d'Ἀχαζης (LGPV IV, s.v., inscription vasculaire de Panticapée) ou de Ξέρξης et je conclurais toujours à un nom iranien.

432. V.D. Kuznecov, *VDI* 2007, 1, 227-243 : « Nouvelles inscriptions de Phanagoria » (en russe, résumé en anglais). Deux nouvelles inscriptions (photos, dont quelques-unes hors texte, dessins, détails compris) ont été trouvées en 2005 grâce aux fouilles sous-marines au même endroit que les monuments signalés dans *Bull.* 2007, 415. — 1) Stèle de marbre datée de l'an 517 de l'ère bosporane (= 220 p.C.) : Ἀγαθῇ τύχῃ. Βασιλεύτεος βασιλέως Τιβερίου Ἰουλίου Ῥησκουπόριδς υἱοῦ μεγάλου βασιλέως Σαυρομάτου φιλοκαίσαρος καὶ φιλορωμαίου εὐσεβοῦς τὴν στοὰν πολέμῳ καταφθαρεῖσαν ἀνασκευάσας ἐκ θεμελίων Βεῖβιος Ἀχαιμένους τοῦ Βειβίου λοχαγὸς ἐκ τῶν ἰδίων ἀπεκατέστησεν τῇ πατρίδι ἐπὶ νηυσάρχῃ Ποπλίῳ Ἀντιμάχῳ τοῦ Δημητρίου δι' ἐπιμελείας Ἡλίου Μηνᾶ ἐν τῷ ζῳῳ ἔτει καὶ μηνὶ Λῳῳ α'. Il s'agit donc de la restauration d'un portique détruit par la guerre. Tous les personnages sont attestés pour la première fois. Le terme νησ(σ)άρχης (pour la double consonne K. renvoie à l'orthographe ΝΗΣΣΟΣ commentée par M.F. Smith, *ZPE* 130 [2000], 128-129) est un hapax et aurait dans le royaume du Bosphore, selon K., la même signification que le syntagme ὁ ἐπὶ τῆς νήσου que l'on retrouve dans des inscriptions de Panticapée (*CIRB* 40 et 697) et de Phanagoria (*CIRB* 982 et 1000). D'autre part, K. cherche des parallèles avec le mot νησιάρχος et admet, sur la fois de plusieurs analogies, l'alternance -άρχης/-αρχος (à mon avis, il aurait valu faire état aussi de la forme νησιάρχης, laquelle est attestée chez Plutarque, *Praec.* 823 d 2). À son tour, l'expression πολέμῳ καταφθαρεῖσα est nouvelle dans cette région : jusqu'ici, les remparts (τὰ τεῖχη) ou bien la tour (πύργος) que l'on restaurait avaient été détruites, nous disait-on, tout juste par le temps, χρόνῳ (ou χρόνου) διαφθαρέντα (*CIRB* 1241, 163 p.C.) ou καταφθαρέντα (*CIRB* 1242, 1243, 1246 et 1248, datant respectivement de 188, 192, 210-227 et 220 p.C.). Néanmoins, la guerre à laquelle on fait allusion demeure inconnue. — 2) Base de statue en marbre : [Ὶ]ψικράτες{ι} γύναι βασιλέως Μιθραδάτο[υ] Εὐπάτορος Διονύσου χαῖρε. La découverte est vraiment sensationnelle. On a, ni plus ni moins, le monument funéraire de l'une des épouses de Mithridate, Ὶψικράτεια, dont on apprend donc qu'elle est morte à Phanagoria. En plus, la forme masculine du nom (Ὶψικράτης, ici au vocatif : le I qui suit, visible sur la photo, y est fautivement gravé) s'explique aisément par le renvoi que fait judicieusement K. à un passage de Plutarque, *Pompée* 32, 8 : ἐν οἷς ἦν Ὶψικράτεια παλλακίς, αἰεὶ μὲν ἀνδρώδης τις οὔσα καὶ παράτολμος. Ὶψικράτην γοῶν αὐτὴν ὁ βασιλεὺς ἐκάλει. Il est important de constater que l'inscription parle d'une γυνή du roi (le H initialement gravé par le lapicide avait été corrigé en A pour rendre le vocatif), tout comme Valère Maxime (IV 6, ext. 2 : *Hysicratia quoque regina Mitridatē (sic) coniugem suum ... amavit*) et Eutrope (VI 12, 3 : *Mithridates cum uxore fugit et duobus comitibus* ; d'où Festus 16, 1 : *Mithridates cum uxore et duobus comitibus in Bosporon fugit*), contrairement à Plutarque qui y voit une concubine (παλλακίς). Je m'aperçois qu'un exégète des plus avertis du règne de Mithridate VI, L. Ballesteros Pastor, *Mitridates Eupátor, rey del Ponto*, Granada, 1996, doutait

à la fois du statut de reine d'Hypsicrateia et du fait que celle-ci accompagnât le roi en Crimée (comme le voulaient Valère Maxime, *uxore simul exulante*, et les deux autres chronographes que K. a tort de ne pas utiliser) : « Hypsicrateia es señalada como concubina por Plutarco ... preferimos inclinarlos por la versión de Plutarco » (p. 315) ; (Hypsicrateia) « nos dice Valerio Máximo, siguió con el rey hasta el Bósforo, aunque no sabemos si en verdad llegó a alcanzar este territorio » (p. 314). Voilà donc la réponse définitive : non seulement Hypsicrateia suivit le roi dans le royaume du Bosphore, mais elle y trouva la mort, sans doute en 63 a.C., comme son illustre époux. K. met les circonstances de sa mort en liaison avec la révolte de Phanagoria contre Mithridate, à la suite de laquelle plusieurs fils du roi furent capturés (Appien, *Mithr.* 108). — Ces inscriptions, ainsi que les deux autres (*Bull.* 2007, 415), avaient été présentées dans une communication de G. Bongard-Levine, G. Kochelenko et V. Kouznetsov, *CRAI* 2006, 255-278 : « Fouilles de Phanagorie : nouveaux documents archéologiques et épigraphiques du Bosphore », dont le texte (accompagné de très belles photos) parut presque simultanément avec l'article du *VDI*. À cette occasion, la première ligne de l'inscription funéraire d'Hypsicrateia est lue Ὑψικράτης γύναι, mais la nouvelle lecture dans le *VDI* est manifestement la bonne. En annexe figurent les interventions détaillées de P. Bernard (279-288) et de Véronique Schiltz (289-292), ce qui me fait comprendre que les commentaires du premier auront guidé K. plus qu'il ne le laisse entrevoir dans ses propres développements lors de la nouvelle édition. Après un excursus consacré aux noms Ὑψικράτης et Ὑψικράτεια, B. commente amplement les passages de Plutarque, de Valère Maxime et d'Appien — « la rencontre entre le texte et le document archéologique tient quasiment du miracle » — et estime que la supposition exprimée par les auteurs de la communication, selon laquelle Hypsicrateia « ait trouvé la mort dans les combats qui se déroulèrent à Phanagorie, lors de la révolte de la ville, n'a rien que de vraisemblable », mais que le monument funéraire aurait été érigé plus tard : « Je crois que l'on peut trouver dans les années qui ont suivi un ensemble de circonstances plus propices à une commémoration du souvenir d'Hypsicrateia ». Il ajoute des hypothèses sur la statue d'Hypsicrateia, sans doute représentée en Amazone *more Persico*. — J'ai quand même du mal à comprendre comment une cité s'étant soulevée contre le roi — et de surcroît, déclarée libre par Pharnace, le successeur de Mithridate dans cette région — eût érigé, même quelques années plus tard, un monument de ce genre à son épouse, où le titre royal est clairement indiqué. Je suppose plutôt qu'Hypsicrateia mourut peu avant le déclenchement des hostilités, à un moment qui n'annonçait pas encore le climat belliqueux qui s'ensuivit, qu'une statue lui fut érigée sur-le-champ et qu'après l'émeute, le même monument finit par subir les rigueurs de la *damnatio memoriae*. — Il convient d'ajouter finalement que toutes ces quatre inscriptions récupérées de la ville submergée sont brièvement présentées (texte, traduction en russe) dans un article plus général de V.D. Kuznecov, *Rossijskaja arkeologija* 50 (2007), 2, 5-15 : « Phanagoria : histoire des recherches et nouvelles trouvailles » (en russe, résumé en anglais). Seul le monument d'Hypsicrateia y est illustré.

433. *Tanais*. H. Heinen, *Eurasia antiqua* 11 (2005), 175-182 : « Aus der Geschichte von Tanais in römischer Zeit ». L'auteur s'arrête sur les inscriptions *CIRB* 1245 (« Bauinschrift ») et 1278 (dédicace d'une [σ]ύνοδος ἡ [περ]ὶ θεὸν ὕψιστον ; à propos de cette divinité, il remarque que « in Tanais fehlen m. E.

eindeutige Indizien für den jüdischen Charakter des dort verehrten *theos hypsistos* », toutes les deux de 220/21 *p.C.*, ainsi que sur le relief votif de Tryphon, fils d'Androménès, du II^e siècle *p.C.* (CIRB 1238, reproduction de la photo d'après l'*Album imaginum* ; commentaire iconographique) et conclut à une résistance des traditions grecques, malgré la montée des éléments sarmates : « Mit Recht hat man von einer zunehmenden Sarmatisierung des Bosporanischen Reiches, gerade auch in Tanais, gesprochen. Doch die Strukturen der Stadt und ihrer Vereine waren griechisch, genauso die freilich nicht immer einwandfreie Sprache ihrer Inschriften. Das zeugt von der außerordentlichen Lebenskraft griechischer Tradition am Rande der Steppe ».

434. **Pont Est.** *Pityous (Pitsounda)*. Plusieurs inscriptions chrétiennes (ou supposées chrétiennes), dont la plupart peu connues, sont brièvement commentées, et sans références complètes, ni photos, par L.G. Khrushkova, *Ancient West & East* 6 (2007), 177-210 : « The Spread of Christianity in the Eastern Black Sea Littoral (Written and Archaeological Sources) ». (À quelques exceptions près, les mêmes inscriptions figurent, accompagnées cette fois d'illustrations, dans le livre du même auteur, paru presque simultanément, *Les monuments chrétiens de la côte orientale de la mer Noire. Abkhazie, IV^e-XIV^e siècles*, Bibliothèque de l'Antiquité tardive, 9, Brepols, Turnhout, 2006. Cet ouvrage est une mine d'informations archéologiques sur une région peu connue, on y trouve d'ailleurs plusieurs précisions concernant la chronologie des monuments discutés, cependant le traitement des inscriptions n'est pas à la même hauteur). — P. 195 (= *Les monuments*, 31-32 et pl. 3 c, e) : inscription sur mosaïque d'une basilique de la fin du IV^e et de la première moitié du V^e siècle *p.C.* : voir *Bull.* 2000, 828 (rien de nouveau). — P. 196 : inscription sur une colonne, sous une croix (église de Caïši, mais provenant sans doute de Pityous), publiée naguère par le même auteur dans deux ouvrages en russe : Κύριε, ὁῶσον τοῦ Βασιλῆως (= *Les monuments*, 39 et pl. 9 b ; d'après le dessin, Κ(ύριε)). À noter la construction avec le génitif. Je n'en connais pas d'autres exemples et je me demande si l'inscription est complète : l'on pourrait penser, par exemple, à ὁῶσον τοῦ Βασιλῆως (ψυχῆν). Une autre inscription (= *Les monuments*, 39) mentionnée dans ce même contexte (*SEG* 38, 758) n'est sûrement pas chrétienne. — P. 197 : vase en verre à décor en relief (importation) avec la représentation d'un paon et l'inscription πίε, ζήσης (initialement publié dans un recueil en géorgien qui ne m'est pas accessible). Je retrouve, toujours sur un vase, dans la nécropole de Barcea (sud de la Moldavie, Roumanie, deuxième moitié du IV^e siècle *p.C.*) πίε, ζήσης καλῶς ἀεί (*SEG* 35, 854). Le décor de ce vase est pourtant différent.

435. Liudmila Khroushkova, *Les monuments* (voir *supra*), 38 et pl. 9 d : inscription funéraire chrétienne fragmentaire.

436. *Candripš. Ibidem*, 51-52 et pl. 23 a, b, c : deux inscriptions fragmentaires d'époque chrétienne des tombeaux de la basilique. La première ([ʽΑβ]ασγίας) est à rapprocher du nom de la région (voir également un sceau plus tardif, ABACΓΙΑC, VII^e ou du VIII^e siècle, ainsi que les données sur les Abasges chez Procope). Kh. a raison de voir dans ce témoignage épigraphique la preuve que l'église érigée, selon Procope, sur l'ordre de Justinien « pour les Abasges » était celle de Candripš. Cependant, j'ai du mal à la suivre dans son interprétation (p. 53) : « Un personnage de l'építaphe est nommé (*sic*) ΑΒΑΣΓΙΑΣ. Ne s'agit-il pas du premier évêque des Abasges convertis ? Les évêques citadins portaient le nom de leur ville, mais si leurs fidèles menaient une vie rurale, les évêques

portaient le nom des tribus. C'est vraisemblablement le cas dans notre inscription ». Je dirais tout simplement que l'épithaphe et le sceau révèlent le nom, d'ailleurs attendu, de la région peuplée par les Abasges connus grâce à Procope.

437. *Sébastopolis (ancienne Dioskourias)*. L.G. Khrushkova (n° 434), 199-200, mentionne brièvement une stèle funéraire trouvée dans la partie est du déambulatoire d'une basilique érigée vers le début du v^e siècle p.C. et détruite à la suite d'une invasion à l'époque de Justinien (transcription en majuscules et restitution « with corrections » [!]; pas de photo). Elle ne donne aucune référence, mais je constate qu'elle l'avait elle-même publiée en 1995 dans les *Akten* du XII^e Congrès international d'archéologie chrétienne, t. II, 914-921, et d'une manière tout aussi fautive. Il y avait là, heureusement, un fac-similé qui permit à D. Feissel de donner la lecture correcte dans l'*Ann. ép.* 1995, 1346. Le défunt est un certain Ὁρέστη[ς], un légionnaire. Au commencement du texte, Kh. comprend ὁ πολλὰ [τλή]μων (*sic*; en fait, pire qu'en 1995 : [τλή]μων), bien que Feissel ait déjà proposé entre-temps « plutôt [κα]μών ». Cette dernière solution me paraît évidente, d'autant plus qu'elle est soutenue par des parallèles d'époque impériale : IG II² 12476/7 (ὁ πολλὰ καμών ... κείμαι κτλ.) et L. Robert, *Gladiateurs*, n° 239 = *I.Smyrna* 548 (ἐνθάδε κί[τε] πολὰ [*sic*] καμών). Quant au caractère de l'inscription, Kh. s'interroge et répond : « Does the stele contain a pagan epitaph, or is it associated with one of the tombs in the martyrium ? The latter seems more probable. » À mon avis, surtout pas. Il s'agit d'une pierre tout juste réutilisée lors de la construction de la basilique, d'autant plus que Kh. avait elle-même fait la mention suivante : « Also discovered in the strata which predate the church were traces of a destroyed stone building covered in massive tiles. On 20 of the fragments were found the stamps of the legion XV Apollinaris » (cf., encore plus clairement, dans la publication de 1995, p. 919 : la stèle « ne se trouvait pas *in situ* »). Orestès était donc un militaire ayant servi dans cette légion et son épithaphe n'a rien à voir avec la future basilique. L'inscription date, certes, de l'époque du Bas-Empire, mais elle n'est pas aussi tardive. Si l'on accepte mon interprétation et si l'on ajoute que la *legio XV Apollinaris* avait été, selon toute vraisemblance, décimée à Adrianople en 378, la date la plus probable de l'inscription serait à chercher dans les trois premiers quarts du iv^e siècle. — La même inscription est reproduite (ici, ὁ πολλὰ [τλή]μων), commentée, p. 66-67, dans le même sens et illustrée, pl. 42 a-b (photo et dessin) dans *Les monuments* (voir *supra*).

438. *Région de Cebel'da (Apsilie montagneuse, Abkhazie)*. Liudmila Khroushkova, *Les monuments*, 85 et pl. 57 e, g, h. Plusieurs tuiles timbrées trouvées dans une forteresse située à 30 km au SE de Sébastopolis, où l'on est à même de localiser l'ancienne Τζιβιλή de Procope : Ἐπίσκοπος Κωνσ(ταντῖνος), sinistrophe, avec de légères variantes. Le génitif me semble également envisageable, sinon plus probable. Le problème est de savoir s'il s'agit d'un évêque local, car ces tuiles sont plutôt des importations (Kh. renvoie à juste titre à C. A. Mango, *AJA* 59, 1950, 19-27). Une de ces tuiles porte également un « graffito » (d'après la pl. 57 e, il est plutôt question d'un *dipinto*) : ἄγιε Κ(ύριε) βοήθι. — P. 87 : inscriptions à caractère magique. Sur une amulette en argent (pl. 59 c) : εἰς θεὸς βοηθῶν τῷ φορῶντι. Je rapprocherais cette formule de Κ(ύριε), βοήθι τῷ φορῶντι (= τῷ φοροῦντι) sur une amulette de Xanthos (*SEG* 46, 1726 II A, l. 1-2). Sur une amulette en or, « la formule ΑΔΩΝΑΙ » (sans illustration). Sur une gemme (pl. 59 e, dessin) : ΙΑΩ ΣΑΒΑΩΦ ΑΔΩΝΑΙ (Kh.). La dernière

lettre du deuxième mot semble en effet être un Φ. Mais le dessin permet une lecture plus complète : Ιαω Καβαω<θ> Ἀδωναῖ Μαρμαρανω<θ>. La lettre finale est la même qu'à la l. 2. Pour ce dernier « ange », avec des orthographes légèrement différentes, voir, dès le III^e siècle a.C., à Crocodilopolis, κατὰ τοῦ Μαρμαραιωθ καὶ κατὰ τοῦ Μαρμαραωθ Μαρμαρανωθ Μαρμαραχθα (SB IV 7452 = SEG 8, 574), ensuite, à des époques tardives, comme dans notre cas, κατὰ τοῦ Μαρμαραουωθ καὶ κατὰ τοῦ Μαρμαράχθα (SEG 26, 1717, Antinoupolis, Égypte), Μαρμαρ[ι]ωθ (SEG 38, 1838, Oxyrynchos), Μαρμαραιωθ (SEG 46, 1726 I B, Xanthos), Μαρμαραωθ (Audollent 242 = IGRR I 945, Carthage), Μαρμαρανωθ (IGLS V 2497, Émèse ; IG XIV 2413, 16, environs de Rome).

ÎLES DE L'ÉGÉE (Laurent Dubois)

439. **Crète.** – G. Marginesu, *Annuario* 2006, 1, 381-416 : « Prestigio dello scriba e autenticità dello scritto : il caso di Spensithios », se livre à de longues spéculations sur les origines socio-politiques de la « literacy » en Crète archaïque en discutant les théories qui ont cours sur les modalités et les justifications de l'introduction de l'écrit public. On regrettera que ces cogitations ne débouchent pas sur une proposition de segmentation des mots en B l. 9 de la célèbre inscription sur bronze des *Dataleis*, *Kadmos* 9 (1970), 118-154, que M. se contente de traduire sans tenter de justifier sa traduction.

440. *Hiérapytna*. Martha W. Baldwin Bowski, *Annuario* 2006, 1, 551-580 : « Highways and Byways of Roman Hierapytna (Crete) : four new Claudian road inscriptions », publie quatre nouveaux textes identiques à IC III iii 25-29 qui stipulent que l'empereur Claude a remis en état les routes (ὁδοί) et les chemins pour piétons et bêtes de somme (ἀνδροβάμονες) grâce à la diligence de son questeur K. Πακώνιος Ἀγριππῖνος qui a agi en tant que ὁροθέτης, terme qui traduit le latin *terminator*. L'auteur étudie le réseau routier principal et secondaire qui met Hiérapytna en relation avec les autres grandes cités de Crète au début de notre ère.

441. *Chamalévri*. S. Minon, *ZPE* 160 (2007) 108-112, étudie les noms les plus remarquables de l'inscription du II^e s. a.C. publiée dans la *ZPE* 157 (2006) 87-93 (*Bull.* 2007, 27) qui contient une liste de cosmes suivis de leur patronyme. D'abord deux noms d'origine étrangère : Μάρτας doit être une variante du nom sémitique mieux connu sous la forme Μάρθας, fém. Μάρθα ; Τράλις, et non *Τράδις est clairement un nom d'origine thrace en rapport avec l'ethnique des Τραλεῖς de nombreux mercenaires thraces des armées hellénistiques. Noms grecs : Αἰκολίδας suppose l'existence d'un *Αἰκόλος dont le second membre est, comme dans le nom de prêtre θεοκόλος, analogique de celui de βουκόλος. Le nom Ζάυλος est justement interprété comme une forme hyperdialectale pour Σάυλος, présentant le même échange entre Σ et Ζ que dans les formes ἐζί et κυπάριζος pour ἔσσι et κυπάρισσος dans des tablettes orphiques de la région. Dans le nom Κφασίνομος M. a judicieusement supposé une graphie par *digamma* d'un ancien *o* antévocalique : son premier membre κοασι- serait une forme sigmatique en relation avec la glose ἐκοῦμεν ἡκουσάμην, ἐπυθόμεθα, avec le second membre de Λαοκόων et de delph. πυρκόοι ; il s'agirait donc d'un « gardien de la loi ».

442. *Chersonèsos*. Ch. Kritzas, (n° 5), 793-796, publie la dédicace monumentale d'un temple, d'une statue divine et d'un portique accomplie par un certain Χρύσων Ἀτειμῆτου, sa femme Σωτηρία et ses enfants, à la suite d'une promesse faite lorsqu'il était prôtocosme de sa cité, φιλοτιμίας ἥς ὑπέσχετο πρωτοκοσμῶν τῆς Χερσονησίων πόλεως. Faite en l'honneur d'un κυρίου αὐτοκράτορος dont le nom n'est pas précisé, cette dédicace monumentale (2 m de large) doit dater du second siècle de notre ère.

443. *Lappa*. Y.Z. Tzifopoulos, (n° 5), 1461-1466, fait connaître quelques inscriptions inédites de Lappa : 1) un décret de proxénie (Λαππαίων πρόξενος) pour un citoyen au nom de lecture incertaine (p.-ê Καρτίας) de la cité d'Ἀνόπολις, Ἀνωπολίτας, au sud-ouest de Lappa sur la côte ; le formulaire de ce décret dans lequel le nom du bénéficiaire est au nominatif diffère des autres décrets de proxénie de Lappa, *I.Cret.* II, xvi 4-9, qui sont introduit par ἔδοξε + proposition infinitive ; 2) une dédicace au Θεὸς Ὑψιστος par un individu au nom également difficile à isoler ; 4) une base de statue honorant Marcus Agrippa, l'amiral d'Auguste : [Μᾶρ]κον Ἀγρίππαν Λευκίου υἱὸν [τρις] ὑπατον καὶ δημαρχικῆς ἐξουσίας Λαππαίων ἡ πόλις τὸν ἐατᾶς πατρῶνα. Cette inscription est la première mention d'un passage vraisemblable d'Agrippa en Crète, sans doute vers les années 17-13 a.C. Elle pourrait aussi être en rapport avec le « bon choix » que Cydonia et Lappa avaient fait avant qu'Auguste n'accédât au principat (Dion Cassius 51, 2, 3).

444. Inscription d'Aptéra, n° 48.

445. Inscriptions de Lébéna n° 49.

446. *Siphnos*. – N. Papazarkadas, *REA* 109 (2007) 1, 137-146, publie les restes d'un décret honorifique du musée local trouvé lors de la fouille anglaise du kastro, texte qu'avaient examiné L. Jeffery en 1938 et transcrit D.M. Lewis. Comme le bénéficiaire [- -] δην Λευκωνίδου τὸν Ἀθηναῖον qui s'est montré ἀνὴρ ἀγαθὸς περὶ τὴν πόλιν τὴν Σιφνίων présente un patronyme (Λευκωνίδης) qui est avant tout attique, la restitution de l'ethnique est très tentante. La présence d'un alphabet réformé excluant le v^e siècle, il est vraisemblable que le document est à attribuer à une date postérieure à la victoire de Conon et des Perses sur les Spartiates à la bataille de Cnide de 394.

447. *Lemnos*. – Enrica Culasso Gastaldi, *Annuario* 2006, 1, 509-550, après un réexamen des documents au musée de Myrina, republie les 12 *horoi* des iv/iii^e siècles sur lesquels sont mentionnés des prêts hypothécaires et publie deux nouveaux exemplaires. Pour les textes déjà connus, mentionnons la *prâsis ἐπὶ lusei* n° 7 (*SEG* 45, 1189) ; la révision du texte a permis d'identifier le nom des prêteurs : il s'agit de l'association des Ὀμόχυτροι οἱ περὶ Γνάθιον Ἀφι(δ)ναῖον : ce nom d'association, qui rappelle les ὁμοσέπνοι de Sélinonte (*SEG* 43, 630), devait être celui d'un groupe de joyeux banqueteurs qui se réunissaient pour partager un pot au feu ; quant au président de cette association, Γνάθιος du dème d'Aphidna, on pourrait se demander si c'est le père ou le fils du Πυργίων Γναθίου Ἀφ[ιδ]ναῖος qui apparaît comme un garant à Délos dans un compte de la seconde moitié du iv^e siècle, *ID* 104-4, l. 31. Le n° 8 qui n'a jamais vraiment été édité, a pour objet une hypothèque dotale : un terrain et une maison estimés à 8000 drachmes constituent la dot estimée de la fille de Κρατύλος Φιλωνίδου Οἰναῖος, du dème d'Oinoè, lequel est, phénomène curieux, aussi désigné comme son *kyrios* ; le nom de la jeune fille, Ἀρχιλλεία dont la fin est restituée (Ἀρχιλλεῖ[αι Κρα]τύλου Οἰναῖ[ου θυ]γατρί), semble nouveau et

d'une formation peu banale ; mention d'un nouvel archonte local, Ἀρρίφρων. Le n° 13 (*SEG* 49, 1168, *ca* 300) est un prêt hypothécaire de 200 drachmes consenti par un banquier, Ἀγαθοκλεῖ Φιλίππου τραπεζίται et un particulier, Πολυφίλου Ἀρχεδήμου Ἀλαιοῦ pour financer des funérailles, εἰς τὴν ταφὴν Ἡδέας ; on signalera la formule concernant les droits des prêteurs, inhabituelle par rapport à la coutume qui voulait que l'emprunteur continuât à jouir de son bien : ὥστε ἔχειν καὶ κρατεῖν κατὰ συνθήκας τὰς κειμένας παρὰ Δρακοντίδει Ἀρχαγάρχου Φρεαρρίω[ι] « de sorte qu'ils puissent en disposer et en être maître conformément aux contrats déposés chez... ». La révision de la colonne II du même *horos* fait aussi connaître le nom d'un nouvel archonte local, Ἐρεσίδης.

448. **Rhodes.** – Dans l'inscription inédite mentionnée *supra* n° 47, on signalera d'intéressantes mentions du clergé rhodien : les prêtres, l'archihiérothyte et les épistates sont obligés de dénoncer, ἐσαγγελλόντω, auprès des μαστροί les contrevenants qui pollueraient les installations hydrauliques. On remarquera, l. 12, une difficulté car la séquence κωλύοντος τοῦ[ς] τοῦ]των τι πράσσοντας est précédée d'une lacune de 5-6 lettres puis d'une séquence IOY dans laquelle on peut soit extraire la négation οὐ, soit trouver une désinence de génitif singulier. On attend en tout cas une phrase qui, après l'amende imposée à un contrevenant libre, prévoit également la punition du témoin qui a laissé faire sans empêcher le délit.

449. Premières lignes de la *Chronique de Lindos* n° 46.

450. Sculpteurs de Rhodes n° 64.

451. **Délos.** Claudia Antonetti, (n° 3), 9-23, publie une stèle opisthographe appartenant à un collection privée athénienne qui contient des fragments de comptes des hiéropes assignables aux années 190-166, et peut-être plus précisément à l'année 177. La face A présente les dépenses du mois de Ποσειδῶν pour les Posideia : l. 2 [Ποσ]ειδῶνι Ὀρ[θωσίω]- - -, épiclese attendue ; l. 3, mention de vin doux, γλυκέ[ως] - - - ; l. 6, de crépinettes, ἐ]πισπλαγχνίδιο[-] ; pour ce terme bien attesté dans d'autres comptes des Posidéia, voir Ph. Bruneau, *Recherches...* 1970, 261 et Tullia Linders, « Sacred Menus on Delos », in R. Hägg, *Ancient Greek Cult Practice, The Epigraphical Evidence*, 71-79 ; l. 7, du bois pour cuire les viandes sacrificielles, ῥυμοί ; pour les Eileithyaia, l. 10, mention d'achat de sésame, de miel, de noix, de vin ; l. 14, mention de l'Artémision ; la fin est très lacunaire. La face B, comme d'autres documents semblables dont *ID* 456 B + 440 (cf. V. Chankowski, *BCH* 1998, 213-238), énumère les dépenses mois par mois pour les différentes fêtes : l. 1, allusion à des purifications, καθάρα[σθαι], mention du Pythion, du Hiéropoion, de Lètô, de Zeus Sôtêr, d'un métrète d'huile et de charbon, l. 8 ἄνθρα[κες], sans doute en Lēnaiôn ; puis sont énumérées les dépenses pour les sacrifices du mois de Galaxiôn (l. 8, prix de couronnes et allusion à Ilithyē), puis celles d'Artémisiôn, dépenses pour des chœurs, puis enfin celles de Thargéliôn et Panēmōs avec des sommes assez semblables.

ASIE MINEURE

(Claude Brixhe avec la collaboration d'Emmanuel Weiss)

Pour les publications turques *AST* et *KST*, dont nous devons la consultation à l'amitié de W. Blümel, voir *Bull.* 1991, p. 512.

452. **Généralités.** – L'*Abteilung IV. Gesamtindices. Schriftenverzeichnis*, Kl. Hallof éd., Vienne 2008, clôture la publication des *Kleine Schriften* d'A. Wilhelm : après la liste chronologique des articles rassemblés avec renvois aux *Abteilungen* concernées, une série d'*indices* extrêmement précis, dont l'un, *Sachindex* (161-234), permet de retrouver aisément les sites micrasiatiques touchés.

453. Dans le cadre d'une étude des monuments funéraires des débuts de l'époque impériale, Chr. Berns, *Untersuchungen zu den Grabbauten der frühen Kaiserzeit in Kleinasien* (Asia Minor Studien 51), Bonn 2003, 169-261, donne un échantillonnage des monuments les plus représentatifs, avec les inscriptions dont ils peuvent être les supports (photos pl. 1-32). Toutes sont naturellement connues. Absence de commentaire, sauf si le contenu du texte intervient pour la datation.

454. Joh. Nollé, *Kleinasiatische Losorakel, Astragal- und Alphabetchresmologien der hochkaiserzeitlichen Orakelrenaissance*, Munich 2007, X + 331 p. et 24 pl. L'auteur rassemble là les « oracles par tirage au sort », qui ont connu un grand développement dans le Sud de l'Asie Mineure au cours du II^e siècle de notre ère, en Pisidie, Pamphylie, Kibyratide, Lycie, Cilicie et Phrygie méridionale (voir carte, 23). — Une première modalité de ce type d'oracle est représentée par l'emploi de l'astragale, osselet à quatre faces, en cinq ou sept jets. Partant des dix-huit textes conservés correspondant à la pratique de cinq jets et en se basant essentiellement sur la version la mieux conservée (celle d'Adada), J. N. reconstitue (123-187) le texte d'origine de la version commune (une prédiction pour chacun des 56 tirages possibles). La plupart de ces prédictions se résument souvent à des conseils concernant les décisions à prendre dans la vie quotidienne (mariages, voyages en mer, etc.). Une seule version s'écarte du modèle commun, celle d'Antioche du Kragos, qui fait l'objet d'un commentaire particulier (192-211). Il est beaucoup plus difficile de se faire une idée de la tradition textuelle relative à l'emploi de sept jets (120 résultats possibles), les trois textes subsistants étant trop fragmentaires. — Une seconde modalité d'« oracle par tirage au sort » recourt à l'alphabet grec (24 résultats possibles, par conséquent). Douze versions sont conservées, dont une provenant de Soloi (Chypre). Procédant là aussi à la comparaison, l'auteur identifie cinq traditions textuelles : 1) tradition d'Adada (une inscription), 2) mélange de la tradition commune et de celle d'Adada (deux textes), 3) tradition commune (cinq textes), 4) tradition de Hiérapolis (deux textes), 5) tradition de Soloi et de Timbriada (deux textes). Ici aussi, les prédictions concernent avant tout les décisions à prendre dans la vie quotidienne. — J. N. explique la renaissance et la floraison des oracles dans le Sud de l'Asie Mineure au II^e siècle p.C. par une réaction des élites religieuses locales à la concurrence, en passe d'être victorieuse, du christianisme. Interprétation un peu réductrice ?

455. A. Dalla Rosa, *ZPE* 160 (2007), 235-246 : « Sulle fonti relative alle dispute confinarie nelle province romane ». Nombreux conflits frontaliers entre les cités des provinces romaines, pour des motifs fiscaux, culturels ou simplement de prestige. Soumis à et réglés par l'autorité romaine, ils ont donné lieu à de nombreuses inscriptions, qui, généralement placées en raison de leur nature en dehors des centres urbains, ont souvent échappé à un remploi ultérieur. Étude de la formulation avec, en appendice, un choix de textes latins ou grecs illustrant quelques aspects de celle-ci. Documents empruntés à Arykanda, Apollonia de la Salbaké et Éphèse.

456. On sait la passion qu'avait L. Robert pour l'Asie Mineure et l'on ne s'étonnera pas de retrouver dans *Choix d'écrits* (Bull. 2007, 11) quelques-unes des études les plus riches qu'il ait consacrées à cette région. On pense tout particulièrement à « Malédiction funéraires grecques » (315-356), où la Phrygie occupe évidemment une place de choix, et à la « Persistance de la toponymie antique dans l'Anatolie » (391-428, avec J. Robert), où l'accent est mis sur le nombre des survivances antiques et leur intérêt pour l'identification d'un site mais aussi sur la nécessaire rigueur dans les tentatives de « ponts toponymiques » entre l'Antiquité et la Turquie actuelle. — Par ailleurs, ont été repris là des contributions intéressant Théangéla (et accessoirement Iasos), Xanthos et le dynaste Arbinas, Ilion, Aprodiasias, Nicée et Nicomédie.

457. **Mysie, Troade.** *Demirkapı* (20 km au N.-E. de Balıkesir). C. Hahne-mann, *Ep. Anat.* 40 (2007), 58 : « Zum Verbleib der Grabstele SEG 19, 728 (Demirkapı) », retrouve la stèle (avec épigramme métrique) désignée par le titre à Demirkapı.

458. **Ilion.** K.J. Rigsby, *Studia Troica* 17 (2007), 43-45 : « A New Greek Inscription from Troia », publie un fragment de stèle de marbre découvert dans les fouilles de Troie en 2006 (photographie un peu sombre fig. 1), qui ne donne à lire que la partie gauche (de huit à douze lettres) d'une douzaine de lignes de ce qui devait être, selon R., un serment prêté par les Κοκκυλίται au III^e s. a.C. lors de leur intégration dans la cité d'Ilion — intégration signifiant la disparition de Kokkylion en tant que *polis*. — Commentaire sur l'ethnique de cette petite cité de Troade, condamnée comme d'autres à la même époque, à s'unir avec telle de leurs voisines ou à disparaître en tant que *polis*. (Ph. G.)

459. **Alexandrie de Troade.** G. Petzl et E. Schwertheim, *Hadrian und die dionysischen Künstler. Drei in Alexandria Troas neugefundenen Briefe des Kaisers an die Künstler-Vereinigung* (Asia Minor Studien 58), Bonn 2006, 119 p. et 11 planches, publient une longue inscription (88 lignes) trouvée lors des fouilles en 2003 : trois lettres d'Hadrien, datées de 133/134 et adressées au *Synodos* des technites de Dionysos. La première comprend essentiellement des dispositions financières assurant la tenue des différents jeux de dimension panhellénique et la remise des prix aux vainqueurs. La seconde est surtout consacrée à la fixation d'un calendrier panhellénique des jeux pour les années 133 à 137. La troisième n'est qu'un billet rappelant les agonothètes à leurs devoirs financiers. Informations nouvelles notamment sur la compétence des xystarques et sur la hiérarchie des différents prix (excursus de S. Scharff sur ce sujet, 95-100).

460. **Pergame.** Voir Bull. 2007, 105, 167 et 168. — M. Wörrle, *Chiron* 37 (2007), 501-516 : « Zum Rang und Bedeutung von Gymnasion und Gymnasiarchie im hellenistischen Pergamon », annonce la parution prochaine, en collaboration avec H. Müller, d'une nouvelle édition critique d'un groupe de sept décrets relatifs aux gymnasiarques de Pergame. A partir de la documentation épigraphique, il montre comment l'institution de la gymnasiarchie, après s'être inscrite dans la politique de prestige d'Eumène II, a constitué pour les élites de Pergame une référence culturelle et politique au cours de la période troublée qui a suivi l'annexion romaine.

461. **Eolide.** *Kallipatrai*. H. Malay, *Ep. Anat.* 40 (2007), 13-15 : « Kallipatrai, a chorion in Aiolis », présente un bloc trouvé à l'Ouest de la moderne Menemen (donc au Sud de Larissa), appartenant vraisemblablement à un ensemble funéraire contenant plusieurs sarcophages. Subsiste la partie droite d'une épitaphe :

le propriétaire d'un des sarcophages habitait ἐν χωρίῳ Καλλιπάραις, « a small village, estate, farm or land rather a fortress » inconnu jusqu'ici.

462. **Ionie.** *Phocée.* Marisa del Barrio Vega, (n° 7), 9-27 : « Le dialecte de Phocée à la lumière de l'épigraphie grecque occidentale » (en grec), recense ce qui peut être attribué au dialecte de la métropole ionienne dans les inscriptions d'Espagne principalement sur plomb, dans les inscriptions de Gaule (voir n° 621), Pech Mao, Marseille, L'Acapte, et d'Italie, Vélia et Gravisca. Isolant des rémanences évidentes du η ionien, elle retrouve aussi des traces du dialecte des colons dans l'onomastique : noms théophores comme Οὔλις, noms tirés des hydronymes d'Asie Mineure comme Καύστριος ou Ἑρμοκάικος. (L.D.)

463. *Téos.* E. Famerie, *Chiron* 37 (2007), 65-88 : « Papiers de Sherard, copies de Hoche pied, schedae de Duker : contribution à l'histoire des copies manuscrites des inscriptions de Téos », redonne avec traduction *CIG* 3045, « l'un des plus anciens documents officiels épigraphiques qui illustrent les rapports entre les autorités romaines et les cités grecques » : une lettre adressée par M. Valerius Messala à Téos, par laquelle Rome reconnaît l'asylie à Téos. Document perdu, connu par une copie de Sherard et un estampage de Le Bas. Caractère fallacieux de la copie de Hoche pied, qui n'a pas vu la pierre, mais opère à partir d'une copie reçue de Sherard. Inventaire des inscriptions téiennes concernant l'asylie. Reproduction de deux copies de Sherard et la partie gauche de l'estampage de Le Bas (86-88).

464. *Colophon.* R. W. V. Catling et N. Kanavou, *Ep. Anat.* 40 (2007), 59-66 : « Hermesianax the Olympic Victor and Goneus the Ambassador : A Late Classical – Early Hellenistic Family from Kolophon », partent d'une épigramme élégiaque (fin IV^e – début III^e siècle a.C.), partiellement publiée par L. Robert (*Bull.* 1967, 493, p. 23) et gravée sur la base d'une statue d'Ἑρμησιάνναξ Γονέως, premier vainqueur asiatique au concours de lutte des jeux olympiques (catégorie παῖδες). Le texte permet de corriger en Γονέως l'Ἀγονέου de Pausanias (VI 17, 4), qui mentionne une statue du même athlète érigée à Olympie par le *koinon* de Colophon (correction déjà enregistrée par la dernière édition italienne du livre concerné de Pausanias). Les auteurs retrouvent le père, Γονεύς en *IG* II² 456 (307 a.C.), comme ambassadeur de Colophon à Athènes en 308. Le Γονεύς, fils de Πύθιππος, connu à Colophon vers la même époque par la célèbre liste de souscripteurs pour la construction des murs de la cité (B. Merritt, *AJPh* 56, 1935, 361-371, n° 1, l. 261), devrait appartenir à la même famille : cousin, oncle ou neveu de l'olympionique.

465. *Métropolis.* K. J. Rigsby, *ZPE* 161 (2007), 133-136 : « Notes on Greek Inscriptions », propose de corriger 1) aux l. 26 et 30 d'*I. Sinope* I 1 (traité entre Sinope et Satyros d'Héraclée, IV^e s. a.C.) ἐπιμελούμενοι en ἐπικαλούμενοι (terme désignant les ambassadeurs) ; 2) aux l. 5-6 de J. et L. Robert, *Fouilles d'Amyzon en Carie*, n° 7 (lettre d'un roi séleucide à la cité) διέ[θεντο] en διε[λέγοντο] ou διε[λέγησαν] (les ambassadeurs étant chargés de « discourir » en faveur des requêtes, non de les « arranger ») ; 3) aux l. 4 et 28 de *SEG* 49, 1522, Ῥηξιμάχου et Ῥ[υ]σίμαχος en Ῥησίμαχος/-μάχου.

466. *Éphèse.* Sh. Hawkins, *ZPE* 162 (2007), 117-124 : « *IvE* 106 : ΟΡΕΙΟΓΥΑΔΩΝ ΚΑΙ ΕΝΕΔΡΑΣ », propose une nouvelle interprétation de l'hapax obscur ὀρειογυάδων d'*IvE*. 106 (ἱερὸν Διονύσου ὀρειογυάδων καὶ ἐνέδρα(ς) εἶναι, IV^e ou III^e siècle a.C.) : le second membre serait issu de la suffixation en -u- de la racine i.-e. *g^weh₂. « aller, s'avancer », donnant un thème i.-e.

**g^weh₂-u-*, qui, outre des parallèles sanscrits et lituaniens, se retrouverait au second membre de *πρέσβυς*. Pour le sens, *ὄρειογυάδων*, « celles qui vont par les montagnes », représenterait un groupe féminin participant aux rites dionysiaques, pendant du groupe masculin placé en « embuscade » (*ἐνέδρας*) auquel font peut-être allusion les *Bacchantes* d'Euripide. Le texte pourrait donc se traduire ainsi : « que le temple de Dionysos appartienne à celles qui vont par les montagnes et aux hommes placés en embuscade ».

467. *Panionion du Cap Mycale*. H. Lohmann, *KST* 28/2 (2006), 578 : « The Discovery and Excavation of the Archaic Panionion in the Mycale (Dilk Dağları) ». Dans les restes du temple archaïque découvert en 2004, une inscription archaïque, [Π]τηνέ[ων] ; le toit du temple serait-il dû à l'archaïque Priène, toute proche ?

468. *Priène*. E. Famerie, *Chiron* 37 (2007), 89-111 : « Une nouvelle édition de deux sénatus-consultes adressés à Priène (*RDGE* 10) », donne (avec photos, 109-111) une nouvelle édition des documents désignés par le titre : deux sénatus-consultes, dont ne reste que la traduction grecque, le premier antérieur à 135, le second de 135 *p.C.* Nous ignorons l'affaire concernée par le premier, fragmentaire ; le second concerne le conflit territorial récurrent qui opposait Samos à Priène.

469. *Milet et Didymes*. Voir *Bull.* 2007, 30, 31, 54, 168 et 169. — M. Ricl et S. Akat, *Ep. Anat.* 40 (2007), 29-32 : « A New Honorary Inscription for Cn. Virgilius Capito from Miletos ». Milet honore après 47 *p.C.* un chevalier romain milésien (bien connu par ailleurs) comme « sauveur et bienfaiteur » (à l'occasion d'un tremblement de terre).

470. *Lydie. Entre Thyatire et Hiérocésarée*. H. Malay et M. Ricl, *Arkeoloji Dergisi* IX (2007/1), 117-121 : « A New Imprecation Against Desecrators of the Grave from Northwest Lydia », éditent un document funéraire trouvé près d'un village situé entre Thyatire et Hiérocésarée, conservé à présent au musée de Manisa. Le début de l'inscription, probablement sur un autre bloc, est perdu. La partie informative avec indication des destinataires du monument se termine avec les actuelles l. 1-2. Le bloc porteur appartenait à un grand complexe funéraire entouré d'arbres et de vignes, dont le revenu était (partiellement ou totalement) destiné à l'entretien du monument. Imprécation hypertrophiée où semblent curieusement se mêler des éléments appartenant au paganisme, au judaïsme et au christianisme. Absence de sanction financière.

471. *Koloé (Est de)*. On connaissait par Keil et Premerstein deux dédicaces à *Zeὺς Ταρ(ι)γυηνός*, l'une vue à Alaşehir (Philadelphie), mais qu'on soupçonne de venir des environs du village d'Akpınar (Est de Koloé, haute vallée du Caystros), où a été trouvée la seconde. Y. Akkan et H. Malay, *Ep. Anat.* 40 (2007), 16-22 : « The Village Tar(i)gye and the Cult of Zeus Tar(i)gyenos in the Cayster Valley », localisent définitivement le culte en question à proximité de ce village, en produisant quatre dédicaces précisément trouvées là (de la fin de l'époque hellénistique ou du début de l'époque impériale au milieu du III^e siècle *p.C.*). Le n° 2, où figure l'anthroponyme rare Ἀρίης (ici gén. Ἀριήους), nous apprend que le toponyme avait la forme Ταρ(ι)γυη (τῶν ἐκ Ταριγυης). Mais la dédicace la plus riche est le n° 4 (259/260 *p.C.*), où l'on voit Ἡρωδιανή, « νόμιμος ἰέρεια Ἥρας καὶ Διὸς καὶ πάντων θεῶν », zélé à l'égard des dieux et généreuse pour ses concitoyens ; en effet, d'une part κατελούσετον (adjonction induite d'une nasale finale et flexion alignée sur le type ἔλυσσα, cf. encore κατελούσετο, l. 17-18) καὶ ἐπέθυσεν εἰς τὸ δωδεκάθην (l. 5-7) : καταλούω signifie

sans doute ici « accomplir le rite de purification » (les auteurs) et τὸ δωδεκάθην vaut probablement le τὸ δωδεκάθειον d'une inscription de Cos (cf. LSJ) et d'un texte du moyen Hermos, *Bull.* 2004, 301, n° 16, l. 11, « le temple des douze dieux », avec réduction de -θειον à -θιν (écrit -θην) par l'intermédiaire de -θιον (fermeture de *e* devant voyelle). D'autre part ἡρτοδότησε καὶ ἐξεστοδότησεν τὴν κατοικίαν καὶ τοῖς περιπλησί πᾶσι « elle procéda à une distribution de pain et de boisson (vin ?) au village et à tous les habitants du voisinage ». Si ἡρτοδοτῶ était déjà connu, ξεστοδοτῶ est nouveau : formé sur ἐξέστης, lui-même emprunt au latin *sextarius* « mesure de capacité (ici liquide) ». Quant à περιπλησί, il vaut sans doute περιπλησίσις, d'un περιπλήσιος (voir aussi n° 159), lui aussi inconnu jusqu'ici. Voir *supra* n°s 65 et 159.

472. V. Hirschmann, *Ep. Anat.* 40 (2007), 135-146 : « Zwischen Menschen und Göttern. Die kleinasiatischen Engel », évoque la mention d'ἄγγελου ou d'un ἄγγελος dans des inscriptions de Carie et de Lydie : une influence perse (zoroastrisme) s'ajoutant à l'influence juive ? Utilisation d'inscriptions fournies notamment par Stratonicee et le moyen Hermos.

473. S. Scheuble, *ZPE* 161 (2007), 173-176 : « Eine Grabinschrift aus Kleinasien », publie une épitaphe conservée dans une collection privée anglaise et d'origine inconnue, mais qui, d'après sa formulation (usage d'ἐτεῖμψαν), devrait provenir du bassin du moyen Hermos ou de la Phrygie adjacente. Sa date (d'après l'ère de Sylla) : 259-260 *p.C.*

474. *Philadelphie*. Avec les TAM V 1 et 2 (1981 et 1989), P. Herrmann avait couvert toute la Lydie au Nord de l'Hermos, avec incursion au Sud du fleuve au niveau de la Méonie. G. Petzl s'attaque, lui, à Philadelphie et à sa région : TAM V 3. *Philadelpheia et Ager Philadelphenus*, Vienne 2007, XIX + 350 pages, 31 planches et une carte *in fine*. La cité avait été fondée par Attale II Philadelphie, donc vers le milieu du II^e siècle *a.C.*, vraisemblablement sur un établissement indigène, avec protection assurée par une colonie militaire macédonienne (cf. n° 1674, épitaphe où les défunts sont dits Μακέτται, *sic*). Sauf erreur de notre part, la plus ancienne inscription (n° 1545) remonte à la conquête séleucide (279-267) : Antiochos I et son fils Séleukos « restituent » à Apollon les revenus de son sanctuaire (cf. *Bull.* 1987, 292). Naturellement, l'épigraphie de la cité ne commence pas réellement avant les II^e-I^{er} siècles *a.C.* ; mais c'est l'époque impériale qui fournit l'essentiel de la documentation. Le corpus proposé comporte environ 540 entrées. On y trouve d'assez nombreux inédits issus des « Skizzenbücher » de Keil et Premierstein, Gschnitzer et Herrmann : une dizaine d'entre eux seulement présentent un réel intérêt. Philadelphie est une ville active et prospère à l'époque impériale : dépendant d'abord de la circonscription judiciaire de Sardes, elle devint par la suite siège d'un *conventus* (n° 1442 et 1450), accéda même pendant une courte période, sous Elagabal, au rang de métropole, avant de se voir concéder par Caracalla un temple du culte impérial provincial (n° 1420). Son onomastique est profondément hellénisée ; qu'on en juge, par exemple, par la dédicace (n° 1656, vers 175 *p.C.*) en faveur de Commode adressée par l'association des Ἐρωτες (dévôts d'Eros) : sur une vingtaine d'individus, désignés par leur nom accompagné du patronyme ou d'un second nom, deux noms latins seulement et aucun nom spécifiquement indigène (on ne comptera pas comme tel Παπίας qui, même s'il est très fréquent en Asie Mineure, est d'un type universel et ne manquait pas d'être senti comme grec en milieu helléphone). — Ce monde d'Hellènes ou d'hellénisés produit naturellement une

classe de riches notables, parfaits auxiliaires de l'autorité romaine, qu'on découvre, par exemple, à la lecture d'un texte gravé sur la base de la statue (n° 1472, 2^e moitié du I^{er} siècle ?) que Μ. Κλ. Στατιανὸς Ῥαβιανὸς dédie à sa femme Πομπηία Πρεῖσκα ἡ καὶ Συλλεῖνα : on nous apprend que celle-ci était petite-fille d'une femme qui avait été trois fois grande-prêtresse du culte impérial, fille d'une dame qui était elle-même sœur de... — La prospérité de la cité se reflète dans les *agônes* qui y sont organisés : les Μεγάλα Σεβαστὰ Ἀναείτεια (n° 1480, cf. 1460, voir *infra*) et surtout les Μεγάλα Δεῖα Ἄλεια (1483, 1495, 1497, etc.). — À la lecture de ce corpus, on est particulièrement frappé par la vitalité de la vie religieuse et notamment par l'omniprésence de la *Mètèr* : assimilée parfois à Artémis (n° 1550), voire à Létô (n° 1556), elle est désignée généralement par Μήτηρ ou Θεά, accompagné d'une épithète : Ἀνάειτις (d'origine iranienne, déesse principale de Philadelphie, cf. plus haut les jeux en son honneur, n^{os} 1547-1555), Φιλεῖς (sanctuaire au N.-E. de la ville, n^{os} 1557-1618), Σώτειρα, mais surtout adjectif ethnique (Ὀλλινὴ ou variantes, Ματυηνή ou Σιλανδηνή). Restons dans le domaine cultuel : en 1637, après Θεῶ, le lapicide avait d'abord gravé ΥΨΙΣ, avant d'effacer cette séquence pour écrire Ὅσιω καὶ Δικαίω : indice que Θεὸς Ὑψιστος et Ὅσιος καὶ Δίκαιος n'étaient pas très éloignés ? On notera en outre la présence dans le recueil d'une vingtaine de confessions païennes, dont la plupart se trouvaient déjà chez Petzl, [*Bull.* 1995, 510]. — G. Petzl est attentif à la langue de ses documents, cf. son index « Gram-matisch-orthographisches » (332-334). Quelques remarques. En 1628 ἐλογῶν est corrigé en εἰ(ὺ)λογῶν, avec renvoi à Gignac (Egypte), qui n'explique rien : il s'agit là, comme avec α pour αυ, du reflet d'une variante basse largement répandue depuis longtemps. En 1635, on rencontre Ὑψίτω pour Ὑψίστω et en 1777 ἑκατοτοῦ pour ἑκατοστοῦ : dans la Phrygie voisine, le trait est fréquent, cf. Brixhe, [*Bull.* 1989, 493], 114, il est vraisemblablement lié à un substrat-adstrat phrygien et l'on sait l'existence d'une population phrygienne à l'Est de la Lydie. En 1616 (= Petzl, [*Bull.* 1995, 510], n° 95), pourquoi avoir laissé ΛΑΘΑΜΕΝΗ en majuscules et avoir affecté, dans l'index, sa translittération λαθαμένη d'un « unklar » : il s'agit de la forme courante correspondant à λαθο-μένη « ayant oublié », à une époque où l'on ne dit plus εἶπον, mais εἶπα. En 1785, Π<ρ>αῦλι ne serait-il pas le génitif, alors banal (Brixhe, *o.c.*, 73), d'un masculin en -ις ? Ce nom pourrait être originellement identique aux Πραῦλιος / Πραοῖλλιος (nom.) de 1882 et 1884 : on sait qu'à la faveur de la réduction de -ιος à -ις les échanges entre noms en -ιος et en -ις ne sont pas rares (Brixhe, *ibid.*, 67), cf. d'ailleurs, dans notre corpus, un exemple inverse avec πριγκι-πάλιος pour *principalis* (1807). — Signalons pour terminer un mot et un sens nouveaux, non encore enregistrés par les lexiques, bien que les inscriptions concernées soient connues depuis longtemps : ἡ περιτοιχοδομή « mur d'enceinte » (1547) et διαπέψαντα signifiant en 1495 non pas « digérer » (sens du rarissime διαπέττω), mais « distribuer des plats chauds ».

475. **Carie.** *Héraclée de la Salbaké*. M. Riel et H. Malay, « Two New Inscriptions from Herakleia Salbake », *Ep. Anat.* 40 (2007), 23-28, présentent deux inscriptions trouvées un peu à l'Est d'Héraclée : une dédicace à Héraklès, Dionysos et Lucius Verus (associé à Marc-Aurèle), et un texte honorant un médecin.

476. *Aphrodisias*. R. R. R. Smith et Chr. Ratté, *KST* 28/2 (2006) : « Aphrodisias 2005 », signalent (66) la découverte, dans les environs, d'une dédicace à

la Mètèr (ou à Déméter) dans un sanctuaire fondé par un certain Adrastós, et d'une inscription funéraire avec indication de la superficie du terrain attenant.

477. *Nysa*. V. Idil et M. Kadioğlu, *KST* 28/1 (2006), donnent (650) en majuscules un décret honorifique trouvé sur l'agora et émanant du δήμος et de la βουλή. Erreurs manifestes de lecture que l'absence de photo ne permet pas d'éliminer totalement.

478. *Tralles*. P. Thonemann, *Chiron* 37 (2007), 435-478 : « Estates and the Land in Late Roman Asia Minor », se penche sur les registres fiscaux postérieurs à la réforme de Dioclétien (fin du III^e siècle). Il donne en particulier une réédition du registre fiscal de Tralles, *I. Tralleis* 250, avec des remarques sur la toponymie et la terminologie utilisée : glissement de sens de χωρίον de « terrain » à « village » ; sens des termes ἐνβαθρικός (χωρίον ... ἐνβαθρικόν) et (adjectif ?) ἐμβαθρόν (ὑπὸ ἐμβαθρόνῃν πρόσδοον), qui semblent renvoyer à une sorte de bail emphytéotique impliquant une location perpétuelle et héréditaire. La sociologie qui transparaît à travers le document : importance des grands propriétaires, susceptibles de posséder un village, mais dispersion de leurs biens. Interprétation nouvelle de l'unité fiscale, le *jugum/ζυγόν*.

479. *Iasos*. F. Berti, *KST* 28/1 (2006) : « Italian Archaeological Mission at Iasos (Caria) : The 2005 Campaign », signale (108) la découverte d'un bloc portant une inscription métrique apparemment du IV^e siècle a.C., mentionnant le dynaste Idrieus. Photo 114, fig. 5, inutilisable.

480. W. Blümel, *Ep. Anat.* 40 (2007), 41-54 : « Neue Inschriften aus Karien III ». Un nouveau contrat d'affermage de Mylasa (II^e siècle a.C.), où l'on notera un nom nouveau Κωστής (ici gén. Κωστέω : carien ?). — Du même site, partie droite d'une base de statue avec décret honorifique pour un proconsul, —] Κοσκώνιον Μάρκου [—, inconnu jusqu'ici comme proconsul d'Asie. — Un décret d'Iasos (début du II^e siècle a.C.) pour trois juges de Cnide (précédé de la fin d'un autre et suivi du début d'un troisième). — Un décret de Nysa pour *Q. Mucius Scaevola*, proconsul (début du I^{er} siècle a.C., où l'on relève la graphie Καίουόλαν pour Σκαίουόλαν (exemples d'élimination de *s* devant occlusive dans un certain nombre de noms cariens). — A. L. Rasselnberg, *ibid.*, 49-54, « Ehren für einen [] Cosconius M. f. » et « Ehrung für einen Q. Mucius Scaevola in Nysa » tente d'abord de compléter le décret pour Κοσκώνιος, qu'elle identifie comme proconsul de Macédoine en 135 : il pourrait avoir participé comme « nachstationierter Heeresführer » aux opérations contre Aristonikos après la mort d'Attale III. Puis elle se penche sur le *Scaevola* de l'inscription de Nysa : il s'agit du proconsul honoré par un texte d'Oinoanda.

481. *Stratonicee*. G. Staab, *ZPE* 161 (2007), 35-46 : « Zu den neuen Gladiatorenmonumenten aus Stratonikeia in Karien », revient sur l'article analysé *Bull.* 2007, 463 : πάλος (emprunt au latin *palus*) semble renvoyer à une classification des gladiateurs par niveaux. — Χρῦσος et Χρυσόπτερος sont des noms typiques de gladiateurs et Ἀμαραῖος est l'ethnique de la ville d'Amara (Arabie) employé comme nom de personne. — Analyse des épigrammes consacrées à Droséros, Vitalis et Eumélos et des résonances littéraires et mythologiques des termes employés.

482. M. Aydaş, *Ep. Anat.* 40 (2007), 33-34 : « Two New Inscriptions from Stratonikeia in Caria », épitaphe d'un prêtre de Déméter (époque hellénistique ?), et honneurs accordés (*post mortem* ?) à un individu (nom perdu), qui a été στρατηγός, ταμίης et πρύτανις (début de l'époque impériale).

483. *Kaunos*. Poids de Kaunos n° 112.

484. **Lycie et Kibyratide**. – O. Köse et R. Tekoğlu, *Adalya* 10 (2007), 63-79 : « Money Lending in Hellenistic Lycia », nous font connaître un intrigant monument appartenant à une collection privée, apparemment de Fethiye. D'origine inconnue, il pourrait venir de l'Ouest de la Lycie (cf. son onomastique et ses démotiques). : un grand pilier inscrit sur trois faces (partie supérieure endommagée). Datation possible : 2^e moitié du II^e siècle *a.C.* Selon les auteurs, dont on louera l'ingéniosité, nous serions en présence d'une association formée de proches parents, à vocation financière (usuraire) et dont la majorité du capital appartiendrait à un certain Symmasis et, accessoirement, à sa femme : composition du « directoire », fonctionnement de l'association, gestion des fonds, répartition des bénéfices, manifestations (jeux, sacrifices... autour de l'hérôon que Symmasis a fait construire), durant la vie de ce dernier et après sa mort. Cette association porte le nom de τὸ κοινὸν τῶν χαλκέων. Rapportant le dernier terme à χαλκεός et non à χαλκεύς, les auteurs traduisent ce titre par « the union of copper money ». Le texte est trop long et son interprétation soulève trop de questions pour être repris ici. On se demandera seulement si l'on n'aurait pas intérêt à emprunter une autre voie explicative et à y voir plus simplement un texte de fondation émanant de Symmasis (cf. ici ou là l'utilisation de la 1^{ère} personne) : la fondation serait administrée par une association, dont le nom serait à discuter. Quelle qu'en soit la nature, le document paraît exceptionnel. – Quelques noms nouveaux : *Ερμαδειρος ou -ρας, Ἰδλαμις, Ἰνονδῖς, *Κρεγδεῖς, Τινζασῖς. Certains individus sont dits Βελλεροφόντειοι, un autre Ἰοβάτειος, un troisième Σαρπηδόνιος, d'autres encore Αραιλεισεῖς : appartenance tribale ? On notera que les trois premières formes reflètent le passé mythique de la Lycie.

485. *Griechische Epigraphik in Lykien. Eine Zwischenbilanz* (Ergänzungsband zu TAM, 25 = Österr. Akad. Wissenschaften, Philos.-hist. Klasse, Denkschr. 354), Chr. Schuler éd., Vienne 2007 : sous le titre « Einführung : Zum Stand der griechischen Epigraphik in Lykien. Mit einer Bibliographie » (9-26), Chr. Schuler dresse un bilan des acquis récents de l'épigraphie lycienne et donne (18-26) la liste des publications concernant l'épigraphie grecque de Lycie depuis 1993 (Actes du II^e congrès lycien, cf. *Bull.* 1995, 554).

486. D. Schürr, *ibid.*, 27-40 : « Formen der Akkulturation in Lykien : Griechisch-lykische Sprachbeziehungen », tente d'esquisser, à partir de l'épigraphie (surtout lycienne), une périodisation des rapports gréco-lyciens. Il s'intéresse en particulier, après la disparition des inscriptions lyciennes (fin du IV^e siècle *a.C.*), à la persistance des noms doubles, cf. à Aperlai (*infra* n° 502), Ερπιδασή ή και Σαρπηδονίς, où le second nom traduit éventuellement le premier. En réalité, Σαρπεδονίς est, lui aussi, certainement d'origine anatolienne, mais, bien intégré au grec et senti comme tel. Problèmes phonétiques et graphiques posés par la forme de cette intégration.

487. B. Iplikçiöğlu, *ibid.*, 81-83 et pl. III-IV : « Entscheidung eines Statthalters von Lykien in einem Rechtsstreit zwischen Termessos und dem Koinon der Lykier » : un bloc trouvé à 12 km au N.-E. d'Elmalı, portant deux documents sur deux faces adjacentes, donne le verdict d'un gouverneur romain sur un litige entre Termessos et le *koinon* lycien à propos du montant de l'affermage d'un domaine par la première au second. Époque de Claude. Publication provisoire avec commentaire minimal. [Le texte est réédité et commenté par D. Rousset,

De Lycie en Cabalide. La convention entre les Lyciens et les Termessiens près d'Oinoanda (2009, sous presse), n° 6].

488. M. Zimmermann, *ibid.*, 111-120 : « Die Archiereis des lykischen Bundes. Prosopographische Überlegungen zu den Bundespriestern », présente le projet d'une prosopographie détaillée des familles sacerdotales lyciennes destinée à étudier leur ancrage social et leurs stratégies matrimoniales. Exemple de deux familles d'Arykanda et de deux familles de Patara.

489. *Kibyratide et Pisidie adjacente*. Th. Corsten, *AST* 24/1 (2006), 51-60 : « Kibyra 2005 », poursuit ses recherches en Kibyratide et à sa périphérie. Il présente trois épitaphes et une dédicace à Zeus Mégistos vues à Gölhisar (Kibyra, n° 1 et 2), Tefenni (n° 3) et Karamanlı (n° 4). À noter un Εἰστάχχει (datif de Στάχχης avec prothèse) et Τρωκνασεύς, ethnique correspondant à un toponyme apparemment inconnu jusqu'ici. Photos partiellement utilisables, 60.

490. *Kibyra*. Th. Corsten, (n° 485), 175-181 : « Kibyra und Lykier », s'appuie sur des arguments prosopographiques et institutionnels fournis le plus souvent par l'épigraphie pour opter en faveur du rattachement à l'époque impériale de Kibyra à la province d'Asie et non à celle de Lycie.

491. *Boubon*. N. P. Milner, *ibid.*, 157-164 et pl. XXI : « A Hellenistic Treaty from Boubon », revient sur *Bull.* 1996, 414 : contrairement à l'avis de l'éditeur et conformément à celui de l'*AE* 1995, 1536, M. voit dans ce document un traité entre les cités de la tétrapole de Kibyratide (Kibyra, Boubon, Oinoanda, Balbura), peut-être même l'acte constitutif de la tétrapole, fondée à une date indéterminée (discutée dans l'article) du I^{er} siècle et dissoute en 84 a.C. [Le texte est réédité et commenté par D. Rousset, *De Lycie en Cabalide* (cf. n° 487), n° 3].

492. Chr. Kokkina, *ibid.*, 165-174 et Taf. XXII : « Junge Honoratioren in Lykien und eine neue Ehreninschrift aus Boubon », s'intéresse à une catégorie de textes relégués d'habitude à une place mineure, les inscriptions honorifiques posthumes pour des hommes jeunes, appartenant aux classes dirigeantes et morts prématurément. Ces documents sont, pour les familles concernées, l'occasion de s'autocélébrer. L'auteur présente deux fragments (trouvés en 2004) d'une base de statue d'époque impériale, sans doute dédiée à M. Aurelius Magas : le fragment A peut être reconstitué à partir de [*Bull.* 1973, 449], 14, consacré au même personnage.

493. *Oinoanda*. Chr. Le Roy et D. Rousset, avec la collaborator d'O. Köse, (n° 485), 149-156 et pl. XVIII-XX : « Une base de statue du peuple d'Oinoanda élevée par la cité de Tlos », publie l'inscription gravée sur une base de statue (cf. le titre de l'article) trouvée à Assarkemer/Kemerarasi, à 2,5 km au Nord d'Oinoanda. Identifié traditionnellement à la cité des Termessiens près d'Oinoanda (Termessos Minor), ce site a des chances de n'avoir été qu'une simple *kômé*, tout en ayant été, semble-t-il, « un lieu d'érection de monuments officiels de la cité ». Le texte désigne le peuple d'Oinoanda comme τὸν συγγενῆ δῆμον du peuple de Tlos : l'article explore la façon dont cette parenté a pu être construite sur bases mythologiques. Et l'érection se fait ἐπὶ τῇ διηγεκεί ὁμονοίᾳ, souvenir peut-être des conflits opposant Oinoanda à la Lycie, à l'époque où, appartenant à la tétrapole de Kibyratide (dissoute en 84 a.C.), Oinoanda n'était pas encore lycienne. Date du document : époque sévérienne, au plus tôt sous Marc-Aurèle et peut-être après 212.

494. M. F. Smith et J. Hammerstaedt, *Ep. Anat.* 40 (2007), 1-11 : « The Inscription of Diogenes of Oinoanda. New Investigations and Discoveries (NF 137-141) ».

Reprise en 2007 des investigations à Oinoanda par une équipe à direction allemande. Découverte de cinq nouveaux fragments, l'un assignable à l'*Ethique*, les quatre autres (dont trois réduits à quelques lettres) étant impossibles à situer dans l'œuvre.

495. *In Önü (Ouest de la Lycie, Monts Beydağları)*. I. Kızgut, M. Kunze, N. Çevit et S. Bulut, *AST* 24/1 (2006), 102 et 106 (bonne photo), découvrent sur un petit site de l'Ouest lycien intérieur, une stèle fragmentaire avec dédicace d'Ἡρμαῖς à Ἡρακλεῖ.

496. *Xanthos*. Chr. Le Roy, *The IIIrd Symposium on Lycia*, K. Dörtlük et alii éd., Antalya 2006, I, 401-407 : « Statue de culte, rituel et sacrifices au Létoon de Xanthos », signale, sur la partie inférieure d'une grande stèle, une inscription inédite de 21 lignes, qui devraient représenter moins de la moitié du texte original. Analyse du document : « diagrammé réglant les modalités d'une vente de prêtrise, avec les obligations et les privilèges de l'acheteur » ou « décret enregistrant l'établissement d'une fondation pieuse et fixant là aussi les honneurs et les privilèges dus à l'évergète » ? Début de l'Empire.

497. P. Baker et G. Thériault, (n° 485), 121-132 : « Prospection épigraphique de Xanthos : bilan et méthodes », font le bilan des recherches qu'ils mènent depuis 2000 : inscriptions découvertes à la fin du XIX^e siècle, publiées dans *TAM* II 1 et retrouvées (58 sur 134) ; 268 fragments grecs ou latins nouveaux, essentiellement des deux premiers siècles de notre ère. Parmi les *inscriptiones notabiles*, celles qui viennent enrichir le dossier des familles des *Veranii* et des *Telemachi* ou de la vie agonistique de la cité.

498. P. Sánchez, *Chiron* 37 (2007), 363-381 : « La convention judiciaire dans le traité conclu entre Rome et les Lyciens (P. Schøyen I 25) », revient sur les clauses judiciaires du traité *Bull.* 2006, 143 (cf. 375). Son analyse est très proche de celle du *Bulletin*, dont il n'a eu connaissance qu'après la rédaction de son article. — Il réinterprète la fin d'*IG* XII 2, 35 (Mytilène) comme une convention judiciaire du même genre.

499. *Patara*. L'aqueduc amenant l'eau à Patara avait été détruit par un tremblement de terre en 68 p.C. et les troubles de 69-70 n'avaient pas amélioré son état. Il est reconstruit en 70. S. Şahin, (n° 485), 99-109 et pl. VIII-XIV : « Die Bauinschrift auf dem Druckrohraquädukt von Delikkemer bei Patara », publie deux inscriptions relatives à cette reconstruction, trouvées en 1986 sur les restes de l'aqueduc à l'Est de Patara. Ces textes amènent l'A. à réétudier les gouverneurs de la province de Lycie aux époques claudienne et flavienne. En appendice, un choix de références à des inscriptions concernant les adductions d'eau.

500. H. Engelmann, (n° 485), 133-139 et pl. XVI : « Die Inschriften von Patara. Eine Übersicht », survole l'apport épigraphique des fouilles récentes et, à cette occasion, publie 1) une *lex sacra* (époque hellénistique) concernant le culte de Ζεὺς Λαβραυνδος : ceux qui sacrifient au dieu doivent donner au prêtre ἀπαρχὴν ἀφ' ἐκάστου ἱερεῖου (correction inutile si ἱερέου sur la pierre) πλάτα ἴσον ; « πλάτα ist wohl Akkusativ zu einem — zumindest in diesem Umfeld — bisher nicht belegten πλάτας », qui désignerait une partie de l'animal : donc πλάτα pour πλάταν, d'un masculin πλάτας, homonyme du terme qui désigne une partie du monument funéraire ? — 2) Un décret du *koinon* lycien, prévoyant l'érection d'une statue pour Ἀρχέπολις Τειμάρχου Ποδαλιώτης καὶ Ἀρνεάτης, qui avait institué le peuple lycien comme son héritier : le document enrichit le dossier a) des généreux donateurs, aux citoyennetés multiples,

dont la statue est érigée dans une ville de leur choix, et b) celui du lykiarque Dionysios, fils de Dionysios, chargé de l'exécution du décret : à l'appui, autres décrets impliquant l'activité de la même personnalité, l'un de Patara (inédit) ; l'autre du Létôon de Xanthos (*TAM* II 497) ; stemma de sa famille.

501. *Phellos*. Chr. Schuler, *Lykische Studien 6, Feldforschung auf dem Gebiet der Polis Kyaneai in Zentrallykien. Bericht über die Ergebnisse der Kampagnen 1996 und 1997* (Asia Minor Studien 48), Bonn 2003, 163-186 (photos pl. 27, 29 et 30) : « Neue Inschriften aus Kyaneai und Umgebung V : Eine Landgemeinde auf dem Territorium von Phellos ? », donne les inscriptions découvertes lors de recherches dans le village de Kırandağı, sis au Nord de la route Kaş – Antalya, près de Kyanéai. Nom de cette communauté rurale, qui pourrait appartenir au territoire de Phellos ? ΤΟΥΠΙΟΥ (n° 1, Dok. 10, l. 33), susceptible de déterminer un Διός perdu, en donnerait-il l'ethnique ? — Le corpus comprend 8 textes : le n° 1 correspond aux comptes rendus annuels des dépenses liées au culte de Zeus. Les n°s 2-8 sont des épitaphes (époque hellénistique). En 3, deux noms apparemment nouveaux : Μελισινδα Σορταλιος (ou Σορταδιος ?). Il est piquant de constater qu'en 6 la malédiction contre l'éventuelle introduction de corps autres que ceux indiqués n'a pas empêché le piratage du tombeau (cf. l. 8-9).

502. *Aperlai et Apollônia*. W. L. Leadbetter, (n° 485), 141-148 et pl. XVI-XVII) : « The Heroön of Erpidase Sarpedonis and the Aperlite Sympolity », republie une inscription connue depuis la fin du XIX^e siècle, l'épitaphe gravée sur un hérôon d'Aperlai destiné à accueillir Ερπιδαση ή και Σαρπηδονίς et ses *threptoi* : appartenance de l'intéressée à une grande famille lycienne originaire d'Apollônia, cité voisine d'Aperlai, à laquelle elle était liée par une sympolite, dont cette dernière était le leader. Ladite famille s'est sans doute établie à Aperlai à l'époque hellénistique, à l'occasion de l'essor économique engendré par l'exploitation du murex. Voir *supra* n° 486.

503. *Tyberissos*. Chr. Schuler, *Chiron* 37 (2007), 383-402 : « Augustus, Gott und Herr über Land und Meer. Eine neue Inschrift aus Tyberissos im Kontext der späthellenistischen Herrscherverehrung », publie une nouvelle inscription (photos 403), dédicace de Tyberissos-Timioussa à Auguste, utilisant à propos de ce dernier la formule γῆς καὶ θαλάσσης ἐπόπτη. Cette formule avait déjà été employée en Asie Mineure à propos de Pompée (e.g. *I. Kyzikos* II 24). L'article étudie l'évolution qui a conduit, dans l'Orient hellénistique et à Rome, des pouvoirs donnés à Pompée *terra marique* à la conception d'un *princeps* déifié, maître du monde entier.

504. Chr. Schuler, (n° 485), 51-79 et pl. II, « Ein Vertrag zwischen Rom und den Lykiern aus Tyberissos », publie un fragment de traité entre Rome et la confédération lycienne. Il en donne un commentaire approfondi, et le restitue de façon convaincante, malgré son état de mutilation. Comparant sa formulation avec celle de semblables traités connus (rassemblés 67-74), il le situe entre 167 (indépendance de la Lycie par rapport à Rhodes) et 46 a.C., date du traité analysé dans *Bull.* 2006, 143. Il commente judicieusement certaines clauses de ce dernier document, 74-78.

505. *Istlada et Myra*. Chr. Schuler, *Chiron* 36 (2006), 395-438 et 440-451 (photos) : « Inschriften aus dem Territorium von Myra in Lykien », présente le petit corpus (23 textes, tous funéraires) d'Istlada, bourgade absorbée par Myra. L'auteur s'intéresse notamment aux différentes instances chargées de garantir la propriété et la destination des tombes : les institutions de Myra prennent, à

l'époque impériale, le relais de celles d'Istlada. La ligne 6 du n° 19 offre une suite qui a fait couler beaucoup d'encre, εἰς τὸν ΤΟΥΞΟΜΕΝΔΙΟΣ λόγον, avec lecture I de la lettre antépénultième (-ΔΙΟΣ, non -ΔΥΟΣ) malgré l'inclinaison de la haste (cf. photo). Sans descendre dans le détail, il y verrait volontiers une référence à la célèbre μίνδις, institution collégiale funéraire lycienne (cf. *infra* n° 506). — Les noms Ζβηνοβας (n° 1), Ερμαμιαμς (n° 6) et *Μορραπιας (n° 17) ne sont pas enregistrés par Zgusta, *KPN*. — En 2, le même individu est appelé successivement Ἑρμαγόρας et Ερμαρας ou Ερμαρος (gén. Ερμαρου) : pour S., ce ne serait qu'une erreur du scripteur (contre Zgusta, *KPN*, §355/24, mais voir complément dans ses *Neue Beiträge* de 1970).

506. *Limyra (environs de)*. Th. Marksteiner, B. Stark, M. Wörrle et B. Yener-Marksteiner, *Chiron* 37 (2007), 243-277 et 278-298 (plans et photos) : « Der Yalak Başı auf dem Bonda Tepesi in Ostlykien. Eine dörfliche Siedlung und ein ländlicher Kultplatz im Umland von Limyra », présentent le résultat de fouilles exécutées en 1990 et 2006 sur le site d'un établissement dépendant de Limyra. Particulièrement intéressants, les vestiges d'un lieu de culte consacré à Σομενδις/Σουμενδις, théonyme déjà attesté à Arykanda (*I. Arykanda* 82). Selon les auteurs, qui n'entrent pas dans le détail, le ΤΟΥΞΟΜΕΝΔΙΟΣ/-ΔΥΟΣ précédemment évoqué (*supra* n° 505) pourrait ainsi se comprendre comme εἰς τὸν τοῦ Σομενδιος λόγον (pour le dossier de la question antérieure aux deux publications mentionnées dans ce *Bulletin*, voir Cl. Brixhe, *Langues en contact dans l'Antiquité. Aspects lexicaux*, A. Blanc et A. Christol éd., Nancy 1999, 99-103).

507. *Lycie orientale*. M. Adak, (n° 485), 41-49 et Taf. I « Die dorische und äolische Kolonisation des lykisch-pamphyllischen Grenzraumes im Lichte der Epigraphik und der historischen Geographie », passe en revue les cités grecques situées sur (ou non loin de) la côte, de Rhodiapolis aux abords d'Attaleia, et parfois récemment identifiées grâce à l'épigraphie. Certaines sont d'origine incertaine (Olbia, Idyros), d'autres sont des fondations rhodiennes (Rhodiapolis, Olympos, Phasélis...). Quelques-unes, dont les noms se retrouvent en Éolide ou Troade (Thébé, Lyrnessos, Ténédos), auraient été fondées par les Éoliens : cette colonisation éolienne serait confirmée par les traits éoliens du dialecte grec de Pamphylie. L'hypothèse n'est pas invraisemblable, mais on notera que dans cette zone la seule forme susceptible d'être éolienne a été fournie par... une cité rhodienne, Phasélis (l'impératif ὁμόσαντον, *TAM* II 3, 1183).

508. *Rhodiapolis*. H. Engelmann, *ZPE* 160 (2007), 76 : « Folgekosten einer Stiftung (*TAM* II 3, 905 ; Dokument Nr. 18) ». Opramoas avait fait don de 50.000 deniers, dont les intérêts devaient être répartis entre diverses catégories d'individus. Il semble que le gouverneur romain n'ait accepté ce don qu'après promesse, par Opramoas, d'assurer les frais de gestion de la fondation (notamment la conversion en petite monnaie pour distribution) par un don de 5.000 deniers. On voit que, sur ce plan aussi, l'administration romaine exerçait une certaine pression.

509. Dans le document n° 15 de la même inscription, le *koinon* lycien honore ledit Opramoas pour la troisième fois et soumet sa décision au gouverneur romain, par l'intermédiaire des grands-prêtres (πρεσβευσάντων τῶν ἀρχιερέων). H. Engelmann, *ZPE* 161 (2007), 66 : « Statthalter, Erzpriester und Gesandte (*TAM* II 3, 905, Dokument Nr. 15) », élucide l'utilisation de ce pluriel : le grand-prêtre était désigné lors de la session d'automne et, pendant quelques semaines, il y avait deux grands-prêtres, le sortant et celui qui venait d'être choisi pour l'année suivante.

510. **Phrygie.** *Sivrihisar*. – Dans le luxueux catalogue d'une exposition parrainée par une banque turque et qui s'est tenue à Istanbul de décembre 2007 à avril 2008, *The Mysterious Civilization of the Phrygians* (texte en turc et en anglais), Th. Drew-Bear donne, sous le titre « Neo-Phrygian Inscriptions », 161-172, deux nouvelles bilingues gréco-phrygiennes, l'une de Polybotos, l'autre de Tymandos. Les imperfections de l'édition sont manifestement dues à l'imprimeur et les documents seront repris ailleurs. D.-B. reprend par ailleurs une troisième bilingue figurant dans *MAMA* VII, p. XXVIII (trouvée à Sivrihisar et conservée à Eskişehir).

511. *Kütahya, Afyon (musées de)*. Th. Drew-Bear, *AST* 24/1 (2006), 433-442 : « Inscriptions polythéistes et paléo-chrétiennes aux musées d'Afyon et de Kütahya ». 1) Récemment entrée au musée d'Afyon, l'épithaphe de Κλαυδία Πρέπουσα, avec imprécation phrygienne (433, excellente photo 440, fig. 1). 2) Au nouveau musée de Kütahya, provenant sans doute de la haute vallée du Tembris, une épithaphe avec la formule Χριστιανοὶ Χριστιανοῖς, attribuée aux Montanistes (436-438, photo satisfaisante, 441, fig. 2). 3) Au même musée, venant peut-être de la région de Tavşanlı, l'épithaphe de Génadios (438, photo inutilisable 442).

512. *Aizanoi*. C. Lehmler et M. Wörrle, *Chiron* 36 (2006), 45-88 et 89-111 (illustration) : « Neue Inschriftenfunde aus Aizanoi IV. Aizanitica Minora II », présentent 65 nouveaux monuments, dont la numérotation continue celle de *Bull.* 2003, 506. Deux sont anépigraphes (n^{os} 94 et 115). Ceux qui sont inscrits sont cultuels (130-141), mais surtout funéraires. À quelques exceptions près (n^{os} 111-113, antérieurs à notre ère), l'ensemble est assignable à l'époque impériale. Le n^o 133, une acclamation pour Hosios et Dikaios (ἽΙς θεὸς ἐν οὐρανῷ. Μέγα τὸ Ὅσιον, μέγα τὸ Δίκειον) n'est pas tout à fait nouveau : il était déjà signalé par [*Bull.* 1994, 559], 100, n^o 16, auquel on renverra pour l'interprétation. — On signalera un nom nouveau, Ἀσκληανός (n^o 130), transcrit *Askleianos* : à mettre aux côtés d'Ἀσκληᾶς, Ἀσκληοῦς, Ἀσκλης ou Ἀσκληῆς ? Pour la dérivation, cf. Θεοκλειανός. — Substitution de O à Ω dans une finale de datif, Ἀφφίο (n^o 82), pratique rare. — Ἀνυσιῶ pour ἀνεσιῶ (n^o 119) pourrait s'expliquer par la fermeture de *e* en *i* (ici écrit *Y*).

513. *Sanctuaire de la Μητήρ Μαληνή (N. d'Afyon)*. F. Soykal, *Muhibbe Darga Armağanı*, T. Tarhan et alii éd., Istanbul 2008, 57-58 : « Eine Statuengruppe von Meter mit einem Begleiter im Museum von Kütahya... », redonne le texte d'une dédicace (II^e-III^e siècles p.C.) à la Μητρί Μαληνῆ (non Μαλήνη)], n^o 609, et commente l'iconographie de la stèle porteuse. Bonne photo 66, fig. 4.

514. *Synnada*. À Synnada, on connaissait jusqu'ici deux inscriptions en vers et deux en prose sur bases de statues en l'honneur d'un vainqueur dans des jeux. Th. Drew-Bear et G. Sacco, *Annali di archeologia e storia antica*, Nuova serie N. 13-14 (Naples 2006-2007), 253-281 : « Epigrammi agonistici e notabili di Synnada », complètent ce petit dossier avec trois épigrammes inédites de la I^{re} moitié du III^e siècle p.C. 1) Deux distiques pour Thallos, qui a remporté le δόλιχος des Παναθήναια Ἀδριανᾶ (nom officiel Ἀδριάνια Παναθήναια, cf. les monnaies du III^e siècle), jeux fondés sans doute à l'époque d'Hadrien en l'honneur de la divinité poliade et de l'empereur et dont nous avons ici le premier témoignage épigraphique. 2) Quatre hexamètres pour Androneikos, vainqueur du pugilat, dont la statue fut érigée par l'agonothète Εὐαγρος, qui apparaît comme premier archonte dans un texte honorifique en prose, inédit lui aussi

(n° 3). 4) L'épigramme (composition présentant quelques problèmes) d'Aristainetos, vainqueur également du pugilat. Excellente illustration photographique. — Pour les besoins d'un commentaire extrêmement fouillé, les auteurs reprennent les quatre inscriptions agonistiques susmentionnées déjà connues (*MAMA* IV 67 et 68 ; VI 380 et 380a). Ils signalent la présence chez Radet, *BCH* 20 (1896), 114-115, n° 9, d'une épigramme mutilée avec mention de l'agonothète Εὐαργος, qu'ils proposent de restaurer partiellement. Le même Εὐαργος nous vaut la reprise de *MAMA* IV 65.

515. *Kolossai*. A. H. Cadwallader, *Ep. Anat.* 40 (2007), 109-118 : « A New Inscription, a Correction and a Confirmed Sighting from Colossae », a) apporte une inscription inédite (tombeau de Karpos et de sa femme Euthénia), b) retrouve une épitaphe vue par Calder, mais non publiée ; c) lit correctement *CIG* 3956, base honorifique pour un ἀρχερμηνεὶ καὶ ἐξηγητῇ[ι] : rareté d'ἀρχερμηνεύς ; dans quelle(s) sphère(s) l'individu exerçait-il ses activités de « traducteur en chef » et d'« interprète » ?

516. **Bithynie**. Poids en Bithynie n° 111.

517. *Prusias ad Hypium*. M. Adak, *Chiron* 37 (2007), 1-10 : « Zwei neue Archontenlisten aus Prusias ad Hypium », présente deux inscriptions honorifiques sur bases de statues : dédiées à un empereur de la dynastie sévérienne, l'une émane des archontes, l'autre de la cité. Sur les cinq archontes mentionnés, seul le πρῶτος ἄρχων, Publius Domitius Poclus, semble avoir été citoyen romain avant 212. Témoignages sur la famille des Domitii, qui paraît avoir joué un rôle de premier plan à Prusias. Utilisation d'*I. Prusias* 38, 39 (partie supérieure du nouveau texte n° 2 ?) et 40, données *in extenso*.

518. **Paphlagonie**. *Hadrianoupolis*. E. Laflı, *AST* 24/2 (2006), 51 : « A Roman Rock-cut Cult Niche at Paphlagonian Hadrianoupolis », mentionne, dans la mosaïque qui constitue le sol d'une église probablement érigée dans la première moitié du vi^e siècle, la personification de quatre rivières bibliques (avec leur nom, Εὐφράτης, Τίγρις, Γεὼν, Φισὼν), ainsi qu'une assez longue inscription : ὑπὲρ εὐχῆς Ἱμερίου τοῦ καθοσιωμένου σχολαρίου καὶ Οὐαλεντίνας ... (excellentes photos 62-63).

519. **Cappadoce**. *Tyane*. G. Rosada, *KST* 28/2 (2006), 515 : « Tyana/Kemerhisar : Gli scavi 2005 » : dans ce qui fut peut-être la première cathédrale de Tyane, inscriptions avec noms de deux évêques de Tyane, Patrikios et Paulos, connus pour leur participation respectivement aux conciles d'Ephèse et de Chalcedoine (449 et 451) et de Constantinople/Jérusalem (536). Bonne photo d'un des documents (526, fig. 5).

520. *Sébasteia, Kaisareia, Archélaïs et Kybistra (territoire de)*. Après *Bull.* 1998, 461 (1^{re} livraison), D. H. French continue à nous livrer ses fiches, toujours aussi laconiques, *Ep. Anat.* 40 (2007), 67-108 : « Inscriptions from Cappadocia II. Museums of Yozgat, Kirşehir, Hacıbektaş, Nevşehir, Ürgüp, Aksaray, Konya Ereğlisi, Kayseri, Sivas ». 48 inscriptions, inédites à quelques rares exceptions près, généralement des épitaphes, conservées dans des musées qui couvrent approximativement les territoires des cités désignées par l'entrée. La maigreur du commentaire (ou son absence) n'est pas compensée par les deux pages de « Notes and Comments » (102-104), qui clôturent la publication. Quelques remarques indispensables : 02 (épitaphe) confirme le caractère local de Δαδα-της, entrevu par L. Robert (cf. Zgusta, *KPN*, §683) : un dérivé du *Lallname* *Dada* ? Νεῖριος, génitif d'un nom nouveau ? — 05, un relief avec évocation de

la sortie d'Égypte par Moïse, avec inscription Φαραὼ ἄρμα[τα] (complément indispensable ?), Ἐρυθρὰ θάλασσα, στῦλος νεφέλης καὶ στῦλος πυρός : juif ? — En 06, dédicace à Ζεὺς Μέγιστος (époque de Trajan), nouvelle variante du thrace Δορζενθης/-ζινθης, avec Δορζινθης : Δορυ-, une forme d'hellénisation ? — En 07 (déjà connu), une femme érige un tombeau pour sa mère et τῇ... νύμφῃ Δόμνῃ, traduit par « the... bride Domna » : comprendre évidemment « daughter-in-law ». — En 12 (épitaphe), Λωτίδι, datif d'un Λωτίς, apparemment nouveau, cf. déjà Λωτός (Fraser-Matthews, *A Lexicon...* III A et B) et Λωτίνη (*ibid.* II et Bechtel, *HPN*, 494) ; pourquoi traduire ici et ailleurs τῇ ἰδίᾳ γυναικί par « his very own wife » ? À une époque où la possession est exprimée par le génitif du pronom personnel, qu'elle soit ou non réfléchie, l'utilisation de ἴδιος est banale, donc non marquée, pour indiquer la possession réfléchie. — L'Ἀνοπτηνή de 15 (épitaphe) ne paraît pas attesté ; les rapprochements (cf. Fraser-Matthews, *o.c.* IIIA et IV) nous conduisent vers l'Italie (Ἀνόπτης) et vers Panticapée (Ἀνόπτης, Ἀνόπτηνις) : ici une femme originaire du Bosphore Cimmérien ? Nom à mettre en rapport avec ὀπτός, ici « rôti » plutôt que « visible ». — En 17, l'indigène Μασασης semble nouveau (l'auteur), tout comme le *Μαενης (gén. Μαεuous) de 45. — L'anatolien Σμαιναμις (en 33, gén. Σμαιναμιος) était déjà attesté par une épitaphe aspendienne (*Kadmos* 35, 1996, 84-85, n° 257) et par deux timbres amphoriques pamphyliens inédits. — On ajoutera les masculins Βαβος et *Διδδως (gén. Διδδω) à la liste des *Lallnamen* regroupés par Zgusta, *o.c.*, respectivement sous Βαβας et Διδας (§§133 et 282).

521. *Lykai*. N. Çevit, S. Bulut et B. Özdiler, *AST* 24/1 (2006), trouvent (91), sur le site probable de l'ancienne bourgade de Lykai (extrême Ouest de la province), un objet elliptique en plomb (usage ?) avec l'inscription Ἀπολλωνίδα (marque de propriété ?). Bonne photo 96, fig. 5.

522. **Pisidie**. *Takina* (S.-O. du lac d'Ascania/Burdur). S. Destephen, *Ep. Anat.* 40 (2007), 147-173 : « La frontière orientale de la province d'Asie : le dossier de Takina ». Monographie sur la modeste localité de Takina (découverte et histoire). Pièce maîtresse d'une épigraphie peu dense (II^e-III^e siècles p.C., hormis milliaires depuis le début de la province d'Asie), une longue inscription fragmentaire (*SEG* 37, 1186), initiée par un rescrit de Caracalla (213 p.C.) destiné à éviter aux habitants les exactions militaires, suivie d'extraits de six documents en grec et en latin sur la même question. Reprise du texte, traduction et commentaire (159-168). La bourgade est alors établie sur un domaine impérial, cultivé par des fermiers (*coloni dominici*). Contrairement à l'avis de l'auteur, Αμμος et Δας ne sont pas d'origine phrygienne, pas plus que Ιας n'est spécifiquement pisidien (157) : il s'agit de banals *Lallnamen*, type universel, mais que les Anatoliens ont de tout temps affectionné (cf. les répertoires d'E. Laroche, *Les noms des Hittites*, Paris 1966, et de L. Zgusta, *KPN*).

523. **Pamphylie**. — Cl. Brixhe, in *Peuplements et genèses dialectales dans la Grèce antique*, Cl. Brixhe et G. Vottéro éd., Nancy 2006, 31-36 : « De la filiation à l'héritage », tente de visualiser la complexité de la formation du dialecte pamphylien, dont la connaissance repose presque uniquement sur l'épigraphie.

524. Cl. Brixhe, (n° 513), 139-142 : « Un corpus prometteur : celui des timbres amphoriques pamphyliens », illustre l'intérêt du corpus évoqué par le titre (en cours d'achèvement) pour la grammaire et l'onomastique du pamphylien avec quelques noms inconnus jusqu'ici : Δούλαρχους (= -χος), Ὀρκανίω

(-ίων, δ'ὀρκάνη/ὀρκάνα ?), Εὐτίας (= Εὐθίας ? ou δ'Εὔτιμος *vel simile* ?), Ὀράχης (= -χίος, un dérivé de la forme dialectale δ'οὔραχός).

525. P. Dardano, *Res Antiquae* IV (2007), 21-43 : « Un caso di interferenza linguistica in area micrasiatica : su alcuni antroponomi composti del panfilio ». L'épigraphie pamphylienne dialectale présente un certain nombre de composés anthroponymiques, dont le premier élément se termine par α en face du ο des autres dialectes, e.g. Πελάδορυς (= Ἀπολλόδορυς), Θανάδορυς (= Ἀθηνόδορυς) ou Ὀσαγένεις (pour Ὀψι- attendu). Diverses explications (phonétiques ou autres) ont été avancées pour cette particularité. L'auteur propose de leur substituer une interprétation unitaire : l'intervention d'une voyelle de composition anatolienne, α. L'idée est apparemment séduisante et elle s'appuie sur une littérature impressionnante. Les bavures, dans le détail, sont malheureusement trop nombreuses pour être rapportées ici. On conseillera à l'auteur de lire avec un peu plus d'attention les articles ou livres invoqués : elle y apprendra, par exemple, que Ζόφαμυς (28) n'est probablement pas anatolien, que Κυδρομολῖς (30) risque d'être un fantôme, que l'édition des timbres d'amphores pamphyliens n'est pas « a cura di A.G. Woodhead » (31, n. 52), mais de Cl. Brixhe, à qui A.G. Woodhead a confié généreusement le dossier (lecture inattentive d'une note trouvée dans un article cité), etc. Et on l'invitera à se poser quelques questions : dans Φιλόπολῖς (33), Φίλο- est-il de nature verbale ? Que viennent faire dans ce concert (30) Μειακῆτυς (non Μειακῆτυς) et Μιακλῖς (non Μιακλῖς), puisque, Μεια- procédant de Μεγα-, -α- n'y est pas une « vocale di composizione » ? Dans hittite *Punamuwa*, d'où pamphylien Πυναμυας, est-il certain que le premier α remplisse cette fonction ? Le lexème qu'il clôt n'est pas attesté à l'état libre et l'on en ignore l'origine et le sens. Sur la genèse du dialecte, on renverra en dernier lieu à l'article cité *supra* n° 523.

526. *Aspendos*. Voir *supra* n° 520. — Cl. Brixhe, R. Tekoğlu et G. Vottéro, *Kadmos* 46 (2007), 39-52 : « Corpus des inscriptions dialectales de Pamphylie. Supplément VI ». 15 stèles funéraires inédites d'Aspendos (n°s 277 à 291). À noter : en 278, le génitif Διφείου (< Δίφιος, équivalent dialectal de Δίος), dont le nominatif se retrouve sans doute dans le Δίφεις du n° 86. — En 287, le métronyme Θιμοπάτρας, valant probablement *Θεμοπάτρας, inconnu jusqu'ici. — En 288, gén. Τρεσαμούων, un nouvel hypocoristique hybride : l'élément anatolien *muwa* ajouté au radical grec τρεσ- « trembler, avoir peur » (τρέω).

527. *Diocésarée*. H. Şahin, *Ep. Anat.* 40 (2007), 35-40 : « Eine neue Weihinschrift für Zeus Epikarprios aus dem mittleren Rauhen Kilikien », trouve dans un hameau à 20 km au N.-O. de Silifke (Séleucie du Kalykadnos), sur le territoire de Diocésarée (?), une dédicace à Zeus Epikarprios et au thiase, par un individu désigné comme δημιουργός (de la cité) et συναγωγεύς, président du thiase (ici association dionysiaque ?).

528. *Cilicie Plane*. M. H. Sayar, *Kulturbegegnung in einem Brückenland, Gottheiten und Kulte als Indikatoren von Akkulturationsprozessen in Ebenen Kilikien* (Asia Minor Studien 53), Bonn 2004, 221-259 et pl. 7-14, « Appendix : Inschriften », rassemble 84 inscriptions (avec traduction) des époques hellénistique et impériale pour illustrer l'évolution des cultes en Cilicie. Les documents (dont près de 25 inédits) concernent Aigéai, Anazarbos, Epiphaneia, Flavioupolis, Kastabala, Magarsos, Mopsouhestia, Rhosos et Tarse.

529. **Lycaonie**. *Konya/Ikonion (musée de)*. A.S. Hall avait commencé à collationner les inscriptions conservées au musée de Konya. La mort interrompit

son travail, qui fut repris par B. H. McLean, *Greek and Latin Inscriptions in the Konya Archaeological Museum (RECAM IV)*, Ankara – Londres 2002, XVI + 134 pages et 41 pages de photos. Les inscriptions proviennent non seulement de Konya/Ikonion ou des environs immédiats, mais de tout le vilâyet de Konya : elles couvrent donc une partie de la Lycaonie, le Sud-Est de la Phrygie, l'Est de la Pisidie et l'Isaurie (voir carte p. XVI). Au total 241 entrées, dont 71 sont censées correspondre à des inédits. Essentiellement des dédicaces, mais surtout des épitaphes (classées d'après le support). Le volume se termine par une série d'*indices* et (131-134) la liste des « Published Inscriptions from Iconion not now held in Konya Museum ». — Par son contenu, le recueil appelait des remarques essentiellement philologiques, linguistiques et onomastiques. L'éditeur aime corriger les textes. Parfois cette pratique ne fait que masquer un phénomène phonétique, cf. φρονού<v>τες en 71 ou Μου<v>τανός en 164 (une « défaillance » en 219 : φρονούτι est conservé tel quel !). Mais en 86 ΠΑΠΙΡΙΝ, travesti en Παπίρι<ο>v<ι>, ne cache-t-il pas un Παπίριον avec banale réduction de -ιον à -iv ? Et en Γιδισσιν Πιγραμουσιος (131), le patronyme n'a pas à être corrigé en Πιγραμουσι<ο>v : il s'agit du génitif en -ιος de Πιγραμουσις (nouveau, mais de formation claire). La faiblesse de telle rubrique peut quelquefois être imputée à l'indifférence de l'éditeur à l'égard de son matériel : en 158, κέ OPENΔΙΑΝΟΥ, traduit par « So-and-So », risque d'être un Ορονδιανού (pour ce nom dans la région, voir Zgusta, *KPN*, §1109), qui, précédé de κέ, pose, par sa finale génitive, un problème non insurmontable (une solution : patronyme des deux individus précédemment nommés, avec κέ fautif). Et que penser de Τας Ταδι (165) traduit par « Tas for Tadous », avec renvoi à Zgusta pour Ταδους. — A vrai dire, on est souvent bien au-delà de la simple étourderie. On le constate d'abord à la qualité de l'accentuation : incohérence avec προσευχές (= -αῖς), déterminé par πολλῆς (206) ; absence de réflexion sur les rapports entre graphèmes et phonèmes (cf. déjà μητέρι, avec son *iota* souscrit, pour μητέρι) avec Ζωεῖλος (181) ; faute pure et simple avec Ἀπολλῶνει et Ἀπολλῶνι (26-27). Le commentaire « linguistique » révèle des lacunes plus graves encore : la prothèse d'ἰστηλήν (203, 204, 208, 217) est qualifiée de « common iotacism » et la même expression est utilisée dans le cas d'ἑστήλην (221) ! Lorsqu'en 146, à propos du datif Μούση, l'auteur écrit « Μούση for Μούσα », connaît-il la flexion du mot ? Dans ces conditions, on ne sera pas surpris de lire au sujet de ἀπὸ πρωτικτόρων (201) « πρωτικτόρων (pl.) for πρωτηκτόροι, see LSJ rev. Suppl. », lequel LSJ donne naturellement une déclinaison athématique. On trouve traces de la même indigence dans les index, cf. les entrées Σῶζον (divinité indigène : assimilée à Apollon ?) pour Σῶζων (dat. Σῶζοντι en 16), ἀγοράζω pour l'ἀγοράνω de 59 ou Μήτηρ Κοσταδεύς (15) ! — Enfin, on conseillera à l'auteur de lire attentivement le *Bulletin* : la réédition de deux de ses textes (25 et 59) lui a échappé, cf. *Bull.* 2000, 641. Deux autres documents donnés comme « unpublished » étaient déjà connus, les n° 50 et 146 (*Bull.* 1998, 480 et 439) et l'imprécation qui accompagne le second figurait déjà chez Strubbe, [*Bull.* 1998, 325], n° 350. Est-il besoin d'en dire davantage ?

530. R. Özgan, *Die kaiserzeitlichen Sarkophage in Konya und Umgebung* (Asia Minor Studien 46), Bonn 2003, présente (3-84) 40 sarcophages, dont 8 portent une inscription. Celles-ci sont reprises par E. Schwertheim, « Die Inschriften », 87-92 et Taf. 65-66. Cinq d'entre elles (n°s 1-4 et 8) figurent dans le catalogue de McLean (entrée précédente, n° 179-183. Les 3 autres (n° 5-7) sont inédites. En 3 (= n° 181 de McLean), accentuer Ζωεῖλος (cf. Ζωῖλος), non Ζώειλος.

SYRIE, PHÉNICIE, PALESTINE, ARABIE
(Denis Feissel, Pierre-Louis Gatier)

531. **Généralités. Économie.** — J.-B. Yon, (n° 6), 51-87 : « Les commerçants du Proche-Orient : désignation et vocabulaire », étudie successivement les marchands orientaux depuis l'époque hellénistique, dans le monde méditerranéen et particulièrement à Délos, puis en Syrie romaine et protobyzantine, et enfin dans la région de l'Euphrate et de Palmyre. C'est l'occasion de traiter également des artisans, parfois peu distincts des commerçants, et de reprendre le dossier du commerce palmyrénien et de son organisation. Voir du même a., « Commerçants et petits commerçants sur les bords de l'Euphrate », dans *Productions et échanges dans la Syrie grecque et romaine, Actes du colloque de Tours, juin 2003*, éd. M. Sartre (*Topoi*, Supplément 8, 2007), 413-428, avec un développement particulier sur Doura-Europos et sur le commerçant Nebouchelos, cf. *infra* n° 552. (G.)

532. G. Finkielsztejn, dans *Productions et échanges dans la Syrie...* (n° 531), 35-60 : « Poids de plomb inscrits du Levant : une réforme d'Antiochos IV ? », propose une étude générale des poids d'une dizaine de cités du Proche-Orient hellénistique en privilégiant la métrologie. Ce premier travail de classement, en particulier pour des cités dont les poids n'avaient pas été étudiés par H. Seyrig (mais sans Héraclée-sur-mer, cf. *infra* n° 545), fournit des bases encore fragiles, en particulier du fait des difficultés de datation et d'attribution. (G.)

533. R. Haensch, *Antiquité tardive* 14 (2006), 47-58 : « Le financement de la construction des églises pendant l'Antiquité tardive et l'évergétisme antique », analyse avec des remarques pénétrantes l'abondante épigraphie des patriarchats d'Antioche et de Jérusalem : en tout plus de 1000 inscriptions, dont un quart pour la seule province d'Arabie. (F.)

534. *Onomastique.* — M. Sartre, (n° 128), 199-232 : « The ambiguous name : the limitations of cultural identity in Graeco-Roman Syrian onomastics », offre, outre des remarques méthodologiques sur le rapport entre les cultes et les noms théophores au Proche-Orient, une étude de deux d'entre eux, Μαμβογαῖος et Ουαβαλλας, avec des listes d'attestations. La diffusion de ce dernier anthroponyme, de même que celle d'Οδαιναθος, qui lui aussi évoque les princes palmyréniens, est présentée prudemment du fait des difficultés de datation des documents. L'a. montre également, en fournissant des listes, que, dans le Hauran et la Syrie du Sud, un nom thrace, Σαδαλλας / Σαδαλας, mais aussi les noms latins Ἀννιος, Βάσσος, Γερμανός, Κάσσιος et Οὐάλης, et les noms grecs Εὐνομος et Χεῖλων, peuvent adapter ou recouvrir des noms indigènes, dont Ουαελος, Αναμος et Χεειλος. (G.)

535. **Commagène. Perrhè.** — M. Blömer, M. Facella, *Asia Minor Studien* 60, ΠΑΤΡΙΣ ΠΑΝΤΡΟΦΟΣ ΚΟΜΜΑΓΗΝΗ, *Neue Funde und Forschungen zwischen Taurus und Euphrat*, éd. E. Winter (Bonn, 2008), 189-200, pl. 28 : « Ein Weihrelief für Iupiter Dolichenus aus der Nekropole von Perrhe », publie le relief inscrit du culte dolichénien signalé *Bull.* 2007, 498. Le monument, incomplet, laisse voir une représentation de Jupiter Dolichénien en tenue guerrière, brandissant une arme et tenant le foudre ; un aigle l'accompagne. La dédicace est lue : Γάιος Ἰούλιος Παῦλος τὸν θεὸν Δολιχεὺς στρατιώτης ἀνέθηκεν χ[ρ]ηματισθεῖς. Pour des raisons stylistiques, le monument est daté du dernier quart du II^e s. p.C. Les a. comprennent Δολιχεὺς (pour Δολιχαῖος) comme adjectif se rapportant à στρατιώτης, mais la formule présente des difficultés et on peut se demander s'il n'y a pas eu une erreur du graveur pour Δολιχεὺς<ν>. (G.)

536. *Samosate*. J. Wagner et G. Petzl, *Neue Forschungen zur Religionsgeschichte Kleinasien* (Asia Minor Studien 49), Bonn 2003, 84-96 et pl. 11-12 : « Relief- und Inschriftenfragmente des kommagenischen Herrscherkultes aus Ancoz ». Bilan des fragments de reliefs et d'inscriptions (8) découverts à Ancoz (au N.-E. de Samosate). Ce site correspond certainement à un *téménos* du culte officiel commagénien. Rapprochant les fragments d'Ancoz des témoignages connus sur la « loi sacrée » d'Antiochos, les auteurs en donnent une reconstitution de 206 lignes, laquelle utilise naturellement l'apport des inscriptions signalées ci-dessous par le n° 542. (Cl. B.)

537. M. Facella, (n° 535), 201-205, pl. 29 : « The sarcophagus of Grylos », donne le texte d'une brève épigramme funéraire de la nécropole de Perrhè (signalée *Bull.* 2007, 498), débutant sur le couvercle d'un sarcophage et se poursuivant sur la cuve. Le défunt se nomme Seleukos dit Grylos, καὶ Γρύλος ἐπίκλην, pour Γρύλλος ; entre l'*upsilon* et le *lambda*, un espace vide témoignerait d'un effacement (ou d'un oubli). La date, d'après l'écriture, serait la seconde moitié du II^e s. p.C. au plus tôt. (G.)

538. *Dolichè*. – M. Facella, (n° 535), 125-135, pl. 22 : « A new statue base for Caracalla from Dülük Baba Tepesi », étudie l'inscription fragmentaire signalée *Bull.* 2006, 432, qui honore Caracalla, [Αὐ]τοκράτορα [Κα]ίσαρα Μάρκου[ν Αὐ]ρήλιον Σεού[ῃ(ρον)] Ἀντ[ωνεῖνον] [---]. Un graffiti non déchiffré surmonte ce texte. L'a. lie l'inscription à la présence de l'empereur dans la région lors de la guerre parthique de 215-217. (G.)

539. À l'appui du nom [Β]αρκαλβας restitué sur une coupe trouvée à Dolichè (*Bull.* 2007, 497), on citera un nouvel exemple édessénien du nom syriaque *brklb'*, avec les parallèles réunis par S. Brock, *Aram* 18-19 (2006-2007), 716-717. (F.)

540. *Zeugma*. – M. Önal, *Asia Minor Studien* 60, 263-273, pl. 36 : « Die Mosaiken im Triclinium des "Kointos-Hauses" in Zeugma », redonne (en majuscules) les inscriptions de la mosaïque de Théonoè, cf. *Bull.* 2007, 499, ainsi que celles du panneau voisin représentant Achille à Skyros, avec Ulysse, Ὀδυσσεύ[ς], et Diomède, Διομήδης, ainsi que trois légendes fragmentaires. (G.)

541. R. Ergeç, M. Önal *et al.*, *Belkis-Zeugma and its Mosaics* (Istanbul, 2007). Ce recueil largement illustré présente pour le grand public certaines des mosaïques de Zeugma (cf. *Bull.* 2002, 72 ; 2004, 74 ; 2006, 53 ; 2007, 499). Parmi les nouveautés, sur un panneau photographié p. 70-71, figurent deux personnages allongés sur des lits de banquet : à gauche près d'un cratère, un homme, Ἀκρατος, versant le vin d'un rhyton dans le gobelet d'Εὐφροσύνη, l'une des Charites. Akrotos, personnification du vin pur, est très rarement figuré ou mentionné (Pausanias, 1, 2, 5). (G.)

542. Ch. Crowther et M. Facella, *Neue Forschungen zur Religionsgeschichte Kleinasien* (Asia Minor Studien 49), Bonn 2003, 41-80 et pl. 3-10 : « New Evidence for the Ruler Cult of Antiochos of Commagene from Zeugma ». Deux inscriptions découvertes en 2000 jettent un jour nouveau sur la politique religieuse d'Antiochos I de Commagène. Elles permettent, en effet, d'y discerner deux étapes : d'abord conservation du caractère hellénique des divinités, puis tendance à un syncrétisme gréco-perse (Zeus Oromasdès, Apollon Mithra Hélios...). En appendice (68-77), reprise des « Related Texts » (de Samosate, Dolichè, Sofraz, musée d'Adıyaman, Çaputlu Aşağ, Küllük). (Cl.B.)

543. G. Petzl, (n° 542), 81-84 : « Antiochos I. von Kommagene im Handschlag mit den Göttern. Der Beitrag der neuen Reliefstele von Zeugma zum Verständnis

der Dexiosis ». La stèle qui porte la plus longue des deux inscriptions évoquées *supra* présente en relief une scène de *dexiôsis*. Autres représentations de la même scène. Sa signification : à la fois témoignage de l'aide des dieux à Antiochos et mise sur le même plan du monarque et des divinités de son panthéon. (Cl. B.)

544. **Syrie du Nord.** – C. A. Marinescu, S. E. Cox, R. Wachter, *Constructions of Childhood in Ancient Greece and Italy*, éd. A. Cohen, J.B. Rutter (Hesperia Supplement 41, 2007), 101-114 : « Paideia's Children : Childhood Education on a Group of Late Antiquity Mosaics », donnent de nouvelles photographies de sept des panneaux dispersés d'un ensemble de mosaïques illustrant des épisodes de la vie et de l'éducation d'un jeune homme nommé Kimbros (*Bull.* 2006, 60 ; 2007, 500). De nouveau, on rencontre des abstractions personnifiées dont Πεδία (pour Παιδεία) ; des mois figurés par des personnages masculins et des jours par des femmes ; des personnes dûment nommées, qui se retrouvent parfois sur plusieurs panneaux, comme Πρίσκος υἱὸς Μονίμου, également appelé Πρίσκος et Πρίσκος Μονίμου. L'onomastique de l'entourage de Kimbros s'enrichit : Ἀπολωνίδης (*sic*, deux fois), Θεόδοτος, Γεννάδης, Χρυσάφιος, Θρεπτός, Ζῆθος, Μικτωσῖνος (? , nom nouveau), Παλμᾶς, Λονγῖνος, Μαρκιανός, Κύριλλος, Θεοδόρα, Ζευξιανός, Διοκλῆς. À deux reprises, le jeune Kimbros subit des punitions et il est notamment fouetté par un certain Φίλιος. Malade et allongé sur un lit, il est soigné par des médecins, εἰατροί. Il faut redire le caractère exceptionnel de cet ensemble qui me paraît originaire de la Syrie du Nord. (G.)

545. **Héraclée-sur-mer.** – P.-L. Gatier, dans *Studi ellenistici* 20, éd. B. Virgilio (Pise-Rome, 2008), 269-283 : « Héraclée-sur-mer et la géographie historique de la côte syrienne », discute du nom antique du site hellénistique de Ras Ibn Hani au Nord de Lattaquié (Laodicée-sur-mer). À partir des auteurs antiques, dont Plinie, *HN*, V, 18, 79, mais aussi de poids inscrits, en particulier les deux publiés jadis, *IGLS* IV, 1252, il montre qu'il s'agit d'Héraclée et non pas, comme on l'avait pensé auparavant, de Diospolis, site fantôme dont la mention doit disparaître de la géographie de la Syrie du Nord. Un poids inédit d'Héraclée-sur-mer, trouvé en fouille à Ras Ibn Hani, est signalé ; un autre, non signalé et également inédit – au Musée de Beyrouth – devra maintenant être ajouté à la série. (G.)

546. **Moyen Euphrate.** – P.-L. Gatier, *Cahiers du musée des Beaux-Arts de Lyon* (2002-2006 [2008]), 12-15 : « Un relief funéraire du Moyen-Euphrate au musée des Beaux-Arts de Lyon », revient en détail sur un relief qu'il a déjà publié dans le catalogue des inscriptions de ce musée, cf. *Bull.* 2003, 558. Ce relief représente un homme et son épouse, Φαβία, morts successivement, l'un le 23 Lôos 473, l'autre le 7 Gorpaios de la même année (ère séleucide), donc à deux semaines d'intervalle en 162 *p.C.* Il provient de la région entre Zeugma et Hiéropolis. (G.)

547. **Béroia (Alep).** – P.-L. Gatier, *Les Annales archéologiques arabes syriennes* 47-48 (2004-2005), 151-157 : « Nouvelles inscriptions de Gabala et de Béroia ». Outre trois inscriptions de Gabala et de sa région (un milliaire latin du IV^e s. et deux épitaphes grecques, *infra* n° 548), G. revient sur la dédicace des thermes de Béroia restaurés par Justinien après un incendie, dont il avait publié un premier exemplaire (*Bull.* 2002, 460). Un second texte est apparu au revers du même bloc (phot. fig. 5), identique au premier sauf à la fin où se lit cette fois la date, « indiction 15 ». G. opte pour l'année 551/552 *p.C.*, onze ans après l'incendie de Béroia par les Perses, en rappelant que l'année précédente Justinien avait, non loin de là, fait relever les remparts de Chalcis. (F.)

548. *Région de Gabala*. – P.-L. Gatier, *ibid.*, 153-155, publie deux textes funéraires, une stèle du village d'el-Khorba et une inscription rupestre de Bishman, deux sites de la montagne à l'Est de Jeblé (Gabala). La stèle est lue : Χαρμίδης Λυσιμάχου ζῶν καὶ φρονῶν τὴν στήλην καὶ τὸν τύμβον ἑαυτῷ ἐποιεῖ. L'autre texte, incomplètement déchiffré, concerne un Ζηνόδωρος Διογένους et son épouse Διονυσία. (G.)

549. *Apamène (Huarte)*. – M. Gawlikowski, *Journal of Roman Archaeology* 20 (2007), 337-361 : « The mithraeum at Hawarte and its paintings », fait le bilan de la fouille du sanctuaire de Mithra, dans une grotte découverte sous la basilique dite de Phôtios. Il signale une inscription inédite datant cette église d'avant 421, ce qui vieillit un bâtiment dont la plus ancienne mosaïque était de 483. Une nouvelle inscription grecque mentionnant Marcus Longinus, déjà connu par un autel daté de 142/143 p.C., lui paraît en rapport avec le *mithraeum*. Un texte peint sur le plafond, daté du IV^e s., est restitué, [Νικῆ ἡ] Τύχη [τοῦ ἀνικ]ήτου Μείθρα ; sur un autre fragment de plâtre, Μίθρα νικᾷ. (G.)

550. *Apamène*. – J.-B. Yon et alii, *Les Annales archéologiques arabes syriennes* 47-48 (2004-2005), 235-237, publient une dédicace sur mosaïque découverte à Abou Roubeis, site de la région de Hama mais dont le texte prouve qu'il dépendait d'Apamée. Un martyron dédié à la Mère de Dieu, τῆς Θεοτόκου κ(αὶ) ἀειπαρθένου Μαρίας, a été achevé le 7 Panémōs, 8^e indiction, l'an 841 de l'ère séleucide, soit le 7 juillet 530 p.C. La dédicace a eu lieu sous l'archevêque Stéphanos et le périodeute Abraamios. Le premier, vu son titre, ne peut être que l'évêque d'Apamée, métropolitain de Syrie Seconde. Les a. rapprochent cette dédicace de deux autres mosaïques d'origine mal établie : l'une exécutée en avril 529 sous l'évêque (*sic*) Stéphanos, accompagné cette fois du périodeute Malchos ; l'autre datée de novembre 540, appartenant à un martyron de la Théotokos (*SEG* 46, 1773 et 1775, cf. *Bull.* 1998, 486). Il est en effet très probable que ces deux inscriptions proviennent aussi d'Abou Roubeis. Les travaux exécutés en 530 sont l'œuvre d'un donateur laïc, Ouranios, fonctionnaire de la préfecture d'Orient, ἐπαρχ(ικοῦ). (F.)

551. *Syrie centrale*. – D. Mazzoleni, *Rivista di archeologia cristiana* 82 (2006), 405-415, publie une porte funéraire en basalte du musée de Maarat an-Numan avec, pour toute inscription, la date ἔτους βψ', 702 des Séleucides soit 390/391 p.C. Cela fournit un repère pour la datation de monuments rarement inscrits (M. cite entre autres *IGLS* IV, 1546, avec le jour du mois, non l'année), plus souvent décorés de croix ou christogrammes. L'a. renvoie pour ces portes au récent corpus de F. Severini, *Catalogo delle porte basaltiche siriane* (Roma, 2005, *non vidi*). Il évoque, plus généralement, les diverses ères en usage en Syrie, avec des photographies de deux mosaïques connues dudit musée. (F.)

552. *Doura-Europos*. – K. Ruffing, dans *Production et échanges dans la Syrie...* (n° 531), 399-411 : « Dura Europos : a City on the Euphrates and her Economic Importance in the Roman Era », examine – tout comme J.-B. Yon, plus complet, dans le même ouvrage – les graffites de la « Maison des Archives », celle du commerçant Nebouchelos, datés du milieu du III^e s. p.C. Les relations commerciales concernent les localités d'Appadana, Banabela et Soura (Yon doute qu'il s'agisse de la forteresse du Moyen-Euphrate). Les produits agricoles, les textiles, le parfum et la myrrhe font l'objet de commerce. Il est aussi question de la location d'un terrain et de prêt sur gage. (G.)

553. **Phénicie.** *Tyr.* – L. J. Hall, *Studies in the Late Roman History*, éd. E. Dabrowa (*Electrum* 12, Cracovie, 2007), 73-87 : « Tyre in Late Antiquity », signale p. 73, avec photo, ill. 1, un fragment de plat en verre, daté de la fin du III^e ou du début du IV^e s. p.C., de provenance indéterminée, avec une inscription qu'elle lit Τύρος, et la représentation de la Tychè de Tyr. Celle-ci ne porte pas une balance, malgré l'a., qui aurait dû la comparer aux figures de la Tychè des monnaies de Tyr et du « laraire de Tortose » : voir H. Seyrig, *Syria* 28 (1951), 114-116. L'inscription se lit plutôt [.]ο Τυρ(ίον). (G.)

554. *Territoire de Tyr.* – T. D. Barnes, *Scripta classica Israelica* 27 (2008), 59-66 : « Eusebius and Legio », discute du relief inscrit de Doueir publié par Renan, *Mission de Phénicie* (Paris, 1864-1874 [non pas 1864]), 676-677, et *IGRR* III, 1107. Il s'agit de la dédicace à Apollon de la porte d'un bâtiment par un personnage dont le nom n'est pas clair, fils de Sélamanès, Σελαμανους (et non pas Σαλαμανους, coquille de l'a.) οἰκονόμου [καὶ Ἡρα]κλείτου ἡγεμόνος λεγ(ῶ)νος ζ', selon Renan. La correction οἰκονόμου [Ἡρα]κλείτου (*IGRR*) m'avait semblé, après autopsie, confirmée par le peu d'espace disponible : voir E. Gubel *et al.*, *Art phénicien. La sculpture de tradition phénicienne*, catalogue du Musée du Louvre (Paris, 2002), 125, avec photo (notice P.-L. G. et E. Gubel) ; la restitution de l'a. (qui ne connaît pas le catalogue du Louvre), [Ἰουλ(ῖ)ου] Ἡρακλείτου, paraît donc matériellement difficile. Quant au choix de *Iulius* plutôt que tout autre gentilice, il est suggéré à l'a. par une inscription de Si'a en Arabie (Prentice, *AAES* III, 431), Προνοί[α] Ἰουλίου [Ἡρα]κλίτου... L'a. a de bonnes raisons pour récuser l'identification de ce Julius Héraclitus de Si'a comme un gouverneur d'Arabie dans les années 264-284 (constamment acceptée depuis H.-G. Pflaum, *Syria* 34 [1957], 143 ; d'où *PIR*² J 351 et *PLRE* I, Héraclitus), et il faut donc retirer le personnage des fastes de cette province. En revanche, le rapprochement entre l'inscription de Si'a et celle de Doueir est artificiel, tant les noms théophores d'Héraclès sont banals en Phénicie et tant la restitution du gentilice *Iulius* est douteuse. Quant à la date de Panémos 321, elle n'a aucune chance d'être indiquée selon l'ère d'Antioche, comme cette hypothèse a été envisagée parfois ; de plus, Doueir (Douweir) au S.-E. de Tyr, près de Shelaboun et de Bint Jbeil, appartient à la *chôra* de Tyr et non pas à celle de Béryte (ce que soutient l'a. à la suite de Ritterling). Selon l'ère de Tyr, la date correspond donc à un mois de l'été 196 p.C. Si elles retirent ces deux inscriptions du débat, ces constatations n'enlèvent rien à la pertinence de l'article qui rappelle que la légion VI *Ferrata* est connue dans le Nord de la Palestine jusque dans les années 220, au camp de Legio ou de Capercotani qui deviendra plus tard Maximianoupolis, sous l'empereur Galère. L'emploi, par Eusèbe de Césarée, du nom Legio pour désigner le site ne peut servir à dater l'*Onomasticon*, car il traduit simplement la persistance d'un usage commun. (G.)

555. **Palestine.** – L. Di Segni, *Israel Museum Studies in Archeology* 4 (2005), 23-48 : « A Roman Standard in Herod's Kingdom », publie un exceptionnel objet de bronze inscrit, de provenance inconnue. Il s'agit d'un anneau double comportant deux surfaces planes, l'une horizontale au sommet, l'autre verticale sur le pourtour, toutes deux inscrites en relief et donc dès le moule : Μάρκου Τιτίου σύμβλημα· μοδίου τέταρτον, et Ἔτους βα(σιλέως) δλ' μηνὸς Ξανδικοῦ, δκ'. L'objet est considéré comme un anneau destiné à être fixé autour du col d'un récipient en forme de vase pour mesurer une denrée sèche. L'a. explique σύμβλημα de manière convaincante comme « comparaison », « moyen de comparaison » et

donc « étalon de mesure » d'un quart de *modius*. L'année règnale indiquée sur l'objet, 34, ne pourrait concerner qu'un souverain qui a régné longtemps : elle concernerait Hérode le Grand. L'objet daterait alors de 7 *a.C.*, et le dernier nombre, 24, signifierait la même date selon l'ère d'Actium. Marcus Titius, gouverneur de Syrie, passait pour avoir été en fonction de 13 *a.C.* à 10/9 ou 9/8 *a.C.* L'a., en examinant la terminologie de Flavius Josèphe pour désigner les fonctions administratives et militaires romaines, en particulier celles des gouverneurs, des procureurs et des subordonnés responsables de districts territoriaux, révise considérablement la chronologie des gouverneurs de Syrie de la fin du 1^{er} s. *a.C.*, Quirinius (12-10 *a.C.*), Marcus Titius (10-7 *a.C.*) et Saturninus (7-6 *a.C.*). Elle pense que l'étalon de mesure concerné avait une valeur fiscale ; elle en conclut que la fiscalité romaine s'exerçait sur le territoire du roi-client qu'était Hérode, et qu'il est envisageable qu'un recensement dans ce royaume ait pu être conduit par l'autorité romaine. Les changements dans la chronologie des gouverneurs de Syrie, s'ajoutant à ces conclusions, permettent à l'a. de confirmer le passage controversé de l'Évangile de Luc, 2, 1, 1-15, sur le voyage de Joseph et Marie à Bethléem et la naissance du Christ qu'elle date ainsi de 12-10 *a.C.* Plusieurs difficultés minent cette audacieuse reconstitution. D'une part, il est très difficile de lire BA à la suite du mot ἔτους, tant sur les photos que sur le fac-similé, et donc d'en tirer l'indication d'une ère royale ; par ailleurs, l'absence du nom du roi, malgré les exemples de la note 19 qui concernent Agrippa et sont souvent ambigus, est également problématique. D'autre part, le second chiffre, 24, pourrait bien être le quantième du jour du mois de Xandikos, plutôt qu'une seconde indication d'année. On peut ainsi se demander si cet objet ne provient pas, plus simplement et sans référence royale, d'une des cités de la province de Syrie dont l'ère débute dans les années 40 *a.C.* Ajoutons que le caractère officiel d'une mesure de volume n'entraîne pas forcément qu'elle ait une destination fiscale. (G.)

556. M. Piccirillo, G. C. Bottini, *Liber Annuus* 56 (2006), 547-552, pl. 35-36, à partir de cinq fragments d'une mosaïque palestinienne d'origine indéterminée, restituent une citation du Sermon sur la montagne (*Matthieu* 5, 23-24), dont c'est ici le premier témoignage épigraphique. L'inscription se termine par une formule votive pour le salut des donateurs. À la fin, au lieu de [αὐ]τῶν τῶν καρποφορούντων, on restituera de préférence [πάν]των. (F.)

557. *Abila de la Décapole*. – P.-L. Gatier, *Syria* 84 (2007), 173-174, sur une mosaïque mutilée, que sa belle écriture assigne à la fin du VI^e s. ou au début du VII^e s., reconnaît une citation du *Psaume* 83, 2-3, rarement attesté dans l'épigraphie. (F.)

558. *Territoire de Pella*. – Z. Al-Muheisen, *Annual of the Department of Archaeology of Jordan* 50 (2006), 83-98, rend compte des fouilles de Khirbat al-Badiyya près d'Ajlun de 1998 à 2005. L'église d'al-Badiyya a livré, dans sa nef centrale, une dédicace sur mosaïque, simplement signalée par l'a. (p. 86) et datée par lui de 710 *p.C.* D'autre part l'église de Ras ad-Dayr, au S.-E. du site, conserve dans sa nef nord deux médaillons inscrits. L'un d'eux est présenté en photographie (fig. 13) et traduit en anglais. J'en donne ici la transcription : Ἐπὶ τοῦ ἁγιωτάτου κ(αὶ) μακαριωτάτου ἡμῶν ἐπισκ(όπου) Ἰωάννου ἐγένετο τὸ πᾶν ἔργον τῆς ψηφώσεως τοῦ ἁγίου ἀρχαγέλου Μιχαὴλ (καὶ) Γαβριὴλ ἐκ σπουδῆς Σεργίου πρεσβυτέρου (καὶ) ἀρχιμανδρίτου ἐν ἔτει τῷ βξχ' ἔτι μ(η)ν(ὶ) Ἀρтемισίου πρότη χρο(νο)ῖς δ' ἰνδ(ικτιῶνος). La date du 1^{er} Artemisios (du calendrier d'Arabie), an 662, indiction 4, correspond au 21 avril 601 *p.C.* suivant une ère pompéienne débutant à l'automne 63 *a.C.* (F.)

559. Mosaïque du VIII^e s. à Deir el-Liyas (Mar Elias) : cf. n° 571.

560. *Territoire de Livias (?)*. – R. Mkhjian, *Annual of the Department of Archaeology of Jordan* 49 (2005), 403-410, donne un compte rendu provisoire de la fouille d'un monastère installé à l'Est du Jourdain, non loin de l'église de pèlerinage édiflée sur les lieux du baptême du Christ. L'appellation de « monastère de Rhétorios » vient d'une inscription sur mosaïque, dans l'abside de l'église nord, citée seulement en traduction (p. 405). Nous la transcrivons d'après la photographie (fig. 6) : Τῆς χάριτος(ος) συνηργιστάσ(ης) Χ(ριστο)ῦ τοῦ Θ(εο)ῦ ἡμ(ῶν), ἐπὶ Ῥητωρίου τοῦ θεοφιλ(εστάτου) πρεσβ(υτέρου) κ(αὶ) ἡγ(ουμένου) γέγον(ε) τὸ πᾶν ἔργ(ον) τῆς μον(ῆς)· δόξη αὐτῷ ἔλεος ὁ Θ(εὸς) ὁ Σ(ωτ)ήρ. Bien que la dédicace situe sous l'higoumène Rhétorios « l'ouvrage entier du monastère », la forme des lettres suggère une date postérieure au V^e s., époque présumée de sa fondation. Ce pavement témoigne apparemment d'une restauration tardive, mais d'envergure. (F.)

561. *Territoire de Césarée. Crocodilonpolis*. – R. R. Stieglitz, *Tel Tanninim. Excavations at Krokodilon Polis 1996-1999* (Boston, 2006), 96-97, publie l'acclamation de bienvenue d'une mosaïque à l'entrée d'un bain, Εἴσε[λθε] ἐπ'ἄ[γαθῶ], formule connue, voir *Bull.* 1992, 499. (G.)

562. *Legio-Maximianoupolis*. – Y. Tepper, L. Di Segni, *A Christian Prayer Hall of the Third Century CE at Kefar 'Othnay (Legio)*, 59 p. (Jérusalem, 2006), offrent un aperçu préliminaire des fouilles menées en 2005 sur le site de l'actuelle prison de Megiddo (l'antique Legio siège de la *legio VI Ferrata*, cf. *supra* n° 554), qui ont conduit à la découverte retentissante d'un lieu de culte chrétien pré-constantinien. Le contexte archéologique permet en effet aux a. de faire remonter au III^e s. le pavement d'une salle abandonnée dès la fin de ce siècle, dont les trois inscriptions sont incontestablement chrétiennes. La mosaïque a pour principal dédicant « notre frère » Gaïanos, un centurion (titre indiqué par le sigle habituel, *chi* surmontant le *rho* du chiffre 100), Γαϊανὸς ὁ καὶ Πορφύρις (ἐκατοντάρχης) ἀδελφὸς ἡμῶν φιλοτειμησάμενος ἐκ τῶν ἰδίων ἐνηφολόγησεν, et pour artisan le mosaïste Broutis (au lieu de Βρούτις ἡργάσεται[ι], qui serait un futur, ne peut-on lire ἡργάσατο, pour ἡργάσατο ?). L'offrande au Christ d'une table, probablement destinée à l'eucharistie, est l'œuvre d'une femme : Προσήνικεν Ἀκεπτοῦς (nom féminin nouveau, du latin *Accepta*) ἡ φιλόθεος τὴν τράπεζαν Θ(ε)ῷ Ἰ(ησο)ῦ Χ(ριστ)ῷ μνημόσυνον. La troisième inscription mentionne quatre autres femmes, probablement liées au donateur : Μνημονεύσατε Πριμίλλης καὶ Κυριακῆς καὶ Δωροθέας, ἔτι δὲ καὶ Χρήστην (*sic*). Ces formules de style ancien, judicieusement commentées, n'ont rien d'incompatible avec la datation proposée. (F.)

563. *Lydda-Diospolis*. – Y. Zelinger, L. Di Segni, *Liber Annuus* 56 (2006), 459-468 : « A Fourth-century Church near Lod (Diospolis) », fixent solidement la date de cette église d'après la dédicace sur mosaïque de l'évêque Dionysios : Καὶ ταύτην τὴν ἐκκλησίαν Διονύσιος ὁ ἐδεσιμώτατος ἐπίσκοπος (la fin est perdue). Compte tenu de la découverte de monnaies de la fin du IV^e s., ce Dionysios n'est autre que l'évêque de Lydda qui siègea au concile œcuménique de 381 et que mentionne aussi saint Jérôme. Les a. rappellent d'autre part que l'épithète αἰδεσιμώτατος, « très révérend », ne s'emploie guère pour un évêque au-delà du IV^e s. Aux exemples réunis d'après la littérature et les inscriptions, on peut ajouter, bien que sa date soit mutilée, une mosaïque de Syrie publiée par P. Donceel-Voûte (cf. *Bull.* 1992, 608), 472, fig. 448. (F.)

564. *Jérusalem*. – C. P. Jones, *Greek, Roman, and Byzantine Studies* 47 (2007), 455-467 : « Procopius of Gaza and the Water of the Holy City », résout une difficulté du panégyrique d'Anastase en montrant que la « ville sacrée » (ἱερὰ πόλις) où les peuples du monde entier affluent pour des fêtes n'est autre que Jérusalem et certainement pas, vers l'an 500, Hiéropolis de Syrie. L'aqueduc offert, selon Procope, par l'empereur à la ville sainte, est mis en relation par J. (p. 464-465), de façon séduisante, avec l'inscription des environs de Bethléem interdisant de semer ou planter à moins de 15 pieds de l'aqueduc (*SEG* 8, 171, cf. *Bull.* 2005, 527). (F.)

565. *Anthédon*. – C. Saliou, *Revue biblique* 115 (2008), 275-286 : « Inscriptions de la région de Gaza », publie, p. 276-280, trois fragments d'inscriptions hellénistiques trouvés en fouille à Blakhiyah. Deux d'entre eux paraissent appartenir à une même inscription (signalée *Bull.* 2007, 521), que l'a. interprète prudemment, soit comme un texte « traitant de problèmes monétaires ou fiscaux », soit comme un « tarif de certaines prestations ou [...] récompenses d'un concours » : on reconnaît des indications de nombres et les mots complets χρυσοῦς et surtout γενέσθω, « qu'il en soit ainsi ». Cela orienterait plutôt vers un texte royal, ce que le nom fragmentaire Antioch(...) pourrait confirmer. – La dédicace de l'église d'Abu Baraqeh (*ibid.*, 280-286) sera analysée l'an prochain. (G.)

566. *Azôtos*. – L. Di Segni, *'Atiqot* 58 (2008), 31*-36* : « The Greek Inscription from Tel Ashdod : A Revised Reading », réédite avec une bonne photo la dédicace du pressoir à vin d'un monastère (*Bull.* 2006, 475). Le nom mutilé et abrégé de l'higoumène n'est pas Iôannès ; ce pourrait être Germanos, ἀββᾶ [? Γερ]μαν(οῦ). Le chiffre de l'indiction n'est pas 10 (lecture du premier éditeur) ni 6 (ma lecture de 2006), mais 7. L'indiction concorde ainsi avec l'an 330 de l'ère d'Éleuthéropolis, le 20 Daisios correspondant au 9 juin 529 p.C. (F.)

567. *Gaza*. – L. Di Segni, *Journal of Roman Archaeology* 20 (2007), 643-655, donne un compte rendu substantiel, et généralement élogieux, des Actes du colloque *Gaza dans l'antiquité tardive*, éd. C. Saliou (Salerno, 2005). Deux contributions, où l'épigraphie entre en jeu, suscitent de la part de D. S. une critique approfondie. Dans l'article de J.-B. Humbert et A. Hassoune (*op. cit.*, 1-11) sur les fouilles byzantines dans l'actuelle Bande de Gaza, elle repousse entre autres l'identification de l'église de Umm Jarrar (Horvat Gerarit, cf. *Bull.* 2007, 522) au monastère de Silvanos. Dans l'article de R. Elter et A. Hassoune (*op. cit.*, 13-40), elle conteste avec de sérieux arguments l'identification de l'église de Umm el-'Amr à un monastère fondé par saint Hilarion (†371) autour de sa propre cellule, qui serait à sa mort devenue son tombeau. L'inscription de la nef invoquant les prières d'Hilarion (*Bull.* 2006, 476), sans rapport nécessaire avec le tombeau inclus dans l'église, prouve seulement que le saint était vénéré là. Voisin de Thauatha (actuel Umm el-Tut), village natal du saint, le monument fouillé pourrait correspondre, selon D. S., à l'église Saint-Hilarion que la *Vie de Pierre l'Idée* mentionne à Thauatha à la fin du v^e s., si ce n'est au célèbre monastère de Sêridos fondé dans le même village au début du siècle suivant. Quant au tombeau d'Hilarion, les sources (dont la carte de Madaba) le situent plus au Nord, près de Gaza et Maïouma. (F.)

568. *Sobata*. – P. Figueras, *Aram* 18-19 (2006-2007), 509-526 : « The location of *Xenodochium sancti Georgii* in the light of two inscriptions in Mizpe Shivta », tente de préciser l'identité d'un monastère en ruines près de Sobata, d'après deux invocations inscrites sur l'enduit d'une même arcade. Le n° 1, un

graffite fortement teinté de cursive, se subdivise en deux invocations au « Dieu de saint Georges » pour une série de personnages. L'onomastique est surtout sémitique, pour autant que les photographies permettent de contrôler les lectures. Deux indications d'origine, ἀπὸ κόμης Χοσευφ... (?) et ἀ[πὸ] Χολφινῶς (?), seraient aussi à vérifier. Le n° 2 est une inscription peinte, de style cursif elle aussi, invocation à Dieu pour un certain Ouaelos. La date indiquée, indiction 11, an 473 (ère d'Arabie), correspond à 577/578 p.C. D'après la mention de saint Georges, considéré comme patron du couvent, F. estime que ces ruines correspondent à l'hôtellerie Saint-Georges située par le Pèlerin de Plaisance à 20 milles au Sud d'Élousa, sans s'arrêter au fait que la distance indiquée correspond mieux à Nessana qu'à Sobata. (F.)

569. **Palestine et Arabie.** – L. Di Segni, *Aram* 18-19 (2006-2007), 113-126 : « The use of chronological systems in sixth-eighth centuries Palestine », réexamine principalement la diffusion, plus précoce qu'ailleurs dans les inscriptions de Palestine et d'Arabie, de différentes ères chrétiennes de la création du monde. Ces ères mondiales, dont l'a. a naguère mis en lumière des emplois méconnus (par exemple *Bull.* 1994, 650), conduisent à dater longtemps après la conquête islamique un certain nombre de pavements d'église. D. S. tâche ici de confirmer par de nouveaux documents une hypothèse qui lui est chère : le comput d'une ère mondiale aurait parfois pu omettre le chiffre initial de 6000 (il s'agirait pratiquement d'une ère du septième millénaire). Les exemples allégués, que nous ne pouvons analyser en détail, paraissent inégalement probants. On attendra notamment que soit éditée la nouvelle dédicace du martyrium de Nu'eiyima entre Al-Husn et Géra, où « l'an 8 de l'indiction 8 » correspondrait à l'an 6008 de la création, soit 500 p.C. Sur une mosaïque de Rihab, voir aussi *infra* n° 571. Quant à l'épigraphie juive que l'a. évoque pour finir, elle suit en grec les ères locales, tandis que les inscriptions hébraïques ou araméennes utilisent les ères religieuses de la destruction du Temple (ainsi *Bull.* 2003, 607) ou de la création (selon le comput juif). Par exception, D. S. interprète une nouvelle inscription grecque de la synagogue de Deir Aziz, près d'Hippos, d'après l'ère de la destruction du Temple, dont les années 290 correspondent à 358-368 p.C. Notons au passage que le pavement de la synagogue de Beth Alpha, daté par une année de règne de Justin, peut difficilement remonter comme on le suppose à Justin I^{er} († 527), puisque c'est en 537 que Justinien instaura officiellement ce système de datation (cf. *Bull.* 1998, 610) : il doit s'agir en ce cas plutôt de Justin II (565-578). (F.)

570. **Palestine ou Arabie.** – P.-L. Gatier, *Syria* 84 (2007), 170-173, phot. fig. 1, revient sur la date et la provenance présumées d'une mosaïque « errante », récemment exposée à Munich et commentée dans le catalogue par P. Baumann. La dédicace de ce pavement, pour le salut de tout un domaine (κτῆμα) et d'une donatrice anonyme, mentionne quatre responsables, trois clercs et un laïc : le prêtre et épitrope Diodôros, l'archidiaque Iôannès, le diacre et économiste Zênodôros, le dioécète Kyriakos. Outre l'intéressante terminologie administrative, G. s'attache avant tout à l'interprétation de la date, « au mois d'Hyperbérétaïos, l'an 711, la 6^e année de l'indiction », en contestant les hypothèses du premier éditeur. Bien que toutes les données concordent suivant l'ère d'Antioche (en octobre 662 p.C.), il objecte que la Syrie du Nord a peu de mosaïques, pas aussi tardives, et que le vocabulaire institutionnel a des parallèles plus au Sud. L'ère pompéienne de Géra, autre hypothèse soutenue par Baumann, entraînerait en

fait une 7^e année d'indiction. G. opte pour une autre cité de la Décapole, comme Gadara, Hippos ou Scythopolis, dont l'ère débute un an plus tôt qu'à Gérasa. L'inscription daterait alors de l'automne 647 *p.C.*, peu après la conquête musulmane. Notons seulement que le chiffre de l'indiction n'est pas a priori certain : ce sigma lunaire surmonté d'un trait, comme le sont aussi les chiffres de l'an 711, doit être corrigé pour se lire *épisèmon* (= 6), chiffre qui à la date présumée de l'inscription a normalement la forme d'un S, ou à la rigueur *zèta* (= 7), correction qui rendrait possible l'attribution à Gérasa. (F.)

571. **Arabie.** — L. Di Segni, *Liber Annuus* 56 (2006), 578-592 : « *Varia Arabica. Greek Inscriptions from Jordan* », édite ou réédite avec photographies (pl. 53-56) sept inscriptions plus ou moins problématiques. N° 1, à l'église Saint-Constantin de Rihab (*Bull.* 2005, 544), les deux chiffres isolés TM correspondraient à une année de l'ère mondiale byzantine abstraction faite du chiffre des milliers (voir *supra* n° 569), soit 340 pour (6)340, qui équivaldrait à 832 *p.C.* — N° 2, à Deir el-Liyas au nord-ouest de Gérasa, le pavement d'une pièce au sud de l'église porte une dédicace mal exécutée et par endroits de lecture douteuse. Posée sous le prêtre et higoumène Esion (?), la mosaïque est datée de juin ou juillet, indiction 14, l'an 838 (de l'ère de Pella), soit 776 *p.C.* Sur la limite entre Pella et Gérasa, donc entre la Palestine et l'Arabie, voir aussi les remarques de P.-L. Gatier, *Syria* 84 (2007), 176-177. — N° 3, à Gérasa, la mosaïque d'une boutique du *macellum* porte une dédicace assez mutilée, d'abord en vers puis en prose, que l'a. en raison de l'écriture fait remonter au iv^e s. Elle restitue alors le chiffre manquant de l'an (4)25 de l'ère de Gérasa, soit 362/363 *p.C.* Des deux gouverneurs qui se succèdent en Arabie cette année-là, Bèlaios et Oulpianos, le nom du premier lui paraît mieux convenir au début du vers 4, soit [Οὐλπιανοῦ] κρατέοντος [ἐ]ν αἰσίμον ἡνί[α]ν ἀρχῆς. L'auteur effectif des travaux, Aquilinus (accentuer l. 5 Ἀκυλίνου, nom transformé l. 2 pour les besoins du vers en Ἀγκυλίνου), porte le titre de λαμπροτάτου πρώ[του] τῆς [πόλεως]. Ce *clarissimus principalis*, membre distingué de la curie locale, était en même temps de rang sénatorial. Sur le rang des *principales* du Bas-Empire, *honorati* ou non, voir A. Laniado, *Recherches sur les notables municipaux* (2002), 206-208. — N° 4, à Esbous, l'a. revient sur un linteau récemment publié de façon très défecueuse. La rénovation d'une église y est datée sous le prêtre et higoumène Geōrgios, selon D. S. ἡγουμένου τοῦ σωτηριώδ[ους] δώ[μα]τος. Sous le nom générique de « demeure salulaire » serait désigné un monastère local lié à cette église. L'établissement ne portait-il pas plutôt le vocable spécifique du « Tombeau Salulaire », τοῦ Σωτηριώδ[ους] Μνή[ματος] ? La dédicace indique en tout cas, comme le montre l'a., la date du 1^{er} septembre (le numéro d'indiction est perdu). D'autre part, dans une dédicace de l'église Nord d'Esbous (*I. Jordanie* 2, 60), D. S. adopte pour le nom du prêtre la restitution Papiōn (comme *Bull.* 1980, 558) et restitue après le nom du dédicant la fonction d'*agens in rebus*, Φιλadelphου μαγ[ιστρ]ιανου). — N° 5, à Madaba, à l'entrée de l'église des Saint-Martyrs une inscription nouvelle est attribuée, d'après l'écriture, au second tiers du vi^e s. D. S. lit et restitue : Ὅστις πρόσεισι [ῶδε] βάϊαν ἀγνήν ἐχοι [μνήμην] φυλάττων [τῶν ἀγ]ιω[τά]των μαρτύρω[v], δούς τε δόξαν τῷ Θεῷ κατ'ἄξιαν. Le féminin supposé βάϊα (*sic*) serait issu du neutre βάϊα, « les rameaux », mais cette lecture et celles des lignes suivantes se heurtent au fait méconnu par l'a. que le texte est une épigramme, formée de trois trimètres iambiques chacun réparti sur deux lignes. Je lirais pour ma part, compte tenu de la graphie :

“Οστις πρόσεισι [κα]ρδίαν ἀγνήν ἔχει,
[μνήμην φυλάττων [ἐν βί]ῳ (?) τῶν μαρτύρων,
[δι]δούς τε δόξαν τῷ Θεῷ κατ’ ἁξίαν.

Nous ignorons à quels martyrs l’église était précisément dédiée. — N° 6, l’a. publie à son tour l’inscription sur mosaïque d’el-Rashidiyah, indépendamment de ma transcription, *Bull.* 2005, 555. Dans l’ethnique du mosaïste, Ἀνδρέου Ἐλνώτου, elle reconnaît à juste titre Aelia (Jérusalem) et non Aïla (Eilath) comme je l’affirmais. — N° 7, D. S. réédite une épitaphe de Phainô (*I. Jordanie* 4, 107, aujourd’hui disparue) dont elle conteste la date. Au lieu de l’an 350 de l’ère d’Arabie (lecture qui oblige, contrairement à l’usage de cette ère, à placer le chiffre des centaines après celui des dizaines), elle croit pouvoir lire suivant la copie de Alt le 22 Daisios de l’an 437. L’épitaphe daterait en ce cas du 11 juin 542 p.C., et l’allusion finale à « l’année où les hommes ... et où mourut le tiers du monde » se rapporterait à la grande peste arrivée en Palestine l’année précédente. (F.)

571 bis. *Territoire de Canatha. Si’a* : *supra* n° 554.

572. *Hauran. Salkhad*. — J. Aliquot, *Les Annales archéologiques arabes syriennes* 47-48 (2004-2005), 179-186 : « Inscriptions grecques du tombeau de Salkhad (Syrie du Sud) », publie six stèles inscrites en grec qui ont été trouvées, avec trois stèles inscrites en nabatéen, dans le couloir d’accès à un tombeau. Le formulaire est très simple : nom, avec ou sans patronyme, et parfois âge du défunt. Une seule inscription est plus prolixe : ἐνθάδε κίτε Αναμος Οβεδου, ἐτῶν ξ’. Le reste de l’onomastique est également sémitique : Νουναθη, Ραουαος, Θοφεση, Φασεαθη, Θαμαρης, Αβδαλγης, Αυσος. (G.)

573. *Territoire de Bostra. Tell Rimah*. — N. Bader, *Syria* 84 (2007), 287-294, publie des inscriptions rupestres de ce site du N.-E. de la Jordanie, six safaitiques et deux grecques, simples noms, Μακεδόνις et Μανης (sur la photo, on lit seulement [-]ΗΝΗΣ). (G.)

574. *At-Turra (Et-Turra)*. — U. Hübner, P. Weiss, *ZPE* 161 (2007), 177-180, publient une stèle funéraire : Θάρσι Κυρύλλα εἰτῶ (pour ἐτῶν) ις’ νύφη (pour νόμφη). (G.)

575. *Rihab*. — Nouvel emploi présumé d’une ère mondiale : *supra* n° 571, n° 1.

576. *Gérasa*. — Dédicace métrique d’une mosaïque du *macellum* : *supra* n° 571.

577. *Territoire de Gérasa (Souf)*. — P.-L. Gatier, *Syria* 84 (2007), 174-176, propose la correction d’une inscription aujourd’hui disparue (*CIG* 4665 et *OGIS* 620), datée de 161 de l’ère de Gérasa, 98/99 p.C., dédicace à un dieu compris auparavant Διὶ ἁγίῳ Βεελβωσώρῳι, et interprété parfois comme « Baal de Bostra ». L’a., en se fondant sur les copies anciennes, en particulier de Brünnow, restitue le nom du dieu Beelphôgôr, « Baal du Phôgôr », connu par ailleurs dans la région (*I. Jordanie* 2, 154), Βεελ<φ>ω<γ>ώρῳι. (G.)

578. *Esbous*. — Dédicace de rénovation d’une église : *supra* n° 571, n° 4.

579. *Mèdaba*. — Épigramme iambique inédite à l’église dite des Saints-Martyrs : *supra* n° 571, n° 5.

580. *Territoire de Mèdaba (Umm al-Rasas)*. — M. Piccirillo, *Liber Annuus* 56 (2006), 375-388, pl. 1-14 : « La chiesa del Reliquiario a Umm al-Rasas », rend compte de la fouille d’une nouvelle église dans la partie nord du site. Il y a là deux inscriptions (p. 384-386 et pl. 13-14), en partie mutilées, l’une à l’extrémité orientale de la nef, l’autre dans l’abside, devant l’autel. La première date l’ensemble de l’ouvrage sous Sergios, évêque (de Mèdaba), au mois d’Artémisios, l’an 481 (non 471) de l’ère d’Arabie, soit en avril-mai 586 p.C. Dans la liste des

responsables ou des donateurs, au lieu d'un même personnage dit [K]ασισέου Ουαλ ιοῦ Ἀμριλίου πιστ[ικοῦ], on en distinguera de préférence deux, [K]ασισέου Οὐαλίου et Ἀμριλίου πιστ[ικοῦ] (ce mot ne signifie pas « fidèle » mais indique une fonction encore mal définie, comme déjà à Umm al-Rasas *Bull.* 1990, 946 et 947). À la fin de la liste, au lieu de (Χριστὸς) γινώσκει τὰ ὀν(ό)μ(α)τα, on restituera la formule habituelle : [ὧν] Κ(ύριος) γινώσκει τὰ ὀνόμ(α)τα. L'inscription de l'abside, devant l'autel à reliques, est plus énigmatique. Ce qui reste de la première ligne, [- - -]βανεθ Ἀγρωπεινα, n'est pas élucidé. Le nom Agrôpeina, variante présumée du latin Agrippina, n'est-il pas précédé d'un calque de l'arabe *banât*, « filles » ? Aux l. 2 à 4 suit une liste de dédicants, dont deux sont qualifiés d'ἀδελφός ; plutôt qu'un terme de parenté, je verrais là un titre monastique. Dernier des dédicants, Prokopis fils de Sergios était déjà connu par une inscription du site. Au lieu de Σεργίου πρ(εσβυτέρου) σωτη(ρία) [- - -]ορας Κύριος πρόσδεξε τὰ ι, on restituera : Σεργί(ο)ς, ὑπ(έ)ρ σωτη(ρίας) [ὧν τὰς προσφ]οράς Κύριος προσδέξεται, « pour le salut de ceux dont le Seigneur acceptera les offrandes ». La formule finale est à compléter, *exempli gratia* : [ἐπὶ τοῦ θε]οφιλεστάτου Αββεσοβ(ε)ος πρ(εσβυτέρου) ἐφυλωκαλίθι (pour ἐφιλοκαλήθη). Ces conjectures donnent la mesure du peu qui manque au début des autres lignes. (F.)

581. *Jordanie du Sud*. – Nouvelle édition de la mosaïque d'el-Rashidiyah : *supra* n° 571, n° 6.

582. *Phainô*. – Réédition de l'épithaphe *I.Jordanie* 4, 107 : *supra* n° 571, n° 7.

583. *Pétra*. – P.-L. Gatiér, *Syria* 84 (2007), 180-182, propose une nouvelle lecture, d'après photos, de l'inscription du Siq de Pétra, *I.Jordanie* 4, 14, voir *Bull.* 2004, 397. Les trois premières lignes sont comprises : Ζεὺς οὐράν[ιος] Βεελ[---] ὁ ἐν τόπῳ Μῶθω. Le nominatif identifie la représentation figurée au-dessus, un bétyle, et l'a. considère qu'il s'agit, à la manière de Beelphôgôr (voir n° 577), d'un Zeus topique, dieu « qui est dans le site de Môthô », village connu du Hauran, actuel Imtan, plutôt que Mu'ta près de Kérak. Suivent les noms des donateurs Ἀουῖτος στρατιώτης καὶ Γαιανὸς ἐκύης κώμης Μῶθω ἐποίησαν. (G.)

ÉGYPTE ET NUBIE.

(Fr. Kayser)

584. J. van der Vliet, dans Anne Boud'hors et Denyse Vaillancourt (éd.), *Huitième congrès international d'études coptes. I. Bilan et perspectives 2000-2004*, Paris, 2006, 303-320 : « L'épigraphie chrétienne d'Égypte et de Nubie : bilan et perspectives ». Après avoir mis en évidence la spécificité de l'épigraphie chrétienne d'Égypte, l'auteur exprime le souhait qu'à l'avenir, les publications prennent en compte, conjointement, les sources grecques et coptes, artificiellement séparées pour des raisons académiques. Il n'est donc pas pertinent d'envisager de refaire le corpus des *I. Lefebvre*, publié en 1907. On préconise également de ne pas négliger les supports autres que la pierre, dans la mesure où l'on y retrouve les mêmes formules que dans l'épigraphie monumentale. Enfin, il conviendrait de bien intégrer les sources épigraphiques dans leur environnement, souvent déterminant pour leur interprétation.

585. J.Y. Strasser, *BCH* 128-129 (2004-2005) [2006], 421-468 : « Les *Olympia* d'Alexandrie et le pancratiaste M. Aur. Asklepiadès ». Dans ce copieux et

foisonnant article, S. passe en revue toutes les attestations papyrologiques et épigraphiques des Jeux Olympiques d'Alexandrie, créés en 176 par Marc Aurèle et devenus sous Gallien un concours sacré et isélastique. Cette recherche l'amène à définir les critères suivant lesquels on peut, dans les palmarès des athlètes, distinguer les victoires remportées à Élis ou à Alexandrie (il semble d'ailleurs qu'on ne trouve que des Égyptiens parmi les participants au concours organisé en Égypte). Brassant une vaste documentation (entre autres l'inscription *IGUR* I, 240, relative au pancratiaste M. Aur. Asklepiadès), S. émet plusieurs hypothèses et propose des corrections, souvent ingénieuses, parfois discutables.

586. N. Litinas, *Ancient Society* 37 (2007), 97-105 : « Hierakapollôn, the Title of Panopolis and the Names in -Apollon ». Étudiant les noms finissant en -Apollon, propres à l'Égypte, L. distingue des noms doublement théophores (ex. : Ἱερακαπόλλων), des noms composés grecs (ex. : Φιλαπόλλων) et d'autres formés d'un premier élément égyptien (ex. : Παπόλλων). L'analyse de la répartition chronologique et géographique de ces noms permet de mettre en évidence, entre autres, le caractère épichorique de certains d'entre eux.

587. **Basse-Égypte. Alexandrie.** W. Thiel, dans D. Boschung, W. Eck (éd.), *Die Tetrarchie. Ein Neues Regierungssystem und seine mediale Präsentation*, Wiesbaden, 2006, 249-322 : « Die « Pompeius-Säule » in Alexandria und die Vier-Säulen Monumente Ägyptens. Überlegungen zur tetrarchischen Repräsentationskultur in Nordafrika ». T. reprend le dossier de la colonne dite « de Pompée » à Alexandrie, en tentant de démontrer que ce monument faisait partie à l'origine d'un tétrastyle, comme on en connaît beaucoup en Égypte. Il étudie le texte de l'inscription grecque (*OGI* 718 ; *IAlexImp.* 15) qui précise que la colonne a été érigée par le préfet Publius en l'honneur de Dioclétien (p. 255, transcription peu claire quant au nombre de lignes). Rappelons, à propos de ce texte, que l'épithète *πολιοῦχος* attribuée à l'empereur, et qui semble ici assimiler le souverain à la divinité protectrice de la cité (en l'occurrence, Sarapis) se rencontre aussi dans une épigramme de Sinope (*SEG* 34, 1269), à propos d'un empereur, du IV^e s. au plus tôt. Combinant les résultats des fouilles menées dans le *Serapeum* et les sources littéraires et iconographiques, T. suppose l'existence de trois autres colonnes, l'ensemble formant un carré d'environ 45 m de côté (ce qui fait beaucoup, on en conviendra). Le tremblement de terre de 363 (ou plutôt : de 365) aurait eu pour conséquence la disparition des trois autres colonnes, portant chacune une statue de tétrarque ; par un heureux concours de circonstances, seule serait restée debout la colonne sommée de la statue de Dioclétien. Cela pourrait expliquer pourquoi, aussi bien dans la description du *Serapeum* par Aphthonius, *Progymnasmata*, 48, 11-16 (seconde moitié du IV^e s.) que sur la mosaïque de Sepphoris (V^e-VI^e s.) ne soit signalée qu'une seule colonne d'une très grande hauteur. L'argumentation, en vérité, n'emporte pas la conviction (pour un point de vue différent, cf. Judith McKenzie, *JRS* 94 [2004], 73-118). Outre qu'en général, les tétrastyles sont placés au croisement de deux rues, et non sur une Acropole, aucune source ne peut être sérieusement alléguée pour corroborer la fragile hypothèse de T.

588. **Moyenne-Égypte. Fayoum.** W. Godlewski, A. Łajtar, *J. Juristic Pap.* 36 (2006), 43-62 : « Grave Stelae from Deir el-Naqlun ». Publication de stèles funéraires chrétiennes, situées dans leur contexte archéologique et chronologique. Signalons, au n° 2.1 (p. 57-61) une épitaphe relativement ancienne (V^e s.) concernant

trois défunts, ce qui est rare dans les textes chrétiens. La première personne mentionnée, Ταπαχη, porte un nom inconnu par ailleurs.

589. *Oxyrhynchos*. A.K. Bowman, R.A. Coles, N. Gonis, D. Obbink, P.J. Parsons (éd.), *Oxyrhynchus. A City and its Texts*, Londres, 2007, 407 p., 30 fig. h. t. (*Egypt Exploration Society. Graeco-Roman Memoirs*, 93). En attendant une synthèse sur cette ville qui a livré une masse considérable de papyrus d'époques romaine et byzantine, ce bel ouvrage présente un état des connaissances sur ce site majeur. Conçu dans une perspective diachronique, il comporte aussi bien la reproduction d'anciens rapports de fouilles (B. Grenfell et A.S. Hunt, W.M.F. Petrie) ou de synthèses restées fondamentales (E. Turner), que des études nouvelles, sur le cadre monumental, les institutions, la société. Il n'est pas question ici de rendre compte de la richesse de cet ouvrage, dont la lecture ne peut qu'être fortement conseillée à tous ceux qui s'intéressent à l'Égypte romaine. Le matériel épigraphique trouvé dans le site est suffisamment rare pour que l'on fasse état de l'épithaphe apparemment inédite de Τιμαγένης fils de Θέων, mort à six mois, connue par une photographie d'A.S. Hunt retrouvée dans les archives de l'Egypt Exploration Society par Kl. Parlasca (p. 100-101). L'inscription est gravée sur la partie inférieure d'une stèle sur laquelle est représenté, à l'intérieur d'une niche, un enfant vêtu d'une tunique et levant la main droite, la paume tournée vers l'extérieur. Si le nom Θέων est banal, et très fréquent à Oxyrhynchos, Τιμαγένης est plus rare ; en dehors de l'Égypte, on le rencontre six fois en Cyrénaïque (*LGPN* I, s. v.), une région d'où proviennent certains des Grecs qui s'étaient installés à Oxyrhynchos.

590. **Haute-Égypte.** *Coptos*. J.Y. Strasser (n° 585), 447-464, revient sur l'inscription *I. Portes* 88, relative à un hellanodice des *Olympia* d'Alexandrie. Nombreux sont les problèmes concernant les restitutions de ce document gravé sur une colonne, dont un fragment est conservé à Londres et trois autres à Alexandrie. Tout aussi nombreuses sont les hypothèses sur lesquelles S. se fonde pour justifier ses propres restitutions, sans éviter toujours les raisonnements circulaires. Le texte était daté par la troisième année régnale d'un empereur dont le nom a totalement disparu et par la mention d'un préfet d'Égypte, dont ne subsistent que les lettres -αλερίου (l. 18). Se fondant sur une lecture d'É. Bernand (*ZPE* 62, 1986, 223), qui a vu Οὐ[α]λερίου, S. estime qu'il pourrait s'agir de Valerius Firmus, en fonction sous Philippe l'Arabe : le texte daterait donc de 245 p.C. Mais le dédicant a été hellanodice lors de la septième Olympiade (l. 9), ce qui pose un problème chronologique, même en admettant avec l'auteur que les Jeux Olympiques d'Alexandrie auraient été célébrés pour la première fois en 180. Qu'à cela ne tienne ! Une éraflure devant la lettre chiffre ζ pourrait permettre d'envisager de restituer [ι]ζ, de sorte que notre homme aurait été hellanodice en 244 p.C. Si l'on ne peut qu'être impressionné par la cohérence de la démonstration, en revanche, les restitutions reposant (de l'aveu même de l'auteur) sur un enchaînement d'hypothèses laissent perplexe.

591. *Panopolite*. J.Y. Strasser (n° 585), 465-468, trouve un nouvel argument pour démontrer que le texte *I. Pan* 82, peint sur un morceau de peau de veau tannée, est faux. On y fait mention d'un Ὀλύμπιος ἀγών ; or, « jamais aucun concours n'est dit Ὀλύμπιος dans un contexte technique » (p. 467).

592. H. Harrauer, dans Franziska Beutler, W. Hameter (éd.), « *Eine ganz normale Inschrift* »... und ähnliches zum Geburtstag von Ekkehard Weber. *Festschrift zum 30. April 2005*, Vienne, 2005, 289-292 : « Ein Spendegefäß für Triphis ». Un

vase d'albâtre de la collection Tamerit porte l'inscription suivante : Θρίφιδι θεᾶ μεγίστη Ταχράτις Σάμισις (Tachratis, fille de Samsis) ἀνέθηκε (ἔτους) λη Καίσαρος Φαμενώθ θ̄ (5 mars 9 p.C.) La mention de la déesse Triphis indique vraisemblablement une origine panopolitaine. Le nom Σάμισις ne semble pas attesté par ailleurs (mais cf. Σάμις à Théadelphie, *SB* 9409). H. recense les témoignages relatifs au culte de Triphis, parmi lesquels *SB* 8317, une dédicace d'Athribis de Haute-Égypte, faite aussi — est-ce un hasard ? — au mois de Φαμενώθ.

593. **Désert oriental.** A. Bülow-Jacobsen, Hélène Cuvigny, *Chiron* 37 (2007), 11-33 : « Sulpicius Serenus, *procurator Augusti*, et la titulature des préfets de Bérénice ». Un ostracon du *praesidium* de Dios (sur la route de Coptos à Bérénice) attribue le titre d'ἐπίτροπος Σεβαστοῦ à Seruius Sulpicius Serenus, connu par plusieurs inscriptions d'Égypte (*I. Pan* 87 et *I. Memnon* 20) dans des contextes laissant entendre qu'il était préfet de Bérénice. Se pose donc la question de savoir si le titulaire de cette fonction pouvait éventuellement être considéré comme un procurateur. Une analyse serrée des carrières connues amène à penser que cela était tout à fait possible : si l'appellation officielle était « préfet », à partir du règne d'Hadrien, les titulaires de la charge ont, du fait qu'ils ont accompli les trois milices, le grade de procurateur.

594. **Mons Porphyrites.** W. Van Rengen, dans D. Peacock, Valerie Maxfield éd., *The Roman Imperial Quarries. Survey and Excavation at Mons Porphyrites 1994-1998*, vol. 2 : *The Excavations*, Londres, 2007, 397-411 : « The written Evidence : Inscriptions and ostraca ». Grâce aux photographies prises sur place, l'auteur peut corriger plusieurs inscriptions des *I. Pan* et en ajouter trois autres. Le texte n° 36 de ce corpus doit se lire ainsi : [---] / Λασανος ὁ κὲ BENEΛΑΕΛ / ἐπικαλούμενος Σερα-/τιακός. Les noms de la deuxième ligne sont très énigmatiques.

595. **Éthiopie.** Axoum. G. Fiaccadori, *Par. Pass.* 62 (2007), 70-76 : « Nuova iscrizione greca da Aksum ». Une épitaphe, trouvée dans le village de Gumala, et datable de la fin du v^e ou du début du vi^e s., fait connaître l'enfant Κυριακός, mort à dix ans.

CYRÉNAÏQUE ET AFRIQUE MINEURE (Catherine Dobias-Lalou)

596. **Cyrénaïque.** — L. Gasperini, *Scritti di epigrafia greca*, Ichnia 10, Tivoli 2008, 598 p., contient vingt-huit articles publiés entre 1965 et 2007, suivis de cinq études inédites. Les articles réédités ont été recomposés et munis de brefs compléments bibliographiques, parfois aussi d'en-têtes nouveaux. Une ultime section présente quelques fac-similés d'inscriptions mal servies par la photographie, réalisés conformément à la méthode préconisée par ce savant. Des index variés, rédigés par A. Arnaldi et S.M. Marengo, permettent de tirer le meilleur profit de l'ensemble. Une bonne moitié du volume concerne l'épigraphie et l'histoire de la Cyrénaïque, dont G., membre pendant de longues années de la mission archéologique italienne, a publié de nombreuses trouvailles. Au titre des nouveautés, on relève la brève présentation de deux campagnes de documentation sur les écritures archaïques comparées de Thèra et de Cyrène : prise de calques sur place en vue de l'exécution de fac-similés à Rome par les soins de l'architecte M. Chighine, collaborateur de longue date. Voir aussi les n°s 632, 633.

597. L. Gasperini, S.M. Marengo (éd.), *Cirene e la Cirenaica nell'Antichità*, Ichnia 6, Tivoli 2007, 821 p., constitue les actes d'un colloque international tenu en 1996 à Rome et Frascati. Les contributions épigraphiques sont recensées ci-dessous.

598. C. Dobias-Lalou (éd.), *Questions de religion cyrénéenne (Karthago 27)*, Paris 2007, 304 p., rassemble les contributions d'un autre colloque, tenu en 2002 à Dijon. Les contributions épigraphiques sont recensées ci-dessous.

599. A. Pasqualini, (n° 597), 525-549, éclaire par quelques documents inédits les interventions de quelques érudits italiens qui ont fourni des copies ou des améliorations de lecture pour les inscriptions de Cyrénaïque connues avant les grandes fouilles du xx^e s. et entrées dans le *CIG* III. Voir ci-dessous n° 616.

600. A. Arnaldi, (n° 597), 49-61, « Iscrizioni rupestri della Cirenaica, Indagine preliminare », soumet un premier dépouillement des publications épigraphiques fondamentales. Des rubriques concernant la même inscription n'étant pas fondues et la recension étant incomplète, l'utilisateur prendra avec précaution ce répertoire, qui est bien une "recherche préliminaire".

601. E. Fabbricotti (n° 597), 267-302, part du recensement de 14 autels miniatures (*arulette*) conservés au musée de Cyrène, presque tous inédits. De provenance inconnue pour la plupart, il n'est pas tout à fait sûr qu'ils appartiennent tous à Cyrène. Il est vrai que le seul sur lequel on soit renseigné (n° 8) fut trouvé dans la zone extra-urbaine où, par la suite, la mission de Philadelphie devait dégager un sanctuaire de Dèmèter et Korè et en trouver dix autres, dont F. peut aussi faire état. Ce qui fait l'unité du groupe, c'est la petite taille (entre 9 et 30 cm) de ces objets, qui les rend portatifs, leur profil, que l'on pourrait définir comme un pilier quadrangulaire ou circulaire soutenu et surmonté par des corniches, avec une excavation dans la face supérieure, permettant d'y brûler de l'encens ou des liquides parfumés. Deux d'entre eux portent des décors évoquant le culte isiaque. Cinq sont inscrits, dont deux inédits. Les ayant tous revus, je peux donner ici quelques précisions. N° 7 : dédicace Σαράπιδι Ἰσιδι, écriture du II^e s. p.C. N° 8 : c'est *SEG* 9, 105, d'après Ghislanzoni, qui s'était à tort incliné devant l'autorité d'Oliverio, au lieu de suivre ses propres observations. Il faut bien lire [Α]έων | Λύοντος Δη[μ]ητρί | Κ]όροι. N° 9 : dédicace à Iatros et Iasô par Πέλεα Φιλοξήνω, déjà signalée en note à *SECir* 165 (pour ce sigle, cf. *Bull.* 1988, 1011) et ailleurs, d'où *SEG* 43, 1899. Certains indices font penser qu'elle provient de Balagrai. Le n° 13 se présente comme une colonnette cannelée avec une inscription qui court sur le tailloir du chapiteau. Les quatre lettres conservées permettent de postuler l'anthroponyme Ἐτέα[ρχος], à un cas indéterminé. Le n° 14 n'est pas un autel, mais une petite base de marbre couronnée d'un appendice cylindrique plein, brisée au bas, où l'inscription devait se prolonger. Mentionnée ici d'après *SECir* 168 (publication sans illustration), elle avait été éditée indépendamment et mieux par Fraser, *ABSA* 57(1962), 25-27 : Πατρί θεῶ Σαμοθράκι ἀθανάτω ὑψίστῳ ---], qui précisait que la découverte avait été faite à Cyrène, dans les années 1950, semble-t-il. En dépit de la forme peu banale de la pierre, sa fonction est votive. Comme l'a signalé Fraser, un graffito a été inséré entre les l. 1 et 2 ; il pourrait se lire [Κ]α[β]ίροι. Au total, malgré un certain manque de cohérence du dossier, F. pense y trouver suffisamment d'éléments égyptisants pour étoffer la discussion sur le culte d'Isis. Du fait du long retard pris par la publication, les recherches archéologiques sur les deux sanctuaires de cette déesse à Cyrène ont progressé. (S. Ensoli, n° 598, 13-29,

avec la bibliographie antérieure). Enfin, sur les autels de même profil, mais plus grands, donc d'implantation fixe et destinés à un usage public, le renvoi de la n. 37, p. 280, doit être précisé : sur ceux connus par *SECir* 156, voir maintenant ci-dessous, n° 604 ; les autres, cités beaucoup trop globalement, sont pour la plupart d'un type totalement différent (sur ce point, voir le n° suivant).

602. *Cyrène et sa ceinture péri-urbaine*. — De C. Parisi Presicce (n° 597), 491-524, on lit avec grand intérêt un article complétant ses travaux sur les autels de Cyrène (cf *Bull.* 1991, 675 ; 1993, 698). À l'intérieur du sanctuaire d'Apollon, entre le trésor consacré au IV^e s. par des stratèges et la zone consacrée aux divinités "asclépiades", au pied du mur de soutènement de la terrasse de la source, ont été dégagés de nombreux autels, creusés dans leur face supérieure d'un ou plusieurs compartiments destinés à recevoir des braseros mobiles. Ces autels sont tantôt inscrits d'un ou plusieurs noms divins, tantôt anépigraphes, le brasero lui-même pouvant porter le nom de la divinité. L'organisation de cette zone est confuse, car elle a été plusieurs fois remaniée. Outre les cultes multiples qu'elle hébergeait, elle avait une fonction publicitaire : c'est contre ce mur que fut exposé par exemple le testament de Ptolémée le Jeune Physcon (*SEG* 9, 7, voir ici p. 500-501). P. 503-505, une nouveauté épigraphique notable est un fragment de coupe laconienne du milieu du VI^e s., retrouvé sur le sol vierge et correspondant à la toute première phase de fréquentation de cette zone, qui fut donc très tôt comprise dans l'enceinte sacrée. On y lit le graffito -]ΑΠΟΒΟΜΙΟ[- , dont l'*iota* brisé fournit une datation concordante. Déjà attesté comme épithète de θυσία (Eur., *Cycl.* 365), l'adjectif ἀποβώμιος n'est donc plus à considérer comme une invention du poète, mais comme un terme technique précis, appliqué métaphoriquement au rituel inversé du Cyclope, d'où l'équivalence des lexicographes : "qui n'est pas sacrifié sur un autel". Pour notre tesson, où le mot reste sans contexte, P.P. préfère évoquer le parallélisme avec un passage de la grande loi sacrée prescrivant, en cas de sacrifice erroné ἐπὶ τῷ βώμῳ, d'enlever de l'autel (ἀπὸ τοῦ βώμῳ) les restes de graisse, la cendre et le feu (*SEG* 9, 72, l. 26-29). Ainsi, la coupe serait un de ces objets évincés lors d'une purification, mais restant la propriété du dieu : "ôté de l'autel". L'apparition de l'exemple cyrénéen pourrait redonner autorité à lecture du même mot, proposée par Furtwängler (1899), sur l'Apollon de bronze de Lousoi. De fait, sur cet objet, L. Dubois (*Bull.* 1989, 424) a justement montré que le mot controversé avait été ajouté *a posteriori*, tout en avançant des objections paléographiques sérieuses contre cette lecture. Quoi qu'il en soit de l'exemple arcadien toujours discuté, on sait que des offrandes et des récipients cultuels étaient retirés des autels après un laps de temps et entassés dans des fosses (voir précisément, pour Cyrène et le culte extra-urbain de Déméter et Korè, l'article de D. White, (n° 598), 265-284). P.P., explore enfin une troisième piste : *Ἀποβώμιος serait une épiclese d'Apollon, dont l'antiphrase supposée *Ἐπιβώμιος recevrait un appui dans l'iconographie. Cette dernière théorie, qui accumule les hypothèses, paraît beaucoup moins convaincante. Quatre remarques pour finir : p. 495, n. 13 et 14, voulant justifier l'appellation d'"agora des dieux" pour cette partie du sanctuaire, P.P. renvoie à des dédicaces τοῖς θεοῖς τοῖς ἐν ταῖς ἀγοραῖς, qui pourraient, selon lui, provenir de ce secteur. En fait, ce ne serait éventuellement possible que pour *SEG* 9, 113, parce que la pierre était en remploi dans une zone anciennement sacrée, mais certains des vestiges de marbres inscrits qui s'y côtoient ont toutes chances de provenir d'espaces publics profanes. Et les deux autres dédicaces semblables

qu'invoque P.P. (*SEG* 9, 111 et 112) proviennent en toute certitude de l'agora civique, à proximité du prytanée. Et c'est justement aux "dieux de l'agora et à ceux du prytanée" qu'un sacrifice doit être offert, selon la loi sacrée *SECir* 158 (ou *SEG* 20, 719, c'est la même !). D'autre part, il faut souligner que l'appellation "agora des dieux", que P.P. emploie après Stucchi, renvoie, sous la plume d'autres savants italiens ayant travaillé à Cyrène, à une autre zone, située à l'extrémité occidentale du sanctuaire d'Apollon, au pied du mur qui le sépare du théâtre (ainsi Morelli, *SECir* 220, 234, qui reprend une appellation remontant au moins à Ferri). P. 494, s'il est plausible que l'adjectif σύμβωμος ait pu qualifier les dieux honorés sur les autels multiples, on ne peut plus le tenir pour attesté à Cyrène (nouvelle lecture, *SEG* 53, 2049). Enfin, p. 524, je ne peux souscrire à ce qu'écrit P.P., dans une brève évocation de l'adjectif προβώμιος : car dans la même grande loi sacrée de Cyrène, sont ainsi qualifiés des sacrifices expiatoires, accomplis au nom d'un homme redevable de la dîme et décédé avant de s'en être acquitté. Dans ce cas particulier, la souillure liée à la mort interdit l'exécution du sacrifice sur l'autel.

603. F. Ali Mohamed, J. Reynolds, C. Dobias-Lalou, (n° 597), 17-48 : « Recently discovered inscriptions at Cyrene », publie douze pierres inscrites provenant de la zone extra-urbaine méridionale. Ce lot trouvé fortuitement, consistant en partie seulement en dédicaces, pose de multiples questions, qui sont soulevées en introduction. Une dédicace à Ammon (n° 1) et divers objets figurés trouvés en même temps pouvaient laisser penser qu'on avait ainsi localisé l'Ammonion qui manque toujours à Cyrène. Mais un recollage effectué par la suite avec le n° 2 conduit à y reconnaître des manifestations du culte d'Apollon et renforce les doutes exprimés en 1996 : tout porte aujourd'hui à croire que ces pierres ont été transportées hors les murs, vraisemblablement à partir du sanctuaire d'Apollon. En rapport avec la dédicace à Ammon, R. revient, dans un appendice p. 46-48, sur *CIG* 5142, qu'elle a revue et dont elle donne la première photographie. Malheureusement, la moitié gauche a disparu depuis la copie exécutée en 1827 et l'on ne peut plus contrôler l'assez improbable mention d'un prêtre d'Ammon. Aussi la mention d'un prêtre d'Apollon reste-t-elle assez plausible, comme l'a suggéré A. Laronde, cf. *Bull.* 1988, 1025. Pour les l. 3 à 6, R. peut pleinement confirmer les corrections déjà proposées par Robinson d'après De Cou (*AJA* 1913, p. 193). Dans le lot nouveau, trois dédicaces sont faites par des personnages, en tant qu'ils accomplissent certaines charges, marquées par des participes présents : ἱαριτεύων (n° 5a), qui est banal ; τελεσφορέντες (n°3), qui entre dans une série connue ; enfin στραταγέντες (n° 4), dont c'est le second exemple. La dédicace privée de la statue d'un petit-fils par son grand-père (n° 5b) nous met en présence du vocable dialectal ἄνναμμος "petit-fils, petite-fille" (cf. *Bull.* 1999, 620). Le n° 12 est un fragment de règlement, peut-être sacré. Pour l'importante inscription n° 2, voir ci-dessous, n° 608. Au total, ces nouvelles trouvailles, avec quelques fragments mineurs, enrichissent le répertoire onomastique d'une cinquantaine de mentions anthroponymiques. On y relève quelques noms typiquement cyréniens et quelques noms nouveaux pour la région. Deux nouveautés absolues, Ποδαλείριος et Ὑπέρσας. *Erratum* : en 2b, l. 8 le patronyme doit être lu Ἀγαθίνω.

604. E. Catani, (n° 598), 103-129, montre par quelques exemples tout le profit que l'on peut tirer des carnets de fouille tenus par L. Pernier de 1927 à 1936, au cours de ses travaux au sanctuaire d'Apollon, et récemment acquis

par l'Université de Macerata. C. les confronte au matériel repérable sur place. En matière d'épigraphie, on y gagne tantôt des inédits, tantôt une meilleure compréhension du contexte archéologique d'inscriptions déjà connues. P. 106-111 : le *naïskos* qui se dresse face à l'angle S-O du temple d'Apollon comportait le nom des dédicants : un certain *Καρνήδας* et ses trois fils *Ἰασις*, *Ἰταγος* et *Κρίτος*. Le dernier nom est nouveau à Cyrène. Je reviendrai ailleurs sur le précédent, qui constitue le second exemple à Cyrène et résout une aporie pour la forme du nominatif en Egypte. P. 111-129, à l'entrée d'un petit sanctuaire rupestre situé entre la limite S-E du sanctuaire d'Apollon et les "bains d'Aphrodite", se dressaient six autels, en deux rangs de trois, la face inscrite tournée vers l'Ouest. Ils portent chacun un nom divin au datif, d'une écriture datable du II^e ou III^e s. p.C. Publiés (*SECir* 156) d'après des dessins d'Oliverio, ils sont maintenant vérifiés, photographiés pour la plupart et mis en relation avec divers objets votifs inédits, dont une stèle à phallus qui porte un graffito *Φίλων Ἀγάθωνος* que C. date de la "pleine époque hellénistique", prudence de bon aloi. Quant à savoir si c'est une marque provisoire d'atelier, en prévision de l'inscription soignée qui aurait pu se trouver sur la partie perdue de la stèle, je reste sceptique, car elle manquerait vraiment de discrétion, à moins que la stèle n'ait reçu une couche de peinture dont rien ne subsisterait aujourd'hui. Je croirais plus volontiers à une marque de visiteur.

605. J.-J. Maffre, (n° 598), 167-183, présente l'étude systématique d'une cinquantaine de tessons inscrits provenant des fouilles italiennes antérieures à 1938 dans le sanctuaire d'Apollon (exception pour le n° 26, qui provient de l'agora). Trente-cinq d'entre eux avaient été publiés et, pour certains, commentés par la suite. M. en donne une bibliographie mise à jour, avec des compléments d'ordre céramologique. Il n'en a retrouvé que cinq au musée de Shahat (Cyrène), pour lesquels il fournit classement, datation et illustration. Il ajoute, avec photos et dessins, seize inédits, dont l'appartenance au même lot ne fait pas de doute. On dispose ainsi d'une vue d'ensemble sur ces consécration de vases principalement attiques, fabriqués entre le VI^e et le IV^e s. a.C.. Les graffiti mentionnent l'appartenance à Apollon (génitif avec ou sans le verbe "être") ou marquent au datif le destinataire de l'offrande. Une petite moitié est consacrée au titre de la dîme, Le n° 45 permet de faire remonter au IV^e s. l'épiclèse *Μυρτώος* connue jusqu'à présent seulement en 56/7 p.C.

606. L. Criscuolo, (n° 597), 187-200 : « Erodote, Aristotele et la 'stele dei Fondatori' » revient sur le passage ambigu du décret cyrénéen du IV^e s. selon lequel, au nom d'une tradition d'isopolitie datant de la fondation, les Théréens résidant à Cyrène sont intégrés dans le corps civique (*SEG* 9, 3, l. 15-16) : « dans une tribu, une *patra* et neuf hétairies ». Avec une grande attention portée à la syntaxe, elle réexamine les témoignages littéraires : Hdt. 4, 161 sur la réforme de Démonax ; Arist., *Pol.* VI, 1319b, sur les réformes de Clisthène et des démocrates cyrénéens. Elle se prononce de façon convaincante pour une organisation du corps civique en trois tribus, subdivisées en trois *patrai*, elles-mêmes subdivisées en trois hétairies, système permettant le meilleur brassage de citoyens d'origines diverses. On hésite un peu à la suivre dans ses dernières conclusions : de certaines analogies formelles avec l'autre "grande" stèle qui porte le *diagramma* de Ptolémée (*SEG* 9, 1) et de leur emploi commun dans un monument d'époque impériale, on peut à la rigueur déduire qu'elles ont été récupérées dans une même zone d'exposition. Mais, par leurs dimensions et leur

forme, elles entrent dans une série plus fournie et il me semble imprudent de descendre d'un demi-siècle la date convenue de gravure de la stèle des fondateurs pour la faire coïncider avec celle du *diagramma* (322/1 a.C.). Un article presque identique a déjà paru dans *Simblos* 3 (2001).

607. S.M. Marengo, (n° 597), 401-410, conforte, grâce à une argumentation approfondie, l'hypothèse, déjà formulée ici et là, selon laquelle une femme agissant en tant que συνιαριτεύοισα τῷ δεῖναι (cinq exemples dialectaux, plus un en *koinè*) était la prêtresse d'Artémis en fonction la même année que le prêtre éponyme d'Apollon. S'interrogeant sur le cadre concret permettant une action commune de ces deux dignitaires, M. remarque que le prêtre Hermèsandros, responsable d'une hécatombe au III^e s. (*SECir* 161-162), l'a offerte à l'occasion de la τελέτα d'Artémis et suppose que les *Artamitia* sont le cadre par excellence de cet exercice collégial, ou plus exactement l'occasion d'intervention du prêtre d'Apollon dans les célébrations du culte d'Artémis. En passant, elle évoque brièvement le dossier de la *telesphoria*, qui peut concerner Artémis ou (Apollon) Karneios, et qu'elle attribue au prêtre d'Apollon, associé ou non à ses prédécesseurs. Tout ne me paraît pas encore clair dans cette affaire, où la formulation présente des variantes multiples : nombre des dédicants, thème verbal présent ou aoriste, précision facultative du culte concerné.

608. C. Dobias-Lalou (n° 598), 146-150 : en raison du long décalage entre la rédaction et la publication de l'article recensé n° 603, il a été possible de reprendre l'étude de l'inscription n° 2 de cette publication et de vérifier son assemblage avec un bloc publié précédemment par Pugliese Carratelli (*Annuario* 39-40 [1961-62], 286-287, n° 114) et resté ensuite longtemps introuvable. Au total, on obtient une haute stèle dont l'utilisation peut être ainsi reconstituée : a) la face latérale droite fut d'abord inscrite dans sa portion centrale ; b) au-dessus et en dessous (avec le sous-titre ἱαρές) de la première inscription, ainsi que sur la totalité de la grande face frontale a été inscrite une liste de prêtres, comparable à d'autres grands registres de prêtres d'Apollon, dont elle constitue le plus ancien exemple : aucun recoupement prosopographique n'est possible, mais l'écriture doit dater de la fin du III^e s. a.C. L'inscription a consiste en un bref calendrier sacré, définissant les jours Ἀκαμαντιάδες. Trois de ces jours sont indiqués par une date dans un mois, mais la quatrième rubrique est ainsi libellée : καὶ ἥ κα τοὶ ταμίαι προθεάρια τῷ Ἀρχαγέται θύωντι. Discussion sur le sens des sacrifices προθεάρια (voir aussi *Bull.* 2004, 121) et le rôle qu'y jouaient les ταμίαι. Retour sur les *Akamantia* de la grande loi sacrée *SEG* 9, 3, l. 21-25 (complément du dossier recensé *Bull.* 1997, 702).

609. Co-signé avec L. Dubois, (n° 598), 145-168, l'article dont une partie fait l'objet du numéro précédent avait pour objet principal de confronter une fois de plus les lois sacrées de Cyrène et de Sélinonte au sujet de la réintégration du citoyen coupable (voir déjà *Bull.* 1999, 619). C. Dobias-Lalou y précise le sens et l'emploi d'ἀφικετεύειν à Cyrène et Lindos, en rapport avec ἀφικέτεια d'un décret cnidien à Cos et ἀφικτωρ de la littérature. L. Dubois, après une mise au point sur le texte de la face B de Sélinonte, éclaire l'interprétation du rituel par trois parallèles, celui de Cyrène, *SEG* 9, 72, l. 110-142, celui d'un rite athénien rapporté par Athénée, enfin celui fourni par Platon, *Lois* IX, 865d. Il souligne le double rôle de Zeus Élastéros, qui excite les démons vengeurs contre les meurtriers, mais peut aussi permettre la réintégration de ceux-ci au terme du rituel de purification.

610. C. Parisi Presicce, (n° 598), 245-264, revient sur les vestiges archaïques repérés dans l'angle S-E de l'agora, sous le temple conventionnellement appelé E6. Il les identifie au premier lieu de culte du fondateur, constitué par un tumulus funéraire, près de l'entrée d'un enclos qui enserrait la "maison de Battos". P. 249, il remet donc en cause l'interprétation de l'enclos comme enceinte consacrée à Ophélès, fondée sur un tesson inscrit, dont la lecture lui semble problématique et qui, en tout état de cause, appartenant à une couche de remblai, peut provenir d'ailleurs. Le dispositif serait bien celui d'une maison du dernier tiers du VII^e s.. Le culte organisé sur la tombe pendant la période royale aurait été déplacé vers un monument ultérieur, situé plus au Nord, lors de l'aménagement de la première agora, consécutif au changement de régime, qui a retenti sur tous les cultes de Cyrène.

611. P. Poccetti, (n° 597), 597-609 : « Sulla lamina plumbea cirenea SECir 193 », donne une soigneuse analyse énonciative, linguistique et littéraire de cette tablette, qui relève du genre de la "prière de justice". S'agissant de certains traits attribués par lui à la pénétration de la *koinè*, on peut aussi penser à des variantes poétiques, remontant au modèle épique.

612. S. Ensoli, (n° 597), 201-250 : « La statua di Zeus Egioco a Cirene » est une version remaniée en 2006 qui modifie sur quelques points une étude plus concise de 2003 (cf. *Bull.* 2004, 444). La statue de culte du petit temple hellénistique de Zeus sur le côté Sud de l'agora date, selon elle, de la fin de la période hellénistique et reproduit un modèle alexandrin. Elle se dressait, avec une Athéna portant l'égide, sur une base où figure le nom de Zénion, fils de Zénion (*SEG* 20, 726). Signature d'artiste atypique, puisque sans verbe, comme l'avait remarqué F. Chamoux, *BCH* 70 (1946), 73. Sans ethnique, donc cyrénéen, ce sculpteur devait appartenir à un atelier qui a produit plusieurs œuvres de qualité qu'E. fait remonter à la fin de la période hellénistique. Une double difficulté doit être relevée : 1°) les archéologues italiens ont naguère établi que la base de marbre provient du remploi d'un monument de plein air qui avait supporté, sur l'agora à proximité du temple, trois statues et dont ils dataient l'érection de la seconde moitié du II^e s. *a.C.* et le déplacement de l'époque d'Hadrien (G. Paci, in S. Stucchi, L. Bacchielli, *L'Agorà di Cirene II.4*, Rome 1983, p. 47-52). E. ne s'en explique pas et ce point de la chronologie mériterait d'être repris ; 2°) Paci ne mentionne pas l'inscription de Zénion, comme si elle était, à ses yeux, liée au remploi. Chamoux, comme tant d'autres, tenait pour contemporaines la statue, la signature d'artiste et la dédicace à Hadrien et Antonin. Personnellement, je pense que l'écriture de Ζηνίων Ζηνίωνος n'est ni du II^e s. *a.C.* ni du II^e s. *p.C.*, mais plutôt des environs de notre ère.

613. N. Bonacasa, (n° 598), 233-243 : « I culti della collina di Zeus a Cirene », cherche à comprendre sous quels aspects successifs Zeus fut révéé à Cyrène. Pour la première phase, à partir d'Hdt. IV, 203, selon qui l'armée perse campa en 515 sur la colline de Zeus Lykaïos, B. s'interroge sur les liens du Zeus de Cyrène avec l'Arcadie et sur la présence d'autres cultes arcadiens dans cette région. P. 240, il faut rester très réservé sur le culte de Pan : par un lapsus malheureux, deux des cinq inscriptions invoquées ici, à savoir *SECir* 158 et 80 (fragment de péan), contiennent en fait le théonyme Παῖάν ; le théonyme de *SECir* 156, 5 est très incertain (voir encore Catani, ci-dessus n° 604, p. 119) ; et l'autel *SECir* 231, que j'ai revu, porte également Παῖανος. Il est donc permis de nourrir les plus grands doutes sur l'autel publié en *SECir* 230, sans illustration, où figurerait Πανός.

614. G.R. Wright, (n° 598), 185-191 : « The Queen's signet », autre version de l'article recensé *Bull.* 2005, 168, suscite toujours les mêmes réserves.

615. E. Fabbricotti (n° 598), 93-100, présente les premiers résultats de nouvelles recherches sur le sanctuaire péri-urbain d'Aïn-Hofra, situé à la limite Nord de la nécropole Est, auprès d'une source. Nuançant certaines affirmations de L. Lazzarini (cf *Bull.* 1999, 618), elle insiste sur deux points : les installations cultuelles ne sont pas insérées dans un enclos délimité ; espaces cultuels et tombes sont entremêlés dans un même périmètre et confirment la nature héroïque du culte pratiqué. Au reste, purification, célébration de la mémoire et protection des vivants me semblent tout naturellement associées dans un culte gentilice.

616. *Euhespérides-Bérénikè* — A. Pasqualini, (n° 597), 529-538, retrace l'arrivée en France de deux décrets du *politeuma* des Juifs de Bérénikè (*CIG* 5361 et 5362) et l'examen partiel qu'en fit Maffei à Aix en 1732.

617. *Ptolémaïs* — J. Kubinska, (n° 598), 159-166 : « Deux inscriptions en mosaïque dans la demeure de Lucius Actius à Ptolémaïs (Cyrenaïque) ». Ces deux acclamations identiques, respectivement dans le péristyle et la salle de réception de la maison, ont été lues par l'a. : Εὐτυχῶς Λευκ(ίω) Ἀκτίω. Contrairement au fouilleur qui date la villa des années 150-250 p.C., K. fait remonter ces mosaïques à la première moitié du I^{er} s. p.C. en raison de la forme *Leukios* du prénom, traduction la plus ancienne du latin *Lucius*. Cependant, aucune des deux inscriptions n'indique d'abréviation ni de coupe, et rien n'empêche de lire en un mot Λευκακτίω. Ce nom, quoique nouveau, s'explique dans le contexte libyen si on le rapproche du cap Λευκὴ Ἀκτὴ, situé selon Strabon X, 5, 17, à mille stades d'Alexandrie (voir aussi *Periplus Maris Magni*, 14-15, Leukè Aktè entre Hermaia et Zygris ; cf. *Barrington Atlas*, carte 73, Ras el-Abyad). Ce notable de Ptolémaïs tirait donc son nom, ou surnom, d'un toponyme de la région. Les anthroponymes en -ιος dérivés de noms géographiques n'apparaissent guère avant le III^e s., ce qui corrobore la date basse de la villa et de son décor. [D. F.]

618. **Afrique.** N. Benseddik, *Ktèma* 32 (2007), 193-206, montre combien le culte d'Asclépios est resté plus proche, dans les provinces d'Afrique, de son modèle grec que de l'Esculape latin. Parmi les arguments invoqués, on relève une certaine préférence pour la langue grecque, notamment dans les légendes de la mosaïque de Lambiridi et dans des dédicaces de Leptis Magna : *IRT* 265 en grec seulement ; *IRT* 264, bilingue avec *aretas causa* dans la partie latine (belle photographie en couleur, fig. 1).

619. M. Coltelloni-Trannoy, *Ktèma* 32 (2007), 207-232 : « Les épitaphes grecques versifiées d'Afrique du Nord (I) : le milieu social ». Présentation d'ensemble, assortie d'un répertoire de 20 textes, classés par province et par site, avec repères bibliographiques, traduction (originale quand il n'en existait pas). Ce très utile recueil d'attente appuie l'exposé synthétique qui précède, où les textes sont soumis à différents éclairages : délimitation du corpus (très minoritaire par rapport au latin), place dans l'ensemble des textes funéraires régionaux et gréco-romains en général ; répartition géographique, chronologique, sociale ; formulation onomastique et situation juridique ; flux migratoires ; rhétorique de la mort. Au total, mêlant des défunts de toutes origines géographiques extra-africaines, n'évoquant jamais les élites municipales, le recours à la poésie grecque en contexte funéraire relève, selon C.T., d'une classe moyenne de marchands et artisans hellénophones résidant dans les ports et les villes. Leur pratique linguistique n'aurait rien à voir avec le philhellénisme revendiqué par les élites et

concrétisé essentiellement par l'accomplissement d'un *cursus* scolaire. Une remarque : ce n'est pas parce qu'il est originaire de Thessalie et que l'épigramme ne lui attribue pas les *tria nomina* que Καρμίνιος (n° 16) porte pour autant un nom grec : il s'agit d'un nom romain, dérivé en *-ius* de *carmen*.

620. Pas de n° 620.

GAULE

(Jean-Claude Decourt)

621. *Dialecte*. M. del Barrio Vega, (n° 7 et 462), 9-27, réutilise plusieurs inscriptions de Gaule : le plomb de Pech Maho (*IGF* 135) ; la lettre à Leukôn, de Marseille *IGF* 4 ; l'épithaphe *IG* XIV 936 (n° 622).

622. *Marseille (Bouches-du-Rhône)*. M. del Barrio Vega, *Φίλον Σκιά, Studia Philologiae in honorem Rosae Aguilar*, Madrid, 2007, 17-24 : « Sobre una inscripcion de Marsella », reprend l'inscription *IG* XIV 936 = *CIG* III 6774 dont l'attribution à Marseille (Franz la réputait provenir d'Ostie) fait question. Comme A. Hermary & H. Tréziny, *Les cultes des cités phocéennes*, 2000, p. 154, l'a. se prononce en faveur de l'authenticité de l'inscription (la pierre est perdue depuis longtemps et la lecture fait problème) — mais reste très prudente sur son origine géographique, n'excluant pas un transport de Vélie à Rome.

623. *Istres/Fos-sur-mer (Bouches-du-Rhône) & Uzès (Gard)*. B. Liou, M. Sciallano, in M. Bats, B. Dedet, P. Garmy éd., *Peuples et territoires en Gaule méditerranéenne. Hommage à Guy Barruol, RAN Suppl.* 35 (2003), 437-440 : « Trois nouvelles montures en plomb issues de l'atelier alsien de Quintos Likinius Toutéinos », publient une pièce trouvée dans la région d'Uzès (collection privée) et deux exemplaires provenant de l'Anse Saint-Gervais sur le golfe de Fos (musée d'Istres). La numérotation (12-14) fait suite aux publications de G. Barruol, *RAN* 18 (1985), p. 343-393 et 20 (1987), p. 415-418. Deux portent un texte déjà connu qui avait permis la localisation de l'atelier : Κυ(ίντος) Λικίνιος Τουτεινος ἐν Ἀρελάτῳ ποεῖ. La troisième, mal conservée est lue Κυ(ίντος) Λικίνιος Τουτεινος ἱεραῖς Ἑλένη Ἀφροδείτῃ, lecture préférée à ἱερᾷ Σελένη Ἀφροδείτῃ qui supposerait une faute de graphie (mais celle-ci est-elle vraiment impossible ?) Σελένη pour Σελήνη. Héléne est souvent associée au culte d'Aphrodite.

624. *Balaruc (Hérault)*. I. Bermond, C. Pellecuer, in J.-L. Fiches éd., *Les agglomérations gallo-romaines en Languedoc Roussillon*. Monographies d'archéologie méditerranéenne 13, 379-383 : « La presqu'île balarucoise (Hérault) », redonnent, en majuscules, une inscription palindromique trouvée en 1950 puis perdue (ainsi qualifiée dans *Bull* 2004, 466) et récemment redécouverte (voir aussi *AE* 2003, 1148) : Νίῳον ἀνομήματα, μὴ μόναν ὄψιν, « Lave tes fautes et pas seulement ton visage ». Le lieu de découverte exact n'est pas connu, les auteurs ne datent pas le monument, mais y voient la preuve de l'existence, à Balaruc, d'un sanctuaire paléochrétien d'antiquité tardive. On pourrait être plus prudent, dans la mesure où ce texte a connu une longue fortune.

625. *Pech Maho (Hérault)*. Le dossier concernant le plomb de Pech Maho (*RAN* 21 [1988], 19-59 ; *IGF* n° 135) continue de s'enrichir. On signalera (cf. *SEG* 53, 1149) : C. Armoni, *ZPE* 145 (2003), p. 213-218 : « Zur Bedeutung von μετὰβολος in dem Papyri und ostraka ». Ajouter E. Gailledrat, P. Rouillard

(n° 623), 401-410 : « Pech Maho aux ^{vi}^e-^v^e s. av. J.-C. Une place d'échange en territoire élysique » ; cf. Marisa del Barrio Vega (n° 621), 15-16.

626. *Lyon (Rhône)*. Dans le volume publié par J. Andreau et V. Chankowski, (n° 6), il est à plusieurs reprises question du Syrien Thaïm, fils de Saad, d'Atheila (*IGF* 141). P. 51-88, J.-B. Yon, « Les commerçants du Proche-Orient : désignation et vocabulaire », mentionne aussi Ioulianos Euteknios [non Euteknos, coquille], de Laodicée-sur-mer : *IGF* 142 ; p. 89-118, K. Verboven, « Ce que *negotiarī* et ses dérivés veulent dire » ; p. 279-293, M. Dondin-Payre, « L'expression épigraphique des notables des Trois Gaules » : rôle économique du *negociator*, position sociale au sein des « notables » régionaux.

ITALIE ET SICILE

(Laurent Dubois)

627. **Italie.** — *Rhègion*. Lucia D'Amore, *Iscrizioni Greche d'Italia, Reggio Calabria*, Rome, éd. Quasar 2007. Après les deux beaux volumes des inscriptions de Naples publiés par Elena Miranda dans la même collection (*Bull.* 1996, 558), celles de Vélia et Porto, voici méticuleusement réédité et avec d'excellentes photographies l'ensemble du corpus des inscriptions de Rhègion et de sa chôra ainsi que des textes rhègins apparus en Grèce, en particulier à Olympie et à Delphes. Même s'il n'y a que peu d'inédits, on constate que le corpus s'est considérablement accru depuis les *IG* XIV de Kaibel (1892), en particulier pour les hautes époques. Quelques remarques. Dans la dédicace n° 6 de technites dionysiaques, on conservera l. 6, avec les auteurs du *LGP*N III A, le génitif Φιλάκου d'un nom Φίλακος attesté, sans corriger en Φ<υ>λάκου. Dans le catalogue 14, l. 10, -οκλῖρος doit être lu [Καλ]όκαιρος. À ce propos, plutôt que de renvoyer à Gignac I, pour les traits linguistiques hellénistiques et romains, il est plus efficace et justifié de renvoyer à la *Grammar of Attic Inscriptions* de Threatte. La *defixio* n° 19 fort mal lue par Comparetti *apud* Orsi, *Not.Scavi.* 1913, 317-318, et bien déchiffrée par l'auteur, est intéressante par son formulaire, Παρκατίθημι[ι] παρ Γάν [γλ]ῶσσαν καὶ νο[ῦ]ν τοῦ Ἀγιάδα [τοῦ] Καλλίστου, qui rappelle celui de la *defixio* de Sélinonte *IGDS* 38. Parmi les documents archaïques découverts loin de Reggio, on est heureux de voir reprise la petite sphère d'argile de Pontecagnano *SEG* 45, 1472, portant le nom eubéen Εὐαγορῆς Λυκίσκου, qui, semblable typologiquement à trois autres boules de Reggio, n° 26, présente aussi la même fermeture en -ῶ de la désinence du génitif thématique. Le n° 70 est une tablette de Dodone très mutilée datant du ^v^e siècle où, gravé en alphabet eubéen, apparaît nettement l'ethnique Ῥεγῖν[οι].

628. *Caulonia*. Carmine Ampolo, *ASNP*, Serie IV, Quaderni 17, 2004, 43-54, publie quelques bribes épigraphiques découvertes lors des fouilles récentes du sanctuaire de Punta Stilo : on ne retiendra qu'une série alphabétique tronquée du ⁱⁱⁱ^e s., ΑΒΓΔΕΖΗ, avec une *alpha* à haste brisée ; trois lettres sur un fragment de céramique corinthienne archaïque : ΑΦΡ à compléter en Ἀφρ[οδίτας], à mettre en relation avec une dédicace du ^{iv}^e s. à l'Aphrodite osque découverte *in situ*, Φεζεῖς, variante graphique de la forme Φενζῖη attestée à Rossano di Vaglio, Poccetti, *Nuovi Documenti Italici* 1979, n° 158. La continuité du culte semble donc avoir perduré.

629. *Sybaris*. Dans la dédicace archaïque *IGDGG* I 5 = Hansen, *CEG* I 394, B. Löschhorn, (n° 8), 299-300, veut voir dans Φῖσῶ une forme de duel : Kleomrotos

aurait vaincu deux individus égaux en taille et en corpulence, νικάσας φίσδ μαῖκός τε πᾶχός τε. Je doute fort que l'emploi d'un seul adjectif au duel ait été suffisant pour désigner deux adversaires : il manque un substantif comme complément de νικάσας.

630. *Cumes*. Dans le graffiti archaïque *IGDGG I 11*, B. Löschhorn, (n° 8), 300-302, propose de retrouver deux anthroponymes : le nom d'une mère Ἰσαμενή suivi du pronom τίν « pour toi », suivi du nom de sa fille au vocatif, Νύννα : cet anthroponyme serait un « Lallname » en rapport avec le nom du câlin, νύντιον. Ingénieux, mais ce dernier nom n'existe pas !

631. Ana Isabel Jiménez San Cristobal, *ZPE* 161 (2007) 105-114, donne de bons arguments pour considérer que dans l'inscription funéraire archaïque *IGDGG I, 18*, le terme λῆνός ne signifie par « sarcophage », qu'il n'est pas non plus un anthroponyme, mais qu'il désigne un « initié ». Alléguant l'autre inscription funéraire de Cumes, *IGDGG I, 19*, qui réserve l'ensevelissement aux seuls initiés, l'auteur estime que ληνός est le masculin de λῆνα « bacchante », attesté notamment dans le titre *Λῆναι Βάκχαι* de l'*Idylle 26* de Théocrite. Nous serions donc en présence d'un sens nouveau mais très probable. On pourrait même se demander s'il ne s'agit pas d'un terme nouveau sans rapport avec le nom du sarcophage ou de la cuve de pressoir, à accentuer λῆνος.

632. *Tarente*. L. Gasperini (n° 596), 499-501, publie une balle de fronde portant le nom au génitif Σωτάκω. Nouveau pour Tarente, mais déjà connu ailleurs, ce nom s'insère bien dans la région, tant pour sa suffixation (cf. Ἀρίστακος à Tarente), que pour sa base (cf. Σώτων à Locres). (C.D.)

633. *Latium*. L. Gasperini (n° 596), 507-512, a retrouvé dans une collection privée l'inscription *IGUR 977*, dont il retrace les vicissitudes et confirme les lectures (photo et fac-similé). P. 529-536, ayant revu la dédicace *IG XIV 2256*, il éclaire la formule onomastique du dédicant : son *cognomen* est bien le nom micrasiatique Ὀβᾶς. (C.D.)

634. **Sicile.** – *Camarine*. L. Dubois (n° 7), 51-62, republie deux contrats sur plomb du III^e s. Dans le premier, *SEG 47, 1434*, qui est un contrat de prêt ἄτοκον, D. insiste sur quelques particularités stylistiques concernant les conditions de rachat libératoire de la maison gagée : le prêteur a proclamé, προεῖπε, terme sicilien, qu'il « libérerait » la maison en faveur de l'emprunteur le jour même (où il serait remboursé), αὐταμερὶ λύεσθαι Ἰέρωνι τὰν οἰκησιν. Le sujet du verbe λύεσθαι est donc ici le prêteur et non l'emprunteur comme dans d'autres *praseis epi lusei*. Dans le second, *SEG 39, 1008*, qui concerne l'achat d'un vignoble et des bâtiments attenants à des tuteurs d'orphelins (ὀρφοβῶται), D. discute la ligne 4 où l'expression difficile τοῦ στα[θ]μο[υ] παντὸς ὃ κ' ἤ [ἐ]μ βασίεσσι « de l'ensemble du bâtiment qui se trouve sur ses bases » avec un subjonctif à valeur conditionnelle restrictive : « à condition du moins qu'il repose sur des bases en dur ». D. estime en outre, en arguant du fait que seuls les deux-tiers du pressoir et d'autres biens sont inclus dans la vente, que, plus que d'un simple contrat de vente, il doit s'agir d'une hypothèque sur des biens de mineurs.

635. *Henna*. G. Manganaro, *Sicilia Antiqua* 4 (2007) 35, fig. 5, fait connaître, à la faveur d'une étude sur le monnayage d'Henna, un fragment de manche de caducée de la cité sur lequel est inscrit ENNAIO[N ΔΑΜΟΣΙΟΝ (καρύκειον)]. M. date l'objet du IV/III^e s. a.C. : cette forme de l'ethnique, dont l'aspirée initiale possède un ductus récent (demi H), est aussi celle qu'attestent les premières *litrai* du V^e siècle à légende HENNAION.

636. *Région de Noto*. M. Vinci, *ZPE* 162 (2007) 188-192, publie l'épithaphe d'une dame Παραμό[νᾱ] χρηστὰ καὶ [ᾗ]μεμπτε, 1^{er}/II^e p.C. Il constate que la *junctura* χρηστὸς καὶ ᾗμεμπτος est particulièrement fréquente dans la région de Syracuse et qu'elle se retrouve aussi dans des épitaphes d'affranchis portant les *tria nomina* à *cognomen* grec. Pour les personnages d'un rang plus élevé la formule semble être modifiée ; ainsi εὐσεβῆς καὶ ἀγαθή en *IG* XIV 45 pourrait être le calque de latin *pia et bona*. A *contrario* la formule a pu être adaptée dans des textes latins sous la forme *dulcis et sine querella* dans l'inscription latine des Thermes d'Himère, *I.L.Term. Im.* 36.

637. *Entella*. Stefania De Vido (n° 3), 293-316 : « Le espressioni di tempo nei decreti di Entella », se fonde sur la répartition des expressions comme ὁμοίως δὲ καὶ νῦν, κατὰ παντὸς χρόνου, διὰ τέλους, ἐξ ἀρχῆς pour étudier la chronologie relative des décrets. Elle distingue d'une part les décrets conférant l'isopolitie, pour Petra *et alii*, Enna et Ségeste qui sont pris aussitôt que le synœcisme est achevé pour remercier des cités qui ont secouru les Entelliniens ; de l'autre les décrets pour Herbita et Géla qui auraient été pris plus tard et qui ont une portée plus prospective dans le cadre d'une alliance antipunique aux côtés de Rome et d'une consolidation de nouvelles relations intra et extra-siciliennes. Ingénieux, peut-être trop !

638. *Syracuse*. G.V. Gentili, in *ΜΕΓΑΛΑΙ ΝΗΣΟΙ*, Rossella Gigli ed., II, 127-135 : « L'Apollonion di Ortigia e la sua iscrizione arcaica », propose après tant d'autres une nouvelle lecture de l'illustre signature d'artiste *IGDS* 86 gravée en grandes lettres sur la *crépis* orientale du temple : τέντερεστύλεια καὶ πτερὰ « i colonnati interni e lo *pteron* ». Ceci a certes le mérite de donner un complément d'objet direct au verbe ἐποίησε de la l. 1, mais pose de graves problèmes morphologiques et sémantiques : pour un composé on attendrait un premier membre ἐντερο- et non ἐντερε- ; comme en dehors du neutre substantivé ἐντερον « intestins », il n'existe pas d'adjectif *ἐντερος au sens d'« intérieur », la probabilité d'avoir un composé comportant le sens étymologique est très faible. En outre, le terme στύλειον reste un hapax. Enfin le terme τὰ πτερὰ pour désigner la colonnade extérieure ne me paraît pas avoir de bons parallèles aux hautes époques et les composés δίτερος ou περίτερος sont eux aussi tardifs.